

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

1967



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 1967

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

1967

SITUATION ET PERSPECTIVES MONDIALES

MESURES PROPRES A STIMULER OU A DÉCOURAGER
LA PRODUCTION AGRICOLE
DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Les renseignements statistiques figurant dans cette publication sont basés sur les données dont disposait la FAO jusqu'au 15 juillet 1967.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos		1
I. Résumé		3
II. Situation et perspectives mondiales		13
PRODUCTION AGRICOLE		13
La production alimentaire et la population dans les pays en voie de développement ...		15
Production agricole dans les régions en 1966		20
Principaux produits agricoles		23
Produits des pêches		24
Production forestière		26
Perspectives de la production agricole en 1967		27
VARIATIONS DES STOCKS		28
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LA DEMANDE DE PRODUITS AGRICOLES		30
Pays développés		30
Pays en voie de développement		31
DISPONIBILITÉS ET CONSOMMATION ALIMENTAIRES		32
COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES		33
Recettes fournies par les exportations agricoles		34
Prix sur les marchés internationaux		39
Importations de produits agricoles		43
Politiques commerciales internationales		48
L'AIDE EXTÉRIEURE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE		50
Aide alimentaire		52
BIENS DE PRODUCTION AGRICOLE		53
Engrais		53
Machines agricoles		54
Pesticides		54
Prix des biens de production		54
PRIX ET REVENUS AGRICOLES		56
Revenus agricoles		58
PRIX A LA CONSOMMATION		60
Rapport entre les prix agricoles et les prix à la consommation des denrées alimentaires ..		60

POLITIQUES AGRICOLES ET PLANS DE DÉVELOPPEMENT	62
Amérique du Nord	64
Europe occidentale	65
Europe orientale et U.R.S.S.	69
Australie et Nouvelle-Zélande	70
Amérique latine	70
Extrême-Orient	73
Proche-Orient	76
Afrique	78
Politiques en matière de pêche	80
Politiques forestières	81
III. Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement	85
INTRODUCTION	85
Obstacles qui s'opposent à l'accroissement de la production	86
Mesures d'encouragement	87
LES PRIX ET LEUR INFLUENCE SUR LE COMPORTEMENT DES PRODUCTEURS	91
Instabilité des prix agricoles	91
Réaction des producteurs devant les prix	93
Problèmes intéressant les politiques de prix	96
LA COMMERCIALISATION ET L'APPLICATION DES POLITIQUES DE PRIX A LA PRODUCTION ...	103
Les différents types de systèmes de stabilisation des prix	103
Aspects financiers	109
Associations d'agriculteurs	112
FACTEURS INSTITUTIONNELS	114
Régime foncier	114
La fiscalité foncière	120
Assurance récoltes et bétail	120
Crédit agricole	121
SUBVENTIONNEMENT DES BIENS DE PRODUCTION ET MESURES CONNEXES	124
Facteurs influant sur l'utilisation des engrais	124
Subventionnement des engrais	127
Mesures connexes	128
CONCLUSIONS	129
IV. Aménagement des ressources halieutiques	135
NÉCESSITÉ DE L'AMÉNAGEMENT	138
Variations dans les stocks de poisson	138
Variations dans l'effort de pêche	139
Base biologique de l'aménagement	141
Aspects économiques de l'aménagement	144
FORMES DE RÉGLEMENTATION	146
Restrictions concernant la taille des poissons	147
Zones interdites et périodes de fermeture	147
Réglementation touchant les engins de pêche	147
Limitation des prises totales et de l'effort de pêche	148

DISPOSITIFS D'AMÉNAGEMENT ET DROIT INTERNATIONAL	151
Mer territoriale et zones de pêche	152
Haute mer	153
Organismes spécialisés en matière de pêche	154
Observance et mise en vigueur des règlements	155
Répartition du produit des ressources	156
PERSPECTIVES DE PROGRÈS FUTURS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS	157
Conditions biologiques de l'aménagement	160
Problèmes administratifs	161

Tableaux annexes

Note explicative: nombres-indices FAO de la production et du commerce des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	166
1A. Indices de la production agricole totale, par région, sous-région et pays	167
1B. Indices de la production agricole par habitant, par région, sous-région et pays	169
2A. Indices de la production alimentaire totale, par région, sous-région et pays	171
2B. Indices de la production alimentaire par habitant, par région, sous-région et pays	173
3A. Production mondiale des principaux produits agricoles	175
3B. Production régionale des principaux produits agricoles	176
4. Quantités totales (poids vif) de poissons, crustacés et mollusques pêchées par certains pays	179
5. Production mondiale et régionale des principaux produits forestiers	182
6. Stocks des principaux produits agricoles et forestiers	184
7. Investissements de la Commodity Credit Corporation des Etats-Unis au 30 avril 1967	186
8A. Disponibilités alimentaires par habitant pour la consommation humaine dans certains pays	187
8B. Estimation de la teneur en calories et en matières grasses des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	194
8C. Estimation de la teneur en protéines des disponibilités nationales moyennes d'aliments par habitant	196
9A. Volume des exportations mondiales des principaux produits agricoles	198
9B. Volume des exportations régionales des principaux produits agricoles	199
9C. Volume des importations régionales des principaux produits agricoles	202
10. Volume des exportations mondiales et régionales des produits des pêches	204
11. Volume du commerce mondial et régional des produits forestiers	207
12A. Indices régionaux et mondiaux du volume et de la valeur des exportations de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, par groupe de produits	210
12B. Indices régionaux et mondiaux du volume et de la valeur des importations agricoles, par groupe de produits	213
13. Valeurs unitaires moyennes des exportations mondiales des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	216
14. Indices régionaux des valeurs unitaires moyennes des exportations, par groupe de produits	218
15. Etats-Unis: exportations au titre de programmes spéciaux et exportations agricoles totales	219
16. Organismes intergouvernementaux des pêches	220

Figures

II-1.	Tendances de la production alimentaire et de l'évolution démographique dans les pays en voie de développement	16
II-2.	Production mondiale des principaux produits agricoles en 1966 par rapport à 1965 ..	24
II-3.	Variations des stocks des principaux produits agricoles	29
II-4.	Valeurs unitaires moyennes à l'exportation des produits agricoles, des produits des pêches et des produits des forêts	41
II-5.	Importations agricoles des pays en voie de développement	45
II-6.	Pays en voie de développement: commerce net de céréales	46
II-7.	Etats-Unis: tendances des prix des engrais et d'autres biens de production agricole ...	55
II-8.	Variations des prix de gros de certains engrais dans les principaux pays exportateurs ..	55
II-9.	Variations des indices des prix perçus et des prix payés par les agriculteurs et variations du rapport entre ces deux indices, 1965-66	57
II-10.	Evolution de l'indice des prix agricoles et de l'indice des prix à la consommation des denrées alimentaires	61
III-1.	Prix soutenus ou stabilisés du blé et du riz en 1965/66 par rapport à 1961/62	98
III-2.	Quantité de céréales (prix à la production) nécessaire pour acheter un kilogramme de sucre ou un litre de kérosène (prix de détail)	100
III-3.	Fluctuations saisonnières des prix du riz en République de Corée avant et après l'établissement du Rice Lien Program	108
IV-1.	Ressources halieutiques potentielles de la mer: principaux stocks considérés comme étant sous-exploités en 1949	136
IV-2.	Prises d'églefins réalisées par les chalutiers écossais en mer du Nord, 1905-50	138
IV-3.	Morue de l'Arctique: total des quantités débarquées et effort total, 1960-63	139
IV-4.	Etendue de la surexploitation dans l'Atlantique nord	140
IV-5.	Thon à nageoires jaunes (albacore) dans l'océan Pacifique oriental: effort de pêche, abondance apparente et prises, 1934-65	142
IV-6.	Rapport entre la mortalité par pêche et les prises moyennes à long terme	144
IV-7.	Rapport entre le coût de la pêche et la valeur des prises	145

AVANT-PROPOS

L'édition de cet ouvrage publiée l'année dernière signalait que, d'après les premiers renseignements disponibles à l'époque, la production alimentaire n'avait pas augmenté en 1965 sur le plan mondial, tandis qu'elle subissait même un déclin dans les régions en voie de développement. A ce recul, confirmé d'ailleurs par les données plus complètes que l'on possède actuellement, a succédé en 1966 une certaine reprise de la production, limitée toutefois dans une très large mesure aux régions développées. On estime que dans les régions en voie de développement la production alimentaire n'a guère augmenté de plus de 1 pour cent en 1966, ayant même diminué en Afrique et en Amérique latine, où l'on n'avait pourtant enregistré aucun accroissement l'année précédente.

Ces deux campagnes défavorables ont maintenant réduit à néant les quelques progrès que les pays en voie de développement avaient pu réaliser depuis une dizaine d'années en ce qui concerne la production alimentaire par habitant. Il sera difficile de reconquérir le terrain ainsi perdu, car pour atteindre en 1967 le niveau par habitant obtenu en 1964 il faudrait que ces pays augmentent leur production alimentaire d'au moins 7 pour cent.

D'autre part, pour les pays en voie de développement, l'année 1966 a été également défavorable du point de vue du commerce international des produits agricoles, dont la plupart d'entre eux sont fortement tributaires pour leurs recettes en devises. Malgré une augmentation des recettes totales provenant des exportations agricoles en 1966, on estime que celles des pays en voie de développement ont baissé d'environ 2 pour cent si on les calcule aux prix courants et de 3 pour cent si l'on tient compte du pouvoir d'achat qu'elles représentent pour l'acquisition de produits fabriqués. Simultanément, les importations alimentaires des pays en voie de développement accusaient une augmentation de 4 pour cent.

Aussi longtemps que ces pays n'auront pas fait subir à leur agriculture une transformation radicale, leurs besoins en importations de produits alimentaires ne pourront manquer de s'accroître parallèlement à l'augmentation rapide du chiffre de la population et à l'amélioration progressive des revenus et du niveau de vie. Les études effectuées au titre du Plan indicatif mondial de la FAO pour le développement agricole font apparaître d'une manière de plus en plus claire qu'en dépit de tous les efforts actuellement déployés, il faudra encore un certain délai avant que les pays en voie de développement aient pu donner une impulsion suffisante à la révolution de leur agriculture.

Ce délai exige, d'une part, un certain contrôle de l'expansion démographique et, d'autre part, une aide alimentaire en provenance des pays développés et, dans ces deux domaines, la situation a récemment évolué d'une manière assez encourageante. De nouveaux éclaircissements ont été obtenus quant au rôle que les Nations Unies peuvent jouer pour aider les pays à résoudre leurs problèmes démographiques et, dans un message qu'ils ont adressé au Secrétaire général, 11 chefs d'Etat ont souligné la nécessité d'une planification familiale. Il existe désormais des facilités accrues en vue d'une assistance à cet égard dans le cadre des programmes d'aide étrangère bilatérale.

En cette année où l'on a assisté à une nouvelle réduction des stocks de céréales en Amérique du Nord, stocks qui assuraient naguère aux disponibilités alimentaires mondiales une marge de sécurité appréciable, on ne peut que se féliciter de l'attention croissante accordée aux politiques d'aide alimentaire qui ne tableraient plus essentiellement sur des « excédents » aléatoires. Tel est d'ailleurs le but de la nouvelle législation en matière d'aide alimentaire votée aux Etats-Unis en 1966. Dans les milieux internationaux, l'expansion de l'aide alimentaire multilatérale, domaine où le Programme alimentaire mondial patronné conjointement par les Nations Unies et la FAO a joué un rôle de pionnier, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie. La négociation Kennedy entreprise dans le cadre du GATT a eu notamment pour résultat la conclusion entre les participants d'un accord visant à contribuer à l'aide alimentaire à concurrence d'un volume annuel de 4,5 millions de tonnes de céréales.

L'aide alimentaire des Etats-Unis sera liée d'une manière croissante à des projets d'auto-assistance agricole dans les pays bénéficiaires et il faut s'en réjouir d'autant plus que l'aide

la plus urgente dont les pays en voie de développement ont besoin est précisément celle qui leur permettra d'édifier leur propre agriculture. A cet effet, j'ai récemment proposé comme nouvelle initiative la création d'un Programme d'aide matérielle à la production alimentaire en vue de fournir aux pays en voie de développement des quantités accrues d'engrais, de machines, de pesticides et d'autres biens nécessaires à une production agricole moderne. La FAO étudie actuellement l'ampleur que pourrait revêtir un tel programme et ce sera l'une des principales questions débattues par la Conférence à sa quatorzième session.

Divers indices prouvent que les agriculteurs des pays en voie de développement s'adaptent beaucoup plus rapidement qu'autrefois à l'emploi de ces éléments de production. C'est ainsi qu'en Inde et au Pakistan les variétés de blé et de riz à rendement élevé et réagissant favorablement aux engrais, que l'on introduit actuellement sur une très vaste échelle, suscitent de grands espoirs. Je crois qu'une aide internationale accrue comme celle que je propose est indispensable, tout au moins pendant quelque temps, si l'on veut que les agriculteurs reçoivent la quantité de ces biens dont ils ont besoin.

Pendant, si difficile qu'en soit la fourniture en quantité satisfaisante, la livraison de ces biens et la formation des agriculteurs en vue de leur utilisation ne sauraient suffire. Le présent rapport contient un chapitre spécial (III) sur les facteurs susceptibles d'encourager ou de décourager les agriculteurs dans les pays en voie de développement, et l'on y souligne qu'il ne suffit pas de leur offrir l'occasion d'appliquer des méthodes de production améliorées: bien des obstacles devront être éliminés avant que les agriculteurs soient incités à les adopter. En raison du cadre institutionnel qui existe dans les pays en voie de développement, notamment pour ce qui est du régime foncier et des systèmes de commercialisation et de crédit, les agriculteurs pauvres ne peuvent, sous peine de courir des risques excessifs, entreprendre les dépenses qu'exigerait le développement de leur production et de leurs ventes. On s'est efforcé d'indiquer dans ce chapitre comment les pouvoirs publics, moyennant un coût raisonnable, pourraient améliorer le climat économique et social dans lequel vivent et travaillent les agriculteurs afin que les initiatives et les efforts de ceux-ci puissent contribuer à la réalisation des objectifs agricoles nationaux. L'accent est mis en grande partie sur l'importance des mesures efficaces de stabilisation des prix à la production, mais l'un des principaux thèmes du chapitre est la nécessité d'entreprendre une action sur un front étendu.

Le second chapitre spécial (IV) de ce rapport traite de l'aménagement des ressources de la pêche. Contrairement aux cultures et à l'élevage, dont le lent développement provoque bien des déceptions, la production de poisson continue à s'accroître rapidement. Cependant, la contribution qu'elle pourrait apporter aux disponibilités mondiales en protéines ne deviendra effective que si l'on intervient pour protéger les ressources de la pêche contre les méfaits de la surexploitation. Du fait que les ressources de la pêche hauturière sont un bien commun et qu'elles sont exploitées d'une manière de plus en plus intensive par des flottes ayant un très grand rayon d'action, la mise en valeur complète des pêcheries mondiales dépend dans une très large mesure de la coopération internationale.

Pour vaincre la faim, une telle coopération est indispensable, de même qu'une assistance internationale beaucoup plus vaste. En fait, pendant la période considérée dans le présent rapport, on s'est penché avec diligence sur le problème de l'aide internationale pour le développement agricole. D'autre part, S. S. le pape Paul VI a très clairement précisé dans son Encyclique sur le Développement des peuples le devoir moral que représente une telle assistance. Pourtant on a constaté simultanément un certain ralentissement du courant d'assistance en faveur des pays en voie de développement et ce phénomène montre bien qu'il ne suffit pas de prendre conscience du problème; encore faut-il trouver les moyens pratiques de le résoudre.



B. R. SEN
Directeur général

Chapitre II. - Situation et perspectives mondiales

Production agricole

Après avoir fléchi en 1965, la production mondiale a repris quelque peu en 1966. Toutefois, pour ce qui est de la production alimentaire en particulier, le recul de 1965 comme le redressement de 1966 n'ont pas eu les mêmes proportions dans toutes les régions du monde. D'après les renseignements préliminaires dont on dispose pour 1966, l'augmentation de 4 pour cent de la production alimentaire totale est attribuable en très grande partie aux régions développées, où l'expansion a été de 6 pour cent. Dans les régions en voie de développement, en revanche, l'accroissement de la production alimentaire n'aurait guère dépassé 1 pour cent.

La production alimentaire s'est accrue en 1966 dans toutes les régions développées. En Europe orientale et en U.R.S.S., elle a augmenté de plus de 10 pour cent, du fait de la récolte céréalière sans précédent enregistrée par l'U.R.S.S. Parmi les régions en voie de développement, cependant, elle n'a progressé qu'en Extrême-Orient. En Afrique et en Amérique latine, où déjà en 1965 on n'avait enregistré aucune avance, les renseignements préliminaires indiquent un recul d'environ 1 pour cent en 1966. En Extrême-Orient (non compris la Chine continentale), la production alimentaire a été supérieure de 3 pour cent au niveau médiocre de 1965, mais elle ne dépasse encore que de 1 pour cent celui de 1964.

On estime qu'en 1966 la production alimentaire par habitant dans les pays en voie de développement a été inférieure de plus de 4 pour cent au record de l'année 1964 et qu'elle est tombée au plus bas depuis 1957. Le rattrapage demandera probablement un certain temps car, étant donné que la population s'accroît chaque année de 2,5 pour cent, il serait nécessaire, pour revenir en 1967 au niveau de production par habitant de 1964, que la production alimentaire totale augmente d'environ 7 pour cent.

Dans les régions en voie de développement, l'évolution de la production par rapport à la population a notablement différé selon les pays au cours de ces dernières années.

Dans 24 des 33 pays en voie de développement pour lesquels la FAO calcule maintenant des indices de production, la croissance de la production agricole entre 1952-56 et 1963-65 a été supérieure ou égale à celle de la population; dans les neuf autres, elle a été moindre.

Après les récoltes généralement médiocres de 1965, la production mondiale de la plupart des produits a augmenté en 1966. Les principales exceptions ont été le café, le coton et le vin, dont la production a baissé respectivement de 15, 11 et 4 pour cent. Si les progrès de la production en 1966 ont été le plus souvent modérés, ils ont atteint 7 pour cent au bas mot pour le riz et le cacao, 9 pour cent pour le soja, 11 pour cent pour l'orge, 14 pour cent pour les agrumes et le jute et 18 pour cent pour le blé — tous produits dont la récolte, hormis celle du soja, des agrumes et du jute, avait baissé en 1965. La production totale des céréales y compris le riz a augmenté de 8 pour cent, après le léger recul de 1965.

La production mondiale de poisson, estime-t-on, a augmenté de 5 pour cent encore en 1966. La pêche de poisson destiné à la fabrication de farine en Amérique du Sud, qui avait fortement baissé en 1965 en raison de la raréfaction des bancs, a fortement repris en 1966. Les principaux producteurs scandinaves de farine ont eux aussi capturé des tonnages de poisson sans précédent. L'expansion constante de la pêche en U.R.S.S. et dans d'autres pays à économie centralement planifiée a été le troisième facteur important de l'accroissement des prises mondiales. La production du Japon n'a que légèrement augmenté en 1966, et aux Etats-Unis les quantités pêchées ont été quelque peu inférieures à celles de 1965.

Les quantités de bois rond extraites dans le monde en 1966 sont restées à peu près les mêmes qu'en 1965, alors que la production de bois d'œuvre et d'industrie a légèrement diminué. La production de sciages, tant de résineux que de feuillus, s'est un peu ralentie en 1966. Celle des contre-plaqués a continué de progresser, mais à un taux plus faible que la moyenne à long terme. En revanche, le taux de croissance en ce qui concerne la pâte, le papier et le carton s'est en général maintenu au niveau de cette moyenne.

Les renseignements dont on dispose jusqu'ici quant au volume probable des récoltes de 1967 ne permettent pas encore d'estimer la production mondiale. En ce qui concerne la production de blé, les perspectives sont généralement favorables ou, dans le cas de l'Inde et du Pakistan, meilleures qu'on ne l'avait craint à un moment donné; d'autre part, une production record de céréales secondaires est escomptée aux Etats-Unis.

Variations des stocks

En 1966/67, les stocks céréaliers de l'Amérique du Nord ont de nouveau diminué, encore que cette baisse ait été bien inférieure à la forte baisse qui avait si spectaculairement modifié la situation des réserves mondiales en 1965/66. Une très grosse partie de cette diminution a eu lieu aux Etats-Unis, tandis qu'au Canada les stocks augmentaient et, en ce qui concerne le blé, atteignaient pour la première fois un volume très supérieur à ceux des Etats-Unis. On ne dispose pas de renseignements sur les stocks céréaliers de l'U.R.S.S., qui doivent avoir notablement grossi après la récolte record de 1966. Il semble à peu près certain, cependant, que le terme « excédentaire » ne puisse à l'heure actuelle s'appliquer qu'à un très petit nombre de produits, peut-être uniquement le café, le coton et le sucre, dont les stocks ont récemment atteint des niveaux sans précédent, qui contrastent avec la réduction des stocks de céréales.

L'activité économique et la demande de produits agricoles

En 1966, estime-t-on, le produit national brut (PNB) de l'ensemble des pays industriels a progressé un peu moins que l'année précédente où il avait augmenté de 5 pour cent. Les renseignements récents concernant les pays en voie de développement sont encore très succincts mais, en général, la croissance du PNB a été moindre en 1966 que durant les années antérieures. Le volume du commerce mondial se serait accru d'environ 10 pour cent en 1966, alors que son expansion en 1965 et sa croissance moyenne depuis 1958 s'établissent l'une et l'autre à 8 pour cent, mais le commerce de caoutchouc et de produits forestiers destinés à la construction s'est ressenti des restrictions économiques en Europe occidentale et d'un déclin de la construction de logements dans cette région et aux Etats-Unis.

Dans les pays en voie de développement, la demande totale de produits alimentaires semble n'avoir guère souffert du ralentissement de l'expansion

économique en 1966, du fait que l'accroissement de la demande résulte en très grande partie de la poussée démographique. Si la hausse persistante des prix de détail des produits alimentaires en 1966 s'explique dans une certaine mesure par l'insuffisance des disponibilités consécutive aux récoltes médiocres de l'année précédente, elle donne aussi à penser qu'il n'y a pas eu de fléchissement appréciable de la demande.

Disponibilités et consommation alimentaires

Les variations des disponibilités alimentaires par habitant pendant la période considérée ne peuvent encore être évaluées avec exactitude. A plus long terme, toutefois, il semble que leur évolution dans les régions en voie de développement soit un peu plus satisfaisante que celle de la production alimentaire nationale par habitant, en raison d'une augmentation des importations ou d'une réduction des exportations.

Commerce international des produits agricoles

D'après les chiffres préliminaires, les recettes provenant de l'exportation de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts ont augmenté d'environ 4 pour cent en 1966. Celles qu'ont fournies les produits des pêches et des forêts ont encore une fois fortement progressé. Pour ce qui est des produits agricoles proprement dits, on estime que les recettes d'exportation se sont accrues d'environ 2 pour cent en 1966, et, en termes de pouvoir d'achat de produits manufacturés, même ce gain modeste a été pratiquement annulé par la hausse persistante des prix de ces produits.

La progression des recettes d'exportation a été très différente selon les régions. La plus grande partie du gain a été réalisée par l'Amérique du Nord où, en raison surtout du développement des expéditions de céréales, le produit des exportations agricoles a augmenté de 13 pour cent en 1966. Les recettes tirées de leurs exportations agricoles par l'Extrême-Orient, l'Amérique latine et l'Océanie ont fléchi en 1966. Pour l'ensemble des régions en voie de développement, on estime que ces recettes ont diminué d'environ 2 pour cent aux prix courants, si bien que la réduction a pu atteindre 3 pour cent sous le rapport de leur pouvoir d'achat de produits manufacturés.

Malgré ce recul, les régions en voie de développement ont cependant conservé encore une grande partie de l'augmentation des recettes d'exportation résultant du relèvement des prix internationaux des produits agricoles en 1963 et 1964. Par contre, le problème que pose la réduction du pouvoir d'achat

de leurs exportations agricoles, qui représentent environ les trois quarts de leurs recettes totales en devises, a été aggravé du fait qu'ils ont dû consacrer une partie plus grande encore de ces recettes à des importations alimentaires, au détriment de leurs achats de biens d'équipement indispensables au développement. Selon les estimations, ces importations de vivres ont augmenté de 4 pour cent en 1966, pour atteindre un montant d'environ 4 500 millions de dollars U.S., même si, étant donné la possibilité d'obtenir certaines livraisons à des conditions de faveur, le règlement n'a pas dû être fait intégralement en devises. Au total, les importations de produits agricoles de ces régions se sont élevées à 5 600 millions de dollars en 1966, soit approximativement 45 pour cent des recettes qu'elles tirent de leurs exportations agricoles et un peu plus de la moitié de la valeur nette de l'aide extérieure reçue durant cette année-là.

La forte augmentation des recettes mondiales provenant de l'exportation des produits des pêches et des produits forestiers en 1966 est due presque entièrement à l'accroissement du volume des échanges. En ce qui concerne les produits agricoles proprement dits, on a enregistré un léger progrès tant en volume qu'en valeur. Les cours d'ensemble des marchés mondiaux ont assez peu varié. Les mouvements les plus notables ont été la hausse substantielle des céréales, de la viande et du cacao et la baisse sensible du sucre, des produits laitiers et du café. Pour presque tous les grands produits, hormis le sucre et, dans une moindre mesure, le cacao et la laine, les cours ont conservé en grande partie l'avance réalisée en 1963 et 1964.

L'aide extérieure au développement agricole

Après s'être accru d'environ 10 pour cent pour atteindre presque 11 milliards de dollars en 1965, le flux net de moyens financiers vers les pays en voie de développement semble avoir légèrement diminué en 1966. On ne dispose que de renseignements limités sur la proportion de ces ressources qui est allée au secteur agricole. Cependant, on peut estimer qu'au cours de ces dernières années, 9 pour cent environ des montants totaux officiellement accordés par les Etats membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont servi à financer le développement de l'agriculture (y compris la fabrication de biens de production agricole). On est mieux renseigné sur la part de l'aide multilatérale qui a été consacrée à l'agriculture et qui, selon les estimations, aurait été en moyenne de 18 pour cent du total durant ces dernières années. Du fait de l'attention accrue accordée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association

internationale de développement (AID) au développement agricole, le volume annuel des prêts de la BIRD et des crédits de l'AID à ce secteur est passé de 42 millions de dollars en 1963/64 à 152 millions en 1965/66.

Une importante tendance s'est fait jour récemment, celle d'octroyer une aide accrue pour l'approvisionnement en biens de production agricole (engrais, machines, pesticides, etc.) et pour l'implantation d'industries locales fabriquant ces biens. L'aide alimentaire est de plus en plus liée à des mesures visant à stimuler le développement agricole des pays bénéficiaires. Un nouveau plan d'aide alimentaire est inscrit dans l'accord relatif aux éléments de base d'une entente internationale sur les céréales, auquel a abouti la négociation Kennedy dans le cadre du GATT.

Biens de production agricole

D'après les données préliminaires, la consommation d'engrais commerciaux dans le monde (non compris la Chine continentale) a dépassé de 11 pour cent en 1965/66 celle de l'année précédente. En pourcentage, les progrès de loin les plus rapides ont été réalisés dans les pays en voie de développement, mais leur consommation ne représente encore qu'un peu plus de 10 pour cent du total mondial. De même, si leur parc de tracteurs a plus que doublé entre 1954 et 1965, il ne correspond qu'à 5 pour cent environ du parc mondial. Il est difficile d'obtenir des séries représentatives de prix des biens de production agricole, mais, d'après les indications dont on dispose, les prix de certains d'entre eux, notamment les engrais, sont remarquablement stables depuis nombre d'années.

Prix et revenus agricoles

Les prix perçus par les agriculteurs ont généralement continué d'augmenter en 1966 ou 1966/67, encore que, dans la plupart des cas, la hausse ait été moindre qu'en 1965, année de mauvaises récoltes généralisées. Les prix agricoles n'ont que rarement suivi le coût général de la vie. Dans tous les pays sur lesquels on dispose de renseignements, les prix payés par les agriculteurs ont augmenté en 1966; le rapport prix perçus/prix payés par les agriculteurs ne s'est amélioré que dans moins de la moitié d'entre eux. Le relèvement des salaires de la main-d'œuvre agricole a été, dans bien des pays, l'un des principaux facteurs de la hausse des prix payés par les agriculteurs.

On ne dispose de renseignements récents sur les revenus agricoles que pour un nombre plus limité

encore de pays qui sont tous des pays développés; il n'est pas possible d'en dégager une tendance générale. Les comparaisons entre les revenus de l'agriculture et ceux des autres secteurs de l'économie sont loin d'être précises, mais il est frappant que, dans la grande majorité des pays, les revenus en agriculture semblent bien inférieurs à ceux des autres professions.

Prix à la consommation

Les prix à la consommation ont continué de monter dans presque tous les pays. Il est difficile de porter des conclusions concernant la relation entre la hausse des prix alimentaires de détail et celle du coût général de la vie, mais là encore il semble que les prix alimentaires aient monté plus rapidement dans bon nombre de pays.

Les prix alimentaires de détail augmentent nettement plus vite que les prix agricoles depuis cinq ans à peu près dans la moitié environ des 27 pays pour lesquels on dispose de données. La cause principale en est que les coûts de transformation et de commercialisation qui constituent actuellement un élément très important du coût des produits alimentaires au détail se sont accrus plus rapidement que les prix agricoles.

Politiques agricoles et plans de développement

Une fois de plus, il n'y a guère de changements importants à signaler dans les politiques agricoles. En général, les tendances passées ont persisté.

Un phénomène remarquable dans certains pays en voie de développement est la priorité accrue qui est donnée à l'utilisation intensive de moyens de

production modernes, notamment les semences améliorées et les engrais. Certaines indications donnent aussi à penser que les gouvernements de ces pays perçoivent mieux la nécessité de fournir aux agriculteurs des stimulants économiques pour les inciter à produire plus. Cela vaut également pour l'Europe orientale et l'U.R.S.S. où certains prix à la production ont été de nouveau relevés, les facilités de crédit élargies et les procédures administratives allégées.

L'amélioration du cadre institutionnel agricole reste lente dans les pays en voie de développement, spécialement en ce qui concerne la réforme agraire. De nombreuses mesures ont été prises pour améliorer les circuits commerciaux agricoles, mais les progrès sont généralement plus rapides dans le domaine des cultures d'exportation que dans celui des denrées vendues principalement sur le marché intérieur.

Aux Etats-Unis, les faits nouveaux à signaler en matière de politique agricole sont moins nombreux que d'habitude, étant donné que le *Food and Agricultural Act* de 1965 a défini les grandes lignes à suivre jusqu'en 1969. Le *Food for Peace Act*, qui prolonge la *Public Law 480*, est entré en vigueur en janvier 1967.

La Communauté économique européenne a fait avancer encore l'élaboration d'une politique agricole commune qui est maintenant pratiquement complète et qui sera intégralement appliquée à compter du 1^{er} juillet 1968. Parmi les régions en voie de développement, les faits saillants dans le domaine de la coopération économique régionale sont intervenus en Amérique latine, où il a été proposé de fusionner l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE) avec le Marché commun de l'Amérique centrale (CACM) et d'établir graduellement sur une période de 15 ans, allant de 1970 à 1985, un marché commun latino-américain.

Chapitre III. - Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement

Parmi les principales causes du retard de la production alimentaire par rapport à la demande dans les pays en voie de développement, la plus grave est souvent l'absence de tout stimulant économique réellement capable d'inciter l'agriculteur moyen à accroître sa production marchande en fournissant un effort plus grand ou en adoptant des méthodes perfectionnées à mesure qu'elles s'offrent à lui. Il n'a pas de débouché assuré; des prix faibles et excessivement instables rendent tout effort et mise de fonds supplémentaires trop risqués pour qu'il vaille la peine de les entreprendre. Des institutions rurales

défavorables et périmées, surtout en matière de régime foncier, de crédit pour l'achat des biens indispensables et de commercialisation exercent une influence non moins importante sur les producteurs dans maints pays.

Les mesures autoritaires visant à obtenir un surcroît de production agricole se sont rarement révélées efficaces et les pays en voie de développement reconnaissent de plus en plus la nécessité de recourir à toutes sortes de stimulants pour pousser les agriculteurs à s'orienter délibérément vers le type et le niveau de production considérés comme étant dans

l'intérêt national. Dans la plupart des pays, les prix agricoles et les rapports de prix semblent jouer un rôle déterminant. Des prix relativement élevés, comme ceux qui sont parfois pratiqués dans les pays industrialisés, sont hors de question pour la grande majorité des pays en voie de développement. Ils ne sont du reste pas nécessaires en règle générale, car l'expérience indique que des débouchés assurés et des prix stables, même relativement bas, peuvent stimuler efficacement la production — à condition, bien entendu, que les prix soient connus des agriculteurs dès avant l'époque des semailles et qu'ils aient la certitude d'en bénéficier après la récolte. Malgré l'importance que revêt la stabilisation des prix, il est essentiel d'envisager sous un angle plus large la question des stimulants à offrir et des facteurs de découragement à éliminer.

Les prix et leur influence sur le comportement des producteurs

L'un des principaux arguments qui ont, dans le passé, été opposés aux programmes de prix d'encouragement a été que, dans les pays en voie de développement, une majoration des prix n'entraînait pas nécessairement une augmentation de la production, en particulier dans le cas des céréales vivrières, et que le phénomène inverse était fréquent. D'un examen des quelques données disponibles, il ressort toutefois que la proportion des producteurs dont les ventes évoluent à l'inverse des prix est restreinte. Il apparaît que cette fraction des exploitants contribue pour une assez faible part à la formation de l'excédent commercialisable.

C'est dans le cas des cultures de rapport et d'exportation que se manifeste le plus clairement l'influence de prix élevés sur la production. D'ordinaire la commercialisation de ces produits est mieux organisée, ils occupent une part assez restreinte de la superficie agraire et les exploitants des pays en voie de développement sont davantage enclins à assumer le risque d'expérimenter de nouvelles variétés ou de nouvelles pratiques, lorsqu'il s'agit de cultures de rapport, qu'ils ne le sont dans le cas des céréales vivrières dont ils tireront l'essentiel de leur nourriture durant l'année suivante. Cependant, même si l'évolution est plus lente, les graves pénuries de céréales constatées dans maints pays en voie de développement semblent exiger l'adoption d'une politique à long terme destinée à accroître la production intérieure et à réduire les besoins d'importation.

Si l'on opte pour la stabilisation des prix comme moyen d'encourager la production, il faut choisir entre plusieurs modes d'opération. Quelle que soit la méthode adoptée, une décision fondamentale doit être prise touchant le niveau auquel les prix seront

stabilisés. Celui-ci doit être à la fois compatible avec le niveau général des prix en vigueur dans le pays et suffisamment attrayant pour inciter les agriculteurs à accélérer dans la mesure voulue leur production marchande.

Ce qui importe c'est le rapport des prix, plus encore que leur niveau absolu. Il existe deux principales séries de relations dont il faut tenir compte en fixant les niveaux des prix des produits agricoles : rapport entre les prix des différents produits et rapport entre les prix pratiqués dans l'agriculture et dans d'autres secteurs de l'économie. Quelle que soit la méthode utilisée pour déterminer les niveaux de soutien des prix dans les pays en voie de développement, il est exclu que l'on puisse les fixer aussi haut qu'on le fait couramment dans les pays industrialisés. La politique la plus valable consiste à prendre des mesures pour réduire les coûts de production de sorte que les prix en vigueur deviennent plus attrayants pour les agriculteurs, et à abaisser les frais de distribution du stade de la production à celui de la consommation.

La commercialisation et l'application des politiques de prix à la production

Les politiques visant à stabiliser les prix agricoles en vue de stimuler la production ne peuvent évidemment guère avoir d'effet permanent que si les producteurs ont la certitude de recevoir le prix auquel ils ont droit ou un prix très voisin. Il n'est cependant pas facile d'appliquer efficacement des politiques de prix à la production au niveau de l'exploitation, surtout dans les pays en voie de développement où les capitaux et le personnel qualifié sont rares et où la commercialisation des produits oblige généralement à rassembler les petits excédents fournis par des milliers d'agriculteurs qui travaillent surtout pour assurer leur propre subsistance.

Une analyse d'un certain nombre d'exemples illustrant les principaux types de mesures de stabilisation des prix fait ressortir que, dans les conditions propres à un pays en voie de développement, le fait de maintenir le niveau général des prix en réglant les importations ou les exportations constitue un instrument trop incertain pour assurer l'application effective d'un prix minimum légal au niveau de l'exploitation. La régularisation des prix au moyen d'achats de l'Etat sur les marchés de gros représente une étape vers la stabilisation des prix au niveau de la production, mais la masse des petits exploitants ne peut en tirer qu'un bénéfice indirect et partiel, sinon nul. Ce n'est, semble-t-il, que dans les pays où un réseau rural d'achats a été constitué que les prix de soutien deviennent réellement opérants, et cela après une période de rodage plus ou moins longue.

Si les gouvernements de maints pays en voie de développement ont hésité à s'engager pleinement dans la voie de la stabilisation ou du soutien des prix c'est, à n'en pas douter, parce qu'ils redoutaient les incidences financières d'une telle décision. Les dépenses d'opération peuvent être totalement ou largement évitées en empêchant une accumulation excessive des stocks, en réduisant les pertes durant l'emmagasinage et en stabilisant les prix au niveau voulu. Les mises de fonds peuvent être très variables selon le type de système adopté. Il est rare cependant que l'on puisse réellement stabiliser les prix à la production si les petits exploitants des principales régions productrices n'ont pas facilement accès aux centres officiels d'achat. Cela suppose l'existence d'un réseau serré de stations d'achat, dont la création est coûteuse et parfois impossible, au moins dans les premières phases d'application d'un projet de stabilisation des prix. Enfin l'ampleur des stocks régulateurs nécessaires aux fins de la stabilisation des prix représente un autre élément important.

De nombreux arguments militent en faveur de l'utilisation des coopératives ou associations d'agriculteurs en qualité d'agents locaux d'achat travaillant à la commission. Cela permet de faire participer les agriculteurs aux opérations, tout en assurant à leurs associations une fonction et une source de revenus continues. Toutefois, pour qu'elles soient en mesure de soutenir la concurrence des négociants privés, il faut éviter à ces associations les formalités trop complexes et leur procurer des moyens financiers adéquats; il faut en outre qu'elles puissent épauler les agriculteurs d'autres manières également, par exemple en leur fournissant des biens de production et du crédit. Les coopératives et autres organisations d'agriculteurs existantes sont probablement destinées dans bien des pays à assumer progressivement une structure polyvalente.

Facteurs institutionnels

Le facteur qui décourage le plus la production dans de nombreux pays en voie de développement est l'existence de régimes fonciers qui laissent aux cultivateurs une fraction seulement du produit des investissements ou du travail supplémentaires. Si le droit de jouissance n'est pas clairement établi, si l'occupant risque d'être expulsé ou de voir son loyer majoré arbitrairement, il est peu probable qu'il intensifie sa production. De même, les systèmes de métayage qui, dans la meilleure des hypothèses, ne laissent aux exploitants que la moitié du revenu supplémentaire obtenu au prix d'un effort et d'une mise de fonds accrus de sa part, ont de toute évidence une influence négative. Non seulement la réforme agraire peut éliminer ces inconvénients, mais lorsqu'elle conduit à donner aux locataires ou aux travailleurs

sans terre la possibilité de devenir propriétaires, elle devient l'un des moyens les plus puissants d'encouragement. La réglementation de la tenure peut constituer une première phase utile de la réforme agraire, mais elle est excessivement difficile à appliquer.

Les différences extrêmes dans la taille des exploitations contribuent beaucoup à miner l'essor de la production agricole. Des études effectuées dans un certain nombre de pays d'Amérique latine, il ressort que la production par hectare de terre agricole sur les grands domaines ne représente qu'une fraction de celle des petites exploitations de subsistance. Toutefois, pour que la réforme agraire engendre une plus forte production, il est d'ordinaire indispensable d'associer la redistribution des terres de certaines mesures complémentaires, y compris les soutiens et services institutionnels comme la vulgarisation agricole et la formation professionnelle.

Le niveau et le mode d'indemnisation des propriétaires sont des aspects de la réforme foncière qui touchent de près au problème des stimulants parce que l'indemnité peut être l'un des principaux éléments du coût d'un programme de stimulants et parce qu'elle influe beaucoup sur les versements demandés aux bénéficiaires de la réforme. De nombreux facteurs peuvent retarder l'adoption et la mise en œuvre de la réforme agraire. L'obstacle le plus redoutable est à bien des égards la résistance des propriétaires, qui jusqu'au dernier moment s'efforcent de faire échec aux lois sur la réforme agraire et qui, une fois la législation promulguée, peuvent en retarder de maintes façons l'application. La division des terres elle-même suppose des enquêtes cadastrales, des recherches de titres et tout un travail d'arpentage. La réforme foncière risque d'aboutir à un échec si elle n'est pas soutenue par les services nécessaires et par une infrastructure (notamment routière). Peu de pays en voie de développement ont les moyens financiers nécessaires, et un plus petit nombre encore possèdent la main-d'œuvre voulue, pour exécuter de tels programmes, sauf petit à petit. Des choix difficiles s'imposent car, une fois entreprise, la réforme agraire doit être menée à bien rapidement, faute de quoi les investissements risquent d'être freinés ou interrompus et, l'alarme étant donnée, divers stratagèmes seront mis en jeu pour sauvegarder les intérêts des propriétaires.

L'impossibilité d'obtenir du crédit à des conditions raisonnables peut entraver sérieusement l'expansion de l'agriculture. Le besoin de crédit agricole augmente rapidement dans les pays en voie de développement. Bien que le crédit institutionnel, relativement peu coûteux pour l'exploitant, ait fait de rapides progrès ces derniers temps, il ne représente encore qu'un faible pourcentage du total dans presque tous les pays en voie de développement. L'essentiel du crédit agricole est fourni par des parents,

des amis, des marchands, des propriétaires et des prêteurs. Ce crédit agricole non institutionnel est généralement accordé à des taux d'intérêt usuraires, mais malgré son coût élevé il soutient avec succès la concurrence du crédit institutionnel dans presque tous les pays en voie de développement. Si les institutions de crédit veulent rivaliser plus efficacement avec les prêteurs privés, elles ne doivent pas compter uniquement sur leur taux d'intérêt plus avantageux; elles doivent être prêtes à changer leurs méthodes et leur organisation, de manière à éviter autant que possible les formalités et les délais qui gênent et déroutent les agriculteurs et qui, trop souvent, font que le prêt est accordé trop tard pour l'utilisation prévue.

Subventionnement des biens de production et mesures connexes

Dans nombre de pays en voie de développement, l'effort de modernisation agricole a porté principalement sur la fourniture de biens nécessaires à la production, dans lesquels on voit en effet le moyen le plus direct d'accroître cette dernière. Des mesures telles que les subventions destinées à réduire le coût des engrais sont très tentantes. Il est évident qu'elles tendent à relever la productivité et qu'elles n'encouragent pas directement les producteurs inefficaces ou marginaux, et leur coût peut être prévu de façon assez précise.

Dans le cas des engrais, le peu que l'on sait sur les prix payés par les agriculteurs et ceux qu'ils perçoivent permet de constater que le rapport entre le prix des engrais et celui des céréales varie considérablement d'un pays à l'autre. La rentabilité des engrais dépend d'autre part, dans une large mesure, de la réaction de la production, qui varie beaucoup selon les cultures et selon les sols, et qui est en outre fortement influencée par les conditions météorologiques. Le risque inspirerait la prudence aux agriculteurs, même s'il n'existait pas de problèmes de crédit ou de régime foncier.

Le subventionnement des engrais est une pratique courante dans les pays en voie de développement. Cependant, à l'heure actuelle, le facteur limitatif semble être moins le prix que les quantités disponibles. Les preuves sont minces, mais la conclusion est peut-être que le subventionnement des engrais est surtout utile aux tout premiers stades lorsqu'il s'agit de faire démarrer leur utilisation, et aussi lorsque finalement les disponibilités sont abondantes et la distribution bien organisée (à ce moment-là, toutefois, le procédé risque de se révéler dispendieux).

D'autres biens de production bénéficient parfois de subventions, notamment les semences et autre matériel végétatif amélioré, les tracteurs et autres machines agricoles, par exemple les pompes. Les améliorations foncières (irrigation, drainage, terrassement, etc.) sont souvent également favorisées par des subventions de l'Etat.

Chapitre IV. - Aménagement des ressources halieutiques

L'accroissement de la production mondiale de produits de la mer (passée de moins de 20 millions de tonnes en 1948 à plus de 50 millions de tonnes en 1965) a fortement aggravé les problèmes de la surexploitation et rendu plus nécessaires une réglementation et un aménagement si le poisson doit jouer un rôle de plus en plus important dans la satisfaction des besoins mondiaux en protéines. A une époque aussi peu reculée que 1949, les seuls stocks surexploités consistaient en un petit nombre d'espèces très estimées se trouvant principalement dans l'Atlantique nord et dans le Pacifique nord. Sur une trentaine de stocks importants que l'on croyait alors sous-exploités, la moitié environ nécessitent maintenant un aménagement rationnel. Il devient de plus en plus urgent d'adopter à l'échelle internationale des mesures d'aménagement appropriées étant donné la pratique de l'industrie d'abandonner un stock souffrant d'« overfishing » pour se tourner vers d'autres

stocks sous-exploités; sinon, d'ici 20 ans il restera bien peu de stocks inexploités accessibles aux types actuels d'engins de pêche.

Les problèmes de la surexploitation, qui se posent du fait qu'en général les ressources halieutiques n'appartiennent en propre à personne, se compliquent lorsque plusieurs pays participent à une pêcherie ou lorsque plusieurs espèces sont en cause. Du point de vue biologique, il est indispensable de connaître la dynamique des populations du stock, de mesurer l'incidence sur celui-ci des modifications apportées à la pêche, et d'évaluer quantitativement les effets probables des mesures de réglementation sur les stocks et sur les prises futures. Du point de vue économique, la réglementation vise à tirer le meilleur parti possible des ressources en assurant au consommateur des produits de la mer en plus grande quantité ou à un prix plus bas, et au pêcheur un revenu supérieur. En outre, les considérations d'ordre éco-

nomique revêtiront aussi une extrême importance lorsqu'il s'agira de déterminer les meilleurs moyens de réglementer une pêcherie exploitée par plusieurs pays.

Nécessité de l'aménagement

La vieille conviction selon laquelle les ressources biologiques de la mer sont inépuisables a été bel et bien infirmée par l'épuisement de nombre de stocks d'espèces les plus recherchées, en raison du perfectionnement des navires et des techniques de pêche. D'autre part, les restrictions apportées à la pêche par la guerre ont fourni la preuve que le processus de l'amenuisement des stocks était réversible, et que la mise en œuvre de bonnes politiques d'aménagement permet de reconstituer les stocks et de les maintenir à des niveaux commercialement intéressants.

En l'absence d'aménagement, les industries travaillant des stocks surexploités ont eu tendance à se tourner vers d'autres stocks, plus éloignés ou offrant des avantages moins immédiats. S'il existe d'importants stocks d'animaux aquatiques encore inexploités, il s'agit en général d'espèces de peu d'intérêt commercial, ou difficiles à capturer avec les méthodes et le matériel actuels. En conséquence, à moins d'une « percée » technique qui rendrait économiquement réalisable la récolte de nouveaux types de ressources (par exemple le « krill »), il est peu probable que le taux actuel d'expansion de la production halieutique mondiale se maintienne plus de 10 ou 15 ans. Il s'ensuit que la proportion des prises globales provenant de stocks fortement exploités nécessitant un aménagement rationnel augmentera rapidement.

La pêche de stocks surexploités entraîne un énorme gaspillage de ressources économiques. On estime que, pour certains stocks, les mêmes prises (voire des prises légèrement supérieures) pourraient être réalisées avec un niveau de pêche inférieur — de la moitié aux deux tiers — au niveau actuel. Par l'emploi de techniques permettant d'estimer l'abondance des populations, leur taux de variation et de croissance, ainsi que les taux de mortalité et de recrutement des poissons, le biologiste peut tracer des séries de courbes mettant en corrélation la prise totale prélevée sur un stock, l'intensité de pêche, et les tailles des poissons à la première capture. Ces courbes constituent l'indispensable point de départ d'une exploitation rationnelle.

En sus de ces relations biologiques, l'élaboration d'une politique d'aménagement doit également tenir compte de la valeur des prises et des dépenses engagées pour les obtenir. En l'absence de mesures de réglementation, une pêcherie tend à se stabiliser à un niveau où la valeur des captures est à peu près

équivalente à leur coût total — ce qui, dans la plupart des cas, correspond à un niveau d'exploitation supérieur à celui qui donnerait le rendement maximal constant. Un aménagement rationnel doit toutefois viser à maintenir l'effort de pêche au niveau qui permet d'obtenir les meilleurs revenus nets (valeur des prises moins coût de la capture). Le tableau économique devient naturellement plus complexe lorsqu'on envisage plusieurs stocks d'animaux aquatiques ou des pêches effectuées par plusieurs pays, ayant chacun une position optimale différente.

Formes de réglementation

La réglementation peut influencer sur les stocks d'animaux aquatiques et sur les prises futures en modifiant soit l'effort total de pêche (mortalité par capture, proportion du stock prélevée chaque année), soit les dimensions des animaux capturés. L'efficacité des diverses méthodes doit être mesurée en fonction des objectifs de l'aménagement, qui consistent généralement à obtenir la marge maximale entre la valeur totale des prises et le coût total de la capture.

Les restrictions concernant la taille des animaux sont efficaces lorsque le poisson trop petit peut être rejeté à l'eau vivant ou lorsque les pêcheurs peuvent juger de sa taille avant la capture. L'établissement de zones interdites et de périodes de fermeture sont deux méthodes qui peuvent souvent être associées, puisqu'elles ont des effets analogues, mais si elles peuvent faire baisser la mortalité due à la pêche, il est peu probable que les coûts diminueront en proportion.

La réglementation des engins de pêche (par exemple fixation de dimensions minimales des mailles de filets), en vue d'agir sur la taille des poissons capturés, est utile et a été largement employée. Elle n'a généralement pas d'effet sur le coût de la pêche, mais ne peut s'appliquer effectivement qu'aux chaluts. La limitation du maillage, envisagée comme seule méthode d'aménagement, présente un inconvénient: son succès même tend à attirer de nouveaux pêcheurs, d'où une nouvelle réduction du stock et, partant, du revenu des pêcheurs.

C'est pourquoi, pour être efficace, l'aménagement doit prévoir une certaine limitation du volume de la pêche par une restriction des prises totales ou de l'effort de pêche total. Le problème pratique le plus important est de savoir si l'intensité totale de pêche est fixée en tant que contingent global, ou si des contingents individuels sont établis pour chaque groupe de pêcheurs. S'il n'est fixé qu'un seul contingent global, tous les pêcheurs se précipiteront pour s'assurer la plus grande part possible, et cette méthode ne saurait à la longue aboutir à un abaissement substantiel des coûts. Si le contingent est par-

tagé entre des groupes de pêcheurs, les avantages pouvant découler du système ne devraient pas être annulés par des coûts excessifs. Dans les pêches internationales, le partage du contingent pose des problèmes beaucoup plus complexes, notamment pour ce qui est des pays dont les pêches sont en voie de développement et de ceux qui désirent participer à une pêche pour la première fois.

Quelle que soit la méthode adoptée, le contingent doit être défini en fonction soit des prises, soit de l'effort de pêche. Du point de vue biologique, il s'agit d'atteindre une certaine mortalité par pêche, c'est-à-dire de prendre chaque année une certaine proportion du stock, mais ni la prise ni l'effort de pêche ne seront en rapport absolument constant avec la mortalité par pêche. La réglementation devient plus complexe encore lorsqu'elle vise plusieurs espèces d'animaux aquatiques. Un aménagement rationnel doit assurer l'application d'une réglementation appropriée pour les espèces surexploitées sans décourager la pêche des espèces peu exploitées — ce qui n'est pas facile.

Dispositifs d'aménagement et droit international

Les pays peuvent aborder le problème de l'aménagement halieutique de deux manières: en appliquant des mesures conservatives appropriées dans leur mer territoriale et dans leur zone de pêche exclusive, ou en créant des commissions internationales chargées de s'occuper de pêches ou groupes de pêches hauturières déterminés. La question de la largeur de la mer territoriale a été examinée par deux Conférences des Nations Unies sur le droit de la mer, tenues en 1958 et en 1960. Si l'accord n'a pu se faire sur cette question, une proposition qui a manqué de peu d'être adoptée à la seconde conférence a exercé une influence considérable sur les mesures prises par la suite. Elle envisageait de permettre aux Etats de revendiquer comme mer territoriale une zone allant jusqu'à 6 milles marins de la côte, et des droits de pêche exclusive dans une zone située immédiatement au-delà de la mer territoriale et s'étendant jusqu'à 12 milles de la côte, certains droits y étant réservés aux Etats ayant traditionnellement pêché dans cette zone.

Pour ce qui est de la réglementation des pêches en haute mer, la Conférence de 1958 a adopté une Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, qui est entrée en vigueur en 1966. Cette convention visait à favoriser l'adoption de mesures de protection et à fournir le mécanisme nécessaire pour faciliter le règlement des différends.

Un grand nombre d'organismes halieutiques spécialisés ont été créés depuis la fin de la seconde

guerre mondiale. Certains s'occupent d'une mer déterminée ou d'un ensemble particulier, tandis que d'autres sont chargés d'une région de la haute mer délimitée avec précision, mais le domaine de compétence de nombreux organismes n'est défini qu'en termes généraux. Les organismes halieutiques actuels se répartissent en trois grandes catégories: ceux dont la fonction principale est la recherche, et qui peuvent émettre des avis et des recommandations en vue de l'adoption de mesures de conservation; ceux qui élaborent des mesures conservatives sur la base de recherches scientifiques effectuées par d'autres organismes; ceux qui élaborent des mesures conservatives sur la base de travaux scientifiques effectués par leur propre personnel. Ces dispositifs se bornent généralement à des interdictions et à des limitations, et comprennent la plupart des mesures énumérées plus haut. Dans certains cas, on a mis au point une procédure visant à faciliter l'acceptation des mesures formulées par les commissions. En outre, on tend de plus en plus à vouloir établir à l'échelle internationale un certain degré d'inspection et de contrôle, qui prendra sans doute une importance croissante lorsqu'on se sera finalement mis d'accord sur la limitation internationale du volume de la pêche.

Perspectives de progrès futurs et problèmes rencontrés

Compte tenu de ses limitations, la réglementation portant sur la taille des animaux capturés a été appliquée avec assez de succès, et le grand problème auquel doivent faire face toutes les commissions est celui de la restriction du volume total de la pêche. Certaines des conditions indispensables à un aménagement complet peuvent être déduites de l'expérience acquise jusqu'ici en matière de réduction de l'intensité de pêche. En premier lieu, il faut connaître à fond, sous l'angle biologique, la situation des stocks intéressés; le spécialiste de la science halieutique doit pouvoir fournir une estimation de l'effet de toute mesure conservative envisagée, non seulement sur le stock directement visé, mais également sur les stocks qui sont en rapport avec celui-ci. Il faut d'urgence améliorer le rassemblement des données et intensifier les recherches scientifiques originales pour l'interprétation des données disponibles.

L'autre type de mesure nécessaire pour réaliser un aménagement rationnel relève du domaine administratif. Le besoin se fait sentir de mieux reconnaître les avantages économiques pouvant résulter d'un bon aménagement et, inversement, le risque qu'il y a de perdre une grande partie de ces avantages alors même que les objectifs biologiques de l'aménagement sont atteints. Il est peu probable que le niveau optimal de pêche sera identique pour tous les

pays; de même, le niveau optimal pour un pays donné peut varier suivant les prix des produits de la mer ou les perfectionnements techniques apportés aux méthodes de capture. Aussi faut-il faire appel à l'analyse économique pour avoir une idée de l'ordre de grandeur du produit économique net d'un stock.

Il faut ensuite décider comment sera réalisé et réparti ce produit. Le produit économique net peut être prélevé s'il existe une seule autorité responsable de l'aménagement qui effectue elle-même les opérations de pêche ou qui perçoit une taxe ou une redevance pour l'octroi de licences. Toutefois, si le bénéfice va directement aux pêcheurs sous la forme d'une réduction des coûts, on aboutira finalement à encourager de nouvelles participations à la pêche, et ceux qui l'exploitent déjà voudront accroître leur part.

Etant donné que c'est seulement dans des conditions exceptionnelles que l'organisme chargé de l'aménagement pourrait effectuer lui-même les opérations de pêche, le rendement économique net sera

normalement obtenu par voie fiscale (taxes ou licences). Le produit de ces redevances ne devra aller qu'en partie aux participants à une pêche, une fraction importante devant être répartie sur une base plus large et pouvant peut-être même servir aussi au financement de nouvelles recherches. Si l'organisme est une institution des Nations Unies, l'excédent pourrait être versé dans un fonds commun relevant du système des Nations Unies en vue du financement d'autres projets alimentaires.

Faire accepter l'idée d'avoir à payer pour pêcher en haute mer ne constitue qu'une seule des nombreuses difficultés auxquelles se heurte l'aménagement des pêches. Cependant, les avantages économiques nets que peut procurer un aménagement rationnel sont considérables, et augmenteront encore à mesure qu'un plus grand nombre de stocks d'animaux aquatiques feront l'objet d'une pêche intense. Aussi convient-il d'encourager dans toute la mesure possible les organisations internationales à développer et à étendre leur activité en matière de recherche et d'aménagement halieutiques.

Chapitre II. - SITUATION ET PERSPECTIVES MONDIALES

Production agricole

Après le recul de 1965, la production mondiale s'est quelque peu redressée en 1966 (tableau II-1). D'après les premières estimations de la FAO, l'ensemble de la production agricole (cultures, élevage, produits de la pêche et des forêts) a augmenté d'environ 3 pour cent par rapport à l'année précédente. C'est encore dans le secteur de la pêche que la production a progressé le plus: 5 pour cent en 1966. Dans le secteur des cultures et de l'élevage (qui représente la majeure partie de la production totale), l'augmentation a été de 3 pour cent, mais dans le cas des produits forestiers pour la deuxième année consécutive elle n'a pas dépassé 1 pour cent.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite (cultures et élevage), et en particulier la production alimentaire, le recul de 1965 et la reprise de 1966 n'ont pas intéressé uniformément les principales régions du monde (tableau II-2). Les données révisées montrent qu'en 1965, année où elle n'a pas

progressé dans l'ensemble du monde (compte non tenu de la Chine continentale pour laquelle on ne dispose pas de statistiques de production officielles), la production alimentaire a diminué de 1 pour cent dans les régions en voie de développement, tandis qu'elle a augmenté d'environ 1 pour cent dans les régions développées. Selon les premiers renseignements pour 1966, le relèvement de 4 pour cent enregistré dans la production alimentaire totale provient, dans une très large mesure, des régions avancées où le taux d'expansion a atteint 6 pour cent. Dans les régions en voie de développement, on estime que la production alimentaire a augmenté d'à peine plus de 1 pour cent en 1966, de sorte que la production par habitant, dans ces régions d'accroissement démographique rapide, a été plus faible même qu'en 1965 et a atteint son niveau le plus bas depuis 1957.

En 1966, la production alimentaire a augmenté dans chacune des régions avancées. En Europe orien-

TABLEAU II-1. - INDICES DE LA PRODUCTION MONDIALE¹ DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Moyenne 1948-52	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100															
PRODUCTION TOTALE	...	97	99	103	107	107	113	116	119	121	125	128	131	132	136
Agriculture	87	98	99	103	107	107	114	117	120	121	126	129	132	133	137
Pêches	86	95	99	104	109	110	111	115	119	125	131	135	142	148	155
Forêts	95	100	105	106	105	105	111	112	111	113	114	119	120	121
POPULATION	93	98	100	102	104	106	108	110	112	114	117	119	121	124	126
PRODUCTION PAR HABITANT	99	99	102	103	102	105	106	107	106	107	110	108	107	108
Agriculture	94	99	99	101	103	102	106	106	107	106	108	108	109	107	108
Pêches	93	93	93	99	121	99	99	99	104	104	110	110	110	115	121
Forêts	98	97	100	103	102	100	98	131	94	97	97	95	98	97	97

NOTE: Les indices de la production agricole sont maintenant établis en fonction de l'année civile et ne sont donc pas comparables avec les indices calculés en fonction de la campagne agricole publiés dans les précédentes éditions de ce rapport. On trouvera dans la note explicative aux tableaux annexes des précisions sur le mode de calcul et la portée de ces indices.

¹ Non compris la Chine continentale.

TABLEAU II-2. - INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE MONDIALE¹ ET RÉGIONALE PAR RAPPORT À LA POPULATION

	Moyenne 1948-52	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100															
Production totale															
TOUS PRODUITS AGRICOLES															
Europe occidentale	84	100	101	102	103	106	109	112	119	118	126	128	129	129	133
Europe orientale et U.R.S.S.	82	94	96	105	115	118	128	131	132	135	139	134	146	148	164
Amérique du Nord	93	99	97	101	103	98	106	107	109	108	112	119	117	118	117
Océanie	90	98	97	104	106	102	117	119	123	125	133	137	142	135	147
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>87</i>	<i>98</i>	<i>98</i>	<i>103</i>	<i>107</i>	<i>106</i>	<i>113</i>	<i>116</i>	<i>119</i>	<i>119</i>	<i>124</i>	<i>126</i>	<i>129</i>	<i>130</i>	<i>136</i>
Amérique latine	88	95	100	104	108	111	119	119	122	127	130	134	137	141	136
Extrême-Orient ¹	87	97	100	104	108	108	112	117	122	126	128	132	136	133	137
Proche-Orient	84	99	98	100	110	115	119	123	124	124	136	140	143	145	147
Afrique	87	97	101	102	107	108	111	117	123	120	127	133	135	137	134
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>87</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>110</i>	<i>115</i>	<i>118</i>	<i>122</i>	<i>125</i>	<i>129</i>	<i>133</i>	<i>137</i>	<i>137</i>	<i>138</i>
ENSEMBLE DES RÉGIONS CI-DESSUS	87	98	99	103	107	107	114	117	120	121	126	129	132	133	137
PRODUITS ALIMENTAIRES SEULEMENT															
Europe occidentale	84	101	101	102	103	106	109	112	119	119	126	128	129	130	134
Europe orientale et U.R.S.S.	83	94	96	105	115	118	129	132	134	137	141	134	147	150	166
Amérique du Nord	92	98	97	101	104	101	109	110	111	110	113	121	119	121	124
Océanie	93	100	98	104	101	99	117	116	123	123	135	138	144	136	153
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>87</i>	<i>98</i>	<i>98</i>	<i>103</i>	<i>107</i>	<i>107</i>	<i>115</i>	<i>117</i>	<i>120</i>	<i>121</i>	<i>125</i>	<i>127</i>	<i>131</i>	<i>132</i>	<i>140</i>
Amérique latine	88	95	100	102	110	111	118	116	118	123	125	132	138	138	136
Extrême-Orient ¹	87	97	100	104	108	108	113	118	123	127	128	132	137	133	138
Proche-Orient	83	100	97	100	110	115	119	122	123	124	134	138	139	141	144
Afrique	88	98	102	101	107	107	110	115	121	118	125	130	132	132	130
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>87</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>109</i>	<i>114</i>	<i>118</i>	<i>122</i>	<i>124</i>	<i>128</i>	<i>132</i>	<i>137</i>	<i>135</i>	<i>137</i>
ENSEMBLE DES RÉGIONS CI-DESSUS	87	98	99	103	107	108	115	117	121	122	126	129	133	133	139
Production par habitant															
TOUS PRODUITS AGRICOLES															
Europe occidentale	87	101	101	102	102	104	106	108	113	112	118	118	118	117	120
Europe orientale et U.R.S.S.	87	96	96	103	112	113	121	121	121	122	124	118	127	128	139
Amérique du Nord	100	101	97	99	100	93	98	98	98	96	97	102	98	98	97
Océanie	99	100	97	101	101	95	107	106	107	106	111	112	113	106	113
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>92</i>	<i>99</i>	<i>98</i>	<i>101</i>	<i>104</i>	<i>102</i>	<i>108</i>	<i>108</i>	<i>110</i>	<i>109</i>	<i>112</i>	<i>113</i>	<i>114</i>	<i>114</i>	<i>117</i>
Amérique latine	98	98	100	101	102	103	106	104	103	105	104	104	103	103	97
Extrême-Orient ¹	93	99	100	102	104	102	104	106	107	109	108	109	109	105	106
Proche-Orient	93	102	98	98	105	107	108	110	108	105	112	112	112	110	109
Afrique	95	99	102	100	102	100	101	103	106	101	105	107	106	105	101
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>94</i>	<i>99</i>	<i>100</i>	<i>101</i>	<i>103</i>	<i>103</i>	<i>105</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>107</i>	<i>108</i>	<i>108</i>	<i>109</i>	<i>106</i>	<i>104</i>
ENSEMBLE DES RÉGIONS CI-DESSUS	93	99	99	101	103	102	106	106	107	106	108	108	109	107	108
PRODUITS ALIMENTAIRES SEULEMENT															
Europe occidentale	87	101	101	102	102	104	106	108	114	112	118	118	118	118	120
Europe orientale et U.R.S.S.	88	96	96	103	111	113	122	122	122	124	125	118	128	129	141
Amérique du Nord	99	100	97	100	101	96	101	100	100	97	98	104	100	101	102
Océanie	102	103	98	101	97	92	107	103	107	105	112	113	116	106	118
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>92</i>	<i>99</i>	<i>98</i>	<i>101</i>	<i>104</i>	<i>103</i>	<i>109</i>	<i>110</i>	<i>111</i>	<i>110</i>	<i>113</i>	<i>113</i>	<i>115</i>	<i>115</i>	<i>120</i>
Amérique latine	98	98	100	100	104	103	105	101	100	101	100	102	104	101	97
Extrême-Orient ¹	93	99	100	102	104	102	104	107	109	110	108	109	110	105	106
Proche-Orient	92	103	98	98	105	107	108	109	106	105	110	111	108	107	106
Afrique	96	100	102	99	102	99	100	102	104	100	103	104	104	101	97
<i>Quatre régions ci-dessus</i>	<i>94</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>101</i>	<i>104</i>	<i>102</i>	<i>105</i>	<i>105</i>	<i>106</i>	<i>106</i>	<i>106</i>	<i>108</i>	<i>108</i>	<i>105</i>	<i>104</i>
ENSEMBLE DES RÉGIONS CI-DESSUS	93	100	99	101	104	102	107	107	108	107	108	109	109	108	110

NOTE: Les indices de la production agricole sont maintenant établis en fonction de l'année civile et ne sont donc pas comparables avec les indices calculés en fonction de la campagne agricole publiés dans les précédentes éditions de ce rapport. On trouvera dans la note explicative aux tableaux annexes des précisions sur le mode de calcul et la portée de ces indices.

¹ Non compris la Chine continentale.

tales et en U.R.S.S., la récolte soviétique record de céréales a entraîné un relèvement de la production alimentaire supérieur à 10 pour cent. En Océanie, le recul de 6 pour cent enregistré en 1965 a été suivi, en 1966, d'un accroissement de 13 pour cent. En Europe occidentale comme en Amérique du Nord, la production alimentaire a progressé de 2 à 3 pour cent.

Parmi les régions en voie de développement, la production alimentaire n'a augmenté au cours de 1966 qu'en Extrême-Orient et au Proche-Orient. En Afrique et en Amérique latine, où elle n'avait déjà pas augmenté en 1965, les premières données indiquent un recul d'environ 1 pour cent en 1966. La production alimentaire du Proche-Orient s'est encore accrue de 2 pour cent. En Extrême-Orient, non compris la Chine continentale, elle s'est relevée de 3 pour cent par rapport au faible niveau de 1965, mais n'a dépassé que de 1 pour cent le chiffre de 1964. Il est peu probable que les chiffres de la production de la Chine continentale, si on les connaissait, puissent améliorer le tableau général, car la plupart des estimations donnent à penser que la production a légèrement reculé en 1966.

La production alimentaire et la population dans les pays en voie de développement

De la deuxième moitié du tableau II-2 ci-contre, il ressort que, jusqu'en 1964, la production alimentaire par habitant augmentait lentement, mais nettement dans les pays en voie de développement et cela depuis quelques années. On estime en effet qu'entre 1953 et 1964 elle s'était accrue d'environ 9 pour cent. Mais, par suite de l'échec subi en 1965 et incomplètement effacé en 1966, une grande partie des gains obtenus a été perdue. Ainsi, en 1966, la production alimentaire par habitant dans les pays en question a été, pense-t-on, inférieure de plus de 4 pour cent au niveau maximal atteint en 1964 et elle s'est située au plus bas depuis 1957.

Le rattrapage demandera sans doute un certain temps, car, pour revenir en 1967 à son niveau de 1964 par exemple, il faudrait que la production alimentaire totale augmente non pas simplement de 4 pour cent — ce qui représente déjà un effort considérable pour une seule année, mais plutôt de 7 pour cent, de manière à contrebalancer également un accroissement démographique annuel de 2,5 pour cent.

Dans chacune des régions en voie de développement, la production alimentaire par habitant est aujourd'hui très au-dessous du volume d'il y a quelques années. On ne dispose pas de chiffres d'avant-guerre qui puissent être comparés avec les nouveaux indices révisés figurant au tableau II-2, mais d'une

confrontation approximative avec les séries publiées dans les éditions antérieures de ce rapport, il semble qu'en 1966 cette production ait été moindre qu'avant la dernière guerre mondiale dans toutes les régions en voie de développement, hormis le Proche-Orient¹. D'ailleurs, même cette région a récemment connu une détérioration sensible par rapport aux niveaux atteints précédemment.

Si l'on considère individuellement les pays en voie de développement, on constate que l'évolution de la production par rapport à celle de la population a été très différente ces dernières années selon le pays. Ceci est attesté par la figure II-1, où sont mises en parallèle les tendances de la production alimentaire et celles de la population dans chacun des 33 pays en voie de développement pour lesquels la FAO établit désormais des indices de production, ainsi que par le tableau II-3 qui présente côte à côte les taux annuels d'accroissement de la production agricole totale, de la production alimentaire et de la population dans ces mêmes pays. Les séries complètes d'indices, y compris ceux qui concernent les pays développés, sont données aux tableaux annexes I et 2.

La période choisie comme base de comparaison introduit certes un élément de variation considérable, mais il ressort du tableau II-3 qu'entre 1952-56 (période de base des indices) et 1963-65 (les dernières années pour lesquelles ces indices soient disponibles), la production agricole a augmenté plus vite ou aussi vite que la population dans 24 pays, tandis qu'elle se laissait distancer dans les 9 autres. Dans 6 cas (Algérie, Cuba, Indonésie, Irak, Maroc et Uruguay), elle a pris un retard sensible.

Dans la plupart des 33 pays en voie de développement pour lesquels il existe des données, le croît de la production agricole totale et celui de la production alimentaire ont été très voisins². Une exception digne d'être signalée est la Malaisie occidentale, où la production alimentaire a progressé bien plus rapidement, surtout par suite de la mise en culture de nouvelles terres à riz durant les années récentes. Par contre, il faut ajouter la Syrie au nombre des pays où la production s'est laissée gagner par la population si l'on considère uniquement le secteur alimentaire, à cause et de l'accroissement particulièrement rapide de la production cotonnière et de la lenteur décevante du progrès des principales productions alimentaires. L'Éthiopie, le Guatemala et le Honduras, où la production de café a augmenté rapidement, ainsi que l'Iran et la Turquie, où la

¹ Il ne faut pas en conclure que les disponibilités et la consommation alimentaires par habitant sont moindres qu'avant la guerre dans ces régions. Comme on le verra plus loin dans ce chapitre, l'évolution des disponibilités par habitant y a été plus favorable que celle de leur propre production alimentaire, par suite de changements dans leur commerce extérieur.

² Les indices de la production alimentaire excluent le café, le thé, le tabac, les oléagineux non alimentaires, les fibres animales et végétales, ainsi que le caoutchouc.

FIGURE II-1. - TENDANCES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

(Moyenne 1952-56 = 100)

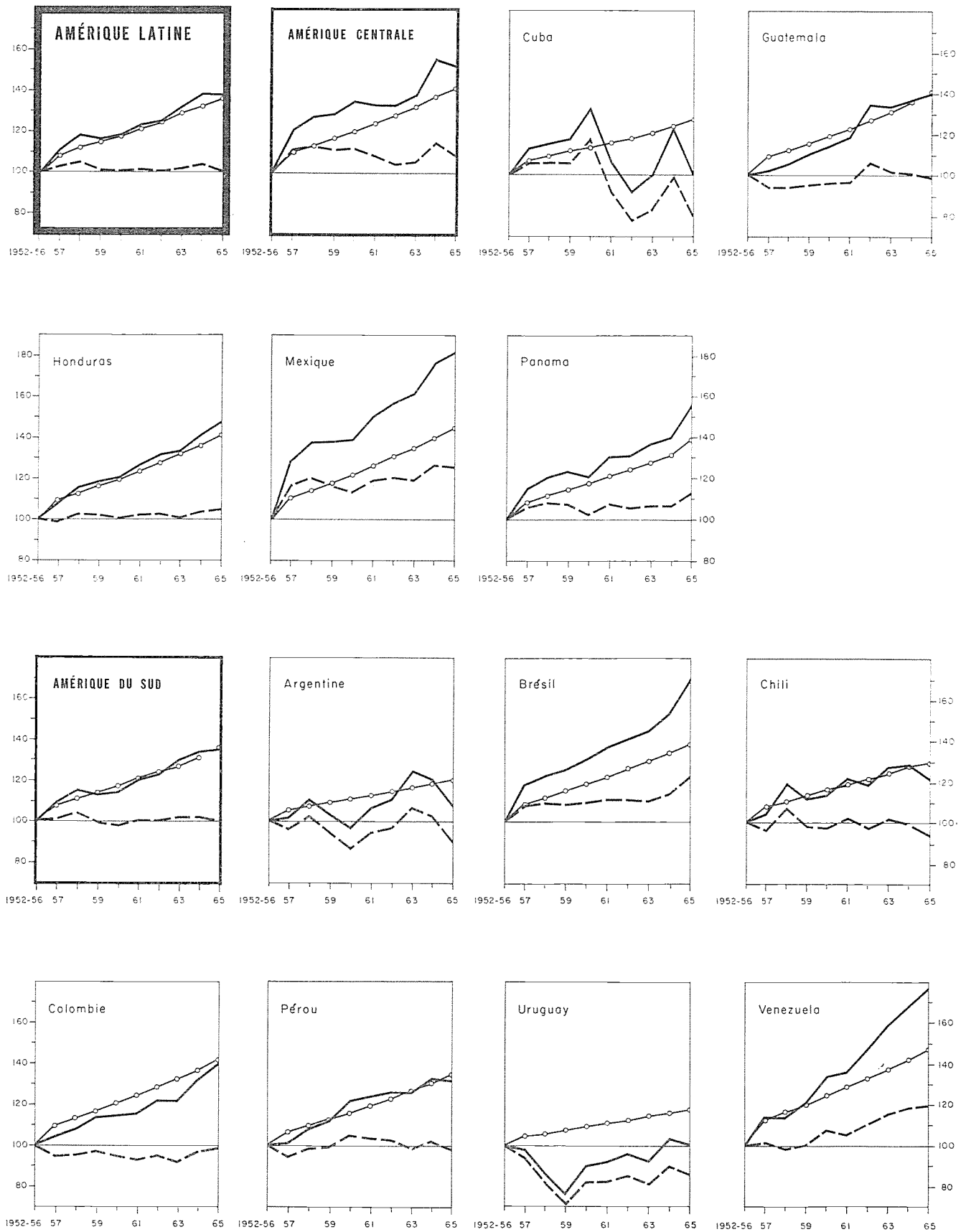
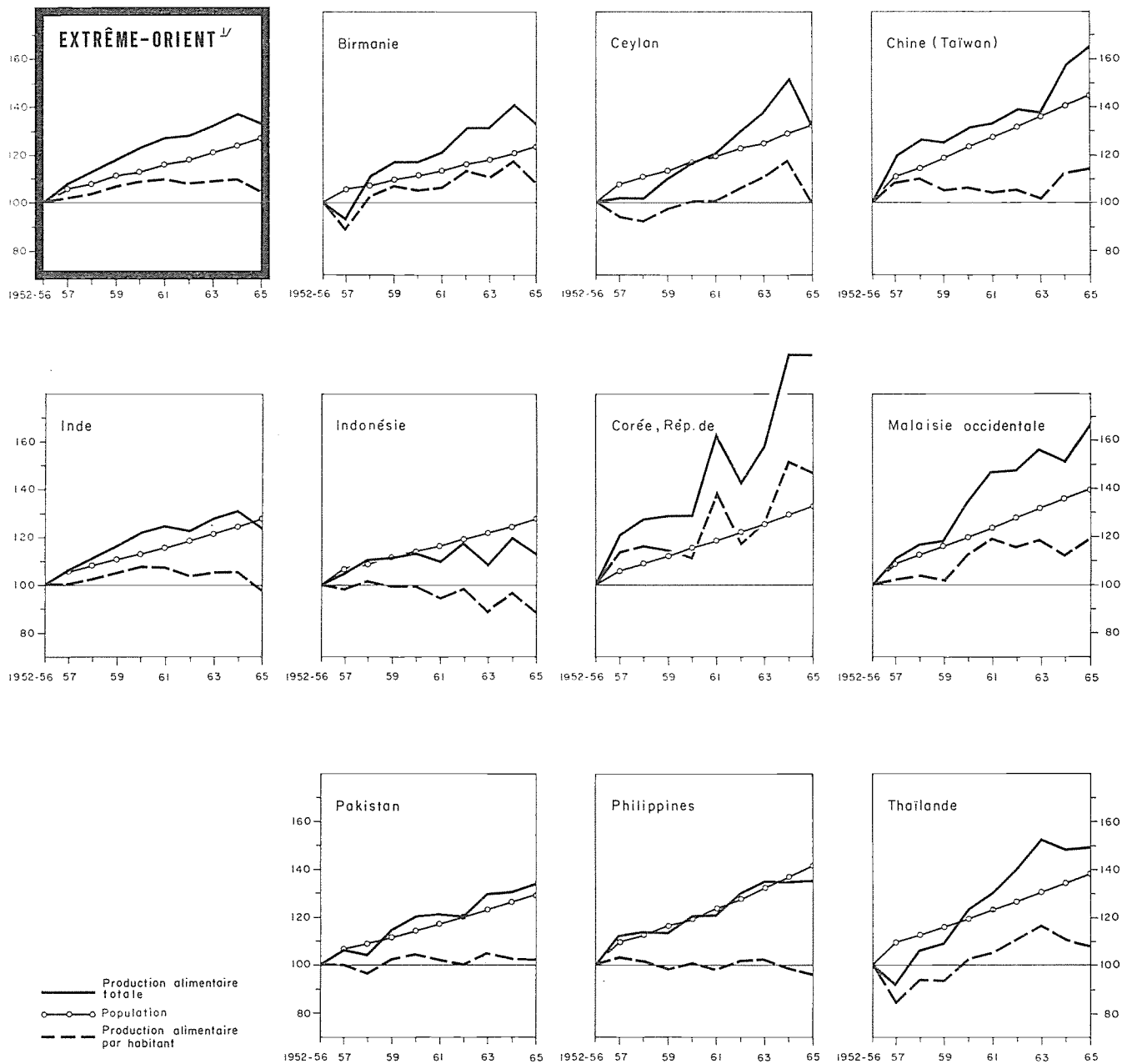


FIGURE II-1. - TENDANCES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (suite)

(Moyenne 1952-56 = 100)

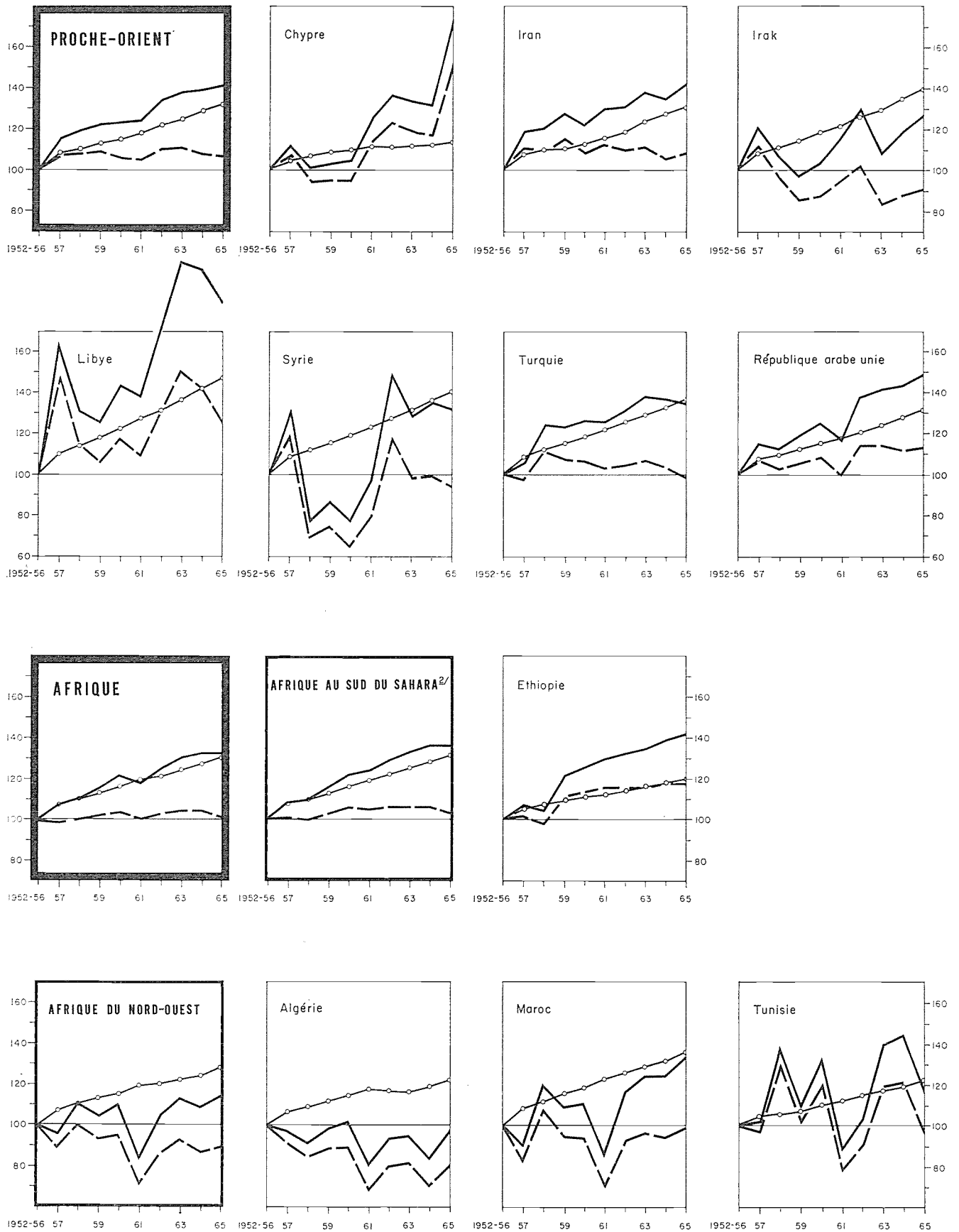


NOTE: Les indices par pays sont établis par la FAO sur une base uniforme en utilisant des coefficients de pondération constants par région. Ils peuvent ne pas correspondre avec les indices nationaux publiés par les pays eux-mêmes, en raison de différences dans la notion de production, la portée, la pondération, la période de base et les méthodes de calcul. Ils ne sont pas encore disponibles pour 1966. Les indices sont maintenant établis en fonction de l'année civile et ne sont donc pas comparables avec les indices calculés en fonction de la campagne agricole publiés dans les précédentes éditions de ce rapport.

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Chiffres obtenus en déduisant du total régional le total partiel pour l'Afrique du Nord-Ouest.

FIGURE II-1. - TENDANCES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (fin)

(Moyenne 1952-56 = 100)



production de coton s'est fortement développée, sont d'autres pays où la production agricole totale a progressé plus vite que la production uniquement alimentaire.

La figure II-1 et le tableau II-3 indiquent simplement les tendances relatives de la production et de la population, mais le niveau réel de la production par habitant diffère considérablement d'un pays à l'autre. Sur la base d'agrégats pondérés par les prix, le rapport peut être de 1 à 7 entre des pays comme l'Argentine, gros producteur de denrées d'origine animale, et des pays tels que l'Indonésie et la République de Corée, dans la production desquels prédominent les céréales.

On observe également de très fortes différences entre les pays en ce qui concerne le pourcentage des besoins caloriques que couvrent les disponibilités alimentaires par habitant. C'est ainsi qu'en Colombie, en Indonésie et en Irak, par exemple, le fait que la production alimentaire ne parvienne pas à suivre la population est d'autant plus grave que, d'après les derniers bilans des disponibilités alimentaires nationales, les besoins caloriques ne sont pas satisfaits. Dans divers autres pays, y compris Ceylan, l'Ethiopie, le Honduras, l'Inde et la Libye, la production alimentaire a certes progressé plus vite que la population durant la période considérée, mais elle ne parvient pas encore à assurer l'apport calorique moyen qui serait nécessaire.

D'autres différences existent également entre les pays selon que la période de base choisie, c'est-à-dire 1952-56, était plus ou moins favorable. Si l'on compare la production par habitant des principaux aliments de base, on est amené à penser que dans bon nombre de ces pays, la production alimentaire par habitant en 1952-56 était moindre qu'avant la guerre. Une grande partie des progrès rapides qu'a réalisés la production alimentaire en Chine (Taïwan), en Malaisie occidentale, en République arabe unie et au Venezuela, par exemple, aura servi à rattraper ce retard. De même, si l'on considère la lenteur avec laquelle la production alimentaire s'est accrue par rapport à la population dans des pays tels que l'Argentine, le Chili et le Pérou, il faut penser qu'en 1952-56 leur production alimentaire était probablement déjà inférieure à celle d'avant-guerre.

Enfin, les pays considérés dans la figure II-1 et au tableau II-3 sont dans des situations différentes quant à leur commerce net de produits agricoles. En Argentine, tout recul de la production alimentaire par habitant se sera répercuté d'abord sur les fortes quantités de produits alimentaires dont le pays est exportateur net. Toutefois, la plupart des autres pays sont actuellement importateurs nets de céréales (c'est-à-dire d'aliments de base) et certains, tels le Chili, la République de Corée, l'Inde, l'Irak, la Libye, la République arabe unie et le Pa-

TABLEAU II-3. — ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE TOTALE, DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DE LA POPULATION DANS DIVERS PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT, 1952-56 A 1963-65

Pays où la production agricole a augmenté	Production agricole	Production alimentaire	Population
	Pourcentage annuel moyen de variation ¹		
D'AU MOINS 4 POUR CENT			
Libye	6,7	6,9	3,5
Guatemala	6,1	3,2	3,1
Corée, République de	5,9	6,2	2,6
Mexique	5,4	5,6	3,4
Venezuela	5,0	5,3	3,6
Thaïlande	4,5	4,2	3,0
Chine (Taïwan)	4,4	4,4	3,4
Syrie	4,4	2,8	3,1
Bésil	4,3	4,6	3,0
Honduras	4,0	3,4	3,1
DE 3,0 A 3,9 POUR CENT			
Malaisie occidentale	3,7	4,7	3,1
Chypre	3,7	3,8	1,2
Panama	3,7	3,7	2,9
Ethiopie	3,7	3,3	1,7
République arabe unie	3,6	3,7	2,5
Iran	3,6	3,2	2,4
Turquie	3,5	3,1	2,9
Philippines	3,2	3,1	3,2
Ceylan	3,1	3,4	2,5
Pérou	3,0	2,7	2,7
DE 2,0 A 2,9 POUR CENT			
Birmanie	2,9	3,1	1,9
Tunisie	2,9	3,0	1,8
Colombie	2,9	2,8	3,2
Pakistan	2,5	2,8	2,4
Inde	2,5	2,4	2,2
Maroc	2,3	2,4	2,8
Chili	2,2	2,3	2,4
DE 0 A 1,9 POUR CENT			
Irak	1,7	1,6	3,0
Argentine	1,6	1,6	1,7
Indonésie	1,2	1,3	2,2
Cuba	0,7	0,7	2,1
Pays où la production agricole a diminué			
Uruguay	— 0,1	— 0,1	1,5
Algérie	— 1,2	— 0,9	1,8

¹ Taux composé; le signe — indique une diminution.

kistan, sont dans la même position pour ce qui est de l'ensemble des produits alimentaires. Comme on verra plus loin, ces importations nettes tendent à s'accroître rapidement depuis quelques années.

De même que la situation alimentaire véritable d'un pays est bien plus complexe que ne l'indique la simple confrontation des taux d'accroissement de la production alimentaire et de la population, les principaux facteurs à mettre en jeu pour développer rapidement la production sont difficiles à isoler. Bien évidemment, l'un des éléments déterminants est le taux même de croissance démographique. Celui-ci s'établit entre 1,2 et 3,6 pour cent par an dans les pays considérés, tandis que les variations de la pro-

duction ont été comprises entre — 1,2 et + 6,7 pour cent.

Comme on pouvait s'y attendre, les plus forts accroissements de production ont été enregistrés dans les pays où la croissance démographique était la plus rapide. Il ressort d'estimations récentes concernant de nombreux pays en voie de développement³ que si, entre 1950-52 et 1963-65, le taux de variation du produit réel par habitant s'est situé entre — 1,4 et + 6,9 pour cent par an, très rares sont ceux où l'augmentation ait dépassé 2 à 3 pour cent annuellement. Ainsi, eu égard à la faible élasticité-revenu de la demande alimentaire, il est clair que dans la plupart des pays en voie de développement l'accroissement démographique demeure le principal facteur d'augmentation de cette demande.

Il semble toutefois qu'il n'y ait pas automatiquement liaison entre la vitesse de l'accroissement démographique et celle de l'augmentation de la production alimentaire. Parmi les pays figurant au tableau II-3, la Colombie et, en particulier, l'Irak, offrent deux exemples d'un très fort accroissement démographique qui n'a pas été accompagné d'une amélioration proportionnelle de la production. Au contraire, la Birmanie, Chypre, l'Éthiopie et la Tunisie semblent avoir réalisé une assez vive expansion agricole sans le stimulant d'un accroissement démographique particulièrement vigoureux.

Il semble par conséquent que la solution doive être recherchée principalement dans les efforts que les gouvernements ont consentis pour que l'augmentation de la demande déterminée principalement par la poussée démographique soit pleinement ressentie au niveau de la production et pour aider les agriculteurs à produire davantage afin de satisfaire cette demande. Le chapitre III du présent rapport analyse les mesures qu'il convient de prendre, principalement dans le domaine de la stabilisation des prix, du régime foncier, de la commercialisation et du crédit, si l'on veut que les agriculteurs des pays en voie de développement soient suffisamment incités à accroître leur production et leurs ventes. Cela suppose qu'on leur en aura également donné la possibilité, grâce à des actions gouvernementales concernant par exemple la recherche, la formation professionnelle, la vulgarisation et la fourniture de biens de production. Il est clair que le fort accroissement démographique⁴ que connaissent actuellement tant de pays en voie de développement devrait vivement inciter les gouvernements à prendre les mesures nécessaires, même s'il n'existe pas de certitude qu'ils le feront effectivement.

³ OCDE, *Comptabilité nationale des pays insuffisamment développés*. Division de la recherche, Centre de développement de l'OCDE. Paris, février 1967 (édition préliminaire).

⁴ Les taux d'accroissement courants sont même, dans la plupart des cas, supérieurs à ceux de la période — relativement longue — sur laquelle porte le tableau II-3.

Production agricole dans les régions en 1966

On trouvera ci-après des données plus détaillées sur la production agricole en 1966 dans chacune des principales régions du monde. Le tableau annexe 3 contient les statistiques de la production régionale des principaux produits.

EUROPE OCCIDENTALE

Dans l'ensemble, les conditions météorologiques ont été plus favorables qu'en 1965, année où la production agricole est demeurée stationnaire, et l'on estime que la production de 1966 a progressé d'environ 3 pour cent. Si elle a diminué en Finlande et en Suède, elle a augmenté dans la plupart des pays au cours de 1966, son expansion ayant été particulièrement marquée en Espagne et en Yougoslavie.

La production céréalière de la région n'a guère augmenté, les bonnes récoltes de l'Europe méridionale ayant été contrebalancées par un fléchissement de la production dans le nord-ouest de l'Europe par suite du mauvais temps. La production d'orge a augmenté de 6 pour cent et celle de maïs de 20 pour cent mais, dans le secteur du blé, on a enregistré un recul de 9 pour cent par rapport à 1965. Bien que la production de sucre ait progressé, elle n'a pas atteint le niveau record de 1964. Les superficies consacrées à la culture des pommes de terre ont continué à diminuer dans le nord-ouest de l'Europe mais, les rendements ayant été plus élevés, la production régionale est en légère augmentation. La production de fruits et de légumes a dans l'ensemble repris, le relèvement étant particulièrement important dans le secteur des pommes et des agrumes. La production d'huiles végétales et d'oléagineux, ainsi que celle d'huile d'olive, principal produit de ce groupe, ne se sont guère modifiées par rapport à l'année précédente. La production de vin a diminué, mais la qualité a été bonne dans la plupart des pays.

Les quantités de fourrage disponibles ont été généralement suffisantes et les effectifs de bovins ont augmenté. La production de viande, en particulier de bœuf et de veau, a progressé très fortement. La production laitière totale s'est encore renforcée, dépassant le niveau record de 1965, une augmentation ayant également été enregistrée pour chacun des principaux produits laitiers. La production de lait écrémé en poudre, qui est de plus en plus utilisé pour l'alimentation des animaux d'élevage, s'est accrue d'environ 20 pour cent et a pour la première fois dépassé le niveau de 1 million de tonnes. Alors qu'auparavant son expansion avait été rapide, la production d'œufs n'a guère évolué pour la troisième année consécutive.

EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.

Après n'avoir augmenté que de 1 à 2 pour cent en 1965, la production agricole de l'Europe orientale et de l'U.R.S.S. a progressé de 10 pour cent en 1966. L'augmentation a atteint 10 pour cent en U.R.S.S. et, en Europe orientale, elle a oscillé entre 6 pour cent en Hongrie et en Pologne et 15 pour cent en Bulgarie.

La production céréalière soviétique s'est accrue de pas moins de 50 millions de tonnes pour atteindre 171 millions de tonnes, soit 12 pour cent de plus que le niveau record précédemment enregistré en 1964. La superficie consacrée aux céréales a légèrement diminué par rapport à 1965, mais le beau temps a permis d'obtenir des rendements sans précédent. Dans le cas de la plupart des autres cultures vivrières, la production, bien qu'abondante, n'a pas atteint de niveau record. La production de coton et d'autres plantes industrielles a toutefois augmenté fortement. On a également enregistré de nouvelles progressions notables dans les secteurs de la viande, du lait et des œufs.

De même qu'en Europe occidentale, la production de blé des pays d'Europe orientale a reculé en 1966. La production de sucre et de pommes de terre s'est relevée par rapport aux faibles niveaux de l'année précédente. La production de tous les principaux produits de l'élevage a également progressé.

AMÉRIQUE DU NORD

En Amérique du Nord, la production agricole a légèrement diminué en 1966, mais ce recul est dû essentiellement à un fléchissement important de la production cotonnière des Etats-Unis; quant à la production alimentaire, considérée isolément, elle a augmenté d'environ 2 pour cent. La production agricole totale de la région n'a guère évolué depuis 1963, année où elle a fortement augmenté.

En 1966, la production des Etats-Unis a diminué (de 2 pour cent) pour la première fois depuis 1957. La production des cultures a reculé de 3 pour cent et celle de l'élevage a augmenté dans une proportion analogue. Bien que les récoltes de riz, de maïs et de sorgho aient été exceptionnelles, la production céréalière totale a dépassé à peine celle de 1965. La production d'agrumes, d'arachides et de soja a également atteint des niveaux sans précédent. Par suite de l'augmentation du nombre des agriculteurs qui ont choisi — dans le cadre du programme de 1966 relatif au coton « upland » — d'utiliser, à des fins de conservation des sols, 35 pour cent des superficies qui leur avaient été allouées pour la culture du coton, la production cotonnière a diminué de plus d'un tiers et a atteint son niveau le plus bas depuis 1946. La production de tabac a également diminué quelque

peu. La production de viande, en particulier de porc, a fortement augmenté, mais la production de lait a régressé pour la deuxième année consécutive.

Les conditions de végétation ont été très favorables au Canada en 1966 et la production a augmenté de 10 pour cent. On a enregistré des récoltes exceptionnelles de blé, d'orge, de maïs et de soja, ainsi que de fortes augmentations de la production de fruits, de pommes de terre et de tabac. La production de viande et de lait a été légèrement inférieure à celle de 1965.

Océanie

La production agricole de l'Océanie, qui avait reculé de 5 pour cent en 1965, a marqué une reprise de 9 pour cent en 1966. En ce qui concerne les produits alimentaires, le recul et, en particulier, la reprise, ont été légèrement plus sensibles.

La production régionale de blé, qui s'était infléchie de près de 30 pour cent en 1965 à la suite de la sécheresse qui avait frappé l'Australie, a progressé de 70 pour cent en 1966 pour dépasser de presque 2 millions de tonnes le précédent record. La très abondante récolte australienne est due non seulement à de bons rendements, mais encore au fait que les exploitations mixtes (blé et ovins) se sont tournées vers la culture du blé à la suite de la sécheresse, étant donné que les ovins nécessaires au repeuplement des élevages sont coûteux et rares. La production de sucre s'est également accrue dans des proportions considérables. La production de laine a progressé à la fois en Australie et en Nouvelle-Zélande bien que 13,5 millions d'ovins aient été perdus au cours de la sécheresse australienne.

AMÉRIQUE LATINE

En Amérique latine, la progression de 3 pour cent de la production agricole en 1965 et le recul équivalent de 1966 ont été provoqués dans une large mesure par les brutales fluctuations de la production de café au Brésil. La production alimentaire de la région, qui est demeurée stationnaire en 1965, aurait baissé d'environ 1 pour cent en 1966.

La production de blé s'est un peu relevée en 1966. En Argentine, principal pays producteur, les emblavures ont augmenté considérablement, mais les rendements se sont infléchis et la récolte n'a que légèrement dépassé le faible niveau de 1965. Grâce à une reprise sensible à Cuba, la production régionale de sucre a continué à augmenter en 1966. La production de cacao est de nouveau restée à peu près stationnaire, encore que la récolte brésilienne ait quelque peu progressé. Au Brésil, la production de café, qui avait doublé en 1965, a diminué de moitié en 1966.

La production de la plupart des autres cultures principales n'a guère évolué, mais les récoltes de coton se sont dans l'ensemble infléchies. De même, pour la plupart des produits de l'élevage, les estimations ne révèlent que de faibles modifications, bien que la commercialisation des bovins se soit accrue en 1966 d'environ 20 pour cent en Argentine, principal producteur de viande.

EXTRÊME-ORIENT

Après avoir reculé d'environ 2 pour cent en 1965, la production agricole en Extrême-Orient, non compris la Chine continentale, aurait augmenté de 3 pour cent en 1966. Pendant les deux années, la production de riz a joué un rôle déterminant: après s'être infléchi d'environ 10 pour cent en 1965, elle s'est relevée en 1966 dans des proportions à peu près équivalentes. En Inde, la situation alimentaire continue à poser de graves problèmes, car il n'a de nouveau pas plu en 1966. La production indienne de céréales vivrières (y compris les légumineuses), qui était tombée à 72 millions de tonnes en 1965, n'a atteint que 73-75 millions de tonnes (chiffre estimatif) en 1966, alors que la quantité nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires de la population s'élève à 88 millions de tonnes. Le Pakistan a lui aussi souffert de la sécheresse et la production de céréales vivrières s'est abaissée de 1,5 million de tonnes en 1966.

La production de riz s'est relevée en 1966 dans certains pays (Ceylan, République de Corée, Inde, Indonésie, Japon, Philippines et Thaïlande), alors qu'elle a été déficitaire dans d'autres (Birmanie, Cambodge, Pakistan et République du Viet-Nam). La production de blé s'est infléchi de 12 pour cent en 1966, le recul ayant été très fort en Inde, au Japon et au Pakistan. Au niveau régional, il semble que la production de sucre ait diminué. Bien qu'elle ait marqué une certaine reprise, la production d'arachides est restée de loin inférieure à ce qu'elle était en 1964. Parmi les principales cultures d'exportation, la production de jute et de kénaf a fortement augmenté, malgré une diminution de la production de jute au Pakistan. La production de coton et de caoutchouc a également progressé.

Chine continentale

Aucun chiffre officiel de production n'a été publié pour la Chine continentale depuis 1959. La FAO a récemment procédé à une étude approfondie des données disponibles provenant de sources diverses et a conclu que les estimations généralement acceptées par les observateurs étrangers donnent, pour la consommation par habitant, des chiffres très bas qui semblent peu vraisemblables étant donné que l'on situe

l'effectif démographique à 780 millions en 1966⁵. En outre, il semblerait, selon ces estimations, que la consommation par habitant soit en diminution, ce qui ne semble pas cadrer avec d'autres témoignages sur la situation alimentaire de ce pays, ni avec les tendances observées dans les autres parties de l'Extrême-Orient. Aussi la FAO a-t-elle préparé des estimations révisées pour la production de chacune des principales céréales. Sur la base de ces nouvelles estimations, on peut provisoirement conclure que la production de «céréales vivrières» (y compris les pommes de terre et les patates converties en équivalents de céréales, selon la pratique chinoise) est passée de 169 millions de tonnes en 1961 à 181 en 1962, 188 en 1963, 195 en 1964 et 208 en 1965. Il est probable que la production de 1966 ait légèrement diminué pour descendre à environ 206 millions de tonnes, par suite d'une sécheresse prolongée dans le Nord, ainsi que d'inondations et de sécheresses dans les zones rizicoles du sud. On estime que la production de blé, de riz et de pommes de terre a diminué en 1966 et que celle des céréales secondaires est demeurée à peu près au même niveau que l'année précédente.

PROCHE-ORIENT

Le Proche-Orient est la seule région en voie de développement où la production agricole ait progressé à la fois en 1965 et en 1966. L'expansion annuelle n'a cependant été que d'environ 1 pour cent, de sorte qu'un fléchissement de la production par habitant a été enregistré dans cette région également.

En 1966, la production céréalière de la région n'a que légèrement augmenté par rapport à 1965. Les récoltes de céréales ont été bonnes en Iran, en Libye et en Turquie, mais médiocres en Jordanie, au Soudan et en Syrie par suite de la sécheresse. La production de coton, principale culture d'exportation de la région, s'est infléchi en 1966. La Turquie a enregistré une récolte de coton sans précédent mais, en République arabe unie, la production a diminué de 14 pour cent du fait essentiellement d'attaques de la chenille de la feuille du cotonnier. La production de la plupart des autres denrées principales a faiblement augmenté.

AFRIQUE

On estime que la production agricole de la région, qui avait augmenté d'environ 1 pour cent en 1965, a baissé d'environ 2 pour cent en 1966.

La production de blé et d'orge s'est infléchi fortement en 1966 à la suite de la sécheresse qui a sévi

⁵ Chiffre obtenu en projetant les données officielles du dernier recensement (1953) sur la base du taux d'accroissement de 2,1 pour cent qu'impliquent les statistiques officielles de 1953-57, période depuis laquelle aucun chiffre officiel n'a été publié.

dans le nord-ouest de l'Afrique. Toutefois, la production de maïs, de mil et de sorgho a légèrement augmenté, grâce surtout aux bonnes récoltes de l'Afrique du Sud où la production de maïs a atteint son niveau le plus élevé depuis 1963. Des récoltes exceptionnelles de sucre au Mozambique et en Afrique du Sud ont relevé de près de 30 pour cent le total régional, mais la sécheresse a provoqué un fort recul de la production de sucre à l'île Maurice. La production d'arachides a été la plus faible depuis 1961, par suite essentiellement de la sécheresse au Sénégal. Une reprise s'est manifestée pour le cacao au Ghana et en Côte-d'Ivoire, mais un fléchissement de la production ivoirienne de café a provoqué un recul dans le total régional. La production de coton a continué d'augmenter, mais on estime que celle du sisal est demeurée à peu près équivalente à ce qu'elle était en 1965.

Principaux produits agricoles ⁶

La production mondiale ⁷ de la plupart des produits, qui a été généralement médiocre en 1965, a progressé en 1966 (figure II-2 et tableau annexe 3). Les principales exceptions enregistrées concernent le café, le coton et le vin, produits pour lesquels la baisse a été de 15, 11 et 4 pour cent respectivement. Bien que la progression de la production ait été le plus souvent modérée en 1966, on a observé des relèvements allant jusqu'à 7 pour cent pour le riz et le cacao, 9 pour cent pour le soja, 11 pour cent pour l'orge, 14 pour cent pour les agrumes et le jute (y compris les fibres apparentées) et 18 pour cent pour le blé, produits dont, à l'exception du soja, des agrumes et du jute, la production s'était infléchie en 1965.

La principale caractéristique du relèvement de la production mondiale en 1966 est représentée par une augmentation de 8 pour cent de la production céréalière (y compris le riz) après le léger recul qui était survenu en 1965. Exception faite du seigle, la production de chacune des principales céréales s'est accrue. Pour le blé, l'augmentation a été de 18 pour cent (la production avait baissé de 5 pour cent en 1965) grâce surtout aux récoltes exceptionnellement abondantes en Australie, au Canada et en U.R.S.S. En Argentine et aux Etats-Unis, la production est restée à peu près la même qu'en 1965, alors qu'en Afrique, en Europe, en Extrême-Orient et dans plusieurs des principaux producteurs du Proche-Orient, elle s'est infléchie.

Parmi les céréales secondaires, l'accroissement le plus important s'est manifesté pour l'orge et le maïs.

L'augmentation de la production d'orge est due essentiellement aux récoltes plus abondantes en Europe, à une récolte record au Canada et à une reprise en U.R.S.S. L'expansion de la production de maïs est imputable presque entièrement à de meilleures conditions météorologiques en Europe, en Argentine et en Afrique du Sud.

Bien que la production de riz ait considérablement augmenté, il ne s'agit là que d'un relèvement ayant permis d'atteindre à peu près le même niveau qu'en 1964. En outre, les principales progressions ont été enregistrées dans les pays développés, notamment l'Australie, les Etats-Unis (où la superficie allouée pour la culture du riz a augmenté de 10 pour cent), le Japon et l'Europe occidentale, encore que la République de Corée, l'Indonésie, Madagascar, les Philippines et la Thaïlande aient eu des récoltes exceptionnelles.

La production de sucre centrifugé s'est accrue d'environ 3 pour cent, sans pour autant atteindre le niveau record de 1964. Les principales augmentations observées en 1966 sont survenues en Australie, à Cuba et en Afrique du Sud, pays dans lesquels les récoltes avaient été très faibles en 1965.

La production d'agrumes a atteint un niveau exceptionnel en 1966 pour la troisième année consécutive. Cette augmentation est due en majeure partie aux oranges et aux mandarines, et a surtout intéressé le Japon, le Bassin méditerranéen et les Etats-Unis. La production de bananes n'a guère évolué. La production de pommes, qui avait été faible en 1965, a marqué un nouveau recul, cette baisse étant essentiellement une conséquence d'un fléchissement accusé aux Etats-Unis. Quant aux fruits séchés, la production a de nouveau été abondante en 1966, l'augmentation étant particulièrement forte pour les sultanines en Iran et aux Etats-Unis.

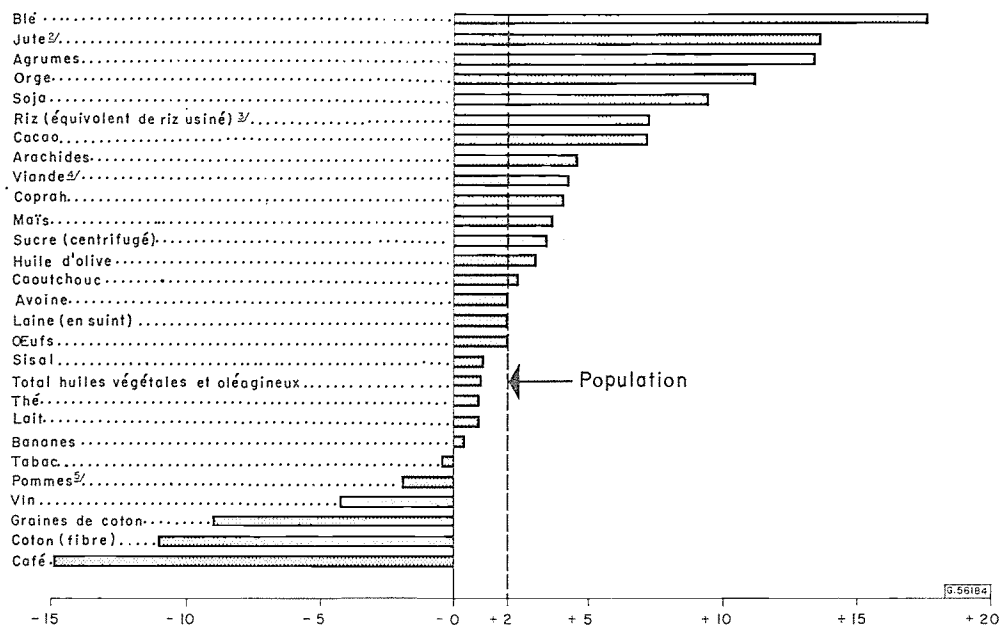
Le relèvement de la production totale d'huiles végétales et d'oléagineux a été modeste en 1966. On a enregistré une nouvelle progression importante de la production de soja, grâce à une autre récolte record aux Etats-Unis. L'augmentation de la production d'arachides a été freinée par une forte baisse enregistrée au Sénégal à la suite de la sécheresse. La production d'huile d'olive n'a que faiblement dépassé le niveau de 1965. La production de coprah a progressé, surtout aux Philippines. En revanche, la production de graines de coton a reculé de 9 pour cent, cette baisse résultant dans une très large mesure de l'important fléchissement de la récolte de coton aux Etats-Unis.

Au cours de ces dernières années, les tendances de la production de produits pour boissons ont été extrêmement divergentes. La culture du café, qui avait connu la plus grande expansion (près de 30 pour cent) en 1965, est celle qui a marqué le recul le plus important (15 pour cent) en 1966. Ces fluctuations

⁶ Un exposé détaillé sur la situation des produits figure dans le *Rapport de la FAO sur les produits 1967*. Rome, 1967.

⁷ Non compris la Chine continentale.

FIGURE II-2. - PRODUCTION MONDIALE¹ DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES EN 1966 PAR RAPPORT A 1965



¹ Non compris la Chine continentale. - ² Y compris les fibres apparentées. - ³ Paddy converti à 65 pour cent. - ⁴ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ⁵ Non compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale.

considérables résultent, dans une très large mesure, de la récolte brésilienne qui s'était relevée en 1965 après les dégâts provoqués les années précédentes par le gel et les incendies, mais qui a encore reculé en 1966 à la suite de nouveaux dégâts causés par la sécheresse. En revanche, la production de cacao, qui avait reculé de 18 pour cent en 1965 essentiellement du fait de conditions météorologiques défavorables et d'une infestation de parasites en Afrique de l'Ouest, a augmenté d'environ 7 pour cent en 1966, car le temps s'est amélioré dans la plupart des principaux pays producteurs, sauf au Ghana. La production de thé a progressé beaucoup plus régulièrement, augmentant légèrement au cours de chacune des huit dernières années. L'important recul de la production de tabac enregistré en 1965 a été suivi d'un nouveau fléchissement léger en 1966, en partie à cause de la sécheresse en Inde et de la situation politique en Rhodésie.

Parmi les principales fibres, la production de coton a diminué de 11 pour cent en 1966 pour tomber à son niveau le plus bas depuis 1961, en raison, surtout, d'une réduction de 30 pour cent de la superficie consacrée aux fibres aux Etats-Unis; des fléchissements de moindre importance ont également été enregistrés en Amérique latine et au Proche-Orient. La production de jute et de fibres apparentées a progressé de 14 pour cent, malgré un recul de la récolte pakistanaise qui a souffert de sécheresse au moment des semailles et, ultérieurement, d'inondations. La production de sisal est demeurée à peu près au même

niveau pour la troisième année consécutive. En ce qui concerne la laine, la production a atteint un niveau record en 1966, grâce surtout à l'augmentation du volume de la tonte en Australie. La production de caoutchouc naturel a de nouveau augmenté de 2 pour cent, en grande partie grâce aux progrès de la production en Malaisie occidentale où les rendements ont doublé au cours des 10 dernières années.

On estime que la production de viande s'est accrue d'environ 4 pour cent en 1966, encore que les statistiques de la production animale, il convient de le signaler, soient particulièrement peu dignes de foi dans les pays en voie de développement. Si la production de viande de bœuf et de volaille a fortement augmenté en 1966, cette progression est en partie contrebalancée par une très faible augmentation concernant la viande de porc et une production inchangée de viande de mouton et d'agneau. La production de lait et d'œufs n'a que peu augmenté en 1966, en majeure partie à cause d'une plus faible production en Amérique du Nord.

Produits des pêches

En plus des indices de la production mondiale des pêches pondérés par les prix (tableau II-1), on trouvera au tableau II-4 des données sur les prises pour les principales régions du monde et, au tableau annexe 4, sur les prises par pays.

TABLEAU II-4. — ESTIMATION DES PRISES MONDIALES¹ DE POISSON, CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES

	1938	Moyenne 1948-52	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
	<i>Millions de tonnes</i>														
Europe occidentale	5,64	6,31	7,43	7,60	7,99	7,56	7,45	7,82	7,71	7,94	8,21	8,45	9,13	10,15	11,0
Europe orientale et U.R.S.S.	1,62	1,94	2,50	2,74	2,90	2,85	2,92	3,11	3,43	3,67	4,05	4,51	5,09	5,64	6,0
Amérique du Nord	3,11	3,50	3,84	3,79	4,13	3,80	3,76	3,98	3,78	4,00	4,15	4,01	3,91	4,01	4,0
Océanie	0,08	0,09	0,10	0,10	0,10	0,11	0,11	0,12	0,13	0,13	0,14	0,14	0,15	0,15	0,2
Amérique latine	0,30	0,64	0,81	0,99	1,12	1,35	1,86	3,23	4,73	6,63	8,63	8,79	11,40	9,40	11,5
Extrême-Orient ¹	8,44	6,85	8,47	9,01	9,26	10,21	10,30	10,60	11,30	12,06	12,50	12,80	13,10	13,78	13,8
Proche-Orient	0,31	0,35	0,40	0,38	0,41	0,39	0,38	0,38	0,38	0,40	0,42	0,47	0,48	0,51	0,5
Afrique	0,58	1,20	1,71	1,74	1,85	1,98	2,03	2,14	2,22	2,37	2,49	2,63	2,89	2,92	3,0
TOTAL MONDIAL ¹	20,10	20,90	25,30	26,40	27,80	28,30	28,80	31,40	33,70	37,20	40,60	41,80	46,20	46,60	50,0

¹ Non compris la Chine continentale.

On estime que la production de poisson dans le monde, non compris la Chine continentale, a encore augmenté en valeur de 5 pour cent en 1966. Les pêcheries sud-américaines, qui alimentent en matière première l'industrie de la farine de poisson, avaient connu un important fléchissement en 1965 en raison de la réduction des disponibilités de poisson; leur production a fortement repris en 1966. Les principaux producteurs scandinaves de farine de poisson ont également pris des quantités exceptionnelles de matière première. Le troisième facteur ayant joué un rôle important dans la progression des prises mondiales de poisson est constitué par l'expansion continue des pêcheries de l'U.R.S.S. et d'autres pays à économie centralement planifiée.

La production du Japon n'a augmenté que légèrement en 1966, et aux Etats-Unis les prises ont été quelque peu inférieures à celles de 1965. Bien que les exportations continuent de s'accroître dans une certaine mesure, une partie sensiblement plus importante des besoins intérieurs des deux pays est maintenant assurée par des importations. Le volume des prises obtenues par la flotte de pêche des Etats-Unis a atteint son niveau le plus bas depuis 1948, en raison surtout d'une baisse d'environ 20 pour cent des prises de matière première pour l'industrie de la farine de poisson. Toutefois, des prises abondantes et des prix élevés dans le secteur de la pêche de la crevette, du thon et du saumon ont porté les recettes globales des pêcheurs à 445 millions de dollars, c'est-à-dire à peu près autant qu'en 1955, année exceptionnelle. Le Canada a fortement progressé de nouveau, sa production ayant augmenté d'environ 7 pour cent par rapport à 1965. Les pêcheries de la côte occidentale (saumon très recherché) ont en particulier obtenu d'excellents résultats.

En ce qui concerne l'Europe, les quantités de poisson débarquées en Norvège et en Islande ont été

plus élevées que jamais. D'excellentes prises ont été réalisées dans les pêcheries de harengs et d'espèces apparentées qui constituent la majeure partie de la production totale de ces pays et servent essentiellement à la préparation de farine et d'huile de poisson. Le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne ont produit à peu près autant de poisson qu'en 1965. Les quantités débarquées de poisson congelé ont sensiblement progressé en Espagne, qui occupe la deuxième place après la Norvège parmi les pays européens producteurs de poisson. Deux raisons expliquent l'expansion de la congélation en mer dans ces pays et d'autres encore: l'emploi des chalutiers congélateurs se généralise et les consommateurs acceptent de plus en plus les produits congelés de bonne qualité.

Parmi les pays en voie de développement, le Pérou et le Chili sont ceux qui ont le plus progressé en 1966. La production chilienne de matière première pour la fabrication de farine de poisson a plus que doublé par rapport à l'année précédente et le Pérou a presque atteint son niveau record de 1964. De bons résultats ont été obtenus, en particulier dans les pays qui ont développé avec succès leurs industries de la crevette, de la langouste, du thon et d'autres poissons, ainsi que de crustacés et de mollusques, produits qui sont très demandés sur les marchés des pays avancés à revenu élevé. Le Mexique, qui est le plus grand producteur du monde de crevettes après les Etats-Unis, a réussi à accroître sa production après plusieurs années de régression des prises. Au Venezuela, en revanche, la pêche de la crevette a connu une année relativement médiocre après une période de progression très rapide. L'Inde et le Pakistan sont d'importants producteurs de crevettes depuis un certain nombre d'années et la production de crevettes a récemment pris de l'importance en Iran et à Koweït.

Production forestière

Les quantités de bois rond extraites dans le monde (non compris la Chine continentale) en 1966 sont demeurées au même niveau qu'en 1965, soit environ 1 870 millions de mètres cubes (tableau II-5 et tableau annexe 5). On estime que les extractions de bois de feu ont légèrement augmenté dans les régions en voie de développement où la plus grande partie de ces produits est utilisée, mais dans les régions industrialisées, elles sont demeurées inférieures au niveau atteint en 1965.

Les extractions de bois d'œuvre et d'industrie ont légèrement régressé en 1966. En ce qui concerne le bois à pâte, les abattages ont progressé en Amérique du Nord mais les extractions de bois de sciage et de grumes pour contre-plaqué sont demeurées stationnaires. Les extractions de bois d'œuvre et d'industrie auraient reculé de 3 pour cent en U.R.S.S. par rapport à 1965 mais, en Europe, elles ont légèrement dépassé le niveau record de 1965. D'après les premières estimations, les violents orages qui se sont abattus en hiver 1966/67 sur les forêts d'Europe centrale ont endommagé quelque 25 millions de mètres cubes de bois. Les dégâts enregistrés en République fédérale d'Allemagne et en Suisse, par exemple, équivalent approximativement aux abattages annuels totaux de ces deux pays. Le bois endommagé doit être récupéré avant que les insectes ne s'y installent et les disponibilités excédentaires de bois rond risquent de perturber le marché au cours des 12 à 24 mois à venir. Quelques pays exportateurs d'Asie, comme les Philippines et la Malaisie, ont fortement augmenté leurs extractions de sciages de feuillus et de grumes de placage pour répondre à l'accroissement de la demande d'outre-mer, alors qu'en Afrique, qui dessert essentiellement le marché européen, ces extractions sont demeurées au même niveau qu'en 1965.

Parmi les principaux produits forestiers, la production mondiale de sciages de résineux, qui avait pro-

gressé de 10 pour cent entre 1961 et 1965, s'est légèrement infléchi en 1966. La production a reculé en Amérique du Nord, en U.R.S.S. et en Europe, mais a sensiblement augmenté en Asie, notamment au Japon où cette expansion a été rendue possible en partie par une forte poussée des importations de grumes de sciage provenant d'Amérique du Nord et d'U.R.S.S. Après un développement ininterrompu depuis 1957, la production de sciages de feuillus a également reculé d'environ 1 pour cent en 1966. La production a accusé une augmentation en Asie, mais un fléchissement en Amérique du Nord, en Europe et en U.R.S.S., alors qu'elle a peu évolué en Afrique.

Le secteur du contre-plaqué a poursuivi son expansion en 1966 mais, pour la deuxième année consécutive, le taux d'accroissement n'a pas atteint la moyenne à long terme. La production a sensiblement progressé en Asie et a continué son essor régulier en U.R.S.S., mais elle a augmenté plus lentement en Amérique du Nord qui assure encore plus de la moitié de la production mondiale. La production européenne a légèrement reculé. Après avoir augmenté d'environ 8 pour cent par an dans les premières années soixante, la production des panneaux de fibres n'a progressé que de 3 pour cent en 1965 et s'est à peine développée en 1966. En Europe, la production s'est légèrement infléchi malgré une progression de 13 pour cent en Pologne, tandis qu'elle a reculé en Amérique du Nord. Une nouvelle expansion importante a été enregistrée en U.R.S.S. L'essor de la production des panneaux de particules s'est également ralenti en 1966, mais dans une mesure moindre que pour les panneaux de fibres. Entre 1960 et 1965, elle avait augmenté en moyenne de presque 25 pour cent par an, mais cette proportion est tombée à environ 17 pour cent en 1966 par suite surtout d'un ralentissement marqué de l'expansion en Europe, principale région productrice. En 1966, la République fédérale d'Allemagne est devenue le premier pays

TABLEAU II-5. - INDICES DE LA PRODUCTION MONDIALE¹ DE BOIS ROND

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
 Moyenne 1952-56 = 100														
Grumes de sciages et de placage	90	95	101	107	106	103	107	115	118	116	120	120	127	129	129
Bois à pâte et bois de mine .	94	89	96	106	115	114	107	112	119	121	122	122	130	131	136
Divers	107	87	101	98	107	112	103	108	99	92	92	97	98	98	98
Bois d'œuvre et d'industrie. .	93	93	100	106	108	106	107	114	116	114	117	117	124	126	127
Bois de feu	99	99	101	101	100	102	101	102	100	101	101	102	104	104	104
TOTAL BOIS ROND	95	95	100	105	106	105	105	111	112	111	113	114	119	120	121

¹ Non compris la Chine continentale.

dont la production a dépassé 1 million de tonnes en l'espace d'un an. Dans d'autres régions, où l'industrie des panneaux de particules est encore d'implantation relativement récente, la production a continué de progresser rapidement, par exemple en U.R.S.S. où elle a augmenté de 30 pour cent.

Grâce à l'expansion continue en Amérique du Nord, qui produit encore près de la moitié du total mondial de pâte de bois, de papier et de carton, la production de ces produits a généralement maintenu en 1966 son taux moyen d'accroissement à long terme. Bien qu'elle ait considérablement augmenté en 1966, la capacité de fabrication de pâte et de papier de l'Amérique du Nord a encore été presque entièrement utilisée. Les producteurs de pâte d'Europe septentrionale, de leur côté, sont volontairement convenus à la fin de 1965 de freiner leurs taux de production en 1966. Au Japon, la production de pâte, de papier et de carton, qui était demeurée stationnaire en 1965, a repris son expansion rapide en 1966, la production de pâte progressant d'environ 10 pour cent et celle de papier et de carton d'environ 12 pour cent.

Perspectives de la production agricole en 1967

Les renseignements dont on dispose actuellement sur le volume probable des récoltes en 1967 sont encore très fragmentaires et ne permettent pas de prévoir quel sera le niveau de la production mondiale.

En Europe occidentale, la pluviosité a limité les emblavures et la production de blé demeurera probablement quelque peu inférieure à la moyenne pour la deuxième année consécutive. En particulier, les graves inondations qui ont frappé l'Italie en automne ont réduit les semis d'hiver d'environ 10 pour cent. La production de viande de bœuf marquera sans doute une nouvelle progression, en particulier dans les pays de la CEE, et l'on s'attend que la production de viande de porc se relèvera dans la plupart des pays d'Europe occidentale, à l'exception du Royaume-Uni. En ce qui concerne l'Europe orientale, on signale que les emblavures se sont accrues en Pologne et en Roumanie. En U.R.S.S., la superficie ensemencée en blé est moins importante qu'en 1966, mais il y a lieu de penser que les rendements seront relativement élevés.

Aux Etats-Unis, la plus grande partie des superficies supplémentaires (32 pour cent) allouées pour la culture du blé ont été emblavées mais, la sécheresse ayant sévi dans les plaines centrales, la production pourrait ne pas dépasser de plus de 10 pour cent le niveau atteint en 1966. Au Canada, on estime que les emblavures sont de 3 pour cent supérieures à celles

de 1966, mais les perspectives de production sont incertaines en raison de la sécheresse.

Dans ces deux pays, la superficie consacrée aux céréales secondaires sera vraisemblablement un peu plus étendue et l'on prévoit une moisson record aux Etats-Unis; les modifications apportées au programme de production de céréales fourragères ont eu pour effet de réduire considérablement la superficie où la culture des céréales secondaires devait être remplacée par des pratiques de conservation du sol. On s'attend aux Etats-Unis à une récolte de coton légèrement plus faible qu'en 1966, où le niveau atteint était lui-même inférieur d'environ un tiers à celui de 1965; malgré l'utilisation probable à d'autres fins d'une partie de la superficie actuellement plantée, il se peut que l'amélioration du rendement compense presque entièrement l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir sur la production.

Les perspectives sont favorables pour le blé en Australie, la pluie ayant été suffisamment abondante avant les semailles et les superficies ensemencées étant sensiblement égales à celles de 1966. La production de laine s'accroît rapidement en Australie occidentale, mais dans le Queensland et en Nouvelle-Galles du Sud les pertes que les troupeaux avaient subies en 1964/65 par suite de la sécheresse n'ont pas encore été entièrement compensées et il se peut que l'augmentation de la production totale ne soit que marginale. On prévoit un accroissement de la production de viande de bœuf en Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, en Australie.

Il se peut que la production de blé augmente en Amérique latine, car en Argentine les pouvoirs publics ont de nouveau relevé les prix de soutien et ont fixé comme objectif une superficie de 8 millions d'hectares et une moisson de 13 millions de tonnes si les conditions météorologiques sont favorables. Sans doute la production de coton subira-t-elle un nouveau déclin, sauf au Mexique où l'on devrait enregistrer une certaine reprise après les rendements exceptionnellement faibles dus aux intempéries de 1966.

L'Inde et le Pakistan ont encore souffert de la sécheresse en 1966/67; les perspectives pour le blé et les céréales secondaires sont moins mauvaises qu'on ne l'avait craint à une certaine époque, mais le rendement sera probablement très bas pour le riz. La plupart des pays producteurs de thé d'Extrême-Orient prévoient une augmentation de la production en 1967 et lors des prochaines campagnes.

Depuis la fin de la sécheresse, les conditions météorologiques sont favorables à la culture du blé et de l'orge au Proche-Orient. Dans le Maghreb, en revanche, la poursuite de la sécheresse a compromis la moisson en Tunisie, la situation ne s'étant que très légèrement améliorée au Maroc.

Variations des stocks

Les stocks céréaliers nord-américains ont encore baissé en 1966/67, mais dans une mesure bien moindre que lors de la campagne précédente, où le phénomène avait radicalement modifié la situation mondiale des stocks (figure II-3 et tableau annexe 6). Les renseignements font défaut au sujet des stocks céréaliers de l'U.R.S.S., qui doivent s'être considérablement accrus à la suite de la récolte record de 1966. Il semble à peu près certain toutefois que la notion d'excédents ne s'applique plus désormais qu'à un très petit nombre de produits et peut-être uniquement au café, au coton et au sucre, dont les stocks ont récemment atteint un volume sans précédent, qui contraste avec l'état des réserves céréalières.

L'illustration la plus frappante de l'évolution de la situation est fournie par l'état des stocks de la Commodity Credit Corporation (CCC) des Etats-Unis, qui détenait la majeure partie des réserves mondiales de produits agricoles. Les stocks de la CCC n'avaient cessé de croître depuis les premières années cinquante, et leur valeur avait plafonné en 1959 avec 8 933 millions de dollars. Malgré le recul enregistré dans toutes les années ultérieures à l'exception de 1963, on en était encore au chiffre très considérable de 6 109 millions de dollars au 30 avril 1966; un an plus tard, cependant, la valeur des stocks devait encore diminuer de 40 pour cent pour tomber à 3 744 millions de dollars. Les graines de soja représentent l'unique produit important dont les quantités stockées par la CCC se sont accrues durant les 12 derniers mois considérés (tableau annexe 7).

Les stocks céréaliers des principaux pays exportateurs (non compris l'U.R.S.S.) s'étaient réduits d'un quart en 1965/66 et ils ont de nouveau diminué de 8 pour cent en 1966/67. Ils sont maintenant plus bas qu'au cours de n'importe quelle année postérieure à 1953, époque où l'on avait tout juste entrepris de les regarnir, tandis que la production et l'utilisation totales ont fortement augmenté depuis lors. La contraction des stocks céréaliers observée pendant les deux dernières campagnes a toutefois intéressé essentiellement les Etats-Unis; en fait, les stocks du Canada, de l'U.R.S.S. et de certains autres pays ont augmenté durant cette période.

Les stocks de blé canadiens se sont accrus de 40 pour cent en 1966/67, atteignant 16 millions de tonnes, soit leur niveau le plus élevé depuis 1961. Ils dépassent ainsi de beaucoup, pour la première fois, les stocks des Etats-Unis, qui n'ont cessé de reculer d'année en année depuis 1962 et qui n'étaient plus qu'd'environ 11 millions de tonnes en 1966/67, ce qui équivaut à une réduction de près du quart. Les stocks de blé se sont aussi accrus en Australie et en

France et, pour l'ensemble des cinq principaux pays exportateurs, on estime que l'augmentation a été d'environ 6 pour cent en 1966/67, ce qui n'empêche que les quantités stockées demeurent plus faibles qu'à aucun moment depuis 1953.

D'estimations révisées, il ressort que les stocks de céréales secondaires des cinq principaux pays exportateurs ont diminué d'environ 20 pour cent en 1965/66, et un nouveau recul de proportion à peu près analogue paraît avoir eu lieu en 1966/67. Comme dans le cas du blé, le phénomène a surtout intéressé les Etats-Unis, tandis que les stocks canadiens se sont accrus. Les stocks de riz sont demeurés à leur faible niveau de ces dernières années.

Les stocks de la plupart des produits laitiers ont augmenté en 1966. Les stocks de beurre n'ont guère varié par rapport au niveau élevé où ils se maintiennent depuis plusieurs années; une poussée considérable a pourtant été enregistrée en France par suite du gonflement de la production. Les stocks de fromage ont monté en Amérique du Nord comme en Europe occidentale. La production ayant avancé tandis que les exportations fléchissaient, les stocks de lait concentré sucré et non sucré ont augmenté d'environ 50 pour cent aux Etats-Unis, atteignant leur niveau le plus élevé depuis 1961. En revanche, les stocks de lait écrémé en poudre ont baissé de près du quart dans le même pays en conséquence d'une contraction de la production beurrière.

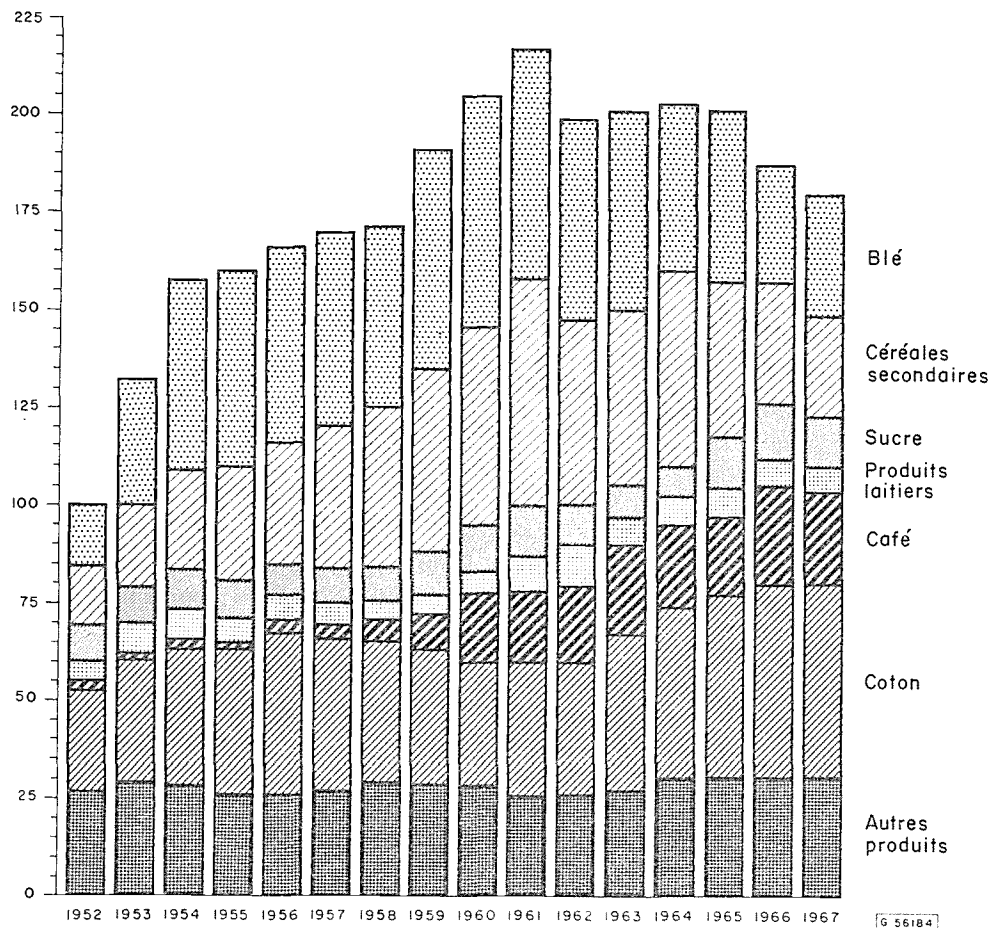
Il semble que les stocks d'huiles végétales et d'oléagineux aient également augmenté en 1966. Aux Etats-Unis, les stocks d'huile fluide comestible et de graines oléagineuses ont nettement dépassé leur niveau médiocre de 1965, phénomène qui est en grande partie imputable aux fèves et à l'huile de soja.

On ne possède pas de chiffres récents sur les stocks mondiaux de sucre, mais en 1964/65 ceux-ci avaient monté de deux tiers, atteignant un volume record. Ils n'ont sans doute guère augmenté en 1965/66, mais leur répartition semble s'être quelque peu modifiée dans le sens d'une plus forte concentration dans les pays exportateurs.

On estime qu'à la fin de la campagne 1965/66 les stocks mondiaux de café représentaient plus d'une fois et demie le volume annuel des importations. A la suite de la récolte très abondante de 1965/66, les stocks brésiliens ont atteint le chiffre sans précédent de près de 4 millions de tonnes. La forte baisse de la production mondiale en 1966/67 aura entraîné une réduction des stocks, qui demeurent cependant très considérables.

Les stocks de tabac paraissent avoir diminué dans la plupart des pays en 1966. Aux Etats-Unis, les

FIGURE II-3. - VARIATIONS DES STOCKS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES
(1952 = 100)¹



¹ Indices pondérés sur les prix des stocks figurant au tableau annexe 6 (non compris les produits forestiers).

réserves de feuilles flue-cured se sont réduites de 5 pour cent en 1966, tout en restant supérieures au volume annuel du commerce mondial; la demande d'exportation étant vigoureuse, on compte que les stocks auront encore baissé à la fin de la campagne de commercialisation 1966/67.

En 1965/66, les stocks mondiaux de coton ont augmenté pour la quatrième campagne consécutive, marquant un record avec 6,6 millions de tonnes. Toutefois, la production s'étant ralentie tandis que la consommation progressait, les stocks se sont probablement allégés de 1 million de tonnes environ à la fin de la campagne 1966/67.

La production mondiale de caoutchouc naturel a été inférieure à la consommation en 1966, mais la quasi-totalité du déficit a été comblée par des déblocages de stocks gouvernementaux. Les stocks commerciaux des pays consommateurs n'ont été que modérément mis à contribution et les quantités prélevées ont été bien inférieures à celles qui se sont ajoutées aux réserves des pays producteurs, et de Singapour notamment.

En ce qui concerne les produits forestiers, la situation des stocks s'est de façon générale quelque peu améliorée en Europe durant l'année 1966. La demande étant incertaine, les importateurs ont réduit leurs stocks de sciages de résineux dont le volume avait été excessif pendant toute l'année 1965, et ceci s'est traduit par un certain gonflement des stocks des pays exportateurs. Les mesures de stabilisation prises par les producteurs de pâte de bois d'Europe septentrionale leur ont permis en 1966 de maintenir la production au-dessous du volume des livraisons et, à la fin de l'année, leurs stocks de la plupart des qualités de pâte chimique étaient revenus à des niveaux plus normaux. En prévision de la suppression, au 1^{er} décembre 1966, de la surtaxe de 15 pour cent sur les importations et, au 1^{er} janvier 1967, du droit de 20 pour cent qui frappait encore les échanges à l'intérieur de l'AELE, les importateurs du Royaume-Uni avaient ramené à de faibles niveaux leurs stocks de panneaux de bois, de papier et de carton. Les progrès de la consommation de panneaux s'étant ralentis, il y a eu une certaine surproduction

et une accumulation des stocks des producteurs dans plusieurs pays européens. Les importateurs européens de feuillus tropicaux, qui avaient réduit leurs stocks en 1965, ont continué d'appliquer en 1966 une politique d'achats prudente en raison de la situation incertaine de la demande; leurs stocks sont donc restés tout juste suffisants pour couvrir les besoins

à court terme. En Amérique du Nord, les stocks de la plupart des produits forestiers tendaient à augmenter vers la fin de 1966; toutefois, en ce qui concerne les matériaux de construction, il semble que devant le fléchissement de la demande observé au cours du deuxième semestre de l'année les producteurs aient préféré réduire la production.

L'activité économique et la demande de produits agricoles

Le produit national brut (PNB) de l'ensemble des pays industriels aurait un peu moins augmenté en 1966 que l'année précédente, pendant laquelle il avait marqué une augmentation de 5 pour cent. Ce ralentissement s'était amorcé dans le courant de l'été 1966 et cette tendance s'est intensifiée au début de 1967. On ne dispose encore que d'informations très limitées sur l'évolution récente des pays en voie de développement mais la croissance du PNB a, en général, été moins forte en 1966 que pendant les années antérieures.

En dépit de ce léger fléchissement de l'expansion économique dans les pays développés, on estime que les échanges mondiaux ont augmenté d'environ 10 pour cent en volume en 1966, contre 8 pour cent l'année précédente et en moyenne depuis 1958. Plus du quart de l'augmentation totale est dû à l'accroissement des importations (20 pour cent) enregistré aux Etats-Unis; en effet les importations de ce pays ont augmenté de 30 pour cent dans le cas des produits manufacturés et de 15 pour cent dans celui des denrées alimentaires. Les livraisons de blé canadien à la Chine continentale et à l'U.R.S.S. ont également joué un rôle important dans l'expansion des échanges mondiaux. En revanche, le commerce du caoutchouc et de certains produits forestiers destinés à la construction a été compromis par des restrictions économiques en Europe occidentale et par un fléchissement de la construction de logements dans cette région et aux Etats-Unis.

Dans les pays en voie de développement, la demande totale de produits alimentaires ne paraît guère avoir pâti du ralentissement de l'expansion économique en 1966, car l'augmentation de la demande est en grande partie imputable à l'accroissement de la population. La hausse ininterrompue des prix à la consommation des denrées alimentaires en 1966, dont il est question plus loin, tient en partie à l'insuffisance de l'offre provoquée par les mauvaises récoltes de l'année précédente mais fait aussi penser qu'il n'y a pas eu de fléchissement appréciable de la demande.

Pays développés

En France, en Italie et au Japon, la progression du PNB s'est fortement accélérée en 1966. Il y a deux ans environ, ces pays avaient jugé nécessaire d'adopter des mesures restrictives anti-inflationnistes comme celles qu'appliquent actuellement la plupart des pays industrialisés, de sorte qu'ils disposent maintenant de réserves inutilisées de main-d'œuvre et de capacité de production qui leur permettent de poursuivre l'expansion sans se préoccuper de l'inflation des salaires et des prix qui inquiète tant les autres grands pays industrialisés. Dans ces trois pays, les exportations et les investissements publics ont joué un rôle moteur important dans l'économie, bien que, en 1967, la France ait commencé à ressentir les effets du ralentissement économique dans ses principaux marchés d'exportation.

Dans la plupart des autres pays développés, l'expansion a fléchi en 1966 par suite de l'adoption de mesures restrictives visant à lutter contre des tendances inflationnistes. Dès les derniers mois de 1966, les Etats-Unis ont abandonné la politique de restriction du crédit adoptée en 1965, car la production industrielle et les prix de gros marquaient un palier. Pendant le premier trimestre de 1967, ils ont de nouveau, à la suite du fléchissement de la production industrielle et de l'apparition d'autres symptômes de faiblesse dans l'économie, assoupli le régime du crédit et adopté une politique fiscale orientée vers l'expansion. Il y avait cependant, à la mi-juin, des indices qui montraient que cette politique avait été couronnée de succès et que la politique fiscale et la politique monétaire pourraient être toutes deux renforcées de nouveau. La situation a évolué de la même façon au Canada et le gouvernement a également abrogé à la fin de 1966, lorsque l'expansion a commencé de s'essouffler, certaines mesures fiscales et monétaires restrictives.

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, à l'exception de la France et de l'Italie, la situation économique a traduit, en 1966, la politique restric-

tive adoptée en vue de freiner l'inflation et, dans certains cas, de redresser la balance des paiements. L'accroissement de la production industrielle s'est ralenti ou même interrompu dans bon nombre de pays, surtout au deuxième semestre, tandis que le chômage augmentait dans certains cas. En République fédérale d'Allemagne, la réduction des investissements et la lourdeur des dépenses de consommation ont fait marquer le pas à la croissance économique au dernier trimestre de 1966; au début de 1967, l'emploi et la production industrielle ont fléchi et le gouvernement a pris des mesures en vue de stimuler l'économie, de sorte qu'au milieu de l'année des signes de redressement étaient évidents. Au Royaume-Uni, la politique de restriction sévère, couronnée par l'imposition de la taxe sélective sur l'emploi en septembre, a entraîné un fléchissement de la production industrielle et une forte augmentation du chômage à la fin de 1966. Bien que certaines mesures de relance aient été prises au début de 1967, elles ont été gênées par la crainte de l'effet défavorable qu'elles pourraient avoir sur la balance des paiements.

Le déficit de la balance des paiements du Royaume-Uni a de nouveau diminué en 1966, s'établissant à un « solde de base » de 150 millions de livres sterling environ, contre 269 millions en 1965. Cette amélioration tient en partie à un excédent anormal au dernier trimestre, quand les importations ont été réduites en prévision de la suppression de la surtaxe à l'importation en novembre 1966. Les importations ont recommencé à augmenter pendant les premiers mois de 1967.

D'après les estimations, la balance des paiements des Etats-Unis se solde en 1966, sur la base des « liquidités globales », par un déficit de 1 357 millions de dollars, légèrement supérieur aux 1 337 millions de dollars de 1965. L'excédent de la balance commerciale est tombé de 4 700 à 3 700 millions de dollars, en grande partie par suite d'une augmentation de 20 pour cent des importations, elle-même due à la grande prospérité de 1965. Les exportations ont enregistré un accroissement d'environ 10 pour cent, largement imputable aux produits alimentaires. La réduction de l'excédent commercial et le volume considérable des dépenses militaires ont été contrebalancés en partie par un afflux de fonds étrangers attirés par le relèvement des taux d'intérêt. Il y a eu, au premier trimestre de 1967, la première amélioration sensible de la balance commerciale depuis plusieurs années.

L'augmentation de 4,5 pour cent du PNB intervenue en Australie en 1965/66 est presque entièrement due à la hausse des prix. Un fléchissement des entrées de capitaux étrangers, qui tenait à l'imposition de contrôles plus sévères sur les capitaux par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, a fait diminuer les

réserves australiennes au deuxième trimestre de 1966 et au début de 1967, malgré la stabilité des importations et l'accroissement des recettes d'exportation. En Nouvelle-Zélande, la balance des paiements s'est dégradée vers la fin de 1966 à la suite de la baisse du cours de la laine. Une série de mesures tendant à freiner l'activité économique, notamment la stabilisation des dépenses publiques et le resserrement du crédit, ont été adoptées en février 1967.

Pays en voie de développement

En Amérique latine, le PNB n'a progressé que de 3 pour cent en chiffres réels en 1966 et a à peine suivi l'accroissement de la population. En Argentine, le PNB a légèrement fléchi par rapport au niveau élevé de l'année précédente et au Brésil il n'a pas enregistré une augmentation correspondant à celle de la population. Néanmoins, dans bon nombre de pays d'Amérique latine, il a augmenté en 1966 à un rythme assez rapide variant de 5 pour cent au Venezuela, 6 pour cent au Guatemala et 6,5-7 pour cent en Bolivie, au Mexique, au Pérou et au Chili, à 8 pour cent environ au Nicaragua et au Panama.

L'inflation continue d'entraver le développement économique dans de nombreux pays de la région. En Argentine, au Brésil et au Chili en particulier, les pouvoirs publics ont adopté une politique monétaire tendant à atténuer les fluctuations considérables de l'inflation. Au Brésil et au Chili, les moyens de contrôle monétaire sont en cours de concentration entre les mains des banques centrales et les déficits budgétaires en voie de réduction. Le gonflement des dépenses de l'Etat reste cependant l'une des grandes causes de la hausse de plus de 25 pour cent par an que les prix enregistrent dans ces deux pays ainsi qu'en Argentine, en Colombie et en Uruguay. Les dévaluations de 40 et de 18 pour cent appliquées respectivement en Argentine et au Brésil devraient stimuler les exportations. En Colombie, le contrôle des importations a été rétabli vers la fin de 1966 dans l'espoir de mettre fin à la diminution rapide des réserves de change provoquée par la réduction des recettes d'exportation du café et l'augmentation des importations qui avait suivi les mesures de libération prises antérieurement. En Equateur, le déficit budgétaire a été réduit, le crédit resserré et les importations assujetties à contrôle en mars 1966; les réserves d'or et de devises s'étaient reconstituées en novembre.

En Extrême-Orient, la croissance économique semble avoir été plus rapide en 1966 qu'en 1965, sans être aussi forte que pendant les années antérieures. Ce sont la Chine (Taïwan), la République de Corée et la Thaïlande qui ont bénéficié de la croissance la plus

considérable. En Inde, l'économie n'a pas connu d'amélioration sensible; la dévaluation de juin 1966 a rendu le maintien des prix intérieurs au même niveau plus difficile, et les augmentations de recettes en devises espérées ne se sont pas entièrement réalisées. Au Pakistan, l'accroissement du PNB atteindrait, d'après des estimations provisoires, près de 5 pour cent pour la période comprise entre juillet 1965 et juin 1966.

Pour de nombreux pays du Proche-Orient, en particulier les pays exportateurs de pétrole, 1966 a été une année d'expansion économique rapide; toutefois, après les hostilités de juin, les perspectives sont incertaines pour le reste de l'année 1967 à l'heure où nous écrivons. En Arabie saoudite, en Irak, en Iran, à Koweït et en Libye, le PNB a augmenté de 6 à 8 pour cent en 1966 et les réserves de change se sont accrues de 20 pour cent pour l'ensemble de ces pays. On estime que le PNB aurait également progressé de 9 pour cent en Turquie. En Israël, la politique de déflation adoptée au deuxième semestre de 1965 a entraîné un ralentissement considérable de l'accroissement du PNB en 1966 et une augmentation rapide

du chômage, mais elle a été poursuivie parce qu'il était nécessaire de stimuler les exportations et de stabiliser l'économie intérieure. Les réserves de change ont accusé une forte baisse en 1966 au Soudan comme en République arabe unie; dans ce dernier pays, elles n'étaient jamais tombées aussi bas (141 millions de dollars) de sorte qu'il a fallu adopter une politique de restrictions des importations ainsi que des mesures fiscales en vue de réduire la demande de biens de consommation.

L'activité économique paraît avoir légèrement fléchi dans bon nombre de pays d'Afrique en 1966. En Algérie, la sécheresse a compromis la production céréalière, mais les recettes pétrolières ont augmenté, de sorte que l'économie est restée stable, bien que peu dynamique. Une forte inflation a sévi au Ghana et le PIB exprimé en prix constants n'a presque pas augmenté en 1965 ni en 1966; en 1967, la monnaie a été dévaluée de 20 pour cent en février puis, de nouveau, de 30 pour cent en juillet. Au Nigeria, le taux d'expansion est tombé de 5,5 pour cent en 1965 à 4,5 pour cent en 1966, surtout par suite de l'instabilité politique.

Disponibilités et consommation alimentaires

Le nombre de pays pour lesquels on dispose de bilans alimentaires augmente graduellement, notamment en raison des travaux exécutés dans le cadre du Plan indicatif mondial. C'est ainsi que le tableau annexe 8 donne pour 71 pays des évaluations des disponibilités alimentaires par habitant et de leur contenu en calories et en nutriments. Malheureusement, les évaluations les plus récentes concernant les pays en voie de développement ont généralement trait à la campagne 1964/65 ou à des périodes précédentes et sont donc trop anciennes pour refléter les modifications^a de la production et du commerce décrits dans le présent chapitre.

Il n'est pas possible non plus, sur le plan régional, de déterminer avec une précision quelconque les modifications intervenues dans les disponibilités alimentaires par habitant au cours de la période considérée. Les statistiques de la production et du commerce portant sur cette période sont encore incomplètes. On ignore en général les variations de stocks. On éprouve également de grandes difficultés à faire coïncider les campagnes de production et de commercialisation. On réduit néanmoins certaines de ces difficultés en prenant les moyennes de plusieurs années de sorte que l'on peut au moins obtenir une indication approchée de l'évolution générale qui s'est produite à long terme dans la situation des disponibilités alimentaires.

TABLEAU II-6. — INDICES DE LA PRODUCTION, DU COMMERCE NET ET DES DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT DANS LES RÉGIONS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	Moyenne 1963-66
	<i>Moyenne 1948-52 = 100</i>		
AMÉRIQUE LATINE			
Production	103	103	103
Exportations nettes	96	96	100
Disponibilités	104	104	103
EXTRÊME-ORIENT ¹			
Production	108	114	114
Importations nettes	74	177	269
Disponibilités	108	115	116
PROCHE-ORIENT			
Production	111	117	117
Importations nettes	97	278	320
Disponibilités	111	121	122
AFRIQUE			
Production	105	106	106
Exportations nettes	107	95	87
Disponibilités	105	107	108
ENSEMBLE DES RÉGIONS CI-DESSUS			
Production	107	111	111
Exportations nettes	107	63	44
Disponibilités	107	113	113

¹ Non compris la Chine continentale et le Japon.

D'après les indices figurant au tableau II-6, il apparaît que les disponibilités alimentaires par habitant dans les régions en voie de développement ont accusé une tendance légèrement plus favorable que la production alimentaire de ces régions par habitant et que tout retard pris par la production a été, dans l'ensemble, plus que compensé par une augmentation des importations ou une diminution des exportations. Dans les deux régions importatrices nettes, c'est-à-dire en Extrême-Orient et au Proche-

Orient, les disponibilités par habitant ont augmenté, en raison d'un accroissement très rapide des importations nettes par habitant, à un rythme légèrement plus rapide que la production par habitant entre 1948-52 et 1963-66. En Afrique, le même résultat a été atteint à la suite d'une diminution des exportations nettes par habitant. En Amérique latine les exportations nettes par habitant n'ont que légèrement augmenté, et la production et les disponibilités par habitant sont restées à peu près sans changement.

Commerce international des produits agricoles

D'après des données préliminaires, la valeur du commerce mondial des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts a augmenté d'environ 4 pour cent en 1966⁸ (tableau II-7). On a enregistré de nou-

veaux accroissements importants des recettes fournies par les produits des pêches et des forêts. Pour les produits agricoles proprement dits, la progression des recettes d'exportation est estimée à environ 2 pour cent en 1966, mais si l'on considère le pouvoir d'achat en produits manufacturés, même ce faible gain se trouve, en fait, annulé par la hausse persistante des prix des produits manufacturés.

⁸ Pour les produits des pêches et des forêts, les indices examinés ici ne comprennent pas la Chine continentale. Pour les produits agricoles, l'Europe orientale et l'U.R.S.S. sont également exclues. Étant donné que nous ne disposons, pour ces pays, de données assez complètes que jusqu'en 1965.

TABLEAU II-7. — INDICES DU VOLUME, DE LA VALEUR UNITAIRE ET DE LA VALEUR TOTALE DU COMMERCE MONDIAL¹ DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)	Variation entre 1965 et 1966
..... Moyenne 1957-59 = 100												
VOLUME DES EXPORTATIONS	90	97	104	111	117	119	126	133	136	139	+ 2
Produits agricoles	77	90	97	103	110	116	118	124	129	132	134	+ 1
Produits des pêches ²	59	83	101	108	111	118	131	133	146	146	153	+ 5
Produits forestiers ²	90	96	106	118	122	126	138	153	138	167	+ 5
VALEUR UNITAIRE MOYENNE A L'EXPORTATION	106	99	96	97	94	93	99	102	100	101	+ 1
Produits agricoles	113	107	99	96	97	93	92	99	102	99	100	+ 1
Produits des pêches ²	94	94	100	99	100	101	107	108	113	122	123	+ 1
Produits forestiers ²	101	99	98	97	95	94	94	97	99	98	— 1
TERMES DE L'ÉCHANGE ³	110	99	97	96	92	91	96	97	94	92	— 1
Produits agricoles	120	111	99	96	96	91	90	96	98	93	93	—
Produits des pêches ²	100	98	100	100	99	99	104	105	108	114	113	— 1
Produits forestiers ²	105	99	98	96	93	92	91	93	92	90	— 3
VALEUR DES EXPORTATIONS (PRIX COURANTS)	95	96	100	107	109	111	124	135	136	141	+ 4
Produits agricoles	86	97	96	99	106	108	109	123	132	132	135	+ 2
Produits des pêches ²	54	78	101	108	109	115	135	137	156	171	185	+ 8
Produits forestiers ²	91	95	103	115	117	118	129	148	157	164	+ 5
VALEUR RÉELLE DES EXPORTATIONS ⁴	99	96	101	106	107	108	120	129	129	130	+ 1
Produits agricoles	92	100	96	100	104	105	106	119	127	123	125	+ 1
Produits des pêches ²	58	81	101	108	108	112	132	133	149	160	171	+ 7
Produits forestiers ²	94	95	104	114	114	116	126	142	147	151	+ 3
VALEUR UNITAIRE MOYENNE A L'EXPORTATION DES PRODUITS MANUFACTURÉS ⁴	94	96	100	99	101	102	102	103	104	107	108	+ 2
Valeur totale du commerce mondial ⁵ (produits agricoles et non agricoles)	61	85	97	102	114	119	125	136	153	166	182	+ 10

¹ Non compris l'Europe orientale, l'U.R.S.S. et la Chine continentale. — ² A l'exclusion de la Chine continentale seulement. — ³ Chiffres ajustés d'après l'indice des Nations Unies de la valeur unitaire à l'exportation des produits manufacturés. — ⁴ Indice des Nations Unies ajusté sur la base 1957-59. — ⁵ Données des Nations Unies, exprimées sous forme d'indice.

Les recettes d'exportation se sont également accrues de façon inégale selon les régions du monde. C'est l'Amérique du Nord qui a été la plus avantagée, car, en raison surtout de l'augmentation des expéditions de céréales, ses exportations agricoles lui ont procuré en 1966, 13 pour cent de recettes supplémentaires. Dans le cas de l'Extrême-Orient, de l'Amérique latine et de l'Océanie, les recettes des exportations agricoles ont en fait régressé en 1966. Pour l'ensemble des régions en voie de développement, elles ont, d'après les estimations, diminué de quelque 2 pour cent aux prix courants, ce qui représente une baisse de 3 pour cent de leur pouvoir d'achat en produits manufacturés.

Malgré ce recul, les régions en voie de développement ont encore conservé une grande partie du gain réalisé sur les recettes d'exportation à la suite de la hausse enregistrée en 1963 et 1964 par les prix internationaux des produits agricoles. En revanche, elles ont ressenti plus durement la perte de pouvoir d'achat subie par leurs exportations agricoles, qui représentent environ les trois quarts de leurs recettes totales en devises⁹, s'étant trouvées dans l'obligation de consacrer une part encore plus grande de ces recettes à l'importation de denrées alimentaires au lieu de biens d'équipement nécessaires au développement. D'après les estimations, les importations de denrées alimentaires des pays en voie de développement ont augmenté de 4 pour cent en 1966 atteignant une valeur d'environ 4 500 millions de dollars.

C'est à l'expansion du volume du commerce qu'il convient d'attribuer à peu près entièrement les importants progrès réalisés en 1966 par les recettes tirées des exportations mondiales de produits des pêches et des forêts. Pour les produits agricoles proprement dits, le volume comme les prix ont progressé faiblement. Les prix globaux n'ont guère varié en 1966 sur les marchés mondiaux. Les principales fluctuations de prix enregistrées ont consisté en des hausses substantielles pour les céréales, la viande et le cacao et en des baisses appréciables pour le sucre, les produits laitiers et le café. La plupart des prix qui avaient monté en 1963 et 1964 sont demeurés au même niveau pour la quasi-totalité des principaux produits, à l'exception du sucre et, dans une moindre mesure, du cacao et de la laine.

Nous examinerons ci-après en plus grand détail les faits saillants de cette évolution, en nous arrêtant aussi quelque peu sur de récents événements survenus dans le domaine des politiques relatives au commerce international. Les tableaux annexes 9 à 15 contiennent des statistiques détaillées du commerce international des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts.

⁹ Non compris les recettes tirées du pétrole et d'autres combustibles, produits exportés seulement par quelques pays.

Recettes fournies par les exportations agricoles

Dans l'exposé qui va suivre, nous traitons séparément les produits agricoles proprement dits, les produits des pêches et les produits forestiers.

PRODUITS AGRICOLES

La valeur des exportations agricoles a augmenté de 2 pour cent en 1966, ce qui représente un progrès par rapport à 1965 où les recettes d'exportation ne s'étaient guère accrues à la suite du recul des prix. La situation ne peut toutefois se comparer à celle de 1963 et de 1964 où la croissance des recettes avait été beaucoup plus importante, ni avec l'augmentation de 10 pour cent de la valeur totale du commerce mondial (produits agricoles et non agricoles) de 1966.

Si les recettes des exportations agricoles ont été plus élevées en 1966 c'est surtout en raison de la hausse de 4 pour cent intervenue dans le groupe des produits pour l'alimentation humaine et animale (tableau II-8). Tandis que pour ce groupe les prix montaient d'environ 1 pour cent, le volume des expéditions augmentait de quelque 3 pour cent. A l'intérieur du groupe, ce sont les céréales qui viennent en tête; les mauvaises récoltes générales de 1965 ont entraîné une expansion des besoins d'importation et les recettes d'exportation ont augmenté de 8 pour cent en 1966. On a également enregistré des augmentations de 4 à 8 pour cent de la valeur des exportations de fruits, d'huiles végétales et d'oléagineux, ainsi que de viande. Pour les fruits ainsi que pour les huiles végétales et les oléagineux, une forte demande d'importation a provoqué un accroissement tant du volume que du prix des exportations, mais, pour la viande, les disponibilités ont été restreintes et la hausse de la valeur des exportations est essentiellement due à des prix plus élevés.

Pour le sucre, les recettes d'exportation ont fléchi en 1966 d'environ 4 pour cent. Le recul a surtout porté sur les prix, le volume des exportations de sucre restant à peu près le même qu'en 1965. Malgré la forte baisse de prix subie par les produits laitiers, le volume des exportations a beaucoup progressé limitant à environ 1 pour cent le recul des recettes.

Dans le cas des produits pour boissons et du tabac, la valeur des exportations n'a progressé que d'environ 1 pour cent en 1966, après avoir baissé en 1965. Pour le café, les recettes d'exportation ont été légèrement plus élevées, malgré un nouveau recul des prix. Dans le cas du cacao, toutefois, le volume des exportations s'est effondré et la montée substantielle des prix n'a pas permis d'éviter une forte contraction des recettes d'exportation.

Pour les matières premières agricoles, les recettes d'exportation n'ont guère varié en 1966 par rapport

TABLEAU II-8. - INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR PRINCIPAL GROUPE DE PRODUITS

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)	Vari- ation entre 1965 et 1966
 Moyenne 1957-59 = 100												%
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	94	99	104	96	100	107	109	111	124	135	136	141	+ 3
PRODUITS AGRICOLES	94	100	105	96	99	106	108	109	123	132	132	135	+ 2
Produits pour l'alimentation hu- maïne et animale	86	96	101	98	101	107	114	119	139	154	158	164	+ 4
Céréales	88	106	101	98	101	110	127	134	155	183	186	201	+ 8
Sucre	86	88	118	97	85	98	104	95	138	138	112	107	- 5
Oléagineux et huiles végétales .	82	97	99	96	105	111	108	117	127	136	150	159	+ 6
Fruits	85	88	104	100	96	103	107	116	117	122	137	143	+ 4
Viande	82	83	92	100	108	112	113	123	150	165	174	188	+ 8
Produits laitiers	96	103	99	91	110	106	104	103	115	127	133	132	- 1
Produits pour boissons et tabac .	101	103	103	102	95	96	95	96	101	109	105	106	+ 1
Café	108	119	110	97	92	91	88	89	95	107	102	103	+ 1
Cacao	112	85	86	106	108	104	93	91	98	101	100	94	- 6
Matières premières agricoles . .	103	105	113	88	99	111	106	99	108	107	101	101	-
Laine	99	104	122	83	95	98	104	103	118	120	105	111	+ 5
Coton	100	110	110	94	87	115	111	96	107	110	104	100	- 4
Caoutchouc (naturel)	115	100	96	83	122	121	98	95	91	86	90	90	-
PRODUITS DES PÊCHES ²	76	88	92	101	108	109	115	135	137	156	171	185	+ 8
PRODUITS FORESTIERS ²	98	97	101	95	103	115	117	118	129	148	157	164	+ 5
Bois rond (non compris le bois de feu)	96	95	98	96	107	131	153	156	174	201	221	240	+ 9
Bois travaillé	110	97	103	95	102	116	112	115	125	141	145	142	- 2
Panneaux	82	78	90	90	119	121	124	143	165	202	228	243	+ 7
Pâte et papier	93	99	102	96	101	111	112	110	118	135	141	152	+ 8

¹ Non compris l'Europe orientale, l'U.R.S.S. et la Chine continentale. - ² A l'exclusion de la Chine continentale seulement.

à l'année précédente, le volume légèrement plus élevé des exportations compensant quelque peu des prix en régression. Le volume et les prix des exportations de laine ont augmenté. Tandis que le volume des exportations de coton variait peu, leur valeur fléchissait à cause de la chute des prix. Pour le caoutchouc naturel, la plus grande ampleur des expéditions venait compenser et au-delà la baisse des prix.

Nous examinerons ci-dessous en plus grand détail, à propos des tendances des prix sur les marchés internationaux, certains des facteurs qui sont à la base des variations subies par les recettes d'exportation dans le cas des principaux produits. Toutefois, nous commencerons par en étudier l'incidence sur les diverses régions du monde.

Régions développées

Pour ces régions, les recettes des exportations agricoles ont progressé de 6 pour cent en 1966 (tableau II-9). Le résultat est à peu près entièrement dû à l'Amérique du Nord, où une augmentation de 13 pour cent a compensé en partie le recul enregistré en 1965. A l'inverse des années précédentes, les exportations commerciales et les exportations faites à des conditions de faveur par cette région se sont accrues à peu près dans la même proportion en 1966.

Si les recettes de l'Amérique du Nord ont été plus élevées, c'est surtout parce que la région a exporté des quantités beaucoup plus grandes de céréales, de fruits (en particulier des oranges) et de soja, qui ensemble représentent plus de 70 pour cent de ses exportations agricoles totales. Les recettes accrues fournies par ces produits ont plus que compensé la perte résultant du recul des expéditions d'autres principaux articles comme les produits de l'élevage, les bovins, le coton et la laine. Pour la plupart de ces derniers produits, les recettes d'exportation ont diminué en 1966 pour la seconde année consécutive. Pour le coton, les prix plus bas pratiqués à la suite de la mise en œuvre en 1966 du programme cotonnier des Etats-Unis n'ont pas produit l'effet voulu qui était d'accroître les exportations: celles-ci ont en effet diminué de plus de 5 pour cent en volume et en valeur.

En Europe occidentale, tant le volume que la valeur des exportations ont faiblement progressé en 1966. Bien que les recettes aient été notablement plus élevées pour certains produits importants comme les céréales secondaires, le fromage, le vin et l'huile d'olive, dans la plupart des cas les augmentations ont été faibles. Elles ont été largement annulées par les diminutions enregistrées pour de nombreux

TABLEAU II-9. — INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS AGRICOLES, PAR RÉGION

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)	Variation entre 1965 et 1966
	<i>Moyenne 1957-59 = 100</i>												%
Europe occidentale	89	91	103	98	99	109	115	119	139	150	160	162	+ 1
Amérique du Nord	76	102	108	96	96	114	123	118	134	159	151	171	+ 13
Exportations commerciales	77	92	104	99	97	113	125	121	139	171	169	191	+ 13
Océanie	95	99	111	85	105	102	112	113	135	147	134	133	— 1
Japon	118	95	107	73	120	133	131	135	118	86	74	58	— 22
<i>Total</i>	85	97	107	94	99	110	118	117	136	153	150	159	+ 6
<i>Exportations commerciales</i>	87	93	105	95	100	109	118	118	138	156	156	164	+ 5
<i>Valeur réelle des exportations</i> ¹	92	95	104	95	100	108	115	115	134	149	146	151	+ 3
Amérique latine	103	106	105	99	96	99	99	103	112	119	124	123	— 1
Extrême-Orient ²	108	102	101	94	105	108	99	99	111	111	111	103	— 7
Proche-Orient	93	98	110	92	98	104	97	99	110	110	117	123	+ 5
Afrique	95	96	98	102	99	99	101	104	112	114	108	110	+ 2
<i>Total</i>	102	102	103	98	99	102	100	102	111	114	116	114	— 2
<i>Valeur réelle des exportations</i> ¹	108	104	102	98	100	108	97	99	112	110	109	106	— 3
TOTAL DE TOUTES LES RÉGIONS CI-DESSUS	94	100	105	96	99	106	108	109	123	132	132	135	+ 2
<i>Exportations commerciales</i>	95	98	104	97	99	105	107	109	123	132	133	136	+ 2
<i>Valeur réelle des exportations</i> ¹	101	100	103	97	100	104	105	106	120	127	125	125	—
Europe orientale et U.R.S.S.	76	69	96	88	115	114	134	138	143	121	135
MONDE ³	93	98	104	96	100	106	109	110	124	132	132

¹ Chiffres ajustés d'après l'indice des Nations Unies de la valeur unitaire à l'exportation des produits manufacturés. — ² Non compris le Japon et la Chine continentale. — ³ Non compris la Chine continentale.

produits, notamment le blé, le sucre, le beurre, les bovins, les pommes, les oranges et les pommes de terre; pour la plupart de ces produits, le volume des exportations a fléchi à la suite d'une médiocre campagne de production.

En Océanie, le volume accru des exportations et les prix plus élevés de la laine et de la viande, qui sont les deux principaux produits source de gain, n'ont pas suffi à compenser la baisse des recettes provenant d'autres produits importants. Pour les céréales, la valeur des exportations a diminué de 30 pour cent, malgré la hausse des prix, tandis que, pour le beurre et le sucre, les recettes d'exportation ont fléchi à la suite du recul des prix. Les recettes réalisées par le Japon sur ses exportations agricoles ont baissé pour la quatrième année consécutive.

On ne dispose encore pour 1966 que de données extrêmement limitées sur le commerce de l'Europe orientale et de l'U.R.S.S. Les exportations de céréales ont fléchi de nouveau, en 1966 en raison de la mauvaise récolte de 1965, et l'U.R.S.S. a été une fois de plus le plus grand importateur commercial de blé dans le monde entier. D'après des estimations, les exportations de sucre de l'U.R.S.S. ont augmenté de plus de 50 pour cent, malgré le fléchissement des importations en provenance de Cuba, des quantités croissantes étant expédiées à un grand nombre de pays, surtout en Asie et en Afrique. Le commerce sucrier de l'Europe orientale serait en légère ré-

gression. Cette région est devenue exportatrice nette de viande pour la première fois en 1965, et les exportations auraient progressé encore en 1966, dans le cas notamment des porcins et de la viande de porc à la suite de l'amenuisement des disponibilités de l'Europe occidentale. Comme l'U.R.S.S. et d'autres pays importateurs ont produit davantage d'œufs, l'Europe orientale et en particulier la Pologne, en ont exporté moins.

Régions en voie de développement

D'après des données préliminaires, les recettes des exportations agricoles des pays en voie de développement ont diminué d'environ 2 pour cent en 1966, sous l'effet conjugué de légers fléchissements tant du volume que des prix. La contraction des recettes a touché les deux plus grandes régions exportatrices, l'Extrême-Orient (non compris la Chine continentale et le Japon) et l'Amérique latine, en particulier la première où la sécheresse qui a sévi dans de nombreuses zones a réduit les quantités disponibles pour l'exportation. Il en est résulté dans cette région une contraction de 4 pour cent du volume des expéditions et, sous l'effet d'un léger fléchissement des prix, les recettes d'exportation ont perdu près de 7 pour cent. En Amérique latine, la baisse de 3 pour cent subie par les prix a annulé les

avantages qui auraient pu être tirés de l'augmentation de 2 pour cent du volume des expéditions et les recettes totales ont reculé de 1 pour cent. Au Proche-Orient et en Afrique, régions où les recettes des exportations agricoles représentent ensemble moins de la moitié de celles des deux autres régions en voie de développement, la situation a été un peu plus favorable. Au Proche-Orient, tant le volume que la valeur des exportations ont progressé de plus de 5 pour cent. En Afrique, comme ce fut le cas en Extrême-Orient, pour beaucoup de produits importants les disponibilités se sont ressenties de la sécheresse. Les prix ont été cependant beaucoup plus élevés en Afrique, à l'inverse d'autres régions, et il en est résulté une expansion des recettes d'exportation.

En Extrême-Orient (non compris la Chine continentale et le Japon), les recettes provenant des principales exportations, à l'exception de celles de jute ainsi que de la plupart des huiles végétales et des oléagineux, ont baissé en 1966 dans beaucoup de cas, à cause de la sécheresse qui a réduit les disponibilités exportables. L'amenuisement des disponibilités de riz tant dans les pays exportateurs qu'importateurs a fait monter les prix et a réduit le volume des exportations. Pour ce produit, les recettes d'exportation ont fléchi de près de 10 pour cent, le Pakistan et la République de Corée étant parmi les très rares pays à avoir enregistré une augmentation. Dans le cas du coton et du tabac, les recettes ont été moins élevées en raison surtout du fléchissement des expéditions de l'Inde où la sécheresse a réduit les disponibilités. En revanche, pour le thé, la baisse des recettes est due à la chute ininterrompue des prix qui traduit la faiblesse de la demande, ainsi qu'à une contraction de 15 pour cent du volume des exportations principalement sous l'influence de plusieurs facteurs temporaires, notamment les grèves qui se sont produites au Royaume-Uni, à Calcutta et à Colombo et le resserrement du crédit au Royaume-Uni. Pour le sisal, les recettes d'exportation enregistrent une perte de plus de 35 pour cent et, dans le cas du sucre, de 15 pour cent à la suite du recul des prix mondiaux. Pour le caoutchouc, l'augmentation de 4 pour cent du volume des exportations a été annulée par une diminution équivalente des prix. La Malaisie et Ceylan ont beaucoup développé leurs expéditions à mesure que leur production s'accroissait, mais l'amenuisement des disponibilités exportables a réduit les expéditions de l'Indonésie, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam. Le marché du jute s'est beaucoup senti en 1966 du fait que le kénaf thaïlandais continue de progresser aux dépens du jute pakistanais et le volume du commerce du jute a ainsi fléchi de 10 pour cent, annulant largement une progression comparable des prix.

L'Amérique latine a tiré en 1966 des recettes moindres de ses exportations agricoles à la suite de la chute des prix de nombreux produits, notamment le café, la viande fraîche, le coton, la laine, le sisal et le caoutchouc, et de la forte contraction du volume des exportations de blé. L'Argentine a notablement réduit ses expéditions de blé en raison de la médiocrité de la récolte de 1965, et les recettes totales tirées du blé par l'Amérique latine ont diminué de près d'un tiers. Dans le cas de la laine seulement, l'augmentation du volume des exportations a permis de compenser la baisse des prix. L'expansion la plus marquée s'est produite pour les bananes, dont les recettes, en net contraste avec le marasme relatif du début des années soixante, ont progressé de 14 pour cent à la suite d'un accroissement identique du volume des expéditions.

Au Proche-Orient, tant la valeur que le volume des exportations ont augmenté en 1966 de plus de 5 pour cent, traduisant surtout l'expansion des expéditions de tabac, de coton et de riz. Pour le tabac, les prix se sont légèrement contractés en raison de l'ampleur relative de la récolte et du fait que celle-ci contenait peu de qualités supérieures, mais les recettes totales n'en ont pas moins progressé de près de 20 pour cent. Pour le coton, principal produit d'exportation de la région, le volume des expéditions s'est accru de 6 pour cent. Cependant, les recettes totales n'ont augmenté que d'un peu plus de 2 pour cent car la hausse des prix du coton à fibre moyenne au cours du second semestre de l'année n'a pas suffi à compenser les faibles niveaux pratiqués pendant le premier semestre en prévision d'une réduction du soutien des prix aux Etats-Unis. La région est devenue en 1966 exportatrice nette de riz; en effet, la République arabe unie a livré des quantités plus importantes car, au contraire de la plupart des autres pays producteurs de riz, sa production s'est accrue en 1965. Sous l'effet conjugué d'un volume plus grand des exportations et de prix mondiaux plus élevés, les recettes totales fournies par le riz ont progressé de plus de 50 pour cent.

De toutes les régions en voie de développement, l'Afrique est la seule où les valeurs unitaires à l'exportation ont été plus élevées en 1966 et cela a provoqué une augmentation des recettes d'exportation malgré une contraction du volume. La valeur unitaire a progressé pour beaucoup des principales exportations de la région, notamment celles de cacao, de café et d'arachides et, pour ce dernier produit, le volume des expéditions est également en augmentation. Les expéditions africaines de café ont presque doublé au cours des 10 dernières années et, à l'inverse des variétés latino-américaines dont les prix se sont effondrés, le café africain, et spécialement celui de la Côte-d'Ivoire, a bénéficié de cours relativement plus élevés. Toutefois, la récolte de cacao

d'Afrique occidentale ayant diminué de 25 pour cent en 1965, le volume des exportations de ce produit a fléchi de plus de 20 pour cent en 1966, ce qui a plus qu'annulé la hausse des prix, de sorte que les recettes d'exportation ont baissé de 11 pour cent. Dans le cas du thé, on a enregistré une expansion notable des expéditions et il en est résulté un accroissement des recettes en dépit de prix moins élevés. La valeur et le volume des exportations de céréales de la région ont beaucoup diminué.

PRODUITS DES PÊCHES

Pour ces produits, les recettes d'exportation ont progressé d'environ 8 pour cent en 1966, traduisant une légère hausse de la valeur unitaire des exportations et une hausse de 5 pour cent du volume des livraisons. L'augmentation des recettes a intéressé toutes les régions à l'exception du Proche-Orient. Les autres régions en voie de développement ont réalisé des recettes sensiblement plus élevées, l'accroissement allant de 3 pour cent en Afrique à 7 pour cent en Amérique latine pour atteindre 9 pour cent en Extrême-Orient. Dans les régions développées, les recettes de l'Océanie ont augmenté de 3 pour cent, celles de l'Amérique du Nord de 6 pour cent et celles de l'Europe occidentale, la plus importante région exportatrice, de 10 pour cent.

La forte demande des pays développés à revenu élevé pour des produits « de luxe » comme les crevettes, le thon, le saumon et le homard, a influencé tant les prix que le volume des expéditions. Les substantielles recettes réalisées par l'exportation, notamment de produits à base de crevettes, ont encouragé beaucoup de pays en voie de développement à investir davantage dans ce secteur d'activités.

Les prises destinées à fournir des matières premières ayant augmenté et la production de farine de poisson et d'huile de poisson ayant suivi une expansion correspondante en 1966, le volume du commerce s'est développé pour ces produits qui représentent une part importante du commerce mondial des produits des pêches. Le fléchissement des prix et l'accumulation des stocks a suscité de grandes préoccupations, en particulier en Amérique latine et dans les pays scandinaves, encore qu'une légère amélioration se soit manifestée sur les marchés mondiaux vers la fin de cette année à la suite de grèves au Pérou et d'un arrêt temporaire de la pêche en Norvège.

Pour les produits frais, congelés et en boîte, qui ne sont pas d'ordinaire classés comme articles « de luxe », le commerce a subi de moins fortes fluctuations que pour les autres produits des pêches. En 1966, toutefois, les exportations scandinaves de poisson congelé se sont heurtées à des difficultés spora-

diques sur les marchés des Etats-Unis et du Royaume-Uni lorsque les livraisons dépassaient les besoins immédiats.

PRODUITS FORESTIERS

La valeur des exportations mondiales de produits forestiers a progressé de 5 pour cent en 1966, malgré un léger recul de leur valeur unitaire. Pour les bois travaillés, le commerce a diminué, traduisant la chute tant des prix que des expéditions de sciages de résineux, mais il est en augmentation pour tous les autres principaux groupes de produits ainsi, d'ailleurs, que pour la plupart des produits individuels. Les exportations en provenance de toutes les régions, sauf de l'Amérique latine, sont en expansion encore que l'ampleur de l'accroissement varie beaucoup selon les cas. Pour l'Europe occidentale, le Proche-Orient et l'Afrique, la valeur des exportations n'est supérieure que de 1 pour cent à celle de l'année précédente, tandis qu'on enregistre des gains de 15 pour cent pour l'Extrême-Orient, de 8 pour cent pour l'Océanie et de 6 pour cent pour l'Amérique du Nord.

La contraction des exportations tant des bois travaillés que des panneaux de fibres, qui représentent ensemble 30 pour cent des exportations de tous les types de produits forestiers faites par l'Europe occidentale, n'a permis aux exportations de cette région que de croître légèrement. On a enregistré des fléchissements marqués du commerce intra-européen des sciages de résineux; les exportations du nord de l'Europe ont baissé car le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark ont restreint leurs importations à la suite d'une diminution d'activité dans le secteur du bâtiment. Les exportations de panneaux de fibres, en provenance surtout de la Suède et de la Finlande, se sont ressenties de la faiblesse de la demande d'importation. Les recettes fournies par la pâte et le papier ont augmenté de plus de 7 pour cent en dépit du recul des prix, traduisant l'accroissement des exportations de papier et de carton en provenance de tous les principaux pays exportateurs et des expéditions de pâte chimique en provenance de tous ces pays, sauf de la Norvège. Comme l'Europe occidentale n'a accru que faiblement ses exportations en 1966, elle a été dépassée par l'Amérique du Nord qui se trouve le principal exportateur de produits forestiers. De même que l'Europe occidentale, le Canada a exporté des quantités moindres de sciages de résineux et de panneaux de fibres mais ce fléchissement a toutefois été plus que compensé par des expéditions accrues d'autres produits. Les recettes réalisées par l'Amérique du Nord sur les exportations de papier journal, le plus important produit forestier d'ex-

portation, ont augmenté de 10 pour cent et il en a été de même des exportations d'autres produits de la pâte et du papier.

Pour ce qui est de l'Extrême-Orient, la valeur des exportations de produits forestiers a augmenté de 15 pour cent en 1966, traduisant les progrès réalisés par les exportations de sciages et de grumes de feuillus faites par les Philippines et la Malaisie à destination du Japon dont les importations se sont beaucoup accrues. La Malaisie a au moins doublé ses exportations de sciages de feuillus à destination des Etats-Unis tandis que les quantités livrées au Royaume-Uni diminuaient, les mesures anti-inflationnistes prises par ce pays ayant eu pour effet de réduire la demande de meubles. Les exportations de contre-plaqué d'Extrême-Orient ont progressé de plus de 20 pour cent, reflétant l'expansion subie par les expéditions de la Chine (Taiwan), de la République de Corée et des Philippines, mais non pas celles du Japon où la demande intérieure a été forte en 1966.

Si la valeur des exportations africaines de produits forestiers ne s'est développée que faiblement c'est en raison surtout du recul des expéditions de grumes de feuillus, qui représentent environ la moitié du total. Le Ghana et le Nigeria ont également exporté au Royaume-Uni de moins grandes quantités de sciages de feuillus, et malgré les progrès enregistrés par les exportations de panneaux de bois, l'accroissement n'a que partiellement compensé la contraction des exportations d'autres produits. En Amérique latine, les recettes d'exportation ont fléchi en 1966, à la suite surtout d'un certain recul des expéditions de grumes de feuillus et de sciages de résineux, qui représentent près de 65 pour cent des recettes totales tirées par la région des exportations de produits forestiers.

Prix sur les marchés internationaux

Pour les produits de l'agriculture, des pêches et des forêts, le niveau global des prix internationaux n'a guère varié en 1966 (tableau II-10). Le léger fléchissement des prix moyens, qui s'était manifesté au début de 1964, a été arrêté, mais l'indice des valeurs unitaires à l'exportation n'a réagi que par une augmentation de moins de 1 pour cent pour l'ensemble de 1966. D'après les données relatives aux tout premiers mois de 1967, le niveau global des prix continuerait de monter lentement.

De même, pour chacun des principaux groupes de produits, on n'enregistre que de faibles variations du niveau des prix. Dans le cas des produits pour l'alimentation humaine et animale ainsi que des produits pour boissons et du tabac, on a assisté à un renversement de la tendance à la baisse des indices; pour les matières premières agricoles et pour

les produits forestiers, les cours ont encore fléchi; pour les produits des pêches, les prix ont continué de monter; mais, dans aucun cas, les variations qui se sont produites en 1966 n'ont dépassé 1 pour cent.

La figure II-4 et le tableau annexe 13 indiquent les prix des produits. Ici aussi, les variations subies par les prix en 1966 ont en général été faibles, mais, dans beaucoup de cas, elles représentent un renversement de la tendance de l'année précédente. Les prix des céréales, du cacao et de la laine ont monté en 1966, ayant baissé en 1965. Parmi les autres principales variations de prix intervenues en 1966, on enregistre une hausse des prix de la viande ainsi que des huiles végétales et des oléagineux tandis que les prix du sucre et du café ont continué de fléchir.

PRODUITS AGRICOLES

Des hausses intéressant toutes les céréales sauf les sorghos ont élevé la valeur unitaire des exportations céréalières de plus de 3 pour cent, après une baisse de 1 pour cent en 1965. L'offre s'étant raréfiée à la suite des médiocres récoltes de 1965 et du dégarnissement très sensible des stocks dans les pays exportateurs, les prix du blé ont fortement augmenté. Vers le milieu de 1966, certains approchaient du plafond prévu dans l'Accord international sur le blé et dépassaient tous les niveaux atteints au cours des 10 dernières années. Au début de 1967, les prix ont de nouveau fléchi à la suite des récoltes généralement meilleures de 1966, mais les hostilités au Proche-Orient ont provoqué une nouvelle augmentation. Les prix du riz, en hausse, ont atteint en 1966 les niveaux les plus élevés depuis le boom de la guerre de Corée, sous l'influence d'une demande active et d'une offre limitée. La pression a continué de s'exercer sur les prix au cours des premiers mois de 1967, étant donné que les disponibilités exportables fournies par la production courante et par les stocks ont été inférieures aux besoins des zones déficitaires. Les prix de l'orge et de l'avoine ont progressé appréciablement, mais ceux du maïs sont demeurés inchangés et les sorghos ont marqué une baisse.

La valeur unitaire des exportations totales de viande a augmenté d'environ 6 pour cent en 1966, hausse à peine inférieure à celle de l'année précédente. De fait, toutes les sortes de viande, sauf le mouton et l'agneau, ont augmenté. Les hausses ont été particulièrement fortes dans le cas du porc, du bacon et du jambon parce que le nombre des sujets d'abatage a diminué dans les principaux pays exportateurs, que la fièvre aphteuse a sévi aux Pays-Bas et que les Etats-Unis ont cherché à importer de grosses quantités de conserves de porc. L'accroissement de la production en 1967 ramènera probablement les prix à un niveau très inférieur à celui de 1966. Les cours

TABLEAU II-10. — INDICES DE LA VALEUR UNITAIRE MOYENNE DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Moyenne 1953-57	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)	Variation entre 1965 et 1966
..... Moyenne 1957-59 = 100											
Produits de l'agriculture, des pêches et des forêts	106	99	96	97	94	93	99	102	100	101	+ 1
PRODUITS AGRICOLES	107	99	96	97	93	92	99	102	99	100	+ 1
Produits pour l'alimentation humaine et animale	104	99	98	97	96	97	107	109	108	109	+ 1
Céréales	112	100	98	98	97	103	104	106	104	108	+ 4
Sucre	97	96	91	87	86	87	130	130	95	91	— 4
Huiles végétales et oléagineux	103	98	101	97	95	91	98	99	110	112	+ 2
Fruits	95	105	89	90	93	94	102	95	96	98	+ 2
Viande	96	101	105	108	106	104	110	121	129	137	+ 6
Produits laitiers	109	92	104	103	96	96	102	105	114	108	— 5
Produits pour boissons et tabac	111	105	92	89	83	80	84	91	88	89	+ 1
Café	127	102	83	80	76	73	72	89	86	82	— 5
Cacao	103	118	103	83	66	63	68	70	55	62	+ 13
Matières premières agricoles	111	94	94	103	97	91	96	97	92	91	— 1
Laine	118	89	85	92	90	89	103	113	92	95	+ 3
Coton	116	101	88	94	96	91	91	90	92	89	+ 3
Caoutchouc naturel	97	87	111	125	92	85	83	80	80	78	— 3
PRODUITS DES PÊCHES	94	100	99	100	101	107	108	113	122	123	+ 1
PRODUITS FORESTIERS	101	99	98	97	95	94	94	97	99	98	— 1
Bois rond (à l'exclusion du bois de feu)	106	100	97	103	106	107	106	113	114	114	—
Bois transformé	103	98	98	98	96	95	96	99	102	100	— 2
Panneaux	100	98	100	99	97	99	100	99	101	101	—
Pâte et papier	99	99	97	95	93	90	89	92	93	92	—

¹ Non compris l'Europe orientale, l'U.R.S.S. et la Chine continentale.

du mouton et de l'agneau ont fléchi par rapport à 1965, surtout parce que la production s'est accrue au Royaume-Uni.

Les indices des valeurs unitaires des exportations de fruits d'une part, de graines oléagineuses et d'huiles végétales d'autre part, ont augmenté faiblement. Les principales sortes de fruits ont toutes augmenté de prix. Font seuls exception les raisins secs, à cause de la récolte exceptionnelle de 1965 et du niveau élevé des stocks de report à la fin de la campagne. Pour les huiles et les graines oléagineuses, la progression globale (moins de 2 pour cent) est très inférieure à celle de l'année dernière, où les prix de tous les produits principaux avaient monté. En 1966, les prix de beaucoup d'entre eux ont fléchi et, même là où les hausses se sont poursuivies, elles ont été en général beaucoup plus faibles qu'en 1965. La seule exception est le soja, dont les prix se sont trouvés gonflés parce que les fèves des Etats-Unis ont été particulièrement demandées, que les stocks de report paraissaient devoir être faibles en fin de campagne dans ce pays et que la nouvelle récolte promettait peu de progrès. Les prix du soja ont d'ailleurs eux-mêmes commencé à fléchir après le milieu de l'année, bien que la hausse moyenne sur l'ensemble de la campagne — 8 pour cent — reste supérieure à celle

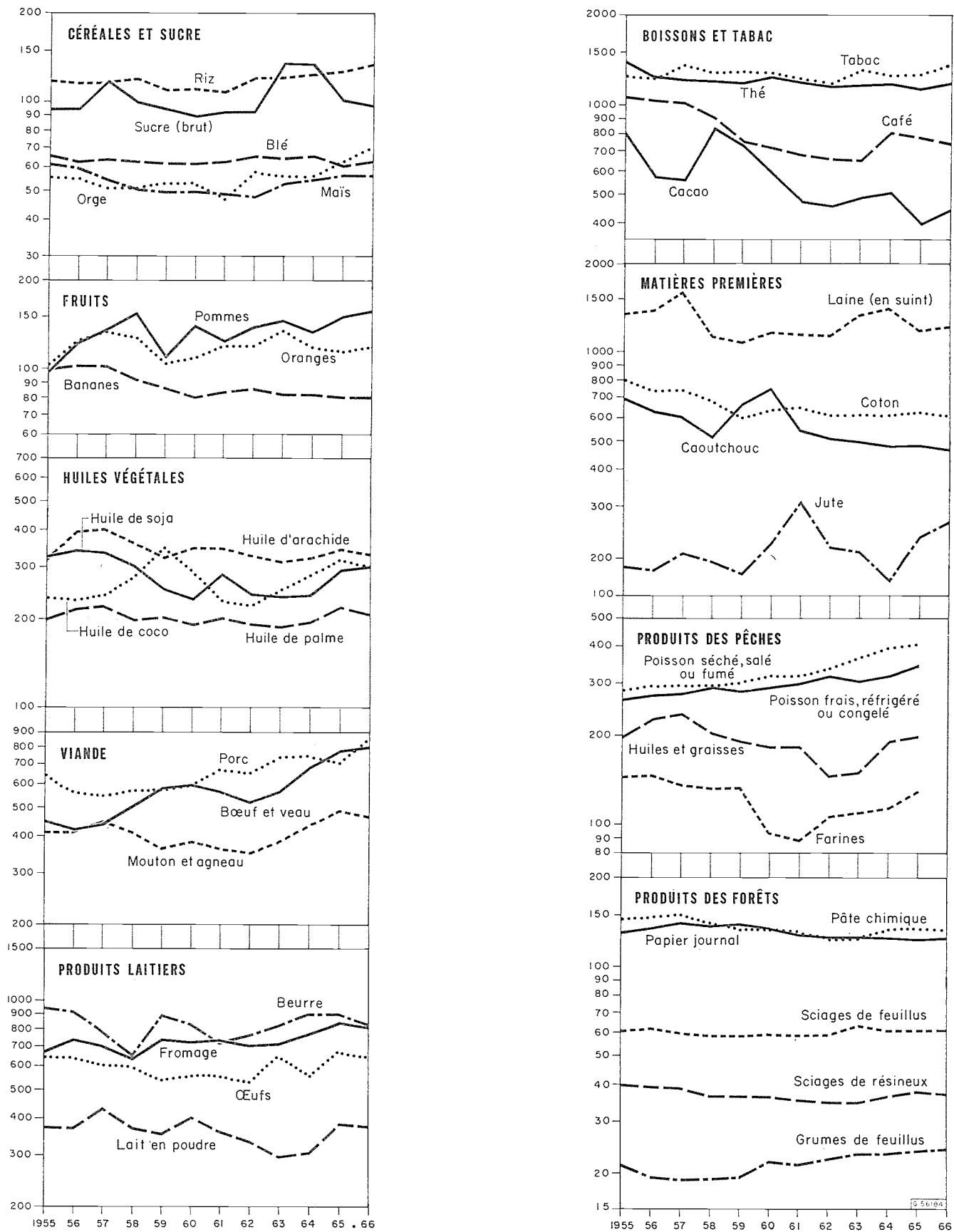
de 1965. Les disponibilités exportables et les besoins d'importations donnent à penser que le niveau moyen des prix des huiles végétales et des graines oléagineuses sera légèrement en recul en 1967.

Les prix des autres principaux produits alimentaires ont baissé en 1966, les fléchissements étant de 4 pour cent pour le sucre et de 5 pour cent pour l'ensemble des produits laitiers. La baisse des cours mondiaux du sucre, amorcée en 1964, s'est poursuivie presque constamment dans la plus grande partie de l'année, alors que les stocks de report augmentaient considérablement sur un marché incertain. Cette baisse était néanmoins beaucoup plus faible que celle de l'année précédente. Les premiers mois de 1967 ont été marqués par un renversement de tendance. Les prix du sucre ont fortement remonté au début de février et de nouvelles hausses se sont produites par la suite, les prévisions relatives à la production et aux disponibilités exportables en 1966/67 étant révisées en baisse.

Les prix annuels moyens du cacao ont été très supérieurs aux cours déprimés de l'année précédente. Au début de 1966, ils étaient en progrès sur le niveau, d'une faiblesse sans précédent, qu'ils avaient atteint au milieu de 1965. Ils ont marqué des fluctuations continues pendant l'année, en réaction aux

FIGURE II-4. - VALEURS UNITAIRES MOYENNES A L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES, DES PRODUITS DES PÊCHES ET DES PRODUITS DES FORÊTS

(Dollars U.S. la tonne¹, échelle semi-logarithmique)



¹ Dollars U.S. le mètre cube pour les sciages de feuillus, les sciages de résineux et les grumes de feuillus.

prévisions de récoltes et aux estimations concernant les broyages et les stocks des pays consommateurs; ces fluctuations ont été accentuées par des interventions spéculatives d'une ampleur inhabituelle. A la bourse de New York et à celle de Londres, les transactions ont atteint des niveaux records au cours de la campagne et les prix sont restés fermes au premier trimestre de 1967, mais ils ont fléchi par la suite, à cause d'une réduction des transactions et d'une certaine diminution des stocks, notamment en Europe continentale.

Bien que des mesures aient été prises, dans le cadre de l'Organisation internationale du café, et en dehors de cet organisme pour limiter les exportations, la baisse des prix du café a continué en 1966 et pendant les premiers mois de 1967. Le fléchissement a été particulièrement prononcé dans le cas des cafés Arabica, dont les prix n'ont pas remonté jusqu'à avril 1967; les Robusta, qui avaient beaucoup baissé l'année précédente, ont remonté en 1966 et avaient, en avril 1967, dépassé le plafond de l'Organisation internationale du café. Les cours relativement plus fermes des Robusta se sont traduits par une augmentation de près de 8 pour cent de la valeur unitaire des exportations en provenance de l'Afrique, où se concentre la production de ces types de café. En revanche, l'indice a baissé de près de 10 pour cent pour l'Amérique latine, en raison des cours plus faibles des Arabica, des « mild » d'Amérique centrale et des « mams » colombiens.

Le fléchissement de la valeur unitaire des exportations de thé s'est poursuivi en 1966. Il ne faut guère attendre d'amélioration dans le proche avenir puisque la pression de l'offre continuera de s'exercer, les programmes de développement de la production faisant sentir leur plein effet. Les cours internationaux du tabac ont monté considérablement en 1966, en raison d'une production réduite et d'une demande active.

Les prix du coton à fibre longue et extra-longue ont fléchi considérablement en 1966 alors que la demande d'importations faiblissait et que, dans le second semestre de l'année, l'offre devenait plus abondante; ils ont été stables ou en hausse au cours des premiers mois de 1967. Pour les fibres moyennes, les prix ont monté à partir du milieu de 1966 à mesure que se raréfiaient les fibres de haute qualité; cette progression s'est poursuivie en 1967. Les prix du caoutchouc naturel sont tombés en 1966 à leur niveau le plus bas depuis 1953. Ils avaient haussé au premier trimestre sous l'influence des achats importants de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe orientale et en raison de l'activité croissante de l'industrie automobile américaine; mais le mouvement de baisse des dernières années a repris lorsque les achats des pays à économie centralement planifiée ont cessé de progresser et que des tendances défla-

tionnistes se sont fait jour dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Cette baisse a augmenté après juillet sous l'influence de l'écoulement accéléré des stocks gouvernementaux des Etats-Unis. La tendance s'est poursuivie au début de 1967 malgré une réduction des opérations d'écoulement d'excédents, probablement parce que les stocks grandissaient dans les pays producteurs et que la production automobile fléchissait dans plusieurs pays développés.

Les tendances des cours de la laine ont varié selon les sortes, mais en général ils ont tendu à progresser jusque vers le milieu de l'année, lorsque s'est produit un fléchissement qui s'est poursuivi au début de 1967. Le progrès constaté pour l'ensemble de l'année est dû au fait que la consommation a augmenté tandis que l'offre est restée inchangée.

Les prix du jute ont augmenté notablement en 1966 parce que les prix d'exportation du jute brut pakistanais ont été constamment maintenus à des niveaux élevés par un système régulateur gouvernemental. Les prix ont tendu à baisser au début de 1967 mais les perspectives de la campagne 1967/68 demeurent incertaines au moment où cette étude est rédigée. Les cours du sisal ont continué à baisser en 1966, en raison de l'abondance générale de l'offre. En janvier 1967, les cours avaient atteint le niveau le plus bas en neuf ans et bien que la descente ait été enrayée pendant les premiers mois de 1967, il est peu probable qu'une hausse appréciable se produise dans l'avenir immédiat.

PRODUITS DES PÊCHES

En raison de la forte demande dont ont fait l'objet les poissons de luxe tels que le saumon et les crustacés tels que la crevette, la valeur unitaire moyenne des exportations des produits halieutiques de toutes catégories a légèrement augmenté. Les prix de ces produits ont atteint des niveaux records sur beaucoup de marchés. Aux Etats-Unis, la crevette se vend à des prix sans précédent bien que les approvisionnements aient augmenté. Les prix de certains produits de la pêche frais ou congelés n'ont pas résisté, aux Etats-Unis, à la pression d'une offre accrue mais, dans l'ensemble, le marché américain est resté ferme.

Les perspectives commerciales à court terme ne sont pas particulièrement favorables pour certains produits des pêches. La farine de poisson et l'huile de poisson continuaient à baisser dans les premiers mois de 1967. Au Pérou, principal pays exportateur, les stocks de farine de poisson s'accumulent malgré les mesures prises pour limiter l'approvisionnement et régulariser les méthodes du commerce d'exportation. Le commerce des filets et blocs de morue congelée continue à être négativement influencé par l'importance des stocks et par la faiblesse des ventes sur

les principaux marchés d'exportation, notamment les Etats-Unis. Les débouchés sont également médiocres pour les exportations japonaises de thon congelé, notamment aux Etats-Unis parce que la flottille californienne augmente ses propres prises de thon et parce que les ventes ont fléchi sur le marché intérieur.

PRODUITS FORESTIERS

La valeur unitaire moyenne des exportations de produits forestiers a diminué d'environ 1 pour cent en 1966, principalement parce que les cours des sciages résineux et de la pâte chimique baissaient en Europe. Pour le premier de ces deux produits, le fléchissement des prix européens a été plus sensible que ne semble l'indiquer la valeur unitaire moyenne des exportations, puisque, en 1966, les qualités supérieures formaient une proportion du total des exportations sensiblement plus forte que d'habitude. Les qualités supérieures se sont d'ailleurs mieux tenues que les autres, étant donné que la demande des qualités inférieures a été réduite par l'inactivité de l'industrie des constructions.

Le fléchissement des prix des sciages résineux européens, commencé au printemps de 1965, paraissait arrêté au début de l'été de 1967. Les producteurs nord-européens de pâte ont abaissé à la fin de 1965 les prix de leurs exportations livrables en 1966 et ces cotations ont été maintenues pendant toute l'année et pendant le premier semestre de 1967. En Amérique du Nord, les prix des sciages résineux et des contre-plaqués ont augmenté au printemps de 1966, mais diminué ultérieurement sous l'effet de la réduction des demandes émanant de l'industrie des constructions. La forte demande de papiers et cartons et, en particulier, de papier journal (dont l'offre était tendue pendant une partie de 1966) a provoqué des hausses en Amérique du Nord.

Dans les pays en voie de développement, l'offre trop abondante de grumes et de sciages de feuillus africains a fait baisser les prix d'exportation de certaines essences et le marché est resté oscillant pendant toute l'année. En Asie, au contraire, la forte demande japonaise de grumes et la demande nord-américaine de sciages, de contre-plaqués et de plaques s'est traduite par des cours fermes en général.

Importations de produits agricoles

En 1966, les importations de produits agricoles¹⁰ se sont élevées au total à près de 29 milliards de dollars, c'est-à-dire presque 5 pour cent de plus que

¹⁰ Non compris l'Europe orientale, l'U.R.S.S. et la Chine continentale.

l'année précédente. Les importations des pays développés, qui, *grosso modo*, représentent 80 pour cent du total, et celles des pays en voie de développement ont eu sensiblement le même taux d'accroissement. Comme le montre le tableau II-11, il y a eu une forte augmentation, aussi bien en volume qu'en valeur, des importations dans toutes les régions sauf l'Océanie. Les prix ayant été un peu plus élevés en 1966, la valeur des importations a augmenté un peu plus que le volume.

RÉGIONS DÉVELOPPÉES

Dans les pays développés, le volume des importations de produits pour l'alimentation humaine et animale a augmenté de près de 5 pour cent en 1966; ceux des importations de produits pour boissons et de tabac, et de matières premières ont crû de 2 et 3 pour cent respectivement. L'Europe occidentale, principale région importatrice, qui absorbe plus de la moitié du total, a continué à développer ses importations sensiblement au même taux que les années précédentes. Ses importations de produits pour l'alimentation humaine et animale ont augmenté plus lentement qu'en 1965, tandis que celles de produits pour boissons et de matières agricoles ont marqué une certaine reprise par rapport aux niveaux plutôt faibles de l'année précédente. Les importations de céréales secondaires ont été plus élevées, par suite de la baisse de production enregistrée en 1965 dans la plus grande partie de la région, de même que celles de sucre. Les importations de blé, de pommes de terre, de viande et de nombreux produits laitiers ont diminué légèrement. Les importations de thé et de tabac ont été plus faibles, celles de café et de vin ont par contre augmenté. Quant aux matières premières agricoles, la baisse des importations de laine et de caoutchouc a été contrebalancée par une montée des importations de jute, sisal et coton. Les importations de coton ont regagné le niveau de l'année précédente, en raison des achats accrus de quelques pays (principalement l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal), où les usines augmentaient leur consommation et les stocks s'épuisaient.

L'augmentation considérable des importations nord-américaines en 1966 est à imputer principalement à l'augmentation des importations de sucre, bananes, huiles végétales et fromages aux Etats-Unis, et de maïs, sorgho, huiles végétales, beurre et œufs au Canada. Les importations de la région, pour ce qui concerne tous les types de viandes, sauf celle de porc et de produits à base de porc, ont augmenté de plus de 20 pour cent aussi bien en volume qu'en valeur, les deux pays ayant augmenté leurs achats. Les importations de produits pour boissons et de matières premières agricoles ont baissé avec la réduction

TABLEAU II-11. - INDICES DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, PAR RÉGION

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)	Varia- tion entre 1965 et 1966
..... 1957-59 = 100													%
Volume													
Europe occidentale	89	97	101	97	102	106	108	114	114	116	120	123	+ 3
Amérique du Nord	93	96	95	97	108	101	106	115	113	104	107	112	+ 5
Japon	90	100	98	95	108	121	139	131	155	168	183	203	+ 11
Océanie	98	94	99	104	97	98	96	94	102	107	113	109	- 4
<i>Total</i>	90	97	99	97	104	106	110	115	117	117	121	126	+ 4
Amérique latine	90	85	99	103	99	102	106	116	121	133	126	130	+ 3
Extrême-Orient ¹	68	89	105	98	97	120	117	116	131	141	142	149	+ 5
Proche-Orient	70	85	94	95	111	124	136	136	139	143	155	159	+ 3
Afrique	86	95	99	94	107	118	128	126	120	127	130	141	+ 8
<i>Total</i>	77	88	100	98	102	116	120	121	128	137	138	145	+ 5
TOTAL DES RÉGIONS CI-DESSUS	88	95	100	97	103	108	111	116	119	121	124	129	+ 4
Europe orientale et U.R.S.S.	79	81	96	96	109	116	127	124	132	163	165
TOTAL MONDIAL ²	87	94	99	97	104	109	113	116	120	124	128
Valeur													
Europe occidentale	95	101	107	96	97	103	101	107	115	122	125	129	+ 3
Amérique du Nord	102	102	101	97	102	95	93	97	102	101	97	103	+ 6
Japon	102	107	110	93	97	113	130	120	154	174	179	199	+ 11
Océanie	109	97	101	103	96	97	87	84	96	102	103	100	- 3
<i>Total</i>	97	102	106	96	98	101	101	105	115	121	122	128	+ 5
Amérique latine	97	88	102	102	96	99	100	112	122	136	123	129	+ 4
Extrême-Orient ¹	72	91	109	98	93	114	108	108	125	148	137	144	+ 5
Proche-Orient	80	87	103	93	104	114	125	125	139	158	155	163	+ 5
Afrique	91	99	102	96	101	108	118	111	109	127	128	135	+ 6
<i>Total</i>	83	91	105	98	97	109	111	112	124	143	135	142	+ 5
TOTAL DES RÉGIONS CI-DESSUS	94	100	105	96	98	103	103	106	116	125	125	131	+ 5
Europe orientale et U.R.S.S.	83	83	100	93	107	114	120	115	132	171	163
TOTAL MONDIAL ²	93	98	105	96	99	104	104	107	118	129	128

¹ Non compris la Chine continentale et le Japon. - ² Non compris la Chine continentale.

des achats de cacao, de coton, de sisal et de caoutchouc.

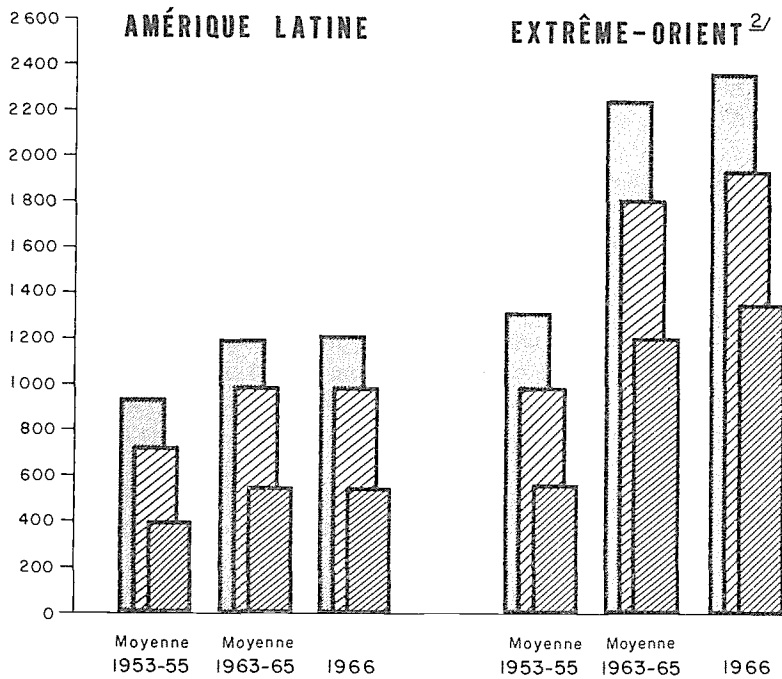
Le fléchissement des importations agricoles en Océanie est dû, pour une bonne part, à la réduction des achats de matières premières, notamment de coton, de sisal et de caoutchouc de la part de l'Australie. Les importations agricoles du Japon ont augmenté d'environ 11 pour cent en 1966, et atteint la valeur de presque 2 600 millions de dollars. Les importations de céréales, qui constituent presque 30 pour cent du total, ont continué à augmenter rapidement, mais moins que les années précédentes. Les importations de riz ont été de presque 15 pour cent plus faibles qu'en 1965, tout en atteignant encore presque le double de celles de 1964.

RÉGIONS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

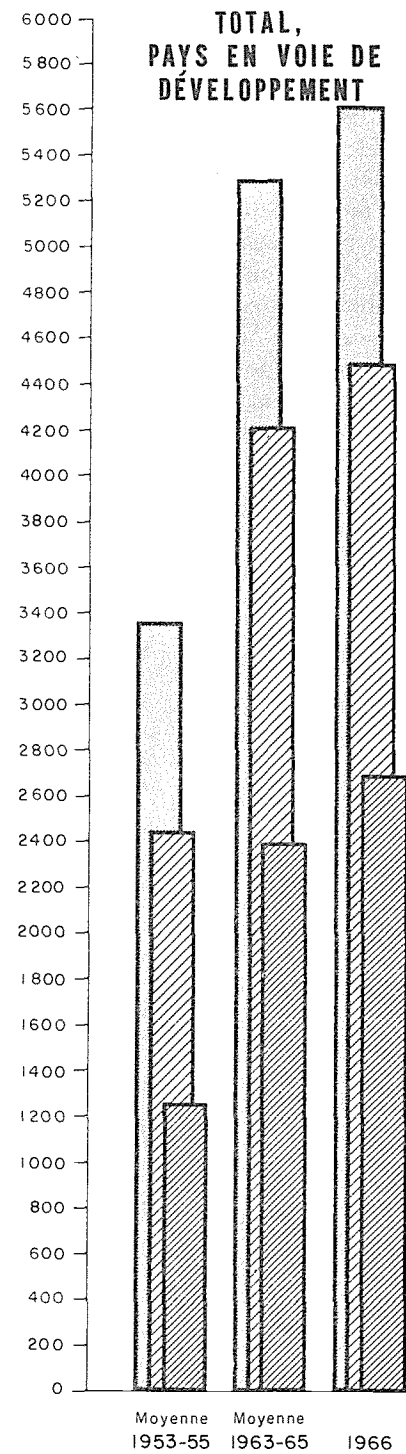
En 1966, le commerce des régions en voie de développement a été fortement influencé par la baisse de la production alimentaire enregistrée en 1965. Le volume des importations de produits destinés à l'alimentation humaine et animale, qui constituent plus des trois quarts des importations agricoles totales de ces régions, a augmenté de presque 6 pour cent. Etant donné la hausse des prix de la plupart des principaux produits importés, en premier lieu les céréales, la valeur des importations alimentaires de la plupart de ces régions a augmenté encore plus que le volume. Les importations de produits pour boissons et de tabac ont augmenté de 8 pour cent, tandis

FIGURE II-5. - IMPORTATIONS AGRICOLES¹ DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

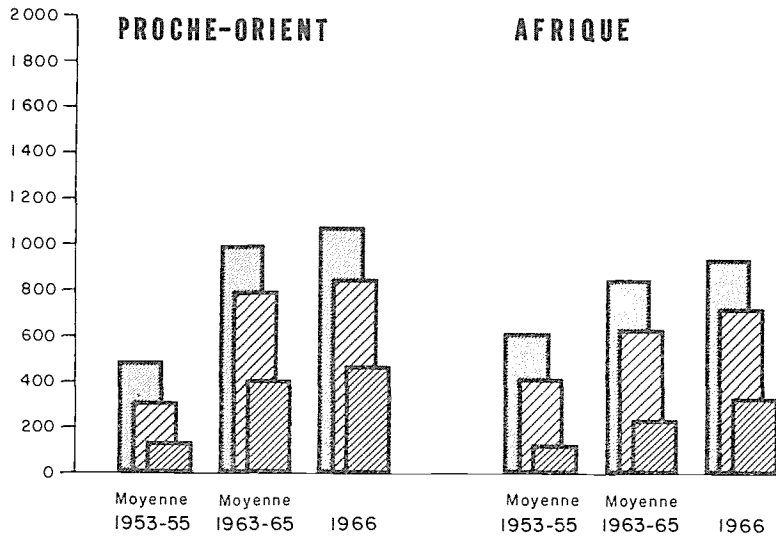
Millions de dollars U.S.



Millions de dollars U.S.



Millions de dollars U.S.



- Total, produits agricoles
- Produits pour l'alimentation humaine et animale
- Céréales

G 56184

¹ Importations brutes évaluées en prix courants. - ² Non compris la Chine continentale et le Japon.

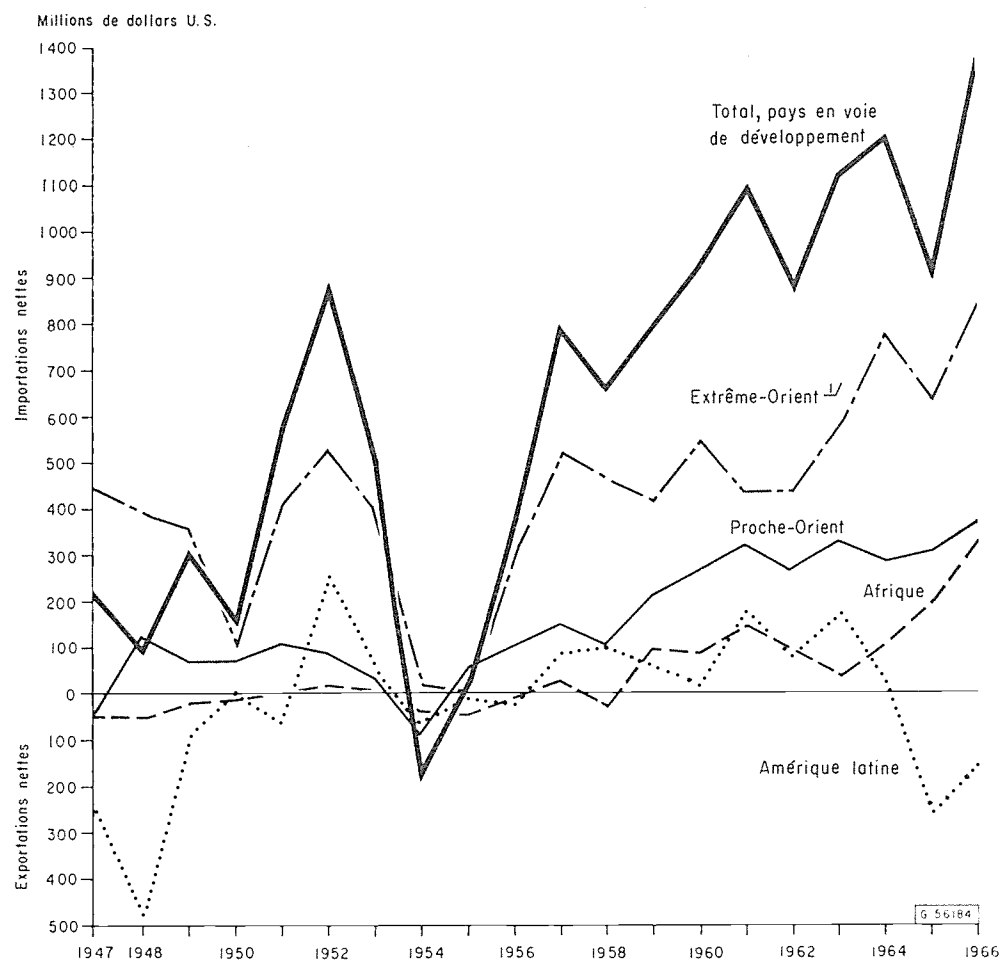
que celles de matières premières agricoles ont au contraire diminué de plus de 4 pour cent. Les importations totales de tous produits agricoles se sont élevées en valeur à 5 600 millions de dollars en 1966, résultat à peine inférieur au chiffre record de 1964, et dépassant de plus des deux tiers celui de 1953-55 (figure II-5). Si l'on considère la valeur totale des importations en 1966, on constate que celles de produits destinés à l'alimentation humaine en représentent 80 pour cent, soit 4 500 millions de dollars, et celles de céréales plus de 50 pour cent, soit 2 700 millions de dollars¹¹. Les dépenses consacrées par les pays en voie de développement aux importations agricoles en 1966 correspondaient à environ 45 pour cent de leurs recettes d'exportation de produits agricoles. Elles correspondaient à un peu plus de la moitié du revenu net apporté par l'assistance étrangère dans l'année en question.

¹¹ En raison des quantités disponibles à des conditions de faveur (céréales notamment), cette valeur totale n'a pas dû être réglée intégralement en devises.

L'augmentation des importations qui s'est produite en 1966 était en grande partie la conséquence directe de la diminution de la production alimentaire en 1965, mais le phénomène n'était pas nouveau. Entre 1953-55 et 1963-65, la valeur des importations globales de produits alimentaires de ces régions a augmenté de près de 6 pour cent par an et celle des importations de céréales de presque 7 pour cent, ce qui prouve clairement l'incapacité de ces régions à faire face avec leur production à la demande effective de denrées alimentaires.

La situation de ces régions apparaît encore plus grave si l'on considère leur position nette. Exportateurs nets de produits alimentaires avant la guerre, l'Extrême-Orient comme le Proche-Orient sont devenus de plus en plus importateurs nets, tandis que les exportations nettes de l'Afrique et de l'Amérique latine se réduisaient continuellement. Considérées dans leur ensemble, les régions en voie de développement sont encore exportatrices nettes de denrées

FIGURE II-6. - PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT : COMMERCE NET DE CÉRÉALES



¹ Non compris la Chine continentale et le Japon.

alimentaires, mais leurs importations nettes de céréales ont presque décuplé, passant de 110 millions de dollars en 1953-55 à 1 100 millions de dollars en 1963-65, ce qui représente une cadence d'augmentation de 25 pour cent par an (figure II-6).

Dans ces quatre régions, les importations de céréales en sont venues à représenter une part plus importante dans les importations agricoles. Le phénomène est particulièrement accentué en Extrême-Orient (à l'exception du Japon aussi bien que de la Chine continentale) et au Proche-Orient. En Extrême-Orient, les importations brutes de céréales ont plus que doublé entre 1953-55 et 1963-65, passant de 44 pour cent à 54 pour cent des importations agricoles totales. Au Proche-Orient, elles ont presque triplé durant la même période, passant de 29 pour cent à 41 pour cent du total. Dans les deux autres régions, la variation a été moins marquée. En Amérique latine, les importations de céréales ont augmenté de 36 pour cent, passant de 43 pour cent à 45 pour cent du total, tandis qu'en Afrique, elles ont augmenté de 80 pour cent, passant de 22 pour cent à 28 pour cent du total.

L'Amérique latine est la seule région en voie de développement où aussi bien les exportations de céréales que les exportations alimentaires totales ont augmenté plus rapidement que les importations entre 1953-55 et 1963-65. En 1966, les importations brutes latino-américaines de produits destinés à l'alimentation humaine ont regagné plus de 4 pour cent sur le niveau assez bas de l'année précédente, tout en restant inférieures au niveau record atteint en 1964: c'était le résultat d'une augmentation des importations de blé, riz, lait écrémé en poudre, et des trois produits les plus importants dans le groupe des huiles et des oléagineux (coprah, soja, huile de soja). Les importations de sucre et d'agrumes ont diminué. Celles de produits pour boissons et de tabac ont augmenté plus lentement en 1966 que dans les autres régions en voie de développement; à la différence des autres régions, les importations de matières premières ont augmenté, du fait surtout de plus fortes importations de caoutchouc.

Dans chacune des trois autres régions en voie de développement, l'augmentation des importations a été plus forte que celle des exportations entre 1953-55 et 1963-65. L'Afrique a pu conserver sa position d'exportatrice nette de produits destinés à l'alimentation humaine sauf quant aux céréales, dont elle est devenue importatrice nette. Les importations brutes de céréales ont monté d'une moyenne de 150 millions de tonnes en 1953-55 à 250 millions de tonnes en 1963-65, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie devenant des importateurs nets de céréales. L'augmentation en valeur des importations alimentaires a été particulièrement marquée en 1966 (8 pour cent). Les importations de céréales, notamment de

blé et de maïs, ont augmenté dans une mesure significative comme suite aux fléchissements de production enregistrés en 1965. Les importations de blé ont beaucoup augmenté aussi en Afrique nord-occidentale et au Nigeria. Quant à celles des autres produits alimentaires, qui représentent en Afrique une plus forte proportion des importations totales que dans les autres régions en voie de développement, leur augmentation a été plutôt plus lente qu'ailleurs. Les importations de fruits, d'huiles végétales et d'oléagineux, ainsi que de produits laitiers, ont par contre diminué.

Au Proche-Orient, les importations nettes de produits destinés à l'alimentation humaine ont monté de 80 millions de dollars en 1953-55 à plus de 450 millions de dollars en 1963-65, tandis que durant la même période les importations nettes de céréales passaient de moins de 7 millions de dollars à plus de 310 millions de dollars. Les importations brutes de blé et de farine de froment ont passé de 1,2 million de tonnes à 4,0 millions de tonnes durant cette même période. En 1966, les importations totales de céréales ont augmenté de plus de 10 pour cent. Il y a eu des augmentations plus légères d'importations de beaucoup d'autres produits considérés individuellement; celles de sucre et de la plupart des fruits, ainsi que des produits laitiers, ont baissé.

Parmi les régions en voie de développement, le plus fort importateur est l'Extrême-Orient, dont les importations alimentaires totales (non compris la Chine continentale et le Japon) ont monté de 990 millions de dollars annuels en 1953-55 à 1 800 millions en 1963-65. Les importations de céréales passaient durant la même période de 580 millions de dollars à 1 210 millions de dollars, soit, en pourcentage par rapport à la totalité des importations agricoles, de 44 à 54 pour cent. L'accroissement a été encore plus marqué pour les importations nettes, qui ont passé de 140 millions de dollars à 670 millions de dollars pendant la même période. Les exportations nettes de riz sont tombées de 1,1 million de tonnes à 0,5 million, tandis que les importations nettes de blé montaient de 1,5 à 8,5 millions de tonnes. En 1966, cependant, les augmentations des importations de beaucoup des principaux produits, notamment le blé et la farine de froment, le riz et le sucre, ont été en grande partie contrebalancées par des diminutions des importations d'autres produits, tels que les céréales secondaires, l'huile de soja, le lait condensé. Dans le cas du riz, la raréfaction de cette denrée sur les marchés internationaux et la forte hausse qui en résulte ont limité à 3 pour cent l'augmentation des importations malgré l'élargissement de l'écart entre l'offre et la demande dans plusieurs pays déficitaires. Les importations indiennes de blé ont monté de 6,6 millions de tonnes en 1965 à 7,8 millions de tonnes en 1966.

COMMERCE EFFECTUÉ A DES CONDITIONS SPÉCIALES

Les livraisons effectuées à des conditions spéciales continuent à représenter environ 8 pour cent des importations alimentaires totales et demeurent un élément majeur des importations totales de céréales de beaucoup de pays en voie de développement. Il n'existe pas de données sur la répartition des ventes par destinations pour ces toutes dernières années, mais on sait que durant la période 1962-64, elles ont constitué environ la moitié des importations totales de blé et de farine de froment des pays en voie de développement, et environ un tiers de leurs importations de céréales secondaires.

En 1966, la valeur des exportations financées par le gouvernement des Etats-Unis qui constituent la grosse masse de ces échanges a augmenté de près de 8 pour cent, tout en restant quelque peu inférieure à la valeur atteinte en 1963 et 1964 (tableau annexe 15). Si ces ventes spéciales n'ont pas augmenté davantage en 1966, après les mauvaises récoltes qui ont affligé beaucoup de pays en voie de développement en 1965, c'est surtout dû à la forte réduction des stocks de céréales des Etats-Unis au cours de ces dernières années.

La plus grande part de l'augmentation enregistrée en 1966 se rapporte à des ventes effectuées en vertu du Titre III (opérations de troc) et du Titre IV (ventes à long terme en dollars comportant l'octroi de longs crédits) de la *Public Law 480*, lesquelles ont augmenté respectivement de 43 pour cent et de 84 pour cent. Quant aux ventes effectuées en vertu d'autres titres, dont le Titre I (ventes contre règlement en monnaie étrangère), qui compte pour plus de la moitié du total, elles ont diminué en 1966. L'augmentation en question provenait surtout de ventes plus importantes de blé, de sorgho et d'huile de coton. Les exportations de produits laitiers ont continué à se réduire, et les ventes de fèves de soja ont été sévèrement limitées. Les ventes de coton se sont maintenues *grosso modo* au même niveau que l'année précédente.

Politiques commerciales internationales

Dans le domaine de la politique commerciale internationale, l'élément le plus important de la période considérée est la conclusion de la négociation Kennedy entreprise au GATT. Il a été décidé de procéder à des réductions tarifaires d'environ 40 milliards de dollars, principalement entre pays industrialisés. En général, ces réductions s'échelonnent sur plusieurs années mais il est envisagé, pour les pays en voie de développement, une accélération qui leur permettrait de tirer un plus grand profit de ces mesures.

Bien que les réductions tarifaires portent principalement sur les produits industriels, l'agriculture a tenu dans ces négociations commerciales une place importante, pour la première fois depuis la création du GATT, qui remonte à 20 ans. Des réductions appréciables ont été décidées pour la viande et les produits laitiers, mais il n'y a pas eu de libéralisation généralisée des échanges en ce qui concerne ces produits ou pour d'autres produits agricoles. Des réductions tarifaires notables sur les produits tropicaux ont été accordées par certains pays tandis que d'autres envisagent de pousser plus loin leurs offres. Cependant, pour beaucoup de pays tropicaux il a été impossible de convenir de réductions ou de compressions tarifaires en raison de l'existence d'accords préférentiels.

Le principal résultat acquis dans le domaine agricole porte sur les principaux points d'un nouvel accord triennal destiné à remplacer l'Accord international sur le blé qui expire le 31 juillet 1967¹². Pour le blé, il a été établi de nouveaux prix minimaux à l'exportation qui sont généralement supérieurs de 12 pour cent environ à l'ancien prix plancher de l'Accord international sur le blé. Les prix maximaux auxquels les exportateurs fourniront les quantités convenues aux importateurs, ont été fixés à 40 cents U.S. au-dessus du minimum, de sorte que les prix peuvent varier dans ces limites en fonction de l'offre et de la demande. Ces dispositions devraient amener un relèvement des cours internationaux, qui pourrait apporter un nouveau stimulant à la production de certains pays exportateurs. Il a été impossible de s'entendre sur les prix des céréales secondaires ou sur une proposition qui aurait garanti aux vendeurs étrangers des parts minimales sur certains marchés dans les pays développés et aurait limité le soutien des prix. L'accord contient également des dispositions relatives à l'aide alimentaire, qui sont étudiées ci-après, dans la section du présent chapitre traitant de l'assistance étrangère.

D'autres produits ont fait l'objet de consultations internationales, souvent entreprises en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) ou sous ses auspices: ces échanges de vues, poursuivis à des niveaux divers, ont donné des résultats variables. Les difficultés croissantes dues à l'ampleur énorme des excédents de café et à la baisse des prix ont amené à renforcer les mesures de contrôle prévues par l'Accord international sur le café et à étendre le système d'ajustement sélectif des contingents par types en septembre 1966. Depuis lors, cependant, il a fallu, à cause de la baisse persistante des prix, réduire les

¹² Cet accord a été prorogé pour un an en attendant la conclusion du nouvel accord céréalier, mais les principales clauses relatives aux obligations des parties et aux prix ont été supprimées. Une conférence pour la négociation du nouvel accord avait lieu à Rome au moment de la rédaction de ce rapport (juillet 1967).

autorisations d'exportation à trois reprises dans le cas des cafés doux Arabica et une fois dans le cas des « mild » colombiens. En février 1967, les contingents mondiaux d'exportation ont été réduits, sur une base proportionnelle, de 2 millions de sacs (33 000 tonnes); une quantité de 1 million de sacs a été automatiquement réautorisée le 1^{er} avril 1967, mais comme les prix sont restés très inférieurs au plancher, il n'a pas été possible de réautoriser le reste. La FAO, la BIRD et l'Organisation internationale du café étudient de concert les moyens de réorienter vers d'autres usages les ressources actuellement affectées à la culture du café; on envisage de constituer un fonds de 300 millions de dollars pour aider à cette réorientation. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café propose d'équilibrer l'offre et la demande en réduisant la production de 97 millions de sacs (1,6 million de tonnes) d'ici 1971/72. Des échanges de vues ont été entamés pour la négociation d'un nouvel accord international sur le café, l'actuel venant à expiration en septembre 1968.

Les consultations se sont poursuivies au sujet du cacao et du sucre. Aucun accord n'a été réalisé mais, pour le sucre, les échanges de vues ont été intensifiés et on compte ouvrir des négociations avant la fin de l'année. L'Accord international sur l'huile d'olive a été prorogé jusqu'au 30 septembre 1969 et, sous certaines conditions, pour une période ultérieure d'une année, dans l'attente de son renouvellement officiel. Les parties à l'Accord international des producteurs de sultanines ont tenu une réunion spéciale en février 1967 et ont réaffirmé la décision, prise en juin 1966, de maintenir les prix minimaux fixés. L'entente à long terme du GATT sur le commerce des textiles de coton est également renouvelée pour trois ans. Elle assure aux pays en voie de développement une certaine expansion des débouchés que leurs cotonnades peuvent trouver sur le marché des pays développés. De leur côté, le Conseil africain de l'arachide et le Groupe FAO d'étude des graines oléagineuses et matières grasses étudient les possibilités de mesures de stabilisation de l'arachide et d'autres graines oléagineuses et huiles importantes.

Les groupes d'étude de produits de la FAO ont poursuivi leurs activités régulières¹³. Ces groupes se sont particulièrement intéressés à des questions telles que la possibilité d'appliquer des mesures internationales de stabilisation et les problèmes d'accès aux marchés, en particulier l'incidence des accords régionaux d'intégration économique sur le commerce mondial et la production mondiale. Deux groupes d'étude se sont réunis pour la première fois au cours de la période considérée; le Groupe

d'étude des graines oléagineuses et des matières grasses et le Groupe d'étude des fibres dures.

Les consultations intergouvernementales sur les produits se sont poursuivies dans divers organes de l'UNCTAD. Ces groupes ont étudié entre autres: les diverses questions que pose la mise au point d'une politique internationale des produits de base; la gestion et le financement des stocks régulateurs; le rôle et le financement des programmes de diversification; la structure du marché des produits; et l'organisation internationale du commerce des produits de base. A sa deuxième session, tenue en mai 1967, la Commission des produits de base de l'UNCTAD a étudié les aspects généraux des problèmes relatifs aux politiques internationales des produits de base et a étudié un programme tendant à libéraliser et développer le commerce des produits. La Commission a souligné l'importance des programmes de diversification qui sont un élément essentiel d'une saine politique de développement économique, notamment lorsque les produits primaires font l'objet d'une offre excessive ou sont menacés par la concurrence des produits synthétiques. L'accord n'a pu se faire, néanmoins, sur la façon de financer ces programmes.

Les résultats des efforts tendant à améliorer la position commerciale des pays en voie de développement ont été examinés au GATT par le Comité du commerce et du développement, qui veille à l'application de la quatrième partie de l'Accord (relative aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement), lors de la réunion qu'il a tenue à Punta del Este (Uruguay) en janvier 1967. Les résultats que les pays en voie de développement attendent de la négociation Kennedy ont été spécialement analysés par le Sous-Comité de la participation des pays peu développés, créé pour coordonner les travaux dans ce domaine.

Il a été constitué un Groupe de travail UNCTAD/FAO des bois et produits forestiers. D'autre part, on envisage d'instituer entre experts de la FAO et de l'UNCTAD une consultation sur la promotion du commerce des produits primaires. La question des préférences tarifaires sur les marchés industriels au profit des pays en voie de développement est actuellement étudiée par le groupe compétent de l'UNCTAD et par le Groupe spécial du commerce avec les pays en voie de développement qui a été créé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la fin de 1965. On pense que les échanges de vues sur l'ensemble de la question des problèmes commerciaux des pays en voie de développement atteindront leur point culminant lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu à New Delhi au début de 1968.

On continue de chercher à réduire les effets des fluctuations dans les recettes d'exportation des pays

¹³ Il en est rendu compte dans le *Rapport de la FAO sur les produits 1967*.

producteurs primaires. A la suite d'une recommandation émise par l'UNCTAD lors de sa première session de 1964, le Fonds monétaire international (FMI) a révisé ses politiques et ses règlements et, en septembre 1966, a modifié le système de financement compensatoire institué en 1963. Cette réforme est la première mesure pratique qui ait été prise pour donner effet aux recommandations de l'UNCTAD. Le système du financement compensatoire, destiné particulièrement à profiter aux pays exportateurs primaires, autorisait initialement les bénéficiaires à tirer sur leur quota à concurrence de 25 pour cent pour compenser les déficits temporaires de leurs recettes d'exportation (mesurées par rapport à une tendance à moyen terme). La nouvelle décision porte le niveau limite des tirages à 50 pour cent, encore que (sauf dans les cas de calamités ou autres crises importantes), un pays ne puisse pas tirer des montants supérieurs à 25 pour cent de son quota au cours d'une période de 12 mois¹⁴. Alors que trois pays seule-

¹⁴ Bien que le système actuel de remboursement n'ait pas été modifié, le Fonds a décidé de recommander que, après avoir pro-

ment (opérant au total des tirages d'environ 87 millions de dollars) avaient eu recours au financement compensatoire dans la première période de ce système, cinq autres pays (opérant au total des tirages de 90 millions de dollars environ), avaient obtenu, jusqu'à mai 1967, une assistance au titre des nouvelles dispositions du FMI.

Des échanges de vues se poursuivent au sujet des propositions envisageant la création de liquidités supplémentaires en relation avec l'accroissement du commerce mondial. Ce sujet a retenu l'attention du Groupe des Dix, celle du FMI et celle du Comité de l'UNCTAD sur les invisibles et le financement. Il semble maintenant que l'on incline plus généralement à reconnaître que des réserves supplémentaires d'un genre ou d'un autre seront nécessaires tôt ou tard mais, jusqu'à présent, on n'est pas d'accord sur le point de savoir quand et sous quelle forme ces réserves devront être constituées.

_____ cédé à un tirage en vertu du nouvel accord, les membres versent, en remboursement, la moitié environ de tout excédent que leurs recettes d'exportation enregistreraient par rapport à la tendance à moyen terme.

L'aide extérieure au développement agricole

Après avoir augmenté de 10 pour cent environ pour atteindre près de 11 milliards de dollars en 1965, l'apport net de ressources financières aux pays en voie de développement paraît avoir fléchi légèrement en 1966 (tableau II-12). L'aide du secteur public des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) qui représente plus de la moitié du total, et dont le niveau avait été faible en 1964, s'est améliorée en 1965 et a de nouveau progressé en 1966. Cette progression n'a cependant pas été suffisante pour compenser le fléchissement de l'apport de capitaux privés en 1966. En outre, la proportion du revenu national des pays exportateurs de capitaux que représente l'apport de fonds du secteur public a continué de diminuer.

On ne dispose que d'informations limitées sur la part de l'apport total qui revient au secteur agricole. Il est particulièrement difficile à cet égard d'évaluer cette part lorsqu'il s'agit de projets à fins multiples, de projets d'infrastructure ou d'aide organisée par programmes. D'après des données communiquées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on peut estimer que 800 millions de dollars environ par an, soit 9 pour cent des engagements totaux d'aide du secteur public des pays du CAD, ont été, au cours des dernières années (en général 1962-66) consacrés à l'aide au développement agricole (y compris la fabrication de biens

de production agricoles)¹⁵. En ce qui concerne les seuls engagements d'aide bilatérale du secteur public, l'aide au développement agricole s'établit probablement à 580 millions environ de dollars par an, soit 8 pour cent du total, le pourcentage variant de 6 pour cent dans le cas du Canada et des Etats-Unis à 23 pour cent dans celui de l'Italie et 24 pour cent dans celui du Japon.

Dans le cas de l'aide multilatérale, on est mieux informé sur le montant destiné à l'agriculture, qui est estimé à 220 millions de dollars par an en moyenne, soit 18 pour cent des engagements totaux d'aide multilatérale, au cours des dernières années. On trouvera au tableau II-13 des chiffres concernant la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale pour le développement (IDA) qui montrent que l'agriculture, les forêts et les pêches ont absorbé 8 pour cent des prêts de la BIRD et 19 pour cent des crédits de l'AID jusqu'au milieu de 1966. Les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) ont, dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), octroyé 249 millions de dollars (soit 27 pour cent de leur aide totale aux Etats associés) d'aide au développement agricole de 1958 à 1966.

_____ ¹⁵ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux du tableau II-12, car ils portent sur les engagements et non sur l'apport effectif d'aide.

TABLEAU II-12. - MONTANT TOTAL NET DE L'AIDE ÉTRANGÈRE¹
AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées pré- lim.)
. Millions de dollars U.S.							
PAYS MEMBRES DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) ²							
Apports publics bilatéraux	4 320	5 277	5 436	5 719	5 486	5 761	} 6 432
Contributions publiques aux organismes multilatéraux	611	798	550	362	376	452	
Apports privés bilatéraux	2 832	3 001	2 212	2 394	3 052	3 840	} 3 432
Apports privés aux organ- ismes multilatéraux	174	75	219	— 12	156	233	
Montant total des ap- ports des pays mem- bres du CAD	7 937	9 101	8 417	8 463	9 070	10 286	9 864
Montant estimatif des ap- ports des pays non mem- bres du CAD ³	379	540	582	596	513	509	530
Montant net des apports multilatéraux addition- nels ⁴	-550	-648	-403	+309	+257	+ 191	+ 459
Total	7 766	8 993	8 596	9 368	9 840	10 986	10 853

SOURCE: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Efforts et politiques d'aide au développement: examen 1967*. Paris, 1967.

¹ Y compris l'équivalent financier de l'assistance technique et de l'aide alimentaire; déduction faite des remboursements de capital mais non des versements d'intérêts (les intérêts perçus par le secteur public des pays membres du CAD sont évalués à 460 millions de dollars environ pour 1965). - ² République fédérale d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède. - ³ Y compris les pays à économie centralement planifiée. - ⁴ Différence entre les versements effectués au cours de l'année par les organismes multilatéraux (nets des souscriptions en capital, des achats d'obligations et des remboursements effectués par les pays en voie de développement) et les recettes encaissées dans le même temps par ces organismes, y compris celles en provenance de pays non membres du CAD.

La Banque interaméricaine de développement (BID) avait, en février 1967, accordé 487 millions de dollars de prêts, soit 24 pour cent de ses prêts totaux, à l'agriculture; en 1966, le pourcentage est monté à 27 pour cent. Des banques régionales analogues ont été créées récemment en Afrique et en Asie. La Banque asiatique de développement a tenu sa réunion inaugurale en novembre 1966; sur un capital émis de 965 millions de dollars, elle peut réserver 10 pour cent à des fonds spéciaux, qui peuvent également être alimentés par des contributions supplémentaires des pays en voie de développement, et sont destinés à financer des prêts assortis de conditions particulièrement favorables. Un fonds de ce genre a été constitué pour accorder des prêts à l'agriculture; le Japon, les États-Unis, et certains pays d'Europe se sont déclarés disposés à y contribuer.

Un certain nombre d'indications montrent que, par suite de l'inquiétude croissante que suscite la lenteur de ses progrès dans les pays en voie de dévelop-

TABLEAU II-13. - PRÊTS DE LA BIRD ET CRÉDITS DE L'IDA EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE: TOTAL CUMULATIF AU 30 JUIN 1966

	BIRD	IDA	Total
. Millions de dollars U.S. .			
Mécanisation de l'agriculture	133,7	28,0	161,7
Irrigation et lutte contre les inonda- tions	447,3	192,4	639,7
Défrichement, amélioration des ex- ploitations, etc.	56,4	6,3	62,7
Traitement et stockage des produits agricoles	11,0	21,2	32,2
Amélioration de l'élevage	77,6	11,1	88,7
Forêts et pêches	18,9	—	18,9
Total, agriculture, forêts et pêches	744,9	259,0	1 003,9
TOTAL GÉNÉRAL	9 583,6	1 365,2	10 948,8

SOURCE: Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Association internationale pour le développement. *1965-1966 annual report*. Washington, 1966, p. 76-77 (en anglais seulement).

pement, l'agriculture tient une place de plus en plus grande dans les programmes d'aide extérieure. Au cours de sa réunion de juillet 1966, le CAD a étudié les problèmes d'alimentation des pays en voie de développement et recommandé que les gouvernements des pays membres « accordent une plus grande place à l'assistance financière et technique visant à favoriser, dans les pays en voie de développement, la mise en œuvre de mesures intérieures de nature à accroître la productivité du secteur agricole »¹⁶.

En donnant plus de place à l'agriculture, comme elles l'avaient annoncé en 1963, la BIRD et l'IDA ont fait passer le volume annuel de leurs prêts et de leurs crédits à ce secteur de 42 millions de dollars en 1963/64 à 152 millions en 1965/66. Parmi les neuf prêts et crédits agricoles approuvés en 1965/66, quatre (destinés au Maroc, au Mexique, aux Philippines et à la Tanzanie) intéressaient des projets de crédit agricole; en outre, les projets approuvés en faveur de la Colombie et du Paraguay constituaient essentiellement des projets de crédit pour le développement de l'élevage; la plupart des autres projets comportaient aussi un élément de crédit agricole pour la mise en valeur des exploitations et l'achat de biens de production. Les projets de ce genre prennent une importance croissante à mesure qu'un bon cadre institutionnel peut être créé pour fournir le crédit aux exploitants et en assurer le remboursement. Les opérations auxquelles la FAO et la BIRD ont participé dans

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Efforts et politiques d'aide au développement: examen 1966*. Paris, 1966, p. 160.

le cadre de leur programme de coopération s'étaient traduites, en juin 1967, par 242 millions de prêts ou de crédits; ce programme, organisé en 1964, a principalement pour objet de dégager et préparer les projets agricoles qui seront financés par la BIRD ou l'IDA.

Le projet de loi sur l'aide à l'étranger (*Foreign Assistance Act* de 1967), encore à l'étude au Congrès des Etats-Unis, qualifie l'agriculture, la santé et l'enseignement de secteurs clés du développement. Sur un crédit de 2 400 millions de dollars demandé pour l'aide économique, 668 millions seraient destinés à l'agriculture, contre 504 millions prévus dans les crédits votés précédemment. L'aide serait moins dispersée du point de vue géographique et serait accordée pour une part de plus en plus importante dans un cadre régional multilatéral; l'évolution est particulièrement notable dans le cas de l'Afrique où 60 pour cent de l'aide totale irait à un groupe sélectionné de pays « orientés vers le développement » et 20 pour cent à des activités régionales ou multilatérales. Le projet de loi contient également une clause prévoyant l'octroi d'une aide accrue aux pays en voie de développement pour l'application de « programmes démographiques volontaires ».

Autre tendance récente importante: une aide de plus en plus considérable est prévue pour la fourniture de biens de production agricole comme les engrais, les machines et les pesticides. Les contributions des pays du CAD à cet usage sont passées de 94 millions par an, en moyenne, entre 1962 et 1965 à 190 millions en 1966. En outre, l'aide visant à créer des industries locales qui fabriquent des biens de production est passée d'une moyenne de 63 millions de dollars en 1962-65 à 97 millions en 1966¹⁷.

En 1966, l'Aid India Consortium a décidé d'offrir, en sus de sa contribution habituelle, une aide sous forme d'engrais et d'autres biens de production. La BIRD insiste également sur la nécessité d'accroître la production et l'utilisation des engrais et, parmi les institutions de la BIRD, c'est la Société financière internationale (SFI) qui s'occupe particulièrement de financer la construction d'usines d'engrais dans les pays en voie de développement, en association avec des entreprises nationales ou étrangères.

La FAO a entrepris une étude générale du rôle de ces biens de production dans le développement de l'agriculture. Le Directeur général de l'Organisation a proposé d'instituer un Programme d'aide matérielle à la production alimentaire et demandé que l'aide extérieure à cet usage augmente rapidement.

¹⁷ Chiffres fournis par l'OCDE.

Aide alimentaire

L'aide alimentaire est de plus en plus souvent liée à des mesures tendant à développer l'agriculture des pays bénéficiaires. Aux Etats-Unis, la loi *Food for Peace*, promulguée à la fin de 1966 pour succéder à la *Public Law 480* fait une place particulière aux mesures d'« autoassistance ». On trouvera ses principales clauses résumées plus loin dans le présent chapitre.

L'avenir de l'aide alimentaire multilatérale a fait l'objet d'études approfondies pendant la période considérée et un rapport d'activité établi de concert par les Nations Unies et la FAO a été soumis au Conseil économique et social (ECOSOC) lors de sa session d'été de 1967. Un nouveau système d'aide alimentaire figure dans l'accord concernant les éléments de base d'un arrangement international sur les céréales, auquel a abouti la négociation Kennedy au GATT. Les clauses concernant l'aide alimentaire restent à mettre au point par voie de négociations, mais on peut déjà dire que le système prévoit en gros la livraison de 4,5 millions de tonnes de céréales alimentaires par an, dont 1,9 million de tonnes fourni par les Etats-Unis et 1 million de tonnes par les pays de la CEE. Les livraisons totales aux pays en voie de développement exécutées en application des arrangements bilatéraux ou multilatéraux d'aide alimentaire et d'exportation à des conditions de faveur en vigueur ont probablement atteint environ 16 millions de tonnes en 1965/66.

En avril 1967, l'Aid India Consortium a étudié pour la première fois le volume d'aide alimentaire dont ce pays aurait probablement besoin et s'est efforcé de l'assurer en fournissant soit des denrées alimentaires, soit des produits permettant à l'Inde de libérer des fonds pour l'achat de denrées alimentaires. On espérait que cette aide permettrait à l'Inde d'importer environ 10 millions de tonnes de céréales vivrières en 1967.

Les livraisons effectuées par les Etats-Unis en application de la *P. L. 480* sont passées de 834 millions de dollars en 1955 à 1 518 millions de dollars en 1966 (tableau annexe 15). L'aide alimentaire du Canada est montée de 22 millions de dollars en 1964/65 à 75 millions de dollars (selon les prévisions budgétaires) en 1966/67. L'Australie et d'autres pays ont également fourni des denrées alimentaires à titre de secours d'urgence. Le Programme alimentaire mondial (PAM), programme multilatéral organisé par les Nations Unies et la FAO, a fourni 27,6 millions de dollars de denrées alimentaires en 1966, et dispose pour la période triennale 1966-68, de 111 millions de dollars sous forme de produits alimentaires et de 57 millions de dollars sous forme de fonds ou de services.

Biens de production agricole

On a déjà signalé ci-dessus l'intérêt croissant que suscite la fourniture aux pays en voie de développement de biens de production agricole (engrais, machines et pesticides par exemple). Il convient maintenant d'examiner les tendances récentes de la production et de l'utilisation de ces biens. Malheureusement, les dernières informations disponibles ne portent dans la plupart des cas que sur l'année 1965 ou la campagne 1965/66 et ont même souvent un caractère tout à fait provisoire.

Engrais

D'après les données préliminaires disponibles, la consommation mondiale (compte non tenu de la Chine continentale) d'engrais commerciaux (NPK, en équivalent d'éléments nutritifs) a progressé de 11 pour cent en 1965/66 par rapport à l'année précédente (tableau II-14), alors que l'augmentation moyenne annuelle a été de 7 pour cent environ au cours de la dernière décennie.

C'est dans les pays en voie de développement que

l'accroissement en pourcentage de l'utilisation des engrais a été de loin le plus rapide, mais la consommation de ces pays ne dépasse encore guère 10 pour cent du total mondial et ne représente que 12 pour cent environ de la consommation des pays développés par hectare de terre arable.

La production intérieure d'engrais des pays en voie de développement est passée de 0,7 million de tonnes en 1954/55 à 1,9 million en 1964/65 et à 2 millions en 1965/66, mais elle est concentrée dans quelques pays seulement. C'est ainsi que la Turquie et la République arabe unie fournissent presque toute la production du Proche-Orient (compte non tenu d'Israël), que les trois quarts de la production de l'Extrême-Orient (compte non tenu de la Chine continentale et du Japon) proviennent de la Chine (Taïwan), de l'Inde et du Pakistan, et les trois quarts de la production africaine de la Tunisie.

Il est à prévoir que la production d'engrais des pays en voie de développement va augmenter plus rapidement encore au cours des prochaines années. En Inde, où diverses concessions ont été offertes au début de 1966 aux capitaux privés étrangers (ces concessions, qui devaient arriver à expiration en mars 1967, ont été prorogées jusqu'à la fin de l'année), des usines représentant une capacité de production de 950 000 tonnes sont en construction et d'autres, d'une capacité de 900 000 tonnes, font l'objet de négociations. La création de trois nouvelles usines d'urée devrait permettre à la République de Corée de disposer d'un excédent exportable d'engrais azotés au milieu de 1967. La production intérieure et les importations augmentent rapidement en Chine continentale. Au Proche-Orient, le Koweït et d'autres pays exportateurs de pétrole, qui peuvent bénéficier de coûts de production peu élevés grâce à l'abondance du gaz naturel, développent leur production. Enfin, le financement de la première usine d'engrais d'Afrique occidentale est en cours d'organisation au Sénégal.

La production d'engrais des pays en voie de développement n'atteignait encore que 4 pour cent environ du total mondial en 1965/66, mais elle ne représentait pas moins de 43 pour cent de la consommation de ces pays, contre 50 pour cent environ en 1954/55¹⁸.

TABLEAU II-14. — CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ENGRAIS COMMERCIAUX¹

	Consommation totale			Con-som-mation par ha de terre arable	Production		
	1954/55	1964/65	1965/66		1954/55	1964/65	1965/66
	Millions de tonnes				Kg	Millions de tonnes	
Europe occidentale	7,6	13,1	13,5	130	9,1	15,1	15,9
Europe orientale et U.R.S.S.	3,3	8,5	10,1	36	3,9	9,5	11,1
Amérique du Nord	6,1	10,6	11,7	52	6,0	12,4	14,4
Océanie	0,7	1,4	1,6	46	0,6	1,2	1,3
Japon	4,2	1,8	1,9	319	0,9	2,0	2,2
PAYS DÉVELOPPÉS²	19,0	35,8	39,3	59	20,5	40,6	45,5
Amérique latine	0,5	1,4	1,5	16	0,4	0,7	0,8
Extrême-Orient ^{3,4}	0,4	1,9	2,1	8	0,1	0,7	0,7
Proche-Orient ⁵	0,2	0,5	0,6	15	0,1	0,3	0,3
Afrique ⁷	0,2	0,3	0,4	2	0,1	0,2	0,2
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	1,3	4,1	4,6	7	0,7	1,9	2,0
Total mondial⁴	20,3	39,9	43,9	33	21,2	42,5	47,5

¹ En équivalent du contenu d'éléments nutritifs (N, P₂O₅ et K₂O). — ² Y compris Israël et l'Afrique du Sud. — ³ Non compris le Japon. — ⁴ Non compris la Chine continentale. — ⁵ Non compris Israël. — ⁶ Consommation par hectare de terre cultivée; en raison de la pratique générale des récoltes multiples en République arabe unie et de la jachère dans d'autres pays du Proche-Orient, la consommation par hectare de terre arable n'atteint que 8 kg. — ⁷ Non compris l'Afrique du Sud.

¹⁸ En réalité, les pays en voie de développement couvrent eux-mêmes un pourcentage plus faible de leurs besoins, car la plupart de leurs exportations d'engrais sont destinées aux pays développés. On peut se faire une meilleure idée de leur degré d'autonomie en déduisant, pour chaque élément nutritif, la production destinée à l'exportation et en comparant la production destinée au marché local et la consommation totale. Calculé ainsi, le degré d'autonomie paraît être passé approximativement de 20 pour cent en 1958/59 à 35 pour cent en 1965/66.

Machines agricoles

Le nombre des tracteurs donne une indication approximative du degré général de mécanisation de l'agriculture, mais on ne doit faire des comparaisons entre pays qu'avec une certaine prudence car la puissance des tracteurs employés et l'intensité de l'utilisation varient beaucoup.

Il ressort du tableau II-15 que le nombre de tracteurs employés par l'agriculture mondiale (compte non tenu de la Chine continentale) est passé de 8,6 millions en 1954 à 12,8 millions en 1964 et 13,2 millions en 1965. Le nombre de tracteurs des pays en voie de développement a plus que doublé entre 1954 et 1965. Mais, plus encore dans le cas des tracteurs que dans celui des engrais, l'utilisation est fortement concentrée dans les pays développés, et les pays en voie de développement n'en possédaient en 1965 que 800 000 environ, soit 5 pour cent du total. Près des deux tiers de ces tracteurs se trouvaient en Amérique latine et deux tiers du total régional en Argentine, au Brésil et au Mexique. En Chine continentale, d'après certains rapports, le nombre de tracteurs serait passé de 100 000 environ (unités de 15 ch) en 1962, à 135 000 en 1965.

La construction et le montage des tracteurs se répandent dans les pays en voie de développement, notamment en Algérie, en Argentine, au Brésil, en Inde, en Iran, au Mexique, au Pakistan et en République arabe unie. Dans ces pays, quelque 30 000

tracteurs ont été construits en 1964 et 5 000 autres montés à partir de pièces importées.

On ne dispose malheureusement pas de renseignements détaillés sur le nombre d'autres machines agricoles, d'instruments à traction animale et d'outils à main utilisés dans l'agriculture; là aussi l'augmentation est rapide, surtout dans les pays en voie de développement.

Pesticides

Il est encore plus difficile d'évaluer la tendance de la consommation des pesticides. Bien qu'on ait commencé à étudier la présentation de la consommation en équivalent d'ingrédients actifs, les résultats sont encore trop approximatifs et incomplets pour permettre de calculer les totaux régionaux ou mondiaux.

D'après des estimations approximatives, les importations nettes de pesticides des pays en voie de développement ont atteint une valeur de 152 millions de dollars en 1962-64. La production intérieure de ces pays — principalement l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine (Taïwan), la Colombie, l'Inde, le Mexique, la République arabe unie et le Venezuela — s'est chiffrée à 50 millions de dollars environ.

Prix des biens de production

Il est difficile d'établir des séries de prix représentatives pour les biens de production agricole. Il ressort cependant des données disponibles que les prix de certains de ces biens, notamment des engrais, sont restés remarquablement stables depuis de longues années.

Aux Etats-Unis, les prix moyens des engrais ont à peine varié depuis une quinzaine d'années (figure II-7). Cette stabilité tient à la fois à l'abaissement des coûts de production, en particulier dans le cas des engrais azotés, et à la réduction des coûts de distribution, elle-même due au développement des ventes directes et à l'utilisation croissante d'engrais plus concentrés. En revanche, les coûts des machines et des autres biens de production n'ont cessé de monter. Enfin, dans le cas des pesticides, les prix d'un certain nombre de produits chimiques importants, notamment l'aldrine, le chlordane, la dieldrine, le 2-4-D et le parathion sont stables depuis cinq ans sinon plus.

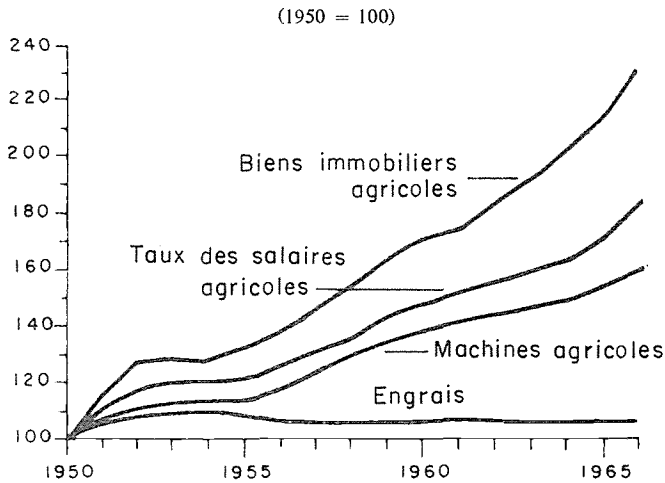
La figure II-8, qui donne le prix de gros de certains engrais dans quelques pays grands exportateurs, fait également apparaître une tendance à la stabilité ou à la baisse dans la plupart des cas. Il est difficile de savoir dans quelle mesure cette stabilité des prix dans les pays développés s'est étendue aux

TABLEAU II-15. — TRACTEURS UTILISÉS EN AGRICULTURE

	Nombre total			Nombre par millier d'hectares de terres arables
	1954	1964	1965	1965
 Milliers			Unités
Europe occidentale	1 575	4 081	4 338	41,6
Europe orientale et U.R.S.S.	1 496	2 138	2 304	8,3
Amérique du Nord	4 827	5 215	5 226	23,0
Océanie	250	388	402	11,5
Japon ¹	1	20	24	4,0
PAYS DÉVELOPPÉS ²	8 227	11 987	12 444	18,8
Amérique latine	218	489	515	5,4
Extrême-Orient ^{3,4}	25	84	88	0,3
Proche-Orient ⁵	51	102	107	1,3
Afrique ⁶	68	95	99	0,4
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	362	770	809	1,2
Total mondial ⁴	8 589	12 757	13 253	9,8

¹ Ne figurent pas dans ce tableau les motoculteurs, principal type de tracteur utilisé au Japon dans l'agriculture et dont le nombre est passé de 63 000 en 1954 à 2,2 millions en 1964. — ² Y compris Israël et l'Afrique du Sud. — ³ Non compris le Japon. — ⁴ Non compris la Chine continentale. — ⁵ Non compris Israël. — ⁶ Non compris l'Afrique du Sud.

FIGURE II-7. — ETATS-UNIS: TENDANCES DES PRIX DES ENGRAIS ET D'AUTRES BIENS DE PRODUCTION AGRICOLE



SOURCE: *The farm index*. Economic Research Service, United States Department of Agriculture, Washington, D.C. Novembre 1966. p. 16.

pays en voie de développement. Il convient de prendre note d'un phénomène important pour ces pays: l'expansion rapide de la production et de l'utilisation de l'urée, qui a représenté 11 pour cent de la production totale d'engrais azotés en 1964/65 contre 6 pour cent seulement en 1959/60. La forte teneur de ce produit en azote permet de réduire considérablement les frais de transport par unité d'azote, avantage évidemment très précieux pour des pays où le transport représente une part considérable du prix total des engrais parce qu'il est nécessaire de transporter les produits par mer sur des grandes distances et que le réseau intérieur de transports est insuffisant.

NOTES DE LA FIGURE II-8 :

URÉE

Etats-Unis - 45 pour cent N, à usage agricole, en sacs; du producteur au premier acheteur, par wagons complets (30 tonnes), livré dans l'est des Etats-Unis, prix fixé le vendredi.

SULFATE D'AMMONIUM

Allemagne, Rép. féd. d' - Environ 21 pour cent N, en vrac, prix de gros, livré à la gare de l'acheteur; subvention à la production non déduite.

Japon - 20,6 pour cent N, prix de gros, Tokyo.

Royaume-Uni - Pour des lots d'au moins 2 tonnes; moyenne des cotes sur quatre marchés; subvention aux producteurs non déduite. De 1950 à fin 1958: 20,6 pour cent N; 1959: 20,8-21,0 pour cent N; à partir de 1960, 21,0 pour cent N. De 1950 à la fin de 1962, livré à la gare de chemin de fer la plus proche de l'acheteur; à partir de 1963, livraison à l'exploitation.

Etats-Unis - Prix moyen en vrac; f.o.b. usines à l'intérieur du pays.

SUPERPHOSPHATE

Etats-Unis - Concentré, triple, pulvérisé, dosant 48 pour cent ou plus de P₂O₅, prix de gros, s.p.a.; en vrac, f.o.b. East Tampa, Floride.

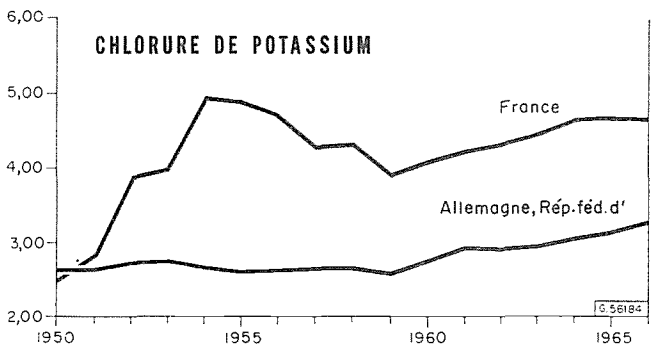
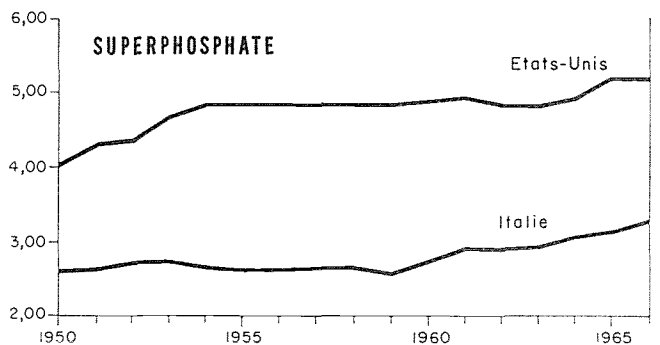
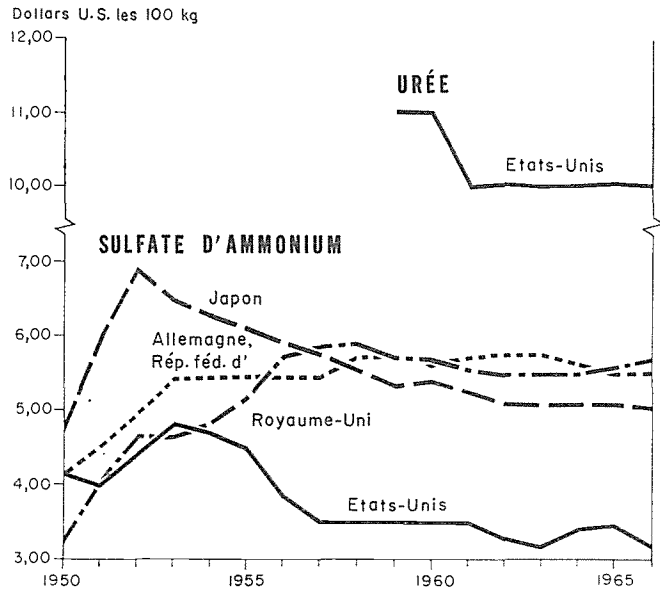
Italie - 16 à 18 pour cent P₂O₅, prix de gros, entrepôt, Milan.

CHLORURE DE POTASSIUM

France - En vrac, à usage agricole, prix de gros, franco gare, sucrerie et taxes non comprises; de mai 1953 à fin avril 1959, 58 pour cent K₂O; à partir de mai 1959, 60 pour cent K₂O.

Allemagne, Rép. féd. d' - 40 pour cent K₂O; en vrac, prix de gros, livré à la gare de l'acheteur, subvention à la production non déduite.

FIGURE II-8. — VARIATIONS DES PRIX DE GROS DE CERTAINS ENGRAIS DANS LES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS



SOURCES: FAO, *Engrais: rapport annuel sur la production, la consommation et le commerce dans le monde 1965*, Rome, 1966; les données pour 1966 sont tirées de: *Preise-Löhne Wirtschaftsrechnungen*, Reihe 9, hiver 1966/67, Statistisches Bundesamt, Wiesbaden; les données concernant l'urée sont tirées de: *Wholesale prices and price indexes*, United States Department of Labor, Washington, D.C., 1959-67.

Prix et revenus agricoles

Les prix perçus par les agriculteurs ont continué en règle générale d'augmenter en 1966 ou en 1966/67 bien que la hausse ait la plupart du temps été moins forte que l'année précédente où de nombreux pays avaient fait de mauvaises récoltes (tableau II-16).

Parmi les pays pour lesquels on dispose de renseignements, la République fédérale d'Allemagne a fait exception à cette tendance générale à la hausse: les informations concernant les neuf premiers mois de la campagne 1966/67 font apparaître une baisse de 2 pour cent environ de l'indice des prix perçus par les agriculteurs. Les prix du bétail, des fruits et des légumes ont diminué par suite de la reprise de production et, dans le cas de la volaille, la poursuite de l'expansion rapide de la production a provoqué une nouvelle baisse des prix. Dans le cadre de l'uniformisation progressive des prix dans la Communauté économique européenne (CEE), les cours des céréales et des autres denrées de base ont été maintenus en 1966/67 et seront réduits en 1967/68.

L'indice des prix perçus par les agriculteurs a aussi accusé une légère baisse en 1966 en Irlande, et

d'après des renseignements encore incomplets, en Australie et en Chine (Taiwan). Les prix sont restés stables en Suisse et en Suède, bien que, dans ce dernier pays, le nouvel accord de deux ans conclu entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs doive entraîner une hausse de 3 pour cent des prix à la production.

L'indice des prix perçus par les agriculteurs a marqué une augmentation particulièrement forte en 1966 en Yougoslavie (18 pour cent) et au Portugal (13 pour cent), deux pays où l'inflation générale s'est poursuivie à un rythme rapide et où les prix agricoles ont été relevés en vue de stimuler la production. En revanche, l'inflation s'est atténuée et les prix agricoles ont bien moins augmenté que l'année précédente en République de Corée, en Espagne et en Finlande.

Les hausses assez fortes des prix agricoles intervenues aux Pays-Bas (14 pour cent), en Belgique et en France (5 pour cent) en 1966 ont principalement tenu aux mesures prises en vue d'harmoniser les prix de la CEE. C'est pour la même raison que les cours

TABLEAU II-16. - INDICES DES PRIX PERÇUS PAR LES AGRICULTEURS

	Aux prix courants					Ajustés d'après l'indice du coût de la vie				
	1962	1963	1964	1965	1966	1962	1963	1964	1965	1966
..... Moyenne 1959-61 = 100										
Argentine ¹	141	190	244	267	...	94	103	108	92	...
Australie ²	98	104	105	108	³ 106	96	101	100	98	⁴ 94
Autriche	103	105	110	117	120	95	95	96	98	98
Belgique	103	112	113	119	125	100	107	104	105	106
Canada	108	106	105	112	115	105	102	99	103	102
Chine (Taiwan)	107	116	121	120	⁵ 118	94	101	104	104	⁶ 100
Chypre	109	99	104	103	...	109	97	102	101	...
Danemark	105	114	115	115	...	94	98	95	113	...
Finlande	102	108	119	130	132	96	97	96	100	98
France	109	119	118	119	125	101	105	100	99	101
Allemagne, Rép. féd. d' ⁷	103	106	109	116	⁸ 113	98	98	99	102	⁹ 95
Hongrie	110	109	113	114	...	108	108	112	111	...
Inde (Assam) ¹	101	103	116	126	¹⁰ 129	96	95	95	94	¹¹ 86
Irlande	101	102	112	117	115	95	93	97	96	92
Italie ²	115	114	121	128	...	107	99	100	100	...
Japon ⁶	122	125	131	146	151	109	104	105	108	107
Corée, Rép. de	131	187	231	255	⁷ 266	114	135	129	115	⁸ 95
Pays-Bas ²	97	111	115	119	⁹ 135	93	101	100	97	¹⁰ 105
Nouvelle-Zélande	94	100	109	109	¹¹ 111	91	94	99	96	¹² 95
Norvège	107	105	111	119	124	100	95	95	98	99
Panama ¹	102	99	106	109	...	101	99	103	106	...
Pologne	108	108	109	115	...	105	103	103	108	...
Portugal	105	96	90	99	111	100	90	81	86	93
Porto Rico ²	109	105	105	100	...	104	97	96	89	...
Espagne	112	117	122	142	147	104	100	97	100	97
Suède ⁹	116	116	121	125	¹⁰ 125	104	105	105	104	¹¹ 98
Suisse	107	109	115	119	¹² 119	101	99	102	102	¹³ 97
Royaume-Uni ³	102	100	103	104	...	95	92	91	88	...
Etats-Unis	102	101	99	103	111	100	97	94	97	101
Yougoslavie	129	141	174	250	294	108	112	123	132	125

¹ Moyenne 1960-61 = 100. - ² Campagne juillet-juin. - ³ Deux trimestres seulement. - ⁴ Neuf mois seulement. - ⁵ Cinq mois seulement. - ⁶ Campagne avril-mars. - ⁷ Huit mois seulement. - ⁸ Trois trimestres seulement. - ⁹ Campagne septembre-août. - ¹⁰ Sept mois seulement. - ¹¹ Onze mois seulement.

de la viande de bœuf et du lait ont de nouveau été relevés en France et aux Pays-Bas pendant l'année en cours.

Aux Etats-Unis, l'indice des prix perçus par les agriculteurs, qui était resté à peu près stable jusqu'ici et avait même baissé en 1963 et en 1964, a monté de 7 pour cent environ en 1966; toutefois, il a marqué un léger recul au premier trimestre de 1967. La forte hausse de 1966 est principalement imputable au relèvement des prix de soutien des produits laitiers, qui était destiné à accroître des disponibilités insuffisantes. Au Canada, au contraire, les prix agricoles ont moins augmenté en 1966 que l'année précédente.

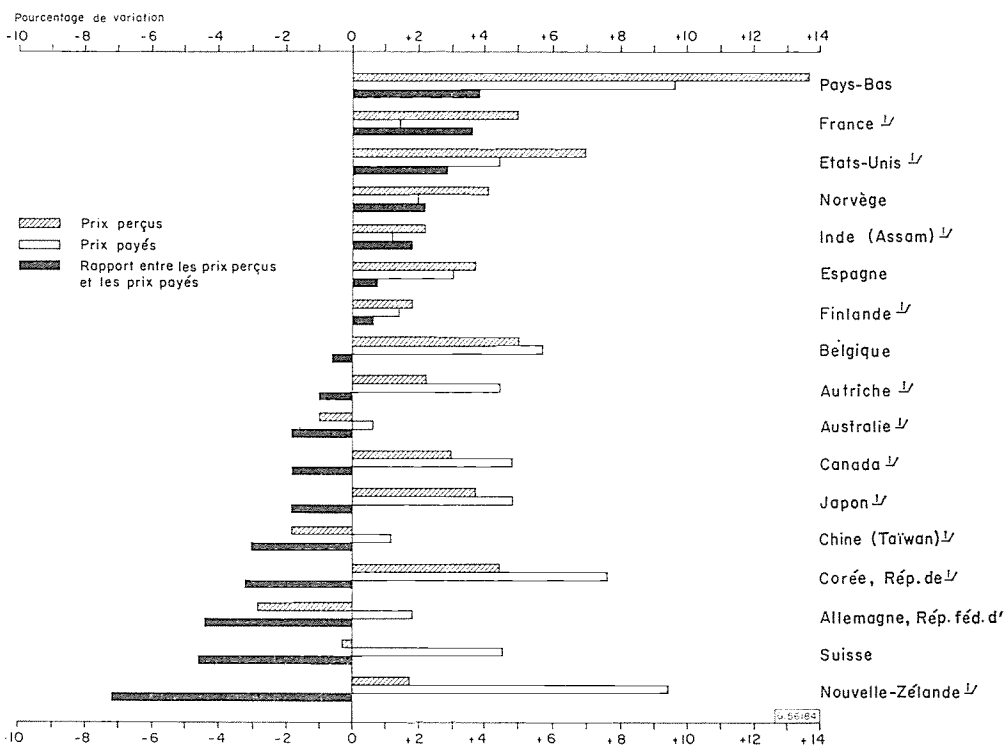
On voit au tableau II-16 que les pays en voie de développement qui publient des indices des prix perçus par les agriculteurs sont rares et que pour la période postérieure à 1965 ou à la campagne 1965/66 on dispose de données pour un nombre plus petit encore de ces pays. On peut cependant tirer quelques indications des prix garantis que bon nombre de ces pays fixent pour les grands produits: dans ce cas encore, une tendance générale à la hausse se dégage en 1966. C'est ainsi que les prix des céréales ont été relevés de 20 pour cent en Argentine. Le prix d'achat du cacao a été assez fortement augmenté au Ghana et au Nigeria. En République arabe unie, où les prix à la production n'avaient guère changé jusqu'ici, la hausse non négligeable des prix des haricots, inter-

venue en 1964, et du riz, intervenue en 1966, a été suivie en 1967 par l'annonce du relèvement des prix du coton en vue de stimuler la production, en quantité comme en qualité. Dans des pays comme l'Inde et le Pakistan, qui souffrent de graves pénuries alimentaires, les cours des céréales vivrières sur le marché sont bien supérieurs depuis quelque temps aux prix de soutien.

Bien qu'ils aient monté dans la plupart des pays, les prix agricoles n'ont que rarement suivi la hausse générale du coût de la vie. Sur 21 pays pour lesquels on dispose de données complètes ou partielles concernant 1966 ou 1966/67, il ressort de la dernière colonne du tableau II-16 que, par comparaison avec l'année précédente, les prix agricoles n'ont augmenté par rapport au coût de la vie que dans six pays. Si l'on considère l'ensemble de la période visée par le tableau, l'indice des prix perçus par les agriculteurs, exprimé en prix courants, était plus élevé en 1966 qu'en 1959/61 dans les 30 pays pour lesquels on dispose de données, mais il n'a augmenté par rapport au coût de la vie que dans 12 de ces pays.

On peut également mesurer les variations du pouvoir d'achat que représentent les prix agricoles en ajustant ces prix en fonction des indices des prix payés par les agriculteurs; toutefois, ces indices n'existent que pour quelques pays et ne comprennent pas les mêmes éléments dans tous les cas; en parti-

FIGURE II-9. - VARIATIONS DES INDICES DES PRIX PERÇUS ET DES PRIX PAYÉS PAR LES AGRICULTEURS ET VARIATIONS DU RAPPORT ENTRE CES DEUX INDICES, 1965-66



¹ L'indice des prix perçus comprend les dépenses d'entretien.

culier, ils ne couvrent pas toujours les dépenses d'entretien des agriculteurs au même titre que le coût des biens de production.

Les prix payés par les agriculteurs ont augmenté en 1966 dans chacun des 17 pays pour lesquels on dispose de données (figure II-9). Les prix perçus ont aussi augmenté, mais moins fortement que les prix versés, dans six pays, et ils ont fléchi ou sont restés stables dans quatre autres pays; c'est dans sept pays seulement que le rapport entre les prix perçus et les prix payés par les agriculteurs s'est amélioré. Le relèvement des salaires de la main-d'œuvre agricole en 1966 a joué un rôle considérable dans la hausse des prix payés par les exploitants dans de nombreux pays, notamment la République fédérale d'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, le Japon et les Pays-Bas.

Revenus agricoles

Les renseignements à jour disponibles au sujet des revenus agricoles ne concernent que quelques pays peu nombreux, qui sont tous des pays développés, et ne font apparaître aucune tendance générale.

Les revenus agricoles ont enregistré des augmentations particulièrement importantes au Canada et aux Etats-Unis en 1966. Au Canada, le revenu accumulé net des exploitants a augmenté d'un tiers environ pour atteindre 2 204 millions de dollars. La récolte record de céréales de 1966, qui a représenté 1 564 millions de dollars, a dépassé de 20 pour cent en valeur celle de 1965 et de 13 pour cent la récolte record précédente (1 381 millions de dollars), réalisée en 1963. Les revenus monétaires provenant de la vente de produits de l'élevage ont augmenté de 15 pour cent environ en 1966, en raison surtout de la hausse des prix.

Le revenu agricole net réalisé aux Etats-Unis s'est accru de 16 pour cent en 1966 pour atteindre 16 300 millions de dollars, chiffre dépassé seulement par le record de 17 100 millions de 1947. Le revenu agricole brut réalisé est évalué au chiffre record de 49 500 millions de dollars. Les recettes monétaires des exploitations (ventes de produits et versements de l'Etat) ont atteint au total 46 200 millions de dollars en 1966, contre 41 600 millions en 1965. Les versements directs de l'Etat aux exploitants ont dépassé de 800 millions de dollars les 2 500 millions de 1965. Les dépenses de production agricole se sont chiffrées à 33 200 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 2 500 millions environ par rapport à 1965.

Le revenu net réalisé des exploitants, calculé par exploitation, a augmenté de 19 pour cent aux Etats-

TABLEAU II-17. — REVENU PAR HABITANT DANS L'AGRICULTURE, EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DU REVENU PAR HABITANT DANS LES AUTRES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

Année	Popu- lation active du sexe mascu- lin	Popu- lation active	Popu- lation totale	
 Pourcentage			
Venezuela	1961	13	17	18
Jamaïque ¹	1960	13	21	17
Thaïlande	1960	16	13	...
Mexique	1960	16	20	...
Guatemala	1950	16	23	31
Soudan	1956	21	24	...
El Salvador	1961	22	37	...
Pérou	1961	23	29	...
Turquie	1960	23	44	32
Chili ^{1,2}	1960	24	33	...
Afrique du Sud ^{1,2}	1960	25	31	17
Porto Rico	1962	25	35	...
Panama ¹	1960	25	38	36
Nicaragua	1963	25	40	...
Yougoslavie ³	1961	...	28	36
Syrie ²	1960	36
Philippines ⁴	1962	26	38	⁶ 63
Honduras	1961	26	41	...
Irak	1957	29	30	...
Bésil ⁵	1960	29	32	...
Maroc	1960	33	36	...
Equateur	1962	34	47	...
Pakistan	1961	37	33	...
Portugal	1960	38	47	47
France	1962	39	39	43
Norvège	1960	39	51	52
Inde ²	1961	40	32	...
Finlande	1960	41	45	53
Etats-Unis ²	1962	41	51	48
Paraguay	1962	...	53	⁵ 57
Grèce	1961	43	34	...
Irlande	1961	44	59	61
Colombie	1960	61
Jordanie	1961	45	45	...
Suède ^{1,7}	1960	46	63	54
Trinité et Tobago	1960	48	54	⁸ 82
Canada	1961	49	62	56
Chine (Taiwan)	1956	50	48	⁹ 42
Hongrie ¹⁰	1960	51	48	54
Luxembourg ¹	1960	52	48	...
Espagne ¹	1960	52	50	...
Japon ²	1960	53	36	54
Suisse ^{1,1}	1960	53	74	74
Allemagne, Rép. féd. d' ¹	1961	54	37	67
Pologne ^{1,10}	1960	56	39	59
Danemark	1960	56	79	⁶ 65
Malte	1957	57	48	65
Autriche	1961	59	44	66
Italie	1962	59	55	...
Nouvelle-Zélande	1961	59	76	...
Malaisie:				
Malaisie occidentale	1957	61	48	...
Guyane	1960	64	68	...
Chypre	1960	66	40	³ 33
Argentine	1960	66	82	134
Ile Maurice	1962	70	67	...
Belgique ¹	1961	70	82	¹¹ 62
Corée, Rép. de	1963	72	63	⁴ 40
Israël ²	1961	76	85	...
Pays-Bas	1960	78	93	99
Royaume-Uni ⁸	1951	88	116	...
Australie	1961	98	123	...
La Barbade	1960	114	115	...
Ceylan ¹²	1953	115	105	...

NOTE: Les pays sont classés par ordre ascendant en fonction d'un calcul basé sur la population active de sexe masculin. L'année correspond au dernier recensement démographique. Les chiffres de revenu sont des moyennes du produit national brut pour une période de trois ans axée sur l'année du recensement. L'agriculture comprend les forêts et les pêches.

¹ Moyenne de deux ans pour les revenus. — ² Produit intérieur net. — ³ Produit matériel intérieur brut, à l'exclusion de certains services. — ⁴ Produit national net. — ⁵ Population de 1960. — ⁶ Population et produit intérieur brut de 1950. — ⁷ Revenu personnel. — ⁸ Population et produit intérieur brut de 1951. — ⁹ Population de 1963 et produit intérieur brut de 1961-63. — ¹⁰ Produit matériel intérieur net à l'exclusion de certains services. — ¹¹ Population de 1959 et produit intérieur brut de 1958-60. — ¹² Produit intérieur brut de 1953.

Unis en 1966 et atteint ainsi le chiffre record de 5 024 dollars. Le revenu net réalisé par exploitation progresse sans interruption depuis 1960, et plus particulièrement depuis deux ans parce que l'augmentation rapide du revenu agricole net global s'accompagne d'une réduction ininterrompue du nombre d'exploitations (4 pour cent de 1965 à 1966). Le revenu personnel disponible de la population agricole, sans distinction de provenance, a atteint le montant record de 1 731 dollars par habitant en 1966, contre 1 563 dollars en 1965. Cet accroissement exceptionnel tient à l'augmentation du revenu agricole net total, aux possibilités accrues de gains qui s'offrent aux cultivateurs en dehors de l'exploitation et à une nouvelle diminution de la population agricole. Il a fait monter le revenu moyen disponible par habitant dans l'agriculture à 66 pour cent du revenu moyen perçu par la population non agricole, contre 63 pour cent en 1965 et 55 pour cent seulement en 1964.

En Australie, la mauvaise récolte de 1965/66 a fait tomber la valeur brute de la production à 3 268 millions de dollars australiens, ce qui correspond à un recul de 5 pour cent. Ce recul, conjugué à une légère hausse des coûts de production agricoles, devrait faire baisser de près de 30 pour cent le revenu agricole net de 1965/66 qui tomberait à 835 millions de dollars seulement, niveau le plus bas depuis huit ans. Les récoltes plus abondantes de 1966/67 devraient faire augmenter de 5 pour cent environ la valeur brute de la production, estimée à 3 455 millions de dollars, mais on ne dispose pas encore de renseignements sur le revenu net.

En République fédérale d'Allemagne, les revenus bruts de l'agriculture sont évalués à 27 milliards de DM en 1966/67, soit un accroissement de 3 pour cent. En effet, une augmentation de 7 pour cent de la production brute a largement contrebalancé la baisse des prix agricoles mentionnée plus haut. Etant donné que l'augmentation des dépenses des exploitations ne devrait pas dépasser la moyenne de 2 pour cent enregistrée récemment, le revenu net devrait augmenter. En Autriche, la production de la plupart des principales cultures a progressé en 1966, de sorte que le revenu brut de l'agriculture a été bien supérieur à celui de l'année précédente. En Suisse, la valeur brute de la production a augmenté de 6 pour cent en 1966; les dépenses se sont accrues de 4 pour cent environ et les revenus nets d'à peu près autant. En France on estime que les revenus agricoles, qui avaient légèrement diminué en 1964 et 1965, ont augmenté d'environ 6 pour cent en 1966.

En Grèce, le revenu agricole brut exprimé en prix constants a progressé de 1,6 pour cent en 1966 contre 2,5 pour cent l'année précédente; ce ralentissement tient principalement à la diminution de la production de tabac. En Espagne, où le revenu agricole brut avait fléchi de 7 pour cent en 1964 et était resté

inchangé en 1965, la valeur brute de la production agricole a augmenté de 8,7 pour cent en 1966.

Les revenus ont évolué de façon moins favorable en Italie, au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves en 1966. En Italie, le revenu agricole brut et le revenu agricole net ont été à peu près semblables en 1966 à ceux de l'année précédente, et les inondations ont provoqué de grosses pertes de capital. Au Royaume-Uni, il était prévu que le revenu net de l'agriculture resterait encore à peu près inchangé en 1966/67, mais que le revenu par exploitation à plein temps s'améliorerait légèrement en raison de la réduction du nombre d'exploitations de ce genre. Au Danemark, la production agricole est restée à peu près stable en volume en 1966; elle a augmenté de 4,4 pour cent en valeur totale en raison de la hausse des prix du lait et du porc, mais les coûts de production ont augmenté plus vite que les prix des produits de sorte que les exploitants ont vu diminuer leurs recettes nettes totales.

COMPARAISON DES REVENUS AGRICOLES ET DES AUTRES REVENUS

Des comparaisons entre les revenus agricoles et ceux des autres secteurs de l'économie ont été publiées dans certaines éditions antérieures de ce rapport¹⁹. L'insuffisance des données disponibles ne permet malheureusement pas de remettre ces comparaisons à jour chaque année. On trouvera néanmoins au tableau II-17 des calculs concernant 63 pays, qui sont autant que possible basés sur des chiffres de revenu relatifs à une période de trois ans axée sur l'année du dernier recensement démographique et tiennent compte non seulement de la population totale, mais aussi de la population active totale et de la population active du sexe masculin.

Ces comparaisons sont loin d'être précises²⁰. En effet, les définitions du revenu et de la population agricole et non agricole varient selon les pays. Le revenu de la population agricole présenté dans le tableau ne comprend que le revenu provenant de l'agriculture, des forêts et des pêches, alors que bon nombre de ménages d'agriculteurs obtiennent une part de plus en plus importante de leur revenu total en dehors de l'exploitation²¹. Il est néanmoins remarquable que les revenus de l'agriculture paraissent être si fortement inférieurs à ceux d'autres secteurs dans un si grand nombre de pays.

¹⁹ Voir, par exemple: FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1965*. Rome, 1965, p. 66.

²⁰ Voir au sujet de ces comparaisons: K.C. Abercrombie. Les revenus et leur répartition dans l'agriculture et dans le reste de l'économie. *Bulletin mensuel: économie et statistique agricoles* (FAO), 16 (6), juin 1967, p. 1-8.

²¹ Les comparaisons nationales pour les Etats-Unis citées ci-dessus concernent le revenu personnel disponible de la population agricole provenant de toutes les origines, agricole et non agricole.

Prix à la consommation

La hausse des prix à la consommation s'est poursuivie dans presque tous les pays. Dans 14 seulement des 104 pays pour lesquels on dispose de données pour 1966, les prix de détail des denrées alimentaires n'ont pas augmenté ; dans 18 pays, la hausse enregistrée a dépassé 10 pour cent (tableau II-18).

S'il est difficile de formuler des conclusions sur le rapport entre la hausse des prix des denrées alimentaires à la consommation et celle du coût de la vie, il semble que la hausse des denrées alimentaires a encore été à la pointe de l'augmentation générale d'un bon nombre de pays. Comme en 1965, les prix de ces denrées ont augmenté plus que l'indice du coût de la vie dans près de la moitié des pays pour lesquels on dispose de statistiques (tableau II-19). L'écart a été particulièrement frappant au Nigeria, aux Philippines et en Pologne.

Dans la plupart des pays développés, l'augmentation des prix à la consommation des denrées alimentaires est restée modérée en 1966. Elle a cependant atteint 11 pour cent en Pologne, 15 pour cent en Islande et 22 pour cent en Yougoslavie. Elle semble d'autre part s'être accélérée dans un certain nombre de pays développés, notamment le Canada, le Portugal, la Suisse et (surtout dans le cas des produits de l'élevage) les Etats-Unis. En revanche, l'Autriche, la Finlande et l'Italie ont enregistré l'accroissement le plus faible depuis cinq ans en 1966.

L'inflation a continué de sévir fortement dans bon nombre de pays d'Amérique latine, accentuée dans certains cas par le fléchissement de la production alimentaire en 1965; aussi les prix à la consommation des denrées alimentaires ont-ils augmenté de 11 pour cent au Pérou en 1966, 22 pour cent au Chili, 23 pour cent en Colombie, 25 pour cent en Argentine, 48 pour cent au Brésil et 62 pour cent en Uruguay.

TABLEAU II-18. - CHANGEMENTS SURVENUS ENTRE 1965 ET 1966 DANS LES INDICES DES PRIX DE DÉTAIL DES DENRÉES ALIMENTAIRES, PAR RÉGION

Changements survenus entre 1965 et 1966	Europe	Améri-que du Nord	Océa-nie	Amé-rique latine	Afri-que	Pro-che-Orient	Extrême-Orient	Mon-de Nombre de pays					
Fléchissement	—	—	1	4	3	1	—	9						
Aucun change-ment	2	—	1	1	—	—	1	5						
+ 1-4 % . .	10	—	2	10	10	3	6	41						
+ 5-10 % . .	8	2	—	5	8	5	3	31						
+ 11-20 % . .	2	—	—	2	2	1	3	10						
+ 21-50 % . .	1	—	—	4	1	—	—	6						
+ de 50 % . .	—	—	—	1	—	—	1	2						

TABLEAU II-19. - RAPPORT ENTRE LES VARIATIONS DE L'INDICE DU COÛT DE LA VIE ET DE L'INDICE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS 104 PAYS, 1965-66

Indice du coût de la vie 1966 (1965 = 100)	Total	Pays où les prix alimentaires ont augmenté plus vite que le coût de la vie	Pays où les prix alimentaires et le coût de la vie ont augmenté à peu près au même rythme	Pays où les prix alimentaires ont augmenté moins vite que le coût de la vie	Pays où les prix alimentaires sont restés stationnaires ou ont baissé Nombre de pays				
100 et au-dessous .	12	3	—	—	9					
101-104	51	21	13	12	5					
105-110	28	14	7	7	—					
111-120	7	5	—	2	—					
121-150	4	1	1	2	—					
151 et plus	2	1	—	1	—					
TOTAL	104	45	21	24	14					

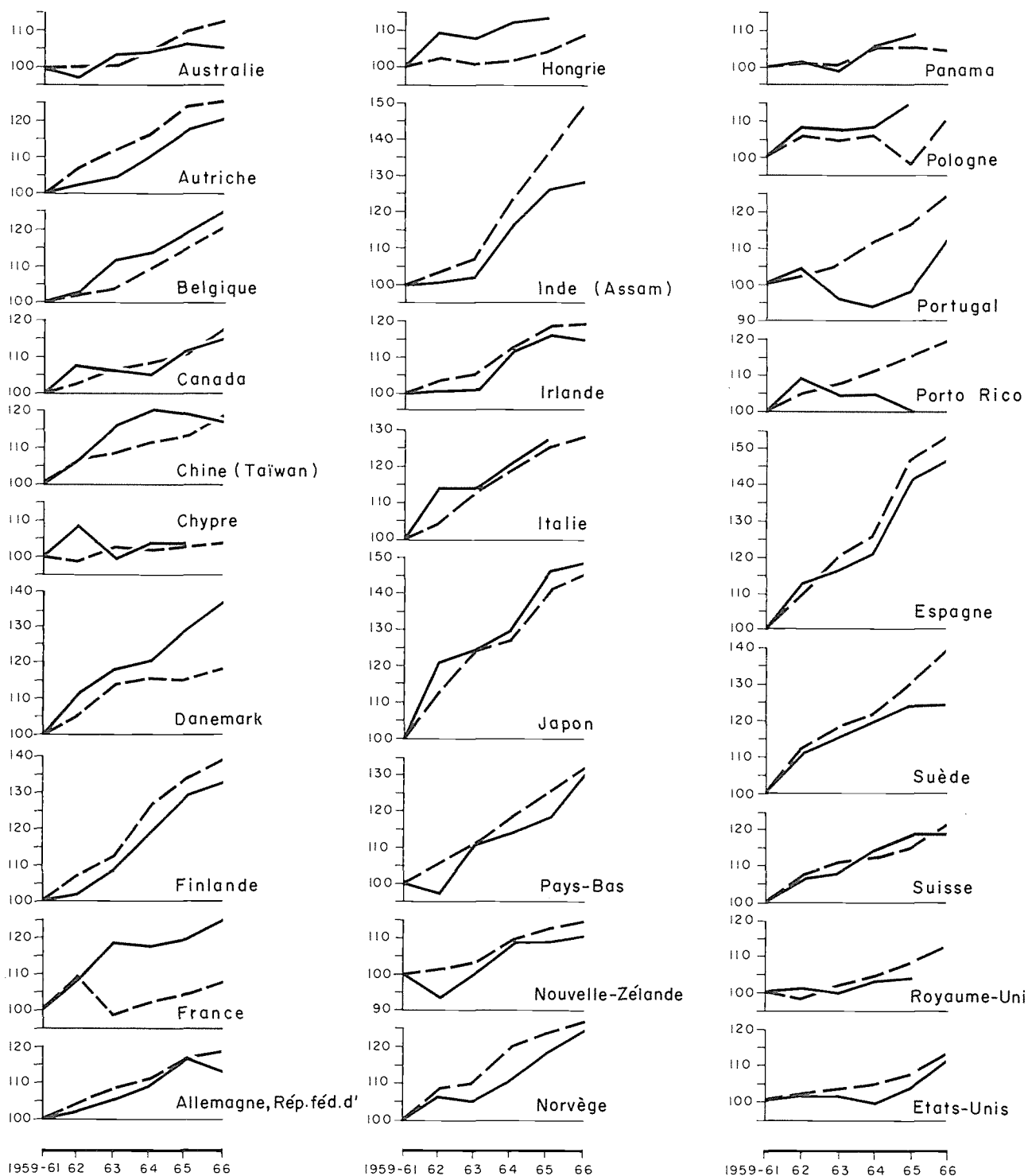
La hausse a aussi été très forte dans d'autres pays en voie de développement: Inde, Libye et Philippines (11 pour cent), Zambie (13 pour cent), Laos et Nigeria (18 pour cent), Congo (Rép. dém. du) [21 pour cent], et République du Viet-Nam (83 pour cent). En Inde, en Libye et peut-être dans certains autres cas, elle était due en grande partie à la diminution de la production alimentaire en 1965. Au Nigeria, les troubles politiques ont contribué à provoquer des pénuries, et les droits de douane sur les produits alimentaires ont été relevés. En revanche les seuls pays où les prix à la consommation des denrées alimentaires aient baissé en 1966 étaient des pays en voie de développement: Algérie, El Salvador, Fidji, Honduras, Iran, Maroc, Panama et République Dominicaine. On ne dispose pas d'indices de la production agricole pour tous ces pays, mais au moins en Algérie, au Honduras, au Maroc et au Panama, la production alimentaire a connu en 1965 une forte progression qui a sans aucun doute constitué l'un des principaux facteurs de la baisse des prix.

Rapport entre les prix agricoles et les prix à la consommation des denrées alimentaires

La figure II-10 permet de comparer l'évolution récente de l'indice des prix agricoles et de l'indice des prix à la consommation des denrées alimentaires dans les pays (presque tous développés) pour lesquels on dispose des chiffres nécessaires. Ces indices

FIGURE II-10. - ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX AGRICOLES ET DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

(Moyenne 1959-61 = 100)



— Indices des prix perçus par les agriculteurs
 - - - Indices des prix à la consommation des denrées alimentaires

G.56184

ne sont pas parfaitement comparables parce que des produits non alimentaires figurent dans les indices des prix agricoles, et des produits importés dans les indices des prix à la consommation des denrées alimentaires; or, pour faire des comparaisons précises des prix agricoles, et des prix de détail, il faudrait tenir compte de facteurs comme les pertes en cours de traitement des produits et la valeur des sous-produits. Malgré ces défauts, la comparaison suffit à démontrer qu'il n'existe pas souvent de rapport très net entre les variations des prix à l'exploitation et celles des prix de détail.

Les prix à la consommation des denrées alimentaires ont monté nettement plus vite que les prix agricoles au cours des cinq dernières années environ dans à peu près la moitié des 27 pays visés à la figure II-10. Dans les autres cas, il s'agit approximativement pour moitié de pays où, indépendamment des fluctuations annuelles, les deux indices ne se sont pas fortement écartés l'un de l'autre, et pour moitié de pays où les prix agricoles ont monté à un rythme bien plus rapide que les prix à la consommation des denrées

alimentaires. Dans le deuxième groupe, la différence est principalement imputable à la politique des gouvernements, et notamment, comme au Japon, au versement de subventions sur les produits alimentaires. Le cas le plus caractéristique de hausse plus forte des prix de détail s'explique principalement par le fait que les coûts de traitement et de commercialisation, qui représentent maintenant une part très importante du coût final des produits alimentaires pour les consommateurs, ont monté plus rapidement que les prix agricoles.

Les Etats-Unis sont le seul pays qui publie régulièrement des données sur les marges commerciales. Il apparaît ainsi que l'écart entre les prix à l'exploitation et les prix de détail des produits alimentaires d'origine nationale a augmenté de 4 pour cent en 1966 par rapport à l'année précédente. La part des agriculteurs dans le coût des produits au détail, qui a été de 40 pour cent en 1966, n'a guère varié au cours de ces dernières années, mais elle est bien plus faible qu'immédiatement après la guerre, où elle atteignait environ 50 pour cent.

Politiques agricoles et plans de développement

Cette année encore, il n'y a que peu de changements importants à signaler en matière de politiques agricoles. D'une manière générale, les tendances qui se manifestent depuis quelques années et dont il a été question dans les précédents rapports se poursuivent.

Le tableau II-20 montre les principaux aspects agricoles des plans de développement en cours d'exécution dans les pays en voie de développement. Un petit nombre de ces plans sont nouveaux; on trouvera ci-après la description de leurs principales dispositions en ce qui concerne le secteur agricole. Mais pour la plupart, ils sont déjà en cours d'exécution depuis un certain temps. Nous donnons, lorsque nous le pouvons, des renseignements sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre, mais ces renseignements sont toujours loin d'être suffisants.

On notera dans certains pays l'importance plus grande qui s'attache à l'utilisation intense des biens de production moderne, en particulier des semences sélectionnées et des engrais. En Inde et au Pakistan, par exemple, on attend beaucoup de nouvelles variétés à fort rendement de riz et de blé qui répondent aux engrais. Etant donné l'utilisation accrue de ces biens de production achetés dans le commerce, la fourniture du crédit agricole suscitera probablement des difficultés; un grand nombre de pays signalent d'ailleurs les efforts qu'ils déploient pour développer les facilités de crédit agricole.

Il semble, à certains signes, que les gouvernements des pays en voie de développement se rendent plus amplement compte de la nécessité d'accorder aux agriculteurs des stimulants économiques adéquats afin d'accélérer la production. On trouvera plus loin l'exposé de certaines des mesures les plus récentes; l'ensemble de la question des méthodes propres à stimuler la production ou à la décourager est examiné en détail au chapitre III.

Les institutions agricoles continuent de s'améliorer lentement dans les pays en voie de développement. Cela vaut particulièrement pour la réforme agraire, qui se heurte en général à une forte opposition de la part de puissants intérêts fonciers, non seulement lors du vote des textes législatifs mais aussi pendant la période de mise en œuvre.

De nombreuses mesures ont été adoptées afin d'améliorer les installations pour la commercialisation des produits agricoles. D'une manière générale, les progrès continuent cependant d'être plus rapides pour les cultures d'exportation que pour celles qui sont essentiellement destinées au marché intérieur.

Dans les pays en voie de développement, la politique agricole vise avant tout à accroître rapidement la production afin de nourrir la population intérieure qui ne cesse d'augmenter, et aussi les recettes en devises fournies par les exportations agricoles. Dans les pays développés, l'un des principaux objectifs de la politique agricole a un caractère en grande partie

TABLEAU II-20. - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS D'EXÉCUTION DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

	Durée	Portée	Monnaie	Investissements totaux	Investissements publics	Part de l'agriculture dans les:		Accroissement annuel prévu	
						Investissements totaux	Investissements publics	PNB	Production agricole
AMÉRIQUE LATINE									
			 Millions Pourcentage		
Argentine	1965-69	Plan d'ensemble	Pesos ¹	² 1 339 200	427 000	17	2	5,9	4,2
Bolivie	1962-71	»	Bolivianos ³	12 289 324	11	7,0	6,3
Chili	1961-70	»	Escudos ¹	10 149	5 074	9	6	5,5	5,0
Colombie	1961-70	»	Pesos ²	70 000	...	12	12	5,6	4,0
Costa Rica	1965-68	»	Colones	...	1 297	6,6	7,1
Equateur	1964-73	»	Sucres	41 007	17 713	16	7	6,2	6,6
El Salvador	1965-69	»	Colones	6,5	...
Guatemala	1965-69	Secteur public	Quetzales	20	5,6	...
Guyane	1966-72	»	Dollars de la G.	...	294	...	32	4,5-6	...
Honduras	1965-69	Plan d'ensemble	Lempiras	13	6,6	4,6
Nicaragua	1965-69	»	Córdobas	7,0	6,4
Panama	1963-70	»	Balboas	...	310
Surinam	1965-74	»	Florins du S.	7,7
Trinité et Tobago	1964-68	Secteur public	Livres sterling	...	63	...	13
Uruguay	1965-74	Plan d'ensemble	Pesos ⁵	56 144	18 057	14	...	4,7	4,2
EXTRÊME-ORIENT									
Birmanie	1966/67-1969/70	Plan d'ensemble	Kyats	...	623	8,0	6,0
Chine (Taïwan)	1965-68	»	Dollars NT	98 534	35 282	13	...	7,0	4,1
Inde	⁶ 1966/67-1970/71	»	Roupiés	213 500	136 000	16	19	5,5	5,6
Indonésie	⁷ 1961-68	Secteur public	Rupiahs	...	240 000	...	11	⁸ 1,4	...
Corée du Nord	1961-67	Economie centralisée planifiée	Won ¹	...	7 000	15,2	13,2
Corée, Rép. de	1967-71	Plan d'ensemble	Won	980 070	401 090	16	23	7,0	5,0
Malaisie	1966-70	»	Dollars malais	10 500	4 550	...	24	⁹ 5,0	5,5
Mongolie	1966-70	Economie centralisée planifiée	Tugriks	...	4 700	7	6
Népal	1965/66-1969/70	Plan d'ensemble	Roupiés népal.	2 500	1 980	26	...	3,6	2,9
Pakistan	1965/66-1969/70	»	Roupiés pakist.	52 000	30 000	...	25	6,5	5,0
Philippines	¹⁰ 1966/67-1969/70	»	Pesos	20 300	3 413	...	14	6,2	5,5
Singapour	1966-70	»	Dollars malais	2 820	1 520	5	9	5,0	...
Thaïlande	1966/67-1970/71	»	Bahts	130 700	37 900	...	20	8,5	4,3
PROCHE-ORIENT									
Afghanistan	1967/68-1971/72	Secteur public	Afghanis	...	31 800	...	25	4,3	3,5
Iran	¹⁰ 1962/63-1967/68	Plan d'ensemble	Rials	...	200 000	...	23	6,2	4,1
Irak	1965/66-1970/71	»	Dinars irakiens	821	668	23	26	8	7,5
Jordanie	1964-70	»	Dinars jordaniens	262	129	26	41	7,3	4,7
Liban	1965-69	Secteur public	Livres libanaises	...	1 080	16	16
Libye	1963/64-1967/68	»	Livres libyennes	...	169	...	20
Soudan	1961/62-1970/71	Plan d'ensemble	Livres soudanaises	565	337	21	27	4,3	4
Syrie	1966-70	»	Livres syriennes	4 955	3 454	28	27	7,2	6,7
Turquie	1963-67	»	Livres turques	59 647	35 700	18	...	7	4,1
AFRIQUE									
Cameroun	1966-71	Plan d'ensemble	Francs CFA	165 000	95 700	13	...	¹¹ 5,8	...
Tchad	1966-70	Secteur public	»	...	47 012	...	28
Congo (Brazzaville)	1964-68	Plan d'ensemble	»	50 347	30 347	6	...	¹² 4,3	¹³ 4,3
Dahomey	1966-70	»	»	35 400	...	34	...	4	...
Gabon	1966-70	»	»	94 000	36 000	3	...	7,5	...
Kenya	1966-70	»	Livres sterling	317	102	...	26	6,3	...
Madagascar	1964-68	»	Francs mal.	¹² 165 000	69 000	12	31	5,5	5,9
Maroc	1965-67	»	Dirhams	¹³ 483	2 933	...	29	3,5	...
Niger	1965-68	»	Francs CFA	43 242	33 442	31	...	4,7	3,3
Nigeria	1962-68	»	Livres sterling	1 066	677	...	14	4	...
Provinces portugaises d'outre-mer:	1965-67	Secteur public	Escudos	...	14 400
Angola	»	»	»	...	7 210	...	14
Mozambique	»	»	»	...	5 400	...	20
Guinée	»	»	»	...	180
St Thomas et Prince	»	»	»	...	180
Sénégal	1965/66-1968/69	Plan d'ensemble	Francs CFA	119 000	84 000	20	42	6,1	5,4
Tanzanie	1964-69	»	Livres sterling	246	130	14	28	...	7,5
Togo	1966-70	»	Francs CFA	28 582	20 052	23	26	¹⁴ 5,6	3,6
Tunisie	1965-68	»	Dinars	380	149	31	45	6,5	2,8
Ouganda	1966-71	»	Livres sterling	...	230	...	27	6,3	¹⁵ 5,3
Zambie	1966-70	»	»	430	282	10	15
OCÉANIE									
Fidji	1966-70	Secteur public	Livres fidjiennes	...	20,5	...	13	5,6	...
Tonga	1965-70	»	Livres de T.	...	2,05	...	18
Samoa occidental	1966-70	»	Livres sterling	...	0,96	...	62

NOTE: Lorsque cela est possible, les données concernent les investissements nets. Dans bien des cas cependant, le plan n'établit aucune distinction: il peut s'agir d'investissements bruts, ou bien certains éléments de dépenses renouvelables peuvent être inclus. Le secteur agricole comprend: production animale, pêches, forêts, irrigation, restauration des sols, développement communautaire et vulgarisation agricole, etc.
¹ De 1960. - ² Investissements bruts fixes. - ³ De 1958. - ⁴ Produit intérieur brut. - ⁵ De 1963. - ⁶ Avant-projet actuellement en cours de révision. - ⁷ En cours de révision. - ⁸ Par habitant. - ⁹ A prix constants. - ¹⁰ Cinq ans et demi, septembre 1962-mars 1968. - ¹¹ Production alimentaire seulement. - ¹² Y compris 14 milliards de francs malgaches d'investissements en nature. - ¹³ Non compris 1 726 millions de dirhams de dépenses publiques pour un programme de projets spéciaux. - ¹⁴ Secteur commercial.

social: il s'agit d'aider la population agricole, dont les effectifs diminuent, à obtenir un revenu comparable à celui des autres secteurs de l'économie. Les mesures de soutien des produits agricoles ont tendu de plus en plus, dans l'ouest de l'Europe, à être conçues de manière à promouvoir des améliorations de structure et la modernisation des secteurs les plus en retard.

En Europe orientale et en U.R.S.S., comme dans un grand nombre de pays en voie de développement, d'autre part, on se rend davantage compte qu'il est nécessaire d'octroyer des stimulants afin d'accroître la production. Certains prix à la production ont encore été relevés, les facilités de crédit développées et les procédures administratives simplifiées.

Aux Etats-Unis, il y a moins de faits à signaler que d'habitude en matière de politique agricole: la loi de 1965 (*Food and Agricultural Act*) a en effet énoncé les principales directives jusqu'en 1969, alors qu'auparavant une série de lois était votée chaque année. Le *Food for Peace Act* (Alimentation au service de la paix) voté en novembre 1966, est entré en vigueur en janvier 1967, et constitue une extension de l'*Agricultural Trade Development and Assistance Act (Public Law 480)*, aux termes duquel les Etats-Unis effectuaient depuis 1954 des envois de produits agricoles à des conditions de faveur.

En ce qui concerne la coopération économique régionale, le fait principal a été les décisions finales prises au sujet de la politique agricole commune de la Communauté économique européenne (CEE), qui va maintenant être entièrement appliquée à partir du 1^{er} juillet 1968. Dans les régions en voie de développement, c'est principalement en Amérique latine qu'il y a encore du nouveau à signaler à cet égard: il a en effet été proposé de fusionner l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE) et le Marché commun de l'Amérique centrale (CACM), et d'instituer progressivement, au cours des 15 années 1970-85, un marché commun latino-américain.

Amérique du Nord

ETATS-UNIS

Le *Food for Peace Act*, voté en novembre 1966, fixe les conditions de l'aide alimentaire des Etats-Unis pour 1967 et 1968. Ses dispositions sont en général les mêmes que celles de la *P. L. 480*, mais certains changements importants ont été apportés, qui ont des incidences aussi bien pour les pays bénéficiaires que pour les producteurs des Etats-Unis. L'autorisation de ventes de produits agricoles à des conditions spéciales ou l'octroi d'aide alimentaire prendra en considération « la mesure dans laquelle le pays bénéficiaire s'engage à adopter,

chaque fois qu'il le peut, des mesures visant à accroître la production par habitant et à améliorer les moyens de stockage et de distribution des produits agricoles, de manière à subvenir à ses propres besoins ». Les pays bénéficiaires doivent aussi prendre instamment des mesures en vue de consacrer les ressources en terre à la production de denrées alimentaires nécessaires plutôt qu'à celle de cultures non alimentaires, en particulier de celles dont il y a excédent dans le monde. La clause exigeant qu'il y ait excédent d'un produit avant que celui-ci puisse être fourni au titre de l'aide alimentaire est supprimée, et le Secrétaire à l'agriculture a le droit de « déterminer les produits agricoles et les quantités desdits produits qui sont disponibles pour être écoulés en vertu de cette loi ».

Les ventes cesseront progressivement de s'effectuer contre paiement en devises locales, pour l'être contre paiement en dollars, à des conditions généreuses de paiement. Les ventes à crédit à long terme avaient pris de plus en plus d'importance au titre de la *P. L. 480*; la fin de l'année 1971 est fixée comme date limite pour la transition aux achats commerciaux. Les pays qui ne sont pas en mesure de payer comptant peuvent soit acheter à crédit contre paiement en dollars à concurrence de 20 ans, avec un délai de deux ans, soit payer leurs achats en devises locales qui seront remboursées en dollars avec 40 ans de crédit et un délai de 10 ans.

Le Titre I de la nouvelle loi ouvre pour 3 800 millions de dollars de crédits, plus le solde des crédits non utilisés les années antérieures, pour défrayer le coût au gouvernement des ventes à crédit en devises étrangères et en dollars en 1967 et 1968. Le Titre II ouvre une autorisation pour 1 200 millions de dollars de crédits, plus les crédits éventuellement inutilisés, pour les secours en cas de famine, les dons et les programmes de dons alimentaires pendant cette période de deux ans. Le Titre III autorise le troc de produits agricoles des Etats-Unis contre des matières premières et des services en provenance de pays étrangers.

Etroitement liées aux dispositions du *Food for Peace Act* (ainsi qu'à une nouvelle diminution des stocks de céréales en 1966), des mesures sont prises pour desserrer certains freins qui ralentissaient depuis longtemps l'expansion de la production agricole des Etats-Unis, en vertu des pouvoirs accordés au Secrétaire à l'agriculture par la loi de 1965 et par des textes antérieurs. L'allocation nationale de superficie pour le blé en 1967 a été accrue (en deux temps, mai et août 1966) de 7,6 millions d'hectares au total, soit 32 pour cent de plus que l'allocation de 1966: les agriculteurs peuvent ainsi accroître leurs emblavures sous garantie. Afin d'encourager l'accroissement de la production, les paiements pour réaffectation ont également été supprimés pour le blé pour

1967. Pour 1968, l'allocation de superficie a été réduite de 13 pour cent, soit d'environ 4 millions d'hectares, mais si les conditions de culture restent normales la récolte devrait néanmoins atteindre un chiffre presque record. Cette année encore, aucun programme de réaffectation ne sera appliqué, les agriculteurs étant autorisés à remplacer la culture du blé par celle des céréales fourragères.

Le niveau des prix des céréales fourragères a été relevé pour la récolte de 1967. Les agriculteurs ont été de nouveau tenus de réaffecter au moins 20 pour cent de leur superficie de base pour pouvoir bénéficier des paiements et prêts au titre du soutien des prix, mais la réaffectation volontaire des terres pour obtenir des subventions a été supprimée sauf pour les petites exploitations, et aucun programme de réaffectation n'a été adopté pour l'orge. Pour le soja, le niveau plus élevé adopté en 1966 pour le soutien des prix a été maintenu pour la récolte de 1967.

Le programme concernant le coton a été modifié pour la récolte de 1966 et, pour 1967, le taux moyen des prêts a été légèrement réduit et l'on a relevé le montant des paiements effectués au titre du soutien des prix et de la réaffectation des terres. Le tiers environ de l'allocation totale de superficie est en cours de réaffectation, la proportion étant donc légèrement supérieure à ce qu'elle était en 1966.

Le niveau de soutien accru adopté en 1966 pour certains produits laitiers sera maintenu jusqu'à la fin de la campagne de commercialisation 1967/68. Depuis le 1^{er} juillet 1967, des contingents à l'importation ont été fixés pour la première fois pour un certain nombre de produits laitiers.

CANADA

Aux termes de la nouvelle politique laitière fédérale, la Commission canadienne des produits laitiers assume depuis avril 1967 la responsabilité du soutien des prix et des subventions au lait à la place de l'Office de stabilisation des prix agricoles. Les subventions antérieurement en vigueur dans certaines provinces ne sont plus versées.

Des amendements apportés à la loi fédérale sur l'assurance-récoltes assurent aux exploitants une protection accrue, destinée à couvrir l'augmentation des frais de production. La couverture a été portée de 60 à 80 pour cent du rendement moyen à long terme. La protection est étendue à d'autres cultures de plein champ, aux fruits de verger, à des unités de production comme les arbres fruitiers ainsi qu'aux terres qui ont été mises en friche au cours de l'été précédent, mais qui ne peuvent être ensemencées pour des raisons dues à des causes naturelles échappant au contrôle de l'exploitant. En même temps, le gouvernement fédéral a accru sa contribution à la prime

totale. Les frais d'administration continuent à être partagés de façon égale avec les provinces.

Europe occidentale

Les politiques agricoles continuent de se fonder sur l'objectif général qui consiste à assurer à la population rurale des niveaux de vie comparables à ceux d'autres groupes de la population. On note dans de nombreux pays européens une tendance à renoncer aux mesures de caractère purement protecteur et à donner la préférence à celles qui visent à améliorer la structure et le rendement de l'agriculture, et par conséquent, à long terme, à rendre celle-ci moins tributaire des interventions officielles. Dans de nombreux pays, des dons et des prêts supplémentaires à des conditions de faveur sont consentis afin de faciliter les investissements en agriculture, en particulier la constitution d'unités plus grandes, et des encouragements financiers de diverses sortes sont accordés pour que les agriculteurs, en particulier ceux dont les exploitations se prêtent au remembrement ou peuvent être soustraites aux utilisations agricoles, prennent leur retraite de bonne heure.

Les problèmes de commercialisation font l'objet d'une attention croissante. Cela est particulièrement vrai pour les Etats membres de la CEE, puisque la politique agricole commune progresse rapidement vers une définition complète et une application partielle. Mais les autres pays d'Europe occidentale sentent aussi qu'il leur faut absolument organiser plus efficacement les marchés agricoles et soutenir les efforts des producteurs en vue de commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de leurs propres coopératives ou d'autres types d'association.

POLITIQUES DE PRIX ET DE REVENU

Les politiques de prix n'ont pas subi de modifications fondamentales, mais le niveau effectif d'un grand nombre de prix a naturellement changé. Le gouvernement suédois a approuvé au début de l'été 1967 une nouvelle politique agricole. Celle-ci, qui remplace celle qu'avait fixée la loi de 1947, présente les principales caractéristiques suivantes: réduction du degré d'autosuffisance agricole visé (80 pour cent au minimum, contre les 95 pour cent actuels), prudence en matière de politiques de prix, qui seront révisées à intervalles fréquents, et soutien accru en faveur des mesures d'amélioration structurelle. Les prix agricoles et les rapports de prix s'aligneront progressivement sur ceux de la CEE. Seront supprimés les règlements en vigueur depuis 10 ans et impliquant l'ajustement automatique des prix sur une période relativement longue. Au début de 1967, a été conclu pour deux ans, entre le gouvernement et le secteur

agricole, un accord sur les prix qui devrait relever les prix à la production d'environ 3 pour cent lorsqu'il entrera en vigueur en septembre 1967.

En Finlande, a été votée en février 1967, une nouvelle loi sur les prix agricoles pour les campagnes 1967/68 et 1968/69. Elle se fonde sur le principe selon lequel les prix agricoles sont ajustés en fonction des variations des prix des biens de production agricole et du coût de la vie des agriculteurs. L'augmentation réelle du revenu agricole dépend donc de la productivité de l'agriculture. Jusqu'alors, les prix agricoles étaient liés au niveau général des recettes dans tous les secteurs. Des prix d'objectif sont fixés pour le blé, le seigle, la viande de bœuf et de porc, le lait et les œufs; ils peuvent être révisés chaque année, en février et en août.

Dans plusieurs pays — France, Royaume-Uni et Yougoslavie par exemple — on insiste davantage sur la nécessité d'assurer aux agriculteurs un revenu qui leur permette de financer un volume adéquat d'investissements sur leurs exploitations. En France, les dépenses de l'Etat pour l'agriculture en 1967 sont fixées à un niveau supérieur d'environ 20 pour cent à celui de 1966. Au Royaume-Uni, des décisions annoncées à la suite de l'examen annuel des prix effectué au printemps de 1967 se traduisent par une augmentation d'environ 25 millions de livres sterling du soutien de l'Etat à l'agriculture; quant aux coûts des agriculteurs, ils devraient augmenter d'environ 15,5 millions de livres sterling. En 1966 déjà, le champ d'application des dons octroyés pour les investissements fixes au titre du plan d'amélioration de l'agriculture, et les crédits disponibles à cette fin, avaient été étendus; des dispositions ont également été prises pour l'octroi de dons destinés à l'achat de matériel et de machines. En Italie, le Plan vert, actuellement en application, vise à encourager les investissements, en particulier pour la mécanisation; de plus, d'autres textes législatifs permettent l'octroi de stimulants visant à accroître les investissements destinés à améliorer la conservation et l'aménagement des ressources en eau.

En Autriche, les subventions aux produits laitiers ont été complètement supprimées. Parmi les réductions de subventions dans les pays de la CEE, une importance particulière s'attache à celle qui concerne le lait et les produits laitiers. Dans ce groupe, ne seront plus subventionnés que le lait écrémé et le lait écrémé en poudre utilisés pour l'alimentation du bétail.

POLITIQUES STRUCTURELLES

Dans de nombreux pays, l'amélioration des structures continue d'être au premier plan des préoccupations gouvernementales. En Autriche et en Belgique, des crédits jusqu'alors utilisés pour les sub-

ventions ont été réservés pour les modifications de structures. En France, a été institué à la fin de 1966 un Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles; il a pour fonctions de coordonner toutes les politiques structurelles et sociales concernant l'agriculture. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a présenté un programme dans lequel l'amélioration générale des structures occupe la première place, ainsi qu'un programme spécial pour les petites exploitations.

Dans plusieurs pays (Belgique, France, Royaume-Uni, Pays-Bas par exemple) des pensions et des dons continuent d'être octroyés afin d'inciter les agriculteurs âgés à prendre leur retraite de bonne heure, ce qui facilite l'utilisation de leurs exploitations dans des systèmes d'améliorations structurelles. En France, 75 000 exploitants âgés, au total, avaient — à la fin de janvier 1967 — décidé de bénéficier de cette possibilité; à la même date, 60 000 exploitations avaient été améliorées, avec une augmentation moyenne de 50 pour cent de leur taille.

Il a déjà été fait état des dons en faveur des investissements. Ils sont en grande partie destinés à encourager les réformes de structure. Les modifications structurelles sont particulièrement nécessaires dans de nombreux pays du sud de l'Europe, mais certains de ces pays doivent faire face à des difficultés de balance de paiements et ont par conséquent tendance à ne prendre surtout que des mesures à court terme.

La production à grande échelle dans des « exploitations-usines », des œufs, des poulets à rôtir et des porcs a provoqué des inquiétudes parmi les exploitants de nombreux pays; en République fédérale d'Allemagne, en Norvège et en Suisse par exemple, sont à l'étude des propositions tendant à limiter par des textes législatifs la taille maximale des exploitations qui se livrent à ce genre de productions.

AUTRES POLITIQUES NATIONALES

Ainsi que le montrent les textes législatifs récents en Italie et au Royaume-Uni, des politiques de développement régional voient croître leur importance. En Italie, le dernier plan quinquennal a expressément pour objet d'améliorer l'équilibre de diverses régions; au Royaume-Uni, des offices de développement rural doivent être institués dans les régions montagneuses. L'Autriche, l'Italie et la Suisse continuent de porter une attention particulière à leurs zones montagneuses.

Depuis quelques années, on reconnaît de plus en plus l'importance de la commercialisation, en même temps que la nécessité d'adapter la production agricole à l'évolution des pratiques de commercialisation et de distribution. Cela vaut particulièrement pour les pays membres de la CEE, qui vont avoir dans le proche avenir à faire face à une concurrence crois-

sante à mesure qu'entrera en vigueur la politique agricole commune. Les coûts du transport et de la distribution pèseront relativement plus que du temps des petits marchés nationaux. Au sein de la CEE, et aussi en dehors d'elle, les producteurs ont été encouragés à coopérer à la commercialisation ainsi qu'à la production de qualité. En Italie, un nouvel organisme pour l'intervention sur les marchés (AIMA) a commencé à fonctionner en juillet 1966, et des dons pouvant atteindre jusqu'à 50 pour cent des investissements totaux ont été mis à la disposition des coopératives de transformation et de commercialisation. Au Royaume-Uni, une commission de la viande et du bétail a été constituée, et des dons continuent d'être faits aux coopératives de commercialisation des produits agricoles et horticoles.

Dans plusieurs pays, des lois récentes cherchent à promouvoir la coopération entre agriculteurs. Au Royaume-Uni, un conseil central pour la coopération agricole et horticole est en cours de constitution; en Italie, le nouveau plan souligne l'importance de la coopération; en France, on continue d'encourager la création de groupements de producteurs. En Espagne, les facilités de crédit à l'intention des coopératives de producteurs et d'autres associations ont été développées. Dans la CEE, les coopératives de producteurs ont joué un rôle important dans l'organisation du marché des fruits et des légumes.

La priorité est accordée à la production animale (y compris la volaille) dans un grand nombre de pays, notamment l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg et le Portugal. Cela s'explique en partie par un certain retard de la zootechnie par rapport à la production végétale et, en partie, par la perspective de voir se développer des débouchés pour les produits animaux à mesure que s'élèvent les niveaux de vie.

En France, la réglementation régissant la Caisse nationale de crédit agricole a été considérablement modifiée; les fonctions de la Caisse ont été élargies, et elle dispose de plus amples ressources et d'une plus grande autonomie.

L'accent mis de plus en plus sur les mesures à long terme réhausse le rôle des politiques sociales. L'assurance-accidents et l'assurance-maladie des travailleurs ont été rendues obligatoires en France pour les agriculteurs et leurs familles; il est envisagé d'étendre une protection du même genre aux ouvriers qui se louent dans l'agriculture.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Comme le signalait *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1966*, le Conseil des ministres de la CEE a arrêté en mai 1966 le calendrier à suivre afin de compléter, pour le 1^{er} juillet 1968, l'organisation commune des marchés de produits

agricoles et industriels. Pour les principaux articles visés par la politique agricole commune, le calendrier convenu était le suivant:

1. Décision sur les prix communs pour le lait, le bétail et les veaux, les matières grasses et le sucre: fin juillet 1966.
2. Organisation commune du marché et prix unique pour l'huile d'olive: 1^{er} novembre 1966.
3. Entrée en vigueur des dispositions complémentaires pour les fruits et légumes et adoption de normes de qualité pour le commerce intracommunautaire: 1^{er} janvier 1967.
4. Entrée en vigueur des prix uniques pour les céréales et les oléagineux et organisation commune du marché pour les matières grasses, le porc, la viande de volaille et les œufs: 1^{er} juillet 1967.
5. Entrée en vigueur du prix unique pour le riz: 1^{er} septembre 1967.
6. Entrée en vigueur des prix uniques pour le lait et les produits laitiers ainsi que pour la viande bovine: 1^{er} avril 1968.
7. Entrée en vigueur du prix unique pour le sucre et organisation commune du marché du tabac: 1^{er} juillet 1968 au plus tard.

Jusqu'à présent (juillet 1967) toutes les mesures pertinentes ont été appliquées aux dates prévues. Les seules réglementations de marché qui n'ont pas encore été adoptées concernent le tabac, le houblon, quelques produits horticoles (fleurs, semences, bulbes) et le poisson; toutefois les dispositions relatives au sucre, aux fruits et aux légumes ont encore un caractère provisoire²². La politique agricole commune est donc virtuellement réalisée dans toutes ses parties et il paraît opportun de récapituler brièvement les progrès accomplis dans le secteur agricole durant les 10 premières années d'existence de la Communauté.

L'organisation des marchés se fonde en principe sur un système de prix indicatifs assorti de prélèvements mobiles sur les importations et, le cas échéant, d'achats par l'Etat ou de restitutions à l'exportation. Le montant des prélèvements est égal à la différence entre le prix mondial représentatif le plus bas et le prix de seuil (ce dernier équivalant au prix indicatif augmenté d'un montant forfaitaire destiné à protéger la production intérieure); les prélèvements peuvent être calculés quotidiennement et ils se substituent aux droits de douane dans tous les cas, sauf celui de la viande bovine. Les achats gouvernementaux ont lieu à un prix d'intervention un peu inférieur au prix indicatif. Les restitutions à l'exporta-

²² Cette liste ne comprend que les produits pour lesquels il a déjà été décidé d'adopter des réglementations de marché. Pour d'autres produits tels que les pommes de terre, le mouton et l'agneau, aucune décision n'a encore été prise.

tion sont financées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (FEOGA). Ces dispositions s'appliquent aux céréales, au riz, au sucre, aux produits laitiers (à l'exclusion de quelques produits pour lesquels il n'est pas prévu d'achats par l'Etat), à la viande bovine fraîche et à l'huile d'olive. Pour la volaille, les œufs et la viande de porc, il n'y a ni prix indicatifs, ni achats gouvernementaux et le soutien est assuré exclusivement au moyen des prélèvements mobiles. On compte que les organisations de producteurs joueront un rôle important dans la régularisation des marchés de ces produits.

La principale exception à la réglementation du marché basée sur les prélèvements mobiles est constituée par les arrangements provisoires touchant les fruits et légumes, secteur dans lequel on continuera d'appliquer un régime de droits de douane, complété uniquement par une taxe compensatoire lorsque les prix d'entrée tombent au-dessous d'un minimum fixé par la CEE. Les interventions sur le marché relèvent des organisations de producteurs qui, dans certaines limites, peuvent elles-mêmes décider du niveau des prix de retrait. Le FEOGA prend en charge la moitié des dépenses afférentes à la création ou au renforcement de ces organisations de producteurs et couvre leurs dépenses de fonctionnement en cas de baisse substantielle des prix (55 à 85 pour cent selon les produits) par rapport aux prix de base fixés par la Communauté. Si le pourcentage de baisse ainsi déterminé se trouve encore dépassé de 15 pour cent, les Etats membres doivent eux-mêmes se porter acquéreurs des produits touchés. Le FEOGA finance les restitutions à l'exportation.

Seule la production du sucre fait l'objet de contrôles et les versements compensatoires sont limités au blé dur, à l'huile d'olive et aux graines oléagineuses. Les règlements à l'étude pour le tabac comprennent cependant des contrôles de la production (ou de la superficie) et des versements compensatoires. Des contingents ne sont prévus que pour les importations de viande bovine congelée. En principe, toutes les mesures nationales de soutien de l'agriculture doivent être supprimées au moment de l'entrée en vigueur du régime du prix unique; en pratique, il n'est pas douteux que certaines seront provisoirement maintenues. Avant que le marché commun pour un produit déterminé n'entre en vigueur, les restitutions à l'exportation sont à la discrétion de chaque Etat membre, mais, une fois le marché commun établi, les montants fixés par la Communauté sont obligatoires et uniformes pour tous les membres.

De façon générale, les prix indicatifs établis par la Communauté sont assez élevés si on les compare tant aux cours mondiaux qu'aux prix actuellement en vigueur dans les Etats membres (tableau II-21). Dans le cas de la viande bovine, qui fait l'objet d'une forte demande, le niveau élevé des prix indicatifs

TABLEAU II-21. - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE:
PRIX INDICATIFS COMPARÉS AUX PRIX NATIONAUX EN 1966/67

	DM par 100 kg		DM par 100 kg
BLÉ TENDRE		LAIT	
France	36,16	Pays-Bas	38,29
Belgique	38,96	France	39,37
Pays-Bas	39,24	Allemagne, Rép. féd.d'	39,90
Italie	39,36	Belgique	41,18
Prix indicatif commu- nautaire ¹	42,50	Prix indicatif commu- nautaire ^{2,3}	41,20
Allemagne, Rép. féd.d'	42,64	Luxembourg	41,60
Luxembourg	44,40	Italie	44,06
ORGE		GROS BOVINS ⁴	
Italie	28,16	Pays-Bas	245,32
France	29,80	France	246,80
Pays-Bas	32,20	Luxembourg	252,00
Luxembourg	33,36	Allemagne, Rép. féd.d'	253,00
Belgique	33,60	Belgique	256,80
Prix indicatif commu- nautaire ¹	36,50	Italie	256,96
Allemagne, Rép. féd.d'	36,76	Prix indicatif commu- nautaire ³	265,00
SEIGLE		VEAUX ⁴	
France	26,44	Belgique	320,00
Pays-Bas	31,76	Italie	320,24
Belgique	33,40	Pays-Bas	320,44
Prix indicatif commu- nautaire ¹	37,50	France	333,80
Allemagne, Rép. féd.d'	38,64	Allemagne, Rép. féd.d'	336,00
Luxembourg	40,80	Luxembourg	340,00
		Prix indicatif commu- nautaire ³	358,00

¹ Applicable à partir du 1^{er} juillet 1967. — ² 3,7 pour cent de matière grasse butyrique. — ³ Applicable à partir du 1^{er} avril 1968. — ⁴ Poids vif.

est destiné à stimuler la production à l'intérieur de la Communauté. D'un autre côté, la production laitière tend déjà à dépasser la consommation et, si le prix indicatif a été fixé très au-dessus des niveaux courants dans les principaux pays producteurs, c'est probablement parce que le lait tient une grande place dans l'économie de nombreuses petites exploitations familiales sur tout le territoire de la Communauté.

Le FEOGA est alimenté par 90 pour cent des recettes des prélèvements mobiles et par les contributions que versent les Etats membres conformément à une clef de répartition convenue. La section Garantie du FEOGA finance l'organisation commune des marchés et les interventions prescrites. La section Orientation s'occupe des améliorations de structure à apporter aux dispositifs de production et de commercialisation agricoles: irrigation, drainage, remembrement, construction de silos, entrepôts frigorifiques, stations de conditionnement des fruits et légumes, diverses sortes d'installations de transformation, etc. Les dépenses de la section Orientation ne peuvent dépasser un plafond de 285 millions d'unités de compte (une unité équivalant à un dollar). L'aide financière de la section Orientation est octroyée directement à des individus (agriculteurs) ou à des groupements (sociétés, coopératives, etc). Jusqu'à une époque récente, les subventions de cet ordre ne pouvaient dépasser 25 pour cent du montant

total des investissements destinés à un projet donné; à présent, elles peuvent atteindre jusqu'à 45 pour cent pour certains types de projets.

Si, sous l'angle de la commercialisation, la politique agricole commune est donc à peu près définie, il n'en va pas de même, tant s'en faut, pour ce qui est des politiques sociales intéressant l'agriculture et, dans une certaine mesure, des politiques de production. En outre, la politique agricole commune sera influencée, de façon plus générale, par les décisions qui doivent encore être prises au sujet des politiques en matière de transport, de fiscalité, de monopole et d'investissement.

A propos des associations de producteurs (autres que celles qui s'occupent de fruits et légumes et pour lesquelles des règlements sont déjà entrés en vigueur) la Commission a soumis des propositions au Conseil des ministres. Celles-ci tendent notamment à définir des critères dont l'application donnera automatiquement qualité aux associations pour être officiellement reconnues par les gouvernements nationaux. La Communauté ne leur accordera pas de subvention, mais les gouvernements nationaux auront la faculté de leur octroyer une assistance temporaire, soit sous forme de fonds de démarrage (pour un maximum de trois ans), soit sous forme de fonds d'investissements (pour un maximum de cinq ans).

Des arrangements spéciaux sont prévus pour les importations en provenance des Etats africains et malgache associés (EAMA), des pays et territoires d'outre-mer, de la Grèce et de la Turquie. A l'heure actuelle, les ananas, les noix de coco, le café, le thé, le cacao, le poivre, la vanille, les clous de girofle et les noix de muscade en provenance des Etats africains et malgache associés ou des pays et territoires d'outre-mer entrent en franchise dans la Communauté. Les importations de certains fruits et légumes, du tabac, du raisin sec et du vin en provenance de la Grèce, ainsi que du tabac, du raisin sec, des figues sèches et des noisettes en provenance de la Turquie, bénéficient d'un régime préférentiel.

Des demandes d'adhésion à la CEE ont été présentées par les gouvernements du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni en mai 1967 et la Norvège et la Suède ont annoncé leur intention de présenter leur demande. L'entrée dans la Communauté du Royaume-Uni, principal importateur mondial de produits agricoles, modifierait sans doute sensiblement les structures commerciales existant au sein de la Communauté. Aujourd'hui le Royaume-Uni ne reçoit des pays de la CEE qu'environ 15 pour cent des quantités totales de produits agricoles qu'il importe de régions développées ²³.

²³ On trouvera des renseignements détaillés sur les sources des importations agricoles du Royaume-Uni dans le *Rapport de la FAO sur les produits 1967*. Rome, FAO, 1967.

Europe orientale et U.R.S.S.

En U.R.S.S. et dans les pays d'Europe orientale, l'importance des stimulants économiques accordés aux producteurs agricoles continue d'être de plus en plus reconnue. Dans bien des cas, les prix des produits agricoles ont été relevés. Des crédits supplémentaires ont été ouverts et certaines procédures administratives ont été simplifiées.

PLANS DE DEVELOPPEMENT

En U.R.S.S., la récolte record de céréales de 1966 a dépassé de loin l'objectif « moyen »²⁴ prévu pour la période 1966-70. L'objectif a été atteint aussi pour le coton; la production de lait, de viande et d'œufs a presque atteint l'objectif fixé. Cependant, la production de betteraves à sucre et de pommes de terre devra augmenter de 20 pour cent au cours des quatre années 1967-70 pour que soit atteint l'objectif moyen prévu pour 1966-70.

On développe la jachère, qui avait été fortement réduite, dans les parties orientales arides de l'U.R.S.S., où les engrais n'ont qu'une utilité relative, et cela devrait contribuer à une plus grande stabilité de la récolte de céréales. En outre, certaines terres marginales ne vont plus être cultivées. Une partie non négligeable des ressources financières que l'U.R.S.S. consacre à l'agriculture est réservée à l'irrigation et au drainage, dans le cadre du programme à grande échelle d'amélioration des terres portant sur 1966-75. Il est prévu d'irriguer 216 000 hectares et d'en drainer 700 000 en 1967. Des mesures urgentes en vue de lutter contre l'érosion éolienne et l'érosion par l'eau ont été annoncées en avril 1967; la plantation d'arbres pour la création de forêts et de brise-vent doit se poursuivre sur 1 151 000 hectares, et les travaux de terrassement sur 89 000 hectares de terrains montagneux; des crédits appropriés sont prévus pour les kolkhozes.

AUTRES MESURES D'ORDRE POLITIQUE

En U.R.S.S., le relèvement des prix auxquels l'Etat achète les produits agricoles a contribué à améliorer la rentabilité et des kolkhozes et des sovkhoses en 1966; un pourcentage non négligeable de ces exploitations continue cependant d'être déficitaire. En avril 1967, il a été décidé de procéder à une expérience en accordant l'indépendance économique à 390 sovkhoses sur un total de 12 000, ce qui leur permettra de compter sur leurs propres ressources

²⁴ Les objectifs du plan quinquennal (1966-70) de l'U.R.S.S. sont exprimés en termes de production moyenne pendant toute la durée du plan.

financières plutôt que sur celles fournies par l'Etat. Déduction faite d'un montant correspondant à 1 pour cent de la valeur de leurs capitaux productifs, ces sovkhozes auront le droit d'utiliser la plus grande partie de leurs bénéfices sous forme de primes et pour effectuer d'autres investissements. Le prix auquel leurs produits leur seront achetés sera porté au niveau que peuvent atteindre les produits vendus par les kolkhozes. Des crédits spéciaux, à court et à long terme, seront mis à leur disposition.

L'accroissement des revenus des kolkhozes en 1965 et 1966 a permis à ceux-ci d'augmenter les versements qu'ils font à leurs membres. Un nouveau système de paiements a été adopté: des salaires minimaux garantis sont payés périodiquement, et l'excédent est distribué à la fin de l'année; les kolkhozes peuvent maintenant obtenir des crédits de l'Etat à cette fin.

En outre, un nouveau système de crédit agricole, introduit à titre expérimental à la fin de 1965, a, semble-t-il, donné de bons résultats et va être appliqué en 1967 à un plus grand nombre de kolkhozes. Le kolkhoze doit d'abord faire approuver son plan annuel de production et de dépenses par la Banque d'Etat, qui fournit alors des crédits aux fins spécifiées dans le plan, et qui en obtient le remboursement au fur et à mesure des rentrées en espèces au compte du kolkhoze. Cette nouvelle formule vise, semble-t-il, à assurer une budgétisation plus précise dans les kolkhozes, du fait que ceux-ci doivent soumettre leur plan à l'examen de la Banque d'Etat.

En Europe orientale, l'accroissement de la production continue d'être le principal objectif de la politique agricole, une attention accrue étant maintenant accordée aux coûts. Les inputs coûtent maintenant plus cher dans certains de ces pays, ce qui a entraîné un ajustement compensateur en hausse des prix agricoles; ceux-ci tiennent de plus en plus compte aussi de l'amortissement et de la nécessité de l'auto-financement des nouveaux investissements.

En Allemagne orientale, en Bulgarie et en Roumanie ont été créés des syndicats ou associations d'exploitations collectives pour entreprendre l'amélioration des terres et pour fournir des services de vulgarisation, ainsi que des installations de stockage et de transformation, et aussi pour effectuer des ventes et des achats au compte des exploitations affiliées. En Hongrie et en Tchécoslovaquie, le crédit agricole va être fourni à des taux peu élevés, variant selon l'importance du prêt et la productivité estimée de l'investissement; en Hongrie, certaines dettes anciennes des exploitations collectives ont été annulées. En Pologne, les activités des milieux agricoles qui, dans le domaine de l'entreprise, fournissent déjà des machines et se chargent de travaux de rationalisation de l'agriculture, vont être encore développées.

Australie et Nouvelle-Zélande

En Australie, le gouvernement a décidé d'ajourner la deuxième tranche du projet du fleuve Ord, dans l'extrême nord de l'Australie-Occidentale; la première tranche des travaux, terminée au coût de 17 millions de dollars australiens, ne sera pas suivie d'une deuxième tranche, dont le coût était estimé à 70 millions de dollars, à moins que les producteurs ne puissent augmenter leur rendement de coton et vendre avantageusement sur le marché mondial, sans subvention.

Un autre programme de construction de routes « de la viande de bœuf » dans le Territoire du Nord a été approuvé; son coût est estimé à 14,3 millions de dollars australiens. Grâce au développement des transports routiers dans cette région, les producteurs ont pu transporter en 1965/66 plus des trois quarts de leur bétail par la route, contre 3 pour cent seulement 10 ans auparavant.

Outre la subvention aux engrais phosphatés, le gouvernement accorde maintenant une subvention de 80 dollars par tonne pour les engrais azotés, qui actuellement servent surtout pour la canne à sucre, mais qui, d'après des recherches récentes, peuvent accroître considérablement la production des céréales, des cultures fourragères et des pâturages. Le gouvernement fédéral a consenti un prêt d'environ 20 millions de dollars australiens à l'industrie du sucre du Queensland, durement frappée par l'effondrement des prix du sucre sur le marché libre.

En Nouvelle-Zélande, l'Office du blé, dont la création était prévue dans la loi de 1965, a commencé de fonctionner et remplace l'ancien Comité du blé. Les pouvoirs et responsabilités qui lui sont accordés sont plus larges que ceux de l'ancien Comité du blé.

Amérique latine

PLANS DE DÉVELOPPEMENT

Aucun nouveau plan de développement n'a été annoncé au cours de la période qui nous occupe, mais on possède maintenant des renseignements détaillés sur le plan de la Guyane pour 1966-72. Sur un total de 294 millions de dollars (de la Guyane) d'investissements publics, 32 pour cent environ vont à l'agriculture, pourcentage qui semble un peu inférieur à celui qui était prévu dans les plans antérieurs, 1954-59 et 1960-64. Des superficies assez étendues vont être mises en culture. L'accent est fortement mis sur la diversification de la production agricole (actuellement dominée par le sucre et le riz) par l'augmentation de la production de viande de bœuf et de bananes destinées à l'exportation, par le développement d'un certain nombre de produits qui remplaceront

des produits importés, et par l'expansion de la production forestière.

Au Brésil, le Ministère du Plan met au point un plan décennal d'ensemble; c'est la première fois que ce pays s'efforce d'arrêter une stratégie économique à long terme. Au Pérou également, l'Institut national du Plan prépare un plan de développement à long terme.

En Argentine, où est en cours d'exécution le plan quinquennal 1965-69, la loi sur le développement (*Ley de Desarrollo*) de septembre 1966 promulgue des mesures concernant la planification et l'administration du développement économique. La responsabilité incombera au premier chef au Consejo Nacional de Desarrollo (CONADE), dont seront membres permanents le Président de la République et cinq ministres. L'agriculture, souligne le gouvernement, est la base du développement économique en Argentine et il s'agit à l'avenir d'exporter le plus possible, le marché national consommant le reste, alors qu'on cherchait d'abord, jusqu'ici, à répondre à la demande locale puis à exporter ce qui restait.

Au Mexique, où il n'y a pas de plan de développement économique d'ensemble, un plan quinquennal 1966-70 pour le secteur agricole est en cours d'exécution; on espère que le pays pourra, d'ici à 1968, suffire à ses besoins alimentaires. Il est prévu une surface totale de 7,8 millions d'hectares pour le maïs afin de satisfaire la demande intérieure, estimée à 8,2 millions de tonnes; le sorgho remplace de plus en plus le maïs pour l'alimentation animale. En ce qui concerne les haricots, il faudra obtenir des rendements élevés sur les 2 millions d'hectares actuellement cultivés, afin de produire 985 000 tonnes (dont 30 000 seront destinées à l'exportation). Le plan prévoit que la production locale de blé permettra de satisfaire la demande estimée à 1,86 million de tonnes (40 kilogrammes par habitant et par an); il n'est pas prévu d'exportations; s'il y a des excédents, ceux-ci serviront à régulariser les prix et l'offre. Pour le coton, on espère obtenir des rendements élevés en persuadant les cultivateurs de ne plus planter dans les zones peu favorables; on espère obtenir, sur une superficie de 714 000 hectares, une récolte de 576 000 tonnes (dont 418 000 seront exportées). L'accroissement des rendements du sucre devrait donner une récolte de 2,3 millions de tonnes dans des plantations couvrant plus de 376 000 hectares; 590 000 tonnes de sucre seront réservées pour l'exportation. En ce qui concerne le café, une récolte de 174 000 tonnes sera obtenue sur une superficie de 285 000 hectares; les exportations devraient atteindre 88 000 tonnes. Pour le henequen, la production totale devrait atteindre 174 000 tonnes, dont 95 000 seraient destinées à l'exportation, sur une superficie de 203 000 hectares.

La République Dominicaine a annoncé un programme visant à promouvoir l'autosuffisance pour les produits agricoles qui peuvent être produits efficacement dans le pays, la diversification des exportations orientée vers des cultures telles que celles des fruits et des légumes et le développement des industries agricoles pour la transformation des produits nationaux en vue de la consommation locale et de l'exportation.

Parmi les nouveaux projets de développement de l'agriculture, signalons que, dans le cadre du Plan d'immigration de la Bolivie, 4 millions d'hectares environ de terres vierges seront utilisées pour la colonisation dans la province de Beni. Les immigrants pourront introduire en franchise en Bolivie les machines agricoles et les articles ménagers, ils ne paieront pas d'impôts aussi longtemps que leurs terres ne leur assureront pas un revenu, et ils recevront une aide de l'Etat pour l'organisation de services d'instruction et de services médicaux et vétérinaires.

Le Chili a mis au point un programme d'irrigation et de conservation des sols intéressant 122 000 hectares dans les provinces de Talca, Linares et Maule. En El Salvador, 782 900 colones seront investis dans des travaux d'irrigation couvrant 72 600 hectares dans la région de Sonsonate. Un programme pour la diversification de l'agriculture vise à réduire les importations de fruits, à assurer l'approvisionnement des conserveries, à améliorer la conservation du sol et à créer de nouvelles sources d'emploi tant en agriculture que dans le secteur de la conserverie.

Le Mexique a commencé la réalisation d'un projet visant à utiliser les eaux de la Fuerte et de l'Alamos pour irriguer environ 40 000 hectares dans l'Etat de Sinaloa. Trois ans après l'achèvement des travaux, la valeur annuelle de la production agricole de cette région devrait atteindre 13,5 millions de dollars, alors qu'elle n'est à l'heure actuelle que de 100 000 dollars. Le projet est inscrit dans le plan pour le développement du Nord-Ouest, qui prévoit l'utilisation des eaux de 13 fleuves pour irriguer environ 500 000 hectares de terres dans les Etats de Sinaloa et de Sonora.

Les principaux pays producteurs de café mettent en œuvre des programmes de diversification, afin de devenir moins tributaires de ce produit. L'Institut brésilien du café (IBC) a établi, comme objectif, de ramener la récolte annuelle de café à 24 millions de sacs (400 000 tonnes) au milieu de l'année 1968; on espérait que l'objectif des arrachages de caféiers (450 millions de caféiers) serait atteint en mars 1967. Le gouvernement a passé des contrats avec les planteurs pour que 380 millions de caféiers soient arrachés en 1966/67. La réalisation de ce programme a été accélérée par les gelées qui ont détruit de nombreuses plantations en août 1966.

RÉGIMES FONCIERS

Au Brésil, les premières tranches de la réforme agraire seront terminées en 1968, sous la direction générale de l'Institut brésilien de la réforme agraire (IBRA). Le programme national comprendra des levés de terrain, la légalisation des titres de propriété foncière et le cadastre des terres appartenant à l'Etat. Le programme régional consistera en projets de colonisation foncière et dans la création de coopératives dans le nord-est du pays, près de Brasilia, ainsi que dans les Etats de Rio de Janeiro et de Rio Grande do Sul.

A la fin de 1966, la Constitution du Chili a été amendée pour faciliter la modification du régime foncier. La propriété doit désormais correspondre à certaines fonctions sociales et l'expropriation peut être prononcée comme mesure d'utilité publique dans les conditions fixées par l'Assemblée législative. A la suite de cet amendement de la Constitution, le Congrès chilien a voté en juillet 1967 la loi de réforme agraire qui lui avait été soumise en novembre 1965. Selon les dispositions principales de cette loi, les propriétaires fonciers individuels peuvent être sujets à expropriation s'ils possèdent plus de 200 hectares, et les terres en friche ou mal exploitées peuvent être expropriées.

Le programme de réforme agraire mis en route en Colombie en 1967 comprend des mesures de colonisation, l'expropriation des terres en friche et l'octroi d'une aide financière et technique aux agriculteurs. L'Institut de la réforme agraire (INCORA), qui fournit des prêts aux petites et moyennes exploitations et exerce un contrôle sur les projets d'irrigation, se propose de faire passer la superficie totale des terres irriguées, qui est actuellement de 180 000 hectares, à 430 000 hectares d'ici à 1971.

La Banque interaméricaine de développement (BID) a consenti au Pérou un prêt de 25 millions de dollars pour aider à financer la colonisation des régions de Huallaga et de Tingo Maria-Tocache dans le sens proposé par la Oficina Nacional de Reforma Agraria. On estime que 3,5 millions d'hectares au total seront affectés par la loi sur la réforme agraire votée en 1965.

CRÉDIT AGRICOLE ET FINANCEMENT

Argentine: La Banque nationale va consentir aux éleveurs des prêts spéciaux à long terme pour l'achat de bétail, à concurrence de la moitié de la valeur des bêtes. Le plafond des crédits accordés aux exploitants pour les céréales panifiables et les oléagineux va être relevé. Certains avantages fiscaux ont aussi été accordés aux exploitants.

Brésil: Le gouvernement a autorisé l'émission, pour un montant de 300 milliards de cruzeiros, d'obliga-

tions agricoles à 6 pour cent d'intérêt par an. Celles-ci peuvent servir pour payer en partie l'impôt foncier, pour acheter des terres appartenant à l'Etat et pour garantir des prêts.

Chili: L'Institut pour le développement agricole a accordé en 1966 des facilités de crédit à 81 000 petits exploitants, contre 20 000 environ en 1964.

Colombie: L'Office monétaire a autorisé l'octroi de prêts à trois ans aux producteurs de bananes afin de leur permettre de faire face à leurs engagements auprès des banques. Il a également approuvé la création d'une caisse agricole qui doit recevoir de l'Etat 150 millions de pesos pour financer les récoltes de coton, de maïs et de riz.

Equateur: La Banque nationale pour le développement et la Direction nationale pour la banane sont convenues de fournir 240 millions de sucres pour un programme décennal de diversification des cultures dans les régions marginales de culture de la banane. On estime que 150 000 hectares environ devront être soustraits à la production de la banane.

El Salvador: L'Administración de Binestar Campesino a mis sur pied un programme de crédit agricole dont 5 000 familles de ruraux devraient bénéficier en 1967. Une assistance technique et du matériel moderne seraient fournis, pour un montant de 8 millions de colones.

Guatemala: La Banque nationale consent, par l'intermédiaire des banques commerciales, des prêts à trois ans aux agriculteurs qui élèvent du bœuf de boucherie et du bétail de laiterie.

Panama: Le gouvernement a entrepris un programme d'aide financière au profit des exploitants et éleveurs pauvres.

Pérou: La Banque pour le développement agricole a suspendu les prêts destinés à financer de nouvelles plantations de café, ainsi que l'avait recommandé l'Organisation internationale du café. Une assistance accrue sera accordée pour l'amélioration des plantations existantes.

AUTRES POLITIQUES NATIONALES

Brésil: Une société à capital mixte, la Cia. Brasileira de Serviços Agrícolas (COSAGRI), a été créée; le gouvernement détiendra au moins 51 pour cent du capital total, qui s'élève à 20 milliards de cruzeiros. La COSAGRI exécutera les politiques agraires du gouvernement (sous la direction générale du Ministère de l'agriculture) et entreprendra des travaux dans les régions où ne fonctionnent pas normalement des entreprises privées.

Colombie: Le gouvernement a adopté une taxe annuelle qui frappe les éleveurs et équivaut à la valeur de 4 kilogrammes de viande par animal possédé. Ces éleveurs doivent aussi investir dans des obli-

gations à 10 ans, à 8 pour cent à raison de 50 pesos par taureau et de 100 pesos par vache ou génisse.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Le Venezuela fait partie depuis août 1966 de l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE); la Bolivie en fait partie aussi depuis le début de 1967. Le Panama a fait savoir qu'il a l'intention de s'associer au Marché commun de l'Amérique centrale (CACM).

Cuba: (dont la demande d'association à l'ALALE a été rejetée en 1962), la République Dominicaine, Haïti et les territoires du Commonwealth des Caraïbes seraient les seuls pays de la région à ne pas faire partie d'un système intégré.

A diverses reprises, des propositions ont été formulées pour la fusion de l'ALALE et du CACM; à la réunion au sommet des Présidents américains, qui a eu lieu à Punta del Este en 1967, il a été convenu d'instituer progressivement, au cours des 15 années 1970-85, un marché commun latino-américain, englobant l'ensemble de la région, du Mexique à l'Argentine.

En juin 1967, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela sont convenus de créer une corporation de développement régional, pour la promotion de projets d'intérêt régional.

Extrême-Orient

PLANS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période qui nous occupe, de nouveaux plans de développement ont été entrepris au Bhoutan, en Birmanie, en République de Corée, au Japon, en Mongolie, à Singapour et en Thaïlande, mais on ne possède encore que peu de renseignements à leur sujet. En Inde et en Indonésie, des plans qui auraient dû être entrepris plus tôt font encore l'objet de révisions; à Ceylan et aux Philippines, de nouveaux programmes sont à l'examen.

Birmanie: Le plan quadriennal (1966/67-1969/70) accorderait la priorité à l'agriculture et à la création d'industries traitant des matières premières agricoles produites dans le pays.

Japon: Le nouveau plan de développement (1967/68-1971/72) prévoit une croissance économique moyenne de 8,3 pour cent par an, alors que dans les deux plans précédents (1961-70 et 1964-69), le taux n'était que de 7,8 et de 8,1 pour cent; ces deux plans antérieurs ont dû être abandonnés parce que les hypothèses concernant l'évolution des prix ont été fondamentalement modifiées. La législation d'après-guerre a abouti à la création de très petites

unités d'exploitation agricole qui sont devenues non économiques en raison de la pénurie croissante de main-d'œuvre rurale, et le plan envisage des systèmes de production de grande ampleur, qui comprendraient des agriculteurs à temps partiel et permettraient l'usage collectif d'un important outillage agricole.

République de Corée: L'objectif fondamental du deuxième plan (1967-71) est d'atteindre le plus tôt possible l'indépendance à l'égard de l'aide étrangère. On espère principalement par le relèvement des impôts et la promotion de l'épargne privée, maintenir le rythme élevé de croissance obtenu au cours des trois dernières années du plan précédent. Un programme de stabilisation financière visant à lutter contre l'inflation va être appliqué plus énergiquement qu'au cours de la période antérieure de planification. L'autosuffisance en matière de produits alimentaires est prévue pour 1971; on y parviendra en grande partie en modernisant les méthodes de production et en « éliminant les obstacles institutionnels », dont le plan ne donne cependant pas la liste.

Corée du Nord: Il a été décidé, pour des raisons relevant de la défense nationale, de prolonger de trois ans le plan septennal (1961-67) et d'accorder la prééminence non plus à l'agriculture mais à l'industrie lourde. Le pays aurait réussi à suffire à ses besoins en céréales en 1964, avec une récolte de 5 millions de tonnes, mais l'objectif de 7 millions de tonnes indiqué dans le plan n'a pas encore été atteint.

Mongolie: Le quatrième plan (1966-70) met l'accent sur l'accroissement de la production industrielle; néanmoins, les investissements en capital dans l'agriculture doubleront par rapport au plan précédent. La mécanisation de l'agriculture doit se poursuivre, les investissements dans les ressources et l'aménagement des eaux doivent être doublés et le secteur de l'élevage fera l'objet d'une attention particulière.

Thaïlande: Le succès du plan précédent — pendant ses dernières années d'exécution, la croissance économique a dépassé les objectifs prévus — a été réalisé principalement dans le secteur industriel. Le nouveau plan (1966/67-1970/71) s'attacherait surtout au développement rural, afin d'améliorer la rentabilité de ce secteur et d'atténuer les inégalités régionales. Un pourcentage plus important des investissements ira à des projets concernant les ressources en eau qui exigent beaucoup de capital ainsi qu'à l'amélioration des communications. Les efforts en vue de diversifier l'agriculture se poursuivront. Les organisations d'agriculteurs chargées de représenter les intérêts de l'agriculture seront encouragées.

Inde: Un certain nombre de faits — élections, incertitudes au sujet de l'aide étrangère, controverses au sujet des dimensions du plan et des objectifs sectoriels — ont retardé la mise au point définitive du quatrième plan quinquennal (1966/67-1970/71). Le

projet de plan devra peut-être être ramené à de plus petites proportions pour tenir compte des ressources disponibles en main-d'œuvre qualifiée et en finances, mais il est probable qu'en ce qui concerne l'agriculture les objectifs ne seront pas modifiés. D'après une étude effectuée récemment par la Division de la planification perspective de la Commission de la planification, ces objectifs ne pourront être atteints que si la production de toutes les cultures, sauf la canne à sucre, augmente beaucoup plus vite au cours de la réalisation du quatrième plan qu'au cours des 15 dernières années.

Un rôle capital est donné en Inde au Programme relatif aux variétés à rendement élevé, qui devrait porter sur environ 13 millions d'hectares d'ici la fin du quatrième plan. Pour 1967/68, l'objectif est fixé à 6 millions d'hectares (2,4 millions d'hectares pour le paddy, 1,4 million d'hectares pour le blé et 2,2 millions d'hectares pour le millet). La Reserve Bank of India prévoit des crédits spéciaux pour tenir compte du développement sensible des besoins en crédit agricole que ce nouveau programme suscitera probablement. Le programme concernant les semences sera complété par un programme de cultures multiples qui doit, en 1967/68, porter sur 3 millions d'hectares de plus; les deux programmes seront complétés par des travaux moins importants concernant l'irrigation et la conservation du sol. En 1967/68, il est prévu d'irriguer encore 1,2 million d'hectares grâce à 230 000 pompes, 23 400 puits forés et 1,5 million de puits en maçonnerie. Il est prévu d'importer 873 000 tonnes d'engrais en 1967/68, ce qui portera les disponibilités totales à environ 1,3 million de tonnes, alors que 1 million de tonnes seulement était disponible l'année précédente. Une importance accrue est accordée à l'importation de races de bétail exotiques pour augmenter les rendements de lait par des croisements avec les races indigènes.

Indonésie: Le plan de huit ans (1961-68) n'est pas officiellement abandonné, mais il semble probable qu'il subit des modifications radicales. Un programme triennal d'urgence, basé sur l'objectif de l'auto-suffisance, a été présenté en 1965, mais il n'a pas été mis en œuvre par suite des troubles politiques de la fin de 1965. Il semble qu'en 1966 le Cabinet se soit prononcé au sujet d'un programme de reconstruction et de stabilisation pour les deux années qui restent à courir de la période de planification, après quoi commencerait une phase de développement. On développe la production de riz grâce au projet « Bimas » (orientation des masses) selon lequel l'usage intensif de méthodes améliorées est concentré dans les zones propices. On espère que le projet s'étendra à 1,1 million d'hectares en 1967 et à 2 millions en 1968.

Ceylan: Un programme sectoriel quinquennal, relatif à l'irrigation et à la mise en valeur des terres,

sera peut-être incorporé ultérieurement dans un plan d'ensemble. Un programme quinquennal d'investissements (1966/67-1970/71) se fonde, semble-t-il, sur l'hypothèse d'un taux de croissance économique global de 5,2 pour cent par an, contre 3 pour cent ces dernières années. L'agriculture devrait recevoir le pourcentage le plus important des investissements en capitaux, de manière à remplacer dans une mesure appréciable les produits importés grâce à une augmentation de 6 pour cent par an de la production des cultures non exportables (c'est-à-dire alimentaires) et de 3 pour cent pour les cultures d'exportation. De nombreuses bufflonnes laitières ont récemment été importées de l'Inde, en vue d'atteindre l'auto-suffisance pour la production laitière grâce à de plus forts rendements.

Pakistan: Au cours des deux premières années d'application du troisième plan quinquennal du Pakistan (1965/66-1969/70), la croissance du PNB a été inférieure aux objectifs fixés, par suite de la guerre, des inondations et de la sécheresse. La version révisée du plan, publiée en mars 1967, prévoit une réduction des dépenses publiques dans la plupart des secteurs, l'ampleur globale du plan restant toutefois inchangée. La part des dépenses publiques consacrée au Pakistan oriental a augmenté.

Philippines: Les progrès ont été lents, surtout dans le secteur agricole, pendant le plan quinquennal 1962/63-1966/67. Selon le projet de programme d'investissements actuellement en discussion, une importance essentielle est accordée par le programme agricole à l'irrigation et à la réforme agraire, notamment aux efforts visant à transformer en occupants à bail tous les métayers dans les exploitations de riziculture.

Chine continentale: Depuis le lancement, en janvier 1966, du troisième plan, aucun renseignement sur le plan ou sur son état d'avancement n'a été publié. Il est peu probable qu'il s'agisse d'un programme global à long terme; il s'agirait plutôt de plans annuels; en effet, d'après des déclarations officielles, la planification doit demeurer souple étant donné la situation internationale. On peut présumer aussi que l'ordre des priorités sera maintenu pour le moment, c'est-à-dire que l'agriculture viendra en premier lieu, suivie par les industries légères et enfin par l'industrie lourde. L'importance des montants en devises alloués pour importer 3 millions de tonnes d'engrais du consortium européen NITREX, au prix de 100 millions de dollars, montre bien la priorité élevée accordée en 1966 à l'agriculture.

POLITIQUES DE PRIX ET DE COMMERCIALISATION

Birmanie: Etendant des mesures du même genre prises en 1964, le gouvernement a pris en charge en janvier 1966 le commerce et la distribution de

tous les produits essentiels (426 articles au total); mais le contrôle a été levé en septembre pour 34 articles (notamment pommes de terre, oignons, légumineuses et piments), et en octobre pour 49 produits forestiers. En décembre, le prix d'achat du paddy a été relevé de 10 pour cent; plus récemment, le prix de l'urée a été diminué de 21 pour cent. Malgré ces mesures, les agriculteurs ne considèrent pas le prix du paddy comme rémunérateur et de plus en plus nombreux sont ceux qui s'adonnent à des cultures plus profitables, telles que celles de la canne à sucre et de la banane.

Ceylan: A la fin de 1966, la ration subventionnée de riz a été réduite de moitié, mais elle est distribuée gratuitement à tout le monde, sauf aux consommateurs bénéficiant d'un revenu élevé. Par suite de cette réduction de la ration, les prix du marché libre ont augmenté, pour dépasser de beaucoup le niveau garanti, et les achats effectués au titre du système des prix garantis ont très fortement diminué.

Inde: Le Comité des politiques des céréales alimentaires, désigné par le gouvernement en mars 1966, a présenté son rapport au mois de septembre. Il approuve l'arrangement actuel aux termes duquel chaque Etat constitue une unité en ce qui concerne l'organisation du ravitaillement. Tout en acceptant le commerce privé des céréales alimentaires à l'intérieur des Etats, le Comité se déclare fortement partisan de confier le commerce entre Etats à la Food Corporation of India. Il souligne aussi la nécessité de formuler un budget alimentaire national, afin d'évaluer les excédents et les déficits de chaque Etat et de les répartir sur la base nationale. Afin de préparer un tel budget, un Conseil national de l'alimentation, présidé par le Premier Ministre et composé des principaux ministres de tous les Etats, du Ministre du ravitaillement pour l'Union et du Ministre du Plan pour l'Union, a été proposé et constitué depuis, mais il n'a pas été en mesure de mettre finalement au point le budget alimentaire national.

En janvier 1967, les prix de soutien du blé et des pois chiches ont été relevés; il en a été de même en mai de ceux des variétés standards ordinaires de paddy et des céréales secondaires cultivées pendant la saison des pluies. Par suite de pénuries alimentaires, les cours pratiqués sur le marché continuent d'être bien supérieurs aux prix de soutien. En janvier 1967, le rationnement statutaire s'appliquait à environ 30 millions de personnes, et le rationnement « non officiel », c'est-à-dire dans les magasins à prix équitables, à 201 millions de personnes.

Pakistan: Là aussi, les cours des céréales alimentaires sont bien supérieurs au niveau de soutien, mais comme on s'attend à une baisse des cours lorsque la production s'améliorera, des prix de soutien sensiblement supérieurs pour le blé et le riz ont été annoncés pour les trois années à venir. Les livraisons

obligatoires ont été suspendues dans les zones frontalières du Pakistan oriental. Au Pakistan occidental, la subvention d'environ 50 pour cent pour les engrais a été diminuée de 15 pour cent environ.

AUTRES POLITIQUES NATIONALES

Népal: En application d'un système d'épargne obligatoire inauguré en 1965 et étendu depuis lors à l'ensemble du territoire national, les propriétaires fonciers sont tenus de verser une contribution équivalant à 3 pour cent de leur production agricole brute et les fermiers une contribution de 1,5 pour cent. On estime à 14 millions de dollars le montant total recueilli à ce jour, dont 90 pour cent en nature. En vue de l'utilisation du solde dépassant les besoins en crédit des fermiers et propriétaires exploitants, une société d'épargne pour la réforme agraire a été créée à la fin de 1966 et sera supplantée en temps opportun par une banque agricole.

Pakistan: En mai 1966, ont été créés deux comités de la politique agricole, dotés de pouvoirs importants et présidés par les gouverneurs des deux provinces. Ils doivent déterminer les objectifs annuels de production, jusqu'au niveau du district, et examiner et présenter les politiques et mesures nécessaires pour les atteindre. Une question à laquelle ils attachent une attention particulière est celle de l'allocation en temps voulu des devises nécessaires pour importer des engrais.

Thaïlande: La Banque de l'agriculture et des coopératives agricoles a commencé de fonctionner en novembre 1966. Les crédits accordés à une famille d'agriculteurs sont limités à 10 000 bahts, à 10 ou 12 pour cent d'intérêt par an. Il est envisagé de créer 57 succursales de la Banque d'ici 1971. Cinq ont été créées en janvier 1967; 10 autres le seront d'ici la fin de l'année.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

A la suite d'une conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, qui s'est tenue en avril 1966 à Tokyo, le gouvernement japonais a donné l'hospitalité, en décembre 1966, à une conférence analogue portant sur le développement de l'agriculture dans la région. L'importance qu'il y a à encourager la production de cultures alimentaires — et, en particulier, relever les rendements du riz — principalement grâce à l'amélioration de la technologie agricole, a été reconnue. Parmi les recommandations spéciales de la Conférence figurent la création d'un centre régional pour la formation de vulgarisateurs, le resserrement de la coopération avec les organisations internationales comme la FAO et la CEAEO pour des programmes scientifiques et de vulgarisation et

l'établissement d'un fonds spécial pour le développement agricole qui sera administré par l'Asian Development Bank.

Proche-Orient

PLANS DE DÉVELOPPEMENT

De nouveaux plans de développement ont été préparés en Afghanistan, à Koweït, en République arabe unie, en Somalie, en Syrie, ou sont en préparation à Chypre, au Soudan et en Turquie. La plupart du temps, ils font suite à des plans antérieurs terminés, mais dans certains pays (par exemple en République arabe unie, en Somalie, au Soudan) l'évolution de la situation a nécessité la révision ou la suspension des plans en cours. Au moment où est rédigé ce rapport, il est trop tôt pour évaluer dans quelle mesure les hostilités récentes retarderont probablement l'exécution de plans de développement dans cette région.

Afghanistan: Le troisième plan quinquennal a commencé d'être mis en œuvre en mars 1967. A la différence de ceux qui l'ont précédé, et qui s'attachaient surtout à l'infrastructure, il met l'accent sur la production de biens et de services. Le secteur agricole devrait se développer à raison de 3,5 pour cent par an. Le montant des investissements au titre du nouveau plan est fixé à 31 800 millions d'afghanis (707 millions de dollars) alors qu'au titre du deuxième plan les investissements effectifs ont atteint, estimativement, 24 milliards d'afghanis. Le montant des investissements dans l'agriculture et l'irrigation est fixé à 7 814 millions d'afghanis, soit 25 pour cent du total, contre 19 pour cent dans le plan précédent.

Koweït: Un plan quinquennal 1966-71 a été présenté à l'Assemblée nationale. Ses principaux objectifs sont la diversification de l'économie et une répartition plus équitable du revenu. Le revenu national devrait augmenter de 10 pour cent par an.

Somalie: La mise en œuvre d'un plan d'urgence à court terme est commencée. Depuis un certain temps, il était difficile de trouver des crédits pour faire face au coût local d'un grand nombre de projets d'aide étrangère, dont plusieurs avaient par conséquent dû être ajournés. Le nouveau plan d'urgence vise à atteindre un certain nombre d'objectifs d'importance immédiate, notamment l'autosuffisance en matière d'alimentation, le développement des exportations de bétail et de bananes et la réduction du déficit budgétaire. Pour le mettre en œuvre, ont été créés: deux organismes autonomes, l'Agence pour le développement de l'agriculture et l'Agence pour le développement de l'élevage. Elles canaliseront l'assistance technique et fourniront aussi des biens de production agricole aux agriculteurs auxquels elles achèteront leurs produits à des prix fixes.

Syrie: Un nouveau plan quinquennal 1966-70 a

été commencé. Il vise à porter à 7,2 pour cent le taux de croissance annuel de l'économie dans son ensemble, et à 6,7 pour cent celui de la production agricole. L'un des principaux objectifs du programme agricole est l'amélioration du niveau de vie des populations agricoles. Le plan insiste sur l'intégration de l'agriculture et de l'élevage et encourage le développement des coopératives agricoles et des industries de transformation des produits agricoles. On voudrait interdire l'agriculture dans les régions peu productives. Le montant total des dépenses publiques prévues est de 3 454 millions de livres syriennes (1 720 millions pour le premier plan). L'agriculture et l'irrigation devraient absorber 27 pour cent des dépenses totales (contre 40 pour cent au cours du programme précédent). Pas moins de 86 pour cent des dépenses agricoles totales sont réservés pour l'irrigation. Un accord a été conclu avec l'U.R.S.S. pour commencer la première tranche des travaux du barrage de l'Euphrate, qui absorbera à elle seule 69 pour cent du total des investissements agricoles prévus. Cette première tranche, qui devrait être achevée à la fin de 1972 nécessitera environ 1 milliard de livres syriennes de dépenses; le barrage fournira de l'eau d'irrigation pour 600 000 hectares.

République arabe unie: Il a été décidé, en grande partie à cause de la pénurie de devises, de ne pas mettre en œuvre le projet de plan qui aurait dû suivre le premier plan quinquennal, terminé en juin 1965. Un plan de trois ans dit « plan d'accomplissement » (1967/68-1969/70), a été adopté à sa place. Il accorde la priorité à l'achèvement de projets déjà en cours d'exécution et aux projets qui donneront des résultats rapides, en mettant particulièrement l'accent sur ceux qui permettront de gagner des devises ou d'en économiser. Les investissements atteindront au total 1 290 millions de livres égyptiennes. Le plan vise aussi à porter le revenu national de 1 922 millions de livres à 2 516 millions. Des modifications assez importantes sont prévues dans la structure des cultures égyptiennes, afin d'accroître la valeur de la production agricole: la superficie du coton sera réduite, mais on attend des rendements plus élevés qui maintiendront le volume de la production; par contre, la superficie du riz sera accrue, afin d'alimenter le marché local de plus en plus important de ce produit, et pour intensifier les exportations; la superficie du maïs sera développée elle aussi, afin de satisfaire la demande locale et de diminuer les importations. Les travaux de remise en état des terres seront accélérés à travers tout le pays. Un programme accéléré a commencé de préparer 150 000 hectares en vue de l'irrigation à l'aide du supplément d'eau que fournira le barrage d'Assouan. Cependant, pour 1967/68, on s'attendait à une réduction brutale des dépenses de développement à la suite des hostilités.

Israël: S'il n'existe pas de plan officiel de dévelop-

pement économique d'ensemble, un nouveau plan quinquennal pour l'agriculture, qui regroupe des plans détaillés pour chaque colonie, a été annoncé en août 1966. Ses principaux objectifs sont la réduction du déficit commercial et l'élévation des revenus des agriculteurs, en particulier dans les régions où ces revenus sont actuellement bas. Il est prévu d'accroître la production agricole de 35 pour cent et les exportations de produits agricoles de 75 pour cent entre 1965/66 et 1970/71. Une attention toute particulière sera accordée à l'assistance aux exploitations familiales, en particulier grâce à la mécanisation. Le total des investissements bruts au titre du plan est de 725 millions de livres israéliennes (aux prix de 1964). Sur ce montant, 183 millions sont réservés à l'élevage, 126 millions aux vergers, 125 millions aux usines de transformation de produits agricoles et 110 millions à l'irrigation. Il est prévu de financer la plus grande partie des travaux à l'aide d'économies réalisées dans l'agriculture.

De nouveaux plans de développement sont en préparation à Chypre, au Soudan et en Turquie.

Chypre: Le plan quinquennal (1967-71) devrait demander au secteur privé une contribution plus importante que le plan précédent. La priorité sera accordée à l'utilisation plus efficace des ressources existantes en eau; la construction de nouveaux barrages se poursuivra plus lentement.

Soudan: La révision du plan décennal (1961/62-1970/71) étant devenue nécessaire, un nouveau plan quinquennal, basé sur une nouvelle série de priorités, est en préparation. Il accordera une attention toute particulière aux parties peu développées du pays, par exemple les provinces du Sud. Le Fonds de Koweït pour le développement économique arabe a consenti un prêt de 5 millions de livres soudanaises afin de contribuer au financement de certains travaux de remise en état des terres.

Turquie: Le deuxième plan quinquennal (1968-72) actuellement en préparation vise à faire augmenter le produit national brut de 7 pour cent par an. Il accordera une attention particulière au développement de l'industrie et à l'élargissement des possibilités d'emploi. Le secteur de l'exportation sera encouragé, l'accent étant mis sur les exportations de produits transformés plutôt que de matières premières. Le programme agricole vise à faire augmenter la production de 4,4 pour cent par an. Une priorité élevée est donnée à l'expansion rapide de l'utilisation des engrais tant sur les terres irriguées que sur les terres non irriguées; on estime que l'augmentation de la production des cultures sera due pour 43 pour cent à une utilisation accrue des engrais, qui devrait atteindre, à la fin du plan, 4 millions de tonnes. Des investissements non négligeables seront faits aussi dans l'irrigation, qui devrait contribuer pour 20 pour cent à l'accroissement prévu de la production des

cultures. La superficie irriguée devrait augmenter de 850 000 hectares (dont 600 000 seront desservis par de grands réseaux). Le plan suppose également que les terres en friche diminueront de 1 million d'hectares qui serviront à la production de céréales secondaires et de cultures fourragères, afin de compléter la fourniture d'aliments du bétail. Le total des investissements prévus est fixé à 104 milliards de livres turques; le secteur agricole recevrait 11 400 millions de livres turques, soit 11 pour cent du total.

Parmi les grands projets agricoles en cours d'exécution dans la région, signalons le démarrage des travaux du barrage de Shiraz en Iran qui devrait entrer en fonctionnement d'ici quatre ans. Les travaux de construction du barrage conjoint Iran-U.R.S.S. sur l'Aras ont également commencé; l'eau de ce barrage sera partagée également entre les deux pays et suffira pour irriguer 57 000 hectares. En Turquie, les travaux de construction du barrage de Koban ont commencé; ce sera, après le grand barrage de la République arabe unie, le barrage le plus important du Proche-Orient. Il sera terminé en 1970/71, et son coût sera de 3 milliards de livres turques; il fournira essentiellement de l'énergie électrique dont il doublera la production nationale, mais il permettra également d'irriguer de nouvelles terres et d'améliorer les réseaux actuels d'irrigation.

POLITIQUES DE PRIX ET DE COMMERCIALISATION

Jordanie: Un Office de commercialisation des produits agricoles a été créé afin de développer la commercialisation des fruits et des légumes à l'étranger.

Somalie: Un projet de loi porte création d'un Office national de la banane. Il formulera des politiques et réglementera et encouragera les exportations de bananes, tout en s'efforçant d'abaisser les coûts de production.

Soudan: Une nouvelle politique pour l'exportation du coton, basée sur les principes du libre-échange avec tous les pays, a été adoptée. Il ne sera plus conclu d'accords bilatéraux pour la vente du coton, mais les accords déjà conclus seront honorés. Afin de promouvoir les exportations, qui se sont ralenties, il a été décidé d'accorder le remboursement de la taxe d'exportation, à raison de 50 piastres par 100 livres de coton, pour tous les cotons exportés entre le 31 août et le 31 décembre 1966. A partir de février 1967, les taxes à l'exportation ont été diminuées de 25 à 30 pour cent, selon le type de coton.

Turquie: Le riz figure maintenant sur la liste des produits que l'Office des produits du sol peut acheter à des prix minimums garantis.

République arabe unie: Le prix d'achat de toutes les qualités de coton a été augmenté de 0,20 livre égyptienne par kantar, et une prime de 0,80 livre égyptienne par kantar a été introduite pour les li-

vraisons de coton de bonne qualité. Cette augmentation a été autorisée surtout à cause de la baisse récente, en qualité et en quantité, de la production.

Un accord intéressant a été conclu entre la République arabe unie et un certain nombre de sociétés françaises pour l'exportation de produits agricoles à destination de la France. Une certaine superficie sera mise à la disposition de ces sociétés pour la culture de fruits et de légumes destinés à être exportés en France; les sociétés françaises fourniront six experts agronomes et les graines, engrais et insecticides nécessaires.

AUTRES POLITIQUES NATIONALES

Libye: La Banque de l'agriculture a créé un nouveau service, la Division des transactions commerciales de produits agricoles, pour acheter des pompes à moteur Diesel, des graines et des engrais, qui seront vendus à prix réduits aux agriculteurs. L'huile d'olive, les arachides et les amandes sont acceptées en paiement pour ces fournitures agricoles. Les droits à l'importation sur le matériel agricole et les pièces détachées ont été réduits de 50 pour cent à partir du mois de septembre 1966. Depuis le mois de juillet 1966, la Banque de l'agriculture accorde aux agriculteurs des prêts sans intérêt, en particulier pour le forage de puits et l'installation de pompes à moteur.

Les facilités de crédit agricole ont également été développées en Iran, au Soudan et en Turquie. En Iran, la Banque de crédit agricole et de développement rural commence à accorder des prêts à de nouvelles conditions: un certain nombre d'agriculteurs s'associent pour garantir les prêts consentis à des agriculteurs individuels; il est ainsi possible d'accorder des prêts à des agriculteurs qui ne peuvent fournir la garantie requise en vertu des dispositions normales. Au Soudan, le Ministère des finances et de l'économie a accepté d'accorder un prêt de 150 piastres par feddan de coton aux cultivateurs de la Djezireh, de Managil et d'Abdel Magid pour la campagne 1966/67. En Turquie, le plafond des crédits de la Banque agricole vient d'être porté à 5 160 millions de livres turques (en 1966, il était initialement de 4 042 millions de livres turques). Cette modification était devenue nécessaire en raison de l'expansion des programmes de crédit contrôlé.

Afrique

PLANS DE DÉVELOPPEMENT

Durant la période considérée, la mise en œuvre de nouveaux plans de développement a été entreprise dans plusieurs pays africains dont le Cameroun, la

République Centrafricaine, le Dahomey, le Gabon, l'Ouganda, le Tchad et la Zambie. De nouveaux plans sont en préparation dans plusieurs autres pays. Quelques renseignements limités commencent à parvenir au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre des précédents plans et de ceux qui sont en cours d'exécution.

Le deuxième plan quinquennal du Cameroun (1966/67-1970/71) a été adopté. Il s'inscrit dans le cadre d'un « plan perspectif » de 20 ans (1960-80) qui vise à doubler le revenu par habitant. Le nouveau plan quinquennal prévoit des investissements pour un total de 145 milliards de francs CFA, dont on compte que 42 pour cent seront obtenus de sources privées, intérieures et extérieures. Compte tenu de l'évolution de la situation au cours du premier plan, on espère que le taux annuel de croissance sera en moyenne de 5,8 pour cent. Durant la période du premier plan la production agricole a augmenté à un taux moyen de 2,2 pour cent seulement, à peine suffisant pour contrebalancer l'accroissement démographique, et la modernisation de l'agriculture est considérée comme l'un des principaux objectifs du nouveau plan.

Un plan quadriennal (1967-70) a été entrepris en République Centrafricaine après l'achèvement du plan intérimaire pour 1965-66. Dans la phase d'élaboration du nouveau plan, la coordination de ses objectifs et méthodes avec les programmes de développement d'autres pays d'Afrique centrale a été prise en considération.

Un plan quinquennal (1966-70) a été lancé au Tchad. Il prévoit des investissements d'un montant de 47 milliards de francs CFA. Une haute priorité est donnée au développement du secteur agricole, qui recevra 28 pour cent des investissements totaux. La nécessité de créer des industries basées sur l'agriculture est vigoureusement soulignée.

Au Dahomey, le principal objectif du plan quinquennal pour 1966-70 est de préparer la voie à une croissance accélérée de l'économie à partir de 1971.

Le Gabon a adopté son premier plan quinquennal (1966-70) qui fait suite au plan intérimaire pour 1962-65, lequel était consacré à la création des infrastructures nécessaires. Le nouveau plan comporte des investissements d'un montant total de 94 milliards de francs CFA, dont 61 pour cent devraient être fournis par le secteur privé. Soixante-cinq milliards de francs CFA sont destinés aux secteurs productifs de l'économie. Le plan envisage un taux annuel de croissance du PIB de 7,5 pour cent. Il a en outre été décidé d'établir un programme complémentaire pour l'étude des politiques nutritionnelles et pour l'application de mesures visant à accroître la production alimentaire.

En Ouganda, le premier plan quinquennal a pris fin en 1966. Les taux d'accroissement qu'il prévoyait

en matière de production et d'investissements ont presque été réalisés et le PIB a augmenté d'environ 25 pour cent entre 1961 et 1966. Le deuxième plan quinquennal, lancé au milieu de l'année 1966, est plus ambitieux et suppose un taux de croissance de 6,3 pour cent par an, alors que le taux atteint dans le cadre du précédent plan a été de 4,5 à 5 pour cent. On compte accroître la production agricole de 5,3 pour cent par an dans le secteur commercial et de 3,2 pour cent dans le secteur de subsistance. Les investissements bruts en capital (230 millions de livres sterling) sont à peu près doubles de ceux du précédent plan ; 27 pour cent des dépenses en capital sont destinées à l'agriculture, contre 21 pour cent dans le plan précédent.

Le premier plan national de la Zambie (1966-70) a été lancé en juillet 1966 à l'issue d'un plan transitoire qui allait de janvier 1965 à juin 1966. L'un des objectifs principaux du nouveau plan est la diversification de l'économie. Environ 15 pour cent des dépenses prévues en capital sont affectés au développement agricole.

De nouveaux plans sont en préparation dans les pays suivants: Botswana, Ethiopie, Haute-Volta, Lesotho, Libéria, Mauritanie, Maroc, Rwanda, Sierra Leone.

Le deuxième plan quinquennal de l'Ethiopie est venu à terme en juin 1967. Un plan transitoire est maintenant appliqué pour l'année 1967/68 et le troisième plan quinquennal, qui doit être lancé en 1968, est en préparation. On estime que durant la période du deuxième plan le taux annuel de croissance a été de 3 à 4 pour cent en ce qui concerne le PIB mais il n'a pas dépassé 2 à 2,5 pour cent dans le secteur agricole. Les investissements effectifs dans l'agriculture n'ont atteint qu'environ 40 pour cent du niveau prévu.

Le premier plan quadriennal de la Mauritanie qui couvrait la période 1963/64 à 1966/67 étant achevé, un nouveau plan est en préparation. D'un bilan des trois premières années d'exécution, il ressort que les investissements totaux ont dépassé de plus de 25 pour cent le montant prévu dans le plan. Les objectifs ont ainsi pu être atteints, encore que les investissements dans l'agriculture aient marqué un certain retard.

Le plan septennal du Ghana (1965-72) a été suspendu par le nouveau gouvernement en raison d'une pénurie de devises. Divers projets entrepris par le précédent gouvernement sont en cours de révision.

Au Kenya, le plan septennal (1964-70) a été réexaminé en fonction des résultats obtenus et un plan révisé pour 1966-70 a été lancé. Il envisage un accroissement annuel du PIB de 6,3 pour cent. On compte réaliser une « révolution agraire » durant la période d'application du plan et 26 pour cent des dépenses du secteur public sont affectés à l'agricul-

ture. Il a été indiqué que le produit monétaire intérieur a augmenté en 1966 de 8 pour cent et non de 7 comme le prévoyait le plan ; quant à la production de biens exportables, elle s'est accrue de 34 pour cent en 1965/66 par rapport à l'année précédente.

Au Sénégal, le deuxième plan quadriennal (1965/66-1968/69) sera révisé, comme l'avait été le précédent, d'après la situation à la fin de la deuxième année d'application (30 juin 1967). On ne se propose pas de modifier les objectifs généraux du plan, mais seulement d'ajuster les divers programmes d'après les résultats des deux premières années d'opérations.

Le premier rapport intérimaire sur le plan quinquennal de la Tanzanie (1964-69) indique que, à prix constants, le PIB n'a augmenté que d'environ 1,8 pour cent durant la première année d'exécution. Par suite de conditions météorologiques défavorables, la production n'a augmenté que de 4,1 pour cent, à prix constants, dans le secteur commercial de l'agriculture et elle a diminué de 3,9 pour cent dans le secteur de subsistance ; la situation agricole dans son ensemble ne s'est pas sensiblement modifiée. Entre 1960 et 1965 toutefois, la production agricole commerciale a progressé de 7,2 pour cent par an, résultat très voisin de celui qui était escompté.

POLITIQUES DE PRIX ET DE COMMERCIALISATION

Kenya: Les prix de soutien sont supprimés pour le mil et le sorgho. Les prix ne seront plus fixés par les pouvoirs publics, mais déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. L'Office du café du Kenya a annoncé des mesures rigoureuses en vue de réduire les superficies plantées en café, faute de quoi la production sera bientôt le double du contingent alloué à ce pays.

Madagascar: Une Caisse de stabilisation des prix a été créée pour la banane en raison des difficultés éprouvées en ce qui concerne l'exportation de ce produit.

Togo: Des mesures ont été adoptées en avril 1967 pour limiter les marges bénéficiaires excessives.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Une convention d'association pour l'établissement d'une Communauté économique ouest-africaine a été signée à Accra lors d'une réunion tenue en mai 1967. Les membres de la communauté seraient la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, le Ghana, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Cette association vise notamment à promouvoir le développement économique coordonné des Etats membres, en particulier dans les secteurs suivants : industrie, agriculture, transports et communications, commerce et paiements, main-d'œuvre et ressources naturelles, ainsi

qu'à réaliser une expansion aussi large que possible des échanges intracommunautaires de biens et de services.

Une Communauté est-africaine doit être instituée le 1^{er} décembre 1967 pour renforcer le dispositif de marché commun et services communs existant actuellement entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Un traité de coopération englobant des dispositions relatives à la communauté et à une Banque est-africaine de développement a été signé à Kampala en juin 1967 par les présidents des trois Etats. La Banque est-africaine de développement assurera une assistance financière et technique pour promouvoir le développement industriel. Son capital (6 millions de livres sterling) sera fourni à parts égales par les trois Etats.

Politiques en matière de pêche

PLANS DE DÉVELOPPEMENT

Des plans de modernisation et de développement des flottes de pêche et des installations à terre continuent d'être établis et mis en œuvre dans de nombreux pays développés ou en voie de développement. La flotte du Royaume-Uni s'est adjoint 12 grands chalutiers frigorifiques en 1966. L'Espagne a continué de mettre au rebut les vieux bateaux et de les remplacer par des bateaux modernes. En Grèce, un plan relatif aux pêches pour 1966-70, établi par l'industrie, propose de développer les opérations en haute mer, la pêche d'espèces qui n'étaient pas jusqu'alors pêchées, et d'améliorer le traitement du poisson. Il a été suggéré que le gouvernement participe à la réalisation de ce programme. Au Canada, un programme de développement et de rénovation établi par le gouvernement vise à doter le pays de la flotte de pêche la plus moderne du monde d'ici 1975.

L'U.R.S.S. envisage de créer à Vladivostok un grand port de pêche pour desservir ses expéditions de pêche en haute mer en Extrême-Orient. D'ici 1970, on attend dans la région le débarquement de 3 millions de tonnes de poisson; cet objectif représente une augmentation de 50 pour cent par rapport à la production de la flotte de pêche soviétique en Extrême-Orient en 1965. Pour la même année le plan quinquennal de la Bulgarie prévoit que les prises auront quintuplé et met l'accent sur les opérations de chalutiers-usines opérant à grande distance.

Parmi les pays en voie de développement, l'Inde espère accroître ses prises et les porter à 1,5 million de tonnes d'ici la fin du quatrième plan quinquennal (1970/71). Les exportations de produits des pêches devraient tripler au cours de la période du plan. Koweït continue d'investir d'énormes sommes dans les installations pour le développement des pêches; en quelques années, ce pays a réussi à devenir un

important exportateur de crevettes. Les autres pays riverains du golfe Persique, et notamment l'Iran, envisagent aussi de développer considérablement leurs industries des pêches.

Des enquêtes ont indiqué que les pêches pourraient se développer énormément dans les Antilles orientales, où les efforts de développement s'accroissent. En Amérique du Sud, on porte de plus en plus attention aux importantes ressources en merlu, tant dans le Pacifique sud que dans l'Atlantique sud. Au Brésil, les perspectives relatives au développement de l'industrie de la crevette sont considérées comme favorables.

Les ressources en crevettes font l'objet d'enquêtes de plus en plus intenses au large des côtes d'un grand nombre de pays en voie de développement d'Afrique. Les ressources en sardinella et en thon sont également considérées comme offrant des possibilités de développement et constituent, comme le montrent des enquêtes scientifiques et économiques, un bon point de départ pour de nouvelles industries dans la région. Le Sénégal, qui avait conclu en 1965 un accord avec l'U.R.S.S. en vue de la création d'un complexe industriel du thon à Dakar, devait recevoir 10 thoniers au titre de la première tranche de la mise en œuvre du projet. Avec l'aide de capitaux étrangers, une grande industrie de la pêche commence à naître en Mauritanie.

Les principaux pays qui pratiquent la pêche continuent d'accorder un soutien assez important aux efforts de développement des pêches déployés par les pays en voie de développement. C'est ainsi que les investissements du Japon dans des entreprises conjointes de pêche ont dépassé, estime-t-on, 6,4 millions de dollars en 1966, ce capital étant réparti entre 32 sociétés dans 28 pays. Le Japon prête son assistance pour la construction de trois marchés destinés à assurer la distribution du poisson sur les marchés intérieurs au Pérou, pour planifier l'expansion de la pêche au thon en Chine (Taïwan), pour étudier les possibilités de produire en Equateur du thon en boîte pour l'exportation, etc.

Ce sont les grands pays qui fournissent la majeure partie de l'assistance bilatérale au développement des pêches, mais de petits pays accordent également leur soutien. C'est ainsi que le Danemark a promis d'aider l'Iran à mettre en œuvre des plans d'expansion des installations de pêche, de débarquement et de réfrigération; la Yougoslavie, la Suède et la Norvège sont au nombre des pays qui participent à des projets de développement des pêches en Inde.

POLITIQUES DE SOUTIEN

Dans les pays développés, les gouvernements soutiennent leurs industries des pêches de diverses manières: assistance financière directe, avantages fiscaux,

patronage de la recherche, aide pour l'organisation d'installations de formation, etc. La France a décidé de tripler les subventions à la construction et à la modernisation des bateaux de pêche, à la recherche et à la formation en matière de pêche, ainsi que l'assistance accordée aux pêches, afin de permettre à ce secteur d'être mieux en mesure de soutenir la concurrence. Au Royaume-Uni, les politiques de prêt pour l'acquisition de bateaux de pêche ont été examinées de près, afin de réduire les pertes résultant de l'incapacité de rembourser; il est envisagé de créer des pêcheries industrielles afin de réduire les importations de farine et d'huile de poisson. Pour la même raison, l'U.R.S.S. voudrait accorder une plus grande importance à l'extension des pêcheries industrielles; on prévoit pour 1970 que la production de farine de poisson aura quintuplé et atteindra alors 1 million de tonnes; les quatre cinquièmes du total seraient produits à bord de navires-usines.

L'Islande accorde des subventions de prix aux pêcheurs pour certaines de leurs prises, ainsi qu'aux pêcheurs de morue pour les exportations; des crédits sont alloués pour améliorer le rendement des établissements de congélation du poisson et la production des produits de la pêche congelés. Les Etats-Unis ont décidé de fournir des crédits pour des travaux expérimentaux sur les concentrés de protéine de poisson. Dans ce secteur, les efforts de développement se sont accélérés lorsque la Food and Drug Administration a approuvé, après plusieurs années d'enquête, l'utilisation de concentrés de protéine de poisson entier en tant que supplément alimentaire. Une autre mesure, qui rapportera à la longue des avantages considérables à l'industrie des pêches des Etats-Unis, est la mise en œuvre du programme national du Sea Grant College. Aux termes de la nouvelle loi, le gouvernement fédéral est habilité à entreprendre et à soutenir l'éducation et la recherche dans les divers domaines relatifs au développement des ressources maritimes.

Dans les pays en voie de développement, l'assistance des pouvoirs publics au développement des pêches revêt diverses formes: admission en franchise du matériel de pêche et autre, exemption de l'impôt sur le revenu et des droits portuaires pour les futurs entrepreneurs, pendant des périodes fixées, et autres mesures fiscales. Ces formes d'assistance ont été fournies par exemple en Equateur et au Brésil.

Le gouvernement des Philippines aide les pêches intérieures et a fourni de vastes étendues de terres du domaine public afin de développer la pisciculture en étang.

La CEE a préparé le projet de politique commune en matière de pêche. Ce texte voudrait harmoniser les systèmes de soutien des pays membres aux industries des pêches commerciales, stabiliser le revenu des pêcheurs, établir des règlements uniformes pour

la commercialisation et des normes de qualité, et créer un cadre pour la modernisation des flottes de pêche. Les pêcheurs que l'automatisation oblige à abandonner leur travail recevraient une nouvelle formation. La politique générale ressemblerait à celle qui est applicable au secteur agricole.

LIMITES DES ZONES DE PÊCHE

A la suite de la tendance qui se manifeste depuis quelques années, de nouveaux pays ont étendu les limites de leurs zones de pêche en 1966. L'Argentine, le Brésil, la Jamaïque, la Mauritanie, le Nigeria et la Thaïlande sont au nombre des pays en voie de développement qui cherchent à protéger leurs intérêts pour les ressources halieutiques proches de leurs côtes. L'Argentine a fixé à 200 milles la limite de sa zone de pêche, ce qui a provoqué de l'inquiétude parmi de nombreux pays qui pratiquaient la pêche dans la région maintenant placée sous contrôle. En étendant les limites de sa zone de pêche, la Mauritanie cherche à inciter les pays qui pratiquaient la pêche dans les eaux poissonneuses près de son littoral à livrer leurs prises, en échange de permis de pêche, aux installations de transformation ou de stockage du nouveau port de pêche de Port-Etienne. Cette mesure influe directement sur les opérations des chalutiers-congélateurs et autres bateaux travaillant à grande distance de plusieurs pays qui, depuis quelques années, pratiquent la pêche au large de la Mauritanie et livrent directement dans les ports de leurs pays.

Aux Etats-Unis, un projet de loi tendant à étendre les limites des zones de pêche a été voté en automne 1966. Pour régler les questions relatives à l'exploitation des ressources halieutiques dans les eaux mises sous la juridiction des Etats-Unis, des négociations ont été entreprises avec le Japon et l'U.R.S.S. En Europe, la Norvège et l'Irlande ont étendu les limites de leurs zones de pêche.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Diverses mesures ont été prises pour protéger les ressources halieutiques qui sont soumises à de fortes pressions: c'est ainsi que la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC) est convenue de continger les prises de thon à nageoires jaunes dans la région est du Pacifique tropical et que la Commission internationale de la baleine a décidé de réduire encore, pour la campagne 1966/67, le contingent de baleines de l'Antarctique.

Politiques forestières

Le sixième Congrès forestier mondial, tenu à Madrid en juin 1966, a fourni l'occasion d'examiner en détail les tendances des politiques forestières.

Comme le Congrès avait pour thème central le rôle des forêts dans une économie mondiale en pleine évolution, les aspects économiques ont beaucoup retenu l'attention. La production forestière ayant un fort coefficient de main-d'œuvre, la hausse des salaires réels et le fait que les zones boisées dont on entreprend l'exploitation sont de plus en plus écartées entraînent une augmentation constante des coûts de production dans presque tous les pays, de sorte que les marges bénéficiaires se rétrécissent. Il est vrai que dans une étude récente sur les tendances du commerce et de la consommation des produits du bois²⁵, la FAO a indiqué que l'on pouvait escompter entre 1961 et 1975 une augmentation de la consommation totale de bois d'environ 25 pour cent, contre 15 pour cent entre 1951 et 1961 ; la même étude signalait que les modifications prévues du volume et de la nature de la demande de produits de bois risquent d'exercer une très forte pression sur les disponibilités, avec comme conséquence probable, dans un proche avenir, une hausse des prix du bois. La perspective de prix plus élevés peut cependant faire craindre que la demande ne s'oriente vers des matériaux autres que le bois.

Une intégration plus étroite entre la production forestière et le secteur industriel pourrait ouvrir de bonnes possibilités d'améliorer la productivité. Les industries forestières semblent prêtes à accomplir des efforts immédiats pour valoriser au maximum la matière première, principalement au moyen d'une concentration accrue des opérations et d'une intégration plus complète des processus industriels. Cela entraîne, pour les producteurs forestiers, la nécessité de moderniser leurs opérations en ayant recours à des techniques plus perfectionnées (plantations planifiées, souches améliorées, traitement intensif des sols et soin des arbres, par exemple), en accentuant la mécanisation et en mettant au point des systèmes plus économiques d'exploitation et de transport. Une coopération plus étroite entre industries forestières et exploitants forestiers devient indispensable ; en outre, de nouvelles méthodes de vente et d'achat doivent être élaborées pour permettre de rationaliser davantage le travail en forêt et d'améliorer la productivité à l'usine.

On peut se demander toutefois si de réels progrès vers une meilleure compréhension des intérêts respectifs des producteurs et des industries forestières pourront être réalisés aussi longtemps qu'on ne connaîtra pas de façon plus détaillée la structure des coûts et les mécanismes de prix. Des analyses plus approfondies du rapport coût/bénéfice et des études attentives sur l'efficacité des entreprises forestières sont nécessaires.

²⁵ FAO, *Le bois: évolution et perspectives mondiales*. Unasylva, 20 (1-2), Nos 80-81, Rome, 1966; a paru également comme Étude de base N° 16 de la CMCF, Rome, 1967.

Le souci de mieux connaître les liens existant entre les coûts et les revenus en foresterie est d'autant plus justifié que de telles notions sont fondamentales pour traiter avec succès l'un des principaux problèmes qui se posent aujourd'hui à la foresterie mondiale, à savoir l'acheminement du capital vers les entreprises forestières. Il est évident qu'un financement extérieur pour la mise en valeur du potentiel forestier des pays en voie de développement sera difficile à obtenir si l'on n'a pas la certitude:

- a) qu'il est techniquement et financièrement possible d'implanter des usines rentables;
- b) que le pays dispose d'un personnel spécialisé suffisamment nombreux;
- c) qu'il existe une demande réelle, intérieure ou extérieure, pour les produits obtenus; et enfin
- d) que la coordination voulue est assurée entre les différents services gouvernementaux responsables des programmes de développement des forêts et des industries forestières.

Malgré leurs importantes ressources forestières et l'expansion des marchés mondiaux, les pays en voie de développement n'ont eu qu'une petite part à l'augmentation des investissements dans les industries forestières enregistrée depuis la fin de la guerre. Les principales caractéristiques de ce type d'investissements — délai considérable entre l'investissement initial et le moment où il commence à fructifier, coefficient de capital généralement élevé des industries forestières — opposent un obstacle majeur à l'obtention des moyens financiers nécessaires auprès des sources d'investissements actuellement disponibles. Comme l'accès au crédit bancaire pour des investissements à long terme est improbable, le Congrès forestier mondial a suggéré de créer pour les investissements forestiers des institutions spéciales de crédit analogues à celles qui fonctionnent maintenant pour l'agriculture dans de si nombreux pays.

Si l'augmentation de la consommation ajoute aux difficultés de l'économie forestière, la progression des niveaux de vie et des loisirs met en évidence l'importance des forêts du point de vue de leur valeur récréative. L'aménagement des parcs nationaux, l'utilisation de la forêt pour les loisirs et l'exploitation de la faune ont été réclamés avec beaucoup d'insistance ces dernières années. Divers pays développés comme le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont accordé une grande attention à ces questions. Les gouvernements africains coopèrent assidûment à l'élaboration d'une convention pour la conservation et l'aménagement de la faune et de son habitat.

Il est impératif de déterminer les modifications qu'il convient d'apporter à l'aménagement forestier pour satisfaire les besoins récréatifs et d'établir dans quelle mesure les forêts artificielles peuvent

servir à cette fin. La question est étroitement liée à la nécessité de reconsidérer les conceptions traditionnelles en matière d'utilisation polyvalente. Pour tenir compte des exigences récréatives dans les plans d'aménagement des forêts exploitées pour le bois, il sera très probablement nécessaire de modifier les pratiques ou les programmes d'opérations en forêts, les méthodes d'abattage, l'étendue des zones d'abattage, le choix des espèces et peut-être même les rotations. Ces changements pourraient entraîner des sacrifices financiers et ils amènent à se demander comment on pourrait tirer un revenu en espèces des services récréatifs offerts par la forêt. Cette question apparaît vitale car, à l'heure actuelle, c'est l'absence de moyens financiers qui constitue le principal obstacle à la pleine utilisation des possibilités récréatives. La nécessité de recherches plus poussées touchant l'économie des aménagements récréatifs se fait aussi sentir du point de vue de la prévision de la demande future dans ce secteur.

Les délibérations du Congrès forestier mondial ont fait ressortir qu'un type plus moderne et plus international de foresterie est en train de naître. Désormais, le problème n'est plus simplement de conserver les ressources forestières. La planification économique, l'intégration des opérations en forêt et des industries forestières, les méthodes de gestion des entreprises conçues pour en tirer un rendement économique maximal, direct aussi bien qu'indirect, et enfin la commercialisation des services récréatifs offerts par la forêt sont autant d'impératifs d'une foresterie moderne.

Ces conceptions neuves exigent un type nouveau de forestier et c'est un élément dont on tient de plus en plus compte dans la réorganisation de l'enseignement forestier actuellement entrepris dans maints pays. A l'échelon national, la tendance est de coordonner les efforts dans ce domaine conformément à un système cohérent, axé sur les exigences des plans de développement économique et sur une évaluation quantitative des besoins de main-d'œuvre dans le secteur forestier. A l'échelon international, on s'efforce de rendre plus profitables les investissements dans l'enseignement forestier. La nécessité d'une telle coordination internationale est particulièrement ressentie dans le domaine de la formation forestière postuniversitaire.

En ce qui concerne l'enseignement forestier universitaire, il y a lieu de signaler la création de nouvelles facultés (Italie, Turquie), la constitution de facultés ou départements là où il n'existait que des cours de foresterie (Iran) et l'institution de tels cours au sein des facultés d'agriculture (Ethiopie, Nicaragua,

Panama). De nombreux efforts ont aussi été accomplis pour introduire dans les centres d'enseignement forestier supérieur des innovations tendant à adapter les moyens éducatifs aux tâches nouvelles qui attendent le forestier. C'est le cas en particulier dans les pays développés, comme la France, par exemple, qui modifie son système d'enseignement forestier supérieur en fonction des réformes de structure récemment apportées à l'administration forestière. Dans l'ensemble du monde cependant, le nombre des forestiers est encore insuffisant pour faire face aux besoins. Aussi, reste-t-il très nécessaire de développer l'enseignement forestier supérieur, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Etant donné que dans l'avenir immédiat la mise en œuvre des plans de développement forestier exige le concours de techniciens de niveau moyen, une place spéciale a été faite à la création d'établissements pour la formation de ces cadres moyens; en effet, le personnel de niveau supérieur, dont la formation est beaucoup plus coûteuse, devra être réservé pour des tâches d'enseignement, de recherche et de planification. Une haute priorité continue d'être accordée à la formation des ouvriers forestiers et d'une main-d'œuvre spécialisée, notamment dans les pays développés où le degré croissant de mécanisation des opérations forestières oblige à faire appel à des travailleurs de plus en plus qualifiés. Cette tendance est accentuée dans bien des pays par la nécessité d'offrir aux ouvriers forestiers, sollicités par d'autres secteurs d'activité, des salaires élevés, un emploi permanent et des conditions de travail satisfaisantes.

En matière d'administration forestière, le fait nouveau le plus significatif a été, dans les pays développés, l'introduction de mesures institutionnelles de plus en plus systématiques pour la coopération avec les propriétaires forestiers privés et l'encouragement des améliorations dans les exploitations forestières (voir par exemple, les législations récentes en Italie, au Portugal et en Suisse). Dans les pays en voie de développement, les services forestiers ont continué de s'attacher à la mise en valeur des ressources forestières, au lieu de borner leurs efforts à la protection ou à la conservation de ces ressources. On peut s'en rendre compte d'après les lois récemment promulguées ou sur le point de l'être au Brésil, au Costa Rica, à Chypre, en Equateur, au Gabon, en Haute-Volta et au Panama, ainsi que d'après les réformes administratives comme celles qui ont eu lieu au Brésil avec la création récente de l'Institut brésilien pour le développement de la foresterie et en République de Corée, où une impulsion et une autorité nouvelles ont été données à l'administration forestière.

Chapitre III. - MESURES PROPRES A STIMULER OU A DÉCOURAGER LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Introduction

Dans l'ensemble des pays en voie de développement aussi bien que dans nombre de ces pays considérés séparément, la production alimentaire est loin de suivre le rythme de la demande, qui augmente par suite de l'accroissement rapide de la population et, à un moindre degré, du relèvement des revenus. De plus en plus les pays en voie de développement deviennent tributaires des importations de denrées alimentaires, y compris de celles qui sont effectuées dans des conditions spéciales, et cela à un point tel que leur stabilité économique et même leur indépendance politique sont mises en danger. En particulier, la production alimentaire destinée à la vente, par opposition à la production de subsistance, suffit de moins en moins à satisfaire les besoins de la population urbaine qui s'accroît plus vite encore que la population totale.

Les experts s'accordent cependant à reconnaître que s'il était fait plus pleinement usage de méthodes améliorées éprouvées, la production agricole dans la plupart des pays en voie de développement pourrait progresser beaucoup plus rapidement que ce n'est le cas à présent. On aurait pu croire que l'accroissement rapide de la demande aurait, grâce à l'adoption de ces méthodes modernes d'agriculture, entraîné une expansion correspondante de la production alimentaire; or cela ne s'est pas produit, du moins pas à une échelle suffisante, pour toutes sortes de raisons. Ce sont notamment: la médiocrité des communications et l'absence de moyens de transport, l'ignorance ou l'apathie des agriculteurs, et l'approvisionnement tout à fait inadéquat en eau d'irrigation, engrais, pesticides, matériel de plantation amélioré et autres produits nécessaires à une agriculture moderne. Le plus souvent, la cause majeure réside toutefois dans le fait que l'exploitant moyen manque d'un stimulant économique réel pour relever sa production destinée au marché en intensifiant son effort ou en adoptant les méthodes améliorées à mesure qu'il y a accès. Il n'est pas assuré de trouver un débouché pour ses produits, et trop souvent l'accroissement du rendement n'a pour résultat qu'une baisse des prix et parfois même des recettes totales. Des

prix faibles et instables à l'excès rendent le surcroît de travail et de dépenses trop aléatoire pour qu'il vaille la peine de l'entreprendre. Dans nombre de pays, des institutions rurales défavorables et périmées, particulièrement en ce qui concerne le régime foncier, le crédit pour l'achat des moyens de production indispensables et la commercialisation contribuent tout autant à décourager les producteurs.

Telles sont les considérations sur lesquelles se fonde la présente étude. Il n'y sera question ni de l'irrigation et de l'amendement des terres, ni de l'approvisionnement en moyens de production agricole, ni des mesures pour diffuser les connaissances sur les pratiques améliorées, ni de la recherche indispensable pour acquérir ces connaissances. En revanche, une large place y est faite aux obstacles d'ordre économique et institutionnel qui empêchent les agriculteurs des pays en voie de développement de produire suffisamment pour répondre à la demande des consommateurs. L'étude passe en revue les politiques et les mesures qui ont été essayées pour inciter les agriculteurs à adopter les méthodes améliorées et à relever plus rapidement leur production. Elle porte une attention spéciale aux moyens les plus économiques et les plus faciles à mettre en œuvre pour rendre efficaces les politiques d'encouragement au niveau du village et de l'exploitation, compte tenu de la rareté des ressources financières et des cadres dans les pays en voie de développement. Parmi ces moyens figurent les réformes qui peuvent être nécessaires afin d'empêcher que des carences institutionnelles qui ne datent pas d'hier ne compromettent le succès des mesures d'encouragement.

Comment augmenter la production des aliments de base pour la consommation intérieure? Telle est la question sur laquelle l'étude porte essentiellement. C'est, à l'heure actuelle, le problème le plus urgent auquel ont à faire face les pays en voie de développement, le plus difficile à résoudre, et souvent celui qui reçoit le moins d'attention. Il est généralement beaucoup plus facile d'augmenter la production pour l'exportation qui préoccupe et même obsède de nombreux gouvernements, planificateurs et économistes,

en raison de la pénurie chronique de devises dont souffrent la plupart des pays en voie de développement. En général, la superficie consacrée aux cultures d'exportation est relativement faible par rapport à la superficie totale des terres agricoles d'un pays, et elle peut être facilement accrue selon les besoins; en outre, la commercialisation de ces cultures est normalement mieux organisée que celle des cultures destinées à la consommation intérieure. Or, à l'heure actuelle, un accroissement de la production agricole pour l'exportation a souvent peu de chance d'être rémunérateur. L'offre de la plupart des produits d'exportation est suffisante, voire surabondante, de sorte que l'accroissement des exportations risque de faire baisser les prix, de réduire les recettes, bien qu'il y ait naturellement quelques exceptions.

En revanche, un surcroît de production destiné au marché intérieur risque moins d'entrer en concurrence avec la production d'autres pays en voie de développement, et permet souvent d'épargner un montant non négligeable de devises. Non seulement il fait augmenter la production nationale, mais il peut encore contribuer fortement à la stabilité monétaire et sociale. De plus, une agriculture prospère peut offrir un marché intérieur utile aux premiers stades de l'industrialisation.

Les principales ressources de la plupart des pays en voie de développement consistent en terres et en main-d'œuvre. Si elles ne sont pas exploitées pour la production alimentaire intérieure, elles n'auront aucune autre utilisation possible. Les terres ne contribueraient en rien au développement économique et le nombre croissant des travailleurs ruraux irait grossir encore plus rapidement qu'avant celui déjà élevé, des chômeurs. Négliger ces ressources fondamentales serait une grave faute économique. On montrera ci-après que si elles contribuent actuellement moins qu'elles ne le pourraient à la croissance économique, c'est pour une large part à cause d'obstacles d'ordre économique et institutionnel. Des obstacles analogues ont déjà été surmontés dans les pays développés; les pays en voie de développement doivent y parvenir à leur tour pour que leur agriculture remplisse son rôle essentiel. S'ils y réussissent, tout en accroissant les disponibilités en engrais et autres moyens de production, leur productivité agricole pourra commencer à se rapprocher des niveaux réalisés ailleurs.

Obstacles qui s'opposent à l'accroissement de la production

On a tendance à expliquer par des raisons psychologiques, climatiques ou par d'autres facteurs plus ou moins immuables le fait que les agriculteurs des

pays en voie de développement n'adoptent pas des méthodes améliorées et ne cultivent pas leurs terres de façon plus intensive. On les croit sans grands besoins et enclins à ne déployer d'efforts que dans la mesure nécessaire pour nourrir leur famille et assurer leurs dépenses élémentaires: si les prix montent, ils peuvent se permettre de vendre moins — juste assez pour se procurer l'argent nécessaire pour couvrir leurs frais essentiels.

Le point de vue souvent exprimé selon lequel la hausse des prix mène à une réduction des ventes, et vice versa, est examiné plus loin de façon plus complète et plusieurs exemples sont donnés de cas où la hausse des prix a eu précisément l'effet opposé et provoqué une augmentation marquée de la production. L'idée d'une paysannerie simple et peu exigeante, qui se contente de subsister dans l'oisiveté et la pauvreté, est trop superficielle. Il y a certes, dans les pays en voie de développement comme dans tous les pays, des gens qui préfèrent n'avoir qu'un faible niveau de vie plutôt que de travailler. Peut-être y en a-t-il davantage que dans les pays développés, car un régime alimentaire insuffisant et mal équilibré n'est pas de nature à donner énergie et initiative, non plus, du reste, que les climats tropicaux. Il est vrai également que les besoins des populations rurales sont limités, ne serait-ce que parce que dans les pays en voie de développement, les villages écartés n'offrent guère souvent d'occasions de dépenser de l'argent. De plus, les exploitants de tous les pays ont tendance à être conservateurs, et il est probable que c'est particulièrement le cas dans les pays en voie de développement, où nombre d'entre eux sont analphabètes et sont peu au courant des possibilités de l'agriculture moderne. Néanmoins, après plus ample examen, on constatera généralement que l'hésitation manifestée par l'ensemble des exploitants d'un pays en voie de développement lorsqu'il s'agit d'adopter de nouvelles méthodes ou d'étendre la production en vue de la vente, est motivée par des raisons économiques valables.

Ainsi, on verra plus loin que, dans certains pays en voie de développement, le coût réel des engrais (là où ils sont disponibles) peut être de trois à cinq fois supérieur à ce qu'il est dans les pays développés. Même cette simple relation de prix risque de ne pas donner une idée exacte des obstacles auxquels se heurtent les exploitants dans un pays en voie de développement. S'ils doivent, pour acheter des engrais, emprunter de l'argent à 5 pour cent par mois par exemple (et il n'est pas rare que le taux d'intérêt soit plus élevé encore), le prix des engrais peut, entre le moment de leur achat et celui de la récolte, s'en trouver majoré de 20 ou 30 pour cent, rendant leur emploi moins rentable encore.

En outre, il persiste dans certains pays en voie de développement, des régimes fonciers (parfois même

après leur abolition légale) en vertu desquels le propriétaire ne fournit que la terre, tandis que l'exploitant apporte la main-d'œuvre et les moyens de production matériels et la récolte est partagée entre le propriétaire et l'exploitant dans une proportion fixée à l'avance. Si, par exemple, ce dernier reçoit la moitié de la récolte (parfois moins), il est évident que les bénéfices retirés de l'emploi des engrais ne sont que la moitié de ce qu'ils seraient si l'exploitant possédait sa propre terre ou s'il payait un fermage fixe.

Lorsqu'arrive le moment de vendre sa récolte, l'exploitant rencontre de nouvelles difficultés. Sur les marchés locaux et de village de nombreux pays en voie de développement, les pratiques déloyales sont encore largement répandues; souvent, l'agriculteur ne sait des prix du marché courant que ce que lui dit le négociant; des réfections arbitraires sont opérées pour cause d'impuretés ou de mauvaise qualité; les fausses pesées ne sont pas rares. Même si l'exploitant soupçonne qu'il fait une mauvaise affaire, il n'a guère de recours s'il n'y a pas d'autre acheteur à proximité ou si (comme c'est souvent le cas) il est endetté auprès du premier. Il ne faut pas oublier que dans un pays en voie de développement il n'y a pas un marché unique, mais une série de marchés; de plus, si les grands marchés de gros sont « réglementés » ou contrôlés, rien ne garantit que les transactions s'effectuent dans les mêmes conditions de probité sur les marchés de village où la majorité des agriculteurs doivent encore écouler leurs produits.

A ces obstacles traditionnels, s'ajoute l'instabilité caractéristique des prix agricoles. Au moment où il ensemence ses terres, l'agriculteur sait combien il doit payer pour les moyens nécessaires à la production et pour le crédit. Il connaît les conditions du régime foncier qui s'appliquent à son exploitation. Ce qu'il ignore, et ce qu'il ne peut pas savoir si les prix ne sont pas réglementés officiellement, c'est le montant qu'il touchera pour ses produits au moment de la récolte. Cette incertitude existe dans tous les pays où les prix ne sont pas réglementés, mais elle revêt une importance particulière dans les pays en voie de développement, étant donné la pauvreté et le faible pouvoir de négociation de la plupart des agriculteurs. Leurs besoins urgents d'argent liquide et leur endettement fréquent les obligent à vendre leurs produits immédiatement après la récolte. Le fait que la presque totalité de la récolte est mise sur le marché dans l'espace de quelques semaines déprime inévitablement les prix, et plus abondante est la récolte plus forte est la chute des prix. Contrairement aux agriculteurs des pays développés, généralement plus aisés, la majorité des exploitants des pays en voie de développement ne peuvent attendre que les prix remontent avant de vendre.

L'effet qu'exerce l'incertitude des prix en décourageant les agriculteurs des pays en voie de dévelop-

pement de tenter d'innover est amplifié car ils sont si pauvres qu'ils n'ont pas les moyens de prendre des risques. Ils vivent si près de la marge de subsistance que l'engagement de dépenses, par exemple pour l'achat d'engrais ou de semences améliorées, serait désastreux s'ils n'en retiraient pas un surcroît de recettes; l'enjeu est trop grand pour que la décision soit prise à la légère.

Mesures d'encouragement

Ce diagnostic n'est évidemment pas nouveau. Depuis longtemps, les gouvernements des pays en voie de développement ont reconnu l'importance capitale que revêtent, pour le développement agricole, des disponibilités suffisantes de moyens de production à des prix raisonnables, un crédit agricole à des taux d'intérêt convenables, un régime foncier qui favorise la production au lieu de l'entraver, une commercialisation améliorée et la stabilité des prix agricoles. Nombre d'entre eux ont entrepris une action à ces fins. Si les résultats ont souvent été décevants, c'est en général parce que les mesures n'ont pas été (ou n'ont pu être) appliquées avec assez de vigueur, surtout si elles se heurtaient à une opposition, ou parce que l'action était menée sur un front trop étroit. Ces deux difficultés sont très compréhensibles, eu égard aux ressources administratives et financières limitées dont disposent la plupart des gouvernements.

MESURES DE CONTRAINTE OU STIMULANTS¹

Pendant, les tentatives faites par les gouvernements des pays en voie de développement pour atteindre les objectifs agricoles au moyen de stimulants, c'est-à-dire de mesures destinées à susciter la coopération volontaire des exploitants, sont relativement nouvelles. Dans le passé, lorsque les gouvernements essayaient de jouer un rôle actif dans le développement agricole, c'était le plus souvent par voie de lois ou de décrets, et aujourd'hui encore ils ont parfois recours à la contrainte. Ainsi, dans certaines provinces de l'Afghanistan, les agriculteurs sont tenus de consacrer un pourcentage déterminé de la superficie de leurs terres à la culture de la betterave à sucre et du coton (ce règlement est mis en vigueur par l'intermédiaire du service de vulgarisation). En Inde, où sévit actuellement une pénurie alimentaire, les exploitants sont tenus de vendre une certaine quantité de céréales aux agents gouvernementaux. En République arabe unie, des superficies minimales ont été

¹ On trouvera une étude générale très utile sur les stimulants, y compris la question des mesures de contrainte par opposition aux stimulants, dans le document suivant: Nations Unies. *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1965, en ce qui concerne spécialement la participation des populations et les incitations au développement*. New York, 1966. p. 27 à 30.

fixées pour le blé et des superficies maximales pour le coton, et les agriculteurs doivent vendre au gouvernement une certaine proportion de leur blé, riz et pommes de terre.

En temps normal, toutefois, la contrainte se révèle rarement très efficace. La production agricole et la population rurale sont largement dispersées, généralement en faibles unités, de sorte qu'il est pratiquement impossible de mettre en vigueur les mesures obligatoires. A cet égard l'agriculture diffère de l'industrie ou des mines, dans lesquelles la production est généralement concentrée dans des unités beaucoup moins nombreuses et plus importantes.

Aussi, lorsque les politiques libérales se révèlent inadéquates, les gouvernements ont-ils recours non à la contrainte, mais à toutes sortes de stimulants pour amener les agriculteurs à faire d'eux-mêmes en sorte que la production des produits clés ait une composition et un niveau conformes à ceux qui sont considérés comme répondant à l'intérêt national. Ainsi, dans le cas de l'Afghanistan cité plus haut, l'insuffisance des livraisons vient d'amener les autorités à relever sensiblement les prix payés aux exploitants pour le coton et la betterave à sucre, c'est-à-dire à adopter une mesure stimulante. En République arabe unie, il s'est également révélé nécessaire, il y a quelque temps, de relever le prix des haricots, du riz et du coton afin d'en stimuler la production et la vente.

Il n'est pas possible d'atteindre tous les objectifs agricoles au moyen de politiques stimulantes et de la coopération spontanée. La contrainte est indispensable dans des cas tels que la réforme agraire et la réforme fiscale, pour l'acquisition des terres nécessaires à la construction de barrages, de routes et autres services publics, et généralement pour l'établissement d'un circuit unifié de commercialisation par la voie de coopératives ou d'un office de commercialisation. Cependant, pour la production et le groupage normaux des produits agricoles, les politiques d'encouragement se substituent de plus en plus aux méthodes de contrainte.

Même en U.R.S.S., où les terres ont été remembrées en de grandes exploitations collectives et étatiques, dans une large mesure pour permettre au gouvernement d'exercer sur la production un contrôle plus direct, il est apparu nécessaire de renforcer ce dernier par des mesures d'encouragement. Les prix des aliments de base ont été relevés et plus encore ceux de denrées comme les produits de l'élevage, dont la production est très en retard sur la demande, et pour lesquels une grande partie des approvisionnements proviennent encore de parcelles privées.

En Chine (continentale) également, l'absence de stimulant pour la main-d'œuvre dans l'ancien système de gestion des communes a été largement discutée après les récoltes décevantes de 1959 et 1960.

Un certain nombre de mesures ont été adoptées pour accroître les stimulants, notamment de nouvelles méthodes de calcul des salaires, le paiement plus fréquent des salaires en espèces, l'autorisation de cultiver des parcelles privées et l'attribution de temps pour les exploiter, ainsi que la réorganisation des marchés libres pour permettre la vente du produit de ces parcelles. La « révolution culturelle » vient toutefois de s'en prendre plusieurs fois à ces mesures, en particulier au système des parcelles privées.

RÔLE CENTRAL DE LA STABILISATION DES PRIX

Il existe de nombreuses sortes de stimulants. Certains pays ont eu recours, par exemple, à des taux différentiels d'impôt foncier. L'exemption des droits à l'importation pour les machines agricoles et autres biens nécessaires à la production est assez généralisée et nombre de pays subventionnent les engrais et autres biens de production ou en stabilisent le prix afin d'en encourager l'emploi. Autre système analogue, celui qui consiste à accorder, sous réserve que les bénéficiaires versent des sommes équivalentes, des subventions en vue d'améliorations permanentes, par exemple travaux de drainage ou forage de puits instantanés, dont la moitié du coût est à la charge de l'exploitant (ou de groupes d'exploitants) et l'autre moitié à la charge de l'Etat.

Dans certains pays, on décerne aux agriculteurs qui obtiennent les plus hauts rendements des récompenses matérielles ou un témoignage public de satisfaction. Des compétitions de ce genre peuvent cependant avoir autant d'inconvénients que d'avantages en incitant les agriculteurs à se concentrer à l'excès sur la parcelle choisie, aux dépens du reste de l'exploitation, ou en suscitant chez les perdants un sentiment de défaitisme, de sorte que la formule stimulante la plus efficace serait probablement celle qui consisterait à offrir des facilités ou récompenses spéciales à chacun des exploitants qui dépasse, sur l'ensemble de son exploitation, un certain rendement à l'hectare.

De nombreux auteurs et certains gouvernements insistent beaucoup sur le fait qu'il faudrait disposer facilement de toutes sortes de biens de consommation afin d'encourager les exploitants à relever leurs revenus en espèces; mais l'efficacité de ce stimulant ne semble avoir fait l'objet d'aucune étude concrète. Dans le passé, les agriculteurs de nombreux pays en voie de développement avaient besoin d'argent surtout pour payer les impôts ou le fermage mais l'argent devient de plus en plus nécessaire à d'autres fins, notamment frais scolaires, meilleurs vêtements, meilleurs logements, bicyclettes ou radios à transistors. A mesure qu'ils se rendent compte que leurs logements sont misérables, que leur régime alimentaire est insuffisant et mal équilibré mais que des biens de consommation et des moyens de production

agricole sont disponibles en quantité accrue, ils sont fortement encouragés à produire davantage pour la vente afin de se les procurer. Une politique d'encouragement devrait pour une bonne part consister à faire prendre conscience aux exploitants de ces besoins. En dehors de leur contribution essentielle à la santé et à la nutrition, les services d'économie familiale pourraient aider à faire connaître aux familles rurales l'existence de certains biens qui peuvent améliorer considérablement leur niveau de vie. L'emploi, sous le patronage du gouvernement, de magasins itinérants dans les régions écartées pourrait également être utile.

Toutes ces mesures ne sont certes pas sans importance, mais le facteur clé dans la plupart des pays semble résider dans les prix agricoles et les rapports entre les prix. C'est par les répercussions qu'elles exercent sur les prix effectivement payés à l'exploitant et sur le rapport entre ces prix et les dépenses et besoins de celui-ci que la plupart des autres difficultés et carences, notamment celles qui tiennent au régime foncier et au système de commercialisation, font sentir leur influence. Aussi, l'intervention de l'Etat, sous une forme ou sous une autre, est-elle souvent une première condition indispensable au développement agricole, afin d'assurer que les prix agricoles sont rémunérateurs pour les producteurs efficaces, par rapport aux prix des moyens que ceux-ci doivent mettre en œuvre pour accroître la production et au niveau des dépenses auquel ils sont habitués, tout en leur donnant l'espoir d'une certaine amélioration.

Le paiement de prix relativement élevés, comme c'est parfois le cas dans les pays industrialisés, surtout pour réduire l'écart entre les revenus agricoles et ceux d'autres secteurs, est inconcevable dans la grande majorité des pays en voie de développement. Il n'est du reste pas nécessaire d'une manière générale car l'expérience montre que l'assurance de débouchés et la stabilité des prix², même s'ils se situent à un niveau assez faible, peuvent efficacement stimuler la production, toujours sous réserve que les agriculteurs sachent, avant d'ensemencer leurs terres, quels prix ils toucheront pour leurs denrées et qu'ils puissent compter sur ces prix après la récolte.

Jusqu'à présent, les politiques de prix de nombreux pays en voie de développement ont visé sur-

tout à stabiliser les prix à la consommation. Pour indispensable que soit la stabilisation des prix à la consommation, à la fois pour protéger les consommateurs et pour combattre l'inflation et les maux qui l'accompagnent, il y a toutefois un risque réel que des mesures destinées uniquement à maintenir les prix à la consommation à un niveau peu élevé, sans une action parallèle pour assurer aux producteurs une rentabilité raisonnable, perpétuent la pénurie même qui rend nécessaire le contrôle des prix à la consommation.

Dans les pays en voie de développement, les prix tendent presque toujours à monter. Si le coût de la vie continue d'augmenter, malgré les efforts de l'Etat, il vaut mieux, semble-t-il, laisser les prix à la production s'aligner sans croître à l'excès, les maintenir à un niveau constant jusqu'à ce que la pénurie alimentaire qui en résulte et la pression de la demande provoquent une soudaine montée en flèche, comme cela est arrivé assez souvent dans le passé. De plus, l'amélioration de la commercialisation et la réduction de la marge de distribution permettraient, dans beaucoup de pays, d'élever les prix des aliments de base à la production sans en augmenter le coût à la consommation.

Il est cependant beaucoup plus difficile de stabiliser efficacement les prix à la production que sur les marchés de gros ou même au stade du détail. Les exploitations et les points de vente sont très dispersés, souvent situés dans des régions écartées, et dans les pays en voie de développement la production et la vente se font généralement à une très petite échelle. Dans ces conditions, la stabilisation des prix exige, du point de vue de la gestion et de la construction d'entrepôts et autres installations, beaucoup plus d'efforts que dans les zones urbaines, et elle risque d'être d'autant plus onéreuse. Si les pays en voie de développement ne tiennent pas compte des réalités, ils risquent de ne pas disposer de ressources financières et administratives suffisantes pour y parvenir.

La crainte, d'une part, d'encourir des dépenses excessives, et d'autre part, d'augmenter les prix à la consommation, explique sans aucun doute que beaucoup de pays en voie de développement hésitent à adopter des mesures de stabilisation des prix au niveau de la production. Malgré toutes les difficultés qu'elle présente, la stabilisation des prix à la production semble toutefois être dans beaucoup de pays une mesure indispensable à un développement rural dynamique.

NÉCESSITÉ D'ABORDER LA QUESTION SOUS UN ANGLE PLUS LARGE

Si l'on accorde une telle importance à la stabilisation des prix, ce n'est en aucune façon pour minimiser celle des facteurs techniques, institutionnels et

² L'expression « stabilisation des prix » s'entend d'une forme de soutien des prix destinée à éliminer les fluctuations importantes dans les prix à la production, qu'elles soient saisonnières ou annuelles, sans modifier profondément le niveau général des prix ni nécessiter un accroissement notable des prix à la consommation. (Voir: FAO, *Enquête sur les problèmes relatifs aux mesures de stabilisation des prix agricoles et de soutien de l'agriculture*, Rome, 1960, p. 177). Cette formule s'oppose aux différentes formes de soutien des prix communément pratiquées dans les pays développés, qui visent à maintenir les prix à un niveau moyen notablement supérieur à ce qu'ils seraient sur un marché libre. La stabilisation des prix a, en particulier, pour effet de relever les recettes totales des producteurs en évitant l'effondrement des prix agricoles immédiatement après la récolte, époque à laquelle s'effectue la majeure partie des ventes dans les pays en voie de développement. Elle empêche également les prix de monter avant la récolte; cependant, lorsque cela se produit, la plupart des agriculteurs n'ont plus rien à vendre.

sociaux. Tous les aspects du développement rural s'enchaînent étroitement et, s'il y a, ne fût-ce qu'un seul chaînon de faible, tout le processus est ralenti. Il est évident par exemple que la stabilisation des prix à la production ne peut être efficace si rien n'est fait pour améliorer la commercialisation. De même, s'il est possible d'augmenter les disponibilités en engrais, à des coûts moindres, de réduire les taux d'intérêt sur le crédit agricole, ou de réaliser des économies dans le groupage et la commercialisation des produits agricoles, la baisse correspondante des prix que paieront les exploitants suffira pour les encourager à développer leur production en vue de la vente. Du même coup, il deviendra plus aisé d'assurer aux agriculteurs des gains suffisants et aux consommateurs des prix raisonnables.

C'est pourquoi les politiques de développement agricole conçues à trop petite échelle risquent d'aboutir à des résultats décevants. Les premières mesures en faveur du développement rural prises dans plusieurs pays d'Amérique latine, par exemple, faisaient la plus large place au crédit agricole et relativement peu à l'approvisionnement en moyens de production ou à la commercialisation et à la stabilité des prix. A la suite de la création de l'Alliance pour le progrès, une formule plus large vient d'être adoptée qui fait notamment une place particulière à la réforme agraire. Cependant, comme cette réforme se heurte à une forte opposition, la législation y relative se développe lentement dans la plupart des pays et sa mise en vigueur est moins rapide encore.

Certains pays d'Asie, eux, s'attachent surtout aux mesures techniques: mise en œuvre de projets d'irrigation à grande ou petite échelle, travaux de vulgarisation ou fourniture d'engrais et de semences améliorées par exemple. Pour utiles qu'elles soient, il est inévitable que ces mesures n'exercent pas leur plein effet si la plupart des agriculteurs ne peuvent se procurer du crédit à des taux raisonnables pour acheter les biens de production et s'ils n'ont pas l'assurance de pouvoir vendre leur récolte à des prix rémunérateurs.

En Afrique, de nombreux pays déploient des efforts considérables pour améliorer la structure de leur commercialisation, processus qui avait déjà été engagé durant l'époque coloniale, surtout dans le domaine des cultures d'exportation, mais qui a par la suite été progressivement étendu aux produits alimentaires destinés à la consommation intérieure. De nombreux problèmes de régime foncier et de crédit agricole ont cependant été sinon négligés, du moins laissés sans solution.

Ces indications d'un caractère assez général, qui font bien entendu l'objet de nombreuses réserves et exceptions, ont uniquement pour but de montrer qu'il importe d'aborder sous un angle large la question des stimulants au développement rural. L'action concentrée sur un seul aspect aux dépens des autres

se révèle onéreuse par rapport aux résultats obtenus. Mais une campagne conçue sur de larges bases et s'étendant à tout un pays peut entraîner des dépenses supérieures aux ressources disponibles. C'est pour résoudre ce dilemme que certains pays choisissent, pour y appliquer des mesures spéciales de développement, des zones limitées où il est possible de déployer une vaste gamme de ressources à une échelle qu'il serait impossible d'envisager pour le pays dans son ensemble. Malgré les difficultés politiques évidentes qu'il y aurait à faire bénéficier une région déterminée d'un traitement de faveur et de mesures d'encouragement spéciales, il se pourrait bien que de tels « programmes globaux », exécutés dans des districts où les conditions sont favorables, offrent les meilleures perspectives de surmonter les obstacles tenant, d'une part, à des traditions solidement enracinées et à des intérêts particuliers et, d'autre part, aux ressources limitées en personnel qualifié et en moyens financiers dont disposent les pays en voie de développement.

L'intérêt croissant que de nombreux pays en voie de développement portent aux stimulants agricoles tient à des tendances actuelles multiples. Il résulte du problème permanent que pose la pénurie alimentaire, rendue plus aiguë encore par l'épuisement des excédents alimentaires auxquels avaient abondamment recourus de nombreux pays. Il traduit leur prise de conscience de plus en plus nette que ni les politiques libérales ni les mesures de contrainte ne sont de nature à favoriser l'accroissement des disponibilités dont ils ont besoin pour leurs populations en développement rapide. Il prouve, en outre, que ces pays reconnaissent que les chances sont plus grandes que jamais de voir la production augmenter en réponse aux stimulants. La science agricole réussit de plus en plus à adapter aux conditions écologiques propres à la plupart des pays en voie de développement les méthodes améliorées mises au point d'abord dans les pays développés. Des quantités plus grandes d'engrais et d'autres moyens de production deviennent progressivement disponibles. Ces nouvelles possibilités ne peuvent être complètement mises à profit qu'avec la coopération spontanée de millions de petits exploitants. Or, pour obtenir leur coopération, il faut les convaincre que les nouvelles méthodes leur apporteront des avantages.

Aussi de nombreux gouvernements repensent-ils leurs politiques agricoles, essayant de déterminer à quels nouveaux stimulants ils pourraient avoir recours (dans les limites de leurs moyens) pour augmenter la production alimentaire et, ce qui n'importe pas moins, quels obstacles à l'expansion doivent être éliminés. Nous allons, dans les pages qui suivent, passer en revue les principales méthodes existantes et tenter de faire ressortir les rapports essentiels qui les unissent.

Les prix et leur influence sur le comportement des producteurs

Etant donné qu'ils constituent le thème central de la présente étude, les prix et les rapports de prix, ainsi que leurs incidences sur le producteur, seront examinés de façon détaillée. En premier lieu, on résumera brièvement les facteurs auxquels est due l'instabilité des prix propre aux produits agricoles. On examinera ensuite les données disponibles au sujet de l'influence des prix sur les producteurs, car l'une des principales critiques adressées par le passé aux programmes d'encouragement par les prix était qu'ils n'améliorent pas le volume de la production dans les pays en voie de développement. Enfin, on passera en revue les principaux problèmes que pose l'élaboration d'une politique des prix, et notamment les facteurs dont il faut tenir compte dans la détermination des niveaux de prix.

Instabilité des prix agricoles

L'instabilité bien connue des prix agricoles tient principalement au caractère irrégulier et saisonnier de la production agricole. Le volume des récoltes est exposé à d'amples fluctuations annuelles dues aux conditions météorologiques et parfois aux ennemis et maladies des cultures. Au moment de l'ensemencement, il est impossible de prévoir, si ce n'est de façon très approximative, l'importance de la récolte. La production animale elle-même, bien que moins instable, peut varier considérablement, par exemple en fonction de l'état des pâturages. En outre, le niveau de la production de la plupart des principales denrées ne peut être rapidement ajusté à la demande. Dans certains cas — production arboricole, viande de bœuf ou lait, par exemple — il faut plusieurs années pour parvenir à accroître les quantités obtenues. D'autres produits, comme les céréales, occupent de grandes superficies qui, dans la plupart des pays, ne peuvent être rapidement étendues en période de pénurie, ni utilisées à d'autres fins si l'offre dépasse momentanément la demande.

Les fluctuations annuelles de la production sont particulièrement graves en raison de la faible élasticité de la demande de la plupart des denrées agricoles. Les prix sont très sensibles aux variations de l'offre. Les années où les récoltes sont abondantes, le niveau des prix est bas, de sorte que dans une économie de marché libre, l'exploitant ne gagne pas plus, et souvent même il gagne moins, qu'au cours d'une campagne moyenne³. Inversement, lorsque le vo-

³ Pour les céréales panifiables et autres denrées de base, l'élasticité/prix de la demande est généralement inférieure à l'unité. Cela signifie qu'une baisse de prix d'un pour cent entraîne un

lume des récoltes est faible, les prix ont tendance à monter en flèche. Mais alors, les petits exploitants ont relativement peu de produits à vendre, en particulier lorsqu'il s'agit de cultures de subsistance dont ils doivent se réserver une quantité suffisante comme semences et pour assurer les besoins minimaux de leurs familles avant d'en écouler sur le marché.

Dans le cas des cultures de rapport, et même des cultures vivrières de base produites dans les grandes exploitations, il est vrai que les fluctuations du volume des ventes peuvent compenser en partie l'effet des variations de prix sur les recettes brutes. Toutefois, l'exploitant est plus intéressé par les recettes nettes que par les recettes brutes. Les dépenses et la main-d'œuvre que nécessitent la récolte et la commercialisation de produits agricoles sont plus importantes lorsqu'il s'agit d'une récolte abondante, et le surcroît de recettes dû à l'augmentation des ventes est donc loin de représenter un bénéfice net.

Outre les variations annuelles de la production et la difficulté d'opérer rapidement des ajustements en réponse aux fluctuations de la demande, il faut tenir compte du caractère saisonnier de la production. La production agricole ne se fait pas selon un flux continu, assez facilement ajusté, comme celle de l'industrie ou des mines. La plupart des cultures sont récoltées une fois, occasionnellement deux ou trois fois par an, et même la production animale montre des oscillations saisonnières marquées. Il y a des périodes d'abondance, suivies de périodes de pénurie. Ordinairement, une culture est récoltée à une saison donnée et, grâce à l'emmagasiner, sa consommation est répartie sur toute l'année, ou sur une période plus courte lorsqu'il s'agit de denrées périssables.

Dans les pays en voie de développement, le flux saisonnier des approvisionnements prend une importance particulière. Le cycle est caractérisé par une forte baisse des prix des produits végétaux immédiatement après la récolte, ou des prix de produits animaux tels que le lait ou les œufs pendant la période d'abondance saisonnière, baisse suivie par une

accroissement de la consommation inférieur à un pour cent. Pour vendre un surcroît de disponibilités égal à un pour cent, il faut que les prix baissent de plus d'un pour cent, ce qui veut dire que l'élasticité/prix de l'offre est supérieure à l'unité. Dans ces conditions, sur un marché libre, une récolte plus abondante rapportera moins aux producteurs. Par exemple, si la récolte est supérieure de 5 pour cent à ce qu'elle était l'année précédente et si l'élasticité des prix par rapport à l'offre est de 1,5, les prix baisseront de $5 \times 1,5 = 7,5$ pour cent. Les dépenses de consommation seront alors de $105 \times 92,5\% = 97$ soit une baisse de 3 pour cent. La part de ces recettes réduites allant à l'exploitant se restreindra encore davantage puisque le coût de la commercialisation et de la transformation, de même que la marge bénéficiaire du détaillant et du grossiste, demeurent assez constants. En conséquence, la presque totalité de la variation de prix se répercute sur la part du prix à la consommation qui retourne à l'exploitant. Ainsi, en pourcentage, les fluctuations des prix agricoles en fonction des changements intervenus dans le niveau de l'offre sont très supérieures aux fluctuations des prix à la consommation.

reprise progressive à mesure que l'offre se fait plus rare. Mais, dans les pays en voie de développement, la plupart des exploitants manquent des ressources financières qui leur permettraient d'attendre que les prix remontent. Ils ont généralement un besoin urgent d'espèces et sont souvent endettés, de sorte qu'ils doivent vendre pratiquement la totalité de ce qu'ils destinent au marché dès la récolte, alors que les prix sont au plus bas. De plus leur ignorance, leur pauvreté et leur faible pouvoir de négociation, particulièrement lorsqu'il y a « monopsonie », c'est-à-dire qu'ils se trouvent en face d'un seul acheteur local, font souvent d'eux les victimes désignées des pratiques déloyales. On a cité des exemples dans des pays aussi éloignés l'un de l'autre que la Colombie et la Somalie, où les prix des denrées alimentaires de base étaient, avant la récolte, de cinq à six fois supérieurs à ce qu'ils étaient après, mais ce sont là bien sûr des cas extrêmes. Les fluctuations saisonnières des prix à la production du riz en République de Corée, avant et après l'instauration d'un système assez limité de stabilisation des prix, sont illustrées dans une section ultérieure (figure III-3) et elles donnent probablement une idée plus juste des ordres de grandeur.

Il est peut-être plus exact, en particulier pour les céréales alimentaires, de parler d'une concentration des ventes sur les marchés locaux ou de village durant la période qui suit la récolte, plutôt que d'une fluctuation saisonnière des prix. Après cette période, on peut supposer que les petits exploitants n'ont plus grand-chose à vendre, tandis que les gros exploitants, dont les moyens leur permettent de ne pas vendre lorsque les prix sont au plus bas, peuvent écouler l'essentiel de leurs excédents sur les marchés de gros plus importants et plus centraux. Sur les marchés de gros, les mouvements saisonniers des prix sont moins marqués qu'au niveau de l'exploitation, car les marchands qui pratiquent surtout ces marchés disposent des ressources et de la capacité d'emmagasinage nécessaires pour tenir lorsque les prix sont défavorables. Même ainsi, les fluctuations de prix peuvent être considérables ⁴.

De quelque point de vue qu'on les considère, il est incontestable que les ventes à faible prix effectuées après la récolte contribuent pour beaucoup à décourager les petits exploitants de produire pour le marché. Il est toutefois indiqué dans le rapport d'une réunion technique FAO/CEAEO que si l'on veut mettre en balance les recettes des exploitants et les dépenses des consommateurs, lesquels étalent généralement leurs achats sur toute l'année, il faut effectuer une pondération appropriée des prix selon

⁴ Voir figure IV-6 du rapport *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1966* qui montre les cours mensuels du riz pratiqués ces dernières années sur un certain nombre de marchés représentatifs.

la répartition saisonnière des ventes à chaque extrémité du circuit de commercialisation ⁵. Le commentaire prend tout son sens lorsqu'il s'agit de concilier deux exigences, c'est-à-dire d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs tout en garantissant aux producteurs des prix calculés de façon à leur permettre d'accroître leur production destinée au marché.

Il serait d'une grande utilité que les gouvernements qui projettent de stimuler la production alimentaire soient bien informés, mais il est étonnant de constater encore aujourd'hui à quel point on manque de données relatives aux prix effectivement payés aux agriculteurs dans les pays en voie de développement. Il est facile d'obtenir des indications concernant les prix des produits agricoles sur les marchés de gros mais rares sont les pays qui publient régulièrement des renseignements sur les prix au niveau de la production. Lorsque cela est le cas, il apparaît souvent à l'examen qu'il s'agit simplement de prix de gros ajustés d'après le coût moyen estimé du transport et de la commercialisation. De telles estimations peuvent donner une idée assez exacte des recettes des gros exploitants, mais il est à peu près certain qu'elles exagèrent celles des petits exploitants qui vendent leurs produits à un intermédiaire local, au village ou sur l'exploitation.

Parallèlement, il convient d'indiquer que, vu les conditions qui règnent dans beaucoup de pays en voie de développement, il est malaisé de se procurer des données sûres concernant les prix à la production, sauf lorsque des prix fixes sont payés aux agriculteurs dans les stations d'achat officielles. Il est difficile de démêler les rapports complexes ⁶ existant entre l'exploitant et le marchand, les transactions pouvant comprendre les ventes à la ferme, le remboursement de dettes, le paiement d'un fermage, etc. En outre, de nombreux exploitants se gardent de donner des renseignements sur leurs ventes, par crainte du fisc.

Etant donné l'instabilité des prix à la production, il n'est pas surprenant que beaucoup d'exploitants des pays en voie de développement veuillent jouer à coup sûr. Ils sont si démunis de ressources et si près du minimum vital qu'ils ne peuvent se permettre de prendre des risques. Ils craignent que le

⁵ FAO, *Implementing Price Stabilization Policies in Asia and the Far East: Report of the FAO/ECAFE Technical Meeting on Marketing Aspects of Implementing Food and Agricultural Price Stabilization Policies in Asia and the Far East*. New Delhi, 1963. Rome, 1963. p. 26.

⁶ La situation complexe résultant de la multiplicité des fonctions des marchands locaux est bien mise en lumière par Sawaeng Kulthongkham et Shao-er Ong dans *Rice Economy of Thailand*. Ministère de l'agriculture, Bangkok, 2^e éd., 1965. p. 65-66: « Les négociants achètent et vendent du paddy, prêtent de l'argent, avancent des fournitures: ils sont propriétaires et louent des terres, vendent des marchandises importées et assurent le transport des denrées dans les deux sens... ils gèrent des épiceries dans les villages et ont des intérêts dans les rizières. La diversité de ces fonctions fait qu'il est très difficile d'estimer le coût de l'une quelconque d'entre elles » et notamment, cela va sans dire, de savoir à combien est évalué le riz fourni en paiement de ces services multiples et certes nécessaires.

surcroît de dépenses et d'efforts qu'il faudrait pour adopter des pratiques améliorées ne leur apporte aucun profit ou entraîne même une perte si les prix baissent. Leur risque est encore plus grand s'ils doivent emprunter à des taux d'intérêt élevés pour acheter des engrais, ou si une part de la production supplémentaire doit aller au propriétaire, qui ne contribue pas au coût des facteurs de production.

Dans ces circonstances, l'établissement d'un prix fixe ou d'un prix minimal garanti par le gouvernement peut être une condition préalable indispensable à l'accroissement de la production marchande. En fait, de nombreux pays en voie de développement ont aujourd'hui institué, sous une forme ou sous une autre, un système de soutien des prix à la production, mais assez rares sont ceux qui ont pu jusqu'à présent l'appliquer efficacement au niveau de l'exploitation.

Réaction des producteurs devant les prix

Il nous faut maintenant examiner de plus près l'objection, souvent avancée par les adversaires d'une politique de relèvement ou de stabilisation des prix agricoles, selon laquelle des prix plus élevés ne provoquent pas nécessairement une augmentation de la production, notamment dans le secteur des céréales vivrières, et aboutissent même souvent au résultat inverse. Toutefois, jusqu'à une date récente, on disposait de très peu de données d'expérience à ce sujet, en particulier parce que, de toute façon, la production réagit également à d'autres influences comme les conditions météorologiques. Même à l'heure actuelle, on possède peu de renseignements en ce qui concerne les pays en voie de développement.

En d'autres secteurs d'une économie de marché, il est considéré comme allant de soi qu'un entrepreneur n'accroîtra sa production que s'il en espère un bénéfice; c'est-à-dire s'il s'attend à trouver un débouché pour sa production supplémentaire, à un prix qu'il juge profitable, compte tenu des économies d'échelle. Une réaction positive au prix est également considérée comme normale dans l'agriculture des pays développés. Les excédents parfois gênants de produits agricoles qui ont quelquefois surgi à la suite de l'application de prix de soutien relativement élevés en sont eux-mêmes une preuve convaincante. Mais ce principe, admis ailleurs comme allant de soi, rencontre des résistances dans l'agriculture des pays en voie de développement, surtout quand il s'agit de la production vivrière. Il est souvent allégué dans ces pays qu'une baisse de prix peut provoquer un accroissement des quantités commercialisées, car les exploitants essaieront de neutraliser l'effet de la baisse en vendant davantage aux dépens de leur propre consommation. Inversement, on affirme que des prix plus élevés feront diminuer le volume de l'offre, car les agriculteurs n'auront pas besoin de vendre autant

pour obtenir l'argent nécessaire à leurs dépenses essentielles⁷.

Il est à noter que cette thèse vise davantage la quantité commercialisée que la production brute. On admet en outre qu'elle vaudrait uniquement dans le cas où « les quantités de céréales vivrières que conserve l'agriculteur dans une année normale ne sont pas suffisantes pour couvrir ses besoins. En conséquence, si au cours d'une année quelconque, il peut garder pour lui plus de céréales qu'à l'ordinaire, ce supplément l'aidera à s'alimenter un peu mieux qu'à l'ordinaire ». Que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en voie de développement, les agriculteurs plus aisés qui pourraient couvrir leurs besoins alimentaires et épargner en même temps ne réagiraient pas de cette manière⁸.

Il apparaît également que les agriculteurs qui se comportent ainsi, même s'ils sont nombreux, fournissent une part relativement minime des excédents commercialisés. Par exemple, une analyse des ventes de jowar d'après la superficie de l'exploitation dans certaines régions de l'Inde a révélé que les grandes exploitations d'une superficie supérieure à 12 hectares (qui réagiraient normalement aux variations de prix puisqu'elles ne seraient pas obligées de vendre coûte que coûte), bien qu'elles représentent moins de 25 pour cent du nombre total des exploitations, comptaient pour environ 60 pour cent de la superficie consacrée aux céréales vivrières et pour quelque 80 pour cent des ventes totales de jowar⁹. A l'autre extrême, les plus petites exploitations (moins de 6 hectares), bien que représentant 50 pour cent du nombre total des exploitations, ne vendaient que des quantités négligeables de jowar et, en fait, achetaient beaucoup de céréales vivrières. En d'autres termes, les prix des céréales les affectaient plus en tant qu'acheteurs qu'en tant que vendeurs. Ces exploitations tiraient l'essentiel de leur revenu en espèces non de la vente de céréales vivrières mais d'un travail rétribué, agricole ou non, et de la vente de certains produits autres que les céréales. Ainsi, ce n'est que pour les exploitations de taille intermédiaire que l'on pourrait s'attendre à ce que les ventes évoluent en sens contraire des prix. Toutefois, ces exploitations, bien que représentant 25 pour cent du nombre total des exploitations, ne comptent que pour 15 pour cent des ventes totales de jowar et ne peuvent donc pas exercer une très forte influence sur les quantités totales commercialisées.

Il faut en outre signaler que le comportement, en tant que consommateurs, des producteurs dont les ventes réagissent en sens contraire des prix est éco-

⁷ Voir par exemple: P.N. Mathur et Hannan Ezekiel, *Marketable surplus of food and price fluctuations in a developing economy*, *Kyklos*, 14, 1961, p. 397.

⁸ *Op. cit.*, p. 397-398, 400.

⁹ V.M. Dandekar, *Prices, production and marketed surplus of foodgrains*, *Indian Journal of Agricultural Economics*, 19 (3-4), p. 186-195, 1964.

nomiquement tout à fait rationnel. Une hausse des prix des céréales signifie un relèvement de leurs revenus et ils réagissent en augmentant leur consommation alimentaire aux dépens des ventes de céréales.

La théorie selon laquelle des prix plus élevés dans les pays en voie de développement risquent de réduire les quantités commercialisées intéresse surtout, bien entendu, les fluctuations annuelles de l'offre et des prix. Le phénomène n'est pas absolument analogue à l'effet exercé par un prix stable et rémunérateur, encore que non excessif, particulièrement lorsqu'il s'assortit d'une garantie gouvernementale réelle. Néanmoins, la réaction négative de la production aux variations de prix a été souvent, et avec succès, prise comme argument pour battre en brèche les propositions tendant à ce que les gouvernements des pays en voie de développement prennent des mesures pour stabiliser les prix.

En fait il apparaît, comme indiqué ci-dessus, que seul un nombre limité de producteurs réagissent de cette façon: ceux qui se situent tout juste au niveau de subsistance et qui se privent pour vendre davantage qu'ils ne pourraient en réalité se permettre de le faire, afin de s'assurer un revenu minimal en espèces les années où les prix sont faibles. Le pourcentage des producteurs rentrant dans cette catégorie varie certainement beaucoup d'un endroit à l'autre, mais leur contribution aux quantités totales mises sur le marché est rarement déterminante.

Ces dernières années, de nombreux auteurs ont publié des données empiriques qui, malgré la complexité du problème et les difficultés statistiques, tendent à confirmer que la réaction des producteurs à une hausse des prix est positive même dans les pays en voie de développement¹⁰.

On peut citer également une étude récente sur les rapports observés entre les variations de prix et les

¹⁰ Voici une liste de textes choisis: P.T. Bauer et B.S. Yamey. A case study of response to prices in an underdeveloped country. *Economic Journal*, 69: 800-805, 1959. — Jere R. Behrman. Price elasticity of the marketed surplus of a subsistence crop. *Journal of Farm Economics*, 48: 875-893, Part I, 1966. — V.M. Dandekar. Prices, production and marketed surplus of foodgrains. *Indian Journal of Agricultural Economics*, 19 (3-4): 186-196, 1964. — Edwin R. Dean. Economic analysis and African response to price. *Journal of Farm Economics*, 47: 402-409, 1965. — Abdel Hamid Fawzy El Attar. Application of expectation models to crop prices and products in the Egyptian region. *L'Égypte contemporaine*, 52: 23-41, 1961. — W.P. Falcon. Farmer response to price in a subsistence economy: the case of West Pakistan. *American Economic Review*, 54: 580-591, 1964. — W.P. Falcon et C.H. Gotsch. *Agricultural development in Pakistan: lessons from the second plan period*. Cambridge, Mass., Harvard University, Center for International Affairs, 1966. — L.B. Fletcher et Mu-byarto. *Supply and market surplus relationships for rice in Indonesia*. Document présenté à la Agricultural Development Council Conference on Supply and Market Surplus Relationships in Peasant Agriculture, Minneapolis, 19-20 février 1966. — Remy Freire. *Price incentives in Argentine agriculture*. Cambridge, Mass., Harvard University, Development Advisory Service, Bellagio Conference, juin 1966. — S.C. Gupta et A. Majid. *Producers' response to change in prices and marketing policies: a case study of sugarcane and paddy in eastern Uttar Pradesh*. London, Asia Publishing House, 1965. — S.M. Hussain. A note on farmer response to price in East Pakistan. *Pakistan Development Review*, 4 (1): 93-106, 1964. — Raj Krishna. Farm supply response in India-Pakistan: a case study of the Punjab region. *Economic Journal*, 73: 477-487, 1963. — Mahar Managahas. Aida E. Recio et V.W. Ruttan. Market relationships for rice and corn in the Philippines. *Journal of Farm Economics*, 48: 685-703, 1966. — Robert M. Stern. Price responsiveness of Egyptian cotton producers. *Kyklos*, 12: 375-384, 1959.

superficielles consacrées à certaines cultures en Inde, de 1900 à 1939, étude dans laquelle les excédents commercialisables sont mis en relation avec la taille de l'exploitation¹¹. On a constaté qu'une partie de l'excédent commercialisable réagit de façon positive aux variations de prix, tandis que le reste, que l'on pourrait qualifier d'« excédent forcé », montre une relation inverse, ce qui semble correspondre à l'analyse esquissée ci-dessus. Il convient de noter que dans la plupart des études citées la superficie des cultures est prise comme indicateur du niveau projeté de la production, ce qui suppose que les fluctuations des rendements sont pour l'essentiel accidentelles et liées aux conditions météorologiques. Toutefois, dans la mesure où les rendements accrus obtenus certaines années seraient dus à des pratiques culturales améliorées répondant aux variations de prix, la réaction positive aurait plus d'ampleur que ne l'indiquent les calculs.

Il n'est donc pour ainsi dire aucun auteur qui ait pu montrer une réaction négative de la production totale d'une denrée aux variations de prix, même dans les pays en voie de développement. D'autre part, de plus en plus des preuves nombreuses s'accumulent, qui montrent la réaction directe aux ajustements de prix destinés à stimuler ou à décourager la production. Toutefois, la plupart des données publiées ont trait à un produit déterminé et il est toujours possible que l'accroissement de la production ait été obtenu aux dépens d'une autre culture moins favorisée par les relations de prix. Il serait utile d'évaluer l'effet des mesures de soutien des prix intéressant une large gamme de cultures sur la production agricole globale d'un pays en voie de développement, mais une telle étude serait très difficile à effectuer. Il semble cependant, d'après l'expérience de quelques pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, que l'adoption généralisée de mesures de soutien des prix peut provoquer une forte augmentation de la production agricole globale.

RÉACTION DES DIFFÉRENTES CULTURES AUX PRIX D'ENCOURAGEMENT

L'effet d'une hausse, même momentanée, des prix sur la production est plus manifeste pour les cultures de rapport et les cultures d'exportation. En premier lieu, leur commercialisation est généralement mieux organisée, de sorte que les variations de prix sur les marchés de gros ou les marchés mondiaux se répercutent sur les revenus des exploitants beaucoup plus rapidement et avec plus de netteté que dans le cas de cultures de base. En deuxième lieu, les cultures de rapport et d'exportation occupent généralement une assez faible part de la superficie

¹¹ D. Narain. *The impact of price movements on areas under selected crops in India, 1900-1939*. New York, Cambridge University Press, 1965.

agricole et on peut les accroître non seulement par une augmentation des rendements, mais aussi par une réaffectation de terres auparavant consacrées à d'autres cultures. En revanche, les céréales alimentaires ou autres denrées vivrières essentielles occupent déjà en général la majeure partie de la superficie agricole. Les possibilités d'étendre ces cultures aux dépens d'autres spéculations sont donc limitées et le relèvement de la production doit par conséquent être recherché dans une augmentation des rendements ou dans la mise en valeur de nouvelles terres lorsqu'il y en a de disponibles. Troisième point: les agriculteurs des pays en voie de développement sont généralement plus enclins à prendre le risque d'expérimenter de nouvelles variétés ou de nouvelles pratiques avec des cultures de rapport qu'ils ne le sont avec les céréales vivrières sur lesquelles ils comptent surtout pour se nourrir durant l'année à venir.

Il y a quelques exemples frappants d'accroissement de la production céréalière sous l'influence du soutien des prix. Au Brésil, des prix de soutien élevés ont aidé à doubler la production de blé entre 1950 et 1955; lorsque récemment les prix ont été abaissés, la production a fortement fléchi. Au Mexique, les prix de soutien ont contribué à une expansion rapide de la production de blé et de maïs et, pour ces deux cultures, les prix ont dû être abaissés en 1966 afin de combattre la surproduction. Ces pays disposent encore de terres inexploitées et pourraient étendre la superficie consacrée au blé et au maïs; au Mexique du moins, la production de blé a progressé surtout grâce à un accroissement remarquable des rendements. A Ceylan, la superficie et le rendement ont tous deux contribué à l'accroissement de la production de riz sous l'influence de prix de soutien relativement élevés (nous examinerons cet exemple de façon plus complète ci-après). En Chine (Taïwan) des débouchés et des prix assurés ont permis d'obtenir un accroissement important de la production de riz, entièrement dû à des rendements plus élevés. Toutefois, assez peu de pays en voie de développement ont jusqu'à présent réussi à appliquer, au niveau de l'exploitation, des mesures, du reste relativement restreintes, de stabilisation et de soutien des prix et il est difficile d'illustrer par des exemples l'influence de telles politiques sur la production.

En revanche, on peut citer de nombreux cas où les cultures d'exportation ont connu un essor rapide par suite du relèvement des prix. La production de sucre pour l'exportation a augmenté de façon frappante sous l'effet de la hausse des prix après la deuxième guerre mondiale, pendant la guerre de Corée et après la crise de Cuba. Même les cultures arbustives comme le café et le cacao qui ne fructifient qu'après une période relativement longue, ont remarquablement réagi aux cours élevés en vigueur dans les premières années cinquante.

Une forte augmentation des productions destinées à l'exportation peut, bien entendu, provoquer de graves difficultés. Il peut arriver que les producteurs de plusieurs pays exportateurs relèvent tous leur production en même temps, sans coordination, de sorte que l'augmentation totale dépasse la demande. Les organisations de producteurs ou les gouvernements des pays exportateurs sont rarement en mesure d'agir réellement sur le volume de l'offre ou sur les cours internationaux. Trop souvent, on arrive ainsi à l'enchaînement bien connu des prix élevés, de la surproduction, de l'effondrement des cours et des excédents invendables, répétant à l'échelle internationale un phénomène bien connu sur les marchés intérieurs, libres et non contrôlés, dans le secteur des porcins.

Lorsqu'une culture de rapport doit être développée pour la consommation intérieure, il devrait être possible d'écarter la plupart de ces risques car le gouvernement est davantage en mesure de contrôler les prix. Si le prix de soutien fixé initialement ne mène pas à une production suffisante, il peut être relevé. En cas de menace sérieuse de surproduction, il peut être abaissé. Mais étant donné qu'en général il est politiquement plus difficile de réduire les prix que de les relever, il est prudent de commencer par un niveau de soutien assez faible.

Parmi les exemples récents de réponse positive aux prix d'encouragement des cultures de rapport destinées au marché intérieur, on peut citer le cas du sucre au Liban. Le prix garanti de la betterave a été porté de 55 £L. à 65 £L. par tonne en 1964; la production est passée de 80 000 tonnes sur 1 850 hectares en 1965 à 90 000 tonnes sur 2 000 hectares en 1966, et en 1967 le prix de soutien a été ramené à 60 £L. en vue de limiter la production à la capacité des sucreries. En République arabe unie, le prix des fèves a été notablement relevé en 1964, la production demeurant en retard sur la demande intérieure, et à la suite de cette mesure un excédent exportable est rapidement apparu.

PRIX D'ENCOURAGEMENT POUR LES CULTURES VIVRIÈRES DE BASE

On a déjà indiqué certaines des raisons pour lesquelles les grandes productions vivrières réagissent plus lentement aux stimulants de prix que les cultures de rapport (commercialisation moins bien organisée et difficulté d'étendre notablement les surfaces lorsque les cultures de base occupent déjà une grande partie de la superficie totale). Il faut ajouter que, bien souvent, la stabilisation des prix des grandes cultures vivrières nécessitant des moyens financiers plus importants que celle des cultures de rapport, dont la production est plus faible, fait davantage hésiter les gouvernements.

Cependant, même si la réaction est plus lente, les graves pénuries de céréales qui se sont déjà manifestées ou qui menacent dans beaucoup de pays en voie de développement semblent exiger l'adoption d'une politique à long terme visant à augmenter la production intérieure et à réduire les besoins d'importations. Les conditions financières et le niveau des prix requis à cet effet sont examinés par la suite. Il convient de noter ici certaines conditions préalables indispensables qui, bien que d'application plus générale, présentent toutes une importance particulière dans le cas des céréales et autres denrées alimentaires de base.

En premier lieu, s'il faut accroître la production, il est évidemment indispensable que les agriculteurs connaissent le niveau des prix de soutien assez longtemps avant l'époque des semailles, afin de pouvoir en tenir compte pour établir leur programme d'exploitation et calculer leurs besoins en semences et en engrais¹². Ainsi, en Argentine, les prix à la production étaient naguère souvent fixés trop peu de temps avant la période des semailles ou parfois même après; lorsque, en 1965/66, ils ont été fixés pour la première fois suffisamment à l'avance, la superficie enssemencée a été beaucoup plus importante. Dans le rapport récent de l'Indian Foodgrains Policy Committee¹³, il était recommandé non seulement que «les prix minimaux soient annoncés bien avant l'époque des semis», mais aussi «que les prix garantis soient fixés pour une période assez longue, par exemple au moins trois ans». Le même comité recommandait en outre que le gouvernement donne une large publicité aux prix minimaux de soutien et au fait qu'il se disposait à acheter toutes les quantités qui lui seraient offertes à ces prix.

Une garantie à long terme de cette nature peut évidemment donner aux agriculteurs une assurance et une confiance suffisantes pour leur permettre non seulement d'établir des plans de cultures pour la campagne immédiatement à venir, mais aussi de procéder à des investissements à moyen terme destinés à améliorer leurs exploitations. Toutefois, dans les pays qui ont connu une inflation sérieuse, des prix garantis nominaleme nt n'emporteraient guère la conviction. Dans ces circonstances, pour être efficaces, des stimulants de prix à long terme (ou même des prix de soutien pour une campagne) devraient probablement être assortis d'une garantie supplémentaire assurant que si l'inflation se poursuit durant la période couverte par la garantie, le niveau des prix de soutien sera automatiquement ajusté afin

¹² Cela n'implique pas qu'il soit inutile d'accroître les prix de soutien après les semailles, car on peut encore favoriser ainsi une augmentation de la production par des pratiques culturales plus soignées, des mesures de lutte contre les plantes adventices et les ennemis des cultures, etc.

¹³ Inde. Ministry of Food, Agriculture, Community Development and Co-operation. *Report of the Foodgrains Policy Committee 1966*. New Delhi, 1966, p. 67.

d'en tenir compte. A ce jour, aucune garantie de ce genre n'a, semble-t-il, été offerte.

Comme l'augmentation de la production céréalière doit généralement être réalisée par l'amélioration des rendements, il importe particulièrement de prendre des mesures pour stimuler l'utilisation des facteurs de production et les investissements. La sécurité que donnent des prix garantis à long terme peut stimuler à la fois les dépenses courantes d'exploitation (telles que les dépenses d'engrais) et les investissements à plus long terme (par exemple énergie animale ou mécanique, construction de puits instantanés pour l'irrigation). Elle peut également inciter à recourir davantage aux facteurs de production et investissements non monétaires: pratiques culturales plus soignées et utilisation de la main-d'œuvre familiale pour améliorer l'exploitation par des travaux de drainage ou l'aménagement de canaux d'irrigation par exemple. Semblables apports d'une main-d'œuvre non rétribuée peuvent certes contribuer considérablement à augmenter les rendements, mais ils sont difficiles à évaluer et on a toujours tendance à en faire abstraction lorsqu'on évalue les avantages économiques de la stabilisation des prix.

Problèmes intéressant les politiques de prix

Si la stabilisation des prix est adoptée comme moyen de stimuler la production, un certain nombre de décisions de caractère général doivent être prises. Un gouvernement devrait-il se borner à intervenir sur le marché lorsque les prix baissent exagérément, sans toutefois annoncer à quel niveau de prix il commencera à acheter? Cette méthode laisserait aux autorités beaucoup de latitude et leur permettrait de limiter leurs engagements financiers, mais elle n'inspirerait peut-être pas aux agriculteurs la confiance nécessaire pour entreprendre une véritable expansion de la production.

Ou bien le gouvernement devrait-il fixer les limites entre lesquelles les prix pourront varier, en prélevant sur les stocks de réserve ou en important si les prix dépassent la limite supérieure et en achetant pour constituer des réserves s'ils tombent au-dessous de la limite inférieure?

Ou encore, le gouvernement devrait-il, afin de donner plus de confiance aux agriculteurs, aller plus loin et déterminer un prix fixe ou un prix minimal auquel il est disposé à acheter toutes quantités offertes sous réserve, dans l'un et l'autre cas, des ajustements de prix à effectuer, le cas échéant, pour tenir compte des différences de qualité?

Quelle que soit la méthode adoptée, il faudra décider du niveau auquel seront stabilisés les prix. Celui-ci doit être à la fois compatible avec le niveau général des prix pratiqués dans le pays et offrir aux

agriculteurs un attrait suffisant pour les inciter à augmenter dans la mesure souhaitée leur production marchande.

Naturellement, toutes les politiques de stabilisation des prix ne visent pas à stimuler l'accroissement de la production. Certaines sont conçues essentiellement pour contenir les frais d'alimentation des consommateurs et éviter l'inflation. Ces mesures ont été jusqu'à présent les plus répandues dans les pays en voie de développement et, comme nous l'avons déjà noté, elles peuvent tendre à décourager plutôt qu'à encourager la production, à moins d'aller de pair avec une action visant à assurer aux agriculteurs des recettes raisonnables.

D'autres mesures ont pour but, surtout dans les pays développés, de relever les prix et les revenus agricoles pour les rapprocher de ceux d'autres secteurs. L'élan donné à la production peut alors être considéré comme un résultat secondaire indésirable de sorte que pour éviter ou au moins limiter la constitution d'excédents invendables, des prix de soutien assez élevés ont parfois été associés à une limitation de la superficie cultivée (par exemple, les emblavures aux Etats-Unis) ou du volume de la production pouvant bénéficier du prix de soutien intégral.

Les formules appliquées dans quelques pays pour déterminer de façon objective le niveau des prix de soutien ont généralement été conçues en vue d'une telle politique. Elles peuvent viser, par exemple, à maintenir la parité entre les prix agricoles et les prix non agricoles, ou à suivre la tendance générale des prix (afin de tenir compte de l'évolution de la demande, de la productivité, etc.) tout en éliminant les fluctuations violentes. Leur plus grande objectivité, qui les rend moins accessibles aux pressions politiques, est toutefois contrebalancée par leur manque de souplesse et, même pour les fins essentiellement sociales qu'elles visaient à servir, elles sont maintenant dans une large mesure écartées. Elles semblent très mal convenir aux politiques de stabilisation des prix destinées à stimuler la production¹⁴.

En ce qui concerne les politiques d'encouragement à la production, il semble nécessaire d'adopter des méthodes plus pragmatiques pour déterminer les niveaux de prix, en prenant comme base de départ la gamme des prix en vigueur, ajustés en hausse ou en baisse selon les circonstances. Une pénurie persistante incitera à relever les prix à la production; des excédents persistants qui peuvent se former pour certaines denrées rendront nécessaire un ajustement en baisse. Il semble, d'une façon générale, que pour se répercuter vraiment sur la production, les varia-

tions de prix doivent être assez amples, mais il est évident que l'importance de l'ajustement doit faire l'objet d'un examen attentif. De plus, bien que l'offre puisse être le facteur principal, si l'on veut éviter de graves perturbations économiques, il faudra tenir compte d'un certain nombre d'autres éléments, comme le mouvement des prix et des salaires dans l'économie en général et très particulièrement le mouvement des prix des biens de production et des salaires agricoles. Là encore, si la production ne suit pas le rythme de la demande, le niveau des prix peut n'être que l'un des facteurs en cause; il faudrait sans doute prendre aussi en considération le régime foncier, le crédit disponible, l'incidence des impôts, etc.

RAPPORTS ENTRE LES PRIX

Dans tous les cas, ce qui importe, ce sont les rapports entre les prix plutôt que leur niveau absolu. La stabilisation des prix agricoles à un niveau relativement faible peut être un stimulant efficace à la production si les prix des engrais et autres biens nécessaires à l'agriculture sont bas et si le coût de la vie est relativement stable. Sans ces sauvegardes, même des prix de soutien élevés risquent d'être inopérants.

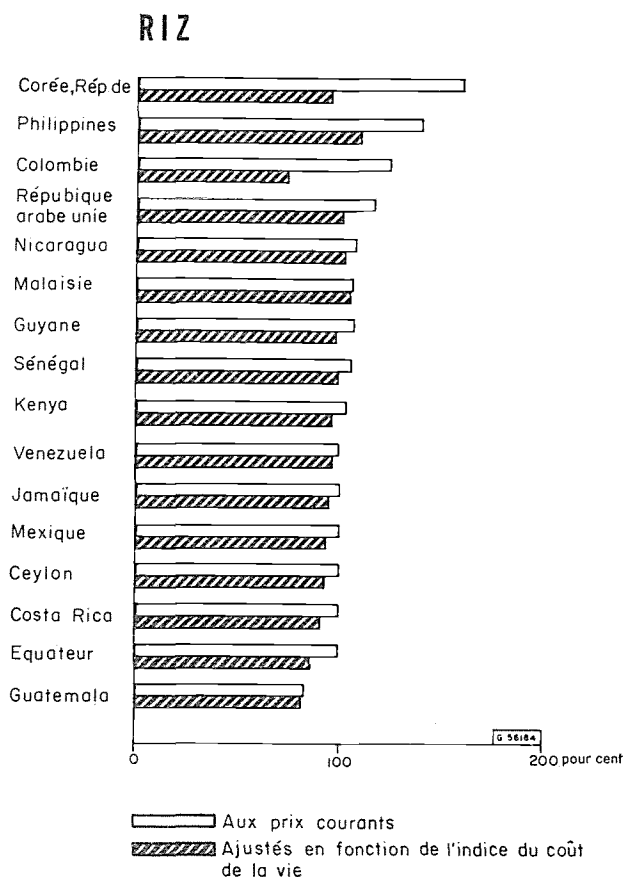
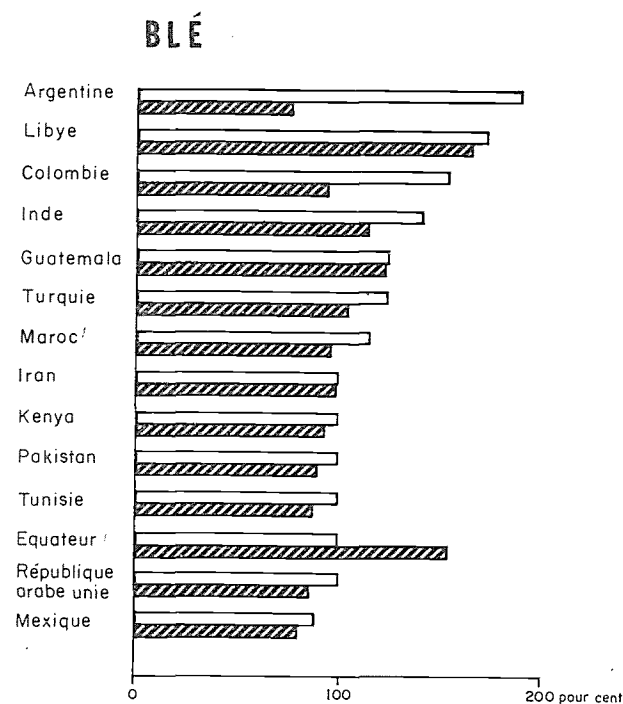
Même si l'on disposait de statistiques sûres en ce qui concerne les prix agricoles, une comparaison de leur niveau absolu dans différents pays, faite par exemple sur la base du dollar, ne pourrait donc donner qu'une faible indication de leur valeur relative en tant que stimulants, à moins que les écarts ne soient réellement très larges. Pour en avoir une idée plus juste, il faudrait comparer leur pouvoir d'achat en biens de production et en biens de consommation d'usage courant dans les ménages ruraux; les rares données dont on dispose pour effectuer de telles comparaisons sont passées en revue ci-après.

En fait, il faut tenir compte de deux séries de rapports de prix pour fixer les niveaux de ceux-ci. En premier lieu, la relation existant entre les prix des différents produits agricoles, qui déterminera dans une large mesure l'accroissement relatif de la production (par exemple, cultures industrielles ou produits animaux et céréales alimentaires), ainsi que la part des ressources agricoles d'un pays consacrée à chaque produit.

La deuxième série de rapports, qui met en parallèle les prix agricoles et ceux d'autres secteurs de l'économie, est celle que l'on nomme parfois « termes de l'échange » de l'agriculture. Il s'agit d'un ensemble de relations qui, pour plus de simplicité, peuvent être réparties entre deux principales catégories: a) le rapport entre les prix payés aux agriculteurs et le coût général de la vie dans le pays; et

¹⁴ Pour un examen critique des méthodes de stabilisation des prix et d'établissement des prix de soutien, que ce soit au stade de la production ou de la vente en gros, ainsi que des différents types de prix de soutien (par exemple: prix minimal garanti, prix fixé, zone de prix, etc), voir la brochure FAO: *Enquête sur les problèmes relatifs aux mesures de stabilisation des prix agricoles et de soutien de l'agriculture*. Rome, 1960.

FIGURE III-1. - PRIX SOUTENUS OU STABILISÉS DU BLÉ ET DU RIZ EN 1965/66 PAR RAPPORT A 1961/62



b) le rapport entre les prix payés aux agriculteurs et le coût des moyens nécessaires pour assurer une production agricole continue. Ce dernier rapport prend une importance de plus en plus grande à mesure que l'agriculture d'un pays s'oriente davantage vers le marché, se modernise et fait plus largement usage des inputs fournis par d'autres secteurs de l'économie.

Depuis quelques années, dans beaucoup de pays en voie de développement, les prix agricoles ont eu tendance à baisser par rapport à ceux du reste de l'économie. Pour ce qui est des niveaux de soutien des prix, on en trouvera une illustration à la figure III-1, qui montre pour quelques pays en voie de développement les niveaux auxquels les prix du blé et du riz ont été soutenus ou stabilisés en 1965/66, en pourcentage du niveau de 1961/62. Cette comparaison est effectuée à la fois sur la base des prix courants et compte tenu des changements intervenus dans le coût de la vie au cours des cinq années considérées.

Dans le cas du blé, le niveau du soutien a été relevé, sur la base des prix courants, dans sept des quatorze pays en voie de développement pour lesquels on dispose de renseignements. Toutefois, ce n'est que dans quatre de ces pays qu'il en est résulté un accroissement en valeur réelle; dans les dix autres, le niveau du soutien, exprimé en pouvoir d'achat de biens de consommation, était en fait inférieur en 1965/66 à ce qu'il était en 1961/62. Il en va de même pour le riz: neuf des seize pays considérés dans la figure III-1 ont relevé leur prix de soutien, mais dans quatre pays seulement la majoration a été égale ou supérieure à l'augmentation du coût de la vie. Dans certains cas (par exemple pour le blé en Argentine, le riz en Colombie et en République de Corée) une hausse substantielle des prix courants a masqué une baisse marquée du pouvoir d'achat. Dans nombre de pays (par exemple au Pakistan et en République arabe unie, pour le blé, en Equateur et au Mexique pour le riz), le niveau de soutien est théoriquement demeuré inchangé, mais sa valeur réelle s'est dégradée dans une mesure plus ou moins grande du fait de la hausse générale des prix.

Le même rapport apparaît sous une forme plus généralisée au tableau III-1, qui expose les variations des indices des prix payés aux exploitants pour tous les produits pendant la période 1961-1965 (prix courants et prix corrigés selon l'indice du coût de la vie). Malheureusement, assez peu de pays en voie de développement publient de tels indices des prix agricoles, mais à titre d'indication des données figurent également dans ce tableau pour les pays développés au sujet desquels on dispose de renseignements. Dans tous les pays, développés et en voie de développement, à l'exception d'un seul, l'indice des prix agricoles a légèrement augmenté pendant la période

TABLEAU III-1. - VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX REÇUS PAR LES AGRICULTEURS ET DU RAPPORT PRIX REÇUS/PRIX PAYÉS PAR LES AGRICULTEURS, 1961-65

	Indice des prix reçus par les agriculteurs		Rapport prix reçus/prix payés par les agriculteurs
	Prix courants	Prix ajustés en fonction de l'indice du coût de la vie	
.. 1965 en pourcentage de 1961 ..			
Argentine	260	104	² 101
République de Corée	222	114	² 98
Yougoslavie	159	123	...
Philippines ¹	141	102	² 113
Espagne	140	101	² 117
Japon	132	103	96
Pays-Bas	125	104	...
Haute-Volta ¹	123	...	² 94
Italie	122	99	100
Danemark	121	96	...
Inde (Bengale occidental)	121	...	² 89
Suède	120	102	...
Belgique	119	104	94
Irlande	118	100	122
Norvège	118	100	² 101
Finlande	117	101	100
Autriche	117	100	² 92
Inde (Assam)	117	88	² 95
Allemagne, Rép. féd. d'	116	102	103
France	116	100	...
Suisse	114	101	95
Pologne	113	107	² 107
Australie	111	104	² 101
Nouvelle-Zélande	111	100	92
Chine (Taïwan)	110	106	² 103
Hongrie	109	107	² 108
Panama	109	106	...
Etats-Unis	104	101	² 98
Canada	104	96	² 93
Portugal	103	92	...
Royaume-Uni	102	89	...
Chypre	100	98	...

¹ 1960-64. - ² L'indice des prix payés par les agriculteurs comprend les dépenses d'entretien.

étudiée. Dans la grande majorité des pays (23 sur 30) les prix se sont maintenus ou légèrement améliorés en valeur réelle également, mais il importe de souligner une fois de plus que très peu de pays en voie de développement sont compris dans la comparaison et que dans l'un des rares pays pour lesquels on dispose de données, l'Inde (Assam), les prix agricoles semblent avoir fortement baissé en valeur réelle.

Quelques pays publient régulièrement des indices des prix payés par les agriculteurs, mais ces indices sont construits à partir d'éléments trop différents pour qu'il soit possible de les comparer. Certains portent uniquement sur les moyens de production, mais la majeure partie comprend aussi les dépenses d'entretien des exploitants; d'autres éléments, tels que salaires et fermage sont pris en considération dans certains pays et non dans d'autres. Le rapport entre l'indice des prix reçus et des prix payés par les agriculteurs donne une indication supplémentaire sur les termes de l'échange de l'agriculture: un accroissement signifie que les prix des produits agricoles montent plus rapidement que ceux des articles

achetés par les agriculteurs et vice versa. Sur les 24 pays pour lesquels on dispose de renseignements, 11 ont enregistré un accroissement et 11 une baisse (et deux, aucun changement) de ce rapport entre 1961 et 1965, sans toutefois qu'il y ait de relation nette avec le mouvement des prix reçus par les agriculteurs. Là encore, les données relatives aux pays en voie de développement sont particulièrement rares.

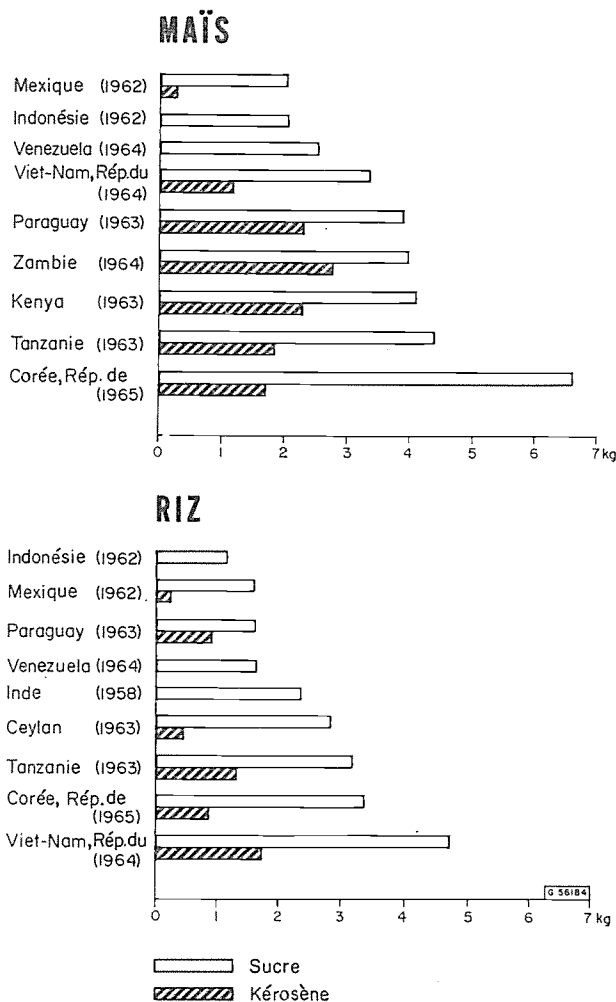
Les données fournies à la figure III-1 et au tableau III-1 se rapportent uniquement aux variations du rapport des prix durant une certaine période dans chacun des pays considérés. Il est beaucoup plus difficile d'établir des comparaisons entre les pays. On a essayé d'estimer approximativement la valeur réelle de produits agricoles typiques en comparant les prix agricoles aux prix de détail de certains articles qu'achètent couramment les agriculteurs. Parmi ceux-ci, les deux pour lesquels on disposait du plus grand nombre de renseignements étaient le sucre raffiné et le kérosène. La figure III-2 compare donc, sur la base des statistiques nationales des prix agricoles et des prix de détail de ces produits, le nombre de kilogrammes de riz ou de maïs nécessaires pour acheter un kilogramme de sucre ou un litre de kérosène.

Les données en question ne prétendent pas à une grande exactitude, en raison notamment du manque déjà signalé de renseignements sûrs touchant les prix agricoles. Pourtant les différences entre les pays semblent trop importantes pour ne pas correspondre à des disparités réelles; par exemple, il semble qu'il faille à un exploitant environ trois fois plus de maïs en République de Corée qu'il n'en faut au Mexique pour acheter un kilogramme de sucre.

Certaines différences notées à la figure III-2 intéressent sans aucun doute encore davantage les prix des biens de consommation que ceux des céréales. Ainsi, les petites quantités de céréales nécessaires pour acheter du sucre en Indonésie ou du kérosène au Mexique tiennent probablement dans une large mesure au fait que ces pays sont gros producteurs des produits en question, qui y sont donc peut-être particulièrement bon marché. Pour être sûres, il faudrait que les comparaisons portent sur une gamme beaucoup plus large de biens de consommation, mais on ne dispose pas encore de statistiques suffisantes pour cela.

Les données rassemblées pour établir la figure III-2 donnent également des indications sur les fortes fluctuations annuelles des rapports de prix dans certains pays en voie de développement. Ainsi tandis qu'en 1963 il aurait fallu environ 4,1 kilogrammes de maïs pour acheter un kilogramme de sucre au Kenya, en 1962 cette quantité n'était que de 2,5 kilogrammes. En 1962, 2,1 kilogrammes de riz avaient à peu près la même valeur que 1 kilogramme de sucre au Paraguay, tandis qu'en 1963, cette quantité

FIGURE III-2. — QUANTITÉ DE CÉRÉALES (PRIX A LA PRODUCTION) NÉCESSAIRE POUR ACHETER UN KILOGRAMME DE SUCRE OU UN LITRE DE KÉROSÈNE (PRIX DE DÉTAIL)



de sucre ne représentait plus en valeur que 1,6 kilogramme de riz. Toutefois, là encore, ces chiffres ne sont cités qu'à titre d'indication. Il faudrait disposer de données beaucoup plus sûres et plus complètes pour effectuer des comparaisons tout à fait valables.

On trouvera des comparaisons analogues entre les prix des céréales et ceux des engrais dans une section ultérieure traitant des facteurs de production agricole.

DÉTERMINATION DES NIVEAUX DE PRIX

A la lumière de ces exemples, nous pouvons revenir à l'examen des facteurs à prendre en considération pour déterminer le niveau auquel doivent être stabilisés les prix agricoles. Ainsi que nous l'avons déjà noté, le mouvement général des prix (que ce soit sur le plan international ou autre) doit être un facteur décisif dans la détermination des prix agricoles. Dans les pays importateurs, le coût

des aliments importés est un élément majeur à prendre en considération, bien qu'il ne soit pas nécessairement décisif, puisque la balance des paiements ou la nécessité de ménager les ressources en devises au profit des plans de développement peuvent parfois justifier des prix de soutien nationaux sensiblement supérieurs au coût c.a.f. des produits alimentaires de provenance étrangère, payés dans la monnaie nationale au taux de change officiel. De même, dans les pays exportateurs, un prix de soutien pour les produits d'exportation, ou plus spécialement pour les produits destinés à la fois au marché intérieur et au marché d'exportation, devrait normalement être assez faible pour que les produits en question demeurent compétitifs sur les marchés d'exportation, bien qu'occasionnellement un prix plus élevé (qui impliquerait des subventions directes ou occultes aux exportations) pourrait sembler justifié dans l'intérêt du développement économique général.

En raison des nombreux facteurs et intérêts à prendre en considération, ainsi que de la multiplicité des institutions intéressées, on a souvent recommandé la constitution de comités permanents qui seraient chargés de formuler des recommandations sur les variations des niveaux de prix¹⁵. Une Commission des prix agricoles a récemment été créée en Inde. Un autre exemple est celui du Comité national pour la commercialisation des produits agricoles (CONAMAG) qui détermine les prix minimaux au Venezuela. Ces comités devraient normalement comprendre des représentants des producteurs, des consommateurs et des milieux commerciaux, des représentants des ministères de l'alimentation et de l'agriculture, des autorités compétentes en matière de planification générale et de finances, ainsi que des spécialistes indépendants s'occupant d'économie générale et d'économie agricole.

Quelle que soit la méthode utilisée pour fixer le niveau des prix de soutien dans les pays en voie de développement, certaines contraintes sont inévitables et elles ne peuvent être éludées pendant trop longtemps sans compromettre le progrès de l'économie. Ainsi, comme nous l'avons noté plus haut, dans de nombreux pays développés les prix des principaux produits agricoles sont maintenus sur le marché intérieur à un niveau sensiblement supérieur à celui des prix pratiqués sur les marchés internationaux, afin de rapprocher les revenus de l'agriculture de ceux d'autres secteurs. Cela implique un transfert de revenus d'autres secteurs de l'économie au bénéfice de l'agriculture, soit sous forme de prix plus élevés à la consommation, soit sous forme de subventions octroyées par l'Etat.

¹⁵ Voir, par exemple, le document de la FAO: *Report of the FAO/ECFAE Centre on Policies to Support and Stabilize Agricultural Prices and Incomes in Asia and the Far East*. Rome, 1958 (nouvelle édition 1959), p. 26-27.

Ces transferts sont possibles dans les pays développés où le secteur agricole ne représente pas plus de 10 pour cent, et peut-être même moins, de la population et un pourcentage encore plus faible du revenu national. Mais ils ne sont pas réalisables dans les pays en voie de développement, où le secteur agricole est vaste et les autres secteurs trop faibles. En fait, dans les premières phases de l'industrialisation, le mouvement a généralement lieu en sens inverse et c'est l'agriculture, en tant que branche principale de l'économie, qui doit fournir des fonds d'investissement à l'industrie et aux autres activités nouvelles. Rares sont les pays en voie de développement dont l'agriculture a atteint la phase d'expansion qui permettrait de la taxer lourdement pour développer le reste de l'économie, mais il demeure vrai que dans les pays en voie de développement l'ensemble du secteur agricole ne peut être subventionné directement ou indirectement par d'autres secteurs, sauf lorsqu'il existe des sources importantes de revenus, comme l'exportation du pétrole¹⁶. Des prix de soutien élevés, comme ceux qui sont communément pratiqués dans les pays industrialisés, sont par conséquent hors de question.

Pour les céréales alimentaires ces arguments sont renforcés par un certain nombre d'autres considérations d'ordre social et économique, tout au moins dans la mesure où des prix élevés à la production impliquent des prix élevés à la consommation. Dans la plupart des pays en voie de développement, les céréales vivrières représentent une part si importante de l'alimentation des familles à faible revenu (c'est-à-dire d'une vaste majorité) qu'une hausse des prix peut engendrer une situation très critique et déclencher rapidement des troubles sociaux et politiques. En outre, les céréales alimentaires ou autres aliments de base représentent la part de beaucoup la plus importante des dépenses de consommation dans la majorité des pays en voie de développement, ce qui se reflète dans la structure des coûts des salaires. La hausse des prix de ces produits peut donc avoir de graves conséquences inflationnistes.

En même temps, il faut répéter que si, dans leur désir de contenir les prix à la consommation, les gouvernements laissent les prix à la production baisser, en valeur réelle, jusqu'à un niveau non rémunérateur, cela en soi risque de prolonger ou d'aggraver les pénuries qui sont à l'origine de la hausse des prix de détail. Aussi doivent-ils résoudre le problème délicat consistant à éviter les inconvénients que présentent des prix trop élevés menant à l'inflation et ceux plus graves encore de prix insuffisants qui provoquent une pénurie alimentaire persistante

¹⁶ Les transferts de revenus au sein de l'agriculture sont également possibles dans quelques pays, par exemple à Ceylan, où les prix du riz à la production et à la consommation sont subventionnés en grande partie grâce aux cultures d'exportation.

et rendent le pays de plus en plus tributaire des importations.

Dans ces conditions, la politique qui offrirait aux gouvernements les meilleures perspectives serait de se réserver une plus grande liberté de manœuvre au moyen de mesures destinées à réduire les coûts de production, de façon à ce que des prix plus faibles deviennent rentables pour les agriculteurs, et de comprimer le plus possible les coûts de distribution entre le producteur et le consommateur. On examinera plus loin les moyens de réduire les coûts de la production. Pour ce qui est des coûts de distribution, si le prix courant à la consommation est pris comme point de départ et considéré comme ne devant pas être augmenté mais si possible diminué, le problème consiste alors à organiser la distribution de telle sorte que le producteur reçoive la part la plus large possible de ce prix. La méthode la plus appropriée pour y parvenir semble être d'éviter dans toute la mesure du possible, la forte chute des prix après la récolte, qui, en pratique, ne se répercute que dans une mesure limitée sur les prix à la consommation et même sur les prix de gros. En d'autres termes, il devient nécessaire de garantir un prix minimal au producteur, prix qu'il serait assuré de recevoir et qui correspondrait à la part la plus élevée possible du prix à la consommation, compte tenu des dépenses indispensables de transport, de commercialisation et de distribution. C'est la politique qu'ont suivie nombre de pays industrialisés lors des pénuries alimentaires de la guerre et de l'après-guerre. Quelques pays en voie de développement l'ont essayée plus récemment. Mais la valeur de cette politique dépend évidemment de l'efficacité avec laquelle elle est appliquée au niveau des exploitations, question qui sera examinée dans la section suivante.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Tout d'abord, il convient toutefois de noter quelques autres points. Dans certains pays, les charges fiscales réduisent encore les prix à la production des céréales alimentaires. Dans d'autres pays, en particulier en Amérique latine, des taux de change différentiels ont parfois été appliqués pour décourager les exportations agricoles. La Birmanie et la Thaïlande perçoivent sur les exportations de riz d'importantes taxes qui alimentent le Trésor public¹⁷. En Birmanie, les prix du riz ont été maintenus à un niveau faible depuis de nombreuses années malgré la hausse générale des prix ; en Thaïlande, le gou-

¹⁷ En Thaïlande, on estimait en 1964 que le «prélèvement sur le riz» effectué par le Gouvernement absorbait 33 pour cent du prix à l'exportation. Le prix dit à la production (en réalité le prix de gros à Bangkok) s'élevait à environ 41 pour cent du prix d'exportation, mais les recettes effectivement perçues par le producteur étaient certainement très inférieures. Sawaeng Kulthongkham et Shao-er Ong, *Rice Economy of Thailand*, Ministère de l'agriculture, Bangkok, 2^e éd., 1965, p. 45.

nement intervient dans une mesure minimale pour soutenir les prix du riz à la production. En Birmanie, la production de riz s'est laissée fortement distancer par l'accroissement démographique et les exportations de riz dépassent à peine la moitié de leur volume d'avant-guerre. En Thaïlande, la production et la population ont augmenté plus ou moins au même rythme, mais malgré des accroissements récents, les exportations dépassent de peu le niveau d'avant-guerre, bien que le riz ait été relativement rare sur les marchés d'exportation durant toute la période d'après-guerre et que ses prix aient été très supérieurs à ceux des autres céréales alimentaires. Nous ne voulons pas dire que les exportations agricoles ne doivent pas légitimement faire l'objet d'une taxation, particulièrement si, comme dans beaucoup de pays, une partie au moins des recettes est affectée au développement agricole. En particulier aux époques où les prix étaient élevés (comme ceux du cacao et du café dans les premières années cinquante), les taxes à l'exportation étaient utiles dans certains pays pour combattre l'inflation, empêcher une expansion excessive de la production et fournir des ressources à l'Etat. Cependant, poussées trop loin, elles peuvent constituer un autre obstacle à l'accroissement nécessaire de la production.

Nous avons noté plus haut la nécessité de différencier les prix d'après la qualité, que le soutien prenne la forme de prix fixés ou de prix minimaux. En général, il s'est révélé plus efficace de fixer le prix pour une qualité moyenne ou assez commune en accordant des primes pour la livraison de produits de qualité supérieure à la moyenne, plutôt que d'établir un prix pour une qualité supérieure. En effet, dans ce dernier cas, la plupart des producteurs éprouvent la déception de recevoir moins que ce qu'ils considéraient comme le prix officiel, car seule une faible proportion des marchandises livrées par eux correspond à la qualité supérieure. A cet égard, il importe au plus haut point que les diverses qualités soient clairement définies et bien comprises par les producteurs et que les offices d'achat soient convenablement équipés pour effectuer le classement.

On peut également noter que si, pour les raisons indiquées plus haut, il est économiquement impraticable de fixer des prix de soutien relativement élevés pour les produits agricoles dans leur ensemble ou pour les principaux produits tels que les céréales alimentaires, une plus grande souplesse est possible pour les produits de moindre importance. Ainsi, on pourra peut-être fixer des prix stimulants assez élevés pour un ou deux produits de deuxième rang si une expansion rapide de la production est particu-

lièrement nécessaire, mais il y a alors le risque que l'accroissement de la production se fasse aux dépens des grands produits agricoles. Des prix élevés pour les produits de moindre importance auraient un faible effet inflationniste puisqu'ils représenteraient un poste mineur dans les dépenses de consommation et qu'ils seraient en fait couverts par un transfert de revenus au sein du secteur agricole.

On a opposé plus haut le rapport entre les prix des différents produits agricoles, d'une part et, d'autre part, le rapport entre les prix des produits agricoles et ceux des autres secteurs de l'économie. C'est manifestement le premier qui détermine dans une large mesure la part des ressources agricoles consacrées à chaque produit et il semble qu'à présent, dans beaucoup de pays en voie de développement, cette relation soit de nature à favoriser les cultures de rapport plutôt que les produits alimentaires de base. Il serait relativement facile, par un ajustement des prix entre les produits agricoles, d'accroître la production des graines oléagineuses par exemple aux dépens du sucre (ou vice versa), ou même d'étendre la production de ces deux produits aux dépens des céréales alimentaires ou de toute autre culture occupant une grande partie de la superficie agricole totale. Il est moins facile d'augmenter de cette façon la production de denrées importantes comme les céréales alimentaires car, nous l'avons vu, la surface qu'il serait possible de gagner sur d'autres cultures serait faible relativement à la superficie totale occupée par la spéculation principale de sorte que l'accroissement doit venir surtout d'un relèvement des rendements.

En outre, les variations des prix relatifs des différents produits agricoles n'ont guère d'influence sur le problème plus délicat qui consiste à relever le niveau général de la production agricole, ce qui est en principe l'objectif essentiel d'une politique d'encouragement de la production dans la plupart des pays en voie de développement. A cette fin, il serait plus indiqué de prendre en considération les rapports de prix entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie. Toutefois, il importerait plus encore d'éliminer l'insécurité qui tient aux larges fluctuations des prix au niveau de la production et aussi de supprimer les obstacles institutionnels qui s'opposent à l'augmentation de la production: carences du système de commercialisation, du crédit agricole ou du régime foncier par exemple. S'il est possible d'écartier ces risques et ces obstacles et si le surcroît de la production est assuré de débouchés à des prix rémunérateurs, la voie est ouverte à l'augmentation des inputs et des investissements que nécessite l'expansion globale de la production agricole.

La commercialisation et l'application des politiques de prix à la production

Les politiques visant à stabiliser les prix agricoles en vue de stimuler la production ne peuvent évidemment guère avoir d'effet permanent que si les producteurs ont la certitude de recevoir le prix auquel ils ont droit ou un prix très voisin. Il n'est cependant pas facile d'appliquer efficacement les politiques de prix à la production au niveau de l'exploitation, surtout dans les pays en voie de développement où les capitaux et le personnel qualifié sont rares et où la commercialisation des produits implique généralement le rassemblement de petits excédents fournis par des milliers d'agriculteurs qui travaillent surtout pour assurer leur propre subsistance. Les opérations sont alors nécessairement bien plus coûteuses que lorsque le gros de la production vient de grandes exploitations ou plantations commerciales.

En matière de stabilisation et de soutien des prix agricoles, on peut distinguer en gros les « macro-méthodes » et les « microméthodes ». Les premières, qui ne peuvent être appliquées que par le gouvernement ou par des organisations agissant sous l'autorité du gouvernement, visent à fixer le niveau général des prix d'un produit dans un pays. On peut obtenir ce résultat en réglementant le volume des importations ou des exportations au moyen de licences, de contingents, de commerce d'Etat direct (ou, moins restrictivement, par l'imposition de droits à l'importation ou à l'exportation), ou en contrôlant les livraisons de produits nationaux sur le marché par limitation de la production ou réglementation du marché. Dans un marché « parfait », ces macro-méthodes permettraient peut-être aussi de fixer le niveau des prix à la production et des prix à la consommation. En pratique, et surtout dans les pays en voie de développement, elles doivent être complétées par des mesures plus directes appliquées au niveau des exploitations et souvent aussi du commerce de détail. Dans ce dernier cas, il s'agit de mesures telles que les prix plafonds ou les blocages de prix, ou encore, si cela ne suffit pas à lutter contre le marché noir, l'ouverture de magasins d'Etat « à prix équitables » comme en Inde, au Costa Rica ou au Mexique.

Au stade qui nous intéresse principalement, c'est-à-dire celui des exploitations, toutes sortes de mesures peuvent être utilisées. Elles peuvent se limiter pratiquement à établir un prix minimal ou prix fixe légal à la production, à peu près sans dispositif administratif d'application en dehors de la réglementation du commerce extérieur. Au stade suivant, il peut s'agir d'achats officiels sur les marchés de gros afin de maintenir un niveau minimal, d'atténuer les fluctuations saisonnières ou les diffé-

rences de prix entre les marchés; ces achats sont généralement complétés par la constitution d'un stock régulateur et visent à stabiliser les prix à la consommation au moins autant que les prix à la production.

Les mesures de stabilisation peuvent encore prendre la forme d'achats directs aux agriculteurs, effectués soit par intermittence et seulement lorsque les prix tombent au-dessous d'un certain minimum, soit régulièrement; dans ce dernier cas, l'organisme de stabilisation devient un élément permanent du système de commercialisation et de distribution, agissant en concurrence avec le négoce privé ou jouissant au contraire d'un monopole.

Il existe de nombreuses variantes de ces méthodes fondamentales et de nombreuses formules mixtes ou intermédiaires. En règle générale, l'organisme de stabilisation est d'autant plus efficace qu'il opère à un stade plus proche de l'exploitation et effectue des achats plus réguliers. Toutefois, les systèmes de ce genre sont habituellement très complexes et difficiles à organiser dans des pays en voie de développement. L'effet de la stabilisation des prix comme stimulant de la production dépend bien entendu non seulement de l'efficacité de son application, mais aussi du niveau réel des prix et souvent des services supplémentaires, comme la fourniture de crédit et de moyens de production, que peut offrir l'organisme de stabilisation.

Les différents types de systèmes de stabilisation des prix

Toutes les méthodes évoquées ci-dessus présentent des avantages et des faiblesses qui sont examinées brièvement ci-après sur la base d'un certain nombre d'exemples concrets intéressant principalement les céréales vivrières.

STABILISATION DES PRIX ASSURÉE PRINCIPALEMENT PAR LE CONTRÔLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Malaisie offre un exemple de pays qui applique depuis de longues années un prix minimal légal pour le riz en n'ayant guère recours à d'autres dispositifs de mise en œuvre que le contrôle des importations. Le prix minimal est sujet à révision une fois par an, mais en fait il ne s'est guère écarté depuis 10 ans de son niveau actuel soit près du double du prix c.a.f. du riz importé de Birmanie et de Thaïlande. Le soutien des prix est financé en grande partie par les bénéfices réalisés sur le riz importé par le gouverne-

ment et par les importateurs agréés, qui sont tenus d'acheter du riz de production nationale aux réserves d'Etat proportionnellement aux quantités importées.

Le prix minimal est défini comme prix du paddy sec, propre et de bonne qualité, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 13 pour cent, livré à la rizerie. Le transport jusqu'à la rizerie est à la charge des agriculteurs; des déductions de 2 à 7 pour cent sont autorisées si le riz a une forte teneur en humidité. Les rizeries peuvent à leur tour vendre le riz usiné soit au gouvernement, qui l'achète pour constituer ses réserves, soit sur le marché si elles peuvent y obtenir un meilleur prix.

Les producteurs vendent donc uniquement à des négociants privés et faute d'une inspection et d'un contrôle suffisants des marchés, diverses pratiques peu honnêtes se sont instaurées: par exemple, les négociants opèrent automatiquement et sans tenir compte de la qualité du riz des déductions arbitraires, pour humidité et impuretés, bien supérieures à celles que prévoient les règlements officiels; aussi les producteurs, qui sont au courant de ces pratiques, ne prennent-ils plus la peine de bien nettoyer et sécher le riz.

En fin de compte, la qualité du riz offert sur le marché a beaucoup baissé et les producteurs reçoivent un prix bien inférieur au prix minimal auquel ils ont droit tandis que les négociants accroissent d'autant leur marge bénéficiaire. La production n'en continue pas moins d'augmenter car le prix minimal est généreux. Il semble probable cependant qu'une amélioration du contrôle et des méthodes de commercialisation aurait permis d'obtenir un accroissement comparable de production et une baisse des prix à la production et à la consommation; mais il aurait fallu que le gouvernement intervienne plus activement aux premiers stades de la commercialisation.

ACHATS DE SOUTIEN SUR LES MARCHÉS DE GROS

En Inde, on s'est beaucoup préoccupé, à la suite d'une succession de pénuries alimentaires, de la stabilisation des prix à la consommation, mais jusqu'à ces derniers temps tout au moins on n'a pas fait grand-chose pour stimuler la production de céréales vivrières au moyen de mesures économiques; on a principalement eu recours aux méthodes techniques d'accroissement des rendements. Lorsque les grands centres de consommation manquaient de céréales, on a imposé des restrictions sur les mouvements de marchandises entre les Etats, sur les crédits bancaires aux négociants pour décourager l'accumulation de réserves et effectué des achats officiels obligatoires pour compléter les importations de denrées alimentaires.

Un prix de soutien est en vigueur depuis 1962 en principe, mais il ne paraît avoir été appliqué que pour des achats intermittents de l'Etat destinés à constituer

des réserves à des « points de ramassage », c'est-à-dire des marchés de gros primaires¹⁸, lorsque les prix tombaient trop bas. Ces achats ont généralement été interrompus dès que les prix remontaient au niveau minimal, sans doute pour éviter une nouvelle hausse. Le Comité sur la politique des céréales vivrières récemment constitué a recommandé, entre autres, que les achats soient fortement augmentés:

« Chaque fois que les prix à la production ont tendance à tomber à un niveau trop bas, on peut et même on doit intensifier les achats publics. Il faut adopter une politique d'achats dynamique dans les Etats excédentaires qui corresponde aux principaux objectifs de la politique alimentaire. Si une hausse de prix modérée se produit à cette occasion dans ces Etats excédentaires, elle ne doit pas être considérée comme une excuse pour ralentir les opérations d'achats. L'une des principales conditions de bon fonctionnement du système est que les producteurs reçoivent un prix raisonnable¹⁹. »

Néanmoins, le Comité ne parlait toujours que d'achats sur les marchés de gros:

« des mesures appropriées devraient être prises sur les grands marchés primaires pour effectuer des achats au prix de soutien chaque fois que cela est nécessaire »²⁰. Il a estimé que l'acquisition de produits par le gouvernement sur le marché libre ferait trop fortement monter les prix d'achat et a donc de nouveau recommandé d'imposer des restrictions sur le commerce entre Etats et d'avoir recours aux achats par prélèvement chez les producteurs. Les achats de soutien n'étaient considérés que comme un complément aux prélèvements et le Comité suggérait, parmi d'autres mesures supplémentaires, « des prélèvements chez les minotiers ou les négociants, des achats avec droit de préemption, etc. ».

Le gouvernement indien estime que les prix de soutien et d'achat officiels en vigueur²¹ sont suffisamment rémunérateurs pour les producteurs:

« Il existe actuellement des prix de soutien pour le paddy, le jowar, le jobajra, le maïs, le blé et le pois chiche, en ce qui concerne les céréales alimentaires, et pour la canne à sucre, le coton et le jute en ce qui concerne les produits agricoles commerciaux... Pour le moment, ce sont les prix d'achat officiels plutôt que les prix de soutien qui sont effectivement appliqués et servent en fait de prix de soutien dans tous les Etats. Ces prix, fondés sur des études détaillées du coût des cultures, sont fixés à des niveaux suffisamment élevés. D'après les diverses-

¹⁸ Il s'agit de marchés auxquels les producteurs apportent leurs récoltes et qui se trouvent normalement à la portée des agriculteurs d'un groupe de villages.

¹⁹ Inde. Ministry of Food, Agriculture, Community Development and Co-operation. *Report of the Foodgrains Policy Committee 1966*. New Delhi, 1966, p. 66.

²⁰ *Op. cit.*, p. 67-68.

²¹ Le producteur est tenu de vendre une partie de son stock au gouvernement au prix d'achat officiel et peut, s'il le désire, lui vendre le reste au prix de soutien, qui est légèrement plus bas.

communications reçues, on peut affirmer sans réticence qu'ils représentent bien des prix raisonnables et rémunérateurs pour les producteurs²². »

Ce qui est moins certain, c'est la mesure dans laquelle ces prix légaux sont effectivement appliqués au niveau des exploitations. D'après l'Enquête sur le crédit rural dans l'ensemble de l'Inde (All-India Rural Credit Survey [1955]), 65 pour cent des ventes totales de produits alimentaires ont lieu dans les villages; en d'autres termes, un intermédiaire au moins intervient avant l'arrivée des produits sur les marchés de gros. Des études effectuées en 1961/1962 dans sept zones productrices de riz ont montré que la proportion de la récolte vendue au village même variait de 70 à 100 pour cent²³. Il semble très douteux que les prix de vente au village puissent être effectivement soutenus par les achats effectués périodiquement par le gouvernement sur des marchés de gros souvent fort éloignés.

Le mécanisme d'achat officiel proprement dit varie selon les Etats. C'est ainsi que les coopératives, qui sont très développées dans le Maharashtra, bénéficient d'un monopole d'achat dans cet Etat. Au Bengale occidental, le gouvernement de l'Etat exerce son monopole d'achat par l'intermédiaire de minotiers et négociants agréés. Dans l'Etat de Madras, les coopératives et les négociants privés agréés font office d'agents d'achat.

En raison des pénuries qui se sont succédées en Inde, il n'a pas encore été possible de vérifier l'efficacité des recommandations du Comité sur la politique des céréales vivrières dans des conditions pouvant être qualifiées de normales. De même, la Food Corporation of India, société créée en 1965, qui devait jouer un rôle primordial dans les achats officiels de céréales vivrières n'a pu jusqu'ici avoir qu'une activité limitée.

ACHATS INTERMITTENTS AUX PRODUCTEURS

Les gouvernements qui se proposent d'acheter directement aux producteurs, que ce soit pour stabiliser les prix et encourager la production ou simplement pour améliorer le système de commercialisation, instituent souvent à cette fin des offices de commercialisation ou d'autres organismes autonomes. Tous les offices de commercialisation n'appartiennent pas à cette catégorie; certains ne s'occupent que de publicité et de recherche sur les marchés, d'autres ont principalement des fonctions régulatrices. On traitera ici de ceux qui ont principalement pour objet d'appliquer un système de stabilisation ou de soutien des prix et plus particulièrement de ceux qui s'occupent de céréales alimentaires destinées à la consommation

intérieure plutôt que des produits d'exportation. Ces offices de commercialisation ou organismes analogues jouissent parfois d'un monopole mais ils fonctionnent le plus souvent en concurrence avec les négociants privés. Certains achètent directement aux producteurs, mais la plupart emploient comme agents d'achat les coopératives existantes ou des négociants privés agréés.

Les organismes de ce genre sont très nombreux en Amérique latine, en Afrique et aussi en Asie. On peut prendre comme exemples ceux du Costa Rica, d'El Salvador et du Honduras car le Secrétariat du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (CAIS) a publié toute une documentation sur leurs activités²⁴.

Ces organismes ont créé leurs propres centres d'achat. Au Costa Rica, le Conseil national de la production (CNP) en a 42, ce qui malgré l'exiguïté du territoire national représente un réseau bien moins serré que dans certains pays d'Asie. L'Institut de réglementation de l'approvisionnement d'El Salvador (IRA) qui « avait pendant quelques années des stations d'achat dans les différentes zones de production, les a supprimées par la suite au profit de deux installations de stockage. Il a cru pouvoir le faire sans mettre en péril sa politique de prix minimal parce qu'il existait un bon réseau routier et une active diffusion des informations sur les prix; en outre, se développait une catégorie de commerçants transporteurs qui, en raison de la concurrence croissante régnant entre eux, offraient aux petits producteurs, compte tenu des frais de transport, des prix comparables à ceux de l'Institut »²⁵.

Toutefois, il est difficile de ne pas avoir l'impression que, quels qu'aient été leurs objectifs primitifs, les organismes d'Amérique centrale se préoccupent maintenant plus de stabiliser les prix à la consommation que les prix à la production. Les prix moyens versés par les négociants privés pour le maïs en El Salvador, au moment des récoltes, ont été en fait inférieurs de 37 pour cent au prix de soutien. De même, au Costa Rica, les agriculteurs ont obtenu des négociants privés des prix se situant de 11 à 20 pour cent au-dessus du prix de soutien.

Cette impression est confirmée par le fait qu'entre les campagnes 1955/56 et 1959/60, les achats de céréales nationales aux prix de soutien n'ont représenté qu'un pourcentage relativement faible des opérations totales des organismes de commercialisation, qui ont porté en majeure partie sur des céréales d'importation (tableau III-2). Le pourcentage aurait été au-dessous de 3 pour cent dans le cas d'El Salva-

²² Inde. *Food scarcity situation in India*. New Delhi, décembre 1966, p. 18.

²³ FAO. *Implementing price stabilization policies in Asia and the Far East*. Rome 1963, p. 27 (anglais seulement).

²⁴ Les principales conclusions sont résumées dans le document suivant: FAO. *Les offices de commercialisation agricole: leur création et leur fonctionnement*, par J.C. Abbott et H.C. Creupelandt. Rome 1966, p. 84 à 127. Collection FAO: La commercialisation, Cahier N° 5.

²⁵ *Op. cit.*, p. 96.

TABLEAU III-2. - ACHATS DE STABILISATION PAR RAPPORT AUX OPÉRATIONS TOTALES DES ORGANISMES DE STABILISATION, COSTA RICA, EL SALVADOR ET HONDURAS, 1955/56 - 1959/60

	Riz	Maïs
	Pourcentage des opérations totales	
Costa Rica (CNP)	20,0	16,0
El Salvador (IRA)	20,8
Honduras (BANAFOM)	3,4	1,5

SOURCE: FAO. *Les offices de commercialisation agricole; leur création et leur fonctionnement*, par J.C. Abbott et H.C. Creupelandt. Rome 1966, p. 98.

dor, compte non tenu de la dernière année; toutefois cette année-là, l'Institut a acheté plus de 24 000 tonnes de maïs, contre 264 tonnes seulement l'année précédente et 3 600 tonnes en moyenne au cours des quatre années antérieures. En effet, le pays avait importé de grandes quantités de maïs en 1959/60 sur la base de prévisions de production erronées, et il a fallu procéder à des achats considérables sur le marché intérieur pour maintenir le niveau de soutien.

Ce cas quelque peu extrême permet néanmoins de formuler des considérations plus générales. Il est toujours assez coûteux de créer un réseau de centres ruraux d'achat dans les zones de production et de recruter le personnel nécessaire. Un réseau de ce genre peut-il être rentable s'il limite ses achats aux années où les prix tombent au-dessous du minimum garanti et, même pendant ces années, à la période de récolte? Dans ces conditions, un office de commercialisation, un institut de stabilisation, ou de façon plus générale un service gouvernemental peut-il espérer faire concurrence au négoce privé?

Toutefois, les solutions de rechange consistent soit à renoncer à soutenir les prix au niveau des exploitations (ce qui risque d'affaiblir beaucoup l'encouragement à la production) soit à se lancer sans réserve dans la commercialisation et la distribution des produits en achetant régulièrement (soit directement soit par l'intermédiaire d'agents agréés) même lorsque les prix sont au-dessus du minimum garanti et peut-être en fournissant aussi d'autres services aux agriculteurs.

Ce sont sans doute certains pays d'Asie qui offrent les exemples les plus perfectionnés de la deuxième solution bien qu'elle ait aussi été adoptée en Colombie, au Mexique et dans bon nombre de pays d'Afrique. Le système le plus ancien et le plus poussé se trouve au Japon mais d'autres pays ont recours à des dispositifs analogues, notamment la Birmanie, Ceylan, la Chine (Taïwan) et la République de Corée, avec d'ailleurs des faiblesses caractéristiques dans

certains cas. Les principaux éléments de ces systèmes sont exposés ci-après.

ACHATS RÉGULIERS AUX PRODUCTEURS A DES PRIX DE SOUTIEN ÉLEVÉS

Il existe à Ceylan, depuis près de 15 ans, un système de commercialisation des produits agricoles avec prix garanti du riz. Des prix garantis sont offerts également pour 18 autres produits agricoles, mais ce sont les achats de riz qui restent les plus importants.

Les prix offerts sont intéressants²⁶. Pour le riz, le prix a été fixé à 12 roupies le bushel en 1954 et est resté inchangé depuis. Il représentait alors approximativement le coût c.a.f. du riz d'importation, mais il équivaut maintenant à près du double du prix auquel le riz peut être importé. Les prix garantis des autres produits sont eux aussi nettement supérieurs aux cours actuels du marché mondial.

Les achats de céréales aux agriculteurs sont effectués par des coopératives qui servent d'agents au gouvernement et travaillent à la commission. Elles entreposent le paddy jusqu'à ce qu'il soit transféré dans les magasins du gouvernement ou de l'Union coopérative centrale d'où il est distribué aux rizeries privées. Le riz usiné est transféré au Département du Commissaire au ravitaillement pour être distribué aux consommateurs, en même temps que du riz d'importation, dans le cadre du système de rationnement, à des prix subventionnés qui, jusqu'à ces derniers temps, équivalaient à la moitié environ du coût d'importation.

Les achats au prix garanti ont augmenté régulièrement; en 1964, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, ils ont absorbé approximativement 59 pour cent de la production totale de paddy. On estime que les agriculteurs conservaient environ 30 pour cent de leur production pour l'autoconsommation et les semences et vendaient le reste à des négociants privés, généralement au-dessous du prix garanti. Certains agriculteurs endettés vendent leur récolte d'avance à des prêteurs. Nombre d'entre eux ne peuvent vendre au prix garanti comme ils le souhaiteraient, pour diverses raisons, notamment la difficulté d'accéder aux centres d'achat, l'insuffisance des routes dans les zones de production reculées, le manque de crédit commercial pour passer la période de soudure difficile de la récolte et l'insuffisance des entrepôts et des usines qui ne peuvent accepter rapidement le paddy.

²⁶ Toutefois, une réduction de la ration de riz a complètement transformé la situation au début de 1967. Les prix du marché libre sont montés bien au-dessus des prix garantis et les achats effectués dans le cadre du système de garantie ont beaucoup fléchi. Le présent exposé porte sur le système en vigueur jusqu'en 1966, car il est encore trop tôt pour apprécier l'incidence des changements récents.

Pour surmonter ces difficultés, on a notamment eu recours à un nouveau système de crédit commercial qui a obtenu d'excellents résultats. D'autre part, la capacité d'entreposage et d'usinage du riz a été doublée en 5 ans. Enfin, des mesures administratives ont été prises pour réduire la corruption et la lenteur qui compromettaient l'efficacité du système.

Toutefois, le système de prix garantis n'a pas eu autant de succès dans le cas des autres produits, en partie parce que les prix offerts étaient peu intéressants par rapport à celui du riz. Pour tenter d'accroître leur production, le gouvernement a relevé les prix garantis en 1964, mais il n'a obtenu jusqu'ici que des résultats limités.

Les incidences économiques des garanties de prix n'ont pas fait l'objet d'études détaillées. Entre 1950-54 et 1960-64, la production de riz a progressé de 86 pour cent; l'augmentation de la superficie rizicole, soit 40 pour cent, a été la plus forte d'Extrême-Orient, tandis que celle du rendement à l'hectare, soit 30 pour cent, n'était dépassée que par la Chine (Taïwan), malgré la mise en culture de vastes terres nouvelles qui étaient loin d'être toutes très fertiles²⁷. Cet accroissement de production a certainement permis à Ceylan de réaliser une grosse économie de devises sur les importations de riz.

En revanche, on ne peut savoir si un tel accroissement n'aurait pu être obtenu avec un prix de soutien moins élevé et dans quelle mesure il est dû aux autres stimulants octroyés en même temps, notamment réduction des loyers, élargissement du crédit (néanmoins encore insuffisant) et subventionnement des engrais. La deuxième question est quelque peu théorique, car on reconnaît de plus en plus que ces mesures conjuguées ont un effet supérieur à la somme des effets de chacune d'entre elles appliquée isolément.

Le système a atteint son objectif social, c'est-à-dire le relèvement des revenus agricoles. Il a contribué à faire passer les agriculteurs de la production de subsistance à la production commerciale: ils cultivent surtout le paddy pour la vente depuis qu'ils peuvent non seulement bénéficier du prix garanti, mais aussi, dans le cadre du système de rationnement, acheter du riz subventionné à un prix nettement inférieur à celui auquel ils vendent leur propre récolte.

Toutefois, ces résultats positifs ont coûté cher. Avec la subvention à la consommation, qui est plus considérable encore, le système de prix garantis a posé de grands problèmes financiers au pays²⁸. Ces problèmes sont difficiles à mesurer en raison de l'interdépendance des considérations de budget et de

change. Ils ont également un caractère politique car il s'est révélé extrêmement difficile pour le gouvernement de réduire des systèmes si populaires auprès des électeurs ruraux et urbains. Ainsi, lorsqu'il a diminué la ration de riz de moitié au début de 1967, il a décidé de la distribuer gratuitement à tous sauf aux consommateurs les plus riches.

Il semble que certains des avantages potentiels du système n'aient pas encore été pleinement exploités. En particulier, le prix de soutien élevé, dont profitent la plupart des agriculteurs, permettrait de créer un système de crédit agricole généreux garanti par les récoltes. Or on n'a pas fait grand-chose dans ce sens jusqu'en 1964. On a proposé que les achats aux prix de soutien soient réservés aux membres des coopératives — ce qui reviendrait à rendre l'appartenance à ces coopératives pratiquement obligatoire — et que le capital-actions soit versé ou les prêts remboursés lorsque les agriculteurs vendent leur riz à la coopérative. On ferait ainsi un nouveau pas vers la constitution de coopératives à fins multiples de type japonais que le gouvernement cherche précisément à créer. Jusqu'ici, cependant, les coopératives ne paraissent pas disposer de crédits suffisants pour financer les achats aux prix de soutien, tandis que (les deux choses étant peut-être liées) le gouvernement hésite à exiger le remboursement des prêts.

ACHATS RÉGULIERS AUX PRODUCTEURS, CONJUGUÉS AVEC DES CRÉDITS DE COMMERCIALISATION

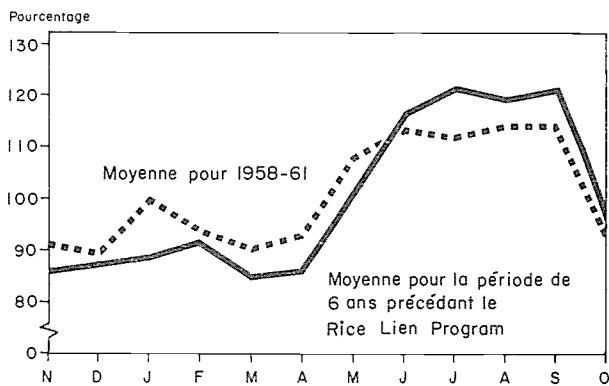
Le système de stabilisation des prix appliqué en République de Corée établit depuis longtemps un lien entre la commercialisation et le crédit. Il présente plusieurs caractéristiques extrêmement intéressantes, bien qu'il ait une portée moins large que celui de Ceylan. Il comporte trois éléments principaux:

1. L'Etat achète les céréales à un prix d'achat fixe, établi chaque année sur recommandation du Comité d'examen des prix agricoles puis approuvé par l'Assemblée nationale. Ce prix, qui était autrefois basé sur le coût estimatif de production, est depuis 1964 calculé selon un système de parité tenant compte des prix payés par les agriculteurs.
2. Pour fournir aux agriculteurs le numéraire dont ils ont besoin avant la récolte, l'Etat leur verse des avances en stipulant qu'ils devront livrer leur riz au prix fixé.
3. Il existe un système de prêts avec dépôt de riz en nantissement (Rice Lien Program) qui vise à protéger les agriculteurs de la baisse des prix qui suit la récolte. Les agriculteurs peuvent obtenir un prêt en plaçant leur riz en entrepôt à titre de garantie pendant les trois mois qui suivent la récolte. A l'échéance, ils peuvent soit récupérer le riz en remboursant le principal et les intérêts,

²⁷ FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1966*. Rome, 1966, p. 157.

²⁸ La subvention à la production du riz peut être évaluée approximativement à l'équivalent de 31 millions de dollars U.S. et la subvention à la consommation à 58 millions pour 1964 (taux de change 1 dollar U.S. = 4,788 roupies).

FIGURE III-3. — FLUCTUATIONS SAISONNIÈRES DES PRIX DU RIZ EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE AVANT ET APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DU RICE LIEN PROGRAM



SOURCE: Bank of Republic of Korea. *Report on a case study of the rice lien loan and government purchase program in Korea*, Octobre 1962.

soit le vendre à l'Etat au prix d'achat officiel fixé. Ce système est appliqué pour le compte de l'Etat par la Fédération nationale des coopératives agricoles.

Les objectifs prévus pour chacune de ces trois activités sont assez faibles par rapport à la production nationale et ne semblent pas toujours être atteints. On affirme cependant qu'elles ont eu un effet non négligeable en ce qui concerne le maintien du niveau des prix agricoles et en particulier l'atténuation des fluctuations saisonnières de prix (figure III-3).

ACHATS RÉGULIERS AUX PRODUCTEURS A DES PRIX DE SOUTIEN PEU ÉLEVÉS

L'Office de commercialisation des produits agricoles de Birmanie a été créé peu après l'indépendance; il avait alors et a toujours pour objectif de mobiliser les recettes d'exportation des produits agricoles, et principalement du riz, pour fournir des revenus à l'Etat et financer le développement économique. L'Office, sévèrement critiqué, a été réorganisé à plusieurs reprises. Il a néanmoins toujours apporté des recettes importantes au budget de l'Etat. Il achète le riz aux producteurs, directement ou indirectement, à des prix peu élevés et l'exporte principalement dans le cadre de contrats intergouvernementaux²⁹. L'Office a dernièrement été invité à se charger de la distribution intérieure du riz, et il se préoccupe de plus en plus des recettes des producteurs.

Un total de 1 350 centres d'achat ont été ouverts dans le pays en 1964. L'Office y achète directement le riz aux agriculteurs à des prix qui changent légèrement selon les variétés et les saisons³⁰. Le riz non

exporté est revendu au détail à la population par les «magasins populaires» qui ont été ouverts dans diverses agglomérations.

Il semble que bon nombre de producteurs ne peuvent encore se rendre facilement, pour vendre leur paddy, aux dépôts de l'Office de commercialisation, bien que ceux-ci aient été multipliés. La faiblesse des prix suscite également un certain mécontentement: le prix de soutien semble être le plus bas du monde et (converti en dollars) ne représente que le quart du prix de soutien — fort élevé de l'aveu général — de Ceylan³¹.

La production rizicole de Birmanie s'est remise du grave bouleversement subi pendant la guerre et l'après-guerre avec une lenteur qui n'est peut-être pas surprenante en raison de la faiblesse des prix obtenus par les producteurs, de leur endettement et de l'insuffisance du crédit.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Cette revue rapide des méthodes adoptées pour stabiliser les prix agricoles dans un certain nombre de pays en voie de développement reste nécessairement très incomplète³². Il existe par exemple dans les pays africains des offices de commercialisation très divers qui s'occupent de produits d'exportation ou d'approvisionnements intérieurs et combinent parfois les deux genres d'opérations. C'est ainsi qu'environ 25 caisses de stabilisation des produits d'exportation étaient en activité dans les anciens territoires français d'Afrique en 1962. Dans la plupart des anciens territoires britanniques, les prix à la production des principaux produits d'exportation sont depuis longtemps réglementés par des organisations officielles de commercialisation. En Nigeria, par exemple, des offices de commercialisation effectuent des achats à des prix garantis pour un an par l'intermédiaire d'agents agréés (individus, sociétés ou coopératives) qui reçoivent une rémunération forfaitaire. Les prix sont fixés officiellement dans un réseau de centres d'achat qui couvre toutes les zones de production, compte tenu du coût de transport jusqu'aux ports d'embarquement. Les producteurs qui ne peuvent accéder directement à un centre d'achat officiel doivent avoir recours à des intermédiaires, mais ceux-ci se font généralement une concurrence active entre eux. Les offices s'efforcent, en se servant d'agents étroitement surveillés, de garantir et de stabiliser les prix à la production et de réduire au minimum les

²⁹ FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1966*. Rome, 1966, p. 201.

³² Il faut aussi mentionner les arrangements «agriculture contractuelle» qui assurent aux producteurs des débouchés à un prix fixé à l'avance. Les arrangements de ce genre se généralisent de plus en plus dans les pays en voie de développement, en particulier pour des produits tels que les fruits et légumes destinés à la transformation, et le tabac. Un certain contrôle des prix de la part de l'Etat peut toutefois être désirable afin de protéger les producteurs contre une exploitation éventuelle par les industries de transformation qui bénéficient virtuellement d'un monopole.

²⁹ L'Office de commercialisation des produits agricoles n'exporte que dans le cadre de contrats intergouvernementaux depuis qu'un nouveau service a été créé pour effectuer les ventes aux acheteurs privés en 1963.

³⁰ FAO. *Politiques nationales rizicoles 1966*. Rome, 1966, p. 4.

marges commerciales sans constituer une organisation perfectionnée d'achat direct.

Les exemples donnés ci-dessus permettent de dégager quelques conclusions provisoires, bien qu'ils soient incomplets et illustrent intentionnellement surtout la stabilisation des prix des céréales vivrières destinées à la consommation intérieure. Il apparaît nettement que, dans un pays en voie de développement, le maintien du niveau général des prix par la régulation des importations et des exportations ne constitue pas un instrument assez sûr pour assurer un prix minimal légal au niveau de l'exploitation. La régulation des prix au moyen d'achats de l'Etat sur les marchés de gros rapproche la stabilisation du stade de l'exploitation. Dans ces conditions, les exploitants disposant d'un excédent assez considérable pour l'apporter eux-mêmes sur ces marchés et possédant des ressources financières et des entrepôts qui leur permettent de vendre au moment qu'ils ont choisi, pourraient, sans aucun doute, avoir la certitude d'obtenir au moins le prix minimal légal pour leurs produits. Néanmoins, la masse des petits producteurs qui doivent généralement vendre sur les marchés locaux ou à l'exploitation, parfois même avant la récolte, ne peut tirer qu'un bénéfice indirect et partiel, sinon nul, des achats de soutien effectués par l'Etat sur les marchés de gros.

Lorsque les grands exploitants fournissent une partie si importante de l'approvisionnement qu'on peut compter sur eux pour satisfaire les besoins à venir, le système des achats de soutien en gros présente des avantages évidents, surtout si les pouvoirs publics manquent des fonds ou du personnel qualifié nécessaires pour organiser un réseau de centres d'achat dans les zones de production. En effet, ces centres doivent au minimum être dotés d'installations d'entrepôts et des instruments nécessaires à la classification des produits et être dirigés par un gérant assez qualifié auquel on puisse confier les fonds indispensables aux achats au comptant. Il n'est donc évidemment pas facile de créer un réseau de ce genre. Les achats de soutien limités aux marchés de gros qui exigent bien moins de fonds perturbent moins les courants commerciaux établis et paraissent offrir une solution de facilité séduisante.

En revanche, le système présente des inconvénients sérieux. Il offre moins de possibilités de créer des coopératives villageoises ou des associations d'agriculteurs actives s'occupant de tous les aspects de l'agriculture, comme celles qui ont donné ou donnent un élan neuf au développement rural dans quelques pays. En outre, comme il ne laisse pratiquement bénéficier du soutien des prix que les gros exploitants, ces derniers se trouvent dans une position encore plus forte par rapport aux petits exploitants et peuvent finir par racheter progressivement une grande partie des petites exploitations. Même

s'il est justifié du point de vue économique, le remboursement qui s'opère ainsi risque de provoquer une véritable « faim » de terres et un malaise social dans les nombreux pays en voie de développement qui ont une population rurale dense et en plein accroissement.

C'est seulement, semble-t-il, dans les pays dotés d'un réseau de centres d'achat ruraux que les prix de soutien des produits agricoles sont réellement appliqués en pratique, et encore seulement après une période plus ou moins longue de rodage. Il est indispensable en premier lieu que les centres d'achat soient facilement accessibles à la grande majorité des exploitants. On estime que dans certains pays d'Amérique latine où les communications sont bonnes, il suffit que le centre ne soit pas à plus de 25 ou 30 kilomètres de l'exploitation³³. En Asie et en Afrique, où l'agriculture est plus intensive, il s'est avéré nécessaire de créer un réseau bien plus dense. C'est ainsi qu'à Ceylan les centres d'achat sont installés à une distance de 2,5 à 3,5 kilomètres les uns des autres dans les principales régions productrices de paddy. Au Japon, initiateur des systèmes de ce genre, il existe un centre d'achat coopératif dans chaque village et souvent des succursales dans les hameaux dispersés qui en dépendent. Ces coopératives servent de centres d'achat et offrent en outre toute une gamme de services à leurs membres.

Une fois que les centres d'achat ruraux existent, il n'est évidemment pas rentable de ne les utiliser que pour effectuer des achats intermittents lorsque les prix tombent au-dessous du niveau de soutien, en les laissant inactifs une grande partie du temps. Il faut au contraire que les achats aient lieu régulièrement et sans interruption. En fait, l'Etat ou l'organisme de stabilisation en arrive à faire partie intégrante de la chaîne de distribution, évolution qui présente des avantages mais aussi des dangers: en faisant concurrence au négoce privé comme acheteur, les centres d'achat peuvent contribuer utilement à relever et à stabiliser le niveau des prix agricoles et à réduire les marges commerciales; en revanche, s'ils ne sont pas bien gérés, ils peuvent être coûteux et même accentuer la complexité et augmenter le coût de la commercialisation des produits.

Aspects financiers

Les mesures de soutien ou de stabilisation des prix agricoles ont souvent donné lieu à de lourdes charges pour les budgets de l'Etat. La crainte des incidences financières est sans aucun doute l'une des principales raisons qui ont fait hésiter les gouverne-

³³ FAO. *Les offices de commercialisation agricole: leur création et leur fonctionnement*, par J.C. Abbott et H.C. Creupelandt. Rome, 1966. p. 95.

ments de bon nombre de pays en voie de développement à se lancer sans réserve dans une politique dans ce sens. Pour étudier la question, il importe de distinguer deux catégories de dépenses: d'une part, le coût initial en capital pour construire les silos et entrepôts nécessaires, créer et équiper les centres d'achat ruraux, si les prix doivent être stabilisés au niveau des exploitations, mettre en place les services administratifs; d'autre part, les dépenses courantes: rémunération du personnel, fonctionnement des installations créées, versements aux producteurs et (à moins d'une gestion éclairée) pertes commerciales.

On peut examiner en premier lieu les dépenses de fonctionnement et de commerce. On pose comme hypothèse que la stabilisation est assurée au moyen d'achats du gouvernement destinés à créer un stock régulateur. Les pays en voie de développement disposent rarement de ressources financières suffisantes pour appliquer l'autre méthode, qui consiste pour les pouvoirs publics à verser directement des indemnités compensatrices aux agriculteurs lorsque les prix tombent au-dessous d'un certain plancher.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

On peut se faire une idée des problèmes à résoudre pour éviter des pertes de fonctionnement en passant brièvement en revue les principales causes des pertes subies dans le passé.

Accumulation excessive de stocks

Les frais les plus considérables des systèmes de stabilisation et de soutien des prix ont sans aucun doute été imputables jusqu'ici à l'accumulation d'importants stocks de produits qui ne pouvaient être vendus qu'au-dessous du prix d'achat majoré des frais d'entreposage ou ne pouvaient même pas du tout être vendus par les voies commerciales normales. L'exemple le plus frappant est bien entendu celui des énormes stocks accumulés dans le cadre du programme de soutien des prix agricoles aux Etats-Unis; dans ce cas, les dépenses publiques étaient encore gonflées par les indemnités versées aux agriculteurs au titre de la réduction des superficies ou à d'autres titres en vue de freiner la production et d'éviter un nouvel accroissement des stocks. De telles dépenses dépassent visiblement les possibilités financières de la plupart des pays en voie de développement.

Il convient cependant de souligner que des cas de ce genre ne s'observent que si la production est fortement supérieure à la demande du marché. Or, la situation est diamétralement opposée dans la plupart des pays en voie de développement en ce qui concerne les denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure, et en particulier les produits de

base comme les céréales, qu'ils sont souvent contraints d'importer en quantités croissantes. Ces pays peuvent parfois enregistrer un excédent temporaire de production d'une denrée secondaire, comme le sucre, sur le marché intérieur, mais ils arrivent à corriger un excédent de ce genre, qui, en tout état de cause, est généralement absorbé par l'accroissement de la demande en quelques années.

Dans les pays en voie de développement, c'est l'accumulation de stocks de produits d'exportation qui risque de provoquer les pertes les plus graves, par exemple, si des stocks sont constitués ou maintenus au moment où les cours baissent sur les marchés internationaux. L'exemple classique est l'accumulation des stocks de café au Brésil avant la deuxième guerre mondiale. En règle générale, il ne peut y avoir stabilisation des prix de produits d'exportation que si ces produits ont fait l'objet d'accords internationaux, mais c'est là une question qui dépasse les limites de la présente étude.

Il suffit de noter ici que sur le marché intérieur, où les pouvoirs publics sont en mesure d'influer sur les niveaux des prix, le risque de pertes dues à l'accumulation de stocks excessifs ne semble pas très grave dans la plupart des pays en voie de développement. Il est cependant indispensable que l'office de stabilisation puisse disposer de fonds suffisants pour acquérir une forte récolte au prix de soutien; il devrait normalement pouvoir récupérer ces fonds lorsqu'il remet les produits du stock de stabilisation en vente sur le marché.

Gaspillage en entrepôts

Même lorsque les stocks sont à un niveau normal par rapport aux besoins de consommation, les dégâts dus aux insectes et aux rongeurs ou à d'autres causes provoquent parfois des pertes considérables. Ce danger, particulièrement grave dans les pays chauds, ne peut être évité que par l'installation d'entrepôts assez vastes, une administration efficace assurant un « renouvellement » régulier des stocks et, le cas échéant, des fumigations périodiques.

Malversations et corruption

On considère souvent le manque d'intégrité comme un véritable danger dans certains pays et on cite de nombreux cas — mais rarement en l'espèce avec preuves à l'appui — de vols commis dans les entrepôts d'Etat, de ventes de produits sains à bas prix sous prétexte qu'ils ne sont pas conformes aux normes, d'employés disparaissant avec la caisse, etc. C'est là un problème d'administration qui se pose dans bien d'autres domaines mais il peut se trouver aggravé si le personnel ne reçoit pas des salaires correspondant aux responsabilités qui lui sont assignées.

Prix trop élevés

La cause la plus importante des pertes dans les pays en voie de développement est peut-être la stabilisation des prix à un niveau trop élevé par suite d'influences de groupes particuliers ou de partis politiques, surtout si elle se conjugue avec la fixation de prix plafonds à la consommation ou l'octroi de subventions à la consommation.

Il convient de rappeler à cet égard la distinction déjà faite entre le soutien des prix pratiqué dans bon nombre de pays développés pour augmenter les revenus agricoles, et la stabilisation des prix qui convient mieux aux pays en voie de développement mais ne vise qu'à atténuer les fluctuations de prix et à assurer aux producteurs toute la fraction du prix à la consommation qui ne correspond pas aux frais indispensables de commercialisation et de distribution. Si les prix à la production sont fixés sur ces bases et si la situation générale de l'offre est bien interprétée (ce qui conduit par exemple à réduire les importations lorsque la production nationale est considérable et vice versa), il ne semble pas y avoir de raisons pour que de fortes pertes commerciales se produisent. Au contraire, comme les prix à la consommation sont toujours supérieurs aux prix à la production, une gestion à peu près efficace devrait aboutir à une marge bénéficiaire suffisante pour couvrir tous les frais généraux.

D'autre part, il est évidemment primordial de veiller à ne pas alourdir inutilement les procédures et le personnel, ce qui gonfle abusivement les frais et oblige à accroître la marge entre les prix à la production et les prix à la consommation. En fait, la stabilisation des prix agricoles a un objectif diamétralement opposé: assurer aux producteurs une part plus importante du prix à la consommation et surtout un prix stable, afin de les encourager encore davantage à accroître la production.

COÛTS EN CAPITAL

Il semble donc qu'on pourrait éviter ou fortement diminuer les pertes d'exploitation en évitant une accumulation excessive de stocks, en réduisant les pertes en entrepôts et en stabilisant les prix à un niveau approprié, ce qui exige toujours une administration efficace et intègre. Il convient maintenant de passer au coût en capital des installations nécessaires, principalement silos, entrepôts et centres d'achat.

Si la stabilisation vise principalement les prix à la consommation et n'est de toute façon pas appliquée au-dessous du niveau des marchés de gros, il suffit de prévoir des entrepôts dans les ports et à proximité des grands centres de consommation. Il existe déjà des entrepôts privés dans les aggloméra-

tions de ce genre de la plupart des pays et l'Etat ou l'office de stabilisation peut en louer une partie, surtout si l'office se charge d'une proportion importante des opérations de commercialisation et de distribution. Toutefois, en raison de l'accroissement rapide de la population et de la nécessité d'accumuler des stocks plus importants pour assurer efficacement la stabilisation des prix, la capacité d'entreposage devra généralement être augmentée. L'emplacement des silos ou entrepôts neufs doit être choisi avec le plus grand soin, mais il est difficile de formuler des considérations générales sur leur coût car celui-ci varie en fonction de la capacité supplémentaire de stockage requise et du coût de la construction dans le pays en cause.

Cependant, ainsi qu'il a déjà été indiqué, les prix ne peuvent être efficacement stabilisés au niveau de l'exploitation et les mesures d'encouragement à la production ne peuvent donc avoir tout leur effet que si les petits agriculteurs des principales zones de production peuvent accéder facilement à un point d'achat où ils sont certains d'écouler leurs produits au prix officiel. C'est là un problème plus complexe qu'on a tenté de résoudre de plusieurs façons.

Ainsi, dans un certain nombre de pays d'Afrique, des négociants locaux ont été agréés comme acheteurs de l'office de commercialisation ou autre service de stabilisation. Ils sont tenus d'afficher dans leurs magasins des avis indiquant les prix d'achat officiels et d'enregistrer toutes les transactions. Le financement de ces agents a posé quelques problèmes qui ne se sont cependant pas révélés insolubles. A condition que les agents soient intègres et l'inspection bien organisée, cette solution paraît être la plus simple et la moins coûteuse en capital pour l'Etat puisque les agents peuvent généralement utiliser leurs propres locaux et entrepôts.

Dans d'autres pays, notamment à Ceylan, en Chine (Taïwan) et au Japon, ce sont les coopératives ou les associations locales d'agriculteurs qui servent d'agents d'achat, en travaillant généralement à la commission. Cette méthode s'est d'ordinaire révélée la plus satisfaisante à longue échéance, pour les raisons qui sont exposées plus longuement ci-après. Elle peut cependant obliger le gouvernement à fournir une aide financière pour la construction ou l'agrandissement d'entrepôts et d'autres installations.

Enfin, troisième solution possible, l'office de stabilisation peut lui-même créer un réseau de centres d'achat ruraux dotés d'entrepôts et d'installations de classement par qualité, comme cela est fait en Colombie et dans certains pays d'Amérique centrale; le coût en capital de la construction est alors entièrement à la charge de l'Etat ou du service de stabilisation.

On a souligné à de multiples reprises combien il importe que les agriculteurs puissent facilement

accéder aux centres d'achat officiels. Il est donc nécessaire de créer un réseau serré de centres, opération coûteuse et pas toujours possible, au moins pendant les premiers stades de la stabilisation des prix. Cependant, on pourrait aboutir à peu près aux mêmes résultats en équipant des centres d'achat plus dispersés de camions qui se rendent dans les villages éloignés selon un calendrier annoncé à l'avance pour acheter les produits des agriculteurs locaux. Cet expédient, applicable aux organismes coopératifs comme aux centres gérés directement par l'office de stabilisation, exigerait que les camions soient munis d'humidimètres et autres instruments simples pour le classement des produits par qualité et que le personnel affecté à ce service soit honnête et capable.

VOLUME DES STOCKS RÉGULATEURS

Il n'est possible d'indiquer dans ce bref exposé que certains des éléments à prendre en considération pour estimer le coût en capital des installations nécessaires à une stabilisation efficace des prix. Les estimations doivent bien entendu être effectuées dans le pays intéressé en fonction des conditions et des besoins locaux. Elles dépendent néanmoins en grande partie du volume du stock nécessaire à la stabilisation.

C'est là une question qui a fait l'objet de nombreux textes et de nombreuses discussions bien qu'elle ne puisse en fin de compte être résolue que par l'expérience pratique. Les gouvernements ou, le cas échéant, les offices de stabilisation doivent néanmoins commencer par établir une estimation préliminaire du volume du stock à constituer, même s'ils doivent ensuite modifier leur jugement à la lumière des données d'expérience.

Pour effectuer cette estimation préliminaire, il faut notamment tenir compte du degré d'autosuffisance nationale en ce qui concerne le produit considéré, de la part que prennent respectivement le commerce privé et l'office de stabilisation aux opérations de distribution, de la longueur du circuit y compris le temps nécessaire pour reconstituer les stocks au moyen d'importations et enfin des moyens de transport disponibles dans le pays. Tout jugement de ce genre est nécessairement fondé en grande partie sur des appréciations bien documentées.

Pour calculer le nombre de semaines d'approvisionnement nécessaire, il suffirait à un pays en voie de développement de tenir compte des quantités qui sont mises sur le marché en négligeant l'autoconsommation de denrées alimentaires par les producteurs et les réserves des villages. Dans un pays se suffisant à peu près à lui-même, il serait probablement possible de tabler sur des stocks sensiblement réduits pendant la période précédant la récolte; en

revanche, il serait nécessaire de prévoir un volume nettement plus fort après la récolte, que les stocks soient aux mains de l'office de stabilisation lui-même ou de négociants privés.

Les pays en voie de développement commencent à acquérir une certaine expérience de la question. C'est ainsi qu'en Inde, la Commission des politiques en matière de céréales vivrières a proposé de constituer un stock régulateur de 4 millions de tonnes de céréales au moins (l'approvisionnement total, y compris la production de subsistance, a atteint de 80 à 85 millions de tonnes ces dernières années) au cours des trois ou quatre prochaines années³⁴. Ce stock devrait permettre de neutraliser d'une année à l'autre les fluctuations de l'offre et des prix. Un stock bien plus faible suffirait pour supprimer simplement les fluctuations au cours d'une même année, ce qui, on l'a vu, encouragerait beaucoup les agriculteurs à accroître la production. Au Dahomey, lors de la préparation de projets d'aide dans le cadre du Programme alimentaire mondial, il a paru suffisant de fournir 9 000 tonnes de maïs (les disponibilités totales annuelles atteignent 220 000 tonnes environ, y compris la production de subsistance) comme fonds de roulement initial d'un stock régulateur destiné à atténuer les fluctuations saisonnières de prix; en Ethiopie, il a été jugé nécessaire de fournir 9 000 tonnes de blé afin de constituer un stock régulateur initial assez important pour influencer sur le marché, en particulier à Addis-Abéba et dans les régions environnantes où il existe huit minoteries consommant normalement 40 000 tonnes de blé par an³⁵. Il est toutefois encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure ces estimations étaient valables.

Associations d'agriculteurs

Ainsi qu'il a déjà été noté, l'emploi de coopératives ou d'associations d'agriculteurs comme acheteurs locaux du gouvernement ou de l'office de stabilisation, travaillant à la commission comme à Ceylan, en Chine (Taïwan) et au Japon, présente de nombreux avantages. Il permet aux agriculteurs de participer à l'opération, d'exposer leurs difficultés et de formuler des suggestions. Il renforce aussi beaucoup les associations en leur assurant des fonctions et des revenus permanents; or, sans les atouts et sans l'appui de l'Etat, elles pourraient difficilement survivre à la concurrence des négociants privés. Les coopératives ainsi soutenues ou patronnées par les pouvoirs publics ne sont peut-être pas conformes aux principes classiques de la coopération mis au point dans les pays

³⁴ Inde. *Report of the Foodgrains Policy Committee 1966*. New Delhi, 1966, p. 35.

³⁵ Programme alimentaire mondial. *Incidences des projets de stabilisation des prix: rapport du Directeur exécutif*. Comité intergouvernemental, neuvième session, Rome, avril 1966.

développés, mais elles peuvent devenir d'excellents agents du développement rural.

Toutefois, pour faire victorieusement face à la concurrence du commerce privé, elles ne doivent pas être entravées par des formalités compliquées comme celles que leur imposent parfois les gouvernements. Elles doivent également disposer de fonds suffisants pour payer les produits lorsque les agriculteurs les leur offrent. En effet, dans les pays en voie de développement, les agriculteurs se plaignent souvent d'être obligés de remporter chez eux ou de vendre à un négociant privé les produits apportés au centre d'achat parce que celui-ci n'a pas de fonds pour les payer.

Il semble que les gouvernements devraient pouvoir résoudre ce problème sans trop de difficulté s'ils y sont bien décidés. L'octroi de crédits pour l'achat d'une nouvelle récolte ne constitue pas en soi un facteur inflationniste. Le négoce privé achète fréquemment les produits au moment de la récolte à l'aide de crédits bancaires. Il ne semble y avoir aucune raison pour que les coopératives n'obtiennent pas de crédits, soit avec la garantie du gouvernement soit directement auprès de banques d'Etat ou de banques coopératives. C'est là en fait le système utilisé au Japon, où la Banque du Japon accorde des crédits à la Banque coopérative Apex qui en octroie à son tour aux coopératives départementales ou locales. Toutefois, il ne suffit pas d'ouvrir des crédits aux coopératives pour acheter les produits au moment de la récolte; pour faire réellement concurrence au négoce privé, elles doivent être en mesure de faire auparavant des avances, garanties par la future récolte, pour financer les dépenses de production ou même les dépenses essentielles de subsistance des familles d'agriculteurs. C'est encore là le système utilisé au Japon où chaque agriculteur a, auprès de la coopérative polyvalente locale, un compte auquel il a recours pour financer les dépenses nécessaires avant la récolte, les montants prélevés étant ensuite remboursés grâce au produit des ventes. Le même système est appliqué en Chine (Taïwan) et est en cours d'adoption à Ceylan et en République de Corée. Ainsi qu'il a souvent été souligné, le crédit agricole doit, pour être efficace, être lié à la commercialisation des produits.

Les négociants privés peuvent également fournir aux agriculteurs, au comptant ou à crédit, les biens de production et de consommation dont ils ont besoin. C'est encore là un service que devrait pouvoir assurer une bonne coopérative locale d'agriculteurs. Au Japon, par exemple, les coopératives effectuent environ les trois quarts des ventes totales d'engrais mais elles n'ont pas eu autant de succès dans le cas des biens de consommation.

L'exemple du Japon a été cité plusieurs fois, et ce n'est pas, il est vrai, ce qu'on est convenu d'appeler un pays en voie de développement. Toutefois, les coopératives rurales qui ont si bien réussi se sont créées à une époque où le Japon était beaucoup moins avancé économiquement qu'à l'heure actuelle, tandis que les toutes petites exploitations japonaises ressemblent à celles qui se trouvent dans bon nombre de pays en voie de développement. Elles sont en fait parmi les plus petites du monde et offrent une preuve décisive qu'il est possible de réaliser un niveau élevé de productivité par hectare et, dans une certaine mesure, par travailleur, sur de petites exploitations.

Les coopératives agricoles japonaises ont évolué graduellement en l'espace de plusieurs dizaines d'années³⁶. Tout en présentant de nombreuses caractéristiques qui paraissent bien correspondre aux besoins des pays en voie de développement, elles ne pourraient pas bien entendu être transplantées telles quelles. Chaque pays doit mettre au point une organisation convenant à son cas particulier. Néanmoins, le Japon offre à l'heure actuelle le meilleur exemple de ces coopératives ou organisations polyvalentes d'exploitants vers lesquelles bon nombre de pays en voie de développement s'orientent parce qu'elles constituent le meilleur moyen de mettre pleinement en œuvre les ressources limitées en personnel d'encadrement et en capitaux. Il est probable que dans de nombreux pays les coopératives de commercialisation, offices de commercialisation, coopératives de crédit, coopératives d'achat et autres organisations d'agriculteurs qui existent déjà évolueront progressivement pour devenir des organismes à fins multiples, souvent en plusieurs étapes en raison de la complexité du processus.

Dans ce bref exposé bon nombre de problèmes pratiques qui doivent être résolus pour créer des organismes de stabilisation des prix dans les pays en voie de développement ont été passés sous silence: formation d'un personnel efficace, effectifs limités aux besoins réels, employés faisant preuve de l'intégrité voulue et capables de résister aux pressions de groupes et quantité d'autres éléments qui conditionnent la bonne marche des opérations. Toutefois, ces difficultés, loin d'être particulières aux organismes de stabilisation des prix agricoles, se rencontrent dans tous les domaines et dans tous les secteurs de l'économie³⁷.

³⁶ Voir: FAO. *Le développement de l'agriculture au Japon moderne: portée de l'expérience japonaise*. Rome, 1966. Etudes sur la planification agricole, N° 6.

³⁷ On trouvera un exposé de nombreux problèmes de ce genre et notamment des estimations de coûts dans le document suivant: FAO. *Les offices de commercialisation agricole: leur création et leur fonctionnement*, par J.C. Abbott et H.C. Creupelandt. Rome, 1966.

Facteurs institutionnels

Régime foncier

L'existence de prix stables et suffisamment rémunérateurs, qui suppose une organisation rationnelle de la commercialisation, est la plupart du temps le facteur le plus propre à encourager la production. Inversement, le facteur qui décourage le plus la production, dans de nombreux pays en voie de développement, est l'existence de régimes fonciers qui laissent au cultivateur une fraction seulement du produit des investissements ou du travail. Cet élément est d'une portée moins universelle que les facteurs de prix, étant donné que dans tous les pays on compte beaucoup d'exploitants qui ont la jouissance de la terre à des conditions compatibles avec le développement agricole, tandis que dans bien des pays (et notamment dans la plupart des pays développés) la grande majorité des occupants louent la terre à des conditions satisfaisantes; toutefois, dans beaucoup de pays en voie de développement, la terre, bien souvent encore, est louée à des conditions qui n'encouragent pas le paysan à produire davantage pour le marché et qui le condamnent souvent à une pauvreté sans fin et sans espoir.

Même quand les prix sont garantis par l'Etat, un exploitant ne donnera pas volontiers son argent ou son travail pour accroître la production, si l'expérience l'a convaincu qu'il percevra, tout au plus, une simple fraction des profits. Dès lors que l'exploitation est bien gérée et manifestement rémunératrice, l'exploitant risque d'être harcelé par le propriétaire qui voudra obtenir davantage, et en particulier relever le loyer. L'exploitant est désavantagé d'avance dans bien des formes de métayage, étant donné qu'il fournit à peu près tout, sauf la terre, alors que le produit est partagé également entre locataire et propriétaire. Le métayer, par exemple, ne reçoit que la moitié de la valeur de la production supplémentaire qu'il a péniblement réalisée et son profit sera la moitié de celui que ferait un fermier payant un bail fixe ou un exploitant propriétaire. Il est vrai qu'inversement le propriétaire tire de ses investissements la moitié seulement de ce qu'il obtiendrait d'un investissement identique sur des terres qu'il exploiterait lui-même.

Le régime foncier est également défavorable au progrès agricole si le sort de l'occupant est précaire. Un exploitant qui n'est protégé efficacement ni par la loi ni par la coutume n'effectuera vraisemblablement pas les investissements à moyen et à long terme qui seraient nécessaires pour accroître la production. Il n'a pas le même intérêt à augmenter la fertilité du sol qu'un exploitant assuré de pouvoir se main-

tenir dans les lieux. Les occupants dont les titres sont mal établis reculent également devant les investissements à moyen ou à long terme. C'est le cas de nombreux paysans, en Afrique notamment, qui exploitent une parcelle de terre tribale en vertu de droits coutumiers qui, même s'ils assurent à chaque famille la possibilité de se procurer la subsistance, donnent rarement aux individus les plus entrepreneurs l'envie ou même la possibilité de développer leur production pour le marché. Souvent les paysans de cette catégorie, tout comme les fermiers et les métayers, obtiennent avec difficulté une aide des institutions de crédit, qui dans bien des pays exigent une garantie immobilière.

Un facteur assez différent, mais d'une égale importance, est la répartition extrêmement inégale des terres. Dans bien des pays de l'Amérique latine (et ailleurs, car le cas n'est nullement limité à cette région), on trouve côte à côte de grands domaines ou latifundia, souvent établis sur les meilleures terres et cultivés de façon partielle, et des exploitations de petite ou de très petite taille (minifundia) où des paysans misérables vivent sur des parcelles qui, malgré une culture intensive, sont souvent tout à fait incapables de satisfaire leurs besoins. Ici, le loyer prend souvent la forme de prestations physiques sur l'exploitation du propriétaire, système semi-féodal dans lequel le paysan n'est guère plus favorisé qu'un serf.

Trois causes principales ont renforcé considérablement l'intérêt pour la réforme agraire depuis la deuxième guerre mondiale. D'abord, on s'est rendu compte tardivement du caractère explosif des revendications agraires et on a compris que le réajustement méthodique du régime foncier, plutôt qu'une opposition farouche à toute transformation, serait un gage de stabilité sociale. Un second facteur, étroitement lié au premier, est la montée de la population, et particulièrement de la population rurale, au cours de l'après-guerre. D'une part, il faut nourrir un plus grand nombre d'hommes, et dans les pays en voie de développement il faut y parvenir en comptant autant que possible sur la production nationale si l'on ne veut pas consacrer les rares devises disponibles à l'importation de denrées alimentaires; d'autre part, le nombre des individus qui doivent tirer leur subsistance de l'agriculture a fortement augmenté puisque l'emploi urbain n'a pu absorber l'accroissement naturel de la population rurale. Il a donc fallu morceler encore les exploitations agricoles ou laisser croître le nombre des paysans sans terre qui cherchent à s'employer comme ouvriers agricoles. Ces deux dernières circonstances ont accen-

tué les pressions en faveur de la réforme agraire, surtout dans les pays où de grandes étendues de bonnes terres restent sous-exploitées dans les latifundia.

Le troisième facteur, celui qui touche le plus étroitement à la question des stimulants aux producteurs, est la constatation que dans les régimes fonciers archaïques, la production tend à marquer le pas ou, dans la meilleure des hypothèses, à progresser à des cadences bien plus faibles qu'il ne faudrait pour pouvoir entretenir des populations grandement accrues dont le niveau de vie progresserait peu à peu.

Les formes de régimes fonciers sont nombreuses et complexes. Il serait impossible, dans le cadre étroit de cet exposé, de décrire même brièvement leur nature et leur incidence sur la propension des agriculteurs à produire. On n'essayera pas non plus de dire quel est le mode de régime foncier qui offre les plus grandes possibilités de développement agricole et économique: entreprise familiale gérée par un propriétaire exploitant ou par un locataire; entreprise de type capitaliste employant un petit nombre ou un grand nombre d'ouvriers; coopérative ou ferme collective; combinaisons de ces systèmes. On se propose seulement de montrer comment certains régimes fonciers (qui survivent encore dans des pays en voie de développement) freinent le développement de l'agriculture et de donner quelque aperçu des problèmes rencontrés et des résultats obtenus dans certains pays qui ont essayé d'éliminer ces entraves.

On peut ajouter, toutefois, que partout où il y a eu un mouvement rural en faveur de la réforme agraire, les paysans ont toujours réclamé que l'exploitant acquière la propriété du domaine. Les structures complexes — fermes coopératives ou exploitations d'Etat — ont toujours été imposées d'en haut par les gouvernements, parce que les grandes unités passaient pour plus efficaces, parce qu'elles devaient permettre à l'autorité centrale de mieux contrôler le fonctionnement et la production du secteur agricole, ou pour d'autres raisons analogues. En U.R.S.S. par exemple, le premier acte de la réforme agraire a été la distribution de la terre aux paysans, qui ont été ainsi ralliés à la révolution, bien que l'exploitation individuelle ait fait place ultérieurement aux fermes collectives et aux entreprises d'Etat. Etant donné que le paysan, spontanément, réclame la propriété individuelle au cri de « la terre aux cultivateurs », on s'intéressera ici principalement aux mesures prises en ce sens, tout en disant un mot de quelques autres mesures telles que la réglementation des loyers agricoles.

Il a été dit plus haut que le principal objet de la réforme agraire est d'éliminer les facteurs qui tendent à décourager la production. Cette définition est

vraie dans l'ensemble; mais partout où la réforme agraire donne aux locataires ou aux paysans sans terre, des titres de propriété individuelle, elle devient le plus grand de tous les stimulants positifs. Rien n'est plus propre à encourager la production pour le marché que l'octroi au cultivateur du statut de propriétaire-exploitant, qui lui apporte l'assurance de recueillir lui-même les fruits de son travail.

RÉGLEMENTATION DES BAUX AGRICOLES

En partie du fait que les propriétaires fonciers, groupe politique puissant, s'opposent fortement à toute proposition de diviser les grands domaines ou de donner aux locataires des titres à la terre qu'ils cultivent, certains pays se sont efforcés d'obtenir avec un minimum de perturbations les résultats bénéfiques d'une réforme agraire en instituant des lois qui limitent les loyers agricoles ou réglementent à d'autres égards les relations entre propriétaire et locataire.

Une réglementation des baux agricoles a été parfois introduite préalablement à une redistribution des terres. En Chine (Taïwan) par exemple, la réforme agraire a été précédée d'une réglementation de la tenure agricole. En plus des autres avantages qu'elle comporte, la limitation des loyers peut abaisser le prix de la terre et par suite le montant des indemnités aux propriétaires. D'autre part, un contrôle des baux peut être nécessaire après la redistribution des terres. Là où les grands propriétaires sont autorisés à conserver les terres à concurrence d'un certain plafond, une partie du domaine résiduel peut continuer à être exploitée par les locataires. Dans certains cas, les familles paysannes émigrant vers la ville louent elles-mêmes leur terre pour en tirer un revenu supplémentaire, la conserver pour le cas de besoin et continuer à assurer son entretien.

Les avantages de la réglementation de la tenure sont particulièrement manifestes dans les cas où le propriétaire fournit non seulement la terre mais aussi du crédit et des biens de production. Par exemple, les inconvénients du métayage disparaissent si le propriétaire et le locataire se répartissent les frais de culture dans la même proportion que le produit de l'exploitation. Ils sont également éliminés en bonne partie si la part du propriétaire est fixée par la loi à un certain maximum. A Ceylan, en vertu de la loi sur les terres rizicoles, ce maximum est exprimé en bushel à l'acre. Dans ce cas, le métayage équivaut à peu près au versement d'un loyer fixe.

Cependant, la limitation des loyers et la réglementation des rapports entre propriétaire et locataire présentent cet inconvénient d'être difficilement observées dans la pratique, en particulier lorsque la terre est rare et que la concurrence est aiguë entre locataires. Ceci s'est produit par exemple après la

réforme foncière instituée au début de la décennie de 1950 aux Philippines et après le premier train des mesures agraires instituées aux Indes à peu près à la même époque.

A Ceylan, la loi de 1958 sur les terres rizicoles, qui permet aux héritiers des locataires de garder la jouissance des terres et fixe le loyer maximal à 25 pour cent de la valeur de la production³⁸, a essayé de vaincre les tentatives d'obstruction en instituant des comités locaux d'agriculteurs chargés de faire respecter les règlements. Il apparaît, cependant, que ni le contrôle des loyers ni les garanties contre l'expulsion n'ont été très respectés.

L'application des règlements sur les baux s'est trouvée compliquée également par « l'absence d'archives dignes de foi concernant les droits d'occupation et aussi ... par la crainte bien compréhensible des locataires à l'égard des propriétaires. En principe comme dans les faits, il est souvent difficile d'établir une distinction entre locataires et main-d'œuvre salariée travaillant dans le cadre d'accords de métayage. Le locataire qui risque l'expulsion s'il donne des renseignements aux agents des pouvoirs publics se fera passer pour simple ouvrier plutôt que de s'exposer à perdre sa maison et son gagne-pain. Parfois les organisations paysannes dynamiques grâce auxquelles les locataires peuvent discuter avec les propriétaires collectivement plutôt qu'individuellement permettent de résoudre ce problème. L'organisation de tels groupes se heurte à de grandes difficultés dans les zones dominées par les propriétaires »³⁹.

INÉGALITÉ DES EXPLOITATIONS

L'extrême inégalité de taille des exploitations est un obstacle majeur à l'accroissement de la production agricole. Ces inégalités sont particulièrement marquées en Amérique latine. On voit au tableau III-3, par exemple, qu'au Chili et au Pérou plus de 80 pour cent des terres agricoles font partie de latifundia qui constituent seulement 7 pour cent et 1 pour cent, respectivement, du total des entreprises agricoles. En revanche, l'immense majorité des exploitations consiste en de minuscules domaines à peine capables de faire vivre une famille qui, au total, n'occupent qu'une faible part des terres disponibles. En Equateur, au Guatemala et au Pérou, près de 90 pour cent des exploitations se serrent sur 17, 14 et 7 pour cent respectivement, de la superficie agricole totale.

Le tableau III-4 montre les liens entre la répartition très inégale des terres et la productivité. Dans

³⁸ Ou à 15 bushels par acre, si ce dernier montant est inférieur aux 25 pour cent prévus.

³⁹ Nations Unies/FAO. *Conférence mondiale sur la réforme agraire : rapports des groupes de travail, rapport du Rapporteur général et résolution*. Rome, 1966, p. 21.

TABLEAU III-3. - VENTILATION DU NOMBRE TOTAL DES EXPLOITATIONS ET DE LA SUPERFICIE TOTALE D'APRÈS LE TYPE D'EXPLOITATION DANS LES PAYS ÉTUDIÉS PAR LE CIDA

	Sous-familiales ¹	Familiales ²	Exploitations multifamiliales	
			Moyennes ³	Grandes ⁴
... Pourcentage du total ...				
ARGENTINE				
Nombre d'exploitations	43,2	48,7	7,3	0,8
Superficie	3,4	44,7	15,0	36,9
BRÉSIL				
Nombre d'exploitations	22,5	39,1	33,7	4,7
Superficie	0,5	6,0	34,0	59,5
CHILI				
Nombre d'exploitations	36,9	40,0	16,2	6,9
Superficie	0,2	7,1	11,4	81,3
COLOMBIE				
Nombre d'exploitations	64,0	30,2	4,5	1,3
Superficie	4,9	22,3	23,3	49,5
EQUATEUR				
Nombre d'exploitations	89,9	8,0	1,7	0,4
Superficie	16,6	19,0	19,3	45,1
GUATEMALA				
Nombre d'exploitations	88,4	9,5	2,0	0,1
Superficie	14,3	13,4	31,5	40,8
PÉROU				
Nombre d'exploitations	88,0	8,5	2,4	1,1
Superficie	7,4	4,5	5,7	82,4

SOURCE: Comité Interamericano de Desarrollo Agrícola (CIDA).

¹ *Exploitations sous-familiales*: Exploitations occupant moins de 2 personnes compte tenu des conditions-type de la région (revenus, marchés, niveau technologique, capital). - ² *Exploitations familiales*: Exploitations pouvant occuper 2-4 personnes étant admis que la majeure partie du travail agricole est exécutée par les membres de la famille de l'exploitant. - ³ *Exploitations multifamiliales moyennes*: Exploitations pouvant occuper 4-12 personnes. - ⁴ *Exploitations multifamiliales grandes*: Exploitations pouvant occuper plus de 12 personnes.

tous les pays étudiés, la production par hectare de terre agricole est plusieurs fois plus faible sur les grands domaines que sur les petites exploitations travaillant pour la subsistance. La proportion va de 35 pour cent en Equateur à 5 pour cent seulement au Chili. Une grande partie de cette disparité s'explique par le fait que de vastes étendues sont laissées à peu près incultes sur les latifundia⁴⁰. Si l'on ne tient compte que de la terre cultivée (deuxième section du tableau III-4) les différences sont beaucoup moindres mais restent importantes. Ainsi au Chili, la production par hectare en culture, égale par définition à 100 sur les exploitations sous-familiales, représente 30 sur les plus grandes exploitations et de 40 à 50 au Brésil et en Argentine. L'Equateur

⁴⁰ On a estimé que dans les grands domaines des sept pays étudiés par le Comité Interamericano de Desarrollo Agrícola (CIDA) un sixième seulement des terres était ou avait été cultivé.

TABLEAU III-4. - VALEUR RELATIVE DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN POURCENTAGE DE CELLE DES EXPLOITATIONS SOUS-FAMILIALES

	Exploitations familiales	Exploitations multifamiliales	
		Moyennes	Grandes
..... Pourcentage			
PAR HECTARE DE TERRE AGRICOLE			
Argentine (1960)	30	51	12
Brsil (1950)	59	24	11
Colombie (1960)	47	19	7
Chili (1955)	14	12	5
Equateur (1954)	130	87	35
Guatemala (1950)	56	54	25
PAR HECTARE DE TERRE CULTIVÉE			
Argentine (1960)	51	62	49
Brsil (1950)	80	53	42
Colombie (1960)	90	84	80
Chili (1955)	47	39	30
Equateur (1954)	179	153	126
Guatemala (1950)	80	122	83
PAR TRAVAILLEUR AGRICOLE			
Argentine (1960)	251	471	622
Brsil (1950)	291	422	688
Colombie (1960)	418	753	995
Chili (1955)	165	309	437
Equateur (1954)
Guatemala (1950)	220	670	706

SOURCE: Etudes CIDA.

NOTE: Pour la définition des catégories dimensionnelles, voir tableau III-3.

fait exception, la production par hectare en culture étant plus forte sur les grands domaines.

Les mêmes enquêtes permettent d'évaluer sommairement l'accroissement de production qui serait réalisable si la productivité des grands domaines était mise à égalité avec celle des petites exploitations grâce au stimulant de la propriété privée. Par exemple, en Colombie, en 1960, les entreprises familiales et sous-familiales occupant moins de 30 pour cent de la superficie agricole passaient pour produire 66 pour cent de la production totale. Si ce niveau de production avait été atteint sur l'ensemble de la terre agricole, la production nationale aurait atteint 220 pour cent de son niveau effectif. Un calcul analogue pour les autres pays mentionnés au tableau III-4 donne des chiffres allant de 120 pour cent de la production effective en Argentine à plus de 300 pour cent au Brésil.

Ces chiffres sont purement indicatifs et pèchent peut-être par sous-estimation car les exploitations familiales et sous-familiales n'occupent pas les meilleures terres et n'appliquent pas les techniques les plus avancées. D'un autre côté, certains des minifundia sont cultivés si intensément que les pratiques actuelles tendent à leur faire perdre leur fertilité. En outre, les estimations de la production à l'hectare dans des catégories d'entreprises différentes doivent forcément être quelque peu approximatives. Il est improbable que la totalité ou même la majorité

des terres des grands domaines puisse être soumise à une culture intensive dans un proche avenir. Quoi qu'il en soit, les chiffres montrent que l'on pourrait augmenter la production très substantiellement en redistribuant les latifundia, même sans méthodes de culture améliorées, par la simple mise en culture de terres actuellement en friche ou par l'exploitation plus intensive de terres qui aujourd'hui forment des ranchs ou autres domaines cultivés de façon extensive ⁴¹.

D'un autre côté, il ressort de la section finale du tableau III-4 que si la production à l'hectare est plus basse, la production par homme est plusieurs fois supérieure sur les grandes exploitations. Les plus petites entreprises sont par définition trop étroites pour donner le plein emploi à une famille. En outre, les grandes exploitations bénéficient d'une gestion rationnelle et de méthodes qui font appel au capital en économisant la main-d'œuvre. En fait, beaucoup de latifundia d'Amérique latine ont adopté la mécanisation et licencié un grand nombre de fermiers, métayers et ouvriers, en grande partie pour éviter les difficultés de main-d'œuvre et les revendications auxquelles donne lieu l'extrême disparité dans la répartition des terres et des revenus.

Si l'Amérique latine est un cas extrême, on constate des rapports de productivité analogues dans la plupart des pays en voie de développement. Dans les petites exploitations, la production par hectare est plus élevée et la production par homme est nettement plus faible. Ceci paraît être une règle générale.

Il apparaîtrait donc, compte tenu de certaines réserves exposées ci-après, qu'une réforme agraire divisant les grands domaines en petites exploitations aurait pour effet d'augmenter la production totale de la superficie intéressée. En même temps la productivité par homme aurait probablement tendance à diminuer de sorte que cette production accrue serait obtenue grâce au concours d'un effectif très élargi. Dans les pays en voie de développement qui souffrent à la fois d'une pénurie de denrées alimentaires et d'un chômage rural (sauf dans certaines périodes saisonnières) et où la population rurale et la demande de terres ne cessent d'augmenter, cette évolution devrait être accueillie comme un événement heureux.

Enfin, parmi les principaux avantages à attendre d'une division plus équitable de la terre, il faut compter la libération des talents et de l'esprit d'entreprise chez des millions d'individus qui aujourd'hui, réduits à peu près à l'état de serfs, appliquent par force des méthodes primitives sur des superficies trop

⁴¹ Il faut signaler ici le fait que certaines cultures deviennent possibles après la réforme foncière. En Iran par exemple, les paysans des zones touchées par la réforme foncière ont pu augmenter leur production et leurs revenus en faisant pousser des tomates, des pommes de terre et autres plantes d'été. Ces cultures étaient auparavant interdites par les propriétaires parce qu'il leur était difficile d'évaluer la part qui devait leur revenir.

petites pour les nourrir convenablement eux et leurs familles et beaucoup plus insuffisantes encore pour produire un excédent commercialisable qui permettrait aux exploitants d'entrer dans le circuit de l'économie moderne.

RÉFORME AGRAIRE ET ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION

On soutient parfois que la réforme agraire produit des bouleversements qui entraînent inévitablement une baisse de production. Cette opinion n'est généralement pas confirmée par l'expérience et les experts s'accordent aujourd'hui à penser le contraire. Il est écrit dans le rapport du Rapporteur général de la Conférence mondiale sur la réforme agraire (1966) : « De l'avis général, la réforme agraire influe favorablement sur la productivité, même si son effet ne se manifeste parfois qu'après l'adoption de certaines mesures complémentaires, notamment la création de services institutionnels de soutien et autres comme la vulgarisation et la formation agricoles ⁴². »

La nécessité d'accroître la production agricole est aujourd'hui si généralement considérée comme un argument en faveur de la réforme foncière que l'on en est arrivé partout à juger indispensable la fourniture de ces services auxiliaires. Aujourd'hui, il est rare que la réforme agraire consiste uniquement à redistribuer des terres à des individus qui n'ont ni assez de ressources ni assez d'expérience pour gérer une exploitation convenablement.

On peut citer la Chine (Taïwan), l'Italie, le Japon et la République arabe unie parmi les pays où de notables accroissements de production ont été obtenus à la suite d'une redistribution des terres accompagnée dans tous les cas de mesures institutionnelles et techniques. En République arabe unie, environ 13 pour cent de la superficie agricole ont été touchés par la réforme foncière de 1952, 8 pour cent environ étant constitués par des domaines privés expropriés ⁴³. Des coopératives contrôlées, mises en place dans les régions de la réforme foncière, font des investissements (à la charge des exploitants), fixent les rotations, livrent des fournitures, organisent la vente. Les gains de rendement dans les régions de la réforme foncière ont été plus élevés que dans l'ensemble du pays et l'on généralise l'application du système à mesure que l'on parvient à former des administrateurs compétents. Les bénéficiaires payent annuellement environ 15 livres égyptiennes par feddan (80 dollars U.S. par hectare) pour l'achat de la terre, la taxe foncière, les droits et les services publics, alors que les fermiers payaient autrefois un

loyer moyen d'environ 25 livres égyptiennes par feddan (135 dollars U.S. par hectare). Si l'on tient compte de cette différence et de l'accroissement de la production, on arrive à calculer que le revenu des paysans bénéficiaires de la réforme agraire a augmenté d'environ 50 pour cent ⁴⁴.

Une politique de coopératives contrôlées a été également adoptée dans le cadre de la grande réforme foncière actuellement exécutée en Iran. Un paysan ne peut acquérir une terre que s'il adhère à la coopérative de village. Ces coopératives sont surtout des organismes de crédit.

INDEMNITÉS AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES ET VERSEMENTS DES ACQUÉREURS

Le niveau et le mode d'indemnisation des propriétaires forment un aspect de la réforme foncière qui touche de près au problème des stimulants, parce que ces deux facteurs peuvent avoir une influence importante sur le coût d'un programme de stimulants et qu'ils influent beaucoup sur les versements demandés aux ex-locataires. Lorsque le principal objectif de la réforme foncière est de répartir plus équitablement le revenu, on préconise souvent l'expropriation sans indemnité. Néanmoins, depuis les séries de réformes effectuées après la guerre en Europe orientale, la plupart des pays qui ont institué des réformes agraires ont indemnisé les propriétaires. L'indemnité est versée ordinairement en bons de l'Etat et parfois, pour une fraction, en numéraire. Dans certains cas, les bons portent un faible intérêt. Quand la réforme agraire est suivie d'une forte inflation, comme cela a été le cas après la guerre au Japon, la valeur réelle de l'indemnité et des versements à la charge des bénéficiaires ne représente qu'une faible partie du montant initial. Ce danger n'a évidemment pas échappé à l'attention des propriétaires.

En Chine (Taïwan) où la réforme foncière présente plusieurs aspects intéressants, on a résolu le problème de l'inflation de manière assez simple en payant aux propriétaires 70 pour cent en bons de l'Etat et 30 pour cent en actions d'entreprises de l'Etat. Les bons portaient intérêt à 4 pour cent et étaient remboursables par des règlements en nature (riz ou patates douces) échelonnés sur 10 ans. Les paysans s'acquittaient, eux aussi, en nature, dans l'espace de 10 ans ; leurs versements annuels, joints à la taxe foncière, aux droits sur l'eau, etc., s'élevaient approximativement au montant des anciens loyers. La propriété de la terre était acquise dès le premier versement mais le paysan n'était pas auto-

⁴² Nations Unies/FAO. *Op. cit.*, p. 17.

⁴³ Le plafond admis pour les propriétés privées a été encore réduit par la suite.

⁴⁴ D'après une communication de l'Egypte à la Conférence mondiale sur la réforme agraire (1966) et *Land tenure, land concentration and agricultural productivity*, document de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social présenté à la même conférence.

risé à revendre avant de s'être acquitté complètement, c'est-à-dire d'ordinaire avant 1963 ou 1964.

Aux Philippines également, le système d'indemnisation doit inciter les propriétaires à jouer un rôle créateur dans le développement économique. Les bons, qui constituent 90 pour cent du montant de leur indemnité, peuvent leur servir à acheter de la terre vierge ou des actions de sociétés d'Etat. Le plus souvent, cependant, la réforme agraire a pour effet de transformer le propriétaire en un rentier qui ne joue aucun rôle particulier.

Lorsque les propriétaires expropriés reçoivent une indemnité, il se pose le problème d'évaluer la terre. Quand la réforme foncière procède lentement, par étapes, certains propriétaires réussissent à obtenir une indemnisation généreuse fondée sur une cote des valeurs foncières, mais souvent elle fait défaut. Dans certains pays, les transactions sur la terre sont rares, mais, lorsque des lots importants sont vendus tous en même temps au titre de la réforme foncière, il est évident que les valeurs s'effondrent.

En cas d'indemnisation des propriétaires, l'Etat se rembourse généralement sur les cultivateurs en leur demandant des versements échelonnés, à peu près égaux ou, plus souvent, un peu inférieurs aux loyers qu'ils payaient précédemment. Ces versements transforment les petits fermiers, métayers ou demi-serfs des latifundia en des exploitants orientés vers l'agriculture commerciale. Pour payer la terre, ils doivent produire un excédent commercialisable et ont donc à se familiariser avec les problèmes et les difficultés de la commercialisation. Ils s'habituent à manier le numéraire et se rendent compte qu'en produisant davantage et en augmentant leurs ventes ils pourront satisfaire des besoins qu'ils ne soupçonnaient guère jusque-là et se procurer des biens de consommation et autres produits de l'industrie. Ainsi, la réforme foncière stimule non seulement les livraisons au marché mais aussi l'industrialisation et par suite toute l'économie d'un pays en voie de développement. Certes, les propriétaires des grands domaines acquièrent eux aussi une quantité importante de biens de consommation mais ils se tournent surtout vers les produits de luxe et les articles d'importation plutôt que vers les productions de l'industrie nationale.

PROBLÈMES DE MISE EN ŒUVRE

Il reste à dire un mot des facteurs qui peuvent retarder l'adoption et la mise en œuvre de la réforme agraire. Le premier obstacle, et à bien des égards le plus redoutable, est la résistance des grands propriétaires qui jusqu'au dernier moment s'efforcent de faire échec aux lois sur la réforme agraire. Une fois la législation promulguée, ils emploient, pour en retarder l'application, une foule d'expédients dont on pourrait multiplier les exemples : ils contes-

tent la validité des lois devant les tribunaux, ils expulsent arbitrairement les occupants, ils vendent illégalement les terres, ils soutiennent mensongèrement qu'ils exploitent eux-mêmes les propriétés, ils conservent la possession de grandes étendues de terre agricole en procédant à des cessions fictives à des membres de leur famille ou à des associés, etc.

La division des terres n'est d'ailleurs que la première étape de la réforme agraire, même si c'est la plus importante. A elle seule, elle exige tout un travail d'arpentage, des enquêtes cadastrales, des recherches de titres. Mais, comme il a été mentionné ci-dessus, la réforme foncière aboutira vraisemblablement à un échec si on ne met pas en place des services de vulgarisation, de crédit et de commercialisation, si on ne construit pas de routes, si on ne réalise pas une infrastructure, si on ne fait pas des travaux d'irrigation dans les zones arides, si on ne donne pas aux paysans, le cas échéant, des maisons et autres nécessités de l'existence.

Peu de pays en voie de développement ont les moyens financiers nécessaires, et un plus petit nombre encore possèdent la main-d'œuvre voulue pour exécuter de tels programmes, sauf petit à petit. Il leur est absolument impossible d'appliquer la réforme, d'un seul coup, sur l'ensemble du territoire. Ils doivent donc décider, en fonction des conditions locales, s'ils commenceront par appliquer la réforme dans des périmètres délimités, quitte à l'étendre progressivement à d'autres parties du pays; ou s'ils commenceront à distribuer les terres du domaine en laissant de côté les terres privées; ou s'ils commenceront par les terres privées en friche; ou s'ils exproprieront les domaines supérieurs à une superficie déterminée en abaissant peu à peu les plafonds à mesure que l'on disposera de crédits et de main-d'œuvre qualifiée. A moins d'une révolution, on semble condamné à ces solutions partielles dans la plupart des pays, et il est alors indispensable d'établir un barème de priorités.

Cependant, cette façon de faire n'est pas sans danger. En donnant de l'inquiétude aux propriétaires, on les incite à ralentir ou à suspendre tout à fait leurs investissements et on donne en même temps le signal aux expulsions, cessions fictives et autres stratagèmes des possédants. Pour réduire le plus possible cette période d'incertitude et parer à une baisse éventuelle de production, il convient, une fois que l'on a entrepris la réforme agraire, de la mener à bien rapidement. Entre le possible et le souhaitable, l'incompatibilité est donc évidente. Il y a là un des plus difficiles problèmes à résoudre lorsqu'on veut réaliser une mesure qui est souvent la condition essentielle du développement économique et de la stabilité politique d'un pays et le seul moyen d'inciter les paysans à accroître leur production et leurs ventes.

La fiscalité foncière

Il y a peu de temps que l'on a entrepris d'étudier en détail l'incidence de la fiscalité dans le secteur agricole. Si l'on veut évaluer la charge nette imposée à l'agriculture, il faut analyser non seulement les taxes et les mesures parafiscales (fixation des prix, taux de change multiples) mais aussi les charges non officielles, par exemple le versement d'intérêts élevés aux prêteurs d'argent et la vente des produits agricoles à bas prix immédiatement après la récolte.

La fiscalité peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la réforme agraire en pénalisant les propriétaires qui ne résident pas sur leur domaine. Une taxe progressive sur les grandes propriétés peut également pousser les grands propriétaires à la vente, et faciliter ainsi la constitution d'entreprises viables gérées par des propriétaires exploitants.

Toutefois, la fiscalité agricole est parfois dominée par des considérations de commodité plutôt que d'équité ou de productivité agricole. Un système fiscal bien étudié peut déclencher des mécanismes économiques qui tendront à augmenter la productivité agricole. Il doit reposer sur une enquête cadastrale qui donnera une estimation de la valeur marchande de la terre ou son potentiel de production; or, dans de nombreux pays, une telle enquête n'a jamais été entreprise. Les systèmes fiscaux effectivement en usage ont parfois une influence négative sur la production. Ils ont peu d'effets sur les revenus des propriétaires, grèvent lourdement les revenus des occupants et des travailleurs agricoles et contribuent à élever les prix de l'alimentation dans les villes.

La fiscalité foncière a une incidence différente sur la production aux différents stades du développement économique. Quand l'agriculture de subsistance commence à faire place à une agriculture de marché, l'effet est généralement positif. Toutefois, l'accroissement des impôts ne relèvera pas la production si par exemple les rendements approchent déjà de la limite qu'autorisent les méthodes de culture utilisées dans le pays. Le cultivateur ne peut d'ailleurs augmenter son revenu liquide en augmentant sa production si le résultat est une baisse sévère des prix ou si le marché local est dans les mains d'un ou deux acheteurs. Dans ces conditions, le relèvement de l'impôt aura pour effet de réduire les fonds qui étaient disponibles pour l'investissement et pour la mise en œuvre de moyens de production plus considérables, à moins qu'il n'aboutisse, dans les cas extrêmes, à la saisie de l'exploitation ou au départ volontaire du cultivateur pour la ville.

En conséquence, les mesures fiscales ayant pour objet de stimuler la production agricole s'orientent maintenant dans des sens nouveaux. Il est admis que l'abaissement de la fiscalité, plutôt que le relève-

ment, tend à stimuler la production. En outre, on fait varier l'incidence fiscale de manière à encourager la restauration et l'amélioration des terres ou bien au contraire à pénaliser les propriétaires qui laissent leurs terres incultes pendant des périodes prolongées.

En Irak par exemple, les terres rendues cultivables par des mesures telles que le dessalement sont exemptées d'impôt si le coût de l'amélioration dépasse un certain plancher. Au Brésil, un abattement pouvant aller jusqu'à 50 pour cent est consenti sur les terres mises en culture, sous réserve de l'approbation préalable de l'Institut de la réforme agraire. Ces dégrèvements sont accordés souvent plusieurs années de suite. Au Chili, les améliorations apportées à la terre n'augmentent pas la base d'imposition pendant une période de dix ans, la taxe continuant à être perçue sur la valeur primitive de l'exploitation. En Chine (Taïwan) les terres mises en culture sont exemptées d'impôt pendant huit ans.

L'Argentine a institué une surtaxe sur les terres susceptibles d'amélioration et que leurs propriétaires négligent de bonifier; le taux de l'impôt varie d'une province à l'autre, mais dans certains cas il est deux ou trois fois supérieur au taux normal. En Thaïlande, les terres inutilisées sont imposées deux fois plus que les terres normales. Ailleurs, le relèvement de la fiscalité n'intervient que si la terre est restée inculte pendant plus d'une certaine période. Au Congo (Brazzaville) et au Gabon cette période est de trois ans, au Nicaragua de deux ans. Au Guatemala, la surtaxe, une fois applicable, augmente tous les ans de 20 pour cent jusqu'à un maximum qui représente 80 pour cent de la taxe normale. Ces exemples illustrent les diverses façons dont les Etats se servent aujourd'hui de la fiscalité pour encourager l'utilisation intensive de la terre. On pourrait mentionner également une pratique, à la vérité rarement employée, qui consiste à faire varier l'incidence de l'impôt afin d'encourager ou de décourager telles et telles cultures selon la politique de l'Etat.

On voit que la politique fiscale pose des problèmes complexes qui doivent être résolus en fonction des conditions particulières à chaque pays. Un Etat devrait éviter, par exemple, pour se créer des recettes ou pour permettre les investissements industriels, d'appliquer des impôts qui ôteraient tout stimulant à l'agriculture. De même, il importe que les mesures prises par certaines administrations pour encourager la production agricole ne soient pas contrecarrées par la politique fiscale d'une autre administration.

Assurance récoltes et bétail

L'assurance récoltes et bétail peut incontestablement améliorer beaucoup le sort des ruraux. Elle est déjà

fort répandue et depuis longtemps, au Japon, au Mexique et aux Etats-Unis, et elle a été introduite plus récemment, à une plus ou moins grande échelle, dans divers pays dont certaines nations en voie de développement comme le Brésil, Ceylan, Chypre, l'Inde, Porto Rico.

L'influence de l'assurance récoltes sur la production est moins évidente. Il est possible que les exploitants consentent plus facilement des mises de fonds importants pour l'achat d'engrais et autres moyens de production s'ils sont assurés contre les risques de mauvais temps; et cet effet positif n'est peut-être pas le seul. Là où les risques sont particulièrement élevés, l'assurance peut inciter les agriculteurs à exploiter des terres qu'autrement ils laisseraient incultes. D'autre part, l'assurance récoltes complète heureusement le crédit agricole en réduisant la probabilité de non-remboursement des prêts.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'assurance récoltes représente une lourde charge financière pour l'Etat, même si elle ne s'ajoute pas entièrement aux charges déjà existantes puisque bien des gouvernements votent des mesures de secours et accordent des prêts à faible intérêt aux exploitants qui ont subi des pertes sérieuses pour cause de mauvais temps ou d'autres calamités naturelles. L'assurance récoltes est, ou n'est pas, la forme d'assistance étatique la plus propre à stimuler le progrès agricole, selon les conditions particulières à chaque pays et en particulier selon l'ampleur des risques liés aux calamités naturelles.

Crédit agricole

L'impossibilité d'obtenir des crédits agricoles à des conditions raisonnables, de même qu'un régime foncier insatisfaisant, peut freiner sérieusement l'expansion de l'agriculture. Certes, la faculté d'obtenir du crédit à de bonnes conditions ne suffit pas à elle seule à lancer les producteurs dans une politique d'expansion. Mais alors que les perspectives commerciales et autres sont favorables, un agriculteur peut être incapable d'ajuster sa production à la demande parce qu'il ne peut obtenir du crédit pour acheter des moyens de production ou parce que le crédit offert coûte si cher que l'emprunt serait difficilement rentable.

Cette considération est d'autant plus importante que l'agriculture est un secteur qui a particulièrement besoin de crédit et notamment de crédit à court terme, puisque le revenu et les dépenses de l'agriculteur sont de caractère fortement saisonnier. Le cultivateur gagne la plus grande partie de son revenu en une ou deux opérations annuelles, au moment de la vente des récoltes. De même, mises à part les dé-

penses personnelles, ses principales sorties de fonds sont irrégulières, se situant à l'époque des semailles ou de la moisson. Comme la plupart des agriculteurs des pays en voie de développement sont pauvres, ils ne peuvent faire face à ces dépenses qu'en recourant au crédit.

Cette dépendance envers le crédit est bien illustrée par la pratique des ventes avant récolte qui permet aux agriculteurs, dans certains pays en voie de développement, de se procurer les fonds dont ils ont un besoin urgent pour acheter leurs moyens de production et pour subvenir à l'entretien de leurs familles entre deux récoltes. Dans de nombreuses régions de l'Iran par exemple, plus de la moitié de la quantité totale de blé qui parvient au marché est vendue avant la moisson, quelquefois même avant les semailles⁴⁵. Ce mode de vente est particulièrement fréquent pour les fruits et légumes, le pourcentage écoulé de cette manière dépassant 70 pour cent dans le cas de certains fruits. Cette solution permet à l'agriculteur d'obtenir du crédit et parfois (cela dépend du type de contrat) de connaître à l'avance le prix de vente. Néanmoins, il paie ces avantages très cher, et l'on estime que les prix avant récolte sont habituellement inférieurs de 20 à 40 pour cent aux prix après récolte.

La première priorité, dans les pays en voie de développement, va au crédit agricole à court terme (moins de 12 mois) qui servira à financer la production courante et aussi à faire face aux dépenses personnelles entre deux récoltes. La deuxième priorité va au crédit à moyen terme qui sert à l'achat d'animaux de travail, d'outillage agricole, etc. Vient enfin le crédit à long terme pour l'achat de terres, pour les constructions, pour les travaux d'irrigation ou pour le règlement de dettes. En général, le crédit à long terme intéressera, plutôt que les paysans, les grands propriétaires qui obtiennent du crédit auprès des banques de commerce.

CRÉDIT INSTITUTIONNEL ET NON INSTITUTIONNEL

Le besoin en crédit agricole augmente rapidement dans les pays en voie de développement pour des raisons qui ne tiennent pas toutes à la progression régulière de la population agricole. L'augmentation de la demande de produits alimentaires entraîne elle-même un relèvement des coûts de production. D'autre part, le petit exploitant, après la réforme foncière, doit trouver du crédit au dehors au lieu de s'adresser à son propriétaire. Mais surtout, l'adoption de méthodes plus modernes en agriculture entraîne automatiquement un gonflement des dépenses consacrées aux engrais, aux produits

⁴⁵ H.S.K. Lodi. Vente avant récolte, des produits agricoles en Iran. FAO. *Bulletin mensuel: économie et statistique agricoles*, 14(6), juin 1965, p. 1-4.

antiparasitaires, au matériel d'irrigation, aux outils, aux machines agricoles, etc. On sait depuis longtemps dans les pays développés que la rationalisation de l'agriculture et l'amélioration de la productivité obligent les agriculteurs à consentir (avec profit d'ailleurs) des dépenses toujours plus considérables pour se procurer, hors du secteur agricole, les moyens de production qui leur sont nécessaires. La même tendance se fait jour maintenant dans les pays en voie de développement.

Bien que le crédit institutionnel, relativement peu coûteux pour l'exploitant, ait fait de rapides progrès ces derniers temps, il ne représente encore qu'un faible pourcentage du total dans presque tous les pays en voie de développement. On possède extrêmement peu de statistiques sur la place du crédit institutionnel dans l'ensemble du crédit agricole pour la bonne raison qu'il est impossible de recueillir des données régulières sur le crédit non institutionnel obtenu auprès de parents, d'amis, de marchands, de propriétaires et de prêteurs. Les informations les plus dignes de foi proviennent du All India Rural Credit Survey (1955) qui montre que plus de 75 pour cent de l'ensemble du crédit agricole a été fourni par les prêteurs d'argent et les négociants, et 14 pour cent environ par des proches et des amis. Le crédit institutionnel octroyé par l'Etat et par les coopératives n'a donné qu'environ 3 pour cent. La situation varie considérablement, il va sans dire, d'une zone à l'autre. Une enquête plus récente, conduite en 1961/62, montre que la part du crédit institutionnel était passée de 6 à 15 pour cent.

Même au Japon, où le crédit coopératif est fortement développé, représentant « plus de 70 pour cent des prêts agricoles accordés par des établissements de crédit mais moins de la moitié de la somme totale prêtée aux agriculteurs »⁴⁶, une partie importante du crédit agricole continue à provenir de sources non institutionnelles. En Chine, (Taïwan), dans des conditions analogues, le crédit institutionnel dépasse maintenant plus de 80 pour cent du total ; il est vrai que les marchands sont autorisés à faire des dépôts auprès des associations d'agriculteurs en qualité de membres associés.

Le crédit agricole non institutionnel est généralement accordé à des taux d'intérêt usuraires. Il est inévitablement dispendieux parce que beaucoup de créances risquent de ne pas être recouvrées et parce que le contrôle et le recouvrement entraînent forcément beaucoup plus de dépenses que la gestion des prêts commerciaux qui portent sur des montants beaucoup plus considérables. C'est pour ces raisons que les banques commerciales, dans les pays en voie de développement, s'intéressent rarement au crédit agricole et que l'Etat a dû instituer des établisse-

ments spécialisés à cet effet. Cependant, là où ils ne sont pas concurrencés par les institutions, les prêteurs peuvent imposer des taux d'intérêt aussi élevés qu'ils le désirent et l'un des principaux avantages du crédit institutionnel est qu'il tend à réduire les taux d'intérêt pratiqués par les particuliers.

Toutefois, en dépit de son coût élevé, le crédit non institutionnel soutient avec beaucoup de succès la concurrence du crédit institutionnel dans la plupart des pays en voie de développement. Il importe de se demander la raison de ce succès, puisque bien entendu les taux usuraires tendent à limiter les opérations et que le crédit institutionnel, moins coûteux, pourrait, s'il était facile à obtenir, apporter une aide inestimable au progrès agricole.

Le problème a récemment été étudié en détail par un groupe d'experts⁴⁷. Ce groupe a reconnu que la demande de ressources financières et plus encore de personnel qualifié constituait souvent un handicap (tout en notant que, bien souvent, les meilleurs éléments s'en vont parce que les traitements ne rivalisent pas avec ceux du secteur privé). Cependant, d'après le groupe, ce ne serait pas là le facteur principal. Selon les experts, les faibles taux d'intérêt, à eux seuls, sont très souvent incapables d'attirer le paysan vers les établissements de crédit. Beaucoup d'agriculteurs préfèrent recourir au crédit non institutionnel pour éviter les délais, les dérangements, les formalités administratives, les questions embarrassantes et la surveillance. En outre, le crédit non institutionnel est souvent associé à la prestation de fournitures et à la commercialisation des produits alors que ce n'est généralement pas le cas pour les prêts des institutions de crédit⁴⁸. « On a enregistré de nombreuses plaintes contre la complexité des procédures, le montant nettement insuffisant des prêts et les trop nombreux retards dans les versements... Il arrive souvent qu'on attache une importance excessive à la garantie immobilière au lieu de considérer la capacité de remboursement... La garantie a été trop souvent considérée comme une protection pour le seul créancier et non comme un moyen de sauvegarder la capacité de remboursement du débiteur et d'encourager le développement agricole⁴⁹. »

Deux autres critiques du groupe d'experts méritent d'être relevées : d'une part, les institutions de crédit tiennent à établir une distinction trop stricte entre le crédit à la production et le crédit à la consommation ; d'autre part, une faible partie seulement du crédit octroyé par les institutions est remboursée, dans beaucoup de pays. Pour ce qui est de la première remarque, les experts ont souligné que

⁴⁶ FAO. *Le développement de l'agriculture au Japon moderne*. Rome, 1966, p. 29.

⁴⁷ Voir : FAO. *Le crédit agricole par l'intermédiaire des coopératives et autres institutions*. Rome, 1965. Etudes agricoles de la FAO, N° 68.

⁴⁸ *Op. cit.*, p. 8.

⁴⁹ *Op. cit.*, p. 6.

le crédit à la production et le crédit à la consommation sont plus faciles à distinguer dans les pays développés que dans les pays en voie de développement où les agriculteurs sont très pauvres. Ils concluent que la bonne solution est de concevoir un « crédit aux agriculteurs » plutôt qu'un « crédit agricole » et que les établissements doivent accepter, comme le font les prêteurs, le fait que sa famille et ses obligations sociales ont, pour le paysan, autant d'importance que les nécessités économiques de la production. Le groupe note avec approbation « qu'une des banques coopératives les plus importantes et les mieux gérées de l'Inde... consent des prêts sur la récolte... calculés de telle manière que... 30 à 40 pour cent des sommes empruntées restent disponibles pour la consommation »⁵⁰. Pour cela, la fraction du coût de production fictif que le cultivateur peut assumer par ses propres moyens n'est pas déduite du maximum du prêt basé sur le prix de revient.

Pour ce qui est du remboursement, il est ordinairement reconnu que le recouvrement du prêt est un des points faibles des institutions de crédit agricole dans les pays en voie de développement. « Des arriérés de 50 pour cent ou plus des sommes prêtées ne sont aucunement exceptionnels, de sorte qu'une proportion considérable du capital de roulement de nombreuses institutions de crédit se trouve bloquée et constitue plus une charge qu'un stimulant pour la production agricole »⁵¹. Il est évident qu'aucun établissement ne peut élargir ses opérations de crédit si le remboursement des prêts se fait mal.

COMMENT RENDRE LE CRÉDIT INSTITUTIONNEL PLUS CONCURRENTIEL

Il apparaît clairement que si les institutions de crédit doivent rivaliser plus efficacement avec les prêteurs d'argent, elles ne doivent pas compter uniquement sur leur taux d'intérêt plus avantageux. Elles doivent être prêtes à changer leurs méthodes et leur organisation de manière à éviter autant que possible les formalités et les délais qui gênent et déroutent les fermiers et qui, trop souvent, font que le prêt est octroyé après la date pour laquelle il était demandé. Les institutions doivent également consentir des crédits proportionnés aux besoins du cultivateur, sous réserve de sa capacité de remboursement, sans chercher à distinguer trop strictement entre besoin de production et besoin de consommation et sans trop insister sur la garantie immobilière.

Ces conditions ne pourraient être remplies que si l'institution de crédit connaissait aussi bien que le prêteur la personnalité et les moyens de l'emprun-

teur. En d'autres termes, il faudrait que les institutions de crédit acceptent de déléguer le pouvoir d'octroyer ou de refuser les prêts (à concurrence d'un certain plafond) à des organismes représentatifs des coopératives rurales ou des associations d'agriculteurs. Autrement dit, c'est l'organisation locale qui doit être responsable d'assurer le recouvrement de la créance. Cette formule a donné de bons résultats effectivement dans des pays comme les Etats-Unis et le Japon. Une troisième condition qui apparaît également très importante est que les établissements de crédit soient prêts à rivaliser avec les prêteurs pour les livraisons de biens de production et les services de commercialisation. Du coup, les coopératives de crédit à fonction unique ou les institutions officielles qui assurent exclusivement la répartition du crédit feraient place à des organisations à objectifs multiples, dont on a déjà parlé à propos de la stabilisation des prix. Ces organisations, qui auraient un réseau de succursales dans les villages, devraient être capables de fournir à crédit aux paysans les biens de production nécessaires ou d'accorder du crédit à d'autres fins, ces crédits étant une sorte d'avance sur la récolte que le paysan s'engagerait à commercialiser par l'intermédiaire de la coopérative.

Cette procédure devrait d'ailleurs accélérer considérablement le recouvrement des prêts. Elle est conforme à la pratique habituelle du prêteur d'argent, qui souvent prend livraison de la récolte à la ferme au moment de la moisson. Elle devrait également contribuer à empêcher que l'agriculteur n'emprunte plus qu'il ne peut rembourser, étant donné que les comités de villages qui approuveraient les prêts connaîtraient le volume normal de sa récolte.

Les modifications proposées ci-dessus sont évidemment des innovations importantes qui seraient mal accueillies par beaucoup d'établissements de crédit et de coopératives. Mais à la lueur d'une expérience qui s'étend parfois sur plus d'un demi-siècle, il est manifeste que le type d'organisation de crédit agricole occidental, c'est-à-dire l'institution à but unique, fait très peu de progrès, ne concurrence pas efficacement le crédit privé malgré le coût supérieur de celui-ci et ne contribue pas comme elle le devrait à stimuler la production agricole.

Il vaut peut-être la peine de rappeler qu'à l'origine, c'est-à-dire à la fin du XIX^e siècle, les coopératives japonaises de crédit (qui ont été créées à peu près en même temps que celles de l'Inde et du Pakistan) assumaient une fonction unique. Après quelques années, il devint manifeste que cette formule occidentale ne convenait pas à l'Asie et les coopératives assumèrent des fonctions multiples. C'est seulement après cette transformation qu'elles commencèrent à se développer de la façon remarquable que l'on sait. « De l'avis de la plupart des experts japonais des coopératives, le succès du mouvement coopératif

⁵⁰ *Op. cit.*, p. 54.

⁵¹ *Op. cit.*, p. 123.

rural dans leur pays s'explique, dans une grande mesure, par le fait qu'il a réussi à établir dans l'ensemble de la nation un réseau d'associations polyvalentes dont le fonctionnement s'est révélé satisfaisant. Cette conviction s'est montrée si puissante que dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, les coopérateurs japonais ont repoussé la recommandation que leur faisaient leurs conseillers

des Etats-Unis et qui était d'abandonner le système de la coopération polyvalente pour celui de la coopérative à but unique, encore qu'ils n'aient pas contesté le succès remporté par ce dernier système aux Etats-Unis où les conditions rurales sont différentes ⁵². »

⁵² Voir: FAO. Le crédit agricole par l'intermédiaire des coopératives et autres institutions. *Op. cit.*, p. 104.

Subventionnement des biens de production et mesures connexes

Dans nombre de pays en voie de développement, l'effort de modernisation agricole a porté principalement sur la fourniture de biens nécessaires à la production, dans lesquels on voit en effet le moyen le plus direct d'accroître celle-ci. Certains pays ont consacré d'importants investissements à la réalisation de systèmes d'irrigation petits ou grands. Certains encore ont implanté des fabriques d'engrais ou de machines agricoles ou réservé une partie de leurs faibles ressources en devises à l'importation de ces biens. Toutefois, les moyens de production et les services techniques ne seront utilisés à plein ou de la manière prévue que si les agriculteurs estiment qu'ils y trouveront leur intérêt et s'ils ont les moyens de se les procurer. D'où une double conséquence: d'une part, ces biens ne doivent pas être trop coûteux; d'autre part, les producteurs doivent avoir la certitude qu'un accroissement éventuel de la production n'aboutira pas à déprimer les cours à l'excès. Ce sont des raisons de ce genre qui expliquent certaines situations bien connues, celles par exemple où l'eau d'irrigation est gaspillée, où les machines agricoles se rouillent à ne rien faire, où les engrais restent inutilisés dans les magasins ou encore sont appliqués à des cultures auxquelles ils n'étaient pas destinés.

Pour autant que les mesures relatives à la fourniture de biens de production agricole font intervenir directement le gouvernement et ne sont pas de nature à permettre un profit au sens commercial du terme, elles apparaissent sous l'espèce de stimulants. Bien entendu, cette caractéristique est encore plus marquée lorsqu'on accorde aux agriculteurs des avantages directs pour les encourager à utiliser les facteurs de production, par exemple subventionnement destiné à réduire le coût des engrais, ou encore octroi de « dons de contrepartie » aux producteurs agricoles pour les aider à réaliser de petits ouvrages d'irrigation ou de drainage. Les services phyto- ou zoosanitaires fournis par le gouvernement soit gratuitement, soit à un tarif symbolique, sont de caractère assez analogue.

Les mesures de cet ordre sont très tentantes. Il est très évident qu'elles tendent à relever la producti-

tivité et qu'elles n'encouragent pas directement les producteurs inefficaces ou marginaux. Bien souvent, leur coût est prévisible avec suffisamment d'exactitude et lorsqu'elles ne comportent pas l'investissement de capitaux importants (comme le font par exemple les grands réseaux d'irrigation), il est relativement facile d'en réduire l'ampleur si elles se révèlent moins efficaces qu'on ne l'escomptait.

Facteurs influant sur l'utilisation des engrais

Les engrais fournissent l'exemple typique des problèmes qui se posent lorsqu'on entreprend d'accroître la production agricole en améliorant la technologie, car, d'une part, ils offrent presque partout de grandes possibilités à cet égard et, de l'autre, leur utilisation est à présent très restreinte dans la quasi-totalité des pays en voie de développement. L'énorme différence existant entre les taux moyens d'utilisation des pays développés et ceux des pays en voie de développement ressort du tableau III-5. Et encore ces chiffres tendent-ils à la sous-estimer, car dans la plupart des pays en voie de développement considérés (la Chine [Taïwan] et la République de Corée sont des exceptions), la plus grande partie des engrais utilisés est appliquée aux cultures de rapport et aux plantations plutôt qu'aux grandes cultures vivrières, à cause des rapports de prix généralement plus favorables.

Certains des facteurs qui, indépendamment des aspects techniques, freinent l'utilisation des engrais dans les pays en voie de développement, ont été examinés à la section précédente, notamment le manque de crédit agricole et les formes de métayage dans lesquelles le locataire doit se charger de fournir les engrais. Un autre facteur, très important dans toute étude des politiques d'incitation agricole, est le prix. Il est incontestable que dans bien des pays en voie de développement (mais non dans tous), les engrais sont considérablement plus coûteux que dans les pays développés et il faut dès lors se demander dans quelle mesure leur cherté est une cause essen-

TABLEAU III-5. - CONSOMMATION D'ENGRAIS RAPPORTÉE A LA SUPERFICIE ARABLE, DANS DES PAYS CHOISIS, 1963/64

Kilogrammes à l'hectare							
100 et au-dessus		50-99		10-49		9 et au-dessous	
Pays-Bas	564	Suède	99	Chypre	47	Algérie	8,4
Nouvelle-Zélande	473	Israël	85	Ceylan	46	Pakistan	15,1
Allemagne. Rép. Féd. d'	312	Liban	71	Espagne	36	Maroc	5,0
Japon	304	Pérou	63	Colombie	27	Turquie	4,2
Chine (Taïwan)	217	Pologne	62	Chili	18	Inde	3,8
Royaume-Uni	202	Italie	57	U.R.S.S.	14	Soudan	3,6
Corée. Rép. de	166	Etats-Unis	52	Brésil	13	Syrie	1,7
Tchécoslovaquie	124			Canada	12	Iran	1,4
République arabe unie	111			Mexique	12	Madagascar	1,1

SOURCE: FAO. *Engrais: rapport annuel sur la production, la consommation et le commerce dans le monde. 1965.* Rome. 1966.

¹ 1964/65; d'après *Agricultural production trends and prospects for achieving third plan targets.* Pakistan, Planning Commission. février 1967. p. 16.

tielle de leur utilisation restreinte et jusqu'à quel point on pourrait en accroître la consommation grâce à des subventions qui les mettraient plus à la portée des agriculteurs.

En 1964/65, les agriculteurs de la plupart des pays d'Europe occidentale, du Japon et des Etats-Unis payaient le sulfate d'ammonium de 25 à 30 dollars U.S. par 100 kilogrammes d'azote. Le prix se situait également entre ces limites dans un bon nombre de pays en voie de développement, mais dans d'autres, comme l'Algérie, l'Inde et la Syrie, il dépassait 35 dollars, atteignant près de 45 dollars en Chine (Taïwan), au Ghana et au Togo et excédant 55 dollars en Argentine. Au Pakistan, par contre, où il est subventionné, il était de 17,4 dollars seulement ⁵³.

Bien entendu, ces chiffres ne sont qu'indicatifs: par exemple, ils peuvent être faussés par les taux officiels de change en vigueur. En outre, ils laissent totalement dans l'ombre la relation entre le prix des engrais et celui des divers produits agricoles. Ces rapports de prix sont illustrés par le tableau III-6, qui compare le prix des engrais azotés et le prix de diverses productions agricoles dans 14 pays en voie de développement, ainsi que par le tableau III-7, où l'on indique de manière plus générale le rapport de prix entre, d'une part, le blé et le riz et, de l'autre, le coût de l'ensemble des engrais, les chiffres étant pondérés d'après la consommation des différents nutriments végétaux dans chaque pays.

Il faut accepter ces chiffres avec quelque prudence, ne fût-ce que parce que l'on ne connaît pas avec certitude les prix effectivement perçus par les agriculteurs

dans la plupart des pays en voie de développement. Ceci dit, on voit cependant au tableau III-6 que l'emploi de l'azote, par exemple, peut être trois fois plus rémunérateur au Guatemala qu'en Syrie pour les producteurs de blé ou au Sénégal qu'au Togo pour les riziculteurs, dans l'hypothèse d'une réaction comparable des rendements. Même si en équivalent de

TABLEAU III-6. - PRIX DE VENTE AUX AGRICULTEURS DES ENGRAIS AZOTÉS; RAPPORT ENTRE CES PRIX ET LES PRIX A LA PRODUCTION DE CERTAINES DENRÉES, 1964/65

	Prix de vente par kilogramme de N	Valeur d'un kilogramme de N, exprimée en kilogramme de produit			
		Blé	Maïs	Riz	Coton
	Cents U.S.	Kilogrammes			
Sénégal	19,6	2,5	...
Colombie	25,6	...	3,8	...	1,5
Liban	27,7	3,6
El Salvador	28,1	...	3,7	2,5	...
Guatemala	29,7	2,3	4,5	1,9	...
Honduras	30,2	...	6,2
Turquie	33,3	3,8	4,3	2,0	1,5
Costa Rica	34,4	...	4,1	2,5	...
Nigeria	36,1	...	8,0	2,6	...
Syrie	37,4	6,8	1,9
Maroc	38,9	4,2	6,3
Equateur	40,2	3,6	4,6
Ghana	42,7	...	4,1	2,7	...
Togo	44,6	...	6,7	6,7	...

SOURCE: Programme Engrais FAO/CMCF.

¹ Prix subventionné. - ² 1963/64. - ³ Blé dur; pour le blé tendre, le chiffre est de 4,7.

⁵³ FAO. *Engrais: rapport annuel sur la production, la consommation et le commerce dans le monde. 1965.* Rome 1966.

dollars, l'azote est bien plus coûteux au Ghana qu'au Nigeria, son application au maïs apparaît potentiellement environ deux fois plus rentable dans ce pays-là, du fait que le prix à la production y est plus élevé.

De même, le tableau III-7 montre que le prix relatif engrais/céréales varie de 1 à près de 4 pour le blé et de 1 à près de 6 pour le riz entre les premiers et les derniers pays de la liste, c'est-à-dire que potentiellement (dans l'hypothèse d'une réaction identique des rendements), il est respectivement quatre fois et six fois plus profitable d'appliquer des engrais à ces cultures dans les premiers pays que dans les derniers. En réalité, l'écart est sensiblement plus fort, car les prix fournis pour le riz au Japon et aux Etats-Unis sont des prix à la production, tandis que ceux qui concernent l'Inde et la République arabe unie sont des prix de gros, probablement bien supérieurs aux prix perçus par les producteurs. Etant donné le rapport de prix indiqué, l'utilisation massive des engrais au Japon s'explique aisément. On voit également d'après ce tableau que non seulement les prix du riz sont relativement éle-

vés au Japon et aux Etats-Unis, mais que ceux des engrais y sont bas (l'un et l'autre pays sont, bien entendu, d'importants producteurs de la plupart des types d'engrais). On peut aussi en déduire que les engrais sont bon marché aux Pays-Bas et en Espagne et fort chers en Chine (Taïwan), en Inde et en République arabe unie, même si dans le premier de ces trois pays, le rapport de prix est proche de la moyenne en raison des cours relativement élevés du riz.

L'intérêt économique de l'utilisation des engrais dépend non seulement des rapports de prix, mais aussi de la réaction de la production, qui varie beaucoup selon les cultures et les sols et qui est en outre fortement influencée par les conditions météorologiques. Le tableau III-8 présente divers renseignements concernant cette réaction en 1964/65, renseignements qui ont été obtenus grâce à des essais et démonstrations organisés par la FAO sur des exploitations. Ces chiffres ont été choisis principalement en raison du grand nombre d'essais qui ont été effectués (d'ordinaire plus de 1 000, avec un maximum qui dépasse 2 000 pour le blé en Turquie). Ils indiquent le rapport entre la valeur du surcroît de production

TABLEAU III-7. - PRIX DU RIZ ET DU BLÉ ET QUANTITÉ DE CES PRODUITS ÉGALE EN VALEUR A UN KILOGRAMME D'ENGRAIS (1962/63)

	Prix du kilogramme de riz et de blé ¹	Quantité de riz et de blé représentant la valeur d'un kilogramme d'engrais ²
	Cents U.S.	Kilogrammes
RIZ (PADDY)		
Japon	15,6	1,2
Etats-Unis	13,6	1,5
Philippines	7,8	3,4
Chine (Taïwan)	9,0	3,5
Thaïlande	5,6	4,1
Inde	6,6	5,2
République arabe unie	4,9	7,1
BLÉ		
Japon	11,6	1,7
Espagne	9,3	2,3
Pays-Bas	8,6	2,4
Etats-Unis	7,3	2,7
Inde	9,4	3,7
République arabe unie	5,8	6,0

SOURCE: F.W. Parker et R.P. Christensen. *Les engrais et l'économie de la production végétale*. Etude présentée au Séminaire inter-régional des Nations Unies sur la production d'engrais qui s'est tenu à Kiev, en août-septembre 1965.

¹ Prix donnés dans l'*Annuaire de la production 1963*. FAO. Rome. 1964. Prix à la production pour le Japon, les Pays-Bas et les Etats-Unis; prix de gros pour la plupart des autres pays. - ² Chiffres pondérés d'après la consommation des divers nutriments des végétaux (NPK) dans chaque pays.

TABLEAU III-8. - RENTABILITÉ DE L'EMPLOI DES ENGRAIS, D'APRÈS DES DÉMONSTRATIONS ET ESSAIS ORGANISÉS PAR LA FAO DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MONDIALE CONTRE LA FAIM

	Rapport valeur/coût ¹		Rapport valeur/coût ¹
TURQUIE		GHANA	
Blé ²	3,2	Maïs	6,5
Maïs	3,5	Riz	6,6
Coton	2,9	Arachides	19,4
Pommes de terre	5,5	Ignames	29,5
SYRIE		SÉNÉGAL	
Blé ²	2,9	Millet	4,0
Coton	3,6	GUATEMALA	
MAROC		Maïs	4,5
Blé dur	5,8	Riz	9,3
Orge	3,6	Haricots	5,2
Haricots	6,4	EL SALVADOR	
NIGERIA (RÉGION OCCIDENTALE)		Maïs	4,9
Maïs	2,3	Riz	20,6
Riz	4,3	EQUATEUR	
Ignames	10,9	Maïs	4,6
		Blé	1,5

SOURCE: Programme Engrais FAO/CMCF: *Résultats d'essais et de démonstrations. 1964/65*. Rome, FAO. 1967.

¹ Valeur du surcroît de production, divisée par le coût des engrais ayant servi à le réaliser. On a retenu dans tous les cas le plus efficace des divers traitements ayant fait l'objet d'essais et de démonstrations. - ² Non irrigué.

et le coût des engrais utilisés et il s'agit des moyennes non pondérées concernant différentes zones. On a choisi le traitement ayant donné les meilleurs résultats au cours des essais et démonstrations.

Ce qui frappe, c'est la très forte variabilité du gain financier selon la culture sur laquelle sont utilisés les engrais. C'est ainsi que, de toute évidence, il est bien plus payant de les appliquer aux pommes de terre qu'aux céréales en Turquie ou aux ignames et aux arachides qu'aux céréales au Ghana et au Nigeria. De manière générale, la fertilisation des céréales n'accroît pas très fortement le profit, sauf dans le cas du riz, où les engrais déterminent souvent une nette hausse des rendements. Cependant, la faiblesse du gain financier dans le cas de la plupart des céréales résulte principalement des rapports de prix, car les engrais provoquent d'ordinaire une augmentation appréciable du rendement à l'hectare.

Toutefois, comme on le sait bien, l'application d'engrais, de même que les autres opérations agricoles, comporte un aléa : «...la réaction des cultures varie grandement avec les conditions météorologiques et influe à son tour sur le coût de la récolte et de la commercialisation. De même, le prix des produits au moment de la récolte, quelques mois plus tard, ne peut être qu'une estimation, sauf dans les cas où un prix de soutien fixe est appliqué... L'agriculteur doit donc faire preuve d'une certaine prudence et prévoir une marge de sécurité assez importante avant d'augmenter ses investissements en engrais»⁵⁴. Bien souvent, donc, l'agriculteur avisé devra réfléchir à deux fois avant d'engager des dépenses au titre des engrais, compte tenu des prix relatifs en vigueur, même s'il n'existe pas de problèmes de crédit ou de régime foncier.

Subventionnement des engrais

Compte tenu de ces divers facteurs, on peut revenir sur la question de savoir dans quelle mesure le subventionnement des engrais fournit un stimulant utile à la production dans les pays en voie de développement. La pratique est d'ores et déjà assez courante. C'est ainsi que le Pakistan, par exemple, subventionne à sensiblement plus de 50 pour cent la quasi-totalité des engrais et il semble qu'à l'heure actuelle la demande dépasse les disponibilités, contrairement à ce qui était le cas avant l'introduction des subventions ; celles-ci ne s'appliquent pas aux engrais vendus à certaines grandes exploitations et leur taux a été récemment réduit d'environ 15 pour cent au Pakistan occidental. Parmi les autres pays en voie de développement qui pratiquent un subven-

tionnement plus ou moins général figurent Ceylan (la subvention est plus élevée si les engrais sont vendus au comptant et non à crédit), le Chili, le Dahomey, le Lesotho, le Sénégal et bien d'autres encore. Au Brésil, il a été créé en avril 1966 un fonds chargé de subventionner les engrais, principalement pour les cultures vivrières. Au Tchad, les engrais ont été distribués gratis en 1962/63, au tiers de leur prix de revient en 1963/64 et aux deux tiers de ce prix en 1964/65, afin d'en vulgariser l'usage.

D'autres pays pratiquent un subventionnement plus limité. Certains, notamment Porto Rico (café) et la Côte-d'Ivoire (riz et cacao) subventionnent l'utilisation des engrais pour certaines cultures. Dans divers pays, y compris l'Equateur, l'Inde, le Nigeria et la Thaïlande, le transport des engrais bénéficie d'un système gouvernemental de péréquation. Quelques Etats de l'Inde subventionnent uniquement les engrais phosphatés. Le Malawi fournit des engrais subventionnés aux agriculteurs exploitant un certain type de terres domaniales (Trust Lands). Les méthodes de paiement varient également. En Turquie, par exemple, la subvention est versée aux fabricants d'engrais et en Libye aux négociants. De nombreux gouvernements fournissent les engrais au prix coûtant et appliquent des mesures destinées à en stabiliser les prix.

Même si le montant de la subvention peut parfois sembler généreux, il n'en reste pas moins que parmi les pays intéressés, rares sont ceux où la consommation d'engrais est très forte. Dans certains des pays développés (le Royaume-Uni, par exemple), le subventionnement l'a sensiblement accrue, mais il s'agit de pays où les disponibilités d'engrais sont abondantes et leur distribution aux agriculteurs bien organisée, ce qui n'est pas le cas dans nombre de pays en voie de développement. Chez ces derniers, il est probable qu'en réduisant le prix de cession des engrais aux agriculteurs, on en stimulerait également l'emploi, mais à condition que les approvisionnements existent, ainsi que l'aptitude à les utiliser convenablement. Or, à l'heure actuelle, le facteur limitant semble être d'ordinaire moins le prix que les quantités que les gouvernements sont en mesure d'offrir. Ces fournitures sont habituellement limitées et elles pourraient probablement se vendre, même à un prix plutôt élevé, à condition qu'il soit possible de les distribuer aux agriculteurs au moment voulu pour qu'ils les appliquent aux cultures qui se révèlent le plus rentables.

Les rapports de prix sont bien entendu importants dans les pays en voie de développement, ne fût-ce que pour déterminer sur quelle culture les engrais seront utilisés. On a déjà fait observer que dans ceux de ces pays où la consommation d'engrais est substantielle, la plus grande partie est appliquée aux cultures de rapport et aux cultures de plantation. Cer-

⁵⁴ FAO. *Situation de l'alimentation et de l'agriculture 1963*. Rome, 1963, p. 182.

tains pays ont essayé de distribuer des engrais à condition qu'ils soient employés sur des cultures déterminées, mais cette formule semble n'avoir guère réussi lorsque les cultures en question n'étaient pas les plus rémunératrices. En Inde et aux Philippines, par exemple, on signale que les engrais destinés aux céréales alimentaires sont fréquemment revendus aux producteurs de canne à sucre, de coton ou de tabac, par exemple, qui sont des cultures plus rémunératrices. Seuls les pays où il existe des mesures tendant à concentrer l'emploi des engrais sur des cultures particulières sont en mesure de dire si le résultat justifie la dépense, dans laquelle il faut inclure l'activité des agents de vulgarisation et des fonctionnaires locaux chargés de l'application de ces mesures ⁵⁵.

Les preuves sont minces, mais la conclusion est peut-être que le subventionnement des engrais est le plus utile aux tout premiers stades, lorsqu'il s'agit de faire démarrer leur utilisation, et, plus tard, lorsque les disponibilités sont abondantes et la distribution bien organisée (à ce moment-là, toutefois, le procédé risque de se révéler dispendieux). Aux stades intermédiaires, il est surtout nécessaire d'augmenter les approvisionnements, d'organiser une distribution simple et efficace et d'accorder du crédit aux exploitants pour leur faciliter l'achat des engrais. En Chine (Taïwan) et au Japon, distribution et crédit sont efficacement associés grâce aux coopératives agricoles à fins multiples. Dans les deux pays en voie de développement où l'on sait que d'importantes quantités d'engrais sont appliquées aux céréales alimentaires, c'est-à-dire la Chine (Taïwan) et la République de Corée, la fertilisation des cultures est une pratique très ancienne, les disponibilités sont abondantes et la distribution est simple. En Chine (Taïwan), notamment, les engrais sont assez chers, mais ceci n'a pas empêché leur consommation de s'accroître rapidement car elle s'est révélée rentable ⁵⁶.

Le principal problème pour qui doit organiser la distribution des engrais est dû à ce que leur consommation est extrêmement saisonnière, alors que leur production ne connaît pas de pause. Il s'ensuit qu'il faut constituer dans les régions rurales des disponibilités qui puissent être utilisées au moment voulu, ce qui suppose l'existence d'entrepôts et, d'ordinaire, l'octroi de crédits aux distributeurs jusqu'à ce que le stock soit écoulé. Il importe aussi de prévoir exactement la demande probable et (si la plupart des engrais doivent être importés) de penser suffisamment à l'avance aux devises étrangères qui

seront nécessaires. Mais tout ceci dépasse le cadre d'une étude des mesures d'encouragement agricole.

Mesures connexes

Les engrais sont le facteur de production le plus couramment subventionné, mais d'autres le sont aussi. Une formule qui comporte d'excellentes possibilités consiste à distribuer à faible prix, souvent même gratuitement, des semences et autre matériel végétatif améliorés. Plusieurs pays subventionnent la reconstitution de plantations — notamment hévéas, cocotiers, cacaoyers et caféiers — à l'aide de variétés de meilleure qualité. Si de tels efforts ont parfois moins bien réussi qu'on ne l'escomptait, c'est d'ordinaire parce que les disponibilités étaient insuffisantes ou que la multiplication et la distribution n'ont pas été organisées assez soigneusement, ou encore que la distribution de matériel végétatif a été étendue à des zones auxquelles les variétés distribuées ne convenaient pas parfaitement. Il est clair que de tels projets doivent être préparés par un travail exhaustif de recherche et de vulgarisation. Il en va de même pour la formule très voisine qui consiste à assurer, gratuitement ou presque, l'insémination artificielle des animaux d'élevage à l'aide de sperme de races supérieures.

Dans divers pays, le gouvernement loue aux agriculteurs du matériel — par exemple tracteurs, pompes et machines de récolte, — au prix coûtant ou à un tarif subventionné.

Un stimulant qui a été largement et heureusement appliqué, dans les pays tant développés qu'en voie de développement, consiste, pour le gouvernement, à contribuer à la réalisation de petits ouvrages d'irrigation, de drainage, de terrassement ou d'autres améliorations foncières, de construction de bâtiments agricoles, etc. Une entreprise particulièrement réussie à cet égard est le programme de forage de puits au Pakistan occidental. Le gouvernement prend à sa charge l'électrification et les travaux de forage, tandis que les tubes sont importés en franchise de douane. Les riziculteurs ont jugé ces puits si utiles que, dans certains cas, ils n'ont pas attendu que les équipes gouvernementales de forage soient libres, mais ont confié le travail à des entreprises privées, de sorte que le nombre de puits forés dépasse considérablement les prévisions. De même, au Pakistan oriental, la Société de développement agricole prête à des taux subventionnés des pompes mobiles à faible élévation destinées à l'irrigation et la libre importation de modèles de pompes encore plus petits est prévue. En Inde, l'Etat de Maharashtra aide vigoureusement ses agriculteurs à effectuer des travaux de drainage, de terrassement et autres améliorations foncières, y compris la construction de diguettes dans les rizières.

⁵⁵ Bien entendu, il est plus facile d'intensifier l'application d'engrais à telle ou telle production si celle-ci se concentre dans certaines zones spécialisées. A défaut, la seule façon certaine de réussir est sans doute de modifier les rapports de prix de manière à favoriser la culture que l'on désire encourager.

⁵⁶ L'agriculteur peut apporter un sac de riz au siège de la coopérative locale et il reçoit en échange un sac d'engrais sans plus de formalités. Récemment, la base de cet échange a été légèrement modifiée à l'avantage des exploitants.

Des subventions à fonds perdu pour la plantation d'arbres et les petits reboisements ont été distribuées largement en Afrique du Nord et au Proche-Orient.

Ces notes sont un exposé très schématique de certains des types de stimulants les plus utiles pour encourager l'utilisation de facteurs de production améliorée. Dans des circonstances favorables, ils peuvent contribuer puissamment au relèvement de la productivité. Mais, répétons-le, ils ne seront pleinement efficaces que si les agriculteurs sont convaincus qu'ils ont intérêt à les employer et qu'ils n'ont pas à redouter un effondrement des prix.

Le succès de ces mesures d'incitation dépend d'autres conditions. Dans la quasi-totalité des cas, l'utilisation de facteurs de production améliorée se traduit pour les agriculteurs par un surcroît de dépenses, qu'ils espèrent compenser par un accroissement de leur production, mais qui au début seront parfois

absolument impensables pour eux s'ils n'ont pas accès au crédit. Ainsi, l'amélioration du crédit peut être un préalable essentiel au succès de cette action.

D'un autre côté, la plupart des projets destinés à stimuler l'utilisation des moyens modernes de production supposent une certaine amélioration de l'exploitation. On pense tout de suite à des aspects comme l'irrigation et le drainage, mais ceci s'applique également dans le cas des engrais, car la fertilisation résiduelle après enlèvement de la première récolte est parfois appréciable. Pour que ces mesures soient adoptées avec enthousiasme, il faut donc que les exploitants aient la certitude qu'ils resteront sur les terres qu'ils occupent, que les améliorations foncières réalisées par eux n'auront pas pour effet principal d'amener le propriétaire à augmenter le loyer, voire à reprendre l'exploitation ou à la confier à un autre locataire.

Conclusions

Dans la plupart des pays en voie de développement, l'agriculture ne jouit pas encore d'une grande considération. Les agriculteurs y sont souvent considérés comme de pauvres hères, qui se livrent à cette profession parce qu'ils ne peuvent rien faire de mieux. On attend d'eux qu'ils continuent à produire des quantités suffisantes d'aliments, sans se préoccuper du profit qu'ils en tirent ou du fardeau des loyers et des impôts qu'ils ont à supporter. De fait, le qualificatif de « paysan » a quelque chose de quasi injurieux. L'éducation, estime-t-on, représente essentiellement le passeport qui permettra de trouver en ville un meilleur emploi. Il serait à peine exagéré de dire que c'est uniquement dans les pays industrialisés que les problèmes économiques des agriculteurs reçoivent une attention véritable.

A l'heure actuelle, en un certain sens, les pays en voie de développement recueillent les fruits d'une telle attitude. Dans la quasi-totalité de ces pays, la production alimentaire est inférieure à ce que nécessiterait l'accroissement démographique ou à ce que permettrait le potentiel des terres. Finalement, toutefois, gouvernements et administrateurs prennent peu à peu conscience que pour atteindre les objectifs de production fixés, pour éviter au pays de dépendre de plus en plus des importations de vivres, il faut trouver le moyen d'obtenir la coopération agissante des producteurs agricoles.

La thèse autour de laquelle tourne cette étude est qu'une telle coopération ne pourra être acquise que si les agriculteurs sont suffisamment incités à accroître leur production commercialisable; que, comme les autres entrepreneurs économiques, ils n'augmen-

teront pas leur production sauf s'ils pensent avoir intérêt à le faire. La contrainte, même dans les cas où l'agriculture a été organisée selon des formes collectives ou étatiques, a rarement réussi. L'autre solution possible est que les gouvernements assurent aux agriculteurs une situation économique et sociale qui les encourage de manière tangible à produire davantage.

L'analyse précédente a mis en lumière les nombreux facteurs qui émoussent la volonté de production des cultivateurs dans les pays en voie de développement. Nous avons particulièrement mis en relief l'instabilité des prix agricoles et l'insuffisance des profits car l'incertitude sur la rentabilité de l'effort est probablement le principal facteur de découragement en agriculture. L'inefficacité et l'inéquité du système de distribution sont parmi les principales raisons pour lesquelles les rapports de prix ne sont pas satisfaisants, non seulement entre le stade de la production et celui du détail, mais aussi entre produits agricoles et facteurs nécessaires à leur production.

Dans bien des cas, toutefois, d'autres facteurs sont tout aussi importants, en particulier le régime foncier, l'impossibilité d'obtenir du crédit agricole, si ce n'est à des taux d'intérêt exorbitants, la pénurie de biens de production agricole, voire celle de biens de consommation qui fait que la famille paysanne n'a que faire d'un revenu accru et n'a guère de motif d'intensifier son effort. Tous ces facteurs, et d'autres encore, constituent une série de freins au progrès de la production et l'une des conclusions principales est qu'il ne servira pas à grand-chose de corriger l'un deux si l'on néglige les autres.

Les mesures d'encouragement prises dans un domaine ont rarement leur efficacité maximale si elles ne se complètent pas de mesures dans un ou plusieurs autres, et nous en avons donné de nombreux exemples. Il peut arriver qu'un relèvement des prix se réduise à un cadeau pour les négociants ou les propriétaires terriens et ne stimule en rien la volonté de production de l'agriculteur, si on n'améliore pas en même temps les circuits commerciaux et le régime foncier. Subventionner les engrais est bien évidemment inutile s'ils sont distribués dans de mauvaises conditions ou encore si les agriculteurs ne savent pas s'en servir convenablement. Même s'il est possible de les fournir en quantités voulues et à des prix raisonnables, la production n'en bénéficiera guère si les utilisateurs ne peuvent obtenir facilement du crédit, ou s'il n'existe pas un système de prix garantis évitant que le surcroît de production déterminé par l'emploi des engrais aboutisse uniquement à déprimer les cours.

Cette complémentarité des mesures nécessaires dans des domaines comme les politiques de prix, la commercialisation, le régime foncier, le crédit et la fourniture de biens de production agricole, ainsi que la nécessité corollaire d'agir sur un large front, se repercutent évidemment sur les dépenses à consentir pour exécuter un programme efficace d'incitation des agriculteurs. La crainte d'imposer un lourd fardeau aux finances publiques et au rare personnel administratif disponible est en fait l'une des principales raisons pour lesquelles beaucoup de gouvernements hésitent à se lancer dans une telle action. Toutefois, avant d'écarter un programme équilibré d'incitation au développement agricole sous prétexte qu'il dépasse les moyens d'un pays en voie de développement, il vaut la peine d'examiner de plus près le problème.

Il ne faut pas oublier premièrement que l'incitation des agriculteurs est parfois le seul moyen de faire démarrer des économies qui progressent péniblement en raison de la stagnation du secteur agricole et, deuxièmement que la plupart des pays ont déjà obtenu quelques résultats dans certains des domaines en cause. Bien souvent, il y a surtout besoin de renforcer les programmes existants sur leurs points les plus faibles. D'autre part, beaucoup de programmes peuvent être mis en œuvre graduellement. Par exemple, on peut étendre la portée des plans de commercialisation à mesure que les moyens financiers et administratifs s'améliorent; souvent, la réforme agraire peut être échelonnée, même si cela n'est pas toujours souhaitable. Une autre solution consiste à entreprendre dans des zones choisies des « programmes globaux » qui pourront être développés peu à peu en fonction des ressources disponibles, jusqu'à ce qu'ils couvrent la totalité du pays.

Un trait essentiel de ces programmes est qu'ils n'entraînent pas de grosses dépenses en devises.

Certaines seront sans doute nécessaires pour importer engrais et machines agricoles, ou équipement destiné aux usines qui produiront des biens de ce genre ou encore acier et autres matériaux entrant dans la construction des ouvrages d'irrigation, mais elles demeurent réduites, eu égard au coût des importations alimentaires. En fin de compte, une politique d'incitation agricole peut permettre d'importantes économies de devises. Pour les pays qui ont des possibilités d'exportation, elle peut contribuer directement à améliorer les recettes extérieures.

Vient ensuite la question des dépenses en monnaie nationale. Dans le cas par exemple d'une réforme agraire où les indemnités d'expropriation sont versées sous forme de bons d'Etat, ceci représente essentiellement un transfert intérieur. En retour, le gouvernement acquiert un actif tangible, c'est-à-dire la terre, et si plus tard celle-ci est vendue ou louée aux cultivateurs, même la dette comptable sera graduellement liquidée. Les dépenses administratives, notamment opérations de cadastrage et peut-être certains frais dans le domaine juridique, peuvent également, si on le juge nécessaire, être inclus dans le prix de cession de la terre aux agriculteurs.

De même, le crédit agricole n'impose une charge croissante au Trésor que si un très grand nombre de prêts ne sont pas recouverts. Dans le passé, les dettes irrécupérables ont parfois été fort considérables, mais l'expérience enseigne que leur pourcentage diminue beaucoup si l'on associe crédit à court terme et commercialisation.

La clé véritable de l'accroissement de la production agricole réside dans l'amélioration des techniques et une politique d'encouragement ne réussira que dans la mesure où elle amène les exploitants à intensifier l'emploi de la main-d'œuvre et des facteurs matériels de production. Les engrais viennent au premier rang comme moyen potentiel de relèvement de la productivité, et dans ce cas encore, les dépenses publiques ne devraient pas être considérables, hormis que des devises pourront être nécessaires pour payer certaines importations.

Bien entendu, les agriculteurs n'achèteront pas d'engrais si ceux-ci ne leur sont pas vendus à des prix qui en rendent l'utilisation rentable. En général, toutefois, un prix de vente correspondant aux prix mondiaux actuels (le coût de fabrication des engrais baisse régulièrement depuis quelques années) devrait assurer une rentabilité suffisante, sauf si les prix agricoles à la production sont exagérément faibles en conséquence de la mauvaise organisation des circuits commerciaux ou d'une politique délibérée. En même temps, des subventions directes peuvent certainement être utiles, surtout au début, alors que les exploitants ne sont pas encore familiarisés avec l'emploi des engrais. Les méthodes spéciales de distribution — par exemple celles qui font appel aux

services de vulgarisation et qui visent à garantir que les engrais serviront à la production de céréales vivrières — réussissent rarement s'il est plus profitable d'appliquer les engrais à d'autres cultures, outre que ces méthodes demandent un personnel qualifié nombreux.

Pour ce qui est de la stabilisation des prix agricoles — probablement l'aspect crucial des politiques d'incitation dans la plupart des pays — les gouvernements sont également terrifiés à la pensée du fardeau financier qu'elle peut comporter. Or, comme il a déjà été souligné, le soutien des prix agricoles est coûteux dans les pays développés principalement lorsque, pour des considérations sociales, on veut rapprocher le revenu agricole de celui des autres secteurs et que le niveau de soutien provoque l'accumulation d'excédents invendables. Aucune de ces deux éventualités ne devrait se réaliser dans les pays en voie de développement pour ce qui est des grands produits alimentaires de base, ceux précisément dont il est le plus nécessaire de stabiliser les prix, même s'il existe le danger de voir apparaître des excédents de produits destinés à l'exportation. Garantir le prix de ces derniers produits sur le marché desquels les gouvernements n'ont qu'un contrôle très limité est de toute manière hasardeux et mieux vaut essayer d'y parvenir par des accords internationaux sur les produits que par des mesures nationales.

Il importe également, si l'on veut contenir le fardeau financier, d'éviter un divorce absolu entre prix à la production et prix à la consommation. Lorsque ceux-ci sont si bas qu'ils n'ont plus aucun rapport avec la réalité, le seul moyen d'assurer aux producteurs des prix raisonnablement rémunérateurs est de subventionner. Plus souvent, on contient les prix de détail par des importations et l'on ne se préoccupe guère de stabiliser les prix à la ferme, qui n'ont plus alors d'effet stimulant sur la production, de sorte que les pénuries persistent. Aussi importe-t-il de considérer les prix agricoles comme un ensemble, à tous les stades entre la production et la consommation. On cite parfois Ceylan comme exemple de pays en voie de développement où le soutien des prix a entraîné des dépenses publiques excessives, mais en fait les deux tiers de la charge supportée par le Trésor résultent des subventions attribuées non pas à la production, mais à la consommation, notamment aux importations de riz. Les prix à la production avaient été stabilisés à l'origine au niveau du prix des importations débarquées et peut-être aurait-on pu fort bien les abaisser depuis en raison de la chute des cours mondiaux sans qu'ils perdent beaucoup de leur valeur de stimulant, aussi longtemps que les producteurs peuvent espérer les percevoir effectivement.

Compte tenu des considérations précédentes, on ne voit pas pourquoi la stabilisation des prix agri-

coles devrait entraîner des pertes commerciales. Au contraire, pour les aliments consommés dans le pays, elle pourrait laisser apparaître un léger bénéfice, pour peu qu'elle soit administrée avec assez de compétence.

Des suggestions ont également été présentées plus haut quant à la possibilité de contenir le coût d'implantation des entrepôts et autres installations nécessaires en utilisant à plein celles qui existent déjà. Cependant, avec la rapidité de l'accroissement démographique, il devient inévitable d'accroître la capacité des entrepôts dans la plupart des pays en voie de développement et le coût de cette expansion est à peu près le même, qu'elle soit assurée par le gouvernement, par les groupements d'agriculteurs ou par le commerce privé. Le problème est donc de construire cette capacité supplémentaire de la manière qui aiderait le plus à stimuler la production.

Pour résumer cette question des coûts, une politique bien conçue et bien exécutée d'incitation au développement agricole, qui pourrait contribuer de manière extraordinaire à encourager la production, peut être menée au prix de dépenses relativement faibles, dont beaucoup — par exemple, celles qui ont trait aux entrepôts — devraient être consenties de toute manière. Elle ne pèserait pas très lourdement sur les ressources en devises et pourrait même se traduire à cet égard par de grosses économies, voire par un accroissement des rentrées. En même temps, il faut bien reconnaître que les programmes dont les objectifs ont été mal conçus ou qui n'ont pas été efficacement gérés ont quelquefois entraîné les gouvernements dans des dépenses considérables et peu productives.

Le manque de personnel capable de gérer et d'appliquer des programmes de ce genre pose souvent un problème plus redoutable que celui du financement. La principale pénurie est celle de personnel suffisamment intègre pour assurer sur le terrain le contact direct avec les exploitants. Dans la plupart des pays, les gouvernements devraient s'efforcer d'abord de former un tel personnel en nombre suffisant.

En dehors des coûts possibles, les gouvernements redoutent aussi que les mesures destinées à stimuler les producteurs ne provoquent une hausse excessive des prix alimentaires, qui toucherait spécialement les consommateurs les plus pauvres et qui déterminerait en outre une spirale inflationniste des prix et des salaires en général. Bien entendu, c'est là une considération essentielle. Toutefois, comme on l'a déjà dit, les prix alimentaires en général montent de toute manière. Mieux vaudrait, semble-t-il, que les gouvernements procèdent dès maintenant à un relèvement ordonné des prix afin de fournir aux producteurs des incitations convenables que s'exposer à voir apparaître de graves pénuries qui, inévitablement,

entraîneraient plus tard des hausses bien plus marquées. En outre, le relèvement des prix à la consommation n'est pas le seul moyen d'améliorer les revenus des agriculteurs et de les encourager à produire davantage. L'amélioration de la commercialisation et celle du régime foncier peuvent l'une et l'autre accroître la partie du prix de détail qui revient au producteur. Il est possible de réduire les coûts unitaires de production en améliorant les méthodes, notamment en employant des engrais et autres facteurs modernes de production.

Une autre objection a souvent été opposée aux programmes d'incitation, à savoir que les producteurs des pays en voie de développement ne réagissent pas positivement aux variations de prix. Comme on l'a déjà dit toutefois, l'étude intensive dont la question a fait l'objet ces quelques dernières années montre assez clairement qu'il existe effectivement des agriculteurs qui produisent essentiellement pour leur propre subsistance et dont les ventes commerciales varient à l'inverse des prix et même que cette catégorie d'agriculteurs peut être très nombreuse dans certains pays; ceci dit, il est rare qu'ils fournissent autre chose qu'une petite partie de la production alimentaire totale mise sur le marché.

Etant donné l'accent qui a été placé tout au long de l'étude sur l'importance qu'il y a à envisager les problèmes agricoles dans une optique intégrée et en particulier à rattacher étroitement crédit, commercialisation et fourniture de biens de production agricole, on est fortement tenté de penser que des coopératives ou associations d'agriculteurs à fins multiples seraient, dans de nombreux pays, les organismes les plus indiqués pour mettre en œuvre ces aspects d'un programme d'incitation. Dans ce cas encore, on voit se poser le même problème de personnel et notamment de personnel sur le terrain, bien que la méthode polyvalente utilise au maximum les compétences disponibles en matière de gestion. Mieux vaut aller lentement que de s'exposer à l'échec en entreprenant des tâches qui dépassent la capacité du pays et implanter d'abord les structures nécessaires dans une zone limitée, pour les étendre ensuite à mesure que l'expérience augmentera et que le personnel qualifié deviendra plus abondant. Les coopératives de commercialisation pourraient graduellement se charger de tâches de crédit et d'approvisionnement. Dans le cas de coopératives de crédit agricole pur, il semble plus difficile de diversifier ainsi leurs fonctions.

Comme on l'a souvent souligné, toutefois, nulle coopérative ou association d'agriculteurs ne parviendra à concurrencer efficacement le commerce privé à moins de pouvoir offrir une gamme de services tout aussi variée, et ceci avec le minimum de délai et de paperasserie. D'où la nécessité impérieuse d'une large autonomie pour le détail de leur gestion quo-

tidienne, associée cependant à une direction centrale fortement organisée. Les coopératives qui réussissent le mieux sont celles qui exercent des fonctions précises assignées par le gouvernement, par exemple achat de céréales ou distribution d'engrais, ce qui leur fournit un revenu régulier et permanent. Faute de ce vigoureux appui gouvernemental, les coopératives des pays en voie de développement ne seront pas à même d'opérer sur une échelle suffisamment vaste. Les petits agriculteurs resteront à la merci des négociants et des prêteurs et seront d'autant moins incités à accroître leur production.

Alors que souvent, pour les raisons qui ont été indiquées, les gouvernements des pays en voie de développement étaient naguère peu enclins à adopter des politiques d'incitation, leur position se modifie depuis quelques années et leur intérêt à l'égard de ces politiques s'éveille pour diverses raisons. L'une d'elles est l'épuisement graduel des excédents alimentaires, sur lesquels beaucoup de gouvernements en étaient venus à compter. Car, que l'on réponde par l'affirmative ou par la négative à la question souvent débattue de savoir si les importations alimentaires à des conditions de faveur ont fait baisser les prix et affaibli la volonté de production chez les agriculteurs, il semble certain que la perspective de pouvoir facilement importer des vivres dans ces conditions, au prix d'une faible dépense de devises et en bénéficiant en outre de fonds de contrepartie utilisables pour le développement, ait permis aux gouvernements de temporiser sur le problème des stimulants à accorder à leurs propres producteurs.

Une autre raison est le retard persistant de la production dans tant de pays en voie de développement. Toutefois, on constate chez les gouvernements une certaine tendance à négliger les problèmes de soutien des prix en période de pénurie généralisée, comme c'est le cas actuellement, en considérant que les prix sont alors pleinement satisfaisants, ce qui n'est pourtant pas toujours le cas pour les petits producteurs, nous l'avons déjà vu. Or, c'est durant de telles périodes que l'établissement de prix agricoles minimaux raisonnablement rémunérateurs et d'un mécanisme amélioré de soutien des prix peut offrir un intérêt particulier, les producteurs étant dès lors assurés qu'ils peuvent accroître leur production aussi rapidement que possible sans avoir à craindre un encombrement du marché et un effondrement des cours si leur effort est couronné de succès.

Troisième raison: les disponibilités d'engrais et d'autres facteurs de production agricole commencent enfin à progresser plus rapidement. On voit surgir du coup la nécessité de moyens de crédit considérablement plus amples et, d'autre part, à mesure que les agriculteurs augmentent leurs achats de facteurs de production, les rapports de prix auxquels notre étude a fait tant de place deviennent de plus

en plus importants. On pourrait citer d'autres raisons encore, notamment le regain d'intérêt que manifestent certains pays à l'égard de la réforme agraire et de la commercialisation.

Il est essentiel pour le succès des politiques d'incitation qu'elles soient fondées sur des bases rationnelles et étroitement axées sur les problèmes les plus urgents des agriculteurs. Pour conclure, donc, il faut souligner encore une fois la nécessité de disposer de plus de renseignements et de renseignements plus objectifs dans un domaine qui, aussi familier soit-il, demeure flou et incertain. La plupart du temps, les architectes des politiques agricoles sont trop éloignés des producteurs pour être pleinement informés de leurs problèmes et de leurs difficultés. Ils ont de la peine à déterminer les moyens les plus simples de résoudre ces problèmes et de créer les conditions

nécessaires à un accroissement de la productivité. Nous avons essayé ici de poser un diagnostic général de certains des principaux problèmes, mais naturellement ceux-ci varient dans le détail de pays à pays, voire de région à région dans un même pays. Il serait salutaire que les gouvernements des pays où la production est en retard fassent étudier, au niveau de l'exploitation même, les problèmes auxquels ces derniers doivent faire face et les raisons pour lesquelles ils hésitent à adopter de nouvelles méthodes et à développer leur production. L'optique de telles études devrait être celle des agriculteurs, non celle du gouvernement ou de ses fonctionnaires. Elles fourniraient, pour les décisions politiques, une base incomparablement plus utile que tout ce qui existe actuellement, si ce n'est dans une poignée de pays.

Chapitre IV. - AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

D'après les estimations, la production mondiale de poisson a plus que doublé au cours des 20 dernières années: elle est en effet passée de moins de 20 millions de tonnes en 1948 à plus de 50 millions de tonnes en 1965 (tableaux IV-1 et IV-2). Cet accroissement, considérablement plus rapide que celui de la population humaine ou de la production alimentaire dans son ensemble, signifie que le poisson représente une part de plus en plus large des disponibilités alimentaires mondiales, en particulier des protéines animales. Si l'on considère le monde entier, le poisson compte pour environ 10 pour cent de l'apport total en protéines animales, mais beaucoup plus dans certaines régions telles que l'Extrême-Orient (tableau IV-3). Une proportion croissante des prises totales n'est pas utilisée directement pour la consommation humaine mais convertie en farine de poisson, qui, donnée en nourriture aux porcs, à la volaille et aux truites par exemple, permet de produire des protéines sous une forme commercialement plus séduisante. Les progrès récemment réalisés en matière de pisciculture marine laissent prévoir que dans l'avenir des disponibilités accrues de farine de poisson seront utilisées comme aliment pour les poissons de mer de choix (plies ou soles par exemple) ou les crustacés (crevettes ou homards).

TABLEAU IV-1. - PRODUCTION MONDIALE DE POISSON, 1948-65

	1948	1958	1960	1962	1963	1964	1965
.. Millions de tonnes (poids vif) ..							
Total mondial	19,6	32,8	39,5	46,4	47,6	52,0	52,4
CONTINENT (RÉGION)							
Afrique	1,0	2,1	2,3	2,6	2,7	3,0	3,1
Amérique du Nord	3,6	4,0	4,1	4,5	4,4	4,3	4,4
Amérique du Sud	0,5	1,6	4,4	8,3	8,4	11,0	9,0
Asie	6,8	14,6	17,4	18,6	19,0	19,3	19,9
Europe	6,1	7,8	8,1	8,7	9,0	9,7	10,8
Océanie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
U.R.S.S.	1,5	2,6	3,1	3,6	4,0	4,5	5,0
GROUPE D'ESPÈCES							
Poissons d'eau douce	2,5	5,4	6,4	6,5	6,7	6,8	7,2
Poissons marins	14,7	23,9	29,0	35,3	36,1	40,7	40,4
Crustacés, mollusques	2,0	2,9	3,5	3,8	4,1	3,8	4,1
Autres animaux et plantes aquatiques	0,4	0,6	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7
UTILISATION							
<i>Consommation humaine</i>							
Frais	9,7	14,5	16,3	16,9	17,3	17,6	17,5
Congelé	1,0	2,7	3,4	4,3	4,7	5,1	5,7
Salé, séché, fumé	5,0	7,3	7,5	8,1	8,5	8,4	8,1
En boîte	1,4	3,0	3,7	4,1	4,1	4,4	4,8
<i>Autres utilisations</i>							
Sous-produits	1,5	4,3	7,6	12,0	12,0	15,5	15,3
Divers	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

SOURCE: FAO. *Annuaire statistique des pêches*, Vol. 20. *Quantités pêchées et débarquées 1965*. Rome, 1966.

TABLEAU IV-2. - PRODUCTION DE POISSONS MARINS, 1948-65

	1948	1958	1960	1962	1963	1964	1965
... Millions de tonnes (poids vif) ...							
Total poissons marins	14,7	23,9	29,0	35,3	36,1	40,7	40,4
ESPÈCES							
Flets, flétans, soles	0,5	0,8	1,2	1,2	1,0	1,0	1,0
Morues, merlus, églefins	3,6	4,5	5,0	5,5	5,9	6,0	6,5
Rascasses, perches de mer, congres	1,2	2,2	2,4	2,6	2,7	2,9	3,0
Chinchards, mulets	0,5	1,8	1,7	2,1	1,9	2,0	2,1
Harengs, sardines, anchois	4,7	7,4	10,2	14,8	15,1	18,7	17,4
Thons, pélamides, bonites à ventre rayé	0,4	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2
Maquereaux	0,6	1,0	1,1	1,1	1,2	1,4	1,7
Squales, raies	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Poissons non triés et autres	2,9	4,9	6,0	6,4	6,7	7,1	7,1
PRINCIPALES ZONES DE PÊCHE MARINE							
Atlantique nord	8,0	9,1	9,8	10,3	10,9	11,5	12,7
Atlantique central et méridional	2,2	3,4	4,3	5,1	5,2	5,6	6,2
Méditerranée et mer Noire	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	0,9
Océan Indien	1,0	1,5	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9
Pacifique nord	2,5	3,7	4,1	4,6	4,5	4,9	5,4
Pacifique central	3,1	8,2	8,8	9,9	10,2	10,0	10,3
Pacifique sud	0,2	1,3	4,0	7,7	7,8	10,5	8,4

SOURCE: FAO. *Annuaire statistique des pêches*, Vol. 20. *Quantités pêchées et débarquées 1965*. Rome, 1966.

L'augmentation des prises, due à une intensification de la pêche sur le plan local et particulièrement au développement rapide du nombre de navires-usines et autres bâtiments opérant loin de leur base, aggrave les problèmes que pose la surexploitation et rend plus nécessaires une réglementation et un aménagement qui permettraient de tirer le meilleur parti des ressources. A l'époque de la Conférence scien-

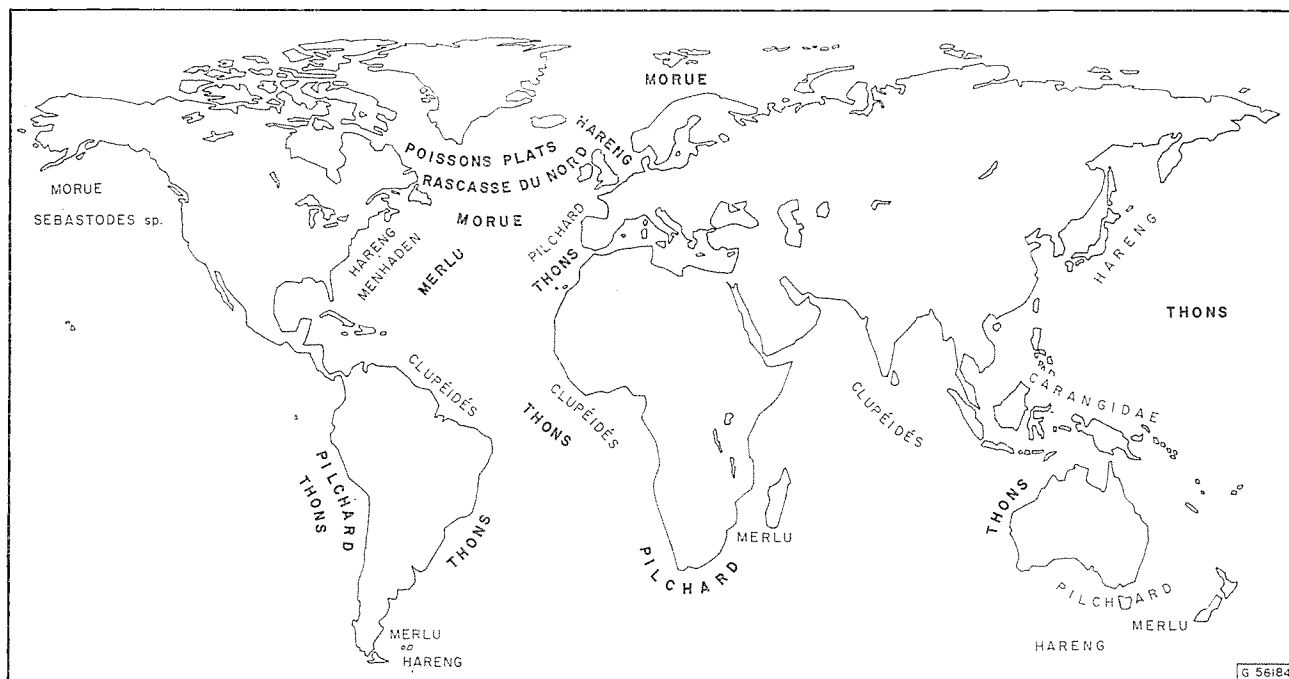
tifique des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, tenue en 1949 à Lake Success, les seuls stocks surexploités consistaient en un nombre limité de stocks d'espèces très estimées, surtout dans les régions septentrionales de l'Atlantique et du Pacifique (par exemple la plie dans la mer du Nord, le flétan et le saumon dans le nord-est du Pacifique), et la Conférence dressa une carte indiquant une trentaine de stocks dont on pensait alors qu'ils étaient sous-exploités. Environ la moitié de ces stocks doivent maintenant faire l'objet d'un aménagement rationnel; il s'agit notamment de morues, rascasses et harengs de l'Atlantique nord, et de quelques espèces au moins de thons dans la plupart des océans (figure IV-1).

Lorsqu'un stock est surexploité, les pêcheurs se tournent vers d'autres, généralement plus éloignés, mais il est évident que cela ne peut durer beaucoup plus longtemps. Certains « blancs » de la carte dressée à Lake Success ont été remplis, de nouvelles ressources ayant récemment été découvertes: sardines à huile et *Rastrelliger* dans la mer d'Arabie et merlus au large des côtes occidentales de l'Amérique, mais il est significatif que la plupart de ces nouveaux stocks aient été décelés dans les zones de l'océan Indien et du Pacifique oriental éloignées des grands centres de développement des pêches. Au

rythme d'expansion actuel, il ne restera plus guère dans 20 ans de stocks importants, accessibles aux types d'engins existants, qui soient inexploités. Un aménagement à l'échelle internationale devient de plus en plus urgent.

Ce problème n'est pas particulier aux océans; il se pose également dans les eaux intérieures, particulièrement les grands fleuves et lacs où les problèmes biologiques sont essentiellement les mêmes que dans les mers, encore que les difficultés puissent être moins nombreuses du point de vue de la pêche internationale. S'agissant de certains stocks particulièrement vulnérables — par exemple le saumon remontant le cours des fleuves pour frayer — une exploitation excessive peut avoir des conséquences plus sérieuses que dans n'importe quelle pêche purement marine. Les eaux intérieures posent également d'autres problèmes tels que la pollution et l'emploi des ressources en eau à d'autres fins (production d'énergie, irrigation, etc.) qui peuvent être incompatibles avec la pêche. Ces inconvénients ne présentent pas la même acuité dans les eaux marines, mais il y a des problèmes du même ordre, par exemple ceux que pose l'utilisation d'autres ressources des fonds marins, comme les minerais ou le pétrole, qui peuvent également gêner la pêche. Toutefois, nous n'examinerons pas ces questions plus lon-

FIGURE IV-1. — RESSOURCES HALIEUTIQUES POTENTIELLES DE LA MER: PRINCIPAUX STOCKS CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT SOUS-EXPLOITÉS EN 1949



NOTE: Parmi les stocks mentionnés, ceux qui sont indiqués en caractères gras doivent maintenant, à coup sûr ou selon toutes probabilités, faire l'objet d'un aménagement (le stock de « pilchards » mentionné au large de la côte occidentale de l'Amérique du Sud correspond sans doute au stock d'anchoveta). Parmi les thons, il est probable que le thon à nageoires jaunes (albacore) est exploité intensivement dans toutes les zones, mais une nouvelle expansion est sans doute possible pour d'autres espèces, telles que la bonite à ventre rayé ou la pélamide.

SOURCE: Adapté du *Compte-rendu de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles*, 1949.

guement dans le présent chapitre, non plus que celles de la pisciculture en étang, en eau saumâtre ou dans des zones fermées de la mer, si ce n'est lorsque cette dernière activité risque d'avoir indirectement un effet sur les pêches en mer ouverte, en augmentant la demande d'aliments bon marché pour les variétés de poissons les plus recherchées qui sont cultivées.

La surexploitation tient à ce qu'en général les ressources halieutiques n'ont pas de propriétaires. Les prises d'une année dépendent des quantités qui ont été pêchées l'année précédente, mais en mer ouverte, les pêcheurs ne peuvent pas faire grand-chose pour s'assurer de meilleures prises l'année suivante : s'ils ne prennent pas de poisson pendant qu'ils le peuvent, d'autres le feront. Une exploitation rationnelle dépend donc de la participation, sinon de tous, du moins de la grande majorité de ceux qui pêchent sur un stock de poisson donné. La question se complique lorsque plusieurs pays ou plusieurs espèces de poisson sont en cause (surtout s'il existe des interactions biologiques entre les stocks, par exemple lorsqu'une espèce constitue la nourriture principale d'une autre), mais dans l'ensemble les principaux problèmes sont les mêmes, même si un seul stock est exploité par un seul pays.

La première difficulté est d'ordre biologique : il s'agit de comprendre la dynamique des populations du stock ou des stocks considérés afin de pouvoir évaluer quantitativement l'effet probable d'une réglementation quelconque sur les stocks et sur les prises futures. Tant que l'on ne dispose pas des données biologiques nécessaires, il ne sert à rien d'examiner les autres problèmes touchant la réglementation; cependant, point n'est besoin que les premières études biologiques soient très poussées. Un simple examen peut révéler qu'un stock doit, d'urgence, faire l'objet d'une réglementation et que des mesures rationnelles, quelles qu'elles soient, amélioreraient à coup sûr la situation; c'est seulement lorsque les premières mesures auront été appliquées qu'il faudra disposer de données biologiques plus détaillées pour déterminer de façon précise ce qu'il importe de faire par la suite. On tarde trop souvent à prendre des mesures de conservation, ce qui entraîne de lourdes pertes pour le stock et la pêche, parce qu'on a voulu réunir d'abord des indices biologiques complets et concluants; la preuve définitive qu'un stock se dégarnit arrive lorsqu'il est presque épuisé.

Les études biologiques ne constituent, bien entendu, qu'une première étape. L'aménagement des pêches n'a pas pour tout premier objectif de conserver les stocks de poisson, mais de tirer le meilleur parti des ressources en assurant au consommateur de plus grandes quantités de poisson ou du poisson moins cher, aux pêcheurs un relèvement de leurs revenus, etc. C'est donc seulement en tenant compte

des répercussions économiques et, d'une façon générale, non biologiques qu'elle peut avoir qu'une réglementation pourra atteindre son but, surtout lorsqu'il s'agit essentiellement de prendre à peu près la même quantité de poisson, mais à moindres frais. En outre, ces considérations revêtiront de plus en plus d'importance pour la solution des conflits surgissant entre des groupes de pêcheurs dont les intérêts sont contradictoires, par exemple un groupe pêchant le hareng et un autre la morue, qui se nourrit de harengs. Toutefois, des problèmes de gestion, voire — dans certains cas particulièrement notoire — une impossibilité d'assurer un bon aménagement, se sont produits sans qu'il y ait conflit d'intérêts à long terme, mais seulement incompatibilité entre les intérêts à long terme de la pêche dans son ensemble et le désir des pêcheurs de prendre immédiatement le plus de poisson possible.

Il est normal de ne pas se préoccuper beaucoup d'un problème avant qu'il ne devienne urgent; c'est pourquoi, tant que la plupart des stocks n'étaient pas exploités à l'excès et qu'il en restait d'autres vers lesquels pouvaient se tourner les flottes pêchant les stocks surexploités, les problèmes de l'aménagement n'ont guère retenu l'attention. Cela est d'autant plus regrettable que plusieurs raisons auraient dû inciter à une action aussi prompte que possible. Du point de vue biologique, l'évaluation de ressource

TABLEAU IV-3. — DISPONIBILITÉS EN PROTÉINES PAR HABITANT ET PAR RÉGION (AU NIVEAU DE LA VENTE AU DÉTAIL), 1963-65

	Protéines animales		Poisson			
	Total des protéines	Total	Pourcentage du total des protéines	Total	Pourcentage du total des protéines	Pourcentage des protéines animales
Monde entier ¹	67	20	30	2,1	3,1	10,5
Europe occidentale ..	87	45	52	4,4	5,1	9,8
Europe orientale et U.R.S.S. ²	94	33	35	1,9	2,0	5,9
Amérique du Nord...	93	65	71	2,7	2,9	4,1
Océanie	94	63	67	2,8	3,0	4,4
Amérique latine ³	65	24	37	1,9	2,9	7,9
Extrême-Orient ⁴	56	8	14	2,2	3,9	27,5
Proche-Orient ⁵	76	14	18	1,1	1,4	7,9
Afrique ⁴	61	11	18	1,3	2,1	11,8
Pays à fortes disponibilités en calories ⁶ ..	91	46	50	3,1	3,4	6,7
Pays à faible disponibilités en calories ⁶ ..	58	10	18	2,1	3,6	21,0

¹ Y compris la Chine continentale. — ² Données relatives à 1957-59. — ³ Données relatives à 1960-62. — ⁴ Données relatives à 1961-63. — ⁵ Europe, Amérique du Nord, Océanie. — ⁶ Amérique latine, Extrême-Orient, Proche-Orient, Afrique.

ces halieutiques quelles qu'elles soient est subordonnée à la mesure des effets qu'ont sur les stocks des variations dans l'intensité de la pêche. Cette évaluation est plus facile à effectuer et plus précise si l'on dispose de données se rapportant aux périodes d'exploitation très peu intense. Des études biologiques approfondies et coûteuses, effectuées une fois que la pêche s'est intensifiée, ne peuvent avoir le même intérêt que des données sûres concernant des éléments aussi simples que la taille moyenne des poissons ou les prises moyennes par bâtiment durant

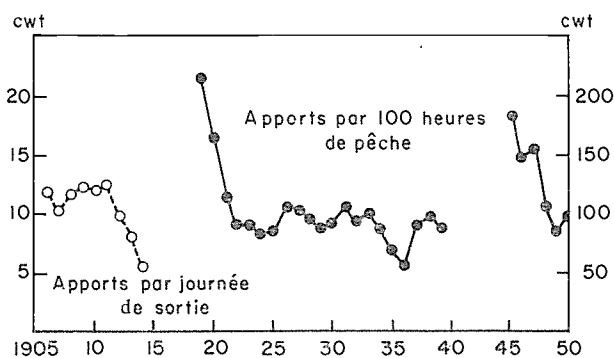
les périodes de pêche peu intense. De même, il est beaucoup plus facile d'appliquer une réglementation si les mesures sont envisagées bien avant qu'il ne devienne manifeste que les stocks sont surexploités; la limitation de l'accès à un lieu de pêche crée des problèmes sociaux beaucoup moins graves que la réduction du nombre des bateaux ou des effectifs de pêcheurs. Pour toutes ces raisons, les divers problèmes que pose l'aménagement rationnel des ressources halieutiques méritent donc d'être étudiés d'urgence.

Nécessité de l'aménagement

Variations dans les stocks de poisson

Il y a un siècle, la plupart des gens et, parmi eux, des savants éminents, croyaient que les ressources biologiques de la mer étaient inépuisables — « il y a dans la mer beaucoup plus de poisson qu'il n'en est jamais sorti ». Cette conviction, justifiée à l'époque, étant donné les flottes de pêche existant alors, a été infirmée par l'exploitation intensive dont ont fait ultérieurement l'objet, dans le monde entier, beaucoup d'espèces très recherchées et vulnérables. Les stocks situés près des ports des nations industrielles ont été les premiers à montrer des signes d'épuisement. Peu après l'apparition du chalutier à vapeur — l'une des premières applications des techniques industrielles modernes à la pêche — les stocks de plies de la mer du Nord ont commencé à diminuer. Les strictes limitations imposées à la pêche durant les deux guerres mondiales ont apporté la preuve convaincante que cette diminution et celle des stocks d'autres espèces très prisées résultaient de l'exploitation. Dans chaque immédiat après-guerre, il est souvent arrivé que les chalutiers prennent des quantités de poisson plusieurs fois supérieures aux moyennes de l'avant-guerre (figure IV-2). Ce fait, et d'autres du même genre survenus ailleurs, montrent à suffisance que non seulement les stocks de poisson peuvent être dégarnis par la pêche, mais aussi que le processus est réversible. Dans de bonnes conditions d'exploitation, les stocks peuvent donc se reconstituer, même lorsqu'il s'agit d'espèces aussi vulnérables que la baleine; par exemple, la baleine franche reparait dans les zones néo-zélandaises et les effectifs de la baleine grise de Californie qui avaient été fortement réduits à la suite de prises non réglementées se sont accrus d'environ 10 pour cent par an grâce à la protection totale dont ils ont fait l'objet. Ce chiffre est proche du taux naturel de croissance des stocks antarctiques de baleine bleue et de roquarl

FIGURE IV-2. — PRISES D'ÉGLEFINS RÉALISÉES PAR LES CHALUTIERS ÉCOSSAIS EN MER DU NORD, 1905-50¹



SOURCE: Adapté de: Michael Graham, éd. *Sea fisheries: their investigation in the United Kingdom*. London, Edward Arnold, 1956.

¹ Poids débarqué en cwt (1 cwt = 50,8 kilogrammes).

commun, calculé d'après leur taux de reproduction et de mortalité.

En raison des difficultés, que nous examinerons par la suite, que pose l'exploitation rationnelle des principales ressources marines, particulièrement dans les eaux internationales, il y a beaucoup plus d'exemples de stocks qui diminuent faute d'un aménagement approprié que de stocks et de prises qui se reconstituent après des mesures d'exploitation rationnelle. A citer comme exemple d'un stock important reconstitué grâce à une réglementation, celui du flétan du Pacifique. Ce poisson de grande taille, d'une longue durée de vie et commercialement intéressant est particulièrement vulnérable à la surexploitation et, vers les années vingt, les stocks en avaient fortement diminué. A la suite de conventions passées entre les deux pays intéressés (Etats-Unis et Canada) les quantités pêchées en 1960 étaient environ la moitié de ce qu'elles étaient en 1930; le stock a maintenant triplé et les prises sont passées d'un

minimum de 21 500 tonnes en 1931 à plus de 32 500 tonnes en 1960¹.

Les mesures d'aménagement ont pleinement réussi à maintenir le stock et le niveau des prises, sans toutefois apporter tous les avantages économiques escomptés. L'intensité de pêche, exprimée d'après ses effets sur le stock, a bien été réduite de moitié, mais les coûts sont loin d'avoir diminué d'autant. Le nombre de bateaux de pêche en service s'est accru, tandis que la durée de la campagne de pêche était considérablement raccourcie; tant du point de vue des prises que de la commercialisation, l'industrie des pêches travaille par conséquent à un très faible niveau d'efficacité².

Variations dans l'effort de pêche

En l'absence de réglementation et d'aménagement, les pêches exploitant des stocks surexploités ont tendance à se tourner vers d'autres stocks plus éloignés ou offrant des avantages moins immédiats. Lorsqu'il est apparu que la mer du Nord ne pouvait produire que des quantités limitées des espèces préférées: morue, plie, etc., les industries de la pêche des nations industrielles, comme l'Angleterre et l'Allemagne, se sont tournées vers les zones de grande pêche fraîche, en particulier l'Islande et la mer de Barents.

Dans la mer du Nord, la pêche s'est poursuivie avec les bâtiments existants, impropres à l'exploitation des lieux de pêche plus éloignés. Lorsque ces navires se sont trouvés mis hors service ou perdus, ils n'ont pas été remplacés, de sorte que le niveau d'exploitation en mer du Nord a baissé. Pratiquement tous les chalutiers britanniques opérant en mer du Nord en 1950 avaient été construits avant 1925. Il en est résulté que le niveau d'exploitation de certains stocks de la mer du Nord est depuis quelque temps inférieur à ce qu'il a jamais été depuis 80 ans (sauf pendant les périodes de guerre); cette circonstance, s'appuyant à des conditions naturelles favorables telles que l'arrivée d'une classe d'âge exceptionnelle d'églefins, a permis en 1964 et 1965 des prises sans précédent de poisson démersal (poisson de fond) dans la mer du Nord: morue, églefin et plie. Les prévisions fondées sur une analyse des stocks fortement exploités faite en 1930 et selon lesquelles une réduction modérée de l'intensité de pêche aurait pour résultat d'augmenter les prises totales ont ainsi été confirmées. Certains des pays

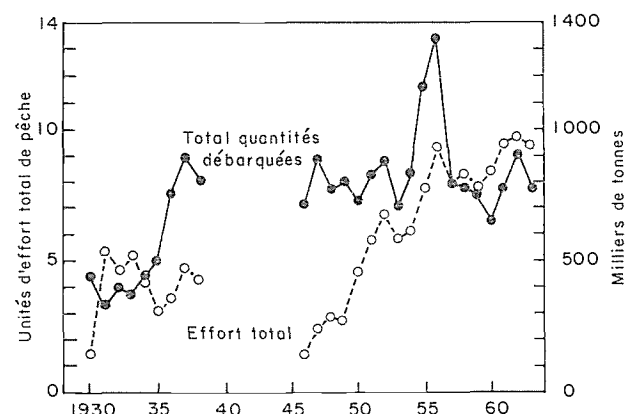
¹ W.F. Thompson. *The effect of fishing on stocks of halibut in the Pacific*. Seattle, University of Washington, Fisheries Research Institute, 1950. — D.G. Chapman, R.J. Myrhe et Morris G. Southward. *Utilization of Pacific halibut stocks: estimation of maximum sustainable yield 1960*. Report of the International Pacific Halibut Commission No. 31, 1962.

² J.A. Crutchfield et A. Zellner. Economic aspects of Pacific halibut (*Hippoglossus*) fishery. *Fishery Industrial Research*, 1(1): 1-2, 1963.

riverains de la mer du Nord ayant fait porter leur principal effort de pêche sur d'autres régions, certains stocks de la mer du Nord ont pu, temporairement au moins, retrouver un niveau assez proche de l'optimum. Toutefois, même à ce niveau relativement faible d'exploitation, tout accroissement de la pêche aboutirait, à long terme, à une diminution des captures totales³. Le succès récent des prises en mer du Nord attire de nouveau vers cette zone certaines des ressources en navires et en capital. Faute de certaines restrictions, le retour en mer du Nord, ne serait-ce que d'une partie des ressources actuellement consacrées à la pêche hauturière, pourrait rapidement ramener les stocks de la mer du Nord au faible niveau des années trente.

Tandis que les stocks démersaux de la mer du Nord se reconstituaient temporairement grâce au détournement de l'effort de pêche vers d'autres stocks, ceux-ci ont à leur tour commencé à diminuer. Les premières ressources de la grande pêche à montrer des signes d'épuisement ont été les stocks peu abondants mais économiquement avantageux, tels que les plies au large de l'Islande et dans la mer de Barents; dès 1925, l'abondance de ces stocks, mesurée d'après les prises horaires, ne représentait plus qu'une faible fraction de son niveau initial. Les stocks de morue, plus importants, se prêtaient à une plus grande intensité de pêche totale, mais vers 1955 ils étaient fortement exploités eux aussi. Bien que les quantités pêchées depuis 1946 aient beaucoup augmenté, peut-être décuplé, les prises annuelles de morue du stock arcto-norvégien, qui vit dans les eaux situées entre le nord de la Norvège, l'U.R.S.S. et le Spitzberg, ont évolué entre 600 000 et 1 300 000 tonnes, mais on n'a constaté ces derniers temps aucune tendance à l'augmentation (figure IV-3).

FIGURE IV-3. — MORUE DE L'ARCTIQUE: TOTAL DES QUANTITÉS DÉBARQUÉES ET EFFORT TOTAL, 1960-63



SOURCE: Rapport du Comité de liaison du Conseil international pour l'exploration de la mer à la Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est, 1965.

³ J.A. Gulland. *North Sea plaice stocks*, Lowestoft, Fisheries Laboratory. Laboratory Leaflet (News Series), No. 11, 1966.

Depuis 10 ans, on enregistre une nouvelle expansion des pêches européennes, avec un accroissement du nombre de nouveaux bâtiments: chalutiers-congélateurs et chalutiers-usines à grand rayon d'action. Ce développement de la capacité de pêche porte surtout sur l'Atlantique du Nord-Ouest et depuis peu sur l'Atlantique central et méridional. L'effort de pêche dans ces eaux s'est en outre intensifié par suite du détournement d'une partie de l'effort jusqu'alors consacré aux stocks maintenant épuisés de l'Atlantique du Nord-Est. Certains des stocks de l'Atlantique occidental étaient déjà intensivement exploités par les flottes locales, et par celles de l'Europe méridionale venant depuis longtemps pêcher la morue à saler; depuis quelques années, certains stocks, jusque-là peu utilisés, comme ceux qui sont situés au large des côtes occidentales du Groenland, font maintenant l'objet d'une pêche intensive.

L'exploitation des espèces pélagiques (en particulier le hareng) n'est pas encore allée aussi loin que celle du poisson démersal — morue, églefin, etc., —

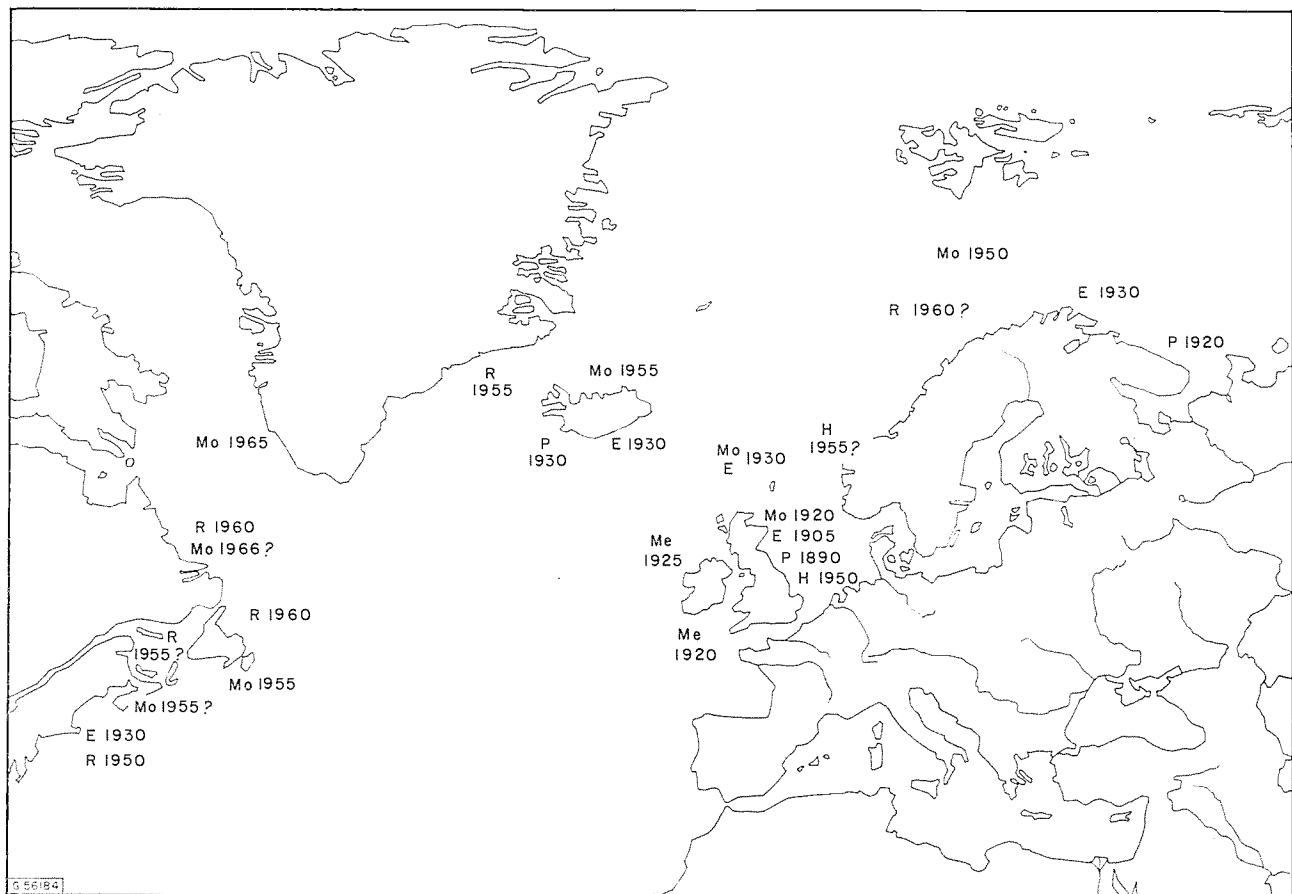
mais certains des stocks locaux de harengs, comme ceux de la partie méridionale de la mer du Nord, ont été fortement dégarnis par la pêche.

La carte de l'Atlantique nord, donnée à la figure IV-4⁴, indique la date approximative à laquelle l'exploitation de chaque stock a atteint un niveau au-delà duquel un nouvel accroissement de l'intensité de pêche ne contribuerait pas notablement à augmenter le rendement total.

Depuis quelque temps, l'expansion des pêches européennes a lieu surtout au-delà de l'Atlantique nord, en particulier au large des côtes occidentales de l'Afrique. En 1965, l'Espagne a réalisé la plus grosse prise de merlus, la principale espèce démersale, au large des côtes de l'Afrique du Sud et de l'Afrique du Sud-Ouest, avec 118 000 tonnes contre

⁴ Voir les rapports des conseillers scientifiques auprès des deux commissions des pêcheries de l'Atlantique nord: Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est (CPANE) et Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN), publiés dans les Livres rouges de la CIPAN et dans les rapports sur la recherche coopérative du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

FIGURE IV-4. — ETENDUE DE LA SUREXPLOITATION DANS L'ATLANTIQUE NORD



NOTE: Les millésimes indiqués représentent les dates approximatives auxquelles la pêche sur les stocks en question a atteint un niveau au-delà duquel un accroissement de la pêche ne permet pas une augmentation constante des prises totales.

Mo Morue P Plie Me Merlu
E Eglefin R Rascasse H Hareng

SOURCE: Estimations tirées des rapports des groupes de travail de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest et du Conseil international pour l'exploration de la mer.

87 000 tonnes pour l'Afrique du Sud, alors que le total mondial pour 1948 était de 39 000 tonnes. L'expansion des pêches des pays industrialisés s'est faite à la fois directement, grâce à l'accroissement du nombre des navires de plus fort tonnage (navires congélateurs à grand rayon d'action et navires-usines), en particulier dans les flottes des pays d'Europe orientale, et indirectement par des investissements dans des flottes basées dans des pays maritimes d'Afrique occidentale. Les pays industrialisés développent en outre leurs propres pêches côtières.

Une évolution analogue se produit dans les autres mers, surtout dans le Pacifique nord, d'où la flotte japonaise et, plus récemment, la flotte soviétique opèrent dans des zones de plus en plus éloignées. Dans certaines aires, les bateaux européens et japonais exploitent les mêmes stocks de poisson, comme le merlu au large de la côte sud-ouest de l'Afrique.

Il reste d'abondants stocks de poisson qui sont très peu exploités. C'est le cas, par exemple, dans les régions peu développées pour les sardines à huile et le *Rastrelliger* dans la mer d'Arabie. Toutefois, même dans les régions de pêche intense, il reste des stocks inexploités comme ceux de merlans bleus au large des côtes occidentales du Royaume-Uni. Malgré l'amélioration constante des méthodes de pêche, les engins actuels sont dans l'ensemble les mêmes qu'il y a 50 ans: sennes, chaluts, hameçons et lignes. Les types de poisson capturés sont également les mêmes. Il s'agit soit d'espèces que l'on trouve groupées en bancs importants au large, comme l'anchois ou la sardine, ou au fond de la mer, comme la morue et le flet, soit de gros animaux comme le thon et la baleine. Ainsi, malgré la vaste étendue des mers par rapport aux zones jusqu'à présent exploitées, le nombre de stocks de poisson qui ne le sont pas, mais qui pratiquement pourraient l'être, n'est, semble-t-il, pas très important. A moins d'un progrès technique qui rendrait économiquement réalisable la récolte de nouveaux types de ressources, par exemple la pêche directe de krill dans l'Antarctique, sans devoir passer par les baleines, ou la pêche de petits poissons océaniques, le taux actuel d'expansion de la production halieutique mondiale ne pourra se maintenir indéfiniment, et peut-être pas au-delà des 10 ou 15 ans à venir. Il est donc évident que la proportion des prises mondiales totales provenant de stocks intensivement exploités et qui doivent absolument faire l'objet d'un aménagement rationnel augmentera rapidement; il deviendra donc de plus en plus difficile d'éviter les problèmes d'exploitation d'un stock sur le point de s'épuiser en se tournant vers d'autres. La nécessité de politiques en matière d'aménagement devient rapidement de plus en plus pressante.

En fait, l'absence fréquente de mesures d'aménagement appropriées en ce qui concerne les stocks

fortement exploités empêche l'effort de pêche de se tourner vers les stocks qui font l'objet d'une pêche moins intensive. Dans les pêcheries surexploitées, l'effort de pêche — navires, hommes et autres ressources — est bien supérieur à ce qu'il serait si elles étaient exploitées rationnellement; les ressources en question pourraient alors être consacrées à d'autres stocks. On estime que l'effort total consacré à certains des principaux stocks de morue et d'églefin dans l'Atlantique nord-est a augmenté à tel point que les mêmes prises (voire des prises légèrement supérieures) pourraient être réalisées avec un niveau de pêche inférieur — de la moitié aux deux tiers — au niveau actuel. S'il était possible de détourner vers d'autres stocks moins intensivement exploités dans l'Atlantique central et méridional les ressources en bateaux, hommes et capitaux que représente cet excédent de l'effort de pêche actuel, il est probable, même si le taux de prise de chaque bâtiment devait être légèrement inférieur, du moins en valeur, que pour la pêche à la morue dans l'Atlantique nord-est, que les prises totales s'élèveraient encore à environ un demi-million de tonnes. Puisque les quantités pêchées dans l'Atlantique nord-est demeureraient les mêmes, ce demi-million de tonnes serait une adjonction nette aux captures mondiales totales, qui n'entraînerait aucun coût supplémentaire.

Une réglementation mal comprise peut également, en décourageant ou en interdisant l'utilisation des types d'engins les plus efficaces, entraver le développement de la pêche sur les stocks inexploités. Ainsi, sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord, les restrictions imposées à l'emploi du chalut, afin de protéger le flétan — poisson très prisé — et les intérêts de la pêche sportive, ont nui à l'exploitation de stocks très abondants de merlus et d'autres espèces. En outre, l'impossibilité générale de réaliser un bon aménagement est de nature à décourager les gouvernements ou les entreprises commerciales d'investir des capitaux élevés dans le développement de pêches dont l'avenir à long terme est très incertain.

Base biologique de l'aménagement

On exprime l'effet de la pêche sur un stock de poisson au moyen d'une série de modèles dont la complexité mathématique est plus ou moins grande, mais les conséquences du point de vue de l'aménagement rationnel sont très semblables. Quand il n'y a pas d'opération de pêche, un stock de poisson est abondant et comprend une proportion relativement élevée de sujets âgés et de grande taille. L'augmentation de la biomasse totale résultant de la croissance des individus et du recrutement de jeunes poissons est compensée, au bout d'un certain temps, par les pertes dues aux morts naturelles. Lorsque

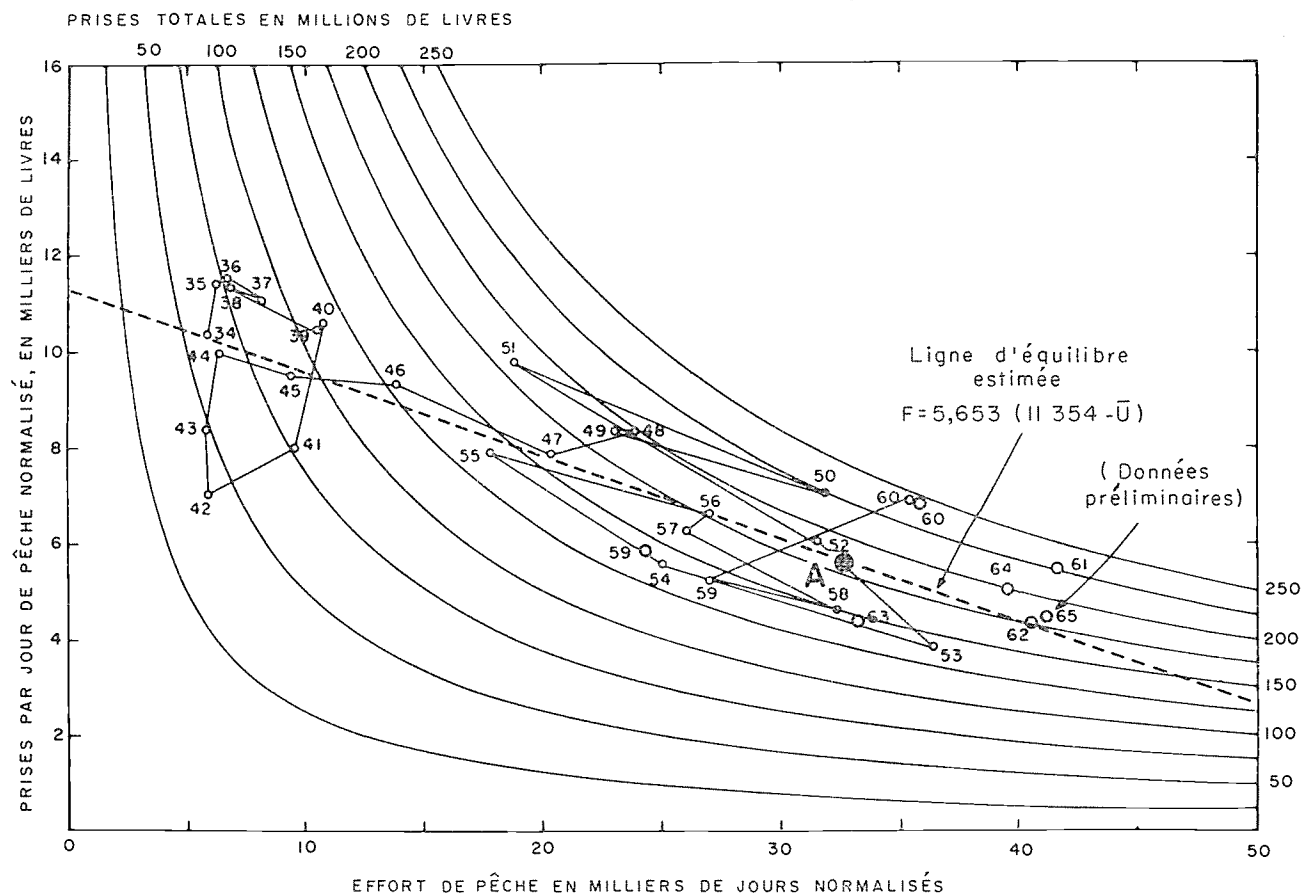
commence l'exploitation, chacun des navires prend de grandes quantités de poisson, mais comme les navires « pionniers » sont peu nombreux, la prise totale est généralement faible. La pêche tend à diminuer l'abondance du stock, mais dans ces conditions, les pertes par mort naturelle sont inférieures aux gains résultant de la croissance des sujets et du recrutement. Si les quantités pêchées sont égales à cet excédent, le stock ne change pas; toute prise supérieure à ce rendement constant diminue le stock; une prise de moindre importance lui permet de s'accroître. Pour des stocks de niveau très élevé, ce rendement constant est faible, car les pertes par mort naturelle sont tout juste inférieures aux gains par croissance et recrutement; de même, il est faible pour des stocks de niveau très bas où la valeur *absolute* des gains par croissance et recrutement est peu importante. C'est pourquoi le rendement constant optimal est calculé à un niveau de stock intermédiaire. On peut atteindre ce niveau en pêchant

des quantités modérées de poisson de toutes tailles, ou en pratiquant une pêche intensive sélectivement appliquée aux poissons de grandes dimensions ⁵.

La figure IV-5 montre, à titre d'exemple de cette technique appliquée à une grande pêche océanique, la situation du thon à nageoires jaunes (albacore) dans la région est du Pacifique tropical. La meilleure façon d'exprimer l'effet de la pêche est de rapporter le niveau du stock (mesuré, dans ce cas, en fonction de la prise quotidienne d'un navire standard) à l'effort de pêche total (mesuré d'après le nombre de jours de pêche). Chaque point du graphique correspond aux données relatives à une année de la période 1934-65. La figure indique clairement que le stock diminue à mesure qu'augmente l'effort de pêche, et montre la ligne droite qui exprime le mieux

⁵ Voir: M.B. Shaefer. A study of the dynamics of the fishery for yellowfin tuna in the eastern tropical Pacific Ocean. *Bulletin of the Inter-American Tropical Tuna Commission*, 2(6): 247-285, 1957.

FIGURE IV-5. — THON A NAGEOIRES JAUNES (ALBACORE) DANS L'OCÉAN PACIFIQUE ORIENTAL: EFFORT DE PÊCHE, ABONDANCE APPARENTE ET PRISES, 1934-65



NOTE: Les points réunis par une courbe en trait plein correspondent à l'abondance apparente mesurée uniquement d'après les données fournies par les navires pêchant à l'appât vivant, tandis que les points isolés pour la période 1959-65 correspondent à l'abondance apparente mesurée d'après les données provenant à la fois des navires qui pêchent à l'appât et des senners. Sur la ligne d'équilibre estimée, qui montre que le stock diminue à mesure qu'augmente l'effort de pêche, le point A indique la plus forte prise d'équilibre. SOURCE: *Annual Report of the Inter-American Tropical Tuna Commission* 1965. La Jolla (Californie), 1966, p. 91.

cette diminution. On voit aussi sur le graphique des courbes réunissant les points qui correspondent aux mêmes prises totales. Pour la ligne observée, la capture la plus forte se situe au point A, qui correspond à une « prise d'équilibre » d'environ 90 000 tonnes, réalisée avec un effort de pêche, exprimé en unités normalisées, de 32 000 jours.

Une méthode plus analytique consiste à suivre l'évolution d'une classe de reproduction à partir du moment où les poissons atteignent une taille exploitable. Si le taux d'exploitation est faible, le poisson peut survivre pendant longtemps, de sorte que la moyenne d'âge et de taille est élevée; mais la quantité totale de poissons capturés et leur poids total sont faibles. Si l'exploitation atteint un taux très élevé, dès que les poissons sont assez gros pour être capturés, ils ne survivent pas assez longtemps pour croître beaucoup, bien que la plupart des recrues soient capturées et ne meurent pas de mort naturelle. Mais les prises totales sont modérées et consistent en un grand nombre de très petits poissons. On réalisera de plus grosses prises sur une classe d'âge donnée en laissant le poisson croître jusqu'à une taille raisonnable, soit en pêchant à intensité modérée, soit en utilisant des engins sélectifs tels que des chaluts à grandes mailles, qui ne capturent que les gros poissons en laissant fuir les petits qui peuvent alors se développer.

Il est fort probable que le nombre moyen de jeunes produits par des stocks de faible niveau lorsque l'exploitation est intense est moindre que dans le cas de stocks plus abondants, mais cela n'est pas aussi évident qu'il pourrait le sembler. La plupart des poissons marins produisent d'énormes quantités d'œufs (parfois des millions), de sorte que même un très petit stock d'adultes pourrait donner naissance à une très nombreuse descendance et l'étude de certains stocks montre qu'un stock adulte peut être largement réduit sans que diminue sensiblement le nombre de jeunes qui iront grossir le contingent exploitable dans les années ultérieures. Souvent, le nombre de jeunes produits chaque année varie très indépendamment des changements du stock adulte; de ce fait, il est très difficile de déterminer, pour un stock donné, si une réduction du nombre des adultes entraîne, en moyenne, une diminution notable du nombre de jeunes. Devant cette incertitude, on a souvent été amené, dans la pratique, à supposer que, le nombre de recrues étant indépendant du stock adulte, il n'est pas nécessaire d'appliquer une réglementation pour maintenir celui-ci. Or, si cette présomption est fautive, elle peut conduire à un désastre pour les pêches.

A citer comme exemple celui des pêches de la sardine en Californie, dont le chiffre est tombé de plus d'un demi-million de tonnes par an aux environs de 1940 à 3 000 tonnes seulement en 1963 par

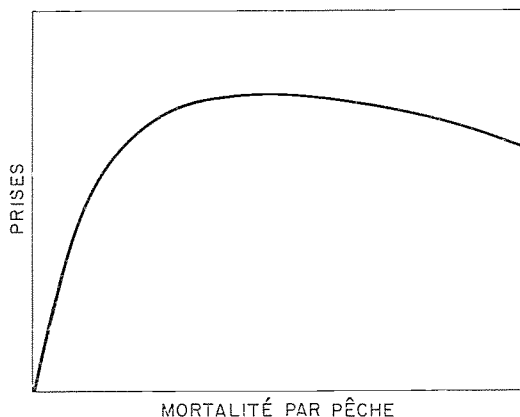
suite d'une insuffisance du recrutement. Il est possible que cela tienne en partie au moins à la diminution du stock adulte provoquée par l'exploitation intense des années trente et quarante.

Un exemple assez particulier permet d'illustrer les conséquences que peut avoir l'insuffisance du nombre de géniteurs: celui des baleines de l'Antarctique. Ce sont des mammifères qui ne donnent naissance qu'à un seul petit tous les deux ans. Il est donc certain qu'une diminution du stock d'adultes réduit le recrutement de jeunes pour le futur stock. Avec un bon aménagement, ces stocks de l'Antarctique pourraient assurer des prises annuelles d'environ 6 000 baleines bleues et 20 000 rorquals communs. Il a maintenant fallu donner aux baleines bleues une protection totale; cependant, même si elles faisaient l'objet d'une chasse intensive, quelques centaines seulement pourraient être capturées. Durant la campagne de pêche 1965/66, 2 300 rorquals seulement ont été capturés. Même avec une prise aussi modeste, le stock de rorquals dégarni ne se reconstituera qu'assez lentement. L'absence d'une exploitation rationnelle a donc entraîné pour les prises annuelles une perte de 6 000 baleines bleues et de 18 000 rorquals qui auraient produit environ 250 000 tonnes d'huile ainsi que de grandes quantités de viande de baleine et d'autres sous-produits.

En utilisant ces techniques pour estimer l'abondance des populations, leur taux de variation ainsi que les taux de croissance, de mortalité et de recrutement des poissons, le biologiste peut tracer une série de courbes mettant en corrélation la prise totale prélevée sur un stock, l'intensité de pêche et les dimensions des poissons à la première capture. Ces courbes constituent la base essentielle d'une exploitation rationnelle. Ces relations sont interdépendantes, aussi la forme de la courbe rapportant le rendement aux dimensions des poissons capturés dépend-elle de l'intensité de pêche. Sauf pour des taux de pêche très faibles, la courbe atteint un maximum dont la position dépend de l'intensité de pêche. Plus celle-ci est forte, plus grande est la taille des poissons correspondant au maximum et plus importante la capture. A des taux d'exploitation élevés correspondront les plus fortes prises, de sorte qu'il vaut la peine d'attendre que les poissons aient suffisamment grossi, tandis que pour des taux d'exploitation faibles, il est préférable de commencer la pêche lorsque les poissons sont encore très petits, sinon on risquerait de ne pas les capturer du tout.

De même, le rapport entre l'intensité de pêche et les prises dépend des dimensions du poisson capturé. A de faibles taux d'exploitation, les prises augmentent presque proportionnellement à l'accroissement de l'intensité de pêche, quelles que soient les dimensions des poissons capturés. S'il s'agit de petits poissons, l'accroissement des prises devient bien-

FIGURE IV-6. — RAPPORT ENTRE LA MORTALITÉ PAR PÊCHE ET LES PRISES MOYENNES A LONG TERME



tôt proportionnellement inférieur à celui de la pêche, et la courbe exprimant la relation entre les prises et l'effort de pêche tend à s'aplatir, à atteindre un maximum à un certain niveau de pêche modéré et à décroître, parfois rapidement si le recrutement est insuffisant, pour des niveaux d'exploitation élevés. Si les poissons de petites dimensions sont protégés, par exemple par l'utilisation de filets à grandes mailles, les prises tendent à augmenter en fonction de l'effort de pêche, de sorte que le rendement maximal est plus élevé et a lieu à des taux supérieurs d'exploitation. Si l'on ne pêche que de très gros poissons, les prises peuvent continuer à augmenter (mais très lentement) en fonction de l'effort de pêche, aussi intense qu'il soit, et le plus gros rendement réalisable avec une classe d'âge serait obtenu si l'on attendait que les poissons atteignent leur taille optimale pour, ensuite, les récolter tous. En haute mer, cette récolte immédiate exigerait un effort de pêche d'une intensité impossible à réaliser, mais elle est, on le sait, communément pratiquée dans la pisciculture en étang ou l'élevage en général. On trouvera à la figure IV-6⁶ l'exemple d'une telle courbe rapportant les prises moyennes à long terme à l'intensité de pêche.

La situation est encore compliquée par le fait que les variations de l'abondance d'un stock résultant de la pêche peuvent influencer sur le taux de croissance des poissons. Cela ne devrait pas modifier beaucoup ce qui vient d'être dit, mais il convient d'en tenir compte en procédant aux estimations du rendement.

Aspects économiques de l'aménagement

Les courbes décrites ci-dessus expriment des relations biologiques. Mais il faut, lorsque l'on arrête

⁶ Voir: R.J.H. Beverton et S.J. Holt. *On the dynamics of exploited fish populations*. Fishery Investigations. London. Ser. II, Vol. 19, 1957. — W.E. Ricker. *Handbook of computations for biological studies of fish population*. Ottawa, Fisheries Research Board of Canada. Bulletin No. 119.

une politique de l'aménagement, tenir compte d'autres éléments encore. Il est nécessaire, en particulier, de tenir compte également de la valeur des prises et des dépenses engagées pour les obtenir. La valeur des prises dépend en partie de facteurs matériels tels que la taille des poissons et leur état. A poids égal, les poissons de petites dimensions ont presque toujours moins de valeur que les poissons de taille moyenne ou les gros poissons; quant aux poissons qui viennent de frayer, ils ont souvent très peu de valeur. Les facteurs économiques revêtant de l'importance du point de vue de la politique sont notamment les variations de prix en fonction de l'offre, le remplacement par d'autres produits, les changements intervenant dans le goût et dans le niveau de vie. Les données illustrant ces facteurs peuvent être introduites dans l'équation pour exprimer la valeur des prises. Pour une première approximation, il suffit normalement de considérer la valeur comme étant proportionnelle au poids du poisson capturé, mais la plupart des mesures de conservation tendent à accroître la taille moyenne des poissons capturés et, par là, leur prix moyen par unité de poids.

Toutes choses égales d'ailleurs — et la réglementation peut fort bien avoir pour résultat de détruire cette égalité — le coût de la pêche est étroitement proportionné à l'intensité de pêche, mais peu influencé par le calibre des poissons capturés. En conséquence, s'il est possible de réglementer la taille des poissons capturés — ce qui risque de ne pas être le cas avec certains engins tels que les sennes coulissantes — il faudrait faire en sorte que cette réglementation assure le rendement maximal pour l'intensité de pêche courante, en la modifiant éventuellement si cette dernière varie.

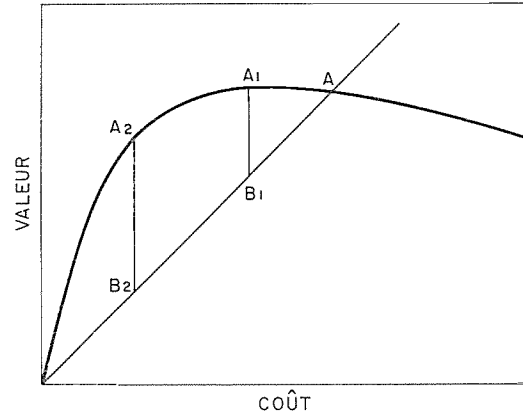
Il n'est pas si certain qu'il faille, pour assurer une exploitation rationnelle, ajuster l'intensité de la pêche de façon à obtenir la prise maximale, même si un tel maximum existe à un niveau d'exploitation réalisable. En l'absence d'une réglementation, les pêches tendent à se stabiliser à un niveau où la valeur de la prise est à peu près équivalente à son coût total. Si le poisson a de la valeur, s'il est facile à capturer et si, d'autre part, il est impossible de protéger les poissons de petites dimensions, il est vraisemblable que cet équilibre s'établira à un niveau d'exploitation supérieur à celui qui donnerait le rendement constant optimal. En réduisant l'effort de pêche au niveau du rendement maximal, on devrait donc obtenir un accroissement de la valeur des prises et une diminution des coûts, ce qui aurait d'heureux résultats, mais une réduction plus poussée peut également être souhaitable pour les raisons suivantes. A l'approche du maximum, la courbe qui exprime les prises en relation avec l'effort de pêche est très aplatie, de sorte qu'une réduction faible à modérée de l'effort de pêche n'en

traîne qu'une diminution négligeable des prises. Peut-être 98 pour cent des prises maximales pourraient être réalisées avec seulement 80 pour cent de l'effort nécessaire pour obtenir ce maximum, et le coût par tonne de la dernière tranche de 2 pour cent serait environ 10 fois supérieur à celui des 98 pour cent. Il est à peu près certain que les ressources en navires, en hommes et en capitaux qui devront être consacrées à cette tranche de 2 pour cent seraient beaucoup mieux employées ailleurs. Même lorsque le poisson est demandé pratiquement à n'importe quel prix, il doit bien exister d'autres stocks relativement inexploités vers lesquels pourrait être orienté l'effort excédentaire.

Une exploitation rationnelle devrait par conséquent viser à maintenir l'effort de pêche au niveau qui permet d'obtenir les plus gros revenus nets (valeur des prises moins coût de la capture). C'est-à-dire que le niveau d'exploitation devrait être maintenu au point où le coût marginal que représente l'adjonction d'une unité d'effort (un navire supplémentaire) est égal à la valeur marginale de l'accroissement des prises *constantes* résultant de cet effort supplémentaire. Du point de vue économique, cette situation est plus avantageuse que lorsque l'effort se situe au niveau qui assure le rendement constant optimal pour lequel la valeur marginale est de 0. Elle est même plus avantageuse comparée à celle où l'effort dépasse le maximum et où la valeur marginale est négative. On en trouve l'expression graphique à la figure IV-7, dans laquelle la courbe de la figure IV-6 rapportant les prises, en poids, à l'intensité de pêche en fonction de la proportion des stocks prélevée chaque année est remplacée par une courbe qui met en corrélation la valeur des prises et le coût de la capture. A titre de première approximation, la valeur des prises est proportionnelle au poids des poissons capturés et le coût est proportionnel à l'intensité de pêche. Dans ce cas, la position d'équilibre est le point A, situé à l'intersection de la droite des coûts et des valeurs équivalents et de la courbe. Dans cet exemple, l'intersection se situe au-delà du niveau d'exploitation qui donne les prises maximales, A_1 , et une réduction de la pêche en vue d'obtenir le rendement constant optimal donnera un excédent de la valeur sur les coûts égal à A_1B_1 . Toutefois, une nouvelle réduction de la pêche destinée à ramener les prises au point A_2 aboutira à un excédent encore supérieur, A_2B_2 .

Ce simple exposé des aspects économiques immédiats de l'aménagement devient plus complexe lorsqu'on envisage plusieurs stocks de poisson ou des pêches effectuées par plusieurs pays. Etant donné

FIGURE IV-7. — RAPPORT ENTRE LE COÛT DE LA PÊCHE ET LA VALEUR DES PRISES



NOTE: Le point A, qui se trouve à l'intersection de la droite correspondant aux coûts et valeurs équivalents et de la courbe, est le point d'équilibre atteint en l'absence d'une réglementation. Le profit net optimal, A_2B_2 , est réalisé en limitant la pêche à environ un tiers du niveau d'équilibre.

que les coûts ne sont pas les mêmes dans tous les pays et que ceux-ci n'accordent pas la même valeur au poisson, la position optimale pour chacun d'eux n'est pas non plus la même. Toutefois, si deux pays exploitent le même stock depuis quelque temps sans qu'interviennent de grands changements, il est à présumer qu'ils atteindront tous deux à peu près la même position d'équilibre, de sorte que leurs positions optimales seront également analogues. Quoi qu'il en soit, si l'effort total est porté au-delà du niveau assurant les prises maximales, il sera de l'intérêt de tous de le réduire, même si l'ampleur de la réduction nécessaire pour atteindre les diverses positions optimales est différente pour les divers groupes de pêcheurs.

Les conflits entre des intérêts nationaux, voire entre différents groupes de pêcheurs appartenant au même pays, risquent d'être plus graves lorsqu'ils portent sur plusieurs stocks de poisson d'espèces différentes. Aucune espèce de poisson n'existe isolément; elle peut entrer en concurrence avec une autre espèce pour son alimentation, servir d'aliment à une deuxième et se nourrir d'une troisième; tous ces stocks peuvent être exploités par des pêcheurs différents dont les prises influent par conséquent les unes sur les autres. Il peut arriver aussi que, tout en étant en premier lieu intéressés par une espèce, des pêcheurs capturent à l'occasion des poissons d'une espèce recherchée par d'autres pêcheurs. Dans la mer du Nord, les chalutiers pêchant le hareng prennent souvent un certain nombre de petits églefins. Dans ces circonstances, il est généralement impossible d'obtenir le rendement optimal constant de toutes les espèces exploitées; par exemple, le rendement maximal d'églefin ne serait réalisé que si les chalutiers qui pêchent le hareng ne détruisaient pas les petits églefins. Il faudrait pour cela interdire le

⁷ Voir: J.A. Crutchfield, *Biological and economic aspects of fisheries management*, Seattle, University of Washington, 1959. — Gordon H. Scott, The economic theory of a common property resource: the fishery, *Journal of Political Economy*, 62 (2) : 123-142, 1954.

chalutage au hareng, ce qui réduirait les prises de hareng. Il est donc difficile de définir un objectif unique à l'aménagement, mais le biologiste peut, en principe au moins, calculer quels seraient les effets d'une éventuelle réglementation.

Sur la base de ces calculs, l'économiste et l'administrateur peuvent déterminer la forme de réglementation la plus appropriée, en tenant également compte de la nécessité de porter au maximum les recettes nettes de l'aire de pêche considérée et de sauvegarder dans toute la mesure possible les intérêts légitimes des entreprises de pêche en cause. Si les pertes que causent les chalutiers pêchant le hareng en réduisant les prises d'églefin sont inférieures à la valeur du surcroît de hareng capturé, la limitation du chalutage au hareng afin de protéger les pêches d'églefin réduirait le revenu total potentiel de la pêche en mer du Nord. Cet exemple illustre également une autre grosse difficulté pratique qui se pose dans les pêches complexes. Dans une pêche simple, les inconvénients et les avantages d'une réglementation peuvent être équitablement partagés: s'il fallait réduire de 20 pour cent l'effort de pêche, chaque groupe de pêcheurs pourrait réduire son propre effort de 20 pour cent, de sorte que leur part de la prise demeurerait inchangée. Dans la mer du Nord, ce sont les pêcheurs d'églefins, pour la majeure

partie des Ecossais, qui subissent les pertes, tandis que les chalutiers au hareng qui opèrent pour d'autres pays ne sont soumis à aucune restriction; si les conclusions biologiques avaient été différentes et si le chalutage au hareng avait été limité afin d'accroître les prises totales en mer du Nord, toutes les pertes auraient été à la charge des pêcheurs de hareng tandis que les gains seraient allés aux pêcheurs d'églefins.

Bien entendu, ces considérations ne rendent pas l'aménagement moins indispensable, mais elles font apparaître plus clairement la nécessité de bien comprendre quantitativement des situations biologiques et économiques fort complexes et de concilier les intérêts des divers groupes de pêcheurs. Elles montrent qu'il serait certes justifié de fixer comme objectif final à l'aménagement des pêches dans une région l'obtention du rendement total net maximal de tous les stocks pris dans leur ensemble, mais qu'il peut être nécessaire de modifier cet objectif afin que les restrictions et les gains soient équitablement partagés. S'il est impossible de réaliser cette égalité dans le cadre d'une politique efficace d'exploitation, il peut être nécessaire aussi d'envisager des formules d'indemnisation à l'intention de groupes particuliers de pêcheurs qui subissent des pertes substantielles par suite de l'application de mesures d'aménagement.

Formes de réglementation

Toute réglementation, quelle qu'elle soit, peut influer sur les stocks de poisson et sur les prises futures en modifiant soit l'effort total de pêche (mortalité par capture, proportion du stock prélevée chaque année), soit les dimensions des poissons capturés. Toutefois, l'un ou l'autre de ces résultats peut être obtenu en appliquant diverses formes de réglementation; ce sont notamment:

- a) les restrictions concernant les dimensions ou l'état du poisson qui peut être débarqué;
- b) l'instauration de zones interdites;
- c) l'instauration de périodes de fermeture;
- d) les restrictions concernant les types d'engins;
- e) les restrictions imposées aux prises totales;
- f) la limitation de l'effort de pêche total.

L'efficacité de ces méthodes peut être mesurée en fonction des objectifs de l'aménagement, qui, comme nous l'avons noté ci-dessus, consistent généralement à obtenir la marge maximale entre la valeur totale des prises et le coût total de la capture. En d'autres termes, les règlements tendant à modifier les dimensions des poissons capturés ne devraient pas

entraîner une augmentation du coût de la pêche. Une réglementation visant à réduire la mortalité par pêche en limitant dans une certaine mesure l'intensité de pêche, afin de réaliser à long terme soit les mêmes prises, voire des prises plus importantes avec un effort de pêche moindre (et des coûts réduits), soit des prises légèrement inférieures avec un effort de pêche beaucoup moindre (et des coûts considérablement réduits), devrait assurer que le coût de la pêche peut être diminué *grosso modo* dans la même proportion que la mortalité par capture. Il faut également tenir compte de la facilité avec laquelle cette réglementation peut être mise en vigueur et des dépenses qu'elle implique. Un autre élément important pour une bonne application d'un règlement est que les pêcheurs intéressés soient convaincus qu'il est nécessaire pour leur permettre de réaliser à l'avenir de meilleures prises et que les pêcheurs «étrangers» le respectent également (et au regard de nombreux pêcheurs, un «étranger» peut être n'importe qui d'autre). Il importe non seulement que les règlements soient efficaces mais aussi que cette efficacité soit reconnue. Récemment, plusieurs commissions internationales ont pris des mesures afin que l'applica-

tion des règlements soit assurée conjointement par des inspecteurs de différentes nationalités, contrôlant mutuellement les navires des autres.

Restrictions concernant la taille des poissons

Ces restrictions sont des méthodes efficaces pour réglementer la taille du poisson prélevé sur le stock des pêcheries où le poisson de taille insuffisante pris accidentellement peut être rejeté à l'eau vivant ou bien encore où les pêcheurs peuvent juger de la taille du poisson avant la capture. Elles sont souvent utilisées avec succès dans la pêche au homard et à la crevette au moyen de casiers, et la pêche à la baleine, où le canonnier peut juger des dimensions de l'animal avant de lancer le harpon.

Dans la plupart des pêches, le poisson en dehors de la taille a peu de chance de survivre après avoir été rejeté à la mer. Même si le poisson est vivant lorsqu'il est ramené sur le pont, le pêcheur se préoccupe avant tout d'éviscérer et de mettre dans la glace celui qu'il va vendre, de préparer ensuite les engins pour en capturer d'autres et ce n'est qu'ensuite qu'il rejette à la mer le poisson au-dessous de la taille, qui à ce moment-là est mort. Dans ces conditions, les restrictions visant la taille des poissons n'aboutissent qu'à réduire les quantités débarquées sur le moment sans contribuer à améliorer dans l'avenir les prises ou quantités débarquées. Cependant, cette réglementation peut avoir un avantage indirect en décourageant les pêcheurs d'exploiter des zones de développement ou d'utiliser des engins qui leur permettraient de capturer des poissons de taille insuffisante et donc commercialement dépourvus de valeur. Elle peut favoriser l'application d'autres règlements comme ceux qui concernent la dimension des mailles des filets ou la fermeture des zones de développement, en enlevant à l'infraction une part de son attrait économique.

Zones interdites et périodes de fermeture

Ces deux méthodes peuvent être étudiées ensemble puisqu'elles sont souvent associées: une certaine zone peut en effet être interdite pendant une période limitée; en outre, elles ont des effets analogues et en fait, s'agissant de certains poissons migrateurs, elles reviennent pratiquement au même. Pour ce qui est de réduire l'intensité de la pêche, elles ne semblent pas idéales; elles peuvent faire baisser la mortalité due à la pêche, mais il est très peu vraisemblable que les coûts diminuent en proportion. Initialement, un raccourcissement de 10 pour cent de la campagne normale de pêche par exemple, réduira d'environ 10 pour cent la mortalité par pêche et

les coûts d'exploitation (mais non les dépenses d'équipement), mais à long terme il aura probablement les mêmes effets que la fixation d'un contingent de prises non réparti, dont on traitera en détail plus loin. A mesure que s'accroissent les prises par unité d'effort, l'adjonction à une flotte de nouveaux navires oblige à raccourcir progressivement la campagne afin de ramener la prise totale au niveau souhaité.

Des zones interdites ou des périodes de fermeture peuvent également être instaurées pour réglementer les dimensions du poisson capturé, s'il se trouve des aires ou des époques où le poisson de petite taille est particulièrement répandu. Par exemple, les alevins de plusieurs espèces ont tendance à rester près des côtes ou dans les eaux peu profondes; la fermeture de ces zones de développement les protégerait efficacement. En outre, il peut y avoir des époques ou des endroits où le poisson se trouve en mauvais état, notamment après le frai; la fermeture permettrait au poisson de récupérer et de fournir par la suite une prise totale plus importante et d'une plus grande valeur. Ces mesures (qui se distinguent de la fermeture totale pendant une campagne) sont particulièrement utiles lorsqu'il existe d'autres lieux de pêche qui peuvent être exploités avec profit. Sinon, elles entraîneraient le désarmement temporaire des navires ou un détournement vers des lieux de pêche peu rentables et augmenteraient par conséquent le coût de la pêche.

Réglementation touchant les engins de pêche

Les règlements concernant les types d'engins peuvent être divisés en deux catégories: ceux qui visent à réduire la mortalité par pêche, en interdisant ou en restreignant l'emploi des engins les plus efficaces ou « dommageables », et ceux qui portent sur les dimensions du poisson capturé, telle que la réglementation concernant les mailles des filets. Les premiers ne se justifient guère du point de vue économique. Ils ne réussissent à réduire la mortalité due à la pêche que dans la mesure où ils augmentent les frais à engager pour prendre une proportion donnée du stock. Ils peuvent être nécessaires lorsqu'un effort de pêche intensifié réduirait considérablement les prises totales, par exemple en diminuant le nombre des recrues, mais en fait ils ne sont qu'un pis-aller à défaut de meilleures mesures d'aménagement. Exceptionnellement, une méthode de pêche destructive, comme l'empoisonnement ou le dynamitage, peut être interdite dans l'intérêt d'une pêche dans son ensemble. En outre, des raisons de force majeure relevant de la politique sociale nationale, particulièrement pour ce qui touche la protection des communautés de pêcheurs, peuvent nécessiter une réglementation locale sur les engins de pêche, même si du

point de vue strictement économique celle-ci n'est pas justifiée.

De telles mesures, qui ont pour but de limiter les dimensions du poisson capturé, spécialement en fixant la grandeur des mailles de chaluts, sont utiles et ont été très largement appliquées. Elles n'ont généralement aucun effet sur le coût de la pêche, il peut même arriver qu'un chalut à larges mailles coûte moins cher et pêche plus efficacement les gros poissons. Dans la pratique, il est impossible de modifier la sélectivité de nombreux engins. Ainsi, les sennes coulissantes capturent tout le poisson qui se trouve dans un banc. La sélectivité des palangres peut être modifiée, mais de façon assez imprécise, en ce sens que plus les hameçons sont gros, plus on attrapera de poissons de grande taille, sans que le rapport soit, de loin, exact. Même lorsqu'il s'agit de chaluts, le choix porte sur un large éventail de dimensions. Si l'on souhaite prendre du poisson d'une certaine taille et au-dessus, on peut choisir une grandeur de maille telle que la moitié du poisson de la taille critique sera retenue et que l'autre moitié sera libérée, mais certains poissons beaucoup plus petits resteront dans le filet alors que d'autres de dimensions considérablement plus grandes que la taille critique s'en échapperont. Si un pêcheur, en relevant son filet, voit lui échapper un de ces gros poissons, il sera moins disposé à utiliser des filets à grandes mailles, d'autant plus que, dans l'eau, le poisson paraît plus gros que sur le pont du bateau.

Les mesures réglementant la taille des mailles de filets et autres mesures analogues se heurtent à un obstacle plus sérieux, à savoir que nombre des pêches auxquelles elles s'appliquent exploitent plusieurs espèces qui peuvent être capturées dans le même trait. Si divers groupes de pêcheurs recherchent des espèces différentes, il est impossible, sans provoquer des réductions inacceptables des prises d'espèces plus petites, d'adopter une grandeur de mailles suffisante pour réglementer efficacement les prises sur les stocks de grandes espèces. Ainsi, dans la mer du Nord, les plus grosses prises d'espèces démersales portent sur la morue, l'églefin et la plie. L'emploi de mailles de 100 millimètres et plus et, pour la morue et la plie, probablement de 150 millimètres au moins, permettrait d'augmenter les prises de toutes ces espèces et l'ensemble des prises au chalut. Or il s'est révélé impossible d'adopter une grandeur de mailles supérieure à 80 millimètres, car il en résulterait une perte des espèces plus petites (particulièrement soles et merlans) qui sont d'un grand intérêt pour certains groupes de pêcheurs. En tout état de cause, même avec la grandeur de mailles qui permettrait d'obtenir la plus grosse prise totale de toutes les espèces (environ 110 millimètres) celle-ci serait très inférieure à la somme des rendements réalisés pour chaque espèce avec les dimensions de

mailles optimales pour chacune d'elles — environ 80 millimètres pour les soles et 150 millimètres pour la morue.

L'inconvénient le plus grave d'une réglementation sur les mailles considérée comme seule méthode d'aménagement tient à ce que son succès même tend à provoquer des changements qui annulent une grande partie de ses avantages. L'amélioration des prises attire de nouveaux pêcheurs, d'où une nouvelle réduction du stock jusqu'à ce que la production de chacun des pêcheurs revienne à son niveau antérieur.

Limitation des prises totales et de l'effort de pêche

Pour être efficace, l'aménagement doit par conséquent prévoir une certaine limitation du volume de la pêche (mortalité par capture) au moyen d'une restriction directe des prises totales ou de l'effort de pêche total, appuyée lorsque cela est nécessaire et possible par des mesures, telles qu'une réglementation de la grandeur des mailles, fixant des limites aux dimensions du poisson capturé. Certains des problèmes pratiques sont liés à la question de savoir si l'intensité de pêche est mesurée en tant qu'input (effort de pêche, c'est-à-dire nombre d'heures de pêche effectuées par un navire standard) ou en tant qu'output (prises), mais du point de vue économique la question la plus importante est de savoir si l'intensité totale de pêche est fixée en tant que contingent global à partir duquel cessent toutes les opérations de pêche, ou bien si des contingents individuels sont établis pour chaque groupe de pêcheurs.

S'il n'est fixé qu'un seul contingent global, tous les pêcheurs se précipiteront pour s'assurer la part maximale. Cette compétition qu'il était facile de prévoir pour des raisons théoriques s'est produite dans tous les principaux stocks faisant l'objet d'un contingentement unique. A citer comme exemples: la pêche à la baleine dans l'Antarctique, avant que les nations intéressées ne conviennent d'un mode de partage du contingent, et la pêche au flétan dans le Pacifique, pour lequel les contingents ont généralement été fixés en termes de prises; mais les mêmes résultats peuvent être prévus s'il n'y a qu'un seul contingent d'effort, par exemple si la pêche se poursuit jusqu'à concurrence de 1 000 jours. Par suite de l'accroissement des ressources investies, et, partant, de la réduction de la durée de la campagne, le coût unitaire de l'effort de pêche dans les pêcheries de flétan du Pacifique s'est élevé approximativement en proportion de la réduction de l'effort total, de sorte que le coût total de la capture était à peu près le même. Une réglementation fondée sur un contingent unique non réparti ne peut à la longue aboutir à un abaissement substantiel des coûts.

A la réglementation et à la réduction de l'effort ne répondra qu'un accroissement des prises, encore que celui-ci puisse être important pour des stocks comme les baleines.

Si le contingent total est alloué à des groupes de pêcheurs entre lesquels la concurrence est limitée ou éliminée, les avantages que peut procurer une réglementation ne devraient pas être annulés par des coûts excessifs. Chaque groupe peut s'organiser de manière à prendre sa part de la capture au moindre coût, ou tirer parti autrement des bienfaits de la réglementation; ainsi, un pays pourrait souhaiter assurer un gain au maximum de pêcheurs. A mesure que les règlements entreront en vigueur et que les stocks se reconstitueront, la différence entre la valeur de la prise et le coût de la capture s'accroîtra, peut-être de façon considérable, rendant de plus en plus avantageux le droit à une part de la prise. Par exemple, on a calculé que le coût de la récolte de saumons sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord pourrait être réduit des trois quarts environ au moyen d'une politique d'aménagement permettant l'utilisation des engins les plus efficaces. Si une telle politique pouvait être appliquée, le droit de capturer disons la valeur d'un million de dollars de saumons coûterait 750 000 dollars, les frais réels de la capture — y compris un bénéfice raisonnable sur le capital — ne s'élevant qu'à 250 000 dollars. Il est évident que dans ces circonstances la répartition équitable des parts du contingent posera un problème aigu.

S'agissant de pêches nationales, ces problèmes peuvent être résolus, en principe au moins. Un organisme central peut être constitué pour assurer la mise en œuvre de toute décision concernant le mode de répartition du contingent et pour veiller à ce que ceux qui n'ont pas reçu de contingent ne se livrent pas à la pêche. Une proposition intéressante est à signaler: il faudrait modérer l'attrait que présente la perspective d'avoir une part dans le contingent — or c'est de là que découle le principal problème de l'allocation — par le paiement, pour obtenir une licence, d'un droit d'un montant très élevé presque égal à la différence entre la valeur de la prise et le coût de la capture; ce droit pourrait par exemple être de 700 000 dollars pour prendre une valeur d'un million de dollars de saumons. Le produit de ces droits pourrait être consacré à diverses fins: pour compenser les dépenses d'aménagement et de la recherche associée, financer des recherches sur d'autres stocks, ou améliorer les conditions de vie générales des pêcheurs et alimenter un fonds central du gouvernement.

L'importance de cette proposition vient de ce qu'elle traduit explicitement le sentiment que, dans de bonnes conditions de gestion, le surcroît de valeur des prises peut être sensiblement supérieur au

coût de la capture et de ce qu'il est clairement établi à qui devrait aller cet excédent. Ainsi se trouve résolu, dans une certaine mesure au moins, le problème essentiel que pose l'aménagement des pêches, à savoir que les stocks de poisson sont un bien commun. Les stocks ne deviennent pas la propriété de l'Etat, mais il détient en fait de larges pouvoirs sur l'exploitation des pêches. En outre, il y aurait un encouragement financier direct à aménager rationnellement les pêches, puisque l'excédent de la valeur par rapport au coût, et par conséquent le prix que les pêcheurs seraient disposés à payer pour les licences, dépendrait du choix des méthodes d'exploitation.

Dans les pêches internationales, la répartition des parts de la prise pose des problèmes beaucoup plus complexes. De nombreux pays développent rapidement leurs pêches et ne seraient pas disposés à accepter des parts calculées d'après les captures des années précédentes. Il y a en outre le problème particulier des pays qui souhaitent participer à une pêche pour la première fois. Si les plans nationaux de pêche sont connus pour les années à venir, ils constituent à court terme, en principe au moins, une base équitable et raisonnable pour allouer les parts. En supposant que l'on alloue un contingent pour 1970, les parts qui, selon toute vraisemblance, reviendraient aux divers pays en 1970, en l'absence de toute réglementation ou allocation, donnent sans doute de meilleures indications pour fixer le contingent que les prises réalisées en 1966. Par exemple, si un pays qui reçoit actuellement 20 pour cent de la prise projette de doubler son effort de pêche, alors que les autres pays ne modifient pas leurs plans, sa part s'élèvera à environ 33 pour cent, la part des autres pays étant réduite en conséquence. Les contingents alloués dans ces proportions seraient équitables en ce sens que chaque pays prendrait, avec une réglementation, la même part de la capture qu'il aurait prise sans réglementation. A mesure que les stocks se garnissent, dans de bonnes conditions d'exploitation, la répartition devient plus difficile car, si la pêche présente plus d'avantage, un plus grand nombre de pays désirent accroître leur part. Un risque évident doit être éliminé: que les gouvernements soient tentés de formuler des plans de développement trop ambitieux en visant la répartition du contingent.

Quelle que soit la méthode adoptée — quota global unique ou contingents alloués à des groupes de pêcheurs — le contingent doit être défini soit en termes de prise, soit en termes d'effort de pêche, par exemple le nombre de jours en mer. Du point de vue biologique, il s'agit d'atteindre une certaine mortalité par capture, c'est-à-dire de prendre chaque année une certaine proportion du stock. Ni la capture, ni l'effort de pêche ne seront en rapport ab-

solument constant avec la mortalité par pêche, du moins en termes physiques facilement mesurables. La prise correspondant au taux de mortalité par pêche souhaité dépendra de l'abondance du stock; quant à l'effort de pêche nécessaire pour atteindre une mortalité par capture donnée, il dépendra de l'efficacité de l'opération choisie comme unité d'effort — par exemple un jour en mer d'un navire d'une certaine dimension — et de la mesure dans laquelle la répartition et le comportement du poisson rendent ce dernier plus ou moins accessible.

Il est facile de définir les prises en unités normalisées, bien que le nombre croissant de navires qui congèlent et traitent le poisson en mer rende moins aisée une mesure précise des captures en poids de poisson frais entier. Il est beaucoup plus difficile de donner une définition standard de l'effort de pêche, particulièrement si la limite fixée est telle qu'elle corresponde à un contingent unique exigeant que l'effort de pêche de tous les navires opérant sur un lieu de pêche soit exprimé de la même façon. Il est plus facile de mesurer l'effort de pêche lorsqu'un contingent a été alloué, explicitement ou implicitement, par exemple si tous les pays conviennent de réduire leur intensité de pêche d'un certain pourcentage ou si des limites sont imposées au moyen de licences. Dans ce dernier cas, la mesure de l'effort de pêche en unités normalisées ne peut poser de difficultés sérieuses que si un pêcheur détenteur d'une licence souhaite améliorer l'efficacité de ses opérations en utilisant un navire plus gros ou plus moderne ou en remplaçant ou en modifiant ses engins de pêche.

La mesure de l'intensité de pêche en fonction des prises présente également des difficultés surtout parce que les moyens manquent pour mesurer l'abondance des stocks de poisson. La richesse de nombreux stocks varie largement par suite des différences d'effectifs d'une classe d'âge à l'autre, tandis que le contingent pour une année ou une campagne doit être fixé suffisamment à l'avance. Certaines méthodes de prévision des stocks exigent un effort spécial de recherche, par exemple l'emploi de navires de recherche pour déterminer la proportion de poissons encore trop petits pour être capturés. Heureusement, au moins pour ce qui est des espèces qui ont une grande longévité, de faibles erreurs commises en fixant les contingents pour une année peuvent être corrigées, sans pertes appréciables, par un ajustement approprié dans les années ultérieures, mais il faut pour cela que les organes administratifs qui fixent et ajustent les contingents soient d'un fonctionnement suffisamment rapide et souple.

La réglementation est plus complexe encore lorsqu'il s'agit de plusieurs espèces de poisson. En dehors du poisson en bancs tel que l'anchoveta et le hareng, peu de pêches mondiales importantes por-

tent exclusivement sur une espèce. Dans une vaste zone de pêche, les proportions des différentes espèces capturées varient d'un lieu de pêche à un autre et souvent aussi d'une campagne à l'autre sur le même lieu de pêche. La nécessité d'une réglementation pour chacune des différentes espèces a également tendance à varier; les espèces qui ont le plus de valeur peuvent être sérieusement surexploitées, alors que d'autres sont à peine pêchées. Un aménagement rationnel doit donc assurer l'application d'une réglementation appropriée pour les premières, sans décourager la pêche des autres, ce qui n'est pas facile. Le succès des règlements appliqués au flétan du Pacifique peut être mesuré en comparant les prises des années récentes, qui ont atteint environ 15 000 tonnes dans l'Atlantique, où il n'existe aucune réglementation spéciale protégeant le flétan (lequel en raison de la longue durée de vie qu'il peut atteindre, de sa croissance lente et de sa valeur élevée, est particulièrement vulnérable à une pêche trop intensive), aux 40 000 tonnes obtenues dans le Pacifique, où la pêche au flétan est strictement réglementée. On pourrait cependant arguer aussi, avec quelque raison, que l'absence d'une réglementation concernant le flétan a des effets évidents, si l'on compare les prises totales de toutes les espèces réalisées dans les aires où le flétan se trouve en quantité notable: environ 1,5 million de tonnes d'autres poissons démersaux (morues, rascasses et flets) sont capturés chaque année au large de la côte orientale du Canada (zone 2-4 de la CRPAN), alors que 60 000 tonnes seulement sont prises au large de la côte occidentale du Canada et de l'Alaska sur les fonds de pêche relevant de la Commission internationale du flétan du Pacifique (non compris les prises très importantes récemment réalisées dans la zone par les chalutiers du Japon et de l'U.R.S.S., qui ne font pas partie de la Commission).

Une expérience désastreuse, quelque peu différente, puisqu'il s'agit non plus de stocks d'espèces particulières, mais seulement d'un ensemble de stocks, a été enregistrée dans les pêches à la baleine de l'Antarctique, où les stocks de baleines bleues, de rorquals communs et de rorquals de Rudolf ont fait successivement l'objet principal de la pêche. Les pêcheurs ne se sont détournés de l'espèce préférée pour pêcher la suivante (de la baleine bleue au rorqual commun ou du rorqual commun au rorqual de Rudolf) que lorsque le stock des premières a été considérablement dégarni. Bien qu'actuellement seuls les stocks de rorquals de Rudolf — la plus petite des trois espèces — soient suffisamment abondants pour alimenter des prises appréciables, les captures effectives réalisées au cours de l'une quelconque des campagnes passées qui ont décimé à tel point les stocks étaient probablement inférieures aux captures an-

nelles qui auraient pu être obtenues indéfiniment si les trois stocks avaient été maintenus et récoltés au niveau optimal. L'idéal serait donc d'imposer des restrictions distinctes (limitation des prises ou contingents d'effort) pour chaque espèce, mais lorsque deux espèces ou plus sont capturées ensemble dans des proportions variables, le problème se pose de savoir ce qui arrive lorsque la limite a été atteinte pour une espèce. Il est alors souvent peu rentable ou impossible d'opérer uniquement sur les autres espèces.

L'expérience de la Commission internationale de la baleine (CIB) suggère toutefois une méthode pour aménager les pêches intéressant plusieurs espèces, à savoir la fixation d'un contingent global, différents facteurs de pondération étant appliqués aux prises de chaque espèce. Pour la baleine, ces facteurs ont été déterminés de façon à aboutir à une valeur à peu près équivalente, c'est-à-dire: une unité baleine bleue (BWU) = une baleine bleue = deux rorquals communs = six rorquals de Rudolf; mais ils pourraient aussi bien être fixés (et ajustés le cas échéant) de façon à tenir compte de la nécessité de protéger chacune des espèces. Ainsi, en 1955, les stocks de baleines bleues étaient sérieusement surexploités, ceux de rorquals communs atteignaient probablement le niveau d'exploitation optimal, tandis que les stocks de rorquals de Rudolf étaient pratiquement inutilisés. Dans ce cas, les facteurs de pondération appropriés auraient pu être: 1 BWU = 0,5 baleine bleue = 2 rorquals communs = 15 rorquals de Rudolf. A condition qu'en outre le contingent total ait été alloué à des pays ou expéditions, les pêcheurs seraient fortement découragés de

tuer les baleines bleues et incités à chasser le rorqual de Rudolf.

Il est impossible d'examiner ici toutes les formes possibles de réglementation et tous les problèmes qui risquent de surgir à la suite de l'application des règlements. On peut cependant tirer certaines conclusions générales. Les dispositions qui réglementent les dimensions du poisson capturé ne peuvent avoir qu'une application limitée, par exemple dans la pêche au chalut où le maillage peut être modifié. Dans ce cas, elles peuvent avoir des effets bénéfiques précis, encore que limités, mais à défaut d'une autre réglementation s'appliquant à l'intensité de pêche, les avantages risquent d'être annulés. L'essentiel, pour un aménagement complet, consiste donc à réglementer l'intensité de pêche, ce qui dans tout stock surexploité donnera lieu à un excédent considérable de la valeur des prises sur les coûts. Il importe de décider comment et à qui cet excédent sera accordé, faute de quoi il est probable qu'il sera annulé par des coûts excessifs sous une forme ou sous une autre. Un aménagement rationnel implique généralement une restriction de l'accès aux pêches, ce qui peut être relativement facile dans une pêche nationale, quand un contingent national a été alloué à un pays, sous réserve qu'un organisme central soit investi de l'autorité et des pouvoirs nécessaires pour appliquer les règlements. Il n'en va toutefois pas de même dans les pêches internationales. Pour celles-ci, les restrictions imposées à l'accès aux lieux de pêche peuvent mettre en jeu des questions telles que l'étendue des limites de pêche exclusive et les pouvoirs des commissions internationales.

Dispositifs d'aménagement et droit international

Les nations peuvent aborder le problème de l'aménagement des pêches de deux manières:

1. En appliquant des mesures appropriées dans les zones maritimes situées au large de leurs côtes et sur lesquelles elles exercent leur souveraineté (mer territoriale) ou dans lesquelles elles revendiquent la juridiction sur les pêcheries (zones de pêche), les pêcheurs d'autres pays en étant généralement totalement exclus.
2. En créant des commissions internationales responsables de pêches ou groupes de pêches hauturières déterminés.

Ces méthodes sont étroitement liées à la question générale du droit de la mer et au principe de la conservation des ressources naturelles.

Depuis le XVII^e siècle, où, du fait de l'expansion du commerce maritime et de l'apparition de puis-

santes nations maritimes, la notion de mers fermées soutenue par quelques pays a été remplacée par le concept de mers ouvertes, les deux principes fondamentaux du droit de la mer veulent qu'une zone d'eaux maritimes relève de la souveraineté exclusive de l'Etat riverain et que la haute mer située au-delà de cette zone reste libre. A l'origine, ces principes avaient pour but de répondre aux besoins de la sécurité nationale et de les concilier avec la liberté du commerce et de la navigation. Mais ils ont été appliqués à toutes les activités qui relèvent de ces deux domaines, et ils ont, en conséquence, servi à définir le cadre juridique régissant la pêche.

Le droit exclusif à la pêche des Etats riverains au large de leurs propres côtes et la liberté de pêche en haute mer sont encore les principes fondamentaux du droit international en matière de pêche; on s'efforce toutefois, depuis peu, de définir plus

clai rement la mesure dans laquelle peuvent s'exercer ces droits et cette liberté.

Mer territoriale et zones de pêche

La délimitation exacte de la zone maritime où un Etat riverain jouit des droits de pêche exclusive a une grande importance, car elle influe directement sur la réglementation des pêches et, en particulier, fixe les limites des eaux de haute mer où les problèmes de conservation et d'aménagement sont manifestement d'un caractère international, bien que, par suite des mouvements et des migrations de nombreuses espèces de poisson, ces limites arbitrairement fixées ne correspondent pas toujours à la réalité.

Il n'y a pas très longtemps encore, la zone maritime où les Etats côtiers exerçaient une juridiction exclusive sur les pêcheries coïncidait, dans tous les cas, avec la mer territoriale, c'est-à-dire, la bande de mer immédiatement au large des côtes, où les Etats riverains exercent le même degré de souveraineté que sur leur propre territoire terrestre. La zone revendiquée par un Etat comme mer territoriale variait cependant considérablement d'un Etat à l'autre; la largeur des zones revendiquées était le plus souvent de 3 à 12 milles marins, bien que, dans des cas exceptionnels, la largeur ait été plus considérable.

La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Genève en 1958, a étudié la question de la largeur de la mer territoriale. Bien qu'elle ait adopté une convention sur la mer territoriale, y compris des règles touchant la ligne de base à adopter pour mesurer sa largeur, aucun accord n'a été conclu sur cette largeur elle-même.

Une seconde conférence a eu lieu en 1960, également à Genève; là non plus, aucun accord n'a été réalisé. Une proposition qui n'a pas été adoptée, faute d'une seule voix pour atteindre la majorité des deux tiers requise, a eu une influence incontestable sur les mesures nationales et internationales prises par la suite. Elle envisageait:

1. De permettre aux Etats de revendiquer comme mer territoriale une zone allant jusqu'à 6 milles marins de la côte.
2. De permettre aux Etats de revendiquer des droits de pêche exclusive sur une zone immédiatement située au-delà de sa mer territoriale et s'étendant jusqu'à 12 milles de la côte. Les Etats dont les navires se sont habituellement livrés à la pêche dans la bande des 6 milles extérieurs de la zone de pêche (c'est-à-dire la zone de pêche tout entière si les Etats revendiquent une mer territoriale de 6 milles plus la zone de pêche d'une largeur de 6 milles) pendant une période de cinq années

immédiatement antérieure au 1^{er} janvier 1958 peuvent continuer à pratiquer cette pêche pendant une période de 10 années à compter du 31 octobre 1960.

3. De permettre à un Etat riverain, sous réserve de certaines clauses de sauvegarde, de revendiquer des droits de pêche préférentiels dans toute zone de la haute mer adjacente à sa zone de pêche exclusive, lorsqu'il a été scientifiquement établi qu'une situation ou des conditions spéciales rendent l'exploitation des ressources biologiques de la haute mer dans cette zone d'une importance fondamentale pour le développement économique de l'Etat riverain en question ou pour son ravitaillement.

Depuis 1960, plusieurs Etats ont promulgué une législation fixant à 12 milles marins à partir de la côte la largeur de la zone de pêche exclusive. En outre, des accords bilatéraux ont été conclus sur la base de la proposition faite en 1960 et une Convention européenne sur la pêche a été signée en 1964. Cette convention ne contient aucune disposition sur la largeur de la mer territoriale, mais elle stipule que les Parties contractantes ont le droit exclusif de pêche et juridiction exclusive en matière de pêche dans la zone de 6 milles mesurée à partir de la ligne de base de la mer territoriale; dans la zone comprise entre 6 et 12 milles, le droit de pêche n'est exercé que par l'Etat riverain ainsi que par les autres Parties contractantes dont les navires de pêche ont habituellement pratiqué la pêche dans cette zone entre le 1^{er} janvier 1953 et le 31 décembre 1962. Le droit accordé aux navires de pêche d'autres Parties contractantes n'est pas limité dans le temps, mais ces navires ne doivent pas faire porter leur effort de pêche sur des stocks de poisson ou sur des lieux de pêche substantiellement différents de ceux qu'ils avaient l'habitude d'exploiter. En outre, l'Etat riverain peut, aux termes de la Convention, réglementer la pêche dans la zone de 6 à 12 milles, à condition qu'il n'en résulte aucune discrimination, ni en droit ni en fait, à l'encontre des navires de pêche dûment autorisés d'autres Parties contractantes. Il n'est pas stipulé dans la Convention que les Parties contractantes revendiqueront une zone de pêche exclusive de 12 milles à l'égard de tous les Etats qui n'adhèrent pas à la Convention.

Comme on peut le voir, il y a aujourd'hui un manque évident d'uniformité dans la délimitation de la zone de haute mer où les Etats riverains ont des droits de pêche exclusifs. Ainsi, les revendications d'un pays varient quant à la largeur de la mer territoriale. En outre, dans de nombreux pays, on a tendance à dissocier entièrement le concept de limites de pêche et celui de mer territoriale. Lorsque des Etats créent une zone de pêche s'éten-

dant au-delà de la mer territoriale, la zone en question n'est pas toujours exclusive et des droits de pêche peuvent être accordés, soit pour une période transitoire, soit sans limitation de durée, aux navires de pêche de certains autres Etats.

Haute mer

On reconnaissait déjà au début de ce siècle que les ressources biologiques de la mer n'étaient pas inépuisables et qu'étant donné la liberté de pêche dont jouissaient toutes les nations en haute mer, il serait nécessaire d'assurer une exploitation rationnelle des ressources par la voie d'une collaboration internationale. En même temps, il devenait évident qu'il fallait, pour atteindre cet objectif, mener des recherches plus poussées sur les aspects biologiques et écologiques des pêches.

Tout d'abord, des mesures ont été prises sur une base régionale, à la fois pour coordonner la recherche scientifique et envisager de façon positive l'aménagement des ressources. Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) a été créé en 1902 pour encourager et coordonner les prospections dans l'océan Atlantique nord-est, y compris les eaux situées au large du Groenland et de l'Islande. En 1911, une convention a été conclue en vue de la conservation et de la protection des phoques à fourrure et des loutres de mer dans les eaux de l'océan Pacifique nord.

On s'est demandé s'il était possible d'aborder globalement le problème de la conservation et de l'aménagement des ressources de la mer en recherchant l'accord le plus large possible sur les principes fondamentaux qui devraient régir toutes les conventions régionales et sur les règles de base à observer dans les zones où peuvent surgir des conflits.

La Société des Nations avait envisagé d'inscrire l'exploitation et la conservation des produits de la mer parmi les questions à soumettre à une conférence internationale de codification. Les principaux pays pratiquant la pêche estimèrent toutefois que, vu la diversité des problèmes biologiques, économiques et politiques particuliers à différentes zones de pêche, il était préférable d'élaborer des règlements répondant aux besoins de zones de pêche déterminées, par accord entre les nations directement intéressées.

L'ensemble du problème des dispositions applicables à la haute mer a été retenu par l'Organisation des Nations Unies en 1949 pour examen, aux fins de codification, par la Commission du droit international. Les projets d'articles rédigés par la Commission en 1951 prévoyaient que les Etats seraient tenus d'accepter comme ayant un caractère obligatoire pour leurs ressortissants tout système de ré-

glementation des pêches dans une zone quelconque de haute mer, qu'une autorité internationale aurait prescrit comme essentiel à la protection des ressources halieutiques de cette zone contre le gaspillage ou l'extermination. Cette autorité internationale devait être créée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et elle aurait pu intervenir à la demande de tout Etat intéressé. Cette disposition n'a toutefois pas été retenue dans la version définitive des projets d'articles soumis à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer de 1958.

La Conférence de 1958 a adopté plusieurs instruments internationaux, notamment une Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. La Convention, entrée en vigueur en 1966 pour les Parties qui l'ont signée et ratifiée, représentait la première tentative d'aborder le problème à l'échelle mondiale. Sa portée est nécessairement limitée et elle vise essentiellement à favoriser l'adoption de mesures de conservation et à fournir le mécanisme nécessaire pour faciliter le règlement des différends. Elle contient également des dispositions soulignant l'intérêt spécial des Etats riverains au maintien de la productivité des ressources biologiques dans toute partie de la haute mer adjacente à leur mer territoriale et leur droit de participer, dans des conditions d'égalité, à tout système de réglementation aux fins de la conservation des ressources biologiques de la haute mer dans cette région, même si leurs nationaux ne s'y livrent pas à la pêche.

A la Conférence de 1958, on s'est rendu pleinement compte que la Convention susmentionnée devrait être complétée par des accords spéciaux et régionaux. Aux termes d'une résolution qui y a été adoptée, il était recommandé que les Etats intéressés coopèrent à l'établissement des programmes de conservation nécessaires par l'entremise des organisations de cette nature qui existent pour des zones particulières de la haute mer ou pour des espèces particulières de ressources biologiques marines. Il était recommandé en outre que ces organisations soient utilisées dans la mesure du possible pour la conduite des négociations en vue du règlement des différends et de l'application des mesures de conservation décidées d'un commun accord. Dans sa résolution, la Conférence faisait expressément état du rapport de la Conférence technique internationale sur la conservation des ressources biologiques de la mer, tenue à Rome en 1955 pour formuler les recommandations scientifiques et techniques appropriées en vue de la préparation de la Conférence sur le droit de la mer de 1958. La Conférence technique de 1955 était arrivée à la conclusion que le système de réglementation internationale de la pêche, fondé sur la répartition géographique et biologique des populations marines, semblait, d'une manière

générale, la meilleure façon d'aborder ces problèmes. Ce système repose sur des conventions signées par les nations intéressées.

Organismes spécialisés en matière de pêche

Le Conseil international pour l'exploration de la mer a été constitué dès 1902, mais la plupart des organismes de pêche actuels ont été créés après la seconde guerre mondiale. Cinq d'entre eux ont été constitués sous les auspices de la FAO; les autres sont des organismes indépendants créés par voie de convention.

La composition, la compétence géographique et le domaine de responsabilité des diverses commissions, ainsi que les principales mesures qu'elles ont adoptées, sont exposés dans des rapports de la FAO⁸. La plupart de ces commissions font paraître des rapports complets qui exposent non seulement les progrès réalisés dans l'application de règlements divers, mais aussi les résultats de la recherche scientifique sur lesquels se fondent ces règlements. On trouvera aussi au tableau annexe 16 des renseignements succincts au sujet de ces organismes.

Certains organismes de pêche ont été créés pour s'occuper seulement d'une mer déterminée ou d'un ensemble particulier (c'est le cas de la Commission mixte des pêcheries de la mer Noire et de la Commission des pêcheries des Grands Lacs). D'autres sont chargés de s'occuper d'une région de la haute mer délimitée avec précision par la longitude et la latitude [Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN) et Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est (CPANE)]. Toutefois, le domaine de compétence de nombreux organismes des pêches n'est défini qu'en termes généraux: Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC) [Commission interaméricaine du thon tropical] dans l'océan Pacifique oriental ou Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP).

L'absence de limites géographiques précises peut être parfois avantageuse en ce sens qu'elle assure une certaine souplesse pour prendre en considération les enquêtes et les recherches sur la biologie des espèces en cause. Cependant, il importe de définir avec précision les zones considérées chaque fois que des pays membres sont invités à fournir des données, à coordonner ou à entreprendre des recherches, ou chaque fois qu'une commission doit élaborer des mesures de conservation. Il faut toutefois que la zone de compétence soit assez étendue

pour englober toutes les variétés de population qui constituent les ressources dont s'occupe la commission intéressée. La plupart des conventions créant des organismes internationaux des pêches étendent la compétence de ces derniers à la mer territoriale des Etats membres.

La grande majorité des organismes internationaux des pêches ont été constitués pour s'occuper de pêche marine. Pratiquement toutes les eaux marines sont desservies et, dans certaines régions, par plusieurs organismes. Il ne faudrait toutefois pas en conclure que toutes les ressources biologiques de la mer font l'objet de recherches scientifiques et de mesures d'aménagement. En fait, la composition, l'éventail des espèces prises en considération, les fonctions, les pouvoirs et les activités des organismes internationaux des pêches varient considérablement.

L'efficacité de ces organismes est subordonnée dans une très large mesure à la participation et à la collaboration de tous les Etats intéressés. En règle générale, ces pays ne comprennent pas seulement ceux dont les ressortissants et les navires pêchent dans la zone géographique dont est responsable l'organisme considéré, mais aussi les Etats riverains de la zone. Les dispositions des instruments de base concernant les conditions d'adhésion ne permettent pas toujours à tous les Etats de participer aux organismes en question.

Plusieurs de ces organismes ont, en quelque sorte, une assise terrestre, car seuls peuvent en devenir membres les Etats dont les territoires sont situés dans la zone de leur compétence. Ce sont notamment la Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique sud-ouest (CARPAS) et la Commission régionale des pêches pour l'Afrique de l'Ouest, toutes deux créées sous les auspices de la FAO. Un certain nombre de conventions ne prévoient pas expressément ou implicitement la possibilité d'adhésions ultérieures, mais cela ne doit pas nécessairement être interprété comme excluant l'admission de nouveaux membres. Plusieurs conventions disposent que l'organisme qu'elles créent peut, à certaines conditions, admettre parmi ses membres, des Etats autres que les Etats riverains situés dans la zone de compétence ou des Etats autres que les membres originels. Ainsi, tous les Etats dont les ressortissants participent à des opérations de pêche dans la zone de compétence de l'IATTC peuvent en devenir membres avec l'assentiment unanime des Parties contractantes. Il existe des commissions dont peuvent devenir membres tous les Etats qui adhèrent à l'instrument de base, en adressant au gouvernement dépositaire la notification. Ce sont: la CIPAN, la Commission internationale de la baleine et la CPANE.

Lorsque la participation à un organisme international des pêches est ouverte à tous, l'acceptation

⁸ Voir notamment: FAO. *Organismes internationaux des pêches: documents soumis à la première session du Comité des pêches, Rome, 13-18 juin 1966*. Rome. Document technique FAO sur les pêches N° 64. Ce document donne des renseignements généraux sur les principaux organismes intergouvernementaux qui s'occupent de la recherche scientifique sur les ressources et le milieu halieutiques ainsi que de la conservation et de l'aménagement de ces ressources.

de tous les droits et devoirs que comporte l'appartenance à cet organisme a un caractère entièrement volontaire. En vertu des règles actuelles du droit international, ni les Etats dont les ressortissants ou les navires pratiquent la pêche en haute mer dans la zone de compétence d'un organisme donné, ni les Etats riverains dans les cas où un ou plusieurs stocks de poisson habitent à la fois les zones de pêche qui relèvent de leur juridiction et des zones de haute mer adjacente, ne peuvent être tenus de devenir membres de plein exercice de cet organisme ni d'observer aucune des mesures de conservation que celui-ci peut édicter. La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue en 1958, n'a pu que formuler des recommandations à ce sujet, priant instamment les Etats intéressés de coopérer.

Nombre de commissions et de conseils internationaux des pêches ont été constitués pour s'occuper de toutes les ressources halieutiques relevant de leur zone de compétence. A citer comme exceptions notables: la Commission internationale de la baleine, la Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord, la Commission internationale du flétan du Pacifique, la Commission interaméricaine du thon tropical et la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique.

Les mesures que prennent les organismes de pêche pour s'occuper d'un stock quelconque revêtent en pratique des modalités très variables. Cela dépend dans une large mesure des attributions des organismes considérés. Ceux-ci peuvent être répartis en trois catégories:

1. Les organismes de pêche qui ont pour fonctions principales d'encourager, promouvoir et coordonner la recherche et qui, dans l'exercice de leurs activités, peuvent émettre des avis et des recommandations sur la nécessité des mesures de conservation. A citer comme exemples de ce type d'organismes: le Conseil international pour l'exploration de la mer, la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée, et les commissions et conseils créés en vertu de l'Acte constitutif de la FAO.
2. Les organismes de pêche qui ont pour fonction principale d'élaborer des mesures de conservation sur la base de la recherche scientifique (celle-ci n'est généralement pas menée par leur propre personnel), par exemple la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord, la Commission mixte des pêcheries de la mer Noire, la Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est. Ce personnel reçoit du Conseil international pour l'exploration de la mer, qui rentre dans la première catégorie, les avis scientifiques dont il a besoin.

3. Les commissions des pêches qui élaborent des mesures de conservation sur la base de recherches scientifiques effectuées par leur propre personnel. Ce sont: la Commission interaméricaine du thon tropical, la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique et la Commission internationale du flétan du Pacifique.

Les conventions ne stipulent pas toujours le type de mesures de conservation et d'aménagement que peut élaborer l'organisme international des pêches dont elles portent création. L'énumération détaillée des mesures de conservation montre que, dans l'ensemble, celles-ci se bornent généralement à des interdictions et à des limitations; il s'agit de la plupart des mesures énumérées au début de la section précédente: limitation de la pêche à certaines saisons et certaines zones, fixation d'une dimension minimale des mailles de filets, limitation des dimensions du poisson et règlements touchant l'utilisation de certains types d'engins, d'appareils et de matériel. Parfois, les mesures de conservation prévoient expressément une limite maximale ou globale des prises (Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, Commission internationale de la baleine et Commission internationale du flétan du Pacifique). Rares sont les commissions qui stipulent expressément une limitation de l'effort de pêche; pour la Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est, la limitation de l'effort de pêche (et des prises) rentre dans une catégorie distincte de règlements, sans efficacité propre, qui ne peuvent être envisagés de façon positive que lorsqu'une recommandation expresse a été formulée à cet effet par la Commission.

Très peu de conventions énumèrent des mesures spécifiques d'un caractère positif. Une exception est la Convention portant création de la Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est, qui stipule que la Commission peut élaborer des mesures en vue d'améliorer et d'accroître les ressources de la mer; ces mesures peuvent comprendre la propagation artificielle et la transplantation d'organismes vivants et de jeunes.

Observance et mise en vigueur des règlements

Avant de s'entendre sur le type de mesure de conservation qu'il est nécessaire de formuler, les organismes internationaux des pêches font normalement entrer en ligne de compte non seulement les conclusions biologiques, mais également les incidences économiques et les questions touchant les possibilités pratiques d'application et de mise en œuvre.

Dans la plupart des cas, les pays membres ne sont pas juridiquement obligés de se conformer aux mesures de conservation et d'aménagement formulées

par les organismes de pêche. Le pouvoir de la majeure partie des commissions existantes se borne à l'émission de recommandations, soit parce que la convention pertinente le stipule expressément, soit parce que l'application des mesures de conservation préconisées par la commission exige l'approbation préalable des Etats membres.

Dans quelques cas, on a mis au point une procédure pour faciliter l'acceptation des mesures formulées par les commissions. On peut appeler ces mesures recommandations ayant potentiellement force obligatoire sous condition, ou encore décisions conditionnelles. C'est ainsi que la Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est peut recommander un certain nombre de mesures de conservation et que ses Etats membres s'engagent à appliquer toute recommandation de cet ordre adoptée par les deux tiers au moins des délégations présentes et votant. Toutefois, tout Etat membre peut faire objection à la recommandation dans un délai déterminé, auquel cas il n'est pas obligé de s'y conformer. Si trois Etats membres ou plus formulent des objections à une recommandation, tous les Etats membres sont relevés de l'obligation de s'y conformer. Une procédure assez analogue est appliquée en ce qui concerne les mesures formulées par la Commission internationale de la baleine.

Lorsque des mesures de conservation sont obligatoires pour les Etats membres, chacun d'eux est tenu d'en assurer l'application en haute mer par ses propres ressortissants et navires. On constate toutefois une tendance vers un contrôle international plus poussé. En fait, plusieurs conventions portant création d'organismes de pêche (Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique, Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord, Commission internationale du flétan du Pacifique, Commission nippo-soviétique des pêcheries du Pacifique nord-ouest et Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord) accordent à chaque Etat membre le droit de contrôler l'application générale des mesures de conservation en haute mer parmi les Parties contractantes. Ces conventions prescrivent, avec certaines différences de détail, une procédure par laquelle des agents dûment autorisés de tout Etat membre peuvent perquisitionner et saisir des navires d'autres Etats membres qui agiraient en violation de la Convention ou des règlements adoptés à ce titre. Ces navires doivent être remis aussi rapidement que possible aux autorités de l'Etat membre ayant juridiction sur eux. Seules les autorités de ce pays peuvent engager des poursuites et imposer des sanctions.

Bien que ces commissions dotées d'un pouvoir de contrôle international existant actuellement aient une composition limitée (au maximum quatre pays), les efforts en vue d'assurer un contrôle international ne

sont pas limités aux commissions qui ont peu de membres ou ne s'occupent que d'un nombre restreint d'espèces. La Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine a été amendée pour permettre à la Commission internationale de la baleine de s'occuper des méthodes d'inspection et un système international d'observateurs a été mis au point mais il n'a pas été possible jusqu'à présent de l'appliquer. Les Commissions internationales des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest et de l'Atlantique nord-est se sont toutes deux intéressées récemment au contrôle de l'application, sur le plan international, des règlements dans les zones de leur compétence et elles continuent d'étudier la question. La CIPAN a organisé un échange de visites d'inspection par des agents de divers Etats membres et la CPANE a créé en 1964 un Comité spécial de contrôle international qui étudie la possibilité d'adopter, dans le proche avenir, un système d'inspection internationale en haute mer.

Répartition du produit des ressources

Le contrôle international deviendra de plus en plus important à mesure qu'il sera admis que, si des études scientifiques démontrent la nécessité de prendre des mesures, le meilleur moyen de réaliser la conservation et l'aménagement est de limiter le volume de la pêche (mortalité par capture), soit en limitant l'effort de pêche, soit en réglementant le volume des prises totales.

Seule une formule de répartition du contingent total, qu'il s'agisse des prises ou de l'effort (par exemple nombre de jours de pêche), permettrait de tirer pleinement avantage de la limitation de la pêche.

Plusieurs conventions contiennent des dispositions indiquant comment le produit des ressources doit être réparti entre les pays membres. La convention portant création de la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique pose en principe que les deux Etats membres (Canada et Etats-Unis) devraient se partager également la pêche et, par conséquent, l'une des tâches de la Commission consiste à réglementer la pêche de manière à permettre, dans la mesure du possible, aux pêcheurs de chaque pays membre de capturer une part égale du poisson pouvant être pêché chaque année.

La convention portant création de la Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord, qui compte quatre Etats membres, prévoit un système de contingents pour assurer la répartition des ressources qui se déplacent entre les territoires de certains Etats membres et la haute mer. Comme tous les Etats membres sont d'accord pour limiter la chasse des phoques à fourrure jusque dans leurs îles d'origine et pour l'interdire dans les zones de haute mer

de l'océan Pacifique au nord du 30° parallèle nord, une partie de la production totale est attribuée aux Etats membres qui ne possèdent aucune des îles sur lesquelles se reproduisent les phoques et qui n'auraient autrement aucune part, en raison de cette entente, aux produits de cette chasse. Sur le nombre total de peaux de phoque obtenues commercialement, à chaque campagne, par la chasse à terre, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. livrent chacun au Canada ainsi qu'au Japon 15 pour cent des prises brutes (en nombre et en valeur).

La convention portant création de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord contient elle aussi des dispositions à ce sujet: il s'agit de règles énonçant ce que l'on a appelé le principe de l'abstention. En vertu de ce principe, les Etats n'exploitant pas un stock déterminé depuis quelques années sont tenus de s'abstenir d'y pratiquer des pêches lorsque les Etats qui y participent ont créé ou rétabli la ressource en question en y consacrant du temps, des efforts et de l'argent pour des travaux de recherche et d'aménagement, et en imposant des restrictions à leurs propres pêcheurs. Il doit cependant être scientifiquement établi que la productivité suivie et croissante de la ressource en question résulte et dépend bien de telles mesures prises par les Etats participants, et que la ressource est exploitée assez complètement pour qu'un accroissement de l'effort de pêche n'entraîne aucune augmentation notable du rendement soutenu.

La plupart des conventions ne prescrivent pas comment répartir le produit de la ressource. Les organismes internationaux des pêches doivent donc affronter ce problème lorsqu'ils décident du volume maximal des captures.

Ainsi, chaque année depuis 1961, la Commission interaméricaine du thon tropical recommande que soit fixée une limite globale des captures de thon à nageoires jaunes (albacore) dans une zone déterminée du Pacifique est et que la pêche soit fermée à la date où la somme des quantités débarquées et des captures prévues des bateaux se trouvant en mer atteint un chiffre légèrement inférieur à celui du to-

tal des captures autorisées. Suivant ce système, les pays pratiquant la pêche peuvent librement se faire concurrence pour obtenir une part maximale sans dépasser la limite globale fixée par la Commission. Cela exige bien entendu non seulement l'accord des Etats membres, mais aussi le concours des autres pays pratiquant la pêche dans la zone. Comme certains pays préféreraient se voir attribuer un contingent national, on s'efforce d'atteindre une solution.

On peut citer la chasse à la baleine dans l'Antarctique comme exemple de cas où le principe d'une libre concurrence dans la limite d'un volume global des captures se trouve remplacé par l'adoption de contingents nationaux. Pendant de nombreuses années, les pays pratiquant la chasse à la baleine dans l'Antarctique ont participé à des expéditions connues sous le nom d'« olympiades baleinières », afin de porter au maximum leur part du contingent total fixé par la Commission, mais les pays ont engagé en 1958 des négociations en vue de s'entendre sur les contingents nationaux. Un instrument a été signé en 1962 pour une période de quatre ans. Les limites globales sont fixées par la Commission internationale de la baleine, mais les ententes sur la répartition du total des captures sont établies par les pays intéressés eux-mêmes.

Le problème général de la répartition du produit des ressources de la mer a été étudié dans une certaine mesure par la Conférence technique internationale sur la conservation des ressources biologiques de la mer tenue en 1955, et de manière plus poussée en 1958 par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. A la Conférence de 1958, les débats ont porté surtout sur le principe de l'abstention et sur l'idée d'une part préférentielle pour les Etats riverains. Aucune disposition précise touchant la répartition du produit des ressources n'a été inscrite dans la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. Toutefois, la Conférence a adopté une résolution sur la situation spéciale des pays ou territoires dont la population est essentiellement tributaire des pêches côtières.

Perspectives de progrès futurs et problèmes rencontrés

Avant d'examiner les perspectives qui s'offrent pour un progrès futur de l'aménagement des pêches, il convient d'examiner ce qui a été fait jusqu'à présent. On a exposé dans les sections précédentes les méthodes de réglementation, ainsi que les pouvoirs et les objectifs des commissions qui ont été créées. Il en ressort que la réglementation sur les dimensions des animaux capturés, bien qu'à long terme moins

efficace, présente moins de difficulté que la limitation du volume de la pêche. Cette conclusion est corroborée par l'expérience de la plupart des commissions internationales des pêches. Nombre de celles-ci sont responsables de pêches qui se prêtent mal à une réglementation sur les dimensions du poisson capturé. Ainsi, la Commission du flétan du Pacifique restreint les engins de pêche utilisés aux palan-

gres, qui capturent les gros poissons, mais il est impossible de fixer des limites plus précises au calibre des poissons capturés. Lorsque de telles mesures sont réalisables, elles font généralement l'objet d'une grande attention de la part de la commission pertinente. C'est ainsi que la Commission internationale de la baleine a fixé des limites de taille qui devraient protéger les baleines de petite dimension, généralement immatures, et aussi, pour ce qui est des opérations de pêche pélagique, presque toutes les femelles de cachalot. Pour cette espèce, polygame, l'aménagement rationnel consiste, semble-t-il, à limiter les captures, pour la majeure partie ou même totalement, aux mâles excédentaires. On a malheureusement de bonnes raisons de croire que la réglementation sur les limites de taille a été, au moins dans certaines années, très largement enfreinte ; d'où la nécessité d'un système quelconque d'inspection ou de contrôle sur le plan international, surtout lorsque l'infraction offre des attraits importants. Comme le montre l'expérience de la pêche à la baleine à fanons dans l'Antarctique (où la violation des règlements touchant les limites de taille n'a probablement pas été grave) ces mesures sont, en elles-mêmes, loin de répondre aux besoins de l'aménagement.

Les deux commissions des pêcheries de l'Atlantique nord se donnent beaucoup de mal pour fixer les dimensions des poissons capturés, surtout en réglementant le maillage des chaluts; des dispositions de ce type sont appliquées ou vont l'être dans la plupart des zones relevant de leur compétence. En fait, dans de nombreuses zones de pêche on approche de la limite à laquelle une réglementation sur les mailles de filet peut être appliquée avec profit, au moins dans le cadre des commissions actuelles. Cela tient en partie à ce que les dimensions actuellement en vigueur ne pourraient pas être augmentées étant donné le taux actuel de pêche (c'est sans doute le cas par exemple pour la sole dans la mer du Nord), mais plus souvent à ce qu'un nouvel accroissement des mailles serait inacceptable pour d'autres raisons. Nous avons vu plus haut que la présence de poissons de taille relativement modeste, comme les soles de la mer du Nord, dont les prises seraient réduites par l'emploi de filets à mailles plus larges, empêche l'utilisation d'un maillage qui conviendrait mieux pour les espèces de poissons de grandes dimensions, telles que morues et plies.

Cela n'est qu'un exemple des résultats inévitables auxquels risquerait d'aboutir, dans une pêcherie hétérogène, une réglementation sur les mailles ou, en fait, tout autre type de règlement. A citer également, cette fois comme pêche pratiquée sur une espèce unique, celle de la morue au large de la côte occidentale du Groenland, exercée à la fois par des chalutiers et par des cordiers; dans l'immédiat, les chalutiers sont les seuls à subir des pertes en ne captu-

rant pas de poissons de petite dimension si l'emploi de filets à grandes mailles est imposé, mais à long terme, les deux groupes de pêcheurs bénéficient de l'accroissement des stocks. A longue échéance, les bénéfiques nets des cordiers seront donc toujours supérieurs à ceux des chalutiers. Un accroissement modéré de la dimension des mailles (légèrement supérieur à celui qui a été proposé jusqu'à présent) avantagerait les deux types d'engins, mais des mailles encore plus larges (jusqu'à 170 millimètres) ne permettraient d'augmenter les prises totales qu'en réduisant celles des chalutiers. Comme les statuts de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest ne contiennent aucune disposition prévoyant le transfert aux chalutiers d'une partie des profits des cordiers, il est évident que ces dimensions de maille sont inacceptables pour les pêcheurs au chalut. Elles le seraient probablement aussi dans le cas d'une pêche nationale portant sur une seule espèce, si les ressortissants du pays considéré utilisaient, comme le font les Portugais, les deux types d'engins. De telles inégalités dans les pertes et les profits appellent une certaine forme de compensation entre les groupes intéressés.

La mise en vigueur d'une réglementation sur le maillage des filets soulève également diverses difficultés pratiques et administratives: mesure des mailles; adjonction de morceaux de filet afin de réduire l'abrasion, mais qui risquent d'obstruer les mailles; et, surtout, question de mise en vigueur. Ces problèmes ne doivent pas être sous-estimés, mais on s'achemine vers leur solution. Dans la mesure où il est possible de l'appliquer, la réglementation sur les dimensions des poissons capturés donne d'assez bons résultats et le principal problème auquel ont à faire face toutes les commissions est celui de la limitation du volume total de la pêche.

La plupart des commissions mentionnées dans la section précédente ont, au moins, examiné le problème de la réduction de l'intensité de pêche et plusieurs d'entre elles appliquent effectivement des mesures dans ce sens, généralement en limitant les prises totales. Pour juger du succès des règlements touchant l'effort de pêche, il faut savoir s'ils ont permis d'atteindre l'objectif biologique (reconstituer les stocks, les maintenir au niveau souhaité et par conséquent réaliser les prises optimales) et l'objectif économique (réduire les coûts dans la même proportion que la mortalité par capture et, par là, réaliser l'excédent potentiel de la valeur des prises sur les coûts).

Un exemple d'aménagement remarquablement réussi sur ces deux points est celui de la chasse aux phoques à fourrure dans le Pacifique nord. Les colonies se sont considérablement développées; on objecte même, comme les phoques à fourrure consomment des poissons commercialement avantageux, qu'ils se

sont accrus à l'excès, compte tenu de la nécessité de tirer le meilleur parti possible de l'ensemble des ressources marines du Pacifique nord. La majeure partie de la récolte est effectuée sur les jeunes mâles excédentaires lorsqu'ils sont rassemblés en groupes compacts sur les îles de reproduction, de sorte que le coût des opérations est probablement faible. On ne dispose pas des chiffres se rapportant au produit économique net qui en résulte, mais on estime à plusieurs millions de dollars la valeur totale brute des prises dans les îles Pribilof. Quinze pour cent des peaux brutes sont envoyées au Japon et au Canada, en considération du fait que ces pays ne pratiquent pas la chasse aux phoques en haute mer. Ces deux pays sont, d'autre part, tenus d'effectuer des recherches sur ces animaux.

Ainsi que nous l'avons mentionné dans une section antérieure, les restrictions sur les prises de flétan au large de la côte occidentale de l'Amérique du Nord ont, du point de vue biologique, permis la reconstitution des stocks qui avaient été fortement dégarnis; entre 1931 (date à laquelle les règlements sont entrés en vigueur) et 1960, les stocks ont doublé ou triplé dans différentes zones; quant aux prises elles ont augmenté dans une proportion pouvant atteindre 50 pour cent. Toutefois, en raison de la hâte qu'ont mise les pêcheurs à s'assurer la part maximale du contingent, les profits n'ont pas été en rapport.

Comme on le sait, la réglementation de la chasse à la baleine dans l'Antarctique a été un échec, mais cela tient plus aux caractéristiques biologiques de cette population, pour laquelle l'impossibilité de réaliser un bon aménagement a des conséquences très graves, qu'au fait que la Commission internationale de la baleine ait beaucoup moins réussi que nombre d'autres commissions des pêches. En fait, depuis 1947 les prises de baleines dans l'Antarctique sont limitées et il en résulte un ralentissement du déclin des stocks. De surcroît, les ententes récemment conclues pour la répartition du contingent ont réussi à accroître le rendement économique de cette industrie et, jusqu'à présent, empêché la faillite à laquelle aurait pu la mener la baisse des stocks.

Ces exemples, et d'autres encore où l'intensité de pêche a été limitée (entre autres certaines pêcheries de saumon dans le Pacifique nord) ont certains points communs. En premier lieu, et ce qui est probablement très important pour déterminer s'il est facile d'introduire une limitation, les conditions biologiques y sont relativement simples: il s'agit d'une seule espèce ou d'un groupe d'espèces étroitement apparentées (par exemple la baleine ou le saumon), et il était évident pour tous que les stocks considérés étaient ou pourraient être gravement amoindris par la pêche, encore que le degré d'épuisement ait été mis en question surtout en ce qui concerne les ba-

leines. Dans bien des cas, la situation était également simple, en ce sens que peu de pays étaient en cause et qu'ils utilisaient généralement tous les mêmes méthodes de pêche.

Un deuxième point important réside dans le fait que les pêches (en l'occurrence la chasse au phoque et à la baleine) ont été isolées en ce sens que l'effort supplémentaire résultant des limitations ne serait pas, tout au moins de façon manifeste et immédiate, consacré à quelque autre stock probablement aussi intensivement exploité. Dans l'Atlantique nord, on s'est rendu compte que toute restriction de l'effort de pêche dans une zone limitée, par exemple dans les pêches à la morue de la mer de Barents, entraînerait un accroissement correspondant de l'effort en Islande et en d'autres zones, avec peu ou pas de bénéfices à long terme; c'est l'une des raisons qui expliquent la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne la limitation des prises. On est ainsi amené à penser qu'il y a certes lieu, pour des raisons biologiques, d'envisager des réglementations distinctes pour chaque unité de stock, c'est-à-dire dans des zones très restreintes, mais qu'il faut prendre en considération les incidences que peuvent avoir ces réglementations sur des zones beaucoup plus vastes, lesquelles devraient correspondre à la zone de compétence de l'organisme responsable. Ainsi, les secteurs septentrionaux des zones de compétence des deux commissions des pêcheries de l'Atlantique nord (le nord du Royaume-Uni et la Nouvelle-Ecosse) doivent souvent être considérés comme un tout.

Il importe également de noter, dans le cas des phoques à fourrure et des baleines pour lesquels a eu lieu une répartition du contingent, qu'il était peu probable que de nouveaux pays participent à la chasse. S'agissant de la baleine, il était explicitement stipulé que l'entrée d'un nouveau pays rendrait nulle l'entente relative à la répartition du contingent total. Le coût élevé d'une usine flottante et le faible niveau du stock découragent tout autre pays d'accéder à cette industrie. Quant aux phoques à fourrure, les quatre pays intéressés — Canada, Etats-Unis, Japon et U.R.S.S. — sont les seuls qui aient aisément accès aux stocks, mais il est possible que les difficultés que présentent le traitement et l'écoulement des prises fassent également hésiter les pays qui seraient éventuellement désireux de participer à cette chasse.

Pour ce qui est des baleines, l'insuccès des mesures de caractère biologique destinées à maintenir le stock en fixant un contingent total suffisamment faible a entraîné des pertes dépassant les gains économiques réalisés grâce à des méthodes de capture plus efficaces; il n'y a par conséquent pas eu d'excédent. Pour ce qui est des phoques à fourrure, on réussit à créer un excédent. Il est vrai que les pho-

ques à fourrure ne sont la propriété de personne, mais les Etats dont relèvent les îles de reproduction ont des pouvoirs précis d'aménagement. Tout le produit revient en premier lieu à l'Etat qui assure l'aménagement des ressources et il est ensuite réparti entre les autres Etats.

Les limitations de l'effort de pêche sont acceptées plus volontiers lorsque les intéressés voient clairement l'avantage économique qu'il y a à réaliser, à des coûts considérablement réduits, des captures égales ou supérieures. En pareils cas, ils admettent tous que, d'une façon générale, des mesures s'imposent, de sorte que les différences dans l'évaluation des prises et dans les coûts que devront probablement assumer les pays en cause sont moins importantes.

Conditions biologiques de l'aménagement

Certaines des conditions indispensables à un aménagement complet peuvent être déduites de l'expérience des commissions qui ont déjà pris des mesures pour restreindre l'intensité de pêche et des autres commissions qui envisagent de le faire. En premier lieu, il est indispensable, pour entreprendre un aménagement sous quelque forme que ce soit, de bien comprendre, du point de vue biologique, la situation des stocks considérés. Faute de savoir quels effets pourrait avoir une réglementation sur les stocks et les prises futures, les administrateurs n'ont aucun moyen de juger s'il convient de prendre des mesures. Les spécialistes de la science halieutique devraient pouvoir estimer les effets de toute réglementation envisagée non seulement sur le stock directement considéré, mais également sur les stocks qui ont des rapports avec lui. Ainsi, pour étudier de façon approfondie la pêche à l'anchoveta au Pérou et la nécessité de la réglementer, il faudrait examiner les effets des différentes intensités de pêche sur les aliments dont disposent les oiseaux à guano, et par conséquent, les incidences probables sur l'industrie du guano. Théoriquement, la chaîne des stocks interdépendants, dont le premier se nourrit du deuxième, qui entre à son tour en concurrence alimentaire avec un troisième, pourrait être étendue presque indéfiniment, si l'on tient compte des vastes mouvements migratoires de nombreuses espèces, de sorte que le spécialiste devrait fixer des limites au-delà desquelles on pourrait dans la pratique négliger les interactions possibles.

Pour évaluer les incidences d'une réglementation envisagée, ou de l'absence de réglementation, il faut tenir compte d'un certain degré d'incertitude dont les conclusions scientifiques doivent donc fournir quelque indication. En raison de la nature des problèmes relatifs aux ressources, il est impossible de

fixer des limites de confiance sous forme de statistiques précises. L'évaluation doit être dans une certaine mesure subjective, et comprendre des jugements sur divers points, par exemple celui de savoir si un modèle mathématique donné s'applique à une situation donnée. Il importe surtout de déterminer si les éléments d'incertitude influent sensiblement sur l'évaluation des avantages relatifs des différentes réglementations ou de l'absence de réglementation. Les calculs peuvent démontrer par exemple que, dans une certaine pêche au chalut, l'augmentation de la dimension des mailles peut entraîner durant la première année une baisse immédiate de 5,2 pour cent des prises, les poissons de petite dimension fuyant à travers les mailles. Dans l'espace de trois ou quatre ans, lorsque les petits poissons se seront développés suffisamment pour être capturés par des filets à mailles plus grandes, peut-être auront-ils presque doublé de poids, de sorte que l'accroissement des prises pourrait aller jusqu'à 4,7 pour cent au-dessus du niveau initial. En fait, ils peuvent même plus que doubler, de sorte que le gain pourrait peut-être atteindre 6 pour cent, ou n'être que de 4 pour cent. En tout état de cause, les mailles plus larges rapportent moins, et il y aurait tout lieu de recommander à l'organisme chargé de la réglementation une modification de la dimension des mailles.

L'incertitude peut également tenir à ce que de nombreux stocks varient pour des raisons indépendantes de la pêche, par exemple, à cause de différences dans les effectifs d'une classe d'âge à une autre. Dans des pêches de ce genre, les prévisions ne consistent en général qu'en comparaisons entre les prises qui pourraient être obtenues si les règlements envisagés étaient appliqués et celles qui le seraient si des règlements différents étaient en vigueur, ou s'il n'existait aucune réglementation. On évite de faire des estimations touchant les prises futures.

De bonnes connaissances scientifiques fondées sur des données pertinentes sont indispensables pour tous les stocks, et non seulement pour ceux qui doivent immédiatement faire l'objet d'une réglementation. Il faut éviter les restrictions qui ne s'imposent pas et, pour en avoir la certitude, disposer d'un minimum de données. Plus important encore: pour bien comprendre la situation d'un stock fortement exploité, il faut comparer ses caractéristiques — abondance, mesurée par exemple d'après les prises par unité d'effort; proportion des différentes classes d'âge et catégories de dimensions — dans des conditions de pêche intense et peu intense; il est par conséquent nécessaire de disposer de données appropriées se rapportant à la période durant laquelle la pêche était encore peu intense.

Il peut certes y avoir, dans toute pêche, un niveau à partir duquel les avantages qui peuvent être

tirés d'un meilleur aménagement reposant sur de bonnes données scientifiques seront inférieurs au coût supplémentaire que nécessite l'obtention de ces données, mais on ne se rapproche nulle part de ce niveau, même dans les pêches qui ont donné lieu aux études les plus poussées. Pour de nombreuses zones, les renseignements nécessaires sur les prises totales ne sont pas disponibles. Dans presque toutes, d'autres données fondamentales qui devraient être couramment rassemblées (ventilation de la prise totale par espèces et par petites zones correspondant aux unités biologiques de stocks, effort nécessaire pour réaliser la prise, composition par tailles et par âges, etc.) font défaut ou sont rares. Il est donc urgent d'améliorer le rassemblement de ces données et de mener des recherches scientifiques originales pour interpréter les données lorsqu'elles existent.

Problèmes administratifs

L'autre type de mesure nécessaire pour réaliser un aménagement rationnel relève du domaine administratif. Il est probable que l'on ne tient pas encore suffisamment compte des très importants avantages économiques qui peuvent résulter d'un aménagement rationnel et, inversement, du risque qu'il y a de perdre la plupart de ces bénéfices potentiels, même si les objectifs biologiques de l'aménagement sont sur le point d'être atteints. Cela appelle un certain degré d'analyse économique.

Les rapports entre la valeur et le poids des prises et entre les coûts et l'intensité de la pêche varient d'un pays à l'autre. Pour ce qui est des prises, l'ampleur des opérations menées sur une pêcherie, le type de navires et d'engins utilisés, les coûts de la main-d'œuvre (salaires et importance de l'équipage), d'autres frais directs d'opérations, et d'autres coûts tels que utilisation des installations portuaires, etc., ne sont pas partout les mêmes. De même, il peut y avoir des différences importantes en ce qui concerne la distribution et la commercialisation — demande de poisson en général et des variétés particulières capturées sur le lieu de pêche considéré, disponibilités d'autres sources d'approvisionnement, méthodes de distribution. En raison de tous ces facteurs, il est très peu probable que le niveau optimal de pêche (défini comme étant celui auquel la différence entre la valeur de la prise et le coût de la capture atteint un maximum) soit identique pour tous les pays. De même, le niveau optimal pour un pays donné peut varier suivant le prix du poisson ou les améliorations techniques apportées aux méthodes de capture.

L'analyse économique donnera par conséquent une idée de l'ordre de grandeur du produit économique net (valeur possible des prises, moins coût de la

capture) qui pourrait être obtenu du stock. Le plus important consiste ensuite à décider comment sera réalisé et réparti ce produit. Peu de dispositifs administratifs ont été mis sur pied jusqu'à présent pour s'occuper de ces problèmes, sauf pour les phoques à fourrure qui constituent un cas spécial. Il convient ici de distinguer entre deux aspects du rendement d'une pêcherie: produit matériel brut, c'est-à-dire les prises de poisson, et produit économique net, qui est la différence entre la valeur de la prise et le coût de la capture. Dans une pêcherie non aménagée, ce dernier tend vers zéro, ou du moins ne dépasse pas un bénéfice raisonnable sur le capital investi. Dans une pêcherie rationnellement aménagée, le produit économique potentiel net peut être très important, mais les échanges de vues relatifs à la répartition du produit sont axés sur la répartition des prises et non sur le produit économique.

Il arrive toutefois, étant donné la diversité des besoins des différents pays, que la prise soit répartie dans des proportions sans rapport avec le produit économique: un pays à faibles disponibilités en protéines peut souhaiter recevoir une large part de la prise totale, tandis qu'un autre serait plus intéressé par le produit économique net. Ainsi, un Etat riverain préférera peut-être tirer parti des ressources halieutiques situées dans ses eaux territoriales en permettant à un certain nombre de navires étrangers d'y pratiquer la pêche moyennant le paiement d'un droit approprié, plutôt qu'en interdisant totalement la pêche aux étrangers; dans ce cas, il se réservera peut-être une proportion plus faible de la prise, mais une part plus importante du produit net. Si l'aménagement n'a pas donné tous les bénéfices possibles, c'est peut-être qu'il n'a pas été tenu compte du produit économique net par opposition aux prises brutes. Faute d'une décision plus ou moins explicite sur la façon de réaliser le produit net et de le répartir, des coûts excessifs, sous une forme ou sous une autre, réduiront presque à coup sûr le produit net potentiel.

S'il existe une seule autorité responsable de l'aménagement, qui effectue elle-même les opérations de pêche, comme le fait le gouvernement des Etats-Unis pour les phoques à fourrure des Pribilof, ou qui perçoit une taxe ou une redevance pour l'octroi de licences, une telle décision est possible. Mais la plupart des commissions semblent présumer que le profit va directement aux pêcheurs, dont les coûts sont réduits dans la même proportion que l'intensité de pêche. Il est toutefois peu vraisemblable que cette situation souhaitable se maintienne si l'accès à une pêche ne fait l'objet d'aucune restriction. Si, grâce à un bon aménagement, la pêche devient aussi avantageuse qu'on peut s'y attendre, de nouveaux pays désireront y participer, et ceux qui l'exploitent déjà voudront accroître leur part.

Il est possible, pour commencer, de se mettre d'accord de façon assez objective sur les parts respectives des pays participants en se fondant sur les prises actuelles et les plans pour l'avenir immédiat, mais cette base deviendra de moins en moins acceptable par la suite. Là encore, le phoque à fourrure fait exception, puisque l'attribution de 15 pour cent des prises brutes aux pays pouvant pratiquer la chasse pélagique, et du reste aux propriétaires des îles de reproduction, représente à peu près les parts de la prise effectuée dans des conditions de libre accès à tous, où les pays qui pratiquent des opérations à terre ont l'avantage. Le principe dit de « l'abstention », selon lequel un pays accepte de s'abstenir de participer à une pêche que l'on est en train d'aménager rationnellement, tend à limiter l'accès à de nouveaux exploitants, mais il n'offre d'attrait que pour les pays qui fréquentent depuis longtemps une pêcherie. Or, il est peu probable que le principe de l'abstention soit respecté pendant longtemps à moins que les pertes auxquelles un pays croit pouvoir s'attendre en étant tenu à l'écart d'une pêche ne soient compensées par ses gains probables dans une pêche ancienne d'une autre zone, ou encore qu'il ne tire d'autres avantages à s'abstenir. Les problèmes qui se posent à l'égard des nouveaux exploitants d'une pêcherie et de la répartition des parts aux exploitants de longue date peuvent être atténués s'il existe des dispositions prévoyant le transfert des parts; un tel transfert a lieu en fait, sinon en droit, par voie de vente et de mutation de navires-usines au titre de l'Accord sur la chasse à la baleine dans l'Antarctique. Ces arrangements conviendraient probablement pour les pays qui souhaitent accroître leur part ou qui, plutôt que de risquer de perdre, du fait de la rupture des accords, leur part actuelle des bénéfices découlant d'un aménagement rationnel, préféreraient payer pour en obtenir une plus importante. Cette contrainte serait moins efficace pour les pays qui participent pour la première fois à une pêche.

L'application de l'une ou l'autre des deux méthodes — taxes ou licences, ou opérations menées par un seul organisme — permettant d'obtenir le rendement économique net envisagé plus haut impliquerait que les organismes régulateurs soient dotés de pouvoirs beaucoup plus larges qu'ils n'en ont actuellement. C'est seulement dans des conditions particulières que l'autorité pertinente pourrait effectuer directement les opérations de pêche, et il serait beaucoup plus facile d'exercer le contrôle par voie de taxes ou de licences. Etant donné que ces licences auraient pour but de simplifier la répartition du contingent à l'intérieur d'un pays et de décourager l'entrée de nouveaux exploitants en ne donnant à la pêche qu'un attrait modéré, et en faisant en sorte que la valeur de la prise ne soit pas supérieure de

beaucoup au coût de la capture plus le prix de la licence, ce dernier devrait croître à mesure que les résultats de l'aménagement se traduisent par des prises de plus grande valeur. Le problème de l'utilisation du produit des droits perçus pour les licences prend plus d'importance lorsque les droits sont majorés.

Il y a lieu de noter que même s'il est impossible à un organisme international de faire payer des droits de licence, l'autorité nationale, elle, peut percevoir un droit de licence pour assurer une répartition convenable des parts dans le cadre d'un contingent national. Bien entendu, cela ne résout pas le problème que pose la détermination de chaque contingent national.

A noter également que de nombreux pays subventionnent sous une forme ou sous une autre les opérations de pêche. Ces subventions peuvent être accordées soit directement, soit par la création d'une infrastructure telle que des installations portuaires appropriées, etc. On peut considérer que, dans la mesure où elles découragent l'introduction d'une capacité excédentaire, la diminution ou la suppression des subventions aux opérations de pêche ont les mêmes effets que la perception de droits.

Si le produit net des droits de licence, après déduction des frais d'administration, était immédiatement redistribué entre les pays participants, les droits n'auraient pas pour effet de rendre l'accès à une pêche moins séduisant et ne décourageraient donc pas la formation d'une capacité de production excédentaire. Une part non négligeable de l'excédent résultant d'un meilleur aménagement devrait être répartie sur une base beaucoup plus large et non pas seulement entre les pays qui participent directement à la pêche. Le premier prélèvement sur le revenu pourrait être destiné à financer les dépenses d'aménagement, y compris les recherches connexes, c'est-à-dire celles qui se rapportent à la dynamique des populations des stocks directement considérés. Les recettes pourraient également servir à financer des recherches plus larges portant par exemple sur la dynamique des populations d'autres stocks de la zone, et sur le développement des pêches dans des stocks inexploités. Elles pourraient également être utilisées pour mener des recherches biologiques et océanographiques plus poussées sur des moyens plus efficaces de tirer le meilleur parti des ressources naturelles en poisson. Ces activités viseraient également à rechercher des méthodes positives d'accroître la production en « cultivant la mer ». Les profits pourraient également, à titre temporaire, servir à subventionner les activités de pêche qui ne sont pas encore rentables mais qui promettent de devenir à la longue des sources importantes de protéines bon marché. Actuellement, toute amélioration dans les techniques de capture ne peut qu'ajouter aux diffi-

cultés de la réglementation; dans quelques pêcheries réglementées, une telle amélioration est absolument découragée, aussi irrationnel que cela soit du point de vue économique.

Une autre partie de l'excédent pourrait aller à ceux qui pratiquent effectivement la pêche, en supposant que l'organisme responsable de l'aménagement n'effectue pas directement les opérations de pêche. Si l'aménagement d'un stock particulier relevait d'un accord de plus large portée — éventuellement à l'échelle mondiale — une fraction de l'excédent pourrait alors être répartie entre tous les pays signataires de l'accord. Cela donnerait, même à ceux qui n'y pratiquent pas actuellement la pêche, un certain intérêt direct au bon aménagement d'une zone, et le principe d'abstention serait donc, d'une façon générale, plus suivi. Quel que soit le mode de répartition de l'excédent, il importe que celui-ci n'aïlle *pas* exclusivement aux acheteurs de licences.

Enfin, on a suggéré⁹ que l'organisme responsable de l'aménagement lui-même puisse utiliser une part de l'excédent en dehors du domaine immédiat des pêches. Ainsi, pour la pêche pratiquée sur le plateau continental, une partie de l'excédent pourrait être versée au trésor public de l'Etat riverain. S'agissant des pêches en haute mer, l'organisme pourrait être une institution des Nations Unies, et l'excédent pourrait être versé dans un fonds commun au système des Nations Unies et utilisé, par exemple, pour financer d'autres projets dans le domaine de l'alimentation. Il est intéressant de noter qu'à sa neuvième assemblée générale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a approuvé une résolution demandant instamment que soit créée dès que possible dans le cadre des Nations Unies une institution spécialisée chargée de l'aménagement et de la conservation des populations de baleines.

La proposition tendant à ce qu'un Etat riverain ait, aux termes d'un accord international, un certain degré d'autorité en matière d'aménagement sur une partie des pêches de haute mer repose sur un concept entièrement différent de celui d'une simple extension des limites de pêche exclusives. A première vue, une large extension de ces limites simplifierait les problèmes de l'aménagement en les portant du plan international sur le plan national. Cela ne semble toutefois pas être une solution possible, pour de nombreuses raisons: politiquement, elle serait inacceptable pour beaucoup de pays et, biologiquement, beaucoup de stocks s'étendent sur de vastes zones et ne peuvent être efficacement aménagés par action unilatérale dans une seule zone. En outre, si les limites de pêche étaient appliquées de la façon

la plus habituelle, en excluant tous les navires de pêche étrangers, avec éventuellement des exceptions temporaires pour les nations qui jouissent de droits traditionnels, il se pourrait que de nombreux Etats riverains ne soient pas en mesure, pour des raisons économiques ou techniques, de récolter la totalité des ressources potentielles des stocks. Celles-ci seraient donc gaspillées par sous-exploitation, tout comme le potentiel de certains stocks l'est actuellement par surexploitation. Une exploitation plus complète pourrait être réalisée par des mesures moins strictes que l'interdiction totale de la pêche aux navires étrangers, par exemple par la perception de droits de licence pour la pêche dans les limites fixées; dans ces circonstances, les droits des Etats riverains pourraient être assortis de dispositions spécifiques leur faisant obligation de suivre des directives internationales touchant l'octroi de licences et la répartition du produit des droits perçus.

L'idée d'avoir à payer, même à un organisme international, un droit pour pratiquer la pêche dans les zones de haute mer n'est pas de celles qui seront volontiers acceptées. La création d'un organisme international poserait manifestement de gros problèmes pratiques et politiques, surtout en ce qui concerne l'octroi des licences. Par exemple, si celles-ci étaient accordées au mieux offrant, les pays où l'industrie de la pêche est la plus avancée pourraient être indûment avantagés et les pays en voie de développement désireux d'accroître leurs disponibilités en poisson, défavorisés à l'excès. Le paiement de droits devrait cependant être limité aux stocks dont on sait qu'ils sont trop intensivement pêchés; du reste, en l'absence de mesures d'aménagement, le faible niveau de ces stocks pourrait de même décourager les pays désireux de participer pour la première fois à la pêche.

Il ressort des considérations qui précèdent que toutes les méthodes d'aménagement envisagées suscitent des problèmes qui peuvent empêcher de réaliser pleinement le rendement économique potentiel net des stocks mondiaux de poisson.

Les commissions du type actuel sont probablement capables, si elles bénéficient d'avis scientifiques autorisés et si leurs membres adoptent une attitude raisonnable, de maintenir les stocks dont elles s'occupent et les prises qui y sont prélevées, mais en revanche elles ne peuvent assurer que ces prises seront réalisées au plus faible coût possible. Les pertes encourues, aussi bien que les avantages que peut procurer un aménagement rationnel, sont considérables; même actuellement, pour ne citer que deux groupes de stocks, les ressources gaspillées par suite des coûts excessifs de la capture du saumon du Pacifique nord et de la morue de l'Atlantique nord-est pourraient, si elles étaient rationnellement utilisées, accroître d'environ 5 pour cent les prises to-

⁹ Voir: A. Scott et F.T. Christy. *The common wealth in ocean fisheries*. Baltimore, Johns Hopkins, 1966.

tales mondiales. Les prises actuelles de morue dans cette zone pourraient probablement être réalisées à des coûts inférieurs de moitié environ.

Les pays participants n'ayant pas fourni de chiffres détaillés sur les coûts, il n'est pas possible d'estimer de façon précise ces économies. Toutefois, vu le niveau actuel des débarquements de morue de l'Atlantique nord, dont la valeur totale équivaut à peu près à 350 millions de dollars U.S., et en supposant que dans les conditions actuelles de surexploitation les coûts soient égaux à la valeur des quantités débarquées, une réduction de moitié des coûts actuels représenterait une économie de l'ordre de 175 millions de dollars par an — ce qui, du point de vue économique, représente de toute façon un objectif séduisant. A mesure qu'un plus grand nombre de stocks mondiaux accessibles fera l'objet d'une pêche intense, cette disparité entre ce que les ressources mises en œuvre pour les opérations de pêche permettent effectivement de produire et ce qu'elles pourraient produire tendra à s'élargir. A moins que le problème de l'exploitation ne soit abordé sous un angle entièrement nouveau, il est douteux

que l'accroissement de la production des pêches mondiales se poursuive à un rythme plus rapide que celui de la population.

Les avantages qu'il est possible d'obtenir en réduisant les coûts de la pêche dans nombre de stocks actuellement trop intensivement exploités, et en augmentant les disponibilités alimentaires mondiales par un détournement de cet effort excédentaire vers certains stocks commercialement intéressants et sous-exploités, sont si considérables que tous les encouragements possibles doivent être donnés aux organisations internationales pour développer et étendre leurs activités en matière de recherche et d'aménagement halieutiques. Ces avantages sont multiples: conservation pour les générations actuelles et futures d'une très précieuse source de protéines animales, mise au point possible de nouvelles techniques de développement et de récolte de ces ressources, emploi plus économique de ressources peu abondantes, tous éléments qui auront un effet bénéfique non seulement sur le secteur des pêches, mais d'une façon générale sur le développement économique national.

TABLEAUX ANNEXES

NOTE EXPLICATIVE

Nombres-indices FAO de la production et du commerce des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts

Indices de la production ¹

Les indices de la production agricole ont été recalculés sur la base de l'année civile. Ils ne sont donc pas comparables avec les indices des campagnes publiés dans les éditions antérieures du présent rapport.

On a construit les indices en appliquant des coefficients de pondération régionaux, fondés sur les rapports entre les prix agricoles de la production en 1952-56, aux chiffres de production ajustés pour tenir compte des quantités utilisées comme produits d'alimentation animale ou comme semences. Les indices des produits alimentaires ne comprennent pas le café, le thé, le tabac, les graines oléagineuses non comestibles, les fibres animales et végétales et le caoutchouc.

Pour ce qui est de la production des pêches, les quantités sont pondérées par la moyenne des valeurs unitaires des débarquements en 1957-59. Pour la production forestière, la production de bois rond est pondérée par les prix de 1952-56.

Indices du commerce

Pour calculer les indices du volume des exportations et des importations de produits agricoles, on avait d'abord pondéré les volumes des divers produits en leur appliquant pour coefficients les valeurs unitaires moyennes en 1952-53. Dans la construction des indices révisés, on a appliqué les valeurs unitaires de la période 1957-59 à l'année 1957 et

aux années ultérieures, et les deux séries ont été liées à la moyenne de 1957-58.

Les valeurs unitaires moyennes utilisées dans la construction des indices révisés des produits agricoles sont calculées par région, d'après des statistiques de quantité et de valeur qui portent au minimum sur 75 pour cent des échanges régionaux de chaque produit. Les valeurs unitaires de divers produits sont pondérées par le volume moyen du commerce en 1957-59 (pour l'année 1957 et les années ultérieures) et en 1952-53 (pour les années antérieures).

Les indices provisoires du commerce des produits des pêches et des forêts ont été, autant que possible, calculés de la même manière que les indices révisés des produits agricoles.

Définition des régions

Les définitions des régions se passent ordinairement de commentaires. Il faut noter cependant que l'Europe occidentale englobe la Yougoslavie et que le Proche-Orient s'étend de Chypre et de la Turquie au nord-ouest jusqu'à l'Afghanistan à l'est et englobe, sur le continent africain, la Libye, la République arabe unie et le Soudan. Il n'est pas présenté d'estimations relatives à la Chine continentale dans l'attente de données plus complètes.

Pour l'Europe orientale et l'U.R.S.S., les indices du commerce, jusqu'à présent, se rapportent seulement à la période de 1955 à 1965. Etant donné qu'il est difficile de calculer les taux de change et de chiffrer les opérations de troc, la valeur des échanges de ces pays est évaluée d'après les valeurs unitaires mondiales des exportations.

¹ On trouvera des indications détaillées, y compris une liste des coefficients de pondération, dans l'*Annuaire de la production 1966*, FAO, Rome, 1967, p. viii et 647-651.

TABLEAU ANNEXE 1A. - INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE TOTALE, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>														
EUROPE OCCIDENTALE	93	100	101	102	103	106	109	112	119	118	126	128	129	129
<i>Europe du Nord-Ouest</i>	94	99	103	101	103	104	107	108	120	117	126	127	128	128
Autriche	91	101	98	103	107	109	120	109	124	129	131	140	138	125
Belgique-Luxembourg	94	97	104	106	99	103	105	101	115	116	123	130	121	121
Danemark	95	101	99	103	103	111	108	107	116	118	125	117	121	124
Finlande	98	104	103	96	98	108	107	111	126	123	117	132	136	140
France	89	98	106	102	104	102	104	109	124	119	132	130	131	136
Allemagne, Rép. féd. d'	95	100	101	101	102	103	112	106	125	109	123	128	127	118
Irlande	94	97	105	99	105	113	104	100	111	123	119	121	124	117
Pays-Bas	99	98	99	106	98	103	111	110	125	121	133	127	128	123
Norvège	97	100	99	98	107	104	100	98	106	105	105	105	100	100
Suède	103	104	102	92	100	99	96	97	101	100	103	97	105	102
Suisse	98	101	105	100	97	101	110	107	114	115	111	112	112	116
Royaume-Uni	94	98	100	99	108	108	107	113	121	122	132	133	140	144
<i>Europe méridionale</i>	90	104	98	105	103	111	113	122	115	122	125	129	130	132
Grèce	79	103	100	107	110	127	119	124	116	143	136	152	157	163
Italie	92	103	96	105	104	102	115	117	109	119	121	114	123	127
Portugal	87	106	105	102	101	106	110	101	103	105	117	121	116	127
Espagne	102	97	102	97	102	105	107	115	116	120	124	140	125	127
Yougoslavie	69	118	89	122	102	147	120	160	140	131	138	152	157	148
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.	90	94	96	105	115	118	128	131	132	135	139	134	146	148
AMÉRIQUE DU NORD	99	99	97	101	103	98	106	107	109	108	112	119	117	118
Canada	110	104	79	99	108	92	97	99	107	90	114	127	117	129
Etats-Unis	98	98	99	101	103	99	106	108	110	110	112	118	117	117
OCÉANIE	96	98	97	104	106	102	117	119	123	125	133	137	142	135
Australie	95	97	97	104	106	100	119	119	124	126	134	139	145	133
Nouvelle-Zélande	97	98	98	102	106	107	113	119	122	123	129	130	134	140
AMÉRIQUE LATINE	93	95	100	104	108	111	119	119	122	127	130	134	137	141
<i>Amérique centrale</i>	89	92	100	107	113	122	129	127	135	133	136	141	156	156
Cuba	99	97	94	99	111	113	114	117	133	106	94	100	122	101
Guatemala	94	99	100	101	107	114	116	128	131	138	167	172	175	196
Honduras	99	104	94	97	106	110	119	122	122	125	137	140	149	157
Mexique	82	89	103	111	115	128	138	131	137	145	153	158	172	178
Panama	90	98	100	107	105	114	120	123	121	132	131	137	139	155
<i>Amérique du Sud</i>	95	96	100	103	107	109	116	117	119	126	128	132	132	137
Argentine	98	95	101	96	110	102	111	104	97	108	111	123	120	108
Brésil	93	95	99	107	105	117	124	135	138	146	150	146	143	168
Chili	93	97	98	105	107	104	118	111	114	121	118	126	127	121
Colombie	98	97	100	103	101	103	112	117	121	121	127	129	133	140
Pérou	95	97	104	104	99	101	108	113	123	126	131	133	136	135
Uruguay	96	109	101	98	95	97	88	77	90	92	96	95	102	99
Venezuela	92	98	99	107	105	112	114	121	133	135	142	155	163	170

TABLEAU ANNEXE IA. - INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE TOTALE, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS (fin)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>														
EXTRÊME-ORIENT ¹	92	97	100	104	108	108	112	117	122	126	128	132	136	133
Birmanie	100	97	98	99	106	94	109	116	116	119	130	130	139	132
Ceylan	95	94	102	108	102	106	108	111	117	121	127	133	139	134
Chine (Taïwan)	88	91	102	105	113	120	127	126	132	134	140	139	158	166
Inde	89	99	101	103	107	107	111	115	121	124	123	128	131	124
Indonésie	93	98	105	102	103	104	108	109	109	109	116	108	116	113
Japon	97	86	95	113	110	113	118	117	118	120	129	127	133	132
Corée, Rép. de	70	97	109	116	108	119	125	127	126	160	140	153	188	192
Malaisie: Mal. occidentale	94	95	99	106	106	108	112	117	123	131	132	139	142	152
Pakistan	99	97	100	99	105	106	105	112	115	120	119	128	127	132
Philippines	93	97	98	102	109	114	115	115	123	123	134	138	138	137
Thaïlande	90	105	89	103	112	96	108	113	129	137	143	156	155	157
PROCHE-ORIENT	93	99	98	100	110	115	119	123	124	124	136	140	143	145
Chypre	91	113	101	99	95	111	98	103	101	121	135	132	130	169
Iran	90	97	99	102	112	118	120	128	125	134	132	141	139	148
Irak	84	104	117	90	105	122	108	99	105	116	128	110	120	126
Israël	82	84	104	104	126	134	141	174	180	193	213	223	258	268
Libye	97	100	97	99	107	158	133	128	140	140	171	199	196	180
Syrie	87	98	115	83	116	135	91	99	95	113	159	145	159	157
Turquie	99	108	85	100	108	106	123	124	125	125	131	138	144	139
République arabe unie . .	96	92	102	103	107	115	116	121	127	112	136	137	143	148
AFRIQUE	92	97	101	102	107	108	111	117	123	120	127	133	135	137
<i>Afrique du Nord-Ouest</i> . .	90	102	107	94	107	95	108	103	109	83	102	111	107	111
Algérie	91	100	108	96	106	97	90	97	101	78	91	92	81	94
Maroc	89	102	108	97	105	90	119	108	109	87	115	123	123	130
Tunisie	94	109	104	80	114	102	137	110	132	89	103	138	143	118
<i>Afrique au sud du Sahara</i> ²	93	96	101	103	107	110	112	119	125	126	132	136	140	141
Ethiopie	93	99	102	103	103	108	105	122	126	135	138	140	144	147
Afrique du Sud	82	96	106	107	109	115	111	117	123	134	137	144	137	135
TOTAL MONDIAL ¹	94	98	99	103	107	107	114	117	120	121	126	129	132	133

NOTE: Les indices par pays sont établis par la FAO sur une base uniforme en utilisant des coefficients de pondération constants par région. Ils peuvent ne pas correspondre avec les indices nationaux publiés par les pays eux-mêmes, en raison de différences dans la notion de production, la portée, la pondération, la période de base et les méthodes de calcul. Ils ne sont pas encore disponibles pour 1966. Tous les indices figurant dans ce tableau (pour les régions, sous-régions et pour chaque pays) sont établis en fonction de l'année civile et ne sont donc pas comparables avec les indices calculés en fonction de la campagne agricole publiés dans les précédentes éditions de ce rapport.

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Chiffres obtenus en déduisant du total régional le total partiel pour l'Afrique du Nord-Ouest.

TABLEAU ANNEXE 1B. - INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR HABITANT, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
EUROPE OCCIDENTALE	94	101	101	102	102	104	106	108	113	112	118	118	118	117
<i>Europe du Nord-Ouest</i>	95	100	103	101	102	102	104	103	115	110	118	117	117	115
Autriche	91	101	98	103	107	109	120	109	122	127	128	136	133	120
Belgique-Luxembourg	95	97	105	105	98	101	103	98	111	111	117	123	114	113
Danemark	96	101	98	102	102	109	106	104	112	113	118	110	113	115
Finlande	101	106	103	95	96	104	103	106	119	115	109	122	124	127
France	91	99	106	101	102	99	100	104	117	111	121	117	116	120
Allemagne, Rép. féd. d'	97	101	101	100	100	100	107	100	116	100	111	115	112	103
Irlande	94	96	105	99	106	115	107	103	115	128	124	125	128	119
Pays-Bas	101	99	100	105	95	100	105	103	116	111	120	113	112	107
Norvège	98	101	99	97	105	101	96	94	100	98	98	97	92	91
Suède	104	105	102	91	99	97	93	94	97	96	99	92	99	95
Suisse	100	102	105	99	95	97	105	100	105	103	97	96	94	96
Royaume-Uni	95	98	100	99	107	107	106	111	117	118	126	126	132	135
<i>Europe méridionale</i>	92	104	98	104	102	109	110	117	110	116	118	121	121	121
Grèce	81	104	100	106	108	123	115	119	110	134	127	142	145	150
Italie	93	104	96	104	103	100	113	113	105	115	115	108	116	118
Portugal	87	106	105	102	100	105	99	99	100	101	112	115	109	119
Espagne	104	98	102	97	100	102	104	110	110	113	116	129	115	116
Yougoslavie	71	119	89	120	99	142	115	152	131	121	127	137	140	131
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.	93	96	96	103	112	113	121	121	121	122	124	118	127	128
AMÉRIQUE DU NORD	103	101	97	99	100	93	98	98	98	96	97	102	98	98
Canada	116	107	79	96	103	85	87	86	91	75	94	103	93	101
Etats-Unis	102	100	99	100	99	94	99	99	99	98	97	102	99	98
Océanie	101	100	97	101	101	95	107	106	107	106	111	112	113	106
Australie	100	100	97	102	101	93	109	107	109	108	113	115	117	105
Nouvelle-Zélande	101	100	98	99	102	100	104	107	107	106	109	107	108	111
AMÉRIQUE LATINE	99	98	100	101	102	103	106	104	103	105	104	104	103	103
<i>Amérique centrale</i>	94	95	100	104	107	111	114	109	112	107	106	107	115	110
Cuba	104	99	95	96	106	106	104	105	117	92	80	83	99	80
Guatemala	99	102	100	98	101	104	104	111	110	112	131	131	128	139
Honduras	105	107	95	94	100	101	106	105	102	101	107	106	109	112
Mexique	88	92	103	108	108	116	121	111	112	115	117	117	123	123
Panama	95	101	100	104	100	105	108	107	103	109	105	107	106	112
<i>Amérique du Sud</i>	100	99	100	100	102	101	105	103	101	104	104	104	101	102
Argentine	101	97	101	94	107	97	103	95	88	95	97	106	101	90
Brésil	99	98	99	104	100	107	111	117	116	119	118	112	106	121
Chili	97	100	99	102	102	96	106	98	98	102	97	101	99	93
Colombie	105	100	100	100	95	94	99	100	100	97	99	97	97	99
Pérou	100	99	104	102	95	94	99	100	107	106	106	105	104	100
Uruguay	99	111	101	97	93	93	83	72	82	83	85	84	88	85
Venezuela	100	102	99	103	97	100	98	101	107	105	107	113	115	116

TABLEAU ANNEXE 1B. - INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR HABITANT, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS (*fin*)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
EXTRÊME-ORIENT ¹	95	99	100	102	104	102	104	106	107	109	108	109	109	105
Birmanie	104	99	98	97	102	88	101	106	104	105	112	110	115	107
Ceylan	100	97	102	105	97	98	98	98	100	101	104	106	108	102
Chine (Taïwan)	95	95	102	102	106	109	111	106	107	105	106	102	113	115
Inde	92	101	101	102	103	101	103	104	107	107	104	106	105	97
Indonésie	96	100	106	100	98	98	99	98	96	93	98	89	94	89
Japon	99	87	95	111	107	110	113	112	112	112	120	117	120	118
Corée, Rép. de	72	98	110	115	105	112	114	113	109	135	114	121	146	145
Malaisie: Mal. occidentale	99	98	99	103	100	99	100	100	103	105	103	106	105	109
Pakistan	104	99	100	97	101	99	96	100	101	102	99	104	100	101
Philippines	99	100	99	99	103	104	102	99	103	100	105	104	101	97
Thaïlande	96	109	89	100	105	87	96	97	108	111	113	119	115	114
PROCHE-ORIENT	97	102	98	98	105	107	108	110	108	105	112	112	112	110
Chypre	93	115	101	97	93	106	92	95	92	110	121	118	116	148
Iran	94	99	99	100	107	110	109	116	111	116	112	114	109	113
Irak	89	107	117	87	100	113	97	86	88	95	101	85	89	90
Israël	87	87	105	101	117	118	120	144	145	151	158	160	178	178
Libye	101	103	98	97	101	144	116	109	114	110	130	146	139	123
Syrie	92	101	115	81	110	124	81	85	80	92	125	110	117	112
Turquie	105	111	86	97	102	97	110	108	106	103	104	107	108	102
République arabe unie . .	101	95	102	100	102	107	106	108	111	95	112	111	112	113
AFRIQUE	97	100	102	100	102	100	101	103	106	101	105	107	106	105
<i>Afrique du Nord-Ouest</i> . .	95	104	107	92	102	89	99	92	94	70	85	91	86	87
Algérie	94	102	108	94	102	91	82	87	88	67	78	79	68	77
Maroc	94	105	108	94	99	83	106	94	92	71	92	95	93	96
Tunisie	97	110	104	79	110	98	129	102	119	79	90	117	120	97
<i>Afrique au sud du Sahara</i> ² .	97	99	101	101	102	102	102	105	108	106	108	109	110	108
Ethiopie	96	101	102	101	100	102	98	112	114	120	120	121	122	122
Afrique du Sud	87	98	106	104	104	107	100	104	106	113	113	116	108	103
TOTAL MONDIAL ¹	97	99	99	101	103	102	106	106	107	106	108	108	109	107

NOTE: Voir la note explicative au tableau annexe 1A.

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Chiffres obtenus en déduisant du total régional le total partiel pour l'Afrique du Nord-Ouest.

TABLEAU ANNEXE 2A. - INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE TOTALE, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
EUROPE OCCIDENTALE	93	101	101	102	103	106	109	112	119	119	126	128	129	130
<i>Europe du Nord-Ouest</i>	94	99	103	101	103	105	108	108	121	117	127	128	128	128
Autriche	90	101	98	103	107	110	120	110	124	130	132	141	139	125
Belgique-Luxembourg	93	97	105	105	99	104	107	103	117	117	124	131	121	123
Danemark	95	101	99	103	103	112	109	107	117	119	125	117	121	125
Finlande	98	104	103	96	98	108	107	111	127	124	118	133	136	141
France	89	99	106	102	104	102	105	109	124	119	132	130	130	137
Allemagne, Rép. féd. d'	95	100	101	101	102	103	112	106	125	109	123	129	127	119
Irlande	94	97	105	99	105	113	104	99	111	123	119	121	124	116
Pays-Bas	98	98	100	106	98	104	112	112	126	123	135	128	128	125
Norvège	97	100	99	98	107	104	99	98	105	105	104	104	100	99
Suède	102	104	102	92	100	99	96	97	101	100	104	97	105	103
Suisse	98	101	105	100	97	101	110	107	114	115	111	112	112	116
Royaume-Uni	94	98	100	99	108	108	107	113	121	122	133	134	141	144
<i>Europe méridionale</i>	91	104	97	105	103	111	114	122	116	122	125	129	131	133
Grèce	82	106	101	102	109	124	118	126	116	142	132	145	155	164
Italie	91	103	96	105	104	102	117	117	110	122	123	116	125	128
Portugal	86	106	105	102	101	106	100	101	103	105	118	122	116	128
Espagne	103	97	102	97	101	105	107	114	115	117	121	139	125	126
Yougoslavie	69	119	88	121	102	147	121	163	143	134	141	154	158	150
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.	90	94	96	105	115	118	129	132	134	137	141	134	147	150
AMÉRIQUE DU NORD	99	98	97	101	104	101	109	110	111	110	113	121	119	121
Canada	112	105	78	99	106	91	96	99	105	88	114	127	118	129
Etats-Unis	98	97	99	102	104	103	111	111	112	113	113	120	119	120
Océanie	97	100	98	104	101	99	117	116	123	123	135	138	144	136
Australie	96	101	98	105	100	97	120	116	125	125	139	143	150	137
Nouvelle-Zélande	98	99	96	101	105	105	110	115	117	119	124	125	131	132
AMÉRIQUE LATINE	92	95	100	102	110	111	118	116	118	123	125	132	138	138
<i>Amérique centrale</i>	91	94	99	103	113	121	128	129	135	133	133	138	155	152
Cuba	100	97	94	98	111	113	115	117	133	106	91	100	122	101
Guatemala	99	102	99	97	103	103	106	110	114	118	135	133	136	140
Honduras	101	104	94	95	106	108	116	119	120	126	131	133	141	148
Mexique	84	91	103	106	116	128	137	137	139	150	157	161	177	182
Panama	89	97	99	107	108	115	121	123	120	130	131	136	139	156
<i>Amérique du Sud</i>	92	96	100	102	109	109	115	113	114	120	123	130	134	135
Argentine	96	94	101	97	111	102	110	103	96	107	111	124	121	108
Brésil	89	95	101	105	110	118	123	126	131	137	141	145	153	170
Chili	92	97	98	105	107	104	118	111	114	121	119	127	128	121
Colombie	98	97	98	104	105	104	108	114	115	116	122	122	133	139
Pérou	97	98	104	104	98	101	107	112	121	123	126	126	132	131
Uruguay	92	109	102	100	97	98	86	76	90	92	96	92	103	101
Venezuela	91	95	100	108	107	113	114	121	134	135	147	159	168	176

TABLEAU ANNEXE 2A. - INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE TOTALE, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS (fin)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... <i>Moyenne 1952-56 = 100</i>														
EXTRÊME-ORIENT ¹	91	97	100	104	108	108	113	118	123	127	128	132	137	133
Birmanie	100	97	97	99	107	93	111	117	117	121	132	132	142	134
Ceylan	98	90	102	112	98	102	102	110	116	121	130	138	151	132
Chine (Taïwan)	88	92	102	105	113	120	127	125	132	133	139	138	158	165
Inde	89	100	101	103	106	106	111	116	122	124	122	127	131	123
Indonésie	90	98	106	102	104	105	110	111	113	110	117	108	119	113
Japon	97	86	95	113	110	113	119	118	120	121	132	129	133	133
Corée, Rép. de	69	98	109	116	108	121	127	129	129	164	142	158	196	195
Malaisie: Mal. occidentale	87	96	103	104	110	112	117	118	134	147	148	157	152	166
Pakistan	97	100	102	97	105	107	106	115	120	121	121	130	130	133
Philippines	94	98	99	102	109	113	114	114	121	121	130	135	135	136
Thaïlande	91	107	88	103	111	93	106	109	123	130	141	152	148	150
PROCHE-ORIENT	92	100	97	100	110	115	119	122	123	124	134	138	139	141
Chypre	91	114	104	96	95	112	100	103	104	125	137	134	131	173
Iran	91	96	99	102	112	119	120	127	122	130	130	138	134	141
Irak	84	105	117	88	105	121	107	98	104	116	129	108	118	126
Israël	82	84	105	103	126	132	139	170	173	183	202	217	249	253
Libye	99	100	96	99	106	162	130	125	143	138	172	203	200	184
Syrie	92	107	117	71	113	131	77	86	78	98	149	129	136	132
Turquie	99	109	84	99	108	107	125	124	126	126	131	138	137	134
République arabe unie	86	93	103	105	112	115	112	119	125	117	138	141	143	148
AFRIQUE	93	98	102	101	107	107	110	115	121	118	125	130	132	132
<i>Afrique du Nord-Ouest</i>	90	101	107	93	109	96	110	104	110	84	104	113	109	114
Algérie	90	98	108	96	109	98	91	99	102	81	93	95	83	96
Maroc	87	102	108	97	106	90	120	109	111	87	117	124	124	133
Tunisie	95	109	103	79	115	102	138	110	133	89	104	140	145	119
<i>Afrique au sud du Sahara</i> ²	93	97	101	103	106	109	110	116	122	124	129	133	136	136
Ethiopie	93	100	102	102	103	107	104	122	126	130	132	134	139	141
Afrique du Sud	78	96	107	108	110	119	111	118	128	139	145	152	144	140
TOTAL MONDIAL ¹	94	98	99	103	107	108	115	117	121	122	126	129	133	133

NOTE: Voir la note explicative au tableau annexe IA.

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Chiffres obtenus en déduisant du total régional le total partiel pour l'Afrique du Nord-Ouest.

TABLEAU ANNEXE 2B. - INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE PAR HABITANT, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1952-56 = 100														
EUROPE OCCIDENTALE	94	101	101	102	102	104	106	108	114	112	118	118	118	118
<i>Europe du Nord-Ouest</i>	95	101	103	101	102	102	104	104	115	110	118	117	117	116
Autriche	91	101	98	103	108	109	120	109	123	127	129	137	134	120
Belgique-Luxembourg	94	98	105	105	98	102	104	100	112	113	118	125	114	114
Danemark	96	101	98	102	102	109	106	104	112	113	119	110	113	115
Finlande	101	106	103	95	96	105	103	106	120	116	109	122	124	128
France	91	99	106	101	102	99	101	104	117	111	121	117	116	120
Allemagne, Rép. féd. d'	97	101	101	100	100	100	107	100	117	100	112	116	113	104
Irlande	93	96	105	99	106	115	106	102	115	128	123	125	127	119
Pays-Bas	101	99	100	105	95	101	107	105	117	112	121	114	113	108
Norvège	99	101	99	97	105	101	96	94	100	98	97	97	92	90
Suède	104	105	102	91	99	97	93	94	98	96	99	92	99	96
Suisse	100	102	105	99	95	97	105	100	105	103	96	95	94	96
Royaume-Uni	94	98	100	99	108	107	106	111	117	118	127	127	133	135
<i>Europe méridionale</i>	92	105	98	104	102	108	110	118	111	116	118	121	121	122
Grèce	84	107	101	101	107	121	114	120	110	133	123	135	143	151
Italie	93	103	96	105	103	101	114	114	106	117	117	109	117	119
Portugal	87	106	105	102	100	105	99	99	100	101	112	116	109	119
Espagne	105	98	102	96	100	102	103	109	109	111	113	129	115	115
Yougoslavie	71	121	88	120	100	143	116	155	134	124	129	139	141	133
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.	93	96	96	103	111	113	122	122	122	124	125	118	128	129
AMÉRIQUE DU NORD	103	100	97	100	101	96	101	100	100	97	98	104	100	101
Canada	118	108	78	96	101	84	85	86	90	74	94	103	94	101
Etats-Unis	101	99	100	100	100	97	103	102	101	100	99	104	101	101
Océanie	101	103	98	101	97	92	107	103	107	105	112	113	116	106
Australie	100	103	99	102	96	90	109	104	110	107	117	118	121	109
Nouvelle-Zélande	103	101	96	99	101	98	101	103	103	103	104	103	105	104
AMÉRIQUE LATINE	97	98	100	100	104	103	105	101	100	101	100	102	104	101
<i>Amérique centrale</i>	97	97	100	100	107	111	113	111	112	108	104	105	114	108
Cuba	104	100	94	95	107	106	106	105	117	92	78	83	99	80
Guatemala	105	105	99	94	97	94	94	95	96	96	106	102	100	100
Honduras	107	107	94	92	100	99	103	102	100	102	103	101	104	105
Mexique	90	94	103	103	109	116	120	116	114	119	120	120	127	126
Panama	94	100	99	104	102	106	108	108	102	108	105	107	106	113
<i>Amérique du Sud</i>	98	98	100	100	104	101	104	99	98	100	100	102	102	100
Argentine	100	96	101	95	108	96	103	94	87	94	97	107	102	90
Brésil	94	98	101	102	104	108	109	109	110	111	111	111	114	123
Chili	97	100	99	102	102	96	107	98	98	102	98	102	100	94
Colombie	104	100	98	100	98	95	95	97	95	93	95	92	97	98
Pérou	101	100	104	102	94	94	98	99	105	104	103	100	102	98
Uruguay	95	111	102	98	94	94	82	71	82	83	85	81	89	86
Venezuela	99	99	100	104	99	101	98	100	108	106	111	115	118	119

TABLEAU ANNEXE 2B. - INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE PAR HABITANT, PAR RÉGION, SOUS-RÉGION ET PAYS (fin)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (Don- nées prélim.)
	Moyenne 1952-56 = 100													
EXTRÊME-ORIENT ¹	95	99	100	102	104	102	104	107	109	110	108	109	110	105
Birmanie	104	99	97	97	103	88	103	107	105	107	113	111	117	109
Ceylan	103	92	102	109	94	94	92	97	100	101	106	110	117	100
Chine (Taïwan)	95	95	102	101	105	108	111	105	107	104	106	101	112	114
Inde	93	102	101	102	103	100	103	105	108	108	103	105	105	97
Indonésie	93	100	106	100	100	99	101	100	99	95	98	89	96	89
Japon	100	87	94	111	107	110	114	112	113	113	122	118	121	119
Corée, Rép. de	71	99	110	115	105	114	117	115	112	138	117	125	151	147
Malaisie: Mal. occidentale	92	98	103	102	104	103	104	102	112	119	115	119	112	119
Pakistan	101	102	102	95	101	100	97	103	105	103	100	105	103	103
Philippines	99	101	99	99	102	103	101	98	101	98	102	102	99	96
Thaïlande	97	111	88	100	105	85	94	94	103	106	111	117	110	108
PROCHE-ORIENT	96	103	98	98	105	107	108	109	106	105	110	111	108	107
Chypre	93	115	104	95	93	107	94	95	95	113	123	120	117	152
Iran	95	99	99	99	107	110	109	116	108	112	110	111	105	108
Irak	89	108	117	86	99	112	96	85	87	95	102	83	88	90
Israël	87	87	106	101	117	116	119	141	140	142	150	155	172	168
Libye	103	103	97	96	100	147	114	106	117	109	131	149	141	125
Syrie	98	110	117	70	107	120	69	75	65	79	117	98	100	94
Turquie	105	112	84	97	102	98	111	108	107	103	105	107	103	99
République arabe unie	91	96	103	103	107	107	103	106	109	99	114	114	112	113
AFRIQUE	97	100	102	99	102	99	100	102	104	100	103	104	104	101
<i>Afrique du Nord-Ouest</i>	94	103	108	91	104	89	100	93	95	71	86	93	87	89
Algérie	94	100	108	94	104	92	84	88	89	69	80	82	70	79
Maroc	92	105	108	94	100	83	107	94	94	71	93	97	95	99
Tunisie	98	111	103	77	111	98	131	102	120	79	90	119	121	97
<i>Afrique au sud du Sahara</i> ²	98	100	101	101	101	101	100	103	106	105	106	106	106	103
Ethiopie	96	102	103	100	99	102	98	112	114	115	116	116	117	117
Afrique du Sud	83	98	108	105	105	110	100	104	110	117	119	122	113	107
TOTAL MONDIAL ¹	97	100	99	101	104	102	107	107	108	107	108	109	109	108

NOTE: Voir la note explicative au tableau annexe 1A.

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Chiffres obtenus en déduisant du total régional le total partiel pour l'Afrique du Nord-Ouest.

TABLEAU ANNEXE 3A. - PRODUCTION MONDIALE¹ DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>												
Blé	155,50	188,10	223,47	228,71	219,31	220,80	211,40	237,11	217,71	251,87	239,90	282,62
Orge	46,64	61,87	73,24	69,75	67,77	76,53	69,00	83,15	85,41	92,68	88,37	98,25
Avoine	60,50	59,27	54,12	60,92	54,80	57,18	49,16	48,64	45,77	42,73	44,94	45,82
Maïs	125,31	140,81	179,98	161,34	177,54	185,60	186,61	188,79	199,01	191,57	200,88	208,15
Riz (équivalent de riz usiné) ²	71,82	83,62	100,13	92,25	97,08	102,66	104,58	104,08	111,84	115,50	107,38	115,22
Sucre (centrifugé)	31,97	39,95	50,10	48,81	48,23	53,86	50,30	49,27	53,41	64,07	60,85	62,96
Pommes ³	9,53	10,44	14,23	15,44	12,32	14,49	13,16	14,76	16,17	16,40	15,30	15,00
Agrumes	15,24	18,09	21,07	20,02	20,61	20,87	22,94	20,93	22,59	24,70	25,98	29,49
Bananes	12,94	14,29	17,54	15,87	17,15	17,92	18,24	18,50	20,26	21,93	22,85	22,91
Huile d'olive	0,95	1,12	1,26	1,13	1,24	1,41	1,51	1,00	1,96	0,99	1,29	1,33
Soja	8,67	12,10	18,46	17,66	16,43	17,02	20,66	20,55	21,24	21,16	25,46	27,87
Arachides	7,45	9,50	11,79	11,48	10,69	11,69	12,25	12,93	13,21	13,83	13,01	13,62
Graines de coton	12,27	14,67	16,13	14,64	15,58	16,29	16,55	17,59	18,84	18,74	19,34	17,57
Coprah	2,64	3,17	3,09	2,93	2,73	3,34	3,37	3,09	3,33	3,33	3,27	3,41
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile)	12,97	15,71	18,50	17,73	16,98	18,46	19,67	19,64	20,86	20,59	21,84	22,12
Café	2,22	2,66	4,20	3,56	4,15	4,24	4,42	4,61	4,23	3,52	4,53	3,85
Cacao	0,76	0,82	1,09	0,91	1,04	1,17	1,15	1,17	1,21	1,52	1,24	1,33
Thé	0,58	0,71	0,84	0,79	0,81	0,83	0,89	0,90	0,92	0,97	0,97	0,98
Vin	18,92	21,62	24,55	23,64	24,77	24,18	21,83	28,32	25,64	28,29	28,91	27,68
Tabac	2,72	3,14	3,24	3,06	3,22	3,22	3,16	3,54	3,87	4,15	3,81	3,79
Coton (fibre)	6,75	7,98	8,77	7,90	8,52	8,88	8,92	9,61	10,26	10,24	10,51	9,34
Jute ⁴	2,14	2,11	2,63	2,60	2,27	2,18	3,31	2,79	2,95	2,88	2,84	3,23
Sisal	0,32	0,46	0,59	0,54	0,58	0,61	0,60	0,63	0,66	0,71	0,70	0,71
Laine (en suint)	1,79	2,12	2,45	2,34	2,47	2,46	2,50	2,49	2,56	2,53	2,51	2,56
Caoutchouc	1,73	1,88	2,07	1,97	2,07	2,02	2,12	2,16	2,12	2,25	2,38	2,44
Lait (total)	257,49	297,44	339,73	326,64	332,73	341,24	347,19	350,87	348,17	354,73	370,45	374,06
Viande ⁵	39,79	50,02	59,10	54,62	57,46	58,46	61,44	63,52	65,68	65,64	67,79	70,77
Oufs	8,78	10,64	12,65	11,76	12,27	12,61	13,18	13,42	13,48	13,98	14,27	14,56

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Paddy converti à 65 pour cent. - ³ Non compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale. - ⁴ Y compris les fibres apparentées. - ⁵ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille.

TABLEAU ANNEXE 3B. - PRODUCTION RÉGIONALE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions de tonnes												
EUROPE OCCIDENTALE												
Blé	30,32	36,29	41,37	39,08	42,66	39,62	37,62	47,87	41,54	46,81	48,80	44,48
Orge	10,93	15,77	21,74	17,73	20,35	22,14	22,54	25,92	28,50	29,57	30,98	32,91
Avoine	14,84	14,85	12,87	12,88	12,57	13,29	12,96	12,63	12,62	11,98	11,89	12,18
Seigle	6,65	7,10	6,53	6,98	7,17	7,04	5,41	6,03	5,85	6,35	5,41	4,94
Maïs	7,18	10,04	13,15	11,08	14,32	14,83	13,13	12,38	15,15	15,41	14,91	18,00
Sucre (centrifugé)	5,13	6,80	8,12	8,19	7,32	9,93	7,80	7,34	8,57	10,17	9,05	9,29
Pommes de terre	76,38	79,14	74,38	72,43	72,75	79,78	72,99	73,94	80,57	68,36	63,30	65,10
Pommes	4,66	4,94	7,08	7,93	5,64	8,14	6,26	7,41	8,15	7,88	7,17	7,80
Agrumes	2,09	2,43	3,36	2,91	3,28	3,27	4,07	3,25	4,26	4,25	4,33	4,87
Huile d'olive	0,77	0,90	1,00	0,79	1,06	1,10	1,24	0,81	1,64	0,64	1,05	1,08
Graines de sésame	0,46	0,33	0,42	0,46	0,45	0,27	0,38	0,52	0,41	0,64	0,76	0,59
Total des huiles végétales et oléa- gineux (équivalent d'huile)	1,03	1,12	1,28	1,06	1,34	1,32	1,52	1,16	1,97	1,05	1,47	1,45
Vin	13,14	14,91	16,68	16,02	16,66	16,62	14,20	19,91	16,67	19,68	19,47	18,06
Tabac	0,25	0,31	0,26	0,30	0,31	0,26	0,20	0,25	0,33	0,36	0,34	0,34
Coton (fibre)	0,04	0,09	0,16	0,11	0,14	0,14	0,20	0,21	0,20	0,15	0,16	0,17
Lait (total)	79,77	92,55	102,69	97,63	98,08	103,72	106,34	107,69	107,19	107,43	111,11	112,79
Viande ¹	8,04	11,29	13,75	12,38	12,88	13,68	14,53	15,30	15,52	15,59	15,88	17,09
Œufs	2,13	2,72	3,34	3,09	3,24	3,32	3,45	3,58	3,72	3,91	3,89	3,91
EUROPE ORIENTALE												
Blé	² 10,8	11,8	13,2	11,9	14,0	12,9	13,6	13,9	13,5	14,4	18,6	17,4
Seigle	² 11,1	10,5	11,1	11,3	11,9	11,5	11,3	9,7	10,0	10,2	11,5	11,1
Orge	² 4,1	4,9	5,8	4,8	5,7	6,3	5,9	6,4	6,1	6,1	6,9	7,0
Avoine	² 5,1	5,2	5,3	5,3	5,2	5,5	5,4	5,1	4,8	4,0	4,2	4,1
Maïs	² 5,6	9,4	10,4	8,1	11,5	11,3	10,6	10,4	12,1	13,0	11,3	12,5
Betteraves à sucre	² 20,2	23,2	28,1	27,0	23,2	33,9	29,8	26,8	31,1	34,0	33,4	...
Pommes de terre	² 54,0	61,6	61,8	58,9	60,5	64,3	64,1	61,2	69,7	73,5	64,1	65,9
Viande (total) ^{1,2}	2,7	³ 3,5	4,2	4,1	4,1	4,2	4,5	4,4	4,3	4,6	5,0	5,1
Lait (total)	20,2	24,2	28,9	28,0	29,0	29,3	29,7	28,7	28,6	29,1	30,7	31,2
Œufs ⁴	² 9,4	11,8	16,4	14,3	15,4	16,8	18,0	17,3	17,1	18,3	19,3	...
U.R.S.S.												
Blé	⁶ 30,9	51,3	69,4	76,6	69,1	64,3	66,5	70,8	49,7	74,4	59,7	100,4
Seigle	⁶ 17,8	15,0	16,5	15,7	16,9	16,4	16,7	17,0	11,9	13,6	16,2	13,1
Orge	⁶ 6,5	9,5	14,4	13,0	10,2	16,0	13,3	19,5	19,8	28,6	20,3	27,8
Avoine	⁶ 13,0	11,7	10,7	13,4	13,5	12,0	8,9	5,7	4,0	5,5	6,2	9,2
Millét	⁶ 1,7	3,0	2,6	2,9	1,3	3,2	2,9	2,8	1,8	3,5	2,2	3,1
Maïs	⁶ 5,8	6,7	11,7	10,2	5,7	9,8	17,1	15,5	11,1	13,8	8,0	8,3
Légumineuses	⁶ 1,0	0,8	2,2	0,9	1,1	1,4	2,3	5,4	6,6	8,6	5,2	5,4
Coton (brut)	⁶ 3,4	4,1	4,4	4,3	4,6	4,3	4,5	4,3	5,2	5,3	5,7	6,0
Lin (filasse)	⁶ 0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4
Betteraves à sucre	⁶ 20,6	29,3	50,9	54,4	43,9	57,7	50,9	47,4	44,1	81,2	72,3	73,8
Total des oléagineux	⁶ 2,4	73,1	4,8	5,2	3,4	4,3	5,3	5,5	4,9	6,6	6,1	7,1
Graines de tournesol	⁶ 1,9	3,0	4,2	4,6	3,0	4,0	4,8	4,8	4,3	6,1	5,4	6,1
Pommes de terre	⁶ 76,9	80,6	82,3	86,5	86,6	84,4	84,3	69,7	71,8	93,6	88,7	87,2
Lait (total)	⁶ 35,1	44,3	61,7	58,7	61,7	61,7	62,6	63,9	61,2	63,3	72,6	75,8
Viande (total) ^{1,2}	⁶ 4,7	6,5	8,7	7,7	8,9	8,7	8,7	9,5	10,2	8,3	10,0	10,8
Laine (en suint)	⁶ 0,2	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Œufs ⁴	⁶ 12,1	18,7	27,1	23,0	25,6	27,4	29,3	30,1	28,5	26,7	29,1	31,6
AMÉRIQUE DU NORD												
Blé	44,51	40,86	46,07	50,50	42,53	50,98	41,25	45,11	50,90	51,27	53,47	58,65
Orge	10,09	13,16	13,38	15,57	13,85	13,55	11,00	12,93	13,36	12,04	13,21	14,86
Avoine	25,19	24,74	22,09	25,67	20,55	22,89	19,05	22,31	21,00	17,88	19,85	17,58
Maïs	74,70	74,76	93,68	86,01	97,93	99,90	92,13	92,45	103,01	89,85	105,26	105,83
Sorgho	3,90	6,94	13,96	14,76	14,11	15,75	12,20	12,96	14,87	12,44	17,09	18,30
Riz (équivalent de riz usiné) ⁵	1,25	1,56	1,61	1,32	1,58	1,61	1,60	1,95	2,07	2,16	2,25	2,51
Sucre (centrifugé)	2,95	3,36	3,91	3,57	3,67	3,93	4,10	4,27	5,11	5,29	4,89	5,01

TABLEAU ANNEXE 3B. - PRODUCTION RÉGIONALE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (suite)

	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>												
Pommes de terre	12,49	12,42	13,98	13,92	12,78	13,63	15,34	14,23	14,42	13,04	15,27	16,25
Pommes	2,71	2,63	3,02	3,12	3,08	2,67	3,09	3,14	3,21	3,44	3,42	3,22
Agrumes	6,41	7,23	7,02	7,36	7,20	6,85	7,80	5,88	5,67	6,95	7,99	10,02
Soja	7,40	10,58	16,59	15,97	14,69	15,24	18,65	18,39	19,16	19,27	23,23	25,59
Graines de coton	5,28	5,17	5,22	4,35	5,44	5,34	5,42	5,57	5,62	5,66	5,55	3,60
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile)	2,70	3,22	4,18	4,07	3,77	4,06	4,46	4,51	4,74	4,75	5,66	5,61
Tabac	1,02	1,01	0,98	0,88	0,89	0,98	1,03	1,14	1,15	1,08	0,92	0,94
Coton (fibre)	3,11	3,01	3,03	2,51	3,17	3,11	3,12	3,24	3,34	3,31	3,26	2,10
Lait (total)	59,55	63,43	64,40	63,98	63,39	63,89	65,23	65,51	65,08	66,01	65,05	62,79
Viande ¹	13,22	15,99	18,03	16,61	17,71	18,06	18,88	18,91	19,86	21,08	20,99	21,84
Œufs	3,93	4,11	4,14	4,16	4,25	4,10	4,07	4,10	4,06	4,11	4,11	4,10
Océanie												
Blé	5,30	4,43	6,95	5,96	5,57	7,69	6,98	8,57	9,17	10,31	7,32	12,49
Sucre (centrifugé)	1,04	1,44	1,69	1,64	1,60	1,55	1,55	2,13	2,06	2,30	2,30	2,51
Laine (en suint)	0,69	0,84	1,01	0,97	1,02	1,00	1,04	1,04	1,09	1,09	1,07	1,09
Lait (total)	10,23	11,23	11,80	11,38	11,84	11,95	11,67	12,17	12,36	12,71	13,10	13,33
Viande ¹	1,66	1,92	2,29	2,25	2,22	2,13	2,32	2,51	2,57	2,62	2,46	2,57
Amérique Latine												
Blé	7,96	10,38	9,57	10,70	9,52	8,09	9,64	9,88	12,96	16,47	10,20	10,74
Maïs	15,24	18,29	23,65	21,56	22,32	23,58	24,73	26,04	26,42	28,23	31,13	31,61
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	2,97	3,69	4,81	4,04	4,26	4,93	5,28	5,53	5,54	6,01	7,06	5,34
Sucre (centrifugé)	12,53	13,79	16,68	16,75	17,17	18,06	16,12	15,30	16,40	18,70	18,59	19,59
Agrumes	3,73	4,16	4,86	4,53	4,67	4,79	5,00	5,31	5,60	5,63	5,67	5,83
Bananes	7,28	8,97	11,18	10,30	11,16	11,53	11,43	11,47	12,34	13,86	14,59	14,60
Arachides	0,35	0,54	0,94	0,78	0,79	0,83	1,04	1,27	1,11	1,02	1,40	1,41
Graines de coton	1,57	2,06	2,61	2,48	2,19	2,54	2,81	3,03	3,26	3,22	3,46	3,25
Graines de tournesol	1,02	0,62	0,80	0,94	0,49	0,92	0,67	0,97	0,59	0,57	0,84	0,93
Coprah	0,09	0,17	0,24	0,23	0,23	0,24	0,25	0,25	0,28	0,24	0,24	0,24
Palmistes	0,10	0,12	0,16	0,15	0,14	0,16	0,18	0,20	0,21	0,22	0,23	0,24
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile)	1,12	1,20	1,71	1,57	1,50	1,63	1,79	2,04	1,94	1,96	2,19	2,13
Café	1,87	2,10	3,25	2,80	3,32	3,24	3,45	3,45	2,92	2,28	3,15	2,56
Cacao	0,26	0,31	0,31	0,32	0,36	0,29	0,29	0,29	0,29	0,30	0,33	0,33
Tabac	0,30	0,37	0,42	0,38	0,40	0,43	0,44	0,46	0,52	0,51	0,57	0,53
Coton (fibre)	0,85	1,15	1,44	1,34	1,22	1,41	1,55	1,67	1,81	1,78	1,91	1,79
Sisal	0,08	0,12	0,19	0,16	0,19	0,20	0,20	0,21	0,23	0,26	0,27	0,28
Laine (en suint)	0,33	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	0,33	0,36	0,36	0,34	0,35
Lait	13,89	17,58	19,76	18,92	19,03	19,99	20,28	20,60	20,36	21,57	22,26	21,57
Viande ¹	6,25	6,91	7,64	7,94	7,32	7,15	7,72	8,06	8,36	7,93	8,17	8,15
Œufs	0,57	0,76	0,94	0,92	0,89	0,93	1,01	0,96	0,97	1,03	1,08	1,10
Extrême-Orient ⁹												
Blé	11,48	13,64	16,28	13,33	15,88	16,47	17,20	18,54	16,42	16,05	19,00	16,56
Maïs	6,61	8,36	11,64	10,16	10,58	11,18	12,47	13,73	12,77	14,46	13,05	14,04
Millet et sorgho	13,31	16,83	17,82	18,23	17,28	18,00	17,01	18,58	18,06	19,40	15,22	17,20
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	63,61	73,71	88,53	82,18	86,08	90,84	92,76	90,78	98,14	101,08	92,12	100,99
Sucre (centrifugé)	3,16	4,90	6,28	5,74	6,25	6,80	6,48	6,14	6,83	8,02	8,49	7,40
Sucre (non centrifugé)	4,03	5,70	7,95	7,56	7,17	8,39	8,22	8,39	8,73	9,64	8,61	9,11
Légumineuses ¹⁰	7,16	8,77	10,30	8,69	11,41	10,06	10,87	10,49	10,18	8,95	10,30	8,87
Soja	1,02	1,22	1,28	1,27	1,30	1,31	1,30	1,22	1,15	1,12	1,09	1,05
Arachides	3,81	4,97	6,08	6,24	5,66	6,06	6,25	6,19	6,41	7,18	5,31	6,48
Coprah	2,23	2,63	2,48	2,33	2,13	2,75	2,73	2,46	2,65	2,68	2,66	2,80
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile)	4,06	5,01	5,36	5,17	4,90	5,50	5,63	5,58	5,73	5,82	5,44	5,78
Thé	0,53	0,65	0,74	0,71	0,72	0,72	0,78	0,77	0,78	0,82	0,82	0,81
Tabac	0,60	0,77	0,85	0,76	0,84	0,82	0,85	1,00	1,06	1,09	1,08	1,04
Coton (fibre)	0,90	1,24	1,29	1,24	1,08	1,36	1,28	1,49	1,61	1,50	1,46	1,54
Jute ¹¹	2,02	1,97	2,50	2,48	2,14	2,05	3,16	2,65	2,81	2,74	2,68	3,06

TABLEAU ANNEXE 3B. - PRODUCTION RÉGIONALE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (fin)

	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions de tonnes												
Caoutchouc (naturel)	1,65	1,75	1,90	1,82	1,90	1,84	1,95	1,98	1,93	2,05	2,18	2,24
Lait (total)	23,39	26,89	30,41	28,99	29,72	30,48	31,03	31,85	32,69	33,47	34,14	34,85
Viande ¹	1,97	2,48	2,97	2,82	2,90	2,91	3,04	3,18	3,25	3,32	3,46	3,50
Œufs	0,44	0,73	1,04	0,85	0,91	0,99	1,18	1,29	1,35	1,51	1,55	1,59
PROCHE-ORIENT												
Blé	11,00	15,35	16,70	16,73	16,34	16,47	15,79	18,15	18,76	17,47	18,43	18,82
Orge	4,74	6,35	6,36	6,48	6,00	6,12	6,00	7,22	7,67	6,35	6,75	6,78
Maïs	2,56	3,11	3,45	3,42	3,30	3,56	3,39	3,57	3,64	3,72	3,87	3,95
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	1,33	1,48	1,74	1,37	1,72	1,83	1,52	2,24	2,44	2,36	2,29	2,35
Sucre (centrifugé)	0,42	0,66	1,01	0,85	1,02	1,19	0,99	1,02	1,17	1,47	1,26	1,42
Légumineuses ¹⁰	0,81	0,87	0,91	0,91	0,87	0,92	0,79	1,05	0,96	1,13	1,15	1,10
Agrumes	0,87	1,24	1,53	1,41	1,50	1,58	1,47	1,68	2,03	2,12	2,29	2,43
Dattes	1,01	1,29	1,41	1,42	1,21	1,38	1,47	1,56	1,49	1,41	1,46	1,46
Huile d'olive	0,08	0,10	0,12	0,13	0,09	0,11	0,18	0,09	0,16	0,19	0,10	0,18
Graines de coton	1,21	1,46	1,88	1,62	1,82	1,93	1,80	2,25	2,24	2,34	2,57	2,50
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile)	0,41	0,53	0,67	0,64	0,64	0,65	0,72	0,69	0,80	0,86	0,81	0,87
Tabac	0,12	0,15	0,15	0,15	0,17	0,18	0,14	0,12	0,16	0,25	0,19	0,22
Coton (fibre)	0,65	0,77	1,01	0,88	0,99	1,03	0,95	1,22	1,19	1,31	1,40	1,33
Laine (en suint)	0,08	0,10	0,12	0,11	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,13	0,13
Lait (total)	8,35	9,11	10,94	10,61	11,04	10,93	10,95	11,15	11,16	11,35	11,53	11,55
Viande ¹	0,85	1,11	1,34	1,25	1,28	1,35	1,41	1,48	1,48	1,50	1,53	1,56
AFRIQUE												
Blé	3,16	4,04	3,84	3,98	3,77	4,26	2,87	4,30	4,81	4,66	4,37	3,03
Orge	3,18	3,31	2,71	3,39	2,78	2,92	1,54	2,93	3,20	2,56	2,69	1,60
Maïs	7,49	10,03	12,41	10,62	11,74	12,23	12,89	14,56	14,56	12,88	13,20	13,60
Millet et sorgho	7,21	7,76	9,37	8,35	8,83	9,62	9,70	10,37	10,94	11,38	11,46	11,70
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	1,62	1,87	2,16	2,05	2,10	2,25	2,12	2,29	2,33	2,45	2,31	2,44
Sucre (centrifugé)	1,36	1,88	2,36	2,23	2,34	2,03	2,53	2,67	3,03	3,00	2,94	3,77
Légumineuses ¹⁰	1,35	1,45	1,41	1,43	1,43	1,47	1,32	1,41	1,50	1,62	1,61	1,54
Agrumes	0,85	1,19	1,60	1,37	1,53	1,68	1,67	1,73	1,83	2,03	1,96	2,09
Bananes	0,67	0,89	0,95	0,91	0,96	0,95	0,95	1,00	1,06	1,09	1,10	1,10
Huile d'olive	0,09	0,11	0,12	0,18	0,08	0,19	0,08	0,09	0,15	0,14	0,12	0,06
Arachides	2,38	3,14	3,69	3,31	3,21	3,69	3,94	4,30	4,38	4,26	4,77	4,17
Total des huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile)	2,22	2,68	2,92	2,86	2,75	3,01	2,94	3,02	3,14	3,12	3,19	2,99
Café	0,28	0,44	0,76	0,62	0,66	0,81	0,75	0,94	1,05	1,02	1,15	1,03
Cacao	0,50	0,50	0,76	0,57	0,66	0,87	0,83	0,85	0,90	1,19	0,88	0,96
Vin	1,71	2,30	2,18	2,07	2,58	2,29	2,02	1,93	2,07	1,83	2,61	2,40
Tabac	0,14	0,16	0,20	0,18	0,20	0,21	0,20	0,20	0,19	0,26	0,25	0,22
Coton (fibre)	0,21	0,27	0,30	0,31	0,31	0,32	0,29	0,27	0,33	0,35	0,38	0,43
Sisal	0,22	0,30	0,37	0,35	0,37	0,38	0,37	0,40	0,41	0,43	0,41	0,41
Caoutchouc (naturel)	0,06	0,10	0,14	0,13	0,14	0,15	0,14	0,15	0,15	0,16	0,15	0,16
Laine (en suint)	0,13	0,17	0,17	0,17	0,18	0,17	0,18	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
Lait (total)	7,06	8,13	9,08	8,46	8,93	9,27	9,45	9,30	9,52	9,81	9,97	10,15
Viande ¹	1,64	1,82	2,10	1,97	2,01	2,05	2,24	2,24	2,28	2,35	2,41	2,40
Œufs	0,30	0,33	0,39	0,36	0,38	0,40	0,41	0,42	0,44	0,46	0,47	0,48

¹ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc, volaille. - ² 1949-52. - ³ Poids carcasse. - ⁴ Milliards d'unités. - ⁵ Moyenne 1955-57. - ⁶ 1940. - ⁷ 1953. - ⁸ Paddy converti à 65 pour cent. - ⁹ Non compris la Chine continentale. - ¹⁰ Haricots, pois secs, fèves, pois chiches, lentilles - ¹¹ Y compris les fibres apparentées.

TABLEAU ANNEXE 4. - QUANTITÉS TOTALES (POIDS VIF) DE POISSONS, CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES PÊCHÉES PAR CERTAINS PAYS¹

	1938	1948	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)	1965
<i>Milliers de tonnes</i>														%
TOTAL MONDIAL	21 000,0	19 600,0	30 500,0	31 500,0	32 800,0	36 400,0	39 500,0	43 000,0	46 400,0	47 600,0	52 000,0	52 600,0	56 000,0	100,0
<i>A. Quantités pêchées (1965): 1 000 000 de tonnes et plus</i>														
Pérou	23,4	84,1	322,3	511,0	961,2	2 186,6	3 569,1	5 291,0	6 957,5	6 899,0	9 116,5	7 461,9	8 800,0	14,2
Japon	3 677,7	2 518,5	4 772,8	5 407,3	5 504,7	5 884,1	6 192,7	6 710,5	6 866,9	6 698,5	6 350,7	6 907,7	7 070,0	13,1
Chine continentale	2 648,0	3 120,0	4 060,0	5 020,0	5 800,0
U.R.S.S.	1 523,0	1 485,0	2 616,0	2 531,0	2 621,0	2 756,0	3 051,0	3 250,0	3 616,5	3 977,2	4 475,8	5 099,9	5 348,8	9,7
Etats-Unis	2 260,1	2 416,6	2 989,4	2 759,8	2 703,4	2 890,8	2 814,7	2 931,9	2 972,9	2 777,0	2 647,1	2 724,3	2 514,6	5,2
Norvège	1 127,8	1 422,2	2 187,3	1 745,8	1 442,3	1 575,2	1 543,0	1 523,0	1 331,7	1 387,9	1 608,1	2 307,3	2 849,4	4,4
Afrique du Sud et Sud- Ouest africain	68,4	188,5	533,7	583,6	655,7	747,6	867,6	1 010,8	1 061,1	1 170,8	1 254,5	1 342,4	...	2,6
Espagne	408,5	547,2	761,6	777,2	844,9	859,1	969,9	988,0	1 107,5	1 125,3	1 203,5	1 338,5	1 357,4	2,5
Inde	1 012,3	1 233,0	1 064,6	823,2	1 161,4	961,0	973,7	1 046,3	1 320,0	1 331,3	...	2,5
Canada	836,8	1 052,9	1 105,5	997,1	1 007,6	1 054,4	934,5	1 019,6	1 123,5	1 197,6	1 211,0	1 262,1	1 348,0	2,4
Islande	327,2	478,1	517,3	502,7	580,4	640,8	592,8	710,0	832,6	784,5	972,7	1 199,0	1 238,4	2,3
Royaume-Uni	1 198,1	1 206,1	1 050,4	1 014,7	999,0	988,9	923,8	892,6	944,3	960,9	974,3	1 046,8	1 067,9	2,0
<i>B. Quantités pêchées (1965): de 500 000 tonnes à moins de 1 000 000 de tonnes</i>														
Danemark et îles Feroë	160,1	318,6	579,3	638,9	704,7	760,9	690,6	757,6	928,6	984,9	1 010,2	985,5	1 016,2	1,9
Indonésie	475,5	...	717,1	732,0	691,0	758,1	760,7	910,8	947,0	936,2
France	643,6	512,8	623,7	595,9	611,8	703,1	734,2	750,9	744,3	742,3	780,4	767,6	804,8	1,5
Chili	32,2	64,6	188,3	213,1	225,8	272,6	339,6	429,8	638,6	761,9	1 160,9	708,5	1 383,5	1,3
Philippines	80,9	195,1	416,0	407,5	447,3	457,6	465,8	476,1	505,3	565,6	623,5	685,7	...	1,3
Corée, Rép. de	844,2	293,8	346,6	409,3	403,6	392,7	455,2	460,8	469,2	529,6	599,5	640,4	701,1	1,2
Allemagne, Rép. féd. d'	777,2	414,0	800,6	791,7	725,4	768,0	674,0	619,0	632,7	647,2	624,3	632,0	656,6	1,2
Thaïlande	161,0	161,0	217,9	234,5	196,3	204,7	220,9	305,6	339,7	418,7	577,0	615,1	...	1,2
Portugal	247,2	292,1	482,6	479,5	466,0	427,8	475,1	500,0	525,6	539,7	603,7	554,0	...	1,1
<i>C. Quantités pêchées (1965): de 100 000 tonnes à moins de 500 000 tonnes</i>														
Corée du Nord	925,2	291,5
Chine (Taïwan)	89,5	83,5	193,2	208,0	229,7	246,3	259,1	312,2	327,0	350,7	376,7	381,7	425,3	0,7
Pakistan	277,0	282,8	283,7	290,1	304,5	319,1	330,5	345,0	360,6	379,0	412,0	0,7
Pays-Bas	256,2	294,1	298,1	300,8	313,8	319,6	314,7	346,1	321,9	361,0	387,8	377,0	353,1	0,7
Viet-Nam, Rép. de	180,0	...	130,0	135,0	143,0	153,5	240,0	250,0	255,0	378,6	397,0	375,0	380,5	0,7
Brésil	103,3	144,8	208,0	212,2	211,9	239,1	251,0	275,1	379,4	411,4	330,8	373,2	...	0,7
Suède	129,2	193,9	197,4	222,1	238,0	268,0	254,7	267,3	292,6	340,2	372,1	364,6	314,4	0,7
Birmanie	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0	0,7
Italie	181,2	182,8	258,9	247,7	245,7	253,5	249,5	282,4	257,0	272,0	298,3	323,5	334,1	0,6
Pologne	32,5	47,1	139,3	138,8	145,1	162,2	183,9	185,5	179,6	226,7	264,3	297,5	334,9	0,6
Viet-Nam du Nord	119,6	129,4	156,0	205,5	232,0	222,9	288,7
Angola	26,2	113,2	420,5	395,5	278,2	267,4	252,0	241,5	269,3	239,7	355,8	256,7	...	0,5
Mexique	17,1	68,4	144,8	117,5	163,9	192,4	197,9	225,4	218,6	243,0	249,2	256,6	286,2	0,5
Malaisie	144,9	139,1	138,9	139,9	146,5	169,4	181,2	201,0	230,8	241,1	253,3	295,6	0,5
Allemagne orientale	74,9	96,5	93,2	105,6	114,4	130,1	150,1	189,4	224,9	230,9	...	0,4
Maroc	43,7	68,6	112,4	151,5	172,7	151,5	162,9	178,4	171,4	184,1	199,6	214,9	303,4	0,4
Argentine	55,3	71,2	76,6	82,5	84,2	89,9	104,6	101,9	101,4	130,5	168,5	205,0	250,8	0,4
Cambodge	150,0	148,3	145,8	157,5	164,6	165,8	163,3	0,3
Turquie	76,0	...	139,5	116,7	101,2	96,7	89,4	82,3	60,6	130,7	121,7	135,7	...	0,3
Sénégal	75,5	85,9	99,8	122,1	126,9	133,4	118,2	127,4	131,3	158,5	0,3
Grèce	25,0	33,6	65,0	75,0	80,0	82,0	87,0	110,0	110,0	115,0	117,0	124,0	...	0,2
Venezuela	21,7	92,3	61,3	83,7	78,3	83,3	84,7	84,9	94,9	97,3	110,5	119,3	...	0,2
République arabe unie	38,1	42,8	70,3	75,2	80,0	85,6	88,5	92,0	118,0	128,0	115,0	94,0

TABLEAU ANNEXE 4. - QUANTITÉS TOTALES (POIDS VIF) DE POISSONS, CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES PÊCHÉES PAR CERTAINS PAYS¹ (suite)

	1938	1948	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)	1965
	Milliers de tonnes													%
D. Quantités pêchées (1965): moins de 100 000 tonnes (183 pays - 61 pays spécifiés et 122 non spé- cifiés)	870,0	820,0	1 610,0	1 730,0	1 750,0	1 870,0	1 660,0	1 830,0	1 950,0	1 990,0	2 040,0	1 960,0	...	3,7
D1. Quantités pêchées (1965): de 50 000 tonnes à moins de 100 000 tonnes														
Tchad	65,0	...	80,0	80,0	...	100,0	100,0	0,2
Mascate et Oman	100,0	100,0	100,0	100,0
Ceylan	24,0	40,3	38,5	40,7	48,3	57,8	74,0	83,9	92,6	101,6	94,3	106,4	0,2
Tanzanie	16,0	22,0	55,0	55,0	55,0	60,0	60,0	60,7	60,2	74,0	...	92,9	92,4	0,2
Mali	90,0	...	0,2
Hong-kong	34,3	57,2	67,2	69,5	67,0	62,3	63,6	70,8	75,1	76,3	81,8	83,2	0,2
Congo, Rép. dém. du	0,9	17,5	96,2	122,4	136,7	153,4	77,0	75,0	77,0	69,5	75,0	81,0	84,0	0,2
Australie	33,5	38,9	49,9	55,3	54,3	58,8	61,0	62,4	67,2	70,8	76,6	79,6	88,7	0,2
Finlande	44,4	46,1	59,9	64,1	61,4	65,9	64,4	73,3	68,5	83,6	63,1	73,1	...	0,1
Ouganda	11,0	45,7	51,3	53,4	55,6	62,6	61,2	64,5	69,6	70,6	72,7	...	0,1
Ghana	26,3	28,4	30,9	36,0	31,8	40,5	48,7	62,8	79,1	72,5	...	0,1
Belgique	42,5	70,8	69,1	62,9	64,0	57,5	63,7	61,6	59,9	61,9	59,4	59,8	...	0,1
Nigeria	58,5	48,5	59,0	59,0	59,0
Cameroun	18,0	22,0	43,5	53,6	57,8	...	48,8	53,7	55,3	56,6	57,0	58,5	...	0,1
Côte-d'Ivoire	24,0	30,0	40,0	40,0	44,0	41,5	43,0	45,0	51,5	58,5	56,0	0,1
Equateur	1,8	3,4	21,8	26,4	31,1	35,9	44,3	38,6	42,6	50,3	46,3	53,5	...	0,1
Colombie	10,0	15,0	21,2	30,1	25,0	21,1	29,7	42,9	47,8	45,2	50,5	53,3	57,3	0,1
Arabie du Sud	20,0	21,8	22,6	21,5	24,4	22,3	47,4	53,8	55,3	52,0	52,0	50,0	0,1
D2. Quantités pêchées (1965): de 5 000 tonnes à moins de 50 000 tonnes														
Nouvelle-Zélande	27,0	35,7	38,4	39,0	39,3	41,5	44,3	43,1	41,3	40,8	44,2	48,4	...	0,1
Madagascar	25,5	27,0	28,0	29,0	30,5	35,9	44,8	44,1	52,1	0,1
Yougoslavie	16,8	21,2	28,4	30,7	31,4	29,4	30,9	37,3	30,3	34,4	38,3	41,9	45,5	0,1
Groenland	4,7	21,0	25,8	30,8	32,0	33,2	34,6	41,8	43,3	33,3	38,3	40,6	44,5	0,1
Cuba	10,0	8,3	15,6	22,0	21,9	28,2	31,2	30,5	35,0	35,6	36,3	40,3	...	0,1
Zambie	18,4	26,2	26,9	20,9	19,5	20,4	22,2	40,1	42,3	40,1	40,1	0,1
Panama	0,7	0,7	4,5	6,5	6,8	14,8	10,9	11,4	14,4	13,4	25,7	39,3	72,4	0,1
Irlande	12,6	25,3	30,5	36,6	36,5	38,6	42,8	32,1	29,0	27,6	31,9	35,7	39,7	0,1
Roumanie	20,6	18,2	27,5	33,4	36,1	34,3
Hongrie	7,0	4,0	10,9	12,3	13,0	14,4	14,9	19,3	21,0	21,0	22,7	24,8	26,4	—
Iles Ryu-kyu	12,0	7,7	13,7	13,1	16,6	21,4	14,4	16,0	17,8	17,4	21,7	24,0	25,2	—
Kenya	32,6	25,5	22,0	22,6	12,6	13,5	18,4	20,1	20,7	23,4	27,9	—
Arabie saoudite	16,2	18,3	19,6	20,2	21,7	23,0	—
Sierra Leone	17,7	22,8	26,0	28,1	29,9	32,6	32,2	—
Tunisie	9,6	12,2	11,9	14,0	15,2	14,8	16,3	22,4	19,0	21,3
Dahomey	23,0	23,0	23,0	28,0	28,0	30,0	25,0	26,0	20,0	20,0	18,8	—
Bulgarie	5,6	6,4	5,7	5,1	6,1	6,1	8,7	8,1	9,6	7,5	13,2	19,8	26,8	—
Israël	1,7	2,5	10,3	11,6	12,6	13,2	13,8	14,9	16,4	17,5	18,7	19,5	24,5	—
Malawi	6,3	11,5	13,7	13,2	18,9	17,5	—
Soudan	8,8	11,4	13,5	9,9	19,2	16,2	16,5	17,3	18,6
Algérie	21,2	30,0	22,3	22,2	18,8	22,5	25,6	30,7	14,4	16,9	17,3	18,2	20,3	—
Jamaïque	4,5	...	6,5	7,1	7,8	8,3	8,5	11,5	11,9	13,9	16,0	16,6	16,9	—
Uruguay	3,6	3,5	5,4	6,9	5,4	5,9	7,8	8,7	7,5	8,1	12,2	15,8	...	—
Burundi	2,3	5,4	9,7	11,5	11,0	9,2	5,3	7,2	10,6	9,7	13,3	16,6	—
Congo (Brazzaville)	8,6	11,6	11,5	12,6	14,0	14,2	—
Irak	3,5	4,0	8,5	9,0	11,3	19,2	12,5	18,3	—

TABLEAU ANNEXE 4. - QUANTITÉS TOTALES (POIDS VIF) DE POISSONS, CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES PÊCHÉES PAR CERTAINS PAYS¹ (fin)

	1938	1948	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)	1965
	<i>Milliers de tonnes</i>													%
Guyane	3,4	3,1	3,5	3,0	5,7	7,4	7,9	9,2	10,4	12,0	12,3	—
Iles Maldives	12,0	12,0	12,0	12,0
Oman sous régime de traité	12,0	12,0	12,0	12,0
Tchécoslovaquie	3,0	3,5	8,1	8,6	8,8	9,9	10,1	9,7	10,6	11,0	11,5	—
Trinité et Tobago	2,7	...	3,6	2,9	4,2	7,2	7,2	7,7	7,5	7,9	10,0	11,0	...	—
Singapour	1,5	2,3	9,6	13,8	12,3	11,5	9,2	9,7	11,5	12,5	10,4	10,6	...	—
Saint-Pierre et Miquelon	1,9	2,2	9,3	7,9	8,3	9,4	10,3	13,6	8,1	8,2	8,6	10,0	...	—
Macao	7,2	6,6	8,0	6,0	6,6	5,8	7,3	7,8	8,7	8,6	9,4	...	—
Ethiopie	11,0	13,5	27,9	34,7	19,1	17,2	14,0	8,9
El Salvador	2,5	2,7	5,2	5,7	6,0	6,3	6,9	8,5	...	—
Iran	8,0	8,0	8,0	8,0
Libéria	0,9	1,2	1,4	1,7	1,2	2,3	2,6	4,0	7,9	11,5	11,8	—
Koweït	4,8	4,4	6,8
Mozambique	4,5	4,8	5,6	7,5	6,5	5,4	5,3	5,5	6,7
Niger	3,4	4,2	6,0	9,0	6,3
Togo	3,0	3,1	3,6	4,0	3,4	4,3	3,0	5,0	6,0	7,0	—
Autriche	2,0	0,3	2,8	3,2	3,5	4,0	4,2	4,2	4,5	4,6	4,9	5,1	5,1	—
Porto Rico	1,4	2,3	2,7	2,7	2,8	2,9	3,1	3,3	3,5	4,2	4,6	5,0	5,0	—

¹ Pays classés par ordre décroissant d'après les quantités pêchées en 1965.

TABLEAU ANNEXE 5. - PRODUCTION MONDIALE¹ ET RÉGIONALE DES PRINCIPAUX PRODUITS FORESTIERS

	Unité	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions d'unités														
MONDE¹														
Bois de feu	m ³	779	779	776	791	784	790	772	779	784	793	808	807	807
Bois d'industrie	»	855	905	927	915	913	972	989	976	997	1 003	1 058	1 071	1 070
Sciages de résineux	»	218,9	234,0	235,8	231,7	241,8	259,2	258,5	256,8	259,3	266,6	279,1	282,0	275,0
Sciages de feuillus	»	57,3	61,3	64,1	59,5	62,0	65,1	67,1	68,2	69,6	72,5	78,0	79,2	78,6
Contre-plaqués	»	8,9	10,8	11,2	11,7	12,9	14,7	15,3	16,4	18,2	20,1	22,3	23,7	24,2
Panneaux de fibres	t	2,8	3,2	3,3	3,4	3,7	4,1	4,3	4,6	4,9	5,3	5,7	5,9	5,9
Pâte de bois mécanique	»	14,3	15,3	16,1	16,2	15,9	17,1	18,0	18,4	18,9	19,5	20,7	21,7	22,5
Pâte de bois chimique	»	27,8	30,9	33,1	33,7	33,7	37,4	40,5	43,5	45,4	49,4	54,2	56,4	59,8
Papier journal	»	10,3	11,0	11,9	12,1	11,9	12,8	13,7	14,1	14,3	14,6	16,0	16,6	17,7
Autres papiers et cartons	»	40,5	44,9	47,2	48,2	49,2	54,0	57,5	61,0	63,9	68,3	73,5	76,9	79,6
EUROPE OCCIDENTALE														
Bois de feu	m ³	102,9	101,4	101,5	109,5	105,1	105,3	101,9	101,1	97,3	95,9	93,1	90,1	89,0
Grumes de résineux	»	87,5	93,4	87,3	83,5	87,7	83,6	93,0	94,4	93,4	88,5	96,4	97,6	98,8
Grumes de feuillus	»	21,7	23,9	24,4	25,1	26,8	26,4	27,6	29,7	30,5	31,1	33,1	33,1	33,7
Autres bois ronds d'industrie	»	80,7	86,3	89,2	92,9	87,8	87,5	94,5	101,3	104,1	98,9	103,9	104,8	108,0
Sciages de résineux	»	52,3	54,4	52,7	52,4	52,6	51,4	55,7	56,0	55,3	53,9	56,5	56,9	55,8
Sciages de feuillus	»	10,1	10,9	11,2	11,8	12,1	12,2	13,0	13,9	14,1	14,4	15,2	15,4	15,8
Contre-plaqués	»	1,9	2,0	1,9	2,1	2,2	2,3	2,7	2,7	2,9	3,2	3,3	3,3	3,3
Panneaux de fibres	t	1,07	1,21	1,29	1,41	1,48	1,55	1,79	1,90	2,04	2,19	2,46	2,55	2,47
Panneaux de particules	»	0,15	0,26	0,37	0,48	0,58	0,84	1,20	1,49	1,83	2,29	2,71	3,34	3,69
Pâte de bois mécanique	»	4,43	4,71	4,99	5,13	5,12	5,47	6,02	6,25	6,27	6,46	6,84	7,12	7,30
Pâte de bois chimique	»	7,72	8,37	8,67	9,20	9,11	9,83	11,06	11,85	12,08	13,15	14,53	15,26	15,73
Papier journal	»	2,86	3,11	3,43	3,52	3,52	3,81	4,22	4,36	4,32	4,38	4,73	4,97	5,18
Papiers d'impression et d'é- criture	»	3,39	3,59	3,68	3,93	4,08	4,30	4,87	5,28	5,37	5,84	6,32	6,53	7,08
Autres papiers et cartons	»	8,72	9,60	10,00	10,79	11,11	11,97	13,39	14,08	14,64	15,84	16,85	17,81	18,60
U.R.S.S.														
Bois de feu	m ³	123,1	121,8	120,2	123,6	124,1	127,7	108,0	97,7	97,0	102,3	108,4	108,0	108,0
Bois ronds d'industrie	»	205,8	212,1	222,1	237,8	250,9	270,1	261,5	253,3	255,7	267,3	276,9	275,0	267,0
Sciages de résineux	»	58,7	64,3	65,1	69,4	79,6	88,4	89,8	88,7	88,8	90,4	94,3	94,4	89,3
Sciages de feuillus	»	10,4	11,3	11,5	12,2	14,1	15,6	15,8	15,6	15,7	16,0	16,6	16,7	15,8
Contre-plaqués	»	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8
Panneaux de fibres	t	0,05	0,05	0,07	0,09	0,11	0,17	0,21	0,28	0,31	0,35	0,38	0,44	0,47
Panneaux de particules	»	0,02	0,05	0,10	0,17	0,22	0,28	0,39	0,51	0,67
Pâte de bois mécanique	»	0,66	0,72	0,77	0,81	0,83	0,87	0,93	1,03	1,12	1,15	1,23	1,30	1,35
Pâte de bois chimique	»	1,68	1,74	1,85	1,97	2,09	2,19	2,28	2,42	2,60	2,76	2,97	3,20	3,30
Papier journal	»	0,32	0,36	0,36	0,38	0,39	0,40	0,43	0,49	0,54	0,56	0,63	0,70	0,75
Autres papiers et cartons	»	1,95	2,05	2,22	2,41	2,57	2,69	2,79	2,95	3,13	3,29	3,49	3,70	3,90
AMÉRIQUE DU NORD														
Bois de feu	m ³	62,6	61,9	59,8	58,3	55,8	54,0	49,4	48,3	39,4	36,9	38,5	38,0	38,0
Grumes de résineux	»	178,8	190,0	185,8	169,6	166,0	193,8	188,5	176,6	193,5	193,4	202,0	207,1	206,0
Grumes de feuillus	»	42,7	42,4	40,7	38,7	37,9	36,7	34,8	33,4	35,7	35,7	38,3	40,1	37,5
Autres bois ronds d'industrie	»	107,8	119,8	132,8	123,9	111,9	123,6	132,7	125,0	124,3	123,0	129,8	130,4	131,8
Sciages de résineux	»	86,1	90,3	90,4	80,4	80,8	89,1	80,9	79,7	82,5	87,8	91,0	91,5	90,0
Sciages de feuillus	»	17,8	18,8	19,9	14,8	15,1	16,7	15,8	15,1	15,8	17,0	18,4	19,2	18,8
Contre-plaqués	»	5,0	6,5	6,7	6,7	7,6	8,8	8,9	9,7	10,7	11,9	13,1	14,0	14,3
Panneaux de fibres	t	1,50	1,67	1,72	1,63	1,71	1,97	1,81	1,87	1,97	2,16	2,25	2,32	2,25
Pâte de bois mécanique	»	8,32	8,87	9,20	8,98	8,70	9,36	9,58	9,50	9,87	10,12	10,78	11,29	11,80
Pâte de bois chimique	»	17,02	19,16	20,62	20,25	20,27	22,53	23,79	25,13	26,46	28,53	31,11	32,13	34,70
Papier journal	»	6,51	6,92	7,32	7,41	7,04	7,51	7,89	7,96	7,96	8,05	8,71	8,90	9,63
Papiers d'impression et d'é- criture	»	4,66	5,16	5,64	5,35	5,38	6,03	6,24	6,39	6,74	7,09	7,50	8,09	8,62
Autres papiers et cartons	»	18,65	20,88	21,55	21,00	21,15	23,14	23,44	24,34	25,65	26,77	28,58	30,06	31,55

TABLEAU ANNEXE 5. - PRODUCTION MONDIALE¹ ET RÉGIONALE DES PRINCIPAUX PRODUITS FORESTIERS (fin)

	Unité	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions d'unités														
OCÉANIE														
Bois de feu	m ³	9,1	8,8	8,9	9,0	9,1	9,1	9,2	9,2	9,2	9,2	9,2	9,3	9,3
Grumes de résineux	»	4,1	4,3	4,1	4,2	4,7	5,0	5,6	5,4	5,2	5,4	6,0	6,2	6,2
Grumes de feuillus	»	7,2	7,6	7,5	7,3	7,1	7,3	7,6	7,7	7,1	7,5	8,0	8,0	8,1
Autres bois ronds d'indus- trie	»	1,8	2,2	2,7	2,4	2,7	2,5	2,7	2,9	2,9	3,3	3,5	3,7	3,8
Sciages de résineux	»	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,3	2,2	2,1	2,2	2,5	2,5	2,6
Sciages de feuillus	»	2,7	2,8	2,5	2,4	2,6	2,7	2,7	2,6	2,4	2,5	2,6	2,8	2,8
Pâte de bois mécanique . .	t	0,16	0,19	0,24	0,26	0,28	0,30	0,29	0,30	0,31	0,38	0,42	0,46	0,47
Pâte de bois chimique . . .	»	0,14	0,17	0,26	0,26	0,26	0,30	0,30	0,31	0,33	0,38	0,42	0,44	0,46
Papier journal	»	0,07	0,09	0,13	0,15	0,16	0,17	0,18	0,18	0,21	0,26	0,28	0,29	0,30
Autres papiers et cartons .	»	0,28	0,29	0,35	0,37	0,41	0,44	0,52	0,54	0,55	0,64	0,69	0,81	0,82
AMÉRIQUE LATINE														
Sciages de résineux	m ³	5,2	5,3	5,1	4,6	5,3	5,2	4,9	5,1	5,3	4,8	5,8	6,0	6,1
Sciages de feuillus	»	7,2	7,2	7,0	6,7	6,6	6,2	6,3	6,3	6,6	6,4	6,8	7,0	7,1
Contre-plaqués	»	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Pâte de bois mécanique . .	t	0,14	0,15	0,16	0,16	0,20	0,22	0,24	0,28	0,27	0,33	0,37	0,39	0,40
Pâte de bois chimique . . .	»	0,14	0,13	0,19	0,22	0,23	0,28	0,35	0,48	0,50	0,60	0,72	0,77	0,82
Tous papiers et cartons . .	»	0,93	1,04	1,18	1,23	1,39	1,49	1,57	1,80	1,88	1,97	2,25	2,30	2,40
EXTRÊME-ORIENT¹														
Bois ronds d'industrie . . .	m ³	58,9	63,1	67,6	69,3	67,9	72,1	76,7	83,2	78,9	84,4	90,3	92,0	94,0
Sciages de résineux	»	13,6	16,4	19,3	21,6	20,4	21,6	23,4	23,6	23,3	25,4	36,7	28,3	29,0
Sciages de feuillus	»	7,6	8,7	9,9	10,0	9,8	9,8	11,6	12,6	13,0	14,3	16,1	15,8	16,1
Contre-plaqués	»	0,6	0,8	1,0	1,2	1,3	1,6	1,7	1,9	2,4	2,7	3,3	3,7	3,8
Pâte de bois mécanique . .	t	0,61	0,68	0,74	0,80	0,75	0,90	0,97	1,00	0,99	0,98	1,03	1,07	1,13
Pâte de bois chimique . . .	»	1,04	1,25	1,49	1,70	1,65	2,15	2,63	3,20	3,29	3,69	4,10	4,20	4,30
Papier journal	»	0,45	0,48	0,55	0,59	0,61	0,75	0,82	0,90	1,05	1,14	1,31	1,31	1,35
Autres papiers et cartons .	»	1,78	2,08	2,43	2,84	2,90	3,70	4,46	5,39	5,61	6,35	7,32	7,24	7,35
PROCHE-ORIENT														
Bois ronds d'industrie . . .	m ³	7,4	7,4	7,6	8,0	7,9	7,8	8,1	7,9	8,3	9,1	8,7	8,6	8,6
Sciages de résineux	»	0,5	0,8	0,6	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	1,1	1,2	1,4	1,5	1,5
Sciages de feuillus	»	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
AFRIQUE														
Bois de feu	m ³	151,4	153,1	158,0	159,0	159,4	163,4	168,5	173,9	178,0	180,6	185,8	189,4	191,0
Bois ronds d'industrie . . .	»	16,3	17,0	17,5	18,6	19,5	20,7	21,6	22,2	23,3	24,5	26,0	26,7	26,5
Sciages de résineux	»	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1
Sciages de feuillus	»	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	1,8	2,0	2,0
Contre-plaqués	»	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Tous papiers et cartons . .	t	0,17	0,20	0,24	0,25	0,27	0,29	0,32	0,35	0,41	0,59	0,66	0,67	0,67

¹ Non compris la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 6. - STOCKS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

	Date	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967 (Prévisions)
..... Millions de tonnes																	
BLÉ																	
Etats-Unis	1 juill.	7,0	16,5	25,4	28,2	28,1	24,7	24,0	35,2	35,8	38,4	36,0	32,5	24,5	22,3	14,6	11,2
Canada	1 août	5,9	10,4	16,8	14,6	15,8	19,9	17,6	16,0	16,3	16,5	10,6	13,3	12,5	14,0	11,4	16,0
Argentine	1 déc.	0,1	2,0	1,6	2,4	1,2	1,6	1,3	1,4	1,2	0,8	0,2	0,5	2,2	3,3	0,2	0,1
Australie	1 déc.	0,5	1,0	2,6	2,6	2,4	1,1	0,5	1,8	1,6	0,7	0,5	0,6	0,6	0,7	0,5	2,0
France	1 juill.	1,2	0,8	1,0	1,4	0,9	1,0	0,9	0,7	1,6	1,9	1,7	3,2	2,3	2,0	2,6	1,9
TOTAL DES 5 PRINCIPAUX EXPORTATEURS		14,7	30,7	47,4	49,2	48,4	48,3	44,3	55,1	56,5	58,3	49,0	50,1	42,1	42,3	29,3	31,2
RIZ (en équivalent de riz usiné)																	
Pays exportateurs asiatiques ¹	31 déc.	0,7	1,4	1,6	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,3	0,2	0,4	0,5	0,5
Etats-Unis	31 juill.	0,1	—	0,2	0,8	1,1	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
TOTAL		0,8	1,4	1,8	1,6	1,8	1,2	1,1	1,0	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7
CÉRÉALES SECONDAIRES ²																	
Etats-Unis	1 juill. ³	18,5	24,7	29,4	37,3	39,3	44,4	53,8	61,6	68,0	77,2	65,4	58,2	62,9	50,1	38,6	29,5
Canada	1 août	3,6	5,1	5,6	3,7	4,3	6,6	5,2	5,1	4,7	4,5	2,8	4,5	5,7	4,2	4,5	5,7
Argentine	1 déc.	0,4	0,8	0,2	0,5	0,5	0,7	0,5	0,7	0,3	0,5	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	0,5
Australie	1 déc.	—	—	—	—	—	0,1	—	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,5
France	1 juill.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,7	0,3	0,4	0,8	1,3	1,1	1,2	1,8	1,0	1,2	0,7
TOTAL DES 5 PRINCIPAUX EXPORTATEURS		22,7	30,8	35,4	41,7	44,3	52,5	59,8	67,9	73,9	83,6	69,9	64,3	71,2	56,1	45,0	36,9
BEURRE																	
Etats-Unis		0,03	0,13	0,17	0,07	0,01	0,04	0,03	0,01	0,03	0,10	0,14	0,09	0,03	0,02	0,01	...
Canada		0,02	0,03	0,04	0,05	0,04	0,03	0,04	0,05	0,05	0,06	0,06	0,06	0,04	0,03	0,03	...
Pays européens ⁴		0,04	0,06	0,05	0,04	0,10	0,12	0,08	0,06	0,12	0,14	0,13	0,12	0,15	0,21	0,23	...
Australie et Nouvelle-Zélande		0,05	0,05	0,06	0,06	0,05	0,06	0,06	0,05	0,07	0,07	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	...
TOTAL	31 déc.	0,14	0,27	0,32	0,22	0,20	0,25	0,21	0,17	0,27	0,37	0,39	0,33	0,29	0,33	0,34	...
FROMAGE																	
Etats-Unis	31 déc.	0,11	0,20	0,25	0,24	0,20	0,19	0,13	0,14	0,15	0,21	0,19	0,15	0,15	0,14	0,17	...
LAIT CONDENSÉ ET ÉVAPORÉ																	
Etats-Unis ⁵	31 déc.	0,18	0,12	0,10	0,10	0,11	0,10	0,09	0,10	0,10	0,10	0,07	0,06	0,09	0,06	0,09	...
LAIT ÉCRÉMÉ EN POUFRE																	
Etats-Unis ⁵	31 déc.	0,08	0,23	0,06	0,04	0,04	0,05	0,06	0,04	0,17	0,22	0,31	0,22	0,08	0,07	0,05	...
GRAINES ET HUILE DE LIN (en équivalent d'huile)																	
Etats-Unis	1 juill.	0,41	0,38	0,29	0,17	0,10	0,22	0,13	0,18	0,07	0,09	0,08	0,14	0,18	0,19	0,25	...
Argentine	1 déc.	0,30	0,23	0,08	0,03	0,06	0,06	0,06	0,05	0,10	0,03	0,01
TOTAL		0,71	0,61	0,37	0,20	0,16	0,28	0,19	0,23	0,17	0,12	0,09

TABLEAU ANNEXE 6. - STOCKS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS (fin)

	Date	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967 (Prévisions)
	 Millions de tonnes															
HUILES VÉGÉTALES LIQUIDES COMESTIBLES ET GRAINES OLÉAGINEUSES (en équivalent d'huile)																	
Etats-Unis	1 août ⁶	...	0,59	0,43	0,30	0,34	0,21	0,37	0,56	0,50	0,53	0,85	0,86	0,75	0,50	0,62	...
SUCRE (en équivalent de sucre brut)																	
Cuba	31 déc.	2,2	1,5	1,9	1,6	0,6	0,7	0,5	1,2	1,1	1,0	0,3	0,2	0,2	0,5
TOTAL MONDIAL ⁷	31 août	10,0	9,4	10,8	10,5	9,1	8,7	8,5	11,8	12,5	13,2	10,8	8,5	8,8	14,5
CAFÉ																	
Brésil		0,18	0,20	0,20	0,20	0,63	0,44	0,87	1,44	2,64	3,10	3,42	3,71	3,41	3,30	3,95	...
TOTAL DES 5 PAYS ⁸	30 juin	0,53	0,51	0,49	0,38	0,84	0,69	1,17	1,84	3,15	3,66	3,96	4,35	4,16	3,96
TABAC (poids à la production)																	
Etats-Unis ⁹	1 oct.	1,56	1,66	1,69	1,60	1,65	1,74	1,88	1,79	1,73	1,70	1,70	1,84	1,98	2,06	1,99	...
COTON (fibre)																	
Etats-Unis		0,61	1,22	2,11	2,43	3,15	2,47	1,89	1,93	1,64	1,57	1,70	2,43	2,68	3,10	3,66	...
TOTAL MONDIAL ¹⁰	31 juill.	3,41	4,05	4,59	4,84	5,33	5,12	4,81	4,61	4,42	4,39	4,31	5,07	5,65	6,10	6,63	...
CAOUTCHOUC NATUREL																	
TOTAL MONDIAL ¹¹	31 déc.	0,73	0,72	0,73	0,76	0,74	0,76	0,75	0,70	0,76	0,76	0,77	0,71	0,82	0,83	0,87	...
PAPIER JOURNAL																	
Amérique du Nord ¹²	31 déc.	0,89	0,80	0,77	0,69	0,92	0,92	0,99	0,98	0,93	0,93	0,95	0,89	0,91	0,88	1,05	...
SCIAGES DE RÉSINEUX																	
Importateurs européens ¹³	31 déc.	5,74	6,19	5,10	6,09	5,32	5,62	5,42	5,12	6,22	6,14	6,06	6,34	6,97	7,44	6,94	...
Exportateurs européens ¹⁴	31 déc.	...	1,55	1,42	1,53	1,50	1,71	1,78	1,57	1,48	1,75	2,13	1,90	1,83	1,65	1,73	...
Amérique du Nord	31 déc.	14,01	15,68	14,23	14,18	16,23	15,88	14,96	15,18	17,47	15,03	14,48	13,14	14,67	14,09	14,35	...
SCIAGES DE FEUILLUS																	
Importateurs européens ¹⁵	31 déc.	1,29	1,13	1,06	1,22	1,31	1,25	1,26	1,19	1,25	1,33	1,24	1,16	1,22	1,26	1,22	...
Exportateurs européens ¹⁶	31 déc.	...	0,42	0,41	0,50	0,59	0,62	0,57	0,55	0,54	0,73	0,68	0,62	0,52	0,56	0,70	...
Amérique du Nord	31 déc.	5,11	5,41	4,62	4,17	4,77	4,73	4,77	4,79	5,06	4,11	4,36	4,85	3,80	2,94	2,76	...

NOTE: Les quantités indiquées comprennent les stocks de report normaux.

¹ Birmanie, Thaïlande, République du Viet-Nam. - ² Orge, avoine, maïs, sorgho et seigle. - ³ Maïs et sorgho, 1^{er} octobre. - ⁴ République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et (à partir de 1957) France. - ⁵ Stocks des laiteries et disponibilités non affectées de la ccc. - ⁶ Soja, 1^{er} octobre (1^{er} septembre à partir de 1965). - ⁷ Non compris l'U.R.S.S. et la Chine continentale. - ⁸ Brésil, Colombie, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis et Ouganda. - ⁹ Type flue-cured, 1^{er} juillet. - ¹⁰ Y compris les estimations pour le coton en cours de transport. - ¹¹ Y compris les estimations pour le caoutchouc en cours de transport, mais non compris les stocks stratégiques. - ¹² Usines des Etats-Unis et du Canada et consommateurs des Etats-Unis. - ¹³ République fédérale d'Allemagne, Belgique-Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse. - ¹⁴ Autriche, Pologne, Yougoslavie. - ¹⁵ République fédérale d'Allemagne, Belgique-Luxembourg, Royaume-Uni. - ¹⁶ Autriche, Bulgarie, Yougoslavie.

TABLEAU ANNEXE 7. - INVESTISSEMENTS¹ DE LA COMMODITY CREDIT CORPORATION DES ETATS-UNIS AU 30 AVRIL 1967

	Quantité													
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 ²	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	<i>Milliers de tonnes</i>													
Blé	24 208	28 156	29 073	24 453	24 174	33 937	35 512	37 888	34 209	34 057	26 815	21 991	14 776	6 814
Riz	58	763	1 322	804	732	535	455	240	34	73	96	165	151	146
Orge	622	2 044	1 987	1 774	2 698	3 242	3 383	2 184	1 344	1 468	1 235	900	526	437
Avoine	589	1 052	1 222	650	732	1 376	646	598	557	688	1 026	1 378	1 571	1 327
Maïs	20 568	22 255	29 192	34 801	37 211	39 206	45 291	54 012	43 587	40 036	39 167	31 860	23 796	12 784
Sorgho	1 029	2 927	2 887	2 040	8 295	13 498	14 964	18 784	19 070	18 618	17 667	16 381	13 268	7 219
Beurre	165	149	34	16	45	20	27	40	144	176	80	35	—	24
Fromage	164	176	130	87	74	5	4	—	38	30	10	3	—	2
Lait en poudre	298	101	81	65	70	59	108	117	217	311	147	127	20	5
Soja	101	876	270	1 228	1 746	3 255	1 598	89	2 565	1 567	1 588	368	830	2 928
Graines de lin	382	201	41	351	59	279	18	6	5	141	346	184	358	208
Huile de lin	31	37	26	—	—	—	14	—	—	—	—	36	36	36
Huile de graine de coton	469	170	5	—	—	27	—	—	—	4	5	15	—	—
Coton, linters	279	318	141	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Coton, upland	1 674	1 817	2 839	2 056	973	1 628	1 179	565	1 203	2 214	2 579	2 903	3 435	2 010
Laine	55	70	54	24	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tabac	281	366	402	451	427	414	317	280	211	285	432	535	479	439
	Valeur													
	<i>Millions de dollars</i>													
Blé	2 155	2 633	2 795	2 411	2 402	3 105	3 253	2 772	2 459	2 499	1 987	1 575	1 041	371
Riz	6	98	232	107	104	81	65	26	5	9	11	19	17	16
Orge	34	107	92	87	114	155	113	85	52	56	48	34	19	15
Avoine	32	58	60	32	32	57	27	21	21	26	40	55	61	52
Maïs	1 296	1 437	1 926	2 289	2 414	2 486	2 786	2 688	1 952	1 818	1 766	1 438	1 059	528
Sorgho	60	167	128	105	393	706	833	797	810	800	765	729	579	294
Beurre	245	212	44	21	60	26	35	53	191	227	103	45	—	35
Fromage	146	156	111	73	62	4	3	—	32	25	8	3	—	2
Lait en poudre	109	38	30	24	26	20	34	35	80	102	48	41	6	2
Soja	10	70	20	95	131	247	114	6	214	129	130	30	68	266
Graines de lin	56	25	5	42	7	31	2	1	1	16	39	21	40	24
Huile de lin	13	14	9	—	—	—	4	—	—	—	—	9	9	9
Huile de graine de coton	185	64	2	—	—	7	—	—	—	1	1	5	—	—
Coton, linters	58	67	31	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Coton, upland	1 268	1 439	2 268	1 580	642	1 260	947	410	894	1 600	1 842	1 995	2 268	1 221
Laine	81	103	82	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tabac	270	406	535	609	590	594	441	393	321	461	679	843	786	721
Autres produits	165	167	263	301	274	154	176	141	152	191	160	110	156	188
TOTAL	6 189	7 261	8 633	7 816	7 251	8 933	8 833	7 428	7 184	7 960	7 627	6 952	6 109	3 744
	Pourcentage													
Variation par rapport à l'année précédente	+ 97	+ 17	+ 19	— 9	— 7	+ 23	— 1	— 1	— 3	+ 11	— 4	— 9	— 12	— 39

SOURCE: United States Department of Agriculture, Commodity Credit Corporation. *Report of financial conditions and operations, 30 April 1954-30 April 1967.*

¹ Stocks détenus en garantie de prêts à rembourser et stocks acquis en vue du soutien des prix. - ² A compter de 1961, les valeurs tiennent compte des nouvelles méthodes comptables adoptées par la ccc le 30 juin 1961. Pour 1961, le total comparable à l'année précédente est de 8 748 millions de dollars et le pourcentage de variation 1960-61 se rapporte à ce montant.

TABLEAU ANNEXE 8A. - DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian-de ⁷	Œufs ⁸	Pois-son ⁹	Lait ¹⁰	Ma-tières gras-ses ¹¹
EUROPE OCCIDENTALE												
Autriche	1934-38	360	264	67	10	158	124	134	18	4	580	47
	1948/-50/	355	295	64	7	166	134	83	10	6	474	42
	1951/-53/	318	276	71	5	168	142	113	16	6	554	44
	1954/-56/	322	262	86	7	173	181	129	23	8	590	48
	1957/-59/	312	250	95	9	178	231	143	29	9	600	50
	1960/-62/	285	230	102	10	170	312	164	32	10	579	49
	1963/-65/	272	217	99	11	190	291	172	38	10	572	53
1965/66	272	207	100	11	198	261	175	38	11	570	55	
Belgique-Luxembourg	1936-38	313	428	72	16	135	92	129	32	16	340	52
	1948/-50/	290	405	79	12	166	172	129	33	16	418	57
	1951/-53/	286	402	79	10	180	214	134	35	19	476	60
	1954/-56/	274	409	79	11	178	229	145	40	19	499	60
	1957/-59/	253	395	89	11	189	174	159	42	16	546	58
	+ 1960/-62/	246	324	88	10	209	148	165	36	14	526	81
	1964/65	232	342	97	17	241	145	182	40	15	560	76
Danemark	1934-38	257	330	138	13	159	105	204	20	28	602	73
	1948/-50/	286	387	101	19	198	135	168	24	49	781	50
	1951/-53/	261	377	114	14	175	164	155	21	34	735	69
	1954/-56/	246	359	134	13	170	175	161	20	38	651	72
	1957/-59/	223	352	126	11	180	166	178	26	41	656	77
	1960/-62/	214	326	137	17	182	184	182	31	44	694	75
	1963/-65/	205	292	131	21	170	205	153	34	51	713	78
	1965/66	198	291	133	20	149	206	174	34	58	722	78
Finlande	1934-38	351	495	77	9	82	58	89	8	16	773	36
	1949/-50/	336	325	85	5	49	45	79	14	34	890	42
	1951/-53/	330	316	94	5	51	57	80	20	28	978	46
	1954/-56/	324	298	104	6	52	87	89	20	31	987	50
	1957/-59/	313	270	111	6	56	90	87	17	30	945	51
	1960/-62/	293	304	110	4	42	119	94	22	29	956	53
	1964/65	245	296	106	5	40	104	106	24	26	969	52
France	1934-38	339	392	66	18	392	81	151	25	16	391	43
	1948/-50/	333	363	63	14	384	110	152	29	16	392	40
	1951/-53/	319	334	72	13	380	139	166	30	16	407	43
	1954/-56/	305	356	71	15	362	136	188	28	16	439	47
	1957/-59/	291	292	86	16	384	148	204	29	16	520	47
	+ 1960/-62/	269	274	87	14	408	178	210	31	20	560	61
	+ 1964/65	248	248	101	15	351	207	238	30	21	566	39
Allemagne, Rép. féd. d' ¹²	1935-38	310	508	72	9	142	129	145	20	18	526	58
	1948/-50/	314	574	67	11	140	115	80	14	22	460	43
	1951/-53/	271	472	70	8	125	192	113	22	19	533	62
	1954/-56/	262	432	77	9	123	207	132	29	19	546	69
	1957/-59/	240	390	79	9	127	212	147	34	19	554	69
	1960/-62/	217	358	89	10	135	283	166	36	18	561	70
	1963/-65/	203	322	92	10	136	276	179	37	18	569	70
	1965/66	201	301	96	11	129	263	182	38	18	573	69
Grèce	1935-38	446	57	30	40	74	169	53	11	15	268	40
	1948/-50/	422	93	26	38	182	224	31	9	16	190	41
	1952/53	408	116	30	39	274	254	48	9	18	213	46
	1954-56	451	112	35	44	304	265	48	12	19	311	50
	1957-59	461	120	37	40	324	315	60	16	21	314	51
	1960-62	430	108	42	39	369	301	72	19	25	350	50
	1963	398	137	46	37	434	320	89	24	28	374	52

TABLEAU ANNEXE 8A. — DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (suite)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix, et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian-de ⁷	Œufs ⁸	Pois-son ⁹	Lait ¹⁰	Ma-tières gras-ses ¹¹
		<i>Grammes par jour</i>										
Hongrie	1960-62	372	262	75	8	220	167	133	24	2	295	58
	1963-65	374	241	84	8	222	172	140	27	2	268	58
	1965	381	232	83	8	210	145	141	28	2	266	56
Irlande	1934-38	360	535	104	4	146	53	150	43	8	673	37
	1948-50	366	521	97	6	161	72	146	34	7	690	50
	1951-53	362	478	110	4	160	50	145	40	8	685	54
	1954-56	350	425	116	5	167	60	151	48	11	673	54
	1957-59	320	390	123	7	172	60	159	48	11	689	53
	1960-62	300	387	131	7	179	88	176	45	11	715	54
	1964	277	373	133	9	181	106	189	43	10	735	53
Italie	1934-38	440	100	22	52	153	87	55	20	12	216	32
	1948/-50/	410	105	32	27	223	152	42	16	11	258	27
	1951/-53/	401	111	39	31	253	190	48	19	12	272	33
	1954/-56/	375	132	46	25	263	190	58	21	12	294	34
	1957/-59/	368	135	53	29	350	207	69	23	13	321	38
	1960/-62/	368	143	63	24	380	249	84	26	14	339	45
	1963/-65/	358	128	69	26	403	274	97	26	15	370	47
	1965/66	358	117	67	28	413	290	98	27	16	386	46
Pays-Bas	1936-38	293	317	88	14	183	138	103	25	15	625	56
	1948/-50/	269	434	106	10	186	129	76	13	17	717	63
	1951/-53/	259	317	106	10	174	145	95	18	14	708	68
	1954/-56/	246	264	116	10	181	165	118	29	13	704	65
	1957/-59/	233	250	119	10	181	170	121	32	12	698	68
	+ 1960/-62/	220	270	127	12	192	198	128	33	15	665	79
	1963/-65/	200	257	130	13	195	218	143	34	16	667	67
1965/66	195	248	127	13	190	219	151	31	15	665	63	
Norvège	1934-38	326	356	95	8	53	102	104	19	58	653	68
	1948/-50/	319	350	69	9	78	80	92	19	67	843	63
	1951/-53/	284	294	92	7	86	117	93	18	55	758	70
	1954/-56/	259	287	112	11	94	147	102	21	54	712	73
	1957/-59/	229	286	109	10	98	168	104	22	49	702	69
	1960/-62/	214	272	113	10	92	171	108	24	55	660	63
	1963/-65/	204	273	114	11	100	189	111	24	55	687	68
1965/66	202	263	113	12	100	194	114	22	55	693	68	
Pologne	1960-62	409	548	81	5	254	60	126	21	10	517	37
Portugal	1937-38	287	209	28	22	300	118	41	9	44	42	40
	1948-50	330	296	34	34	294	155	44	7	44	60	37
	1951-53	338	325	38	21	295	152	46	8	47	91	41
	1954-56	342	316	43	26	300	168	50	9	50	107	42
	1957-59	334	286	47	24	306	192	49	10	54	116	41
	1960-62	345	272	52	25	321	230	54	10	57	123	42
	1963-65	319	263	54	28	408	257	56	10	61	143	43
1965	360	210	55	26	464	250	61	10	62	146	42	
Roumanie	1960-62	545	194	35	20	172	125	98	14	5	393	24
	1963	520	178	38	37	184	144	85	13	7	352	25
Espagne	1952/-53/	336	286	29	40	279	183	39	13	27	180	42
	1954/-56/	320	309	43	37	280	182	39	14	29	209	44
	1957/-59/	310	318	43	44	314	213	42	14	31	202	49
	1960/-62/	317	316	50	40	356	239	57	20	39	213	56
	1963/64	287	352	53	32	372	253	72	31	38	283	64

TABLEAU ANNEXE 8A. - DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (suite)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Viande ⁷	Œufs ⁸	Poisson ⁹	Lait ¹⁰	Matières grasses ¹¹
Suède	1934-38	261	335	124	8	58	101	134	23	48	683	49
	1948/-50/	242	328	128	9	68	153	133	29	43	747	56
	1951/-53/	227	304	119	7	68	167	135	31	48	762	55
	1954/-56/	209	281	122	8	69	189	137	31	50	729	58
	1957/-59/	202	256	119	8	70	214	137	35	49	706	59
	1960/-62/	196	249	119	9	82	221	140	33	54	730	63
	1963/-65/	191	264	115	9	92	238	141	32	57	706	63
	1965/66	191	260	119	8	97	235	140	32	57	703	67
Suisse	1934-38	300	248	105	12	170	235	146	24	4	887	42
	1948/-50/	319	243	105	16	200	270	121	24	5	876	40
	1951/-53/	298	214	108	19	199	265	131	27	6	832	42
	1954/-56/	277	204	112	19	206	299	141	27	8	757	47
	1957/-59/	267	200	111	21	208	261	149	27	8	765	51
	1960/-62/	263	188	120	21	206	324	164	27	10	706	54
	1963/64	238	177	119	29	213	381	174	28	11	684	57
Royaume-Uni	1934-38	261	226	122	14	149	144	184	35	33	402	58
	1948/-50/	291	314	111	14	167	135	136	36	32	559	59
	1951/-53/	265	286	117	14	154	156	151	34	27	555	58
	1954/-56/	243	270	135	17	161	150	187	37	27	558	60
	1957/-59/	232	260	142	16	164	154	194	40	28	568	61
	1960/-62/	224	270	143	16	160	152	203	42	26	592	63
	1963/-65/	215	280	137	16	166	154	203	43	27	595	63
	1965/66	213	282	137	17	162	156	203	42	26	590	62
Yougoslavie	1952-53	522	175	22	19	86	131	55	6	2	276	21
	1954-56	509	165	29	26	107	116	64	7	2	325	25
	1957-59	444	183	37	25	136	157	67	9	2	393	27
	1960-62	519	184	45	27	151	128	78	9	2	358	32
	1964	538	179	54	27	169	170	74	10	2	342	39
AMÉRIQUE DU NORD												
Canada	1935-39	254	165	127	16	154	119	170	38	15	533	51
	1948/-50/	205	206	135	18	192	143	193	42	16	692	55
	1951/-53/	204	184	126	13	194	208	190	40	16	658	52
	1954/-56/	197	186	130	14	196	228	205	44	16	696	52
	1957/-59/	186	173	130	14	203	230	212	45	16	682	52
	1960/-62/	182	176	131	15	204	211	213	42	15	663	53
	1963/-65/	185	193	133	15	204	214	230	40	18	640	54
	1965/66	185	197	139	16	218	213	233	40	19	638	55
Etats-Unis	1935-39	253	182	135	26	290	271	197	44	13	565	56
	1948-50	210	143	128	24	281	281	224	59	14	645	54
	1951-53	201	137	127	23	267	264	231	60	14	652	52
	1954-56	189	134	126	22	260	254	252	62	13	678	56
	1957-59	184	131	125	22	257	245	252	56	13	689	56
	1960-62	181	130	128	22	270	248	262	52	13	674	56
	1963-65	181	130	131	22	267	223	278	49	13	662	58
	1965	182	123	133	22	268	225	273	49	14	657	60
AMÉRIQUE LATINE												
Argentine	1935-39	291	180	74	7	67	129	293	19	6	419	26
	1948	345	241	96	6	108	160	319	20	5	399	43
	1951-53	287	216	87	8	122	162	282	24	6	394	50
	1954-56	287	229	93	9	135	184	296	18	5	361	49
	1957-59	316	192	92	6	121	210	299	20	5	305	45
	1960-62	250	241	96	7	131	219	273	22	6	285	43
	1964	366	169	93	8	100	221	242	17	8	301	42

TABLEAU ANNEXE 8A. - DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (suite)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix, et grains ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian-de ⁷	Oeufs ⁸	Pois-son ⁹	Lait ¹⁰	Ma-tières gras-ses ¹¹
	 Grammes par jour										
Bolivie ²	1961-63	267	350	50	8	154	143	57	3	—	94	12
	1963	265	363	50	7	176	144	57	3	—	145	14
Brésil	1935-39	215	312	68	60	55	186	136	7	4	205	14
	1948-50	233	405	85	68	12	205	78	6	5	94	16
	1951-53	245	381	92	69	14	262	78	7	5	121	17
	1954-56	271	410	102	72	18	272	78	8	6	112	20
	1957-59	298	389	105	71	20	284	78	9	6	119	21
	1960-62	299	409	110	81	22	239	75	9	7	144	21
	+ 1964	314	465	116	89	34	252	73	10	6	173	21
Chili	1935-39	339	201	70	28	137	114	105	5	9	116	13
	1948	367	218	68	16	148	112	104	5	...	236	15
	1951-52	352	168	74	25	154	113	82	13	15	277	22
	1954-56	375	207	74	21	183	82	86	11	23	306	19
	1957-59	334	207	62	19	189	86	88	7	21	324	26
	+ 1960-62	326	192	86	25	228	154	106	7	17	273	21
	1963	350	207	87	25	228	136	99	7	23	276	28
Colombie ²	1957-59	182	312	132	16	40	107	93	7	2	170	14
	+ 1961-63	206	339	125	17	135	123	96	6	4	290	14
	1964	212	439	129	20	46	148	83	10	4	279	11
Costa Rica ²	1960-62	229	120	158	28	30	480	57	17	5	284	19
	1963	239	116	164	27	24	474	54	17	4	283	19
République Dominicaine ²	1959	146	655	59	61	35	488	54	11	11	108	11
	1964	154	553	81	61	42	396	51	11	17	238	26
Equateur ²	1954-56	226	282	62	26	53	257	30	10	6	203	13
	1957-59	190	331	54	25	70	221	37	12	8	218	15
	+ 1961-63	178	318	98	29	128	260	59	5	8	106	12
	1963	179	317	97	24	123	252	59	5	8	100	13
El Salvador ²	1960-62	354	8	63	32	13	62	35	13	3	234	15
	1962	365	8	67	34	13	61	34	13	3	234	18
Guatemala ²	1960-62	398	21	71	24	106	78	34	5	1	90	8
	1962	465	22	70	24	106	80	30	5	1	107	8
Honduras ²	1960-62	294	122	60	31	14	670	30	11	1	189	10
	1962	293	122	59	29	13	577	26	11	1	187	10
Jamaïque ²	1958	224	311	99	36	48	502	47	11	30	170	22
Mexique ²	1954-56	346	45	88	53	...	135	54	12	6	190	26
	1957-59	335	39	88	58	...	147	61	18	6	236	25
	1960-62	349	47	91	62	34	172	62	15	7	326	30
	1962	348	50	94	65	32	173	65	14	7	350	29
Nicaragua	1960-62	206	12	125	38	31	365	45	7	2	614	15
	1962	218	16	146	47	31	352	40	7	2	620	16
Panama ²	1960-62	281	188	70	41	34	318	89	12	14	279	20
	1964	317	188	83	35	34	318	90	11	19	279	25

TABLEAU ANNEXE 8A. - DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (suite)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et grains ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Viande ⁷	Œufs ⁸	Poisson ⁹	Lait ¹⁰	Matières grasses ¹¹
Paraguay	1957-59	205	726	42	42	44	383	130	2	—	196	11
	1960-62	202	702	53	39	43	383	120	2	1	177	13
	+ 1963	199	673	72	44	27	488	198	12	1	117	14
Pérou ²	1957-59	246	400	68	26	235	218	49	2	15	95	21
	+ 1960-62	263	482	72	27	236	202	69	6	19	110	21
	1963	235	358	75	26	229	189	69	6	20	108	18
Surinam ²	1958-59	338	74	72	23	30	88	21	6	23	97	24
	1960-62	282	73	72	22	30	78	24	7	26	118	27
	1963-65	318	72	75	24	36	85	26	8	25	112	30
	1965	329	63	80	24	30	108	27	10	26	119	25
Uruguay	1948-50	272	140	91	8	61	165	315	20	3	427	39
	1952-53	261	161	89	6	73	144	336	18	3	460	44
	1954-56	271	168	90	5	100	164	298	18	3	476	45
	1957-59	251	177	88	6	130	132	305	19	3	476	58
	1960-62	275	193	109	9	104	145	319	18	4	608	44
Venezuela ²	1952-53	223	238	88	39	27	180	51	12	17	200	18
	1954-56	215	204	82	34	27	174	51	12	14	209	19
	1957-59	215	225	85	33	33	174	62	11	21	233	23
	1960-62	239	275	93	43	37	207	69	9	18	232	26
	1963	218	313	85	38	35	258	74	6	30	252	26
PROCHE-ORIENT												
Afghanistan	1961-62	476	1	9	2	64	69	37	2	...	223	2
Iran	1960	394	10	52	11	22	101	44	5	2	176	18
Irak	1960-62	355	5	81	15	156	196	55	3	2	207	10
Israël	1950/51	365	124	65	26	282	298	42	52	44	426	42
	1951/-53/	411	108	70	20	317	337	32	36	32	400	41
	1954/-56/	384	128	81	28	318	310	57	42	22	426	44
	1957/-59/	337	113	91	23	321	359	81	52	20	406	45
	1960/-62/	318	103	94	26	307	386	109	55	19	388	48
	1964/65	278	98	106	27	307	384	128	60	18	391	49
Jordanie	1957-59	348	34	59	40	243	257	21	3	2	135	20
	+ 1960-62	368	28	63	27	319	315	33	5	2	99	26
	1964	320	31	52	31	444	455	21	9	2	122	54
Liban	1960-62	333	43	61	32	275	440	80	7	5	184	34
	1963-65	315	49	78	30	284	497	87	10	6	277	36
	1965	332	35	117	34	288	472	84	12	6	295	36
Libye	1959	282	42	70	16	116	254	26	4	2	152	18
	1960-62	324	27	49	9	84	110	34	3	5	111	20
	1964	327	19	50	8	93	99	38	3	4	131	24
Soudan	1961-63	310	47	28	48	81	76	69	5	2	314	19
	+ 1964	313	45	29	15	82	99	81	6	2	323	19
Syrie	1960-62	432	24	46	32	153	435	38	4	—	146	30
	1963	429	22	40	25	180	404	40	4	2	231	36
Turquie	1934-38	520	16	20	27	87	156	41	6	1	212	20
	1948/-50/	511	50	27	26	152	191	39	3	2	201	19
	1951/-53/	545	78	30	30	186	195	40	4	4	216	22
	1954/-56/	550	80	32	34	209	222	37	5	4	187	21
	1957/-59/	547	108	31	38	215	279	36	4	4	204	21
	1960/61	611	105	28	36	288	340	37	5	6	193	22

TABLEAU ANNEXE 8A. - DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (suite)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et grains ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian-de ⁷	Œufs ⁸	Pois-son ⁹	Lait ¹⁰	Ma-tières gras-ses ¹¹
		<i>Grammes par jour</i>										
République arabe unie ^{10,11}	1948/-50/	474	29	39	32	125	138	28	2	9	163	10
	1951/-53/	470	24	44	28	137	184	30	2	7	124	10
	1954/-56/	493	25	43	28	173	210	34	3	13	128	10
	1957/-59/	504	26	44	29	214	190	35	3	12	116	13
	1960/-62/	544	29	39	30	244	215	33	3	13	121	15
	1963/64	586	40	46	29	281	242	36	4	14	124	20
EXTRÊME-ORIENT												
Ceylan	1952-53	323	93	44	89	114	10	8	4	15	41	11
	1954-56	342	93	45	93	114	10	8	3	14	38	10
	1957-59	344	60	50	82	119	19	8	3	17	38	10
	1960-62	368	95	54	81	115	24	6	3	16	39	10
	1963-65	356	88	46	67	107	26	5	5	17	48	10
	1965	356	88	49	78	105	26	5	5	15	57	10
Chine (Taiwan) ⁴	1935-39	270	331	30	15	170	54	51	6	35	12	8
	1948-50	377	209	26	15	170	61	30	4	16	2	6
	1951-53	398	180	26	22	169	49	46	4	23	4	10
	1954-56	406	193	26	25	160	42	46	5	26	15	10
	1957-59	426	198	26	28	164	54	50	5	28	14	11
	1960-62	440	175	26	28	159	58	44	4	33	21	13
	1963-65	424	152	26	33	159	54	51	6	36	14	15
	1965	431	152	27	37	156	58	53	6	32	14	15
Inde ^{10,11,13}	1934-38	377	21	36	60	68	72	8	1	4	177	7
	1949/-50/	324	24	32	56	...	36	4	—	2	122	8
	1951/-53/	333	30	31	60	...	34	4	—	2	128	8
	1954/-56/	346	29	36	66	...	34	4	1	3	133	10
	1957/-59/	359	29	38	64	...	31	4	1	3	129	11
	1960/-62/	382	29	49	63	...	50	4	1	3	129	10
	1964/65	404	37	50	61	...	45	4	1	3	123	11
	1965	404	37	50	61	...	45	4	1	3	123	11
Indonésie	1961-63	350	329	19	22	...	41	14	3	13	2	13
Japon ^{4,14}	1934-38	432	127	39	46	193	42	8	6	26	9	2
	1948-50	431	171	11	19	168	37	5	2	36	11	2
	1951-53	402	155	27	37	190	34	8	7	53	21	5
	1954-56	413	171	33	43	185	43	11	9	61	32	7
	1957-59	420	182	39	45	205	58	15	11	68	46	10
	1960-62	409	189	43	45	246	72	21	16	73	65	13
	1963-65	401	179	48	42	284	86	28	23	76	94	18
	1965	394	173	50	43	293	98	28	24	76	100	19
Pakistan ^{10,11,13}	1934-38	377	21	36	60	68	72	8	1	4	177	7
	1949/-50/	438	...	33	22	50	39	12	1	2	152	8
	1951/-53/	419	...	36	19	49	91	12	1	3	156	10
	1954/-56/	410	...	39	22	49	91	12	1	4	156	10
	1957/-59/	420	10	41	19	51	56	11	1	4	129	9
	1960/-62/	424	13	39	14	51	71	10	1	4	151	15
	1964/65	457	27	48	17	37	75	10	1	4	200	16
Philippines	1953	308	120	38	11	88	86	40	8	24	20	5
	1954-56	313	120	35	10	87	87	43	9	27	26	5
	1957-59	314	118	34	12	85	86	45	9	29	36	7
	1960-62	324	117	35	19	81	97	41	9	30	34	7
	+ 1963-65	350	122	50	17	74	126	36	7	43	40	7
	1965	365	120	50	16	75	129	36	7	45	42	7

TABLEAU ANNEXE 8A. — DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES PAR HABITANT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DANS CERTAINS PAYS (*fin*)

	Période	Céréales ¹	Pommes de terre et autres féculents ²	Sucres et confiseries ³	Légumes secs, noix et graines ⁴	Légumes ⁵	Fruits ⁶	Vian-de ⁷	Œufs ⁸	Pois-son ⁹	Lait ¹⁰	Ma-tières gras-ses ¹¹
Grammes par jour												
AFRIQUE												
Ethiopie	1961	407	51	5	57	34	4	48	8	1	225	15
	1961-63	394	47	6	58	40	5	57	5	—	241	13
Ghana ²	1961-63	158	1 072	24	63	84	26	27	1	22	8	11
Kenya ²	1961-63	352	334	30	67	64	14	49	2	3	98	3
Madagascar ²	1962	436	338	20	13	77	67	42	—	10	19	3
Ile Maurice	1955-56	359	46	108	32	78	30	15	—	17	124	26
	1957-59	359	45	102	29	78	29	14	4	15	133	28
	1960-62	357	36	106	31	87	14	16	4	15	165	34
	1963-65	356	33	103	29	98	33	18	5	16	206	36
	1965	344	28	103	29	97	48	18	5	15	203	37
Somalie	1961-63	320	128	33	13	36	41	55	2	—	210	6
Afrique du Sud ¹⁴	1935-39	426	43	63	6	70	48	104	5	9	491	9
	1948-50	427	44	115	9	94	74	115	7	15	217	13
	1951-53	442	35	106	9	95	82	108	8	21	213	15
	1954-56	409	38	108	11	104	86	119	9	23	225	15
	1957-59	424	43	116	12	99	108	122	9	22	229	16
	1960/61	456	39	112	11	99	108	122	9	24	226	15
Tanzanie; Tanganyika ²	1961-63	354	472	18	47	70	69	36	2	7	39	5
Ouganda ²	1961	159	1 152	27	90	60	20	44	2	11	56	6
OCÉANIE												
Australie	1936/-38/	278	133	149	7	178	205	330	33	14	395	44
	1948/-50/	265	136	153	15	181	217	300	32	12	444	40
	1951/-53/	257	139	146	12	165	191	295	28	12	498	45
	1954/-56/	254	126	147	11	168	201	307	28	12	518	44
	1957/-59/	235	145	146	10	172	209	316	29	13	547	42
	1960/-62/	229	129	142	12	174	222	298	33	14	571	40
	1964/65	233	118	142	12	184	227	291	33	15	584	40
Nouvelle-Zélande	1935-39	238	136	136	8	178	215	299	37	18	653	47
	1948-50	246	141	144	9	217	170	281	35	20	696	45
	1951-53	236	119	125	10	236	166	290	33	18	722	54
	1954-56	237	141	131	9	199	174	288	37	19	742	53
	1957-59	236	157	128	9	188	171	289	41	19	772	56
	1960-62	237	162	126	10	218	179	302	44	17	818	55
	1963-65	236	171	115	11	254	188	311	46	18	784	55
	1965	236	174	123	13	234	195	304	47	19	747	55

NOTE: Il a été impossible d'éviter un certain nombre d'interruptions marquées dans les séries, à cause des nombreuses révisions qui ont lieu actuellement en relation avec les travaux portant sur le Plan indicatif mondial de la FAO et avec le travail d'uniformisation accompli simultanément, notamment en ce qui concerne les pays membres de la CEE. Toutes les interruptions sont indiquées par le signe +. Ces révisions sont, à l'heure actuelle, examinées par les gouvernements intéressés et on espère pouvoir, dans l'avenir, publier de nouveau des séries chronologiques uniformes pour tous les pays. Les campagnes sont indiquées par une barre, par exemple 1951/-53/ signifie 1951/52-1953/54.

¹ En équivalent de farine et de riz usiné. — ² Pour la Bolivie, les bananes et les plantains sont compris dans les féculents. Pour la Colombie, le Costa Rica, la République Dominicaine, l'Equateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, le Surinam, le Venezuela, le Ghana, le Kenya, Madagascar, la Tanzanie (Tanganyika), l'Ouganda, les plantains sont compris dans les féculents. Pour le Pérou, les plantains sont compris à partir de 1960-62. — ³ En équivalent de sucre raffiné, y compris le sucre brut, les sirops, le miel, et d'autres produits sucrés. — ⁴ Noix sans coques, y compris les fèves de cacao. Pour la Chine (Taiwan), y compris le caillé de soja en équivalent de soja. Pour le Japon, y compris le «miso» et le «shoyu» (préparations à base de soja) en équivalent de soja. — ⁵ En équivalent de légumes frais, y compris les légumes traités. — ⁶ En équivalent de fruits frais, y compris les fruits traités. — ⁷ Y compris la volaille et le gibier; en équivalent de poids carcasse parée, y compris les abats comestibles. — ⁸ En équivalent, d'œufs frais. — ⁹ Estimation du poids de la partie comestible. — ¹⁰ Lait et produits du lait autres que le beurre, en équivalent de lait frais. Cependant, pour la République arabe unie, l'Inde et le Pakistan, y compris le lait pour la fabrication du beurre. — ¹¹ Pour la République arabe unie, l'Inde et le Pakistan, non compris le beurre. — ¹² Jusqu'à 1958/59, non compris la Sarre. — ¹³ Inde-Pakistan, pour les chiffres se rapportant à l'avant-guerre. — ¹⁴ Exercice financier avril-mars. — ¹⁵ A partir de 1959/60, campagnes au lieu d'années civiles.

TABLEAU ANNEXE 8B. - ESTIMATION DE LA TENEUR EN CALORIES ET EN MATIÈRES GRASSES DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Calories										Matières grasses					
	Avant-guerre	1948-1950/	1951-1953/	1954-1956/	1957-1959/	1960-1962/	1963-1965/	1965/66	Avant-guerre	1948-1950/	1951-1953/	1954-1956/	1957-1959/	1960-1962/	1963-1965/	1965/66
	<i>Calories par jour</i>															
<i>EUROPE OCCIDENTALE</i>																
Autriche	2 930	2 670	2 700	2 900	2 980	2 970	2 960	2 970	101.3	79.8	91.7	102.2	107.8	111.9	118.1	120.1
Belgique-Luxembourg	2 820	2 880	2 950	2 970	2 930	+ 3 040	3 080	3 080	95.7	107.8	113.6	117.1	117.5	+ 138.6	149.2	...
Danemark	3 450	3 240	3 300	3 340	3 360	3 370	3 330	3 330	150.7	125.2	141.0	145.6	158.7	156.5	158.2	158.6
Finlande	3 000	+2 980	3 070	3 160	3 110	3 110	+2 950	3 110	87.9	+98.6	105.7	112.6	109.6	114.4	+113.7	...
France	2 880	2 800	2 840	2 890	2 940	+ 3 050	+2 970	2 940	91.6	89.5	95.3	103.1	108.6	+ 125.6	+117.8	...
Allemagne, Rép. féd. d ³	3 040	2 730	2 880	3 000	2 940	2 960	2 920	2 920	110.8	78.8	109.3	120.7	124.0	128.1	129.6	129.8
Grèce ⁴	2 600	2 500	2 600	2 880	2 990	2 940	+2 960	2 940	68.8	65.3	73.3	82.2	85.9	88.1	93.0	...
Hongrie ⁴	3 030	3 050	3 030	99.3	100.0	98.5
Irlande ⁴	3 400	3 430	3 460	3 460	3 420	3 490	+3 460	3 460	106.6	116.7	120.9	125.1	126.6	131.5	+135.0	...
Italie	2 510	2 350	2 480	2 440	2 570	2 720	2 770	2 780	58.9	51.6	60.1	61.9	69.6	78.7	83.0	84.7
Pays-Bas	2 960	2 950	2 900	2 940	2 950	+ 3 030	2 970	2 920	112.3	103.2	113.2	120.6	125.1	+ 132.8	128.1	125.1
Norvège	3 210	3 110	3 100	3 160	3 010	2 930	2 960	2 970	120.3	122.3	129.8	135.8	132.3	128.1	135.3	137.1
Pologne ⁴	3 350	101.2
Portugal ⁴	2 040	2 270	2 390	2 480	2 440	2 550	2 640	2 640	63.0	56.8	62.1	64.2	63.0	66.6	68.9	68.0
Roumanie ⁴	3 160	+3 020	75.4	+71.7	...
Espagne	+2 490	2 520	2 590	2 820	2 850	2 850	+72.2	74.0	79.2	89.8	99.1	...
Suède	3 120	3 110	3 020	2 970	2 950	2 990	2 970	3 000	121.2	128.1	127.6	130.4	127.8	135.3	134.3	137.1
Suisse	3 140	3 170	3 110	3 130	3 120	3 220	+3 160	...	112.3	108.7	112.4	118.2	124.5	130.7	+135.8	...
Royaume-Uni	3 110	3 130	3 110	3 260	3 280	3 280	3 260	3 250	129.8	124.1	127.3	139.0	141.0	143.4	143.9	143.1
Yougoslavie ⁴	+2 690	2 770	2 910	3 030	+3 190	+57.9	66.0	69.9	75.9	+81.5	...
<i>AMÉRIQUE DU NORD</i>																
Canada	3 020	3 110	3 040	3 080	3 040	3 020	3 090	3 130	119.2	130.2	134.1	135.9	137.0	136.6	140.3	141.6
Etats-Unis ⁴	3 280	3 200	3 160	3 170	3 120	3 110	3 140	3 140	130.2	141.4	138.9	146.0	144.4	143.3	146.3	146.1
<i>EXTRÊME-ORIENT</i>																
Ceylan ⁴	+1 990	2 070	2 030	2 160	2 080	2 080	+49.8	49.0	44.9	44.0	44.1	43.9
Chine (Taïwan) ⁴	1 870	1 980	2 140	2 210	2 330	2 350	2 340	2 380	35.6	25.0	35.3	37.1	40.0	40.1	45.7	46.8
Inde	+1 950	+1 700	1 740	1 850	1 900	2 030	+2 110	...	+25.8	+23.2	24.0	26.2	26.8	26.6	+26.8	...
Indonésie	+1 980	+31.2
Japon ⁵	2 020	1 900	1 930	2 080	2 200	2 260	2 340	2 350	18.8	10.6	21.3	25.9	30.8	36.9	43.7	45.1
Pakistan	+1 950	+2 020	2 000	1 990	1 980	2 090	+2 260	...	+25.8	+22.1	24.3	24.1	22.0	31.5	+32.2	...
Philippines ⁴	+1 690	1 730	1 760	1 840	+ 2 020	2 070	+19.0	22.1	25.5	28.1	+ 26.9	26.6
<i>PROCHE-ORIENT</i>																
Afghanistan	+12 050	+129.7
Iran	+12 050	+137.2
Irak	2 100	32.7

Israël	...	192 680	2 760	2 860	2 770	2 810	2 820	...	1974,4	70,5	82,5	85,5	90,9	195,5	...
Jordanie ⁴	2 180	+ 2 230	2 390	39,9	45,0	169,7	...
Liban ⁴	+ 2 400	2 530	2 730	60,4	66,4	65,5
Libye ⁴	111 890	...	1 850	1 910	135,4	34,8	139,1	...
Soudan ⁴	82 030	+1 950	82,3	+ 53,6	...
Syrie ⁴	2 350	2 360	48,3	64,3	...
Turquie	2 490	2 510	2 730	2 780	2 820	153 110	...	44,3	43,3	49,5	47,8	49,3	1853,9
République arabe unie	...	2 360	2 340	2 470	2 530	2 690	2 930	...	38,7	35,9	37,1	39,3	42,1	149,0	...
AFRIQUE															
Ethiopie ⁴	182 130	82 040	1844,5	841,0	...
Ghana	82 030	835,1
Kenya	82 120	830,8
Madagascar ⁴	172 220	1716,8
Ile Maurice ⁴	182 260	2 240	2 330	2 350	2 310	188,9	41,2	49,7	51,2	51,9
Somalie	81 780	832,7
Afrique du Sud ⁴	2 340	2 640	2 680	2 620	2 730	2 820	...	53,9	63,1	63,5	64,6	67,0	68,0
Tanzanie; Tanganyika	82 110	826,8
Ouganda ⁴	2 310	43,0
OCÉANIE															
Australie	3 300	3 240	3 170	3 230	3 210	3 140	13 160	...	128,7	121,1	133,0	135,3	132,6	130,5	...
Nouvelle-Zélande ⁴	3 260	3 360	3 350	3 400	3 430	3 490	3 460	3 460	135,3	140,9	149,9	152,8	157,2	157,4	154,8
AMÉRIQUE LATINE ⁴															
Argentine	2 780	193 240	2 970	3 070	3 090	2 820	13 100	...	100,8	109,6	121,9	117,4	109,1	1103,0	...
Bolivie	1 830	81 860	34,6	836,5	...
Bésil	2 190	2 280	2 380	2 600	2 590	2 780	+2 950	...	54,9	45,9	53,2	56,0	59,1	+ 160,9	...
Chili	2 250	192 420	2 450	2 550	2 380	+ 2 430	82 560	...	1946,5	893,3	52,6	60,1	54,1	88,6	...
Colombie	1 990	+82 200	12 250	45,3	+ 82,7	146,7	...
Costa Rica	2 430	82 460	50,2	849,7	...
République Dominicaine	112 080	...	12 230	144,0	...	152,0	...
Equateur	1 890	1 740	+81 850	+1 830	35,1	38,9	+ 836,1	+ 840,0	...
El Salvador	2 030	12 120	44,1	148,0	...
Guatemala	2 080	12 320	34,7	137,2	...
Honduras	2 080	12 070	31,7	132,0	...
Jamaïque	112 240	149,3
Mexique	2 370	2 410	2 610	12 640	60,3	62,0	62,0	71,7	172,7	...
Nicaragua	2 420	12 550	55,5	156,9	...
Panama	2 280	12 480	55,2	160,2	...
Paraguay	2 510	2 520	+2 730	50,0	49,9	+ 869,1
Pérou	2 100	+2 300	82 150	41,9	45,2	842,4	...
Surinam	82 070	1 980	2 090	2 120	840,4	45,1	849,8	45,0
Uruguay	...	192 900	2 940	2 960	3 020	3 220	1117,1	119,8	119,8	135,7	130,8
Venezuela	2 030	2 080	2 080	2 300	82 240	39,9	41,3	48,6	57,5	857,4	...

NOTE: Voir la note explicative au tableau annexe 8A.

¹ 1964/65. - ² 1949/50/. - ³ A partir de 1959/60, y compris la Sarre. - ⁴ Année civile au lieu de campagne. - ⁵ 1963. - ⁶ 1952/53/. - ⁷ Inde et Pakistan. - ⁸ 1961-63. - ⁹ Se rapporte à l'exercice financier avril-mars. - ¹⁰ 1953. - ¹¹ 1961-62. - ¹² 1960. - ¹³ 1950/51. - ¹⁴ 1959. - ¹⁵ 1960/61. - ¹⁶ 1961. - ¹⁷ 1962. - ¹⁸ 1955-56. - ¹⁹ 1948. - ²⁰ 1951-52. - ²¹ 1958. - ²² 1958-59.

TABLEAU ANNEXE 8C. - ESTIMATION DE LA TENEUR EN PROTÉINES DES DISPONIBILITÉS NATIONALES MOYENNES D'ALIMENTS PAR HABITANT

	Protéines totales										Protéines animales					
	Avant-guerre	1948-1950	1951-1953	1954-1956	1957-1959	1960-1962	1963-1965	1965/66	Avant-guerre	1948-1950	1951-1953	1954-1956	1957-1959	1960-1962	1963-1965	1965/66
	Grammes par jour															
EUROPE OCCIDENTALE																
Autriche	88,3	77,2	80,2	85,2	87,7	86,8	86,6	86,7	40,9	30,2	37,7	42,2	44,7	47,5	48,8	49,3
Belgique-Luxembourg	83,7	83,1	86,4	87,8	87,7	+ 85,3	89,1	...	35,3	37,7	40,9	43,8	46,7	+ 45,8	49,7	...
Danemark	93,2	104,9	92,1	89,0	90,5	93,3	94,4	94,8	56,8	59,8	50,9	50,3	54,7	57,9	59,8	61,5
Finlande	95,2	96,2	96,4	97,6	94,0	94,2	91,1	...	43,8	51,6	52,9	55,0	52,7	54,6	56,8	...
France	94,9	92,4	92,8	95,3	97,5	+ 99,4	+ 100,8	...	40,9	40,3	43,0	47,2	52,0	+ 55,8	+ 59,5	...
Allemagne. Rép. féd. d ^{2a}	84,8	79,5	77,6	79,6	79,3	80,3	80,4	80,2	42,5	32,1	39,2	43,7	46,1	49,2	50,9	51,5
Grèce ⁴	83,6	76,3	79,2	90,7	95,8	96,3	98,0	...	23,0	16,6	18,9	24,1	27,4	31,3	35,9	...
Hongrie ⁴	91,7	94,3	96,1	37,2	37,9	37,9
Irlande ⁴	98,5	100,6	95,3	94,7	91,0	91,9	91,2	...	47,4	47,6	48,0	49,9	51,5	54,8	56,1	...
Italie	76,6	69,7	71,9	72,0	75,9	79,4	82,2	83,0	20,3	19,3	21,3	23,7	26,2	29,7	32,6	33,2
Pays-Bas	82,3	80,6	80,5	80,5	79,2	+ 80,5	82,9	83,3	40,1	39,7	40,9	43,4	44,2	+ 45,8	51,2	51,7
Norvège	89,7	99,5	90,1	88,4	83,8	81,3	82,2	82,1	49,1	53,2	50,3	50,4	49,1	48,8	50,5	50,5
Pologne ⁴	92,9	37,6
Portugal ⁴	59,4	67,8	68,9	70,0	69,7	72,6	77,1	78,2	20,4	22,1	23,1	24,4	25,4	27,2	29,4	30,4
Roumanie ⁴	97,3	90,3	27,9	25,4	...
Espagne	69,8	70,1	71,3	77,4	78,9	17,8	19,3	19,9	23,9	28,0	...
Suède	91,9	86,9	86,7	84,0	82,1	83,1	82,0	81,5	55,4	52,5	54,3	53,4	52,8	54,5	54,1	53,7
Suisse	95,7	95,9	93,5	93,0	90,4	90,3	88,1	...	53,9	50,8	51,0	52,1	51,0	51,3	52,0	...
Royaume-Uni	80,2	90,3	84,7	85,6	86,0	89,0	89,1	88,8	43,9	45,1	44,9	49,6	50,8	53,4	53,1	52,7
Yougoslavie ⁴	83,2	85,5	91,1	94,0	96,2	16,8	18,9	23,1	23,0	22,3	...
AMÉRIQUE DU NORD																
Canada	84,6	93,1	90,6	93,9	92,4	91,2	93,9	94,8	47,9	57,2	57,5	61,3	61,4	60,4	62,4	63,0
Etats-Unis ⁴	86,3	89,7	90,2	92,4	92,2	91,4	92,3	92,0	51,7	59,6	61,2	64,7	65,1	64,3	65,6	65,1
EXTRÊME-ORIENT																
Ceylan ⁴	43,4	44,6	44,6	46,1	45,1	44,5	8,3	7,8	8,7	7,9	8,3	7,9
Chine (Taïwan) ⁴	45,1	43,3	49,9	53,0	56,8	58,5	59,5	61,0	15,5	8,3	11,6	13,2	14,4	15,3	17,1	17,5
Inde	52,2	44,9	46,5	49,1	50,1	52,5	53,9	...	8,2	25,4	5,7	6,0	6,0	6,0	5,7	...
Indonésie	38,2	4,5
Japon ⁹	59,7	49,4	60,1	68,7	74,8	77,4	78,4	77,6	7,7	8,6	10,9	14,6	17,7	21,3	23,6	24,6
Pakistan	52,2	48,2	46,4	41,4	45,8	47,7	50,7	...	8,2	7,6	7,9	8,1	7,3	9,8	9,5	...
Philippines ⁴	41,1	43,0	44,1	44,3	+ 48,5	49,7	13,3	14,5	15,4	14,4	+ 15,7	15,9
PROCHE-ORIENT																
Afghanistan	68,4	15,8
Iran	59,6	13,4
Irak	60,7	16,8

Israël	1387,6	84,9	88,0	83,2	84,2	85,8	1333,7	26,5	30,7	32,4	36,2	139,7	...
Jordanie ⁴	61,3	62,3	59,0	56,3	10,4	10,7	19,6	...
Liban ⁴	69,4	72,4	74,2	20,3	25,5	25,1
Libye ⁴	147,8	48,6	49,6	110,3	10,0	11,1	...
Soudan ⁴	69,3	65,2	23,9	26,1	...
Syrie ⁴	68,7	71,7	12,2	16,4	...
Turquie	81,0	80,9	88,4	88,0	90,5	1297,5	15,9	15,3	16,8	14,5	15,3	15,9	15,9	...
République arabe unie	69,3	67,7	71,5	73,5	79,0	84,1	12,1	10,6	12,1	11,9	12,2	12,6	...
AFRIQUE																
Ethiopie ⁴	171,9	68,8	17,4	14,8	...
Ghana	46,8	11,1
Kenya	64,3	12,1
Madagascar ⁴	48,2	8,0
Ile Maurice ⁴	146,3	46,0	47,2	49,5	48,9	10,5	10,7	12,3	13,8	13,6
Somalie	51,6	16,3
Afrique du Sud ⁴	67,8	72,9	73,8	74,6	77,0	80,2	23,4	27,2	27,3	30,8	31,2	31,5
Tanzanie; Tanganyika	59,0	9,2
Ouganda ⁴	58,4	10,9
OCÉANIE																
Australie	103,3	97,5	92,3	91,1	91,2	89,8	90,2	...	66,6	66,1	61,5	59,2	60,8	59,7	160,0	...
Nouvelle-Zélande ⁴	100,7	100,1	102,4	103,9	106,6	109,4	110,2	108,6	67,8	66,8	69,3	70,4	72,9	74,8	75,3	73,6
AMÉRIQUE LATINE ⁴																
Argentine	96,5	110,4	96,5	96,9	97,6	81,6	84,9	...	59,6	166,1	59,5	58,4	56,9	52,4	147,9	...
Bolivie	48,6	49,3	12,4	12,8	...
Bésil	63,8	54,6	57,7	61,3	60,2	66,3	71,3	...	27,9	15,6	17,1	17,0	17,6	18,0	18,7	...
Chili	69,6	1974,8	1975,0	80,1	77,4	78,6	81,2	...	21,4	125,5	26,0	29,0	28,8	28,9	28,9	...
Colombie	45,7	53,3	54,4	20,5	25,5	23,9	...
Costa Rica	53,9	53,8	20,8	20,3	...
République Dominicaine	147,0	...	53,0	13,0	14,0	14,2	22,0	...
Equateur	47,2	44,4	43,7	43,7
El Salvador	56,7	57,9
Guatemala	55,4	62,0
Honduras	53,6	53,0
Jamaïque	157,9	12,7
Mexique	63,3	66,6	71,9	73,4	16,6	19,7	23,1	23,8	...
Nicaragua	62,1	64,1	29,0	28,7	...
Panama	57,3	58,9	22,8	23,5	...
Paraguay	65,3	63,3	73,5	24,6	24,6	29,7	...
Pérou	53,1	60,5	57,3	13,3	18,0	18,3	...
Surinam	144,9	44,5	46,6	47,9	13,3	15,1	14,8	15,1
Uruguay	1994,5	99,1	95,8	94,6	104,3	1961,2	66,3	61,4	62,1	68,5
Venezuela	53,4	51,3	57,3	58,7	60,1	19,2	19,1	22,8	23,0	25,4	...

NOTE: Voir note explicative au tableau annexe 8A.

¹ 1964/65. - ² 1949/50. - ³ A partir de 1959/60. y compris la Sarré. - ⁴ Année civile au lieu de campagne. - ⁵ 1963. - ⁶ 1952/53. - ⁷ Inde et Pakistan. - ⁸ 1961-63. - ⁹ Se rapporte à l'exercice financier avril-mars. - ¹⁰ 1953. - ¹¹ 1961-62. - ¹² 1960. - ¹³ 1950/51. - ¹⁴ 1959. - ¹⁵ 1960/61. - ¹⁶ 1960/61. - ¹⁷ 1962. - ¹⁸ 1955-56. - ¹⁹ 1948. - ²⁰ 1951-52. - ²¹ 1958. - ²² 1958-59.

TABLEAU ANNEXE 9A. - VOLUME DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

	Moyen- ne d'avant- guerre	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	15,30	24,92	26,68	33,61	27,66	29,35	33,27	40,79	36,99	45,04	54,27	53,42	55,83
Orge	1,76	3,23	5,92	5,88	6,50	6,18	4,93	6,19	5,61	4,94	6,94	5,91	6,00
Maïs	9,22	4,35	5,60	11,97	8,80	9,99	11,11	12,47	17,48	18,99	20,05	23,43	24,37
Avoine	0,72	1,23	1,42	1,34	1,46	1,40	1,29	1,22	1,34	1,19	1,39	1,67	1,34
Millet et sorgho	0,28	1,45	1,23	3,03	2,57	3,28	3,04	2,38	3,86	3,93	3,80	6,20	10,99
Riz (équivalent de riz usiné) ²	9,67	4,40	4,85	5,28	4,95	4,76	5,50	5,69	5,50	6,29	6,48	6,93	6,28
Sucre (équivalent de sucre brut) ³	9,63	10,75	13,02	15,46	14,35	13,34	16,10	17,16	15,47	15,05	15,10	16,79	16,67
Pommes de terre	1,19	2,00	2,10	2,48	2,62	2,38	2,38	2,34	2,66	2,41	2,42	2,89	2,58
Pommes	0,69	0,57	0,89	1,26	0,85	1,29	1,24	1,39	1,51	1,22	1,39	1,68	1,54
Bananes	2,48	2,34	3,04	3,80	3,53	3,68	3,89	3,99	3,90	4,04	4,23	4,88	5,20
Agrumes ⁴	1,86	1,88	2,63	3,20	2,78	3,09	3,34	3,23	3,58	3,25	4,09	4,22	4,36
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁵	3,65	3,14	3,99	4,71	4,31	4,49	4,86	4,76	5,16	5,23	5,45	5,43	5,43
Tourteaux et farine d'oléagineux	2,32	1,84	3,00	4,75	3,84	4,54	4,32	4,97	6,09	6,60	7,12	8,92	9,19
Bovins ⁶	1,91	1,69	2,09	3,19	3,14	2,63	2,82	3,67	3,67	3,79	3,50	3,79	3,40
Viande ⁷	1,14	0,94	1,20	1,64	1,48	1,57	1,56	1,61	2,00	2,31	2,29	2,21	2,23
Lait (condensé, évaporé et en poudre)	0,30	0,61	0,73	0,93	0,80	0,91	0,90	0,97	1,04	1,21	1,40	1,38	1,40
Œufs (en coque)	0,25	0,24	0,34	0,40	0,39	0,43	0,42	0,39	0,36	0,29	0,24	0,20	0,19
Café (vert)	1,64	1,93	2,10	2,57	2,19	2,55	2,61	2,67	2,80	3,02	2,76	2,71	2,90
Fèves de cacao	0,68	0,67	0,73	0,86	0,64	0,75	0,90	1,00	1,03	1,03	1,03	1,29	1,07
Thé	0,36	0,41	0,47	0,51	0,52	0,49	0,49	0,51	0,54	0,54	0,53	0,55	0,50
Vin	1,93	1,61	2,39	2,61	2,75	2,38	2,62	2,60	2,70	2,24	2,42	2,19	2,22
Tabac (non manufacturé)	0,48	0,54	0,63	0,71	0,66	0,64	0,68	0,76	0,79	0,78	0,86	0,84	0,84
Laine (poids réel)	0,96	1,05	1,14	1,33	1,15	1,37	1,31	1,42	1,42	1,40	1,31	1,41	1,44
Coton (fibre)	2,88	2,37	2,67	3,05	2,65	2,79	3,50	3,28	3,00	3,37	3,46	3,21	3,18
Jute	0,79	0,85	0,91	0,79	0,95	0,89	0,77	0,61	0,76	0,78	0,84	0,81	0,73
Caoutchouc (naturel) ⁸	0,98	1,67	1,89	2,15	1,97	2,27	2,01	2,21	2,31	2,28	2,23	2,33	2,43

¹ Y compris les exportations du reste du monde à destination de l'U.R.S.S., de l'Europe orientale et de la Chine continentale, mais non compris les exportations de ces pays. - ² Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ³ Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ⁴ Oranges, mandarines et citrons. - ⁵ Non compris le coprah réexporté par la Malaisie, mais y compris les expéditions non déclarées de coprah indonésien et philippin à destination de la Malaisie. - ⁶ Millions de têtes. - ⁷ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc. - ⁸ Non compris les importations malaises destinées à être réexportées et les exportations de Hong-kong, mais y compris les livraisons non déclarées de l'Indonésie à la Malaisie.

TABLEAU ANNEXE 9B. - VOLUME DES EXPORTATIONS RÉGIONALES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>													
EUROPE OCCIDENTALE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	1,39	0,75	2,43	3,57	3,88	3,76	3,35	3,16	3,68	4,92	5,09	6,72	5,93
Orge	0,15	0,24	0,80	1,33	0,77	0,64	1,05	2,51	1,69	2,29	3,16	2,63	3,32
Maïs	0,50	0,38	0,13	0,64	0,61	0,37	0,81	1,08	0,34	0,93	1,27	1,89	2,15
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	0,85	1,37	1,71	1,40	1,37	1,34	1,57	1,47	1,26	1,59	1,45	1,54	1,27
Pommes de terre	0,86	1,34	1,52	1,78	2,03	1,70	1,58	1,75	1,83	1,64	1,68	2,20	1,83
Pommes	0,19	0,31	0,56	0,72	0,38	0,79	0,71	0,84	0,88	0,54	0,71	0,87	0,75
Agrumes ²	0,97	0,91	1,18	1,45	1,20	1,35	1,48	1,49	1,73	1,21	2,01	2,00	1,91
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ³	0,50	0,18	0,29	0,34	0,27	0,29	0,42	0,36	0,38	0,35	0,37	0,29	0,29
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,45	0,19	0,61	0,80	0,61	0,77	0,77	0,91	0,92	0,89	1,03	1,07	1,13
Bovins ⁴	0,90	0,73	1,16	1,43	1,34	1,26	1,38	1,80	1,37	1,85	1,92	1,73	1,38
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ⁵	0,05	0,09	0,22	0,40	0,25	0,31	0,40	0,45	0,59	0,65	0,61	0,70	0,69
Bacon, jambon et porc salé	0,26	0,14	0,28	0,34	0,30	0,31	0,37	0,36	0,37	0,35	0,35	0,36	0,35
Lait (condensé, évaporé et en poudre)	0,24	0,26	0,40	0,58	0,46	0,51	0,58	0,64	0,69	0,72	0,75	0,90	1,03
Beurre	0,27	0,20	0,22	0,24	0,25	0,21	0,25	0,26	0,23	0,24	0,23	0,27	0,27
Fromage	0,14	0,16	0,24	0,33	0,29	0,32	0,33	0,34	0,36	0,38	0,39	0,42	0,49
Œufs (en coque)	0,20	0,17	0,27	0,31	0,31	0,34	0,32	0,30	0,28	0,24	0,19	0,14	0,13
Vin	0,50	0,46	0,73	0,91	1,13	0,72	0,84	0,96	0,90	1,14	1,12	1,10	1,07
Laine (poids réel)	0,11	0,05	0,08	0,10	0,08	0,11	0,11	0,11	0,12	0,13	0,10	0,11	0,11
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	3,34	5,39	4,11	6,34	5,86	5,46	5,18	4,97	2,51	2,15	...
Orge	0,95	0,56	0,38	0,19	0,43	1,18	0,61	0,69	0,76	2,14	...
Maïs	0,70	1,05	0,73	0,27	0,70	1,30	2,27	1,73	0,96	0,69	...
Seigle ⁶	0,55	0,82	0,46	0,55	0,68	1,09	1,30	0,82	0,15	0,04	...
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	0,77	2,03	1,10	1,36	1,33	3,21	3,17	2,19	1,70	2,01	...
Pommes de terre	0,10	0,36	0,17	0,31	0,25	0,40	0,66	0,46	1,18	0,68	...
Graines de tournesol ⁶	0,05	0,07	0,05	0,06	0,07	0,08	0,11	0,10	0,11	0,08	...
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,19	0,46	0,38	0,60	0,53	0,42	0,40	0,24	0,08	0,16	...
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ⁵	0,07	0,15	0,07	0,21	0,10	0,15	0,22	0,22	0,10	0,17	...
Beurre	0,03	0,09	0,06	0,11	0,08	0,09	0,11	0,10	0,06	0,08	...
Œufs	0,05	0,09	0,06	0,07	0,10	0,13	0,11	0,08	0,08	0,11	...
Coton	0,33	0,36	0,32	0,35	0,40	0,39	0,35	0,32	0,39	0,46	...
Lin	0,03	0,07	0,05	0,09	0,07	0,07	0,07	0,05	0,03	0,01	...
AMÉRIQUE DU NORD													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	6,08	18,39	17,18	23,38	19,18	19,64	23,29	29,84	24,98	31,11	37,45	31,63	39,44
Orge	0,50	1,44	2,80	3,21	4,25	3,83	3,01	2,40	2,58	1,62	2,48	2,11	2,04
Maïs	0,80	2,31	3,13	6,79	4,57	5,59	5,61	7,35	10,81	11,12	12,14	15,21	15,60
Millet et sorgho	—	1,14	0,86	2,27	1,88	2,59	2,46	1,64	2,79	2,94	2,55	5,32	9,50
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	0,07	0,54	0,67	0,79	0,57	0,68	0,87	0,80	1,05	1,20	1,33	1,47	1,28
Agrumes ²	0,17	0,24	0,40	0,29	0,27	0,33	0,29	0,30	0,27	0,26	0,30	0,33	0,48
Soja et huile de soja (équivalent d'huile)	0,01	0,22	0,43	1,01	0,79	0,96	1,14	0,88	1,29	1,29	1,47	1,57	1,41
Graines de lin et huile de lin (équivalent d'huile)	—	0,08	0,23	0,17	0,17	0,19	0,19	0,18	0,14	0,14	0,21	0,20	0,29
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,29	0,20	0,56	0,87	0,44	0,93	0,83	0,79	1,37	1,69	1,95	2,47	2,60
Lait (condensé, évaporé et en poudre)	0,03	0,25	0,21	0,23	0,22	0,25	0,21	0,23	0,23	0,35	0,47	0,31	0,19
Tabac (non manufacturé)	0,20	0,22	0,24	0,24	0,23	0,23	0,24	0,24	0,23	0,25	0,26	0,23	0,27
Coton (fibre)	1,29	1,04	0,95	1,19	1,04	0,83	1,73	1,45	0,87	0,99	1,19	0,86	0,82

TABLEAU ANNEXE 9B. - VOLUME DES EXPORTATIONS RÉGIONALES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (suite)

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>													
Océanie													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	2,80	3,09	2,68	3,78	1,42	2,68	3,60	6,41	4,79	6,44	6,82	7,25	4,79
Orge	0,07	0,26	0,57	0,59	0,32	0,88	0,38	0,95	0,40	0,28	0,36	0,38	0,25
Avoine	—	0,19	0,15	0,28	0,07	0,38	0,22	0,47	0,27	0,31	0,37	0,31	0,27
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	0,56	0,47	0,87	1,03	0,89	0,84	1,04	0,99	1,40	1,45	1,60	1,47	1,63
Coprah et huile de coco (équivalent d'huile)	0,13	0,13	0,16	0,17	0,16	0,17	0,18	0,18	0,17	0,18	0,16	0,15	0,16
Viande de bœuf et de veau	0,15	0,13	0,23	0,30	0,28	0,32	0,25	0,26	0,37	0,40	0,43	0,40	0,39
Viande de mouton et d'agneau	0,27	0,30	0,32	0,39	0,34	0,39	0,42	0,41	0,41	0,43	0,48	0,44	0,47
Beurre	0,24	0,21	0,22	0,25	0,24	0,28	0,22	0,25	0,24	0,27	0,28	0,27	0,28
Fromage	0,10	0,12	0,11	0,11	0,10	0,10	0,10	0,11	0,12	0,12	0,13	0,12	0,12
Laine (poids réel)	0,49	0,66	0,70	0,85	0,73	0,87	0,85	0,89	0,91	0,92	0,90	0,93	0,95
AMÉRIQUE LATINE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	3,44	2,00	3,22	2,28	2,45	2,48	2,50	1,10	2,87	1,97	4,31	7,44	5,27
Maïs	6,61	1,20	1,18	2,47	1,74	2,74	3,11	1,79	3,00	3,18	3,75	4,79	5,46
Millet et sorgho	0,04	0,08	0,09	0,38	0,34	0,33	0,20	0,39	0,67	0,64	0,89	0,34	0,98
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	0,10	0,25	0,17	0,21	0,17	0,12	0,13	0,34	0,31	0,17	0,15	0,42	0,46
Sucre (équivalent de sucre brut) ^{1,9}	4,05	7,06	7,86	9,37	8,84	8,17	10,01	10,92	8,91	7,66	7,70	9,35	9,05
Bananes	2,04	1,92	2,37	2,99	2,79	2,94	3,11	3,10	3,02	3,14	3,16	3,66	4,10
Graines de lin et huile de lin (équivalent d'huile)	0,55	0,19	0,18	0,24	0,18	0,24	0,21	0,27	0,29	0,26	0,22	0,26	0,14
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,42	0,94	0,76	1,19	1,35	0,97	0,94	1,27	1,43	1,42	1,27	2,59	2,60
Bovins ⁴	0,42	0,30	0,36	0,79	0,71	0,61	0,66	0,85	1,13	0,96	0,63	0,81	0,80
Viande de bœuf et de veau	0,51	0,27	0,27	0,42	0,46	0,42	0,37	0,37	0,49	0,65	0,60	0,49	0,49
Café (vert)	1,40	1,61	1,58	1,81	1,56	1,87	1,85	1,83	1,92	2,06	1,82	1,69	1,85
Fèves de cacao	0,21	0,18	0,21	0,19	0,19	0,17	0,23	0,19	0,15	0,18	0,16	0,19	0,21
Tabac (non manufacturé)	0,06	0,07	0,07	0,10	0,08	0,08	0,09	0,11	0,13	0,14	0,17	0,14	0,13
Laine (poids réel)	0,19	0,18	0,18	0,20	0,18	0,20	0,19	0,23	0,21	0,19	0,14	0,20	0,22
Coton (fibre)	0,34	0,39	0,65	0,74	0,59	0,73	0,61	0,76	1,01	0,97	0,91	1,03	1,05
EXTRÊME-ORIENT (non compris la Chine continentale)													
Maïs	0,63	0,07	0,19	0,57	0,32	0,45	0,72	0,72	0,64	0,89	1,28	0,93	0,84
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	8,96	3,05	3,38	3,62	3,32	3,55	3,83	3,86	3,57	4,22	4,19	4,38	3,80
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	3,31	1,01	1,92	2,07	1,98	1,81	2,19	2,19	2,19	2,58	2,48	2,72	2,75
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ^{9,10}	1,52	1,23	1,36	1,27	1,22	1,12	1,30	1,40	1,34	1,48	1,48	1,40	1,52
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,88	0,19	0,44	0,97	0,60	1,00	0,90	1,01	1,32	1,55	1,64	1,48	1,38
Café (vert)	0,10	0,02	0,07	0,11	0,08	0,08	0,09	0,16	0,13	0,17	0,10	0,14	0,14
Thé	0,36	0,39	0,45	0,46	0,49	0,45	0,45	0,46	0,48	0,48	0,47	0,48	0,41
Coton (fibre)	0,65	0,27	0,25	0,14	0,18	0,13	0,14	0,11	0,15	0,22	0,23	0,19	0,12
Jute	0,79	0,84	0,91	0,79	0,94	0,89	0,77	0,61	0,75	0,77	0,83	0,80	0,72
Caoutchouc (naturel) ¹¹	0,95	1,61	1,78	2,00	1,83	2,12	1,85	2,06	2,14	2,12	2,07	2,16	2,24
PROCHE-ORIENT													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0,24	0,27	0,66	0,23	0,27	0,45	0,08	0,06	0,30	0,23	0,26	0,08	0,07
Orge	0,38	0,46	0,73	0,35	0,58	0,26	0,02	0,16	0,76	0,54	0,29	0,47	0,23
Riz (équivalent de riz usiné) ⁸	0,15	0,27	0,21	0,23	0,41	0,05	0,31	0,23	0,14	0,38	0,53	0,33	0,45
Pommes de terre	0,02	0,06	0,10	0,19	0,11	0,19	0,24	0,15	0,26	0,21	0,20	0,19	0,23
Agrumes ²	0,30	0,20	0,28	0,45	0,39	0,46	0,51	0,40	0,48	0,62	0,55	0,69	0,68
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,26	0,12	0,24	0,34	0,31	0,31	0,29	0,35	0,42	0,49	0,54	0,65	0,69
Coton (fibre)	0,47	0,47	0,56	0,68	0,54	0,76	0,72	0,66	0,70	0,84	0,80	0,83	0,87

TABLEAU ANNEXE 9B. - VOLUME DES EXPORTATIONS RÉGIONALES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (fin)

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	Moyenne 1953-57	Moyenne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions de tonnes													
AFRIQUE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé) ¹²	0,57	0,31	0,43	0,26	0,36	0,26	0,34	0,12	0,21	0,21	0,18	0,06	0,15
Orge	0,21	0,55	0,44	0,14	0,25	0,25	0,16	0,04	0,01	0,16	0,11	0,02	0,04
Maïs	0,66	0,36	0,95	1,50	1,56	0,83	0,87	1,54	2,69	2,85	1,61	0,61	0,32
Sucre (équivalent de sucre brut) ¹	0,68	0,71	1,02	1,19	1,18	1,12	0,99	1,20	1,46	1,65	1,67	1,57	1,83
Bananes	0,14	0,22	0,36	0,40	0,39	0,37	0,38	0,43	0,43	0,46	0,45	0,45	0,39
Agrumes ²	0,15	0,40	0,61	0,82	0,71	0,75	0,88	0,83	0,92	0,89	0,99	0,87	0,97
Arachides et huile d'arachides (équivalent d'huile)	0,24	0,25	0,40	0,51	0,52	0,50	0,44	0,54	0,55	0,57	0,59	0,60	0,63
Palmistes et huile de palmiste (équivalent d'huile)	0,30	0,34	0,36	0,36	0,39	0,38	0,36	0,35	0,32	0,32	0,33	0,31	0,33
Huile de palme	0,24	0,33	0,37	0,36	0,37	0,40	0,39	0,36	0,31	0,31	0,30	0,26	0,28
Tourteaux et farine d'oléagineux	0,02	0,19	0,37	0,57	0,50	0,55	0,56	0,62	0,60	0,53	0,67	0,65	0,76
Bovins ⁴	0,18	0,23	0,24	0,25	0,21	0,18	0,25	0,25	0,37	0,39	0,40	0,33	0,34
Café (vert)	0,13	0,28	0,43	0,64	0,54	0,59	0,66	0,67	0,74	0,77	0,82	0,87	0,89
Fèves de cacao	0,46	0,48	0,51	0,66	0,44	0,56	0,65	0,80	0,85	0,82	0,84	1,07	0,83
Vin	1,40	1,13	1,63	1,66	1,52	1,63	1,76	1,62	1,77	1,06	1,27	1,05	1,10
Tabac (non manufacturé)	0,03	0,06	0,08	0,10	0,08	0,09	0,11	0,11	0,12	0,12	0,13	0,17	0,17
Coton (fibre)	0,13	0,19	0,24	0,26	0,27	0,29	0,27	0,27	0,20	0,28	0,28	0,28	0,28
Sisal	0,16	0,22	0,29	0,37	0,34	0,36	0,37	0,36	0,40	0,40	0,39	0,38	0,37
Caoutchouc (naturel)	0,01	0,06	0,10	0,14	0,13	0,14	0,15	0,14	0,15	0,15	0,15	0,15	0,17

¹ Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ² Oranges, mandarines et citrons. - ³ Arachides, coprah, palmistes, soja, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja. - ⁴ Millions de têtes. - ⁵ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc. - ⁶ U.R.S.S. seulement. - ⁷ Moyenne 1955-57. - ⁸ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ⁹ Non compris les échanges entre les Etats-Unis et leurs territoires extérieurs. - ¹⁰ Non compris le coprah réexporté par la Malaisie, mais y compris les expéditions non déclarées de coprah indonésien et philippin à destination de la Malaisie. - ¹¹ Non compris les importations de la Malaisie destinées à être réexportées et les exportations de Hong-kong, mais y compris les expéditions indonésiennes non déclarées à destination de la Malaisie. - ¹² Y compris la farine moulue grossièrement.

TABLEAU ANNEXE 9C. - VOLUME DES IMPORTATIONS RÉGIONALES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

	Moyen- ne d'avant- guerre	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
<i>Millions de tonnes</i>													
EUROPE OCCIDENTALE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	11,98	14,46	13,87	12,97	12,34	12,87	11,16	15,13	13,32	12,05	10,57	12,70	12,40
Orge	2,41	2,53	4,19	4,53	4,69	4,77	4,27	4,19	4,72	3,63	4,51	4,84	5,06
Maïs	8,46	4,03	4,57	9,05	6,32	7,65	8,93	9,43	12,91	13,87	14,48	16,92	18,27
Avoine	0,73	0,78	0,87	1,23	1,32	1,41	1,24	0,86	1,31	1,07	0,96	1,30	1,27
Seigle	0,81	0,90	0,83	0,74	0,56	0,59	0,76	0,75	1,02	0,74	0,45	0,39	0,39
Millet et sorgho	0,20	0,82	0,93	2,35	1,88	2,72	2,51	1,77	2,88	2,03	2,21	2,79	2,93
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	1,17	0,33	0,46	0,57	0,51	0,61	0,64	0,54	0,58	0,57	0,60	0,56	0,62
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	3,47	4,26	4,58	4,48	4,87	4,61	4,62	4,10	4,22	5,32	4,97	4,54	4,81
Pommes de terre	0,75	1,09	1,23	1,71	1,81	1,86	1,40	1,48	1,97	1,72	1,54	2,34	1,98
Pommes	0,60	0,39	0,65	0,99	0,68	0,99	0,95	1,11	1,23	0,96	1,13	1,32	1,27
Bananes	0,74	0,62	1,19	1,74	1,59	1,63	1,74	1,86	1,90	1,93	1,97	2,37	2,52
Agrumes ³	1,48	1,49	2,14	2,67	2,35	2,54	2,76	2,71	2,98	2,71	3,31	3,22	3,33
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	2,57	2,22	2,77	3,05	2,90	2,96	3,22	3,09	3,08	3,12	3,05	3,06	3,32
Tourteaux et farine d'oléagineux	2,36	1,65	2,76	4,57	3,68	4,42	4,44	4,60	5,69	5,90	6,16	6,84	7,83
Bovins ⁵	1,11	0,77	1,18	1,51	1,41	1,32	1,49	1,83	1,49	2,02	1,94	2,03	2,02
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ⁶	1,12	0,81	0,97	1,12	1,11	1,07	1,18	1,04	1,18	1,51	1,56	1,59	1,46
Beurre	0,57	0,39	0,39	0,47	0,46	0,47	0,48	0,47	0,49	0,51	0,56	0,52	0,52
Fromage	0,23	0,27	0,29	0,35	0,33	0,34	0,34	0,36	0,39	0,42	0,43	0,46	0,48
Café (vert)	0,67	0,48	0,67	0,92	0,79	0,87	0,93	0,99	1,04	1,12	1,18	1,17	1,22
Fèves de cacao	0,35	0,33	0,40	0,46	0,38	0,42	0,46	0,52	0,53	0,53	0,51	0,56	0,56
Thé	0,23	0,22	0,26	0,27	0,29	0,25	0,26	0,28	0,28	0,28	0,27	0,28	0,26
Vin	1,68	1,39	2,13	2,47	2,67	2,23	2,51	2,39	2,55	1,95	2,10	1,90	2,12
Tabac (non manufacturé)	0,37	0,33	0,39	0,45	0,41	0,39	0,46	0,48	0,51	0,52	0,53	0,52	0,52
Laine (poids réel)	0,74	0,66	0,79	0,82	0,74	0,86	0,80	0,84	0,86	0,85	0,80	0,79	0,78
Coton (fibre)	1,67	1,40	1,52	1,51	1,42	1,43	1,69	1,57	1,44	1,45	1,52	1,37	1,51
Sisal	0,17	0,16	0,24	0,33	0,31	0,32	0,34	0,34	0,36	0,37	0,35	0,35	0,37
Caoutchouc (naturel)	0,30	0,52	0,66	0,60	0,59	0,60	0,61	0,61	0,62	0,64	0,66	0,66	0,65
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	73,81	4,69	3,66	4,59	5,57	5,46	4,18	8,17	1,43	1,07	...
Orge	70,89	0,58	0,61	0,49	0,43	0,69	0,67	0,89	1,17	1,93	...
Maïs	70,47	0,73	0,69	0,39	0,64	0,61	1,32	0,96	1,20	1,25	...
Seigle	70,68	0,61	0,49	0,40	0,54	0,76	0,87	0,78	0,15	0,03	...
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	70,69	0,51	0,76	1,10	0,93	0,24	0,55	0,50	0,63	0,49	...
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	70,80	2,12	0,49	0,46	2,03	4,22	3,41	1,91	2,34	2,97	...
Agrumes ³	70,17	0,25	0,25	0,26	0,23	0,24	0,26	0,27	0,35	0,39	...
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	70,27	0,22	0,23	0,28	0,22	0,20	0,18	0,18	0,24	0,21	...
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ⁶	70,22	0,21	0,20	0,25	0,20	0,16	0,25	0,20	0,22	0,32	...
Café (vert)	70,02	0,06	0,03	0,06	0,06	0,08	0,07	0,09	0,10	0,11	...
Fèves de cacao	70,05	0,08	0,04	0,08	0,10	0,07	0,10	0,11	0,13	0,16	...
Vin	70,09	0,16	0,13	0,12	0,18	0,19	0,18	0,22	0,25	0,24	...
Tabac (non manufacturé)	70,13	0,14	0,14	0,16	0,13	0,12	0,13	0,16	0,20	0,17	...
Coton (fibre)	70,42	0,63	0,54	0,62	0,67	0,66	0,66	0,71	0,68	0,71	...
Caoutchouc (naturel)	70,17	0,41	0,34	0,35	0,34	0,52	0,49	0,45	0,35	0,43	...
AMÉRIQUE DU NORD													
Maïs	1,14	0,22	0,19	0,53	0,38	0,33	0,41	0,61	0,92	0,61	0,55	0,49	0,54
Sucre (équivalent de sucre brut) ^{2,3,5}	3,22	3,89	4,24	4,87	5,01	4,86	4,93	4,55	4,98	4,84	4,06	4,34	4,64
Bananes	1,35	1,48	1,65	1,87	1,76	1,91	2,02	1,94	1,72	1,73	1,71	1,75	1,89
Agrumes ³	0,11	0,19	0,22	0,21	0,20	0,24	0,22	0,20	0,20	0,22	0,25	0,23	0,23
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	0,78	0,45	0,44	0,51	0,47	0,49	0,50	0,51	0,55	0,51	0,55	0,55	0,64
Bovins ⁵	0,36	0,35	0,30	0,97	1,16	0,74	0,67	1,05	1,25	0,86	0,58	1,13	1,11
Viande (fraîche, réfrigérée et congelée) ⁶	0,01	0,04	0,05	0,32	0,21	0,31	0,25	0,34	0,48	0,57	0,40	0,35	0,44
Café (vert)	0,81	1,27	1,25	1,41	1,26	1,45	1,38	1,41	1,54	1,51	1,44	1,35	1,39
Fèves de cacao	0,26	0,29	0,25	0,28	0,21	0,23	0,27	0,37	0,31	0,30	0,29	0,38	0,34
Laine (poids réel)	0,10	0,29	0,17	0,16	0,12	0,19	0,15	0,16	0,17	0,17	0,11	0,13	0,13
Caoutchouc (naturel)	0,52	0,81	0,66	0,50	0,52	0,63	0,45	0,43	0,47	0,42	0,50	0,50	0,49

TABLEAU ANNEX 9C. - VOLUME DES IMPORTATIONS RÉGIONALES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES (fin)

	Moyen- ne d'avant- guerre	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions de tonnes													
OCÉANIE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0,06	0,21	0,29	0,26	0,32	0,27	0,22	0,22	0,26	0,26	0,27	0,27	0,21
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0,09	0,11	0,11	0,13	0,13	0,11	0,13	0,16	0,14	0,15	0,13	0,16	0,16
Caoutchouc (naturel)	0,01	0,04	0,05	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,05	0,05
AMÉRIQUE LATINE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	1,67	2,80	3,42	4,14	3,40	3,95	4,20	4,24	4,89	5,12	5,84	5,28	5,57
Maïs	0,02	0,06	0,35	0,39	0,96	0,16	0,21	0,22	0,38	0,65	0,66	0,43	0,43
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0,39	0,36	0,28	0,34	0,40	0,35	0,28	0,36	0,32	0,34	0,49	0,54	0,55
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0,25	0,36	0,41	0,35	0,37	0,39	0,24	0,50	0,24	0,28	0,22	0,25	0,29
Bananes	0,18	0,18	0,19	0,26	0,27	0,25	0,27	0,27	0,24	0,24	0,24	0,25	0,25
Bovins ³	0,22	0,28	0,20	0,30	0,24	0,21	0,30	0,35	0,40	0,43	0,29	0,26	0,27
Lait (condensé, évaporé et en poudre)	0,03	0,10	0,12	0,17	0,15	0,17	0,15	0,18	0,20	0,22	0,22	0,21	0,23
Caoutchouc (naturel)	0,01	0,04	0,08	0,09	0,10	0,08	0,09	0,09	0,07	0,07	0,07	0,08	0,09
EXTRÊME-ORIENT (non compris la Chine continentale)													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	1,01	4,89	5,66	8,78	7,87	8,40	10,26	8,85	8,53	11,48	13,32	14,51	15,17
Orge	0,05	0,69	0,97	0,38	1,07	0,50	0,02	0,18	0,11	0,39	0,68	0,75	0,46
Maïs	0,21	0,20	0,42	1,72	0,82	1,15	1,65	2,20	2,78	3,10	3,55	3,82	3,91
Millet et sorgho	0,30	0,61	0,08	0,17	0,09	0,07	0,07	0,17	0,43	0,79	1,06	1,59	3,94
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	6,16	3,11	3,58	3,64	3,85	3,17	3,90	3,77	3,51	4,15	4,43	4,28	4,23
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	1,72	1,17	2,13	2,17	2,08	1,91	2,08	2,28	2,48	2,35	2,43	2,76	3,07
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ^{4,5}	0,30	0,22	0,44	0,59	0,50	0,54	0,60	0,61	0,67	0,74	0,85	0,75	0,79
Lait (condensé, évaporé et en poudre)	0,11	0,23	0,30	0,39	0,36	0,36	0,38	0,42	0,46	0,50	0,48	0,49	0,47
Laine (poids réel)	0,10	0,04	0,10	0,20	0,13	0,18	0,20	0,25	0,22	0,25	0,24	0,26	0,30
Coton (fibre)	0,89	0,52	0,77	1,03	0,75	0,90	1,15	1,26	1,05	1,14	1,15	1,17	1,15
Jute	0,04	0,27	0,33	0,16	0,14	0,12	0,21	0,16	0,18	0,15	0,17	0,23	0,16
Caoutchouc (naturel) ⁶	0,07	0,08	0,13	0,23	0,18	0,22	0,24	0,26	0,27	0,26	0,29	0,28	0,31
PROCHE-ORIENT													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0,28	1,42	1,67	3,44	2,29	2,90	3,99	4,24	3,76	4,43	3,44	4,17	4,52
Maïs	0,01	0,16	0,07	0,27	0,12	0,23	0,21	0,31	0,51	0,46	0,70	0,40	0,46
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0,10	0,09	0,18	0,33	0,19	0,40	0,36	0,39	0,31	0,32	0,35	0,29	0,33
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0,35	0,55	0,84	1,22	1,05	1,13	1,17	1,51	1,16	0,93	1,30	1,67	1,32
Huiles végétales et oléagineux (équivalent d'huile) ⁴	0,04	0,04	0,04	0,12	0,09	0,11	0,12	0,10	0,19	0,22	0,22	0,18	0,19
AFRIQUE													
Blé et farine de blé (équivalent de blé)	0,28	0,75	0,87	1,62	0,79	1,66	1,75	2,01	1,91	1,72	1,64	1,79	2,58
Orge	0,06	0,02	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01	0,38	0,26	0,10	0,11	0,14	0,15
Riz (équivalent de riz usiné) ¹	0,39	0,18	0,38	0,51	0,38	0,53	0,50	0,52	0,61	0,55	0,67	0,78	0,80
Sucre (équivalent de sucre brut) ²	0,41	0,55	0,90	1,11	1,01	1,08	1,12	1,11	1,21	1,02	1,05	1,12	1,14
Pommes de terre	0,11	0,14	0,23	0,31	0,29	0,26	0,32	0,35	0,32	0,29	0,30	0,29	0,29
Bovins ³	0,12	0,21	0,22	0,26	0,22	0,23	0,27	0,29	0,27	0,29	0,24	0,11	0,11
Vin	0,06	0,15	0,28	0,25	0,20	0,22	0,26	0,32	0,25	0,22	0,24	0,26	0,26

¹ Y compris le paddy converti à 65 pour cent. - ² Y compris le sucre raffiné converti à 108,7 pour cent. - ³ Oranges, mandarines et citrons. - ⁴ Arachides, coprah, palmistes, soja, huile d'olive, huile d'arachide, huile de coco, huile de palme, huile de palmiste, huile de soja. - ⁵ Millions de têtes. - ⁶ Viande: bœuf et veau, mouton et agneau, porc. - ⁷ Moyenne 1955-57. - ⁸ Non compris les échanges entre les Etats-Unis et leurs territoires. - ⁹ Non compris les importations de la Malaisie destinées à être réexportées.

TABLEAU ANNEXE 10. - VOLUME DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ ET RÉGIONALES DES PRODUITS DES PÊCHES²

	1938	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<i>Milliers de tonnes</i>												
MONDE												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . .	449,2	627,0	778,3	1 124,6	965,2	1 064,5	1 136,9	1 136,2	1 320,2	1 399,2	1 528,0	1 565,0
Poisson séché, salé ou fumé	681,0	588,2	670,3	568,4	612,4	574,0	554,0	554,1	547,4	535,0	500,3	504,8
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	86,2	126,4	162,8	217,8	182,4	209,3	212,9	234,9	249,5	248,6	295,1	291,0
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	282,0	276,2	385,1	505,3	467,5	504,1	496,2	516,8	541,8	505,9	584,8	526,0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	21,0	22,9	35,6	49,5	42,1	50,8	50,3	49,8	54,5	53,0	54,3	57,9
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	184,3	225,2	347,7	582,7	477,8	547,1	595,9	622,8	669,9	743,0	636,6	713,6
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	163,0	211,2	471,5	1 121,5	672,2	828,2	1 028,0	1 358,2	1 720,8	1 783,0	2 464,0	2 431,2
EUROPE OCCIDENTALE												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . .	317,0	451,5	478,4	675,0	591,0	645,0	691,0	681,1	767,0	847,2	875,6	902,7
Poisson séché, salé ou fumé	475,0	379,2	449,4	349,0	390,0	345,0	329,0	330,7	350,5	330,6	314,6	324,3
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	65,0	66,0	78,6	97,1	84,0	102,0	96,0	98,8	104,7	95,8	121,1	109,9
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	105,0	103,2	156,0	197,0	178,0	196,0	192,0	207,7	211,2	197,5	207,7	221,4
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	1,0	2,8	4,4	7,2	5,0	6,9	7,0	8,0	9,0	9,0	11,0	11,0
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	102,0	130,1	146,7	224,3	215,8	231,7	216,3	211,9	245,6	199,8	190,0	266,0
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	103,0	104,6	236,6	256,0	265,4	252,7	235,3	286,3	240,1	306,6	434,7	555,0
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . .	—	1,3	1,4	2,8	5,5	2,0	1,6	1,9	3,0	5,8	10,0	26,3
Poisson séché, salé ou fumé	—	—	0,5	33,3	13,4	35,0	45,0	32,1	41,0	44,4	35,3	32,1
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	—	—	—	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	1,1	1,1
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	—	2,9	6,6	20,0	9,2	19,2	21,2	25,3	25,3	18,5	20,3	19,6
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	—	2,4	4,7	3,8	4,1	4,1	4,0	3,7	3,0	5,0	5,3	4,9
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	—	2,4	5,6	16,3	5,0	8,0	35,4	17,9	15,3	31,7	40,2	57,0
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	—	1,0	3,1	4,9	4,0	7,4	4,5	4,9	3,7	3,4	4,2	7,2
AMÉRIQUE DU NORD												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . .	55,0	114,2	136,0	147,0	148,0	140,0	147,0	142,0	158,0	159,4	196,7	216,4
Poisson séché, salé ou fumé	51,0	87,8	79,0	67,6	73,9	71,0	68,0	65,3	59,9	70,0	62,0	54,4
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	11,0	13,4	15,2	16,6	14,0	14,5	16,6	19,1	19,0	22,8	24,5	25,6
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	69,0	72,1	49,7	35,5	49,7	46,3	30,3	24,5	26,7	32,1	42,6	36,0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	5,0	5,2	7,4	5,8	5,0	7,0	6,0	4,5	6,6	7,2	7,7	10,4
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	17,2	35,7	68,7	67,5	51,0	82,0	81,0	61,6	61,9	130,3	87,4	59,0
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	20,0	30,4	40,5	39,0	29,5	46,3	34,0	38,8	46,2	54,2	60,4	57,7

TABLEAU ANNEXE 10. - VOLUME DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ ET RÉGIONALES DES PRODUITS DES PÊCHES² (suite)

	1938	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<i>Milliers de tonnes</i>												
Océanie												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	2,0	3,0	3,0	3,4	3,0	4,0	4,0	3,0	3,0	3,2	4,0	8,0
Poisson séché, salé ou fumé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	0,2	1,7	3,6	4,8	4,0	4,0	5,0	5,0	6,0	6,0	7,0	8,0
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	—	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	0,1	3,4	16,4	14,0	19,0	15,0	17,0	11,0	8,0	4,0	5,3	7,3
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	—	—	0,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
AMÉRIQUE LATINE												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	3,0	9,2	17,4	30,1	24,0	37,0	28,0	28,5	33,0	33,9	23,3	30,6
Poisson séché, salé ou fumé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	2,0	17,4	29,2	51,4	39,0	45,0	52,0	58,9	62,0	61,2	63,5	60,4
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	—	9,4	16,6	18,7	15,0	18,0	17,0	22,8	20,6	17,8	18,2	15,0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	—	3,3	3,4	3,9	3,0	3,0	4,0	3,9	4,4	5,8	3,3	4,6
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	33,0	29,8	31,0	95,3	46,0	50,0	79,0	140,4	161,1	153,7	140,6	164,3
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	—	21,4	55,2	590,6	158,5	323,7	554,0	774,2	1 142,8	1 138,8	1 585,5	1 496,3
EXTRÊME-ORIENT³												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	53,8	31,5	106,2	213,4	155,0	196,0	213,0	223,0	280,0	293,2	375,7	333,3
Poisson séché, salé ou fumé	126,0	75,0	86,8	62,9	75,0	70,0	60,0	62,4	47,3	44,0	39,3	37,2
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	6,0	24,4	31,8	38,9	36,2	35,7	35,1	42,4	45,1	50,0	66,0	72,4
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	91,0	24,4	75,4	130,1	135,0	139,0	127,0	110,7	138,6	140,7	157,8	147,0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	13,0	6,3	13,2	27,8	23,5	28,0	28,3	28,6	30,6	25,0	26,0	26,0
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	26,0	7,4	49,8	110,6	110,0	106,0	108,0	114,9	113,9	172,9	108,0	97,7
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	31,0	3,8	7,0	22,0	26,0	30,1	11,0	13,0	30,0	16,0	21,0	33,0
PROCHE-ORIENT												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	14,0	4,2	13,4	10,2	10,0	7,0	12,0	13,0	9,0	9,2	11,1	12,3
Poisson séché, salé ou fumé	5,0	9,6	12,4	6,1	6,0	5,0	7,0	7,7	4,7	4,8	7,2	7,1
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	—	—	—	2,0	—	1,0	1,0	2,9	5,1	4,5	3,6	3,5
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	1,0	1,2	3,8	1,3	3,0	1,0	1,0	0,7	0,7	1,0	0,2	—
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	—	—	—	0,7	0,5	0,8	1,1	0,9	—	—	—	—
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	—	0,8	0,6	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU ANNEXE 10. - VOLUME DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ ET RÉGIONALES DES PRODUITS DES PÊCHES² (fin)

	1938	Moyen- ne 1948-52	Moyen- ne 1953-57	Moyen- ne 1958-62	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	<i>Milliers de tonnes</i>											
AFRIQUE												
Poisson frais, réfrigéré ou congelé . .	4,0	8,7	18,0	32,6	22,0	26,0	31,0	34,0	51,0	47,3	31,2	35,4
Poisson séché, salé ou fumé	24,0	36,6	41,8	49,3	54,0	48,0	45,0	55,9	44,0	41,2	39,5	49,7
Crustacés et mollusques frais, congelés, séchés, salés, etc.	2,0	3,4	4,8	6,8	5,0	7,0	7,0	7,6	7,3	8,1	8,5	10,1
Produits et préparations à base de pois- son en récipients hermétiques ou non	16,0	61,4	79,2	108,8	85,0	92,0	117,0	131,6	118,7	99,2	136,9	87,0
Produits et préparations de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	2,0	2,9	2,4	0,8	1,0	1,0	1,0	0,2	0,9	1,0	1,0	1,0
Matières grasses, brutes ou raffinées, pro- venant d'animaux aquatiques	6,0	15,5	28,8	54,7	31,0	54,4	59,3	65,0	64,0	50,0	65,0	62,0
Farines, aliments solubles et autres ali- ments du bétail provenant d'animaux aquatiques	9,0	49,9	128,9	207,8	188,0	167,0	188,0	240,0	257,0	263,0	357,0	281,0

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Les données relatives à 1966 ne sont pas disponibles.

TABLEAU ANNEXE 11. - VOLUME DU COMMERCE MONDIAL¹ ET RÉGIONAL DES PRODUITS FORESTIERS

	Unité	Moyen- ne 1948-52	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
<i>Millions d'unités</i>															
Exportations															
MONDE¹															
Bois à pâte	m ³	9.3	8.5	10.9	10.6	10.3	8,5	9.0	10,8	13.1	12.4	11.7	13.2	13.8	13.2
Grumes de résineux	»	2.1	1.7	1.8	1,8	2.1	2.8	3.3	4.2	5.9	6.4	8.6	9.9	11,6	13.5
Grumes de feuillus	»	3.1	5.9	7.0	7.7	8,4	9.4	11.9	13,3	14.0	14.2	17.4	19,9	22.3	22.8
Sciages de résineux	»	23.4	29.1	32.0	28.1	30.4	29.7	32.3	36.3	36.3	38.2	41.4	44.6	43.9	42.9
Sciages de feuillus	»	2.5	3.1	3.7	3,4	3,5	3.5	3.9	4.5	4.2	4.3	4.4	5.2	5,6	6.1
Contre-plaqués et placages	»	0.5	1.0	1.2	1,1	1,3	1.4	1.8	1.7	1.8	2.0	2.3	2.9	3,2	3.5
Panneaux de fibres	t	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0,8	0.9	0.9	1.0	1.1	1,1	1.1
Pâte de bois mécanique	»	1.0	1.2	1,2	1,3	1,3	1,1	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1,4	1,4	1.4
Pâte de bois chimique	»	4.4	5.7	6.3	6.5	6.6	6,6	7.3	8.4	8.5	9.0	10,1	11,0	11,1	12.1
Papier journal	»	5.4	6.2	6.6	7,0	6.9	6.8	7.0	7.5	7.7	7.5	7.8	8,5	9,0	9.6
Autres papiers et cartons	»	2.0	2.8	3.1	3.2	3.5	3.5	4.0	4.5	5.0	5.2	5.9	6,8	7,4	8.1
EUROPE															
Bois à pâte	m ³	3,53	4.11	5.74	5.20	5.12	4.20	4.68	5.92	7.31	5.56	5.10	5.58	5.80	4.74
Grumes de résineux	»	1,71	0,99	0,96	0,75	0,79	1,04	1,11	1,44	1,47	1,31	1,31	1,27	1,17	1,61
Grumes de feuillus	»	0,42	0,56	0,77	0,68	0,68	0,60	0,79	1,04	0,98	0,93	0,92	0,98	1,02	1,10
Bois de mine	»	3,00	2,44	2,99	3,01	3,11	2,60	2,09	1,84	2,05	1,53	1,25	0,97	0,73	0,69
Sciages de résineux	»	12,64	14,76	15,28	13,90	14,77	13,60	15,07	17,19	16,27	16,33	16,83	17,90	16,76	16,19
Sciages de feuillus	»	0,83	1,16	1,30	1,08	1,19	1,11	1,25	1,66	1,58	1,63	1,69	1,83	1,93	2,04
Contre-plaqués et placages	»	0,30	0,54	0,60	0,49	0,56	0,51	0,65	0,76	0,73	0,76	0,85	0,97	1,03	1,05
Panneaux de fibres	t	...	0,37	0,46	0,48	0,54	0,57	0,67	0,75	0,77	0,81	0,88	0,94	0,89	0,84
Panneaux de particules	»	0,06	0,11	0,15	0,19	0,24	0,28	0,37	0,54	0,60
Pâte de bois mécanique	»	0,72	0,95	0,99	1,06	1,02	0,88	0,93	1,10	1,06	0,97	1,05	1,15	1,12	1,13
Pâte de bois chimique	»	2,79	3,42	3,69	3,89	3,87	3,93	4,40	4,78	4,56	4,88	5,44	5,96	5,91	6,34
Papier journal	»	0,87	1,01	1,12	1,30	1,29	1,34	1,36	1,56	1,66	1,67	1,76	1,94	2,04	2,14
Autres papiers et cartons	»	1,49	2,21	2,41	2,44	2,68	2,60	2,95	3,37	3,69	3,87	4,35	4,88	5,16	5,61
U.R.S.S.															
Bois à pâte	m ³	0,06	—	0,55	0,53	0,59	0,82	1,18	1,59	2,33	3,26	3,49	4,05	4,18	5,47
Grumes de résineux	»	0,09	0,06	0,12	0,24	0,65	0,99	1,14	1,50	1,83	2,45	2,63	3,22	4,57	4,83
Bois de mine	»	0,29	0,78	0,84	0,64	0,82	0,99	0,89	1,11	1,00	1,20	1,40	1,39	1,50	1,24
Sciages de résineux	»	0,82	1,74	2,33	2,21	3,46	3,63	4,38	4,98	5,20	6,00	6,53	7,68	8,00	7,99
Contre-plaqués	»	0,05	0,06	0,09	0,05	0,10	0,11	0,12	0,13	0,13	0,14	0,15	0,18	0,19	0,20
Pâte de bois chimique	t	0,06	0,10	0,14	0,15	0,15	0,22	0,20	0,24	0,27	0,27	0,25	0,26	0,26	0,30
AMÉRIQUE DU NORD															
Bois à pâte	m ³	5.68	4.37	4.58	4.89	4.51	3.29	2.91	3.12	3.17	3.20	2.88	3.14	3.44	3.52
Grumes de résineux	»	0,33	0,60	0,71	0,70	0,54	0,60	0,79	1,00	2,28	2,24	4,33	4,85	5,25	6,42
Grumes de feuillus	»	0,23	0,25	0,22	0,26	0,25	0,27	0,24	0,34	0,31	0,40	0,41	0,38	0,45	0,43
Sciages de résineux	»	8,41	11,15	12,60	10,81	10,22	10,76	11,38	12,55	13,28	14,50	16,68	17,36	17,43	16,51
Sciages de feuillus	»	0,60	0,46	0,63	0,61	0,57	0,53	0,64	0,62	0,55	0,60	0,59	0,69	0,74	0,91
Contre-plaqués et placages	»	0,05	0,12	0,17	0,16	0,13	0,13	0,22	0,19	0,21	0,29	0,31	0,45	0,47	0,52
Pâte de bois mécanique	t	0,25	0,22	0,24	0,26	0,23	0,21	0,22	0,22	0,22	0,24	0,23	0,26	0,29	0,23
Pâte de bois chimique	»	1,58	2,16	2,48	2,37	2,41	2,27	2,59	3,18	3,45	3,60	4,09	4,47	4,53	4,93
Papier journal	»	4,50	5,14	5,42	5,55	5,51	5,27	5,47	5,74	5,84	5,68	5,74	6,29	6,60	7,19
Autres papiers et cartons	»	0,44	0,49	0,58	0,59	0,68	0,70	0,78	0,89	0,99	1,05	1,22	1,57	1,76	2,01
OCÉANIE															
Grumes de résineux	m ³	—	—	—	—	—	0,04	0,15	0,14	0,27	0,29	0,29	0,36	0,45	...
AMÉRIQUE LATINE															
Bois à pâte	m ³	—	—	—	—	0,05	0,18	0,24	0,18	0,24	0,34	0,24	0,41	0,34	0,36
Grumes de feuillus	»	0,40	0,36	0,40	0,48	0,37	0,39	0,28	0,31	0,35	0,31	0,28	0,41	0,53	0,47
Sciages de résineux	»	1,25	1,30	1,60	0,99	1,75	1,44	1,22	1,26	1,37	1,06	1,05	1,37	1,49	1,45

TABLEAU ANNEXE 11. - VOLUME DU COMMERCE MONDIAL¹ ET RÉGIONAL DES PRODUITS FORESTIERS (suite)

	Unité	Moyen- ne 1948-52	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions d'unités															
EXTRÊME-ORIENT¹															
Grumes de feuillus	m ³	0,76	2,60	2,95	3,57	3,99	4,66	6,54	6,92	7,81	8,31	10,83	12,30	14,92	15,30
Sciages de feuillus	»	0,56	0,87	1,05	1,08	1,04	1,05	1,13	1,40	1,24	1,20	1,29	1,68	1,87	1,88
Contre-plaqués	»	0,02	0,17	0,25	0,28	0,36	0,47	0,65	0,46	0,53	0,61	0,77	1,02	1,15	1,20
Tous autres papiers et cartons	t	...	0,09	0,12	0,15	0,14	0,13	0,14	0,20	0,28	0,24	0,25	0,26	0,29	0,31
AFRIQUE															
Grumes de feuillus	m ³	1,19	2,05	2,54	2,64	3,00	3,38	3,92	4,60	4,44	4,13	4,79	5,64	5,22	5,25
Sciages de feuillus	»	0,17	0,35	0,38	0,42	0,47	0,57	0,58	0,61	0,58	0,60	0,57	0,70	0,73	0,72
Importations															
EUROPE															
Bois à pâte	m ³	3,73	4,16	6,21	6,03	5,59	5,10	5,59	7,50	9,61	8,82	8,07	10,00	10,74	10,33
Grumes de résineux	»	3,56	1,14	1,36	1,23	1,39	1,63	1,87	2,48	2,70	2,77	2,79	2,71	2,70	3,09
Grumes de feuillus	»	1,54	2,43	3,27	3,26	3,62	3,91	4,66	5,93	5,95	5,70	6,26	6,96	6,72	6,77
Bois de mine	»	3,89	3,05	3,88	3,57	3,66	3,23	2,53	2,47	2,39	2,15	1,83	1,88	1,74	1,44
Sciages de résineux	»	11,21	15,93	17,42	15,23	17,56	16,48	18,39	21,79	21,46	22,38	23,89	26,65	26,23	24,46
Sciages de feuillus	»	1,25	1,39	1,75	1,58	1,72	1,69	1,77	2,17	2,14	2,04	2,31	2,60	2,76	2,84
Contre-plaqués et placages	»	0,34	0,58	0,69	0,54	0,68	0,68	0,78	1,01	0,97	1,04	1,15	1,39	1,46	1,45
Panneaux de fibres	t	0,04	0,27	0,33	0,35	0,42	0,42	0,48	0,55	0,57	0,63	0,69	0,77	0,73	0,71
Pâte de bois mécanique	»	0,72	0,90	1,03	1,06	1,02	0,92	0,95	1,12	1,06	0,97	1,04	1,16	1,21	1,15
Pâte de bois chimique	»	2,22	3,22	3,66	3,71	3,92	3,93	4,29	5,21	5,18	5,28	6,14	6,65	6,45	7,00
Papier journal	»	0,40	0,75	0,92	1,01	1,13	1,18	1,15	1,37	1,48	1,55	1,61	1,75	1,77	1,90
Autres papiers et cartons	»	0,84	1,35	1,62	1,58	1,85	1,92	2,22	2,75	3,12	3,39	3,87	4,49	4,94	5,21
U.R.S.S.															
Sciages de résineux	m ³	0,96	0,78	0,61	0,49	0,42	0,34	0,27	0,21	0,21	0,16	0,11	0,02	—	—
Sciages de feuillus	»	0,02	0,13	0,08	0,15	0,17	0,18	0,22	0,24	0,27	0,27	0,24	0,31	0,27	0,27
AMÉRIQUE DU NORD															
Bois à pâte	m ³	4,94	3,66	4,08	4,42	4,18	3,31	3,05	3,42	3,43	3,39	3,08	1,85	1,83	1,98
Grumes de résineux	»	0,90	0,99	0,91	0,90	0,74	0,64	0,75	0,90	0,97	1,21	1,23	1,20	1,56	1,24
Grumes de feuillus	»	0,42	0,42	0,54	0,55	0,41	0,33	0,33	0,36	0,22	0,28	0,24	0,51	0,50	0,53
Sciages de résineux	»	5,24	7,01	8,20	7,84	6,79	7,87	9,32	8,97	9,86	12,15	12,11	11,73	11,73	11,39
Sciages de feuillus	»	0,64	0,67	0,87	0,92	0,81	0,83	1,09	0,94	0,83	0,97	0,97	1,00	1,08	1,26
Contre-plaqués	»	0,11	0,31	0,44	0,46	0,46	0,55	0,90	0,66	0,73	0,96	1,07	1,31	1,42	1,64
Pâte de bois mécanique	t	0,25	0,22	0,23	0,25	0,21	0,18	0,21	0,24	0,28	0,30	0,31	0,32	0,31	0,28
Pâte de bois chimique	»	1,71	1,69	1,83	1,93	1,76	1,78	2,06	1,98	2,01	2,34	2,28	2,42	2,60	2,80
Papier journal	»	4,33	4,53	4,68	5,05	4,74	4,43	4,77	4,91	4,96	4,97	4,91	5,40	5,74	6,34
Autres papiers et cartons	»	0,15	0,21	0,30	0,28	0,24	0,26	0,29	0,26	0,29	0,30	0,28	0,31	0,33	0,42
Océanie															
Sciages de résineux	m ³	0,66	0,54	0,77	0,66	0,65	0,60	0,56	0,70	0,71	0,60	0,58	0,73	0,69	0,72
Papier journal	t	0,16	0,19	0,26	0,23	0,21	0,31	0,22	0,25	0,30	0,20	0,22	0,26	0,29	0,28
Autres papiers et cartons	»	0,16	0,13	0,14	0,14	0,11	0,12	0,12	0,14	0,20	0,15	0,17	0,17	0,18	...
AMÉRIQUE LATINE															
Grumes de feuillus	m ³	0,31	0,30	0,37	0,41	0,32	0,34	0,24	0,27	0,28	0,23	0,22	0,25	0,36	0,33
Sciages de résineux	»	1,09	1,09	1,48	1,10	1,62	1,42	1,08	1,05	1,32	1,09	1,03	1,23	1,43	1,20
Pâte de bois chimique	t	0,27	0,50	0,51	0,43	0,45	0,40	0,44	0,40	0,49	0,38	0,41	0,50	0,53	0,51
Papier journal	»	0,36	0,39	0,42	0,48	0,55	0,54	0,52	0,60	0,64	0,58	0,54	0,57	0,60	0,60
Autres papiers et cartons	»	0,26	0,22	0,27	0,35	0,36	0,36	0,33	0,30	0,31	0,28	0,29	0,41	0,44	0,45

TABLEAU ANNEXE 11. - VOLUME DU COMMERCE MONDIAL¹ ET RÉGIONAL DES PRODUITS FORESTIERS (fm)

	Unité	Moyen- ne 1948-52	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Millions d'unités															
EXTRÊME-ORIENT ¹															
Bois à pâte	m ³	...	0,02	—	—	—	0,10	0,13	0,19	0,42	0,47	0,49	0,65	0,57	0,60
Grumes de résineux	»	0,04	0,30	0,11	0,21	0,27	0,60	1,01	1,25	2,68	3,25	4,45	5,51	6,15	8,12
Grumes de feuillus	»	0,44	1,99	2,41	2,97	2,84	4,02	5,09	5,65	6,78	8,00	9,61	10,64	12,20	14,24
Sciages de résineux	»	0,15	0,18	0,24	0,22	0,31	0,37	0,56	0,37	0,75	0,81	1,07	1,15	0,98	1,07
Sciages de feuillus	»	0,17	0,15	0,17	0,13	0,12	0,09	0,12	0,09	0,10	0,13	0,17	0,37	0,44	0,46
Pâte de bois chimique	t	0,06	0,16	0,12	0,18	0,25	0,13	0,22	0,30	0,38	0,49	0,74	0,78	0,74	0,77
Papier journal	»	0,14	0,19	0,23	0,21	0,21	0,19	0,23	0,23	0,29	0,24	0,26	0,36	0,29	0,31
Autres papiers et cartons	»	0,18	0,31	0,33	0,31	0,35	0,30	0,33	0,37	0,39	0,38	0,42	0,49	0,48	0,49
PROCHE-ORIENT															
Sciages de résineux	m ³	0,38	0,75	0,65	0,52	0,60	0,53	0,65	0,69	0,63	0,72	0,62	0,68	0,71	0,71
Tous papiers et cartons	t	0,05	0,09	0,11	0,11	0,12	0,14	0,15	0,16	0,18	0,21	0,23	0,24	0,28	0,30
AFRIQUE															
Sciages de résineux	m ³	1,47	1,21	1,38	1,13	1,23	1,27	1,13	1,28	1,12	1,01	1,12	1,29	1,25	1,26
Sciages de feuillus	»	0,25	0,55	0,61	0,50	0,53	0,55	0,45	0,55	0,40	0,30	0,36	0,40	0,41	0,42
Papier journal	t	0,08	0,09	0,11	0,13	0,13	0,14	0,14	0,16	0,16	0,13	0,14	0,16	0,15	0,15
Autres papiers et cartons	»	0,21	0,29	0,31	0,25	0,30	0,31	0,28	0,36	0,36	0,36	0,37	0,39	0,45	0,48

¹ Non compris la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 12A. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPE DE PRODUITS

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Volume des exportations														
EUROPE OCCIDENTALE														
Agriculture, pêches et forêts	91	92	99	98	102	114	120	119	127	133	140	143
Agriculture	65	54	89	88	99	100	101	112	122	121	130	134	143	144
Produits pour l'alimentation humaine et animale	61	54	90	86	100	98	102	114	124	123	131	137	148	149
Produits pour boissons et tabac	56	51	81	96	97	119	84	97	108	100	121	121	121	120
Matières premières	121	59	83	101	95	89	116	108	118	130	142	113	111	111
Pêches	163	69	90	96	97	100	103	104	107	113	114	120	132	140
Forêts	97	97	99	95	106	120	119	119	125	137	138	143
AMÉRIQUE DU NORD														
Agriculture, pêches et forêts	81	99	103	96	100	117	122	119	134	154	149	162
Agriculture	48	79	70	97	105	96	99	120	124	118	134	157	148	163
Produits pour l'alimentation humaine et animale	27	75	72	99	97	97	106	116	127	132	151	179	175	194
Produits pour boissons et tabac	87	94	113	104	104	99	98	103	104	100	106	109	99	114
Matières premières	102	85	51	90	137	89	74	143	121	74	83	102	76	76
Pêches	177	90	107	101	96	104	100	92	91	96	115	125	122	120
Forêts	106	102	100	97	104	114	120	124	135	148	152	162
OCÉANIE														
Agriculture, pêches et forêts	91	97	99	92	109	106	120	121	129	133	133	129
Agriculture	69	85	92	97	99	92	109	106	120	121	128	132	132	128
Produits pour l'alimentation humaine et animale	79	87	97	107	98	92	110	106	128	128	141	152	147	136
Produits pour boissons et tabac	81	55	73	83	92	92	115	134	168	199	237	276	311	372
Matières premières	61	83	89	90	100	92	109	106	112	114	116	113	117	119
Pêches	111	42	96	92	100	101	99	118	104	115	110	130	162	165
Forêts	25	60	90	98	112	111	105	110	148	166	164	176
AMÉRIQUE LATINE														
Agriculture, pêches et forêts	90	98	95	99	106	111	114	121	121	117	130	133
Agriculture	92	86	93	99	95	99	106	110	112	119	119	113	126	129
Produits pour l'alimentation humaine et animale	96	77	86	91	98	103	99	110	110	113	107	112	140	137
Produits pour boissons et tabac	85	96	95	103	95	95	110	112	110	114	124	112	105	114
Matières premières	98	79	104	111	83	98	118	104	128	150	141	124	149	150
Pêches	111	42	68	80	79	95	125	167	213	265	262	312	302	325
Forêts	19	36	108	100	91	90	102	88	87	109	126	124
EXTRÊME-ORIENT ¹														
Agriculture, pêches et forêts	98	99	98	98	104	102	108	112	120	121	123	121
Agriculture	141	85	103	102	100	98	102	100	106	109	116	115	116	110
Produits pour l'alimentation humaine et animale	208	80	106	103	107	96	97	110	115	112	129	131	132	128
Produits pour boissons et tabac	87	76	81	101	98	105	97	97	108	111	117	109	112	95
Matières premières	109	93	109	101	96	97	107	95	99	106	107	106	106	106
Pêches	164	29	63	83	82	105	114	103	100	122	120	132	128	128
Forêts	68	80	86	95	119	123	132	139	170	201	220	250
PROCHE-ORIENT														
Agriculture, pêches et forêts	90	89	98	90	112	111	108	118	124	123	127	134
Agriculture	72	75	90	89	98	90	112	110	108	118	124	122	127	134
Produits pour l'alimentation humaine et animale	70	66	82	102	105	102	93	115	109	134	134	135	139	136
Produits pour boissons et tabac	47	84	85	87	125	84	91	81	115	113	64	76	89	109
Matières premières	77	77	93	83	89	87	124	117	106	113	133	128	131	138
Pêches	175	55	164	187	118	104	78	105	126	118	117	104	104	105
Forêts	65	68	76	85	138	147	143	170	235	234	263	261

TABLEAU ANNEXE 12A. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPE DE PRODUITS (suite)

	Moyenne d'avant-guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
AFRIQUE														
Agriculture, pêches et forêts	90	95	98	98	105	109	117	124	123	127	131	129
Agriculture	58	68	91	96	98	97	104	107	116	123	121	124	128	126
Produits pour l'alimentation humaine et animale	63	67	91	95	95	105	101	95	105	116	119	117	104	111
Produits pour boissons et tabac	54	67	90	97	103	92	105	119	127	138	128	137	154	144
Matières premières	59	73	93	97	94	97	110	103	108	98	107	105	110	112
Pêches	124	64	85	84	94	98	108	125	143	142	132	152	127	130
Forêts	66	76	88	101	111	123	124	125	146	171	175	178
MONDE ²														
Agriculture	79	77	88	97	99	97	103	110	116	118	124	129	132	134
Produits pour l'alimentation humaine et animale	75	72	86	96	99	99	103	110	119	122	131	142	147	151
Produits pour boissons et tabac	74	82	92	100	100	97	103	109	115	119	122	119	121	121
Matières premières	89	83	90	96	101	94	105	109	111	109	113	111	112	113
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.														
Agriculture, pêches et forêts	72	67	92	92	116	120	143	150	145	136	151	...
Agriculture	72	66	93	90	118	116	143	146	133	113	131	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	64	55	92	87	121	113	151	160	138	103	119	...
Produits pour boissons et tabac	61	86	91	92	117	134	121	110	149	158	158	...
Matières premières	102	95	97	96	107	120	124	114	109	127	162	...
Pêches	31	62	76	72	89	139	171	166	169	175	198	235	250
Forêts	78	71	94	98	107	126	136	157	174	198	208	214
MONDE ²														
Agriculture, pêches et forêts	89	95	98	97	105	111	118	121	127	133	137	...
Agriculture	88	95	99	97	104	110	118	120	125	128	132	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	84	93	98	98	104	111	122	125	132	139	145	...
Produits pour boissons et tabac	92	100	99	97	104	110	115	119	123	120	122	...
Matières premières	91	96	101	94	105	110	112	109	113	112	114	...
Pêches	59	83	91	91	101	108	111	118	131	133	146	146	153
Forêts	96	94	98	96	106	118	122	126	138	153	158	167
Valeur des exportations														
EUROPE OCCIDENTALE														
Agriculture, pêches et forêts	93	95	103	97	99	111	115	117	132	145	156	159
Agriculture	30	63	89	91	103	98	99	109	115	119	139	150	160	162
Produits pour l'alimentation humaine et animale	29	62	90	90	103	97	100	112	116	119	138	152	166	166
Produits pour boissons et tabac	35	58	82	87	99	115	87	97	109	115	146	150	151	165
Matières premières	45	74	92	110	114	84	103	102	109	117	136	118	101	103
Pêches	125	66	85	95	97	100	103	104	111	123	126	142	170	187
Forêts	103	103	106	95	99	115	118	114	120	138	144	146
AMÉRIQUE DU NORD														
Agriculture, pêches et forêts	84	101	106	96	98	112	118	115	129	151	147	163
Agriculture	22	95	76	102	108	96	96	114	123	118	134	159	151	171
Produits pour l'alimentation humaine et animale	14	92	75	103	99	97	104	110	126	131	152	182	180	205
Produits pour boissons et tabac	38	72	102	94	102	99	99	108	111	108	115	120	110	137
Matières premières	42	115	66	101	145	90	65	131	117	73	78	94	69	65
Pêches	122	72	90	92	93	102	105	99	93	98	114	135	142	150
Forêts	102	101	100	95	105	110	109	111	119	134	138	147

TABLEAU ANNEXE 12A. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPE DE PRODUITS (suite)

	Moyenne d'avant-guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Océanie														
Agriculture, pêches et forêts	94	98	110	85	105	102	112	113	135	146	135	134
Agriculture	29	93	95	99	111	85	105	102	112	113	135	147	134	133
Produits pour l'alimentation humaine et animale	35	85	95	100	95	89	117	108	126	126	151	169	163	153
Produits pour boissons et tabac	25	52	79	73	83	105	112	112	122	146	178	228	223	277
Matières premières	23	100	96	98	126	81	93	97	99	101	119	127	107	114
Pêches	16	38	78	86	104	96	100	110	106	141	131	149	205	210
Forêts	25	60	91	98	111	111	105	109	140	160	161	174
AMÉRIQUE LATINE														
Agriculture, pêches et forêts	100	104	105	99	96	100	101	105	115	122	128	127
Agriculture	26	92	103	106	105	99	96	99	99	103	112	119	124	123
Produits pour l'alimentation humaine et animale	30	90	85	87	104	100	96	103	101	105	121	131	145	144
Produits pour boissons et tabac	17	87	113	119	109	98	93	94	88	86	91	102	97	96
Matières premières	40	114	127	127	97	99	104	103	129	144	146	132	141	137
Pêches	13	33	52	70	77	96	127	136	173	253	259	307	328	350
Forêts	22	37	114	99	87	86	95	85	85	104	124	122
EXTRÊME-ORIENT ²														
Agriculture, pêches et forêts	103	100	99	94	107	110	103	106	117	120	121	118
Agriculture	45	97	109	102	102	93	105	108	100	100	111	110	110	103
Produits pour l'alimentation humaine et animale	60	96	98	99	105	96	99	107	106	107	142	150	142	135
Produits pour boissons et tabac	34	72	96	103	101	105	95	96	97	99	105	102	102	84
Matières premières	40	109	122	104	99	86	115	115	97	95	92	86	91	88
Pêches	18	28	55	80	83	107	110	109	107	147	133	146	151	165
Forêts	69	85	85	93	122	134	136	153	188	222	240	275
PROCHE-ORIENT														
Agriculture, pêches et forêts	93	98	110	92	98	104	97	99	101	110	117	124
Agriculture	28	91	93	98	110	92	98	104	97	99	110	110	117	123
Produits pour l'alimentation humaine et animale	30	73	82	109	109	102	89	104	101	130	140	138	147	157
Produits pour boissons et tabac	21	65	84	91	131	85	84	63	78	81	64	79	79	94
Matières premières	29	104	100	96	106	90	105	114	99	90	108	105	113	116
Pêches	26	44	81	100	110	96	94	104	119	116	107	133	96	110
Forêts	68	71	77	84	139	144	137	169	238	228	252	253
AFRIQUE														
Agriculture, pêches et forêts	93	95	98	102	100	101	104	106	115	120	114	117
Agriculture	19	72	95	96	98	102	99	99	101	104	112	114	108	110
Produits pour l'alimentation humaine et animale	23	71	92	100	99	103	97	93	103	113	123	118	111	115
Produits pour boissons et tabac	15	63	94	89	95	106	99	100	98	99	100	109	106	107
Matières premières	23	100	103	107	105	92	103	107	107	97	119	117	106	109
Pêches	18	63	83	87	98	98	104	114	131	128	123	147	131	135
Forêts	64	77	87	101	112	132	135	137	171	204	206	208
MONDE ³														
Agriculture	28	86	94	99	104	96	100	107	109	111	124	135	136	141
Produits pour l'alimentation humaine et animale	28	82	86	96	101	98	101	107	114	119	139	154	158	164
Produits pour boissons et tabac	22	74	101	103	103	102	95	96	95	96	101	109	105	106
Matières premières	34	106	103	105	113	88	99	111	106	99	108	107	101	101

TABLEAU ANNEXE 12A. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS, PAR GROUPE DE PRODUITS (fin)

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.														
Agriculture, pêches et forêts	77	70	96	91	113	117	134	141	148	141	155	...
Agriculture	76	69	96	88	115	114	134	138	143	121	135	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	66	57	93	85	122	111	141	152	152	116	127	...
Produits pour boissons et tabac	59	80	92	94	115	131	114	100	150	155	157	...
Matières premières	121	105	108	97	95	113	120	106	105	121	154	...
Pêches	23	62	79	79	90	131	153	147	144	149	155	170	178
Forêts	81	74	98	97	104	123	132	150	164	195	210	213
MONDE ²														
Agriculture, pêches et forêts	93	97	103	96	101	108	111	113	125	135	137	...
Agriculture	93	98	104	96	100	106	109	110	124	132	132	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	85	93	101	97	103	107	116	122	140	132	156	...
Produits pour boissons et tabac	100	103	103	102	95	97	96	96	102	110	106	...
Matières premières	104	105	113	88	99	111	107	99	108	108	104	...
Pêches	54	76	88	92	101	108	109	115	135	137	156	171	185
Forêts	98	97	101	95	103	115	117	118	129	148	157	164

¹ 1938. - ² Non compris la Chine continentale. - ³ Non compris l'U.R.S.S., l'Europe orientale et la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 12B. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS AGRICOLES, PAR GROUPE DE PRODUITS

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
Volume des importations														
EUROPE OCCIDENTALE														
Agriculture	88	75	89	97	101	97	102	106	108	114	114	116	120	123
Produits pour l'alimentation humaine et animale	85	73	86	97	98	98	104	107	109	116	119	121	129	133
Produits pour boissons et tabac	83	69	91	93	100	101	99	109	114	120	119	122	122	124
Matières premières	96	83	96	98	108	92	99	103	101	105	100	100	96	99
AMÉRIQUE DU NORD														
Agriculture	79	99	93	96	95	97	108	101	106	115	113	104	107	112
Produits pour l'alimentation humaine et animale	73	77	81	83	89	105	106	103	109	121	121	105	110	123
Produits pour boissons et tabac	65	95	92	100	98	95	108	106	112	117	115	112	111	113
Matières premières	126	147	117	110	100	88	112	88	88	95	91	84	89	86
OCÉANIE														
Agriculture	49	75	98	94	99	104	97	98	96	94	102	107	113	109
Produits pour l'alimentation humaine et animale	44	68	87	94	100	105	95	97	103	104	113	118	122	122
Produits pour boissons et tabac	57	76	98	91	101	101	99	101	102	97	98	103	107	106
Matières premières	46	81	111	97	94	109	97	96	78	77	95	102	113	97
AMÉRIQUE LATINE														
Agriculture	49	76	90	85	99	103	98	102	106	116	121	133	126	130
Produits pour l'alimentation humaine et animale	49	73	87	83	97	102	101	102	106	118	124	137	126	131
Produits pour boissons et tabac	75	101	95	94	107	110	83	95	109	108	105	112	110	112
Matières premières	30	80	102	95	104	102	94	105	103	107	116	119	136	141

TABLEAU ANNEXE 12B. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS AGRICOLES, PAR GROUPE DE PRODUITS (suite)

	Moyenne d'avant- guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
EXTRÊME-ORIENT ¹														
Agriculture	82	63	78	94	101	97	102	121	127	123	142	153	160	173
Produits pour l'alimentation humaine et animale	77	66	78	92	102	100	98	115	113	116	140	158	166	180
Produits pour boissons et tabac	73	72	95	108	105	94	101	108	147	167	168	160	152	203
Matières premières	91	55	76	97	101	89	110	134	153	133	142	143	149	156
PROCHE-ORIENT														
Agriculture	28	56	70	85	93	95	111	124	136	136	139	143	155	159
Produits pour l'alimentation humaine et animale	23	51	65	85	93	94	112	130	144	142	146	148	163	165
Produits pour boissons et tabac	54	80	95	87	96	98	106	103	113	108	109	114	111	126
Matières premières	21	53	73	74	87	100	113	127	133	167	159	183	218	206
AFRIQUE														
Agriculture	48	60	86	95	99	94	107	118	128	126	120	127	130	141
Produits pour l'alimentation humaine et animale	48	55	82	90	97	92	111	121	130	131	123	127	133	147
Produits pour boissons et tabac	53	75	99	114	104	99	97	108	120	106	106	122	117	123
Matières premières	23	61	94	93	104	100	96	116	130	140	130	152	143	129
MONDE ²														
Agriculture	80	77	88	95	100	97	103	108	111	116	119	121	124	129
Produits pour l'alimentation humaine et animale	76	71	83	93	97	99	104	109	111	118	123	127	133	139
Produits pour boissons et tabac	73	81	92	97	99	99	102	107	114	118	117	118	118	121
Matières premières	96	86	95	100	105	92	103	107	109	107	108	107	108	110
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.														
Agriculture	78	80	95	94	111	117	127	124	132	163	165	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	93	84	100	91	110	120	136	130	138	199	191	...
Produits pour boissons et tabac	62	77	96	91	113	109	100	108	134	160	159	...
Matières premières	64	74	87	102	112	116	128	122	124	114	133	...
MONDE ¹														
Agriculture	87	94	99	97	104	109	113	116	120	124	128	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	84	92	98	98	104	110	113	119	125	133	138	...
Produits pour boissons et tabac	90	95	99	98	103	107	113	118	118	121	120	...
Matières premières	91	96	103	93	104	108	112	109	110	108	111	...
Valeur des importations														
EUROPE OCCIDENTALE														
Agriculture	36	84	95	101	107	96	97	103	101	107	115	122	125	129
Produits pour l'alimentation humaine et animale	37	83	88	102	102	96	102	104	104	114	128	136	147	152
Produits pour boissons et tabac	28	60	95	91	101	106	93	98	98	101	102	113	109	113
Matières premières	39	108	110	108	121	89	90	102	96	94	96	100	88	91
AMÉRIQUE DU NORD														
Agriculture	27	99	102	102	101	97	102	95	93	97	102	101	97	103
Produits pour l'alimentation humaine et animale	29	77	77	80	89	105	106	101	104	115	129	109	109	126
Produits pour boissons et tabac	15	89	111	113	109	97	94	87	86	85	83	100	92	92
Matières premières	54	172	134	122	108	79	113	100	84	88	87	85	83	81

TABLEAU ANNEXE 12B. - INDICES RÉGIONAUX ET MONDIAUX DU VOLUME ET DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS AGRICOLES, PAR GROUPE DE PRODUITS (*fin*)

	Moyenne d'avant-guerre	Moyenne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Données prélim.)
..... Moyenne 1957-59 = 100														
OCÉANIE														
Agriculture	21	85	109	97	101	103	96	97	87	84	96	102	103	100
Produits pour l'alimentation humaine et animale	17	78	87	95	104	103	93	91	97	98	121	128	128	129
Produits pour boissons et tabac	24	74	113	90	100	103	98	92	84	79	80	86	85	88
Matières premières	21	112	129	111	101	102	97	112	78	73	90	97	100	83
AMÉRIQUE LATINE														
Agriculture	18	89	97	88	102	102	96	99	100	112	122	136	123	129
Produits pour l'alimentation humaine et animale	18	89	94	85	100	101	98	98	102	115	127	142	126	131
Produits pour boissons et tabac	19	79	100	91	107	112	81	78	80	83	89	104	94	96
Matières premières	16	96	120	103	110	96	94	119	101	107	117	121	130	136
EXTRÊME-ORIENT ¹														
Agriculture	28	80	85	98	109	96	95	114	118	114	138	159	156	168
Produits pour l'alimentation humaine et animale	23	80	81	92	108	99	93	106	104	107	139	169	164	179
Produits pour boissons et tabac	34	73	107	103	98	100	103	98	124	146	146	164	157	209
Matières premières	37	81	92	111	113	89	98	131	147	125	135	140	139	142
PROCHE-ORIENT														
Agriculture	13	71	80	87	103	93	104	114	125	125	139	158	155	163
Produits pour l'alimentation humaine et animale	11	70	69	86	103	91	106	119	132	133	153	174	169	177
Produits pour boissons et tabac	18	77	116	91	104	97	99	95	99	90	89	100	97	110
Matières premières	8	66	84	80	98	96	106	134	140	162	156	184	210	201
AFRIQUE														
Agriculture	18	69	91	99	102	96	101	108	118	111	109	127	128	135
Produits pour l'alimentation humaine et animale	18	67	86	96	101	93	106	111	124	116	113	130	133	143
Produits pour boissons et tabac	20	73	100	106	103	108	90	93	96	88	91	110	110	113
Matières premières	12	84	120	105	116	92	93	130	135	141	129	146	134	121
MONDE ²														
Agriculture	31	86	94	100	105	96	98	103	103	106	116	125	125	131
Produits pour l'alimentation humaine et animale	31	81	85	95	101	97	101	105	106	114	130	139	144	152
Produits pour boissons et tabac	23	72	102	100	104	102	94	94	93	95	95	108	103	106
Matières premières	40	112	111	110	117	88	95	108	105	100	103	107	99	101
EUROPE ORIENTALE ET U.R.S.S.														
Agriculture	83	83	100	93	107	114	120	115	132	171	163	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	94	86	103	89	108	114	127	124	149	223	202	...
Produits pour boissons et tabac	63	73	94	94	112	102	89	93	120	149	140	...
Matières premières	76	84	97	98	105	119	123	114	114	108	120	...
MONDE ¹														
Agriculture	93	98	105	96	99	104	104	107	118	129	128	...
Produits pour l'alimentation humaine et animale	86	95	102	97	102	105	108	115	132	146	148	...
Produits pour boissons et tabac	100	98	104	102	95	94	93	94	96	111	105	...
Matières premières	106	107	114	89	97	110	107	102	105	107	102	...

¹ Non compris la Chine continentale. - ² Non compris l'U.R.S.S., l'Europe orientale et la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 13. - VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES¹ DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

	Moyenne	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	d'avant-guerre																			(Données prélim.)
<i>Moyenne 1957-59 = 100</i>																				
AGRICULTURE	38	111	101	105	132	116	110	112	106	103	106	99	96	97	93	92	99	102	99	100
Alimentation humaine et animale	42	132	114	102	115	115	111	105	100	101	103	99	98	97	96	97	107	109	108	109
Céréales	45	168	135	115	124	137	134	114	107	103	102	100	98	98	97	103	104	106	104	108
Huiles comestibles et oléagineux	32	140	117	105	136	108	112	107	96	100	101	98	101	97	95	91	98	99	110	112
Viande	40	78	83	77	90	95	96	98	97	97	95	101	105	108	106	104	110	121	129	137
Produits laitiers	50	132	124	96	106	116	113	109	109	111	104	92	104	103	96	96	102	105	114	108
Boissons et tabac	29	79	76	94	104	104	107	130	110	103	104	105	92	89	83	80	84	91	88	89
Matières premières agricoles	40	102	98	120	187	128	110	110	114	108	112	94	94	103	97	91	96	97	92	91
PÊCHES	39	104	98	85	92	92	91	91	91	98	100	100	99	100	101	107	108	113	122	123
FORÊTS	97	99	102	103	104	99	98	97	95	94	94	97	99	98
<i>Dollars U.S. la tonne</i>																				
AGRICULTURE																				
Blé	31,1	105,9	88,5	71,5	74,1	78,6	79,7	68,2	65,8	62,8	63,5	62,6	62,2	61,7	63,4	66,1	64,5	66,0	61,1	63,2
Farine de blé	44,4	139,8	116,1	96,9	105,5	112,4	111,2	102,9	92,6	86,8	85,8	81,6	77,5	75,3	78,0	81,6	80,9	84,1	84,9	86,8
Orge	25,8	105,4	64,9	59,1	72,0	77,4	62,9	53,1	55,7	55,1	50,9	51,3	52,6	52,7	47,0	57,6	55,8	56,5	62,6	69,5
Maïs	18,8	93,2	64,2	60,4	77,7	85,3	69,7	60,8	61,5	59,9	55,1	50,6	50,2	50,1	49,1	47,8	53,1	54,7	57,2	57,2
Riz (usiné)	29,2	164,1	152,2	126,9	135,1	167,1	183,5	146,9	117,7	115,5	115,5	120,4	110,6	110,8	107,9	120,9	121,8	124,9	126,5	134,7
Sucre (brut)	38,3	99,0	98,5	104,0	116,1	110,0	97,4	99,0	95,1	95,4	116,5	99,8	94,5	89,5	92,7	93,9	135,7	135,0	102,4	97,6
Pommes	66,3	118,4	78,6	98,6	101,3	112,8	103,6	120,6	97,5	123,1	136,8	155,3	111,6	140,8	124,9	139,1	146,6	134,6	151,2	158,4
Bananes	30,6	100,0	105,0	103,7	100,6	97,2	99,9	99,9	100,1	102,8	102,4	93,1	86,8	80,7	84,0	86,2	83,0	83,1	80,8	81,9
Oranges et mandarines	56,5	115,8	126,2	107,7	102,9	102,7	96,0	105,1	102,1	124,5	134,8	127,9	104,9	109,4	119,8	120,3	134,7	118,6	116,4	119,0
Raisins secs	123,3	260,7	242,1	226,8	270,6	229,4	201,6	207,2	240,6	274,5	280,2	328,0	316,8	265,2	280,3	261,3	270,2	335,0	333,6	329,6
Coprah	45,4	252,1	170,0	195,4	219,1	144,2	191,4	172,6	149,6	142,5	139,4	167,7	202,4	173,3	142,6	143,8	167,6	178,9	197,2	200,5
Palmites	37,0	132,1	148,1	120,2	173,1	155,7	152,0	136,3	121,6	123,5	120,5	125,1	159,2	158,4	127,1	120,8	137,1	139,3	167,2	157,7
Soja	37,7	134,0	100,6	95,1	122,1	114,4	108,3	113,3	94,9	96,0	91,1	86,6	84,3	83,3	94,4	93,0	99,2	99,4	104,9	113,6
Arachides (décortiquées)	50,6	214,2	209,5	149,3	210,0	225,4	210,3	210,3	185,7	194,9	203,8	171,7	164,6	182,2	179,7	169,2	168,9	175,0	185,6	196,4
Huile d'olive	268,8	950,4	738,7	547,5	783,2	584,1	586,0	529,0	560,9	719,5	664,5	598,2	510,2	518,0	533,3	574,1	784,2	552,7	631,1	687,9
Huile de coco	83,9	413,4	348,3	333,2	394,2	258,9	306,7	289,0	237,6	232,9	244,3	277,8	348,9	288,7	233,1	222,4	251,6	283,2	322,6	299,8
Huile de palme	61,2	279,5	254,1	206,0	309,6	243,9	188,5	184,6	200,0	217,4	220,9	200,4	204,3	191,7	203,8	190,2	186,3	193,7	220,7	210,3
Huile de palmiste	108,4	360,8	373,8	293,9	366,0	250,8	295,7	265,9	240,3	236,5	242,4	253,3	316,6	296,6	230,7	209,2	230,7	232,9	276,1	245,3
Huile de soja	120,3	539,1	340,0	320,4	461,5	307,7	309,9	317,1	321,7	343,3	338,4	303,3	254,9	233,5	285,4	245,6	240,2	239,5	295,1	301,2
Huile d'arachide	129,4	489,1	482,3	388,0	495,3	394,9	419,7	404,4	319,4	397,8	405,7	361,8	326,0	350,1	349,4	329,7	315,2	323,3	349,0	333,3
Bovins ^a	36,3	116,3	114,7	121,6	132,8	110,9	117,6	129,8	125,1	124,8	125,7	135,9	144,7	136,9	130,1	120,9	132,7	161,2	156,8	132,7
Viande de bœuf et de veau	120,9	312,7	361,7	353,3	458,7	500,3	439,2	464,2	451,1	418,4	437,8	503,8	577,9	596,9	563,3	524,8	566,1	685,5	780,1	806,0
Viande de mouton et d'agneau	213,7	287,0	314,7	245,2	268,5	291,4	325,1	386,2	417,4	415,6	449,8	414,5	365,9	387,4	364,3	352,5	387,4	439,0	490,5	468,7
Bacon, jambon, porc salé	409,0	776,2	751,6	612,5	650,1	711,8	674,1	666,0	663,6	722,7	679,2	707,1	667,5	681,8	660,5	666,7	718,5	773,2	746,3	878,5
Viande en boîte	270,0	593,4	639,5	733,3	846,1	858,9	954,9	906,5	873,9	869,2	826,7	854,3	889,0	905,2	941,6	984,2	963,4	932,2	959,7	1 008,0
Fromage	323,5	766,0	749,7	583,2	630,2	686,1	658,6	648,6	674,9	742,3	709,3	636,7	741,1	724,0	721,4	706,1	717,1	768,8	847,0	813,8
Beurre	424,6	1 109,6	1 078,5	815,3	883,9	957,4	963,1	970,6	951,5	927,0	784,5	641,1	897,4	831,3	715,5	763,0	828,0	900,3	898,8	822,5
Lait (condensé et évaporé)	134,5	379,9	347,2	287,0	329,2	352,1	327,2	310,6	310,1	317,5	330,1	311,2	307,9	308,8	307,4	299,8	306,2	322,7	336,3	333,7
Lait (en poudre)	191,7	604,4	486,2	334,5	445,2	514,8	458,9	410,9	377,2	375,0	437,4	372,8	355,6	402,1	362,2	334,6	297,7	307,0	382,0	374,4

Pommes de terre	31,8	59,1	47,9	46,2	53,9	59,6	57,6	51,7	46,9	59,7	57,6	57,6	72,3	61,2	56,9	69,1	75,4
Tourteaux et farine de tourteaux	23,6	92,0	62,2	58,2	74,5	75,6	72,6	71,9	73,3	54,7	67,8	67,8	70,6	78,0	77,7	71,1	75,9
Café	182,3	510,3	580,8	959,2	1 075,0	1 104,4	1 141,3	1 401,0	1 075,8	918,4	747,1	747,1	656,1	649,3	799,9	773,4	734,2
Cacao	117,4	707,3	461,4	558,0	711,2	688,2	660,5	1 070,2	818,0	844,6	738,8	738,8	453,2	486,2	503,4	396,3	440,3
Thé	515,8	1 200,5	1 112,3	986,2	1 043,1	947,6	998,2	1 327,3	1 413,6	1 208,5	1 194,2	1 194,2	1 155,6	1 167,9	1 167,5	1 133,4	1 083,5
Vin	86,9	241,1	206,1	164,8	180,8	171,4	165,1	147,3	143,0	216,2	174,3	174,3	172,7	205,2	204,0	211,7	236,8
Tabac (non manufacturé)	566,1	1 114,8	1 118,1	1 096,2	1 126,3	1 163,5	1 229,5	1 225,0	1 267,7	1 228,4	1 337,8	1 291,8	1 178,9	1 296,7	1 239,7	1 250,0	1 343,1
Graines de lin	44,9	222,0	180,0	148,9	166,8	170,4	132,1	112,6	130,3	123,9	130,4	130,4	124,8	122,0	118,9	118,4	112,4
Huile de lin	105,3	561,2	370,6	318,3	390,3	397,5	230,7	166,9	205,4	250,7	212,5	246,8	230,0	200,6	208,0	201,2	190,0
Coton	261,2	856,4	797,6	837,7	1 169,5	1 002,5	771,5	828,3	805,2	739,9	593,1	593,1	609,8	610,6	606,9	619,7	600,7
Jute	63,9	327,6	301,1	243,6	327,6	250,2	175,9	185,1	189,4	184,0	177,5	177,5	219,3	209,7	163,6	235,1	265,0
Sisal	77,1	299,3	291,8	272,4	423,5	374,6	204,7	176,7	157,3	158,9	141,5	145,2	197,3	295,4	287,8	182,3	159,1
Laine (en suint)	446,0	1 027,8	1 164,1	1 527,5	2 589,8	1 413,1	1 593,1	1 549,2	1 357,3	1 379,6	1 084,5	1 084,5	1 136,8	1 323,5	1 445,2	1 176,7	1 214,2
Caoutchouc (naturel)	282,7	414,4	342,2	662,8	1 090,1	670,9	484,0	450,1	701,8	634,0	662,0	662,0	508,0	494,9	475,8	478,6	461,4
PÊCHES																	
Poisson frais, réfrigéré ou congelé	148,7	259,2	266,1	254,5	267,2	278,9	275,7	274,3	265,4	274,3	284,3	284,3	320,6	311,3	323,5	350,2	...
Poisson séché, salé ou fumé	96,9	297,5	292,0	237,4	257,0	266,6	275,1	270,2	280,4	293,2	302,3	302,3	339,0	369,1	401,6	417,1	...
Crustacés et mollusques, frais, congelés, séchés, salés, etc.	149,9	384,0	349,1	382,6	445,0	500,5	528,4	529,7	518,7	560,8	647,6	647,6	800,2	849,3	826,9	966,2	...
Produits et préparations à base de poisson en récipients hermétiques ou non	244,3	658,5	630,8	550,1	567,5	564,4	561,3	561,9	564,2	621,1	639,0	639,0	719,4	695,1	705,0	740,5	...
Produits et préparations à base de crustacés et mollusques en récipients hermétiques ou non	419,5	939,1	787,2	809,7	889,7	1 028,7	979,7	978,6	944,7	969,3	976,8	1 003,0	1 108,2	1 226,0	1 319,1	1 320,1	...
Matières grasses, brutes ou raffinées, provenant d'animaux aquatiques	74,4	446,6	358,6	236,6	308,8	239,6	192,0	199,9	196,9	229,3	239,4	193,7	147,3	152,9	193,7	202,1	...
Farines, aliments solubles et autres aliments similaires du bétail provenant d'animaux aquatiques	47,1	135,8	144,3	125,6	113,3	117,2	120,8	134,8	145,6	147,8	137,8	134,7	107,1	111,3	115,5	132,0	...
FOURÈRES																	
Bois de feu 4	8,8	8,8	8,0	8,0	9,7	9,9	9,7	10,0	9,9
Charbon de bois	23,5	21,6	22,7	23,1	22,8	22,0	30,1	31,6	31,7
Grumes de résineux 4	15,9	15,7	16,4	17,0	17,5	14,4	15,2	16,7	16,5
Grumes de feuillus 4	21,7	19,6	18,4	18,6	19,0	23,5	23,6	24,0	24,3
Bois à pâte 4	12,8	12,1	12,3	11,6	10,8	10,7	12,2	11,2	11,1
Bois de mine 4	13,9	14,3	14,7	14,0	12,5	13,0	15,1	16,1	16,0
Poteaux et bois de pilotis 4	29,8	32,3	34,2	28,0	23,9	24,8	27,9	30,2	30,3
Sciages de résineux 4	40,0	39,4	39,0	36,8	36,6	35,0	36,6	38,1	37,3
Sciages de feuillus 4	60,9	62,2	60,2	58,7	58,5	63,8	61,3	61,5	61,7
Traverses 4	33,4	37,6	39,2	37,1	37,6	39,7	42,5	40,7	40,4
Placages 4	271,6	279,6	304,3	298,4	311,0	334,2	325,4	351,4	350,0
Contre-plaques 4	160,5	160,5	155,6	152,0	156,1	152,3	148,1	145,3	146,5
Panneaux de particules	147,3	135,1	143,3	131,1	116,5	108,5	109,2	107,2	107,0
Panneaux de fibres	101,7	101,1	100,3	93,6	91,3	91,8	97,0	104,0	104,0
Pâte de bois mécanique	70,3	76,6	77,1	70,5	67,4	64,6	64,9	68,9	69,0
Pâte de bois chimique	144,9	147,5	149,6	140,5	134,2	125,0	134,1	136,7	134,5
Papier journal	131,1	135,9	141,1	138,4	140,0	125,8	126,2	124,7	126,0
Papier d'impression et papier d'écriture	266,2	261,3	267,2	251,4	236,0	222,0	225,2	225,1	225,1

1 Non compris l'U.R.S.S., l'Europe orientale et la Chine continentale. - 2 1938. - 3 Dollars U.S. par millier de têtes. - 4 Dollars U.S. le mètre cube.

TABLEAU ANNEXE 14. - INDICES RÉGIONAUX DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS, PAR GROUPE DE PRODUITS

	Moyen- ne d'avant- guerre	Moyen- ne 1948-52	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 (Don- nées prélim.)
..... <i>Moyenne 1957-59 = 100</i>														
EUROPE OCCIDENTALE														
Agriculture	47	116	100	102	104	98	98	98	94	99	107	111	110	111
Produits pour l'alimentation humaine et animale	47	115	99	104	103	99	98	97	93	97	106	109	110	109
Produits pour boissons et tabac	58	118	98	89	101	96	103	100	100	114	122	123	123	137
Matières premières	38	124	109	108	119	93	88	94	92	90	95	104	90	92
Pêches	137	101	96	100	100	100	100	100	105	108	108	119	130	...
Forêts	106	106	106	100	94	96	100	97	98	104	109	107
AMÉRIQUE DU NORD														
Agriculture	50	119	106	102	103	101	96	93	100	101	100	101	102	104
Produits pour l'alimentation humaine et animale	53	121	102	101	102	100	97	96	99	100	99	102	103	107
Produits pour boissons et tabac	43	76	90	90	98	101	101	105	107	108	109	110	112	121
Matières premières	44	138	134	114	108	103	89	94	99	100	96	94	93	87
Pêches	134	82	83	90	96	97	106	110	105	99	96	109	117	...
Forêts	96	99	101	98	101	97	91	90	89	91	91	91
Océanie														
Agriculture	42	111	104	104	112	93	96	97	94	93	104	112	102	104
Produits pour l'alimentation humaine et animale	46	98	100	99	97	97	106	103	100	99	107	111	113	114
Produits pour boissons et tabac	23	92	108	90	89	114	97	85	74	71	76	81	72	77
Matières premières	37	123	108	109	126	88	86	91	88	89	102	112	92	95
Pêches	151	157	83	93	102	94	104	92	100	111	112	106	114	...
Forêts	95	98	101	100	99	101	99	98	99	102	104	105
AMÉRIQUE LATINE														
Agriculture	28	107	111	107	111	99	90	90	88	86	96	105	98	94
Produits pour l'alimentation humaine et animale	35	114	99	95	107	97	96	94	94	93	117	119	105	107
Produits pour boissons et tabac	20	91	118	116	114	102	84	83	79	75	73	91	92	84
Matières premières	41	143	117	111	116	99	86	98	99	95	104	107	93	89
Pêches	114	78	81	91	98	101	101	86	88	103	111	111	119	...
Forêts	110	112	106	99	95	95	93	96	97	96	100	99
EXTRÊME-ORIENT ²														
Agriculture	39	112	108	101	102	95	103	109	96	92	96	95	95	94
Produits pour l'alimentation humaine et animale	31	115	95	95	99	100	102	96	92	95	109	113	107	107
Produits pour boissons et tabac	42	91	115	103	103	100	98	99	92	90	92	95	92	89
Matières premières	44	119	113	104	104	89	107	121	102	91	89	84	89	89
Pêches	132	101	91	97	101	102	97	108	109	121	116	118	123	...
Forêts	97	106	99	98	103	109	103	110	109	110	108	109
PROCHE-ORIENT														
Agriculture	40	123	104	112	112	101	88	93	91	82	88	89	91	91
Produits pour l'alimentation humaine et animale	45	121	105	114	102	100	97	95	99	98	102	101	107	115
Produits pour boissons et tabac	46	78	100	105	106	101	93	79	70	74	99	105	90	87
Matières premières	37	134	105	113	116	101	83	95	92	78	80	81	85	83
Pêches	134	76	48	49	79	90	131	115	158	174	123	124	169	...
Forêts	102	103	104	99	98	97	95	94	94	97	99	98
AFRIQUE														
Agriculture	33	105	104	99	100	105	94	92	89	85	93	92	87	89
Produits pour l'alimentation humaine et animale	38	107	101	106	105	98	97	88	98	96	102	99	106	104
Produits pour boissons et tabac	25	91	105	90	92	115	93	84	77	71	78	79	70	73
Matières premières	40	135	109	109	112	95	94	103	99	98	110	110	96	97
Pêches	130	108	98	105	104	100	96	91	90	94	97	97	105	...
Forêts	97	102	99	100	101	107	109	111	120	122	120	120

¹ 1938. - ² Non compris la Chine continentale.

TABLEAU ANNEXE 15. — ETATS-UNIS: EXPORTATIONS AU TITRE DE PROGRAMMES SPÉCIAUX ET EXPORTATIONS AGRICOLES TOTALES

	Moyen- ne 1942-45	Moyen- ne 1946-52	Moyen- ne 1953/54	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966 ¹
..... Millions de dollars U.S.															
Exportations dans le cadre de la <i>Public Law 480</i>															
Titre I	—	—	—	265	641	755	752	730	993	853	970	1 151	1 224	867	820
Titre II	—	—	—	121	102	71	84	56	79	195	143	174	116	94	80
Titre III (troc)	—	—	—	260	373	244	65	176	118	181	137	75	123	182	260
Titre III (dons)	—	—	—	188	186	165	159	107	122	155	178	169	185	160	132
Titre IV	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	42	51	99	123	226
<i>Total</i>	—	—	—	834	1 302	1 235	1 060	1 069	1 312	1 385	1 470	1 620	1 747	1 426	1 518
Programmes de l'Agency for In- ternational Development (AID) ²	—	—	—	362	449	318	214	158	157	179	35	11	23	26	47
<i>Total des programmes spéciaux</i>	1 341	1 473	527	1 196	1 751	1 553	1 274	1 227	1 469	1 564	1 505	1 631	1 770	1 452	1 565
Exportations commerciales ³ . . .	415	1 982	2 350	1 999	2 419	2 954	2 580	2 722	3 355	3 466	3 526	3 953	4 577	4 777	5 315
EXPORTATIONS AGRICOLES TOTA- LES	1 756	3 465	2 877	3 195	4 170	4 507	3 854	3 949	4 824	5 030	5 031	5 584	6 347	6 229	6 880
..... Pourcentage															
Pourcentage des exportations au titre de programmes spéciaux par rapport aux exportations agricoles totales	76	42	18	37	42	34	33	31	30	31	30	29	28	23	23
Pourcentage des exportations au titre de la <i>Public Law 480</i> par rapport aux exportations agri- coles totales	—	—	—	26	31	27	28	27	27	28	29	29	28	23	22

¹ Les données ne sont pas entièrement comparables avec celles des années précédentes, car les expéditions du Titre II sont calculées d'après la valeur marchande des expéditions et non d'après les prix de revient de la ccc. — ² Anciennement Mutual Security Act. — ³ Comprend les expéditions de certains produits bénéficiant d'une aide de l'Etat sous forme de paiements à l'exportation ou de crédits à court et à moyen terme, ainsi que des ventes de produits appartenant à l'Etat à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur.

TABLEAU ANNEXE 16. — ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX DES PÊCHES

Nom de l'organisme	Siège	Date et instrument de création	Zone de compétence	Ressources	Fonctions	Composition	
						Etats pouvant être admis	Composition effective
Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Copenhague (Danemark)	Conférence de 1902 (maintenant Convention de 1964)	Océan Atlantique et mers adjacentes (mais en particulier l'Atlantique nord)	Toutes ressources halieutiques	Encourager la recherche et en publier les résultats.	Tout Etat signataire de la Convention de 1964 relative au Conseil international pour l'exploration de la mer	République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, U.R.S.S., Le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en font également partie.
Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord - ouest (CIPAN)	Dartmouth, Nouvelle-Ecosse (Canada)	1949 Convention internationale	Atlantique nord-ouest, tel qu'il est défini (limite orientale: approximativement 42° de longitude ouest; limite méridionale: approximativement 39° de latitude nord) [à l'exclusion des mers territoriales]	Toutes les ressources, en particulier la morue, les poissons plats et la morse du Nord	Entreprendre des études et des recherches; présenter aux gouvernements des propositions en vue d'une action visant à maintenir les stocks par la mise en œuvre de mesures, telles que: interdiction de la pêche dans certaines zones et durant certaines saisons; limitation de la taille des poissons; réglementation des engins; limitation des prises.	Tout Etat signataire de la Convention de 1949 et autres pays qui peuvent y adhérer par notification écrite	République fédérale d'Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, U.R.S.S.
Commission des pêcheries de l'Atlantique nord-est (CPANE)	Londres (Royaume-Uni)	1959 Convention internationale	Toutes les eaux de l'océan Atlantique nord-est et de l'océan Arctique et de leurs mers tributaires telles qu'elles sont définies (limite occidentale: approximativement 42° de longitude ouest; limite méridionale: 36° de latitude nord; limite orientale: 51° de longitude est). A l'exclusion de la mer Baltique et de la mer Méditerranée	Toutes les ressources halieutiques	Se tenir au courant de la situation des pêcheries; étudier les mesures de conservation; recommander aux gouvernements des mesures dans les domaines suivants: réglementation du maillage des filets de pêche; des tailles limites du poisson; des engins de pêche; institution de périodes d'interdiction de pêche ou zones interdites et, d'une façon générale, amélioration des ressources.	Tout Etat signataire de la Convention et autres pays qui y adhèrent	République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, U.R.S.S.
Commission internationale de la baleine (CIB)	Londres (Royaume-Uni)	1946 Convention internationale (modifiée par le Protocole de 1956)	Toutes les eaux dans lesquelles la chasse à la baleine est exercée par des usines flottantes, des stations terrestres et des chasseurs de baleines relevant des gouvernements contractants	Stocks de baleines	Effectuer des études et des recherches sur les baleines; adopter des règlements protégeant les stocks par les moyens suivants: instauration de périodes de fermeture et de zones interdites; limitation de taille; réglementation des espèces; époque, méthode et intensité de la chasse à la baleine.	Tout Etat signataire de la Convention de 1946 et autres Etats notifiant leur adhésion	Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Royaume-Uni, U.R.S.S.

TABLEAU ANNEXE 16. — ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX DES PÊCHES (suite)

Nom de l'organisme	Siège	Date et instrument de création	Zone de compétence	Ressources	Fonctions	Composition	
						Etats pouvant être admis	Composition effective
Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord	Vancouver, Colombie britannique (Canada)	1952 Convention	Toutes les eaux du Pacifique nord et des mers adiacentes (à l'exclusion des eaux territoriales)	Toutes les ressources halieutiques du flétan, le hareng et le saumon	Etudier les stocks de poisson; déterminer les stocks qui doivent faire l'objet de mesures de conservation; administrer le système d'abstention; mettre en vigueur les mesures de conservation en exerçant un contrôle international sur la haute mer parmi les Etats membres.	Etats signataires	Canada, Etats-Unis, Japon.
Commission internationale du flétan du Pacifique	Seattle, Washington (Etats-Unis)	1953 Convention	Eaux territoriales des Etats membres et zones de haute mer situées au large de la côte occidentale du Canada et des Etats-Unis, y compris les côtes méridionales et occidentales de l'Alaska	Flétan	Etudier les stocks de flétan; prendre les mesures de conservation suivantes dans la zone; réglementation des prises; limitation de la taille du poisson; instauration de zones interdites et de périodes de fermeture; réglementation sur les navires et engins de pêche; institution d'un système de licences; organiser l'application des règlements internationaux sur la haute mer.	Etats signataires	Canada, Etats-Unis.
Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique	New Westminster, Colombie britannique (Canada)	1930 Convention et Protocoles de 1937 et de 1956	Le Fraser et ses affluents; les eaux territoriales et les zones de haute mer au large de l'estuaire	Saumon Sockeye et saumon rose	Etudier les stocks; réglementer la pêche et les engins utilisés; répartir en quantités égales les prises entre les Etats signataires; organiser l'application des règlements internationaux sur la haute mer entre les membres.	Etats signataires	Canada, Etats-Unis.
Commission nippo-soviétique des pêcheries du Pacifique nord-ouest	Il n'existe pas de siège (deux comités nationaux)	1956 Traité relatif aux pêcheries hauturières	Toutes les eaux du Pacifique nord-ouest (à l'exclusion des eaux territoriales), y compris la mer du Japon, la mer d'Okhotsk et la mer de Béring	Toutes les ressources, en particulier le saumon, la truite, le hareng et le crabe	Prescrire des méthodes de pêches et réglementer les prises; organiser l'application des règlements internationaux en haute mer entre les membres.	Etats signataires	Japon, U.R.S.S.
Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord	Washington (Etats-Unis)	1957 Convention et Protocole de 1963	Pacifique nord	Phoques à fourrure	Elaborer et coordonner des programmes de recherche; déterminer le nombre de phoques devant être marqués; étudier les possibilités de chasse pélagique; organiser un contrôle international en haute mer entre les membres.	Etats signataires	Canada, Etats-Unis, Japon, U.R.S.S.

TABLEAU ANNEXE 16. — ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX DES PÊCHES (suite)

Nom de l'organisme	Siège	Date et instrument de création	Zone de compétence	Ressources	Fonctions	Composition	
						Etats pouvant être admis	Composition effective
Commission permanente de la Conférence sur l'utilisation des ressources marines du Pacifique sud (Ne fonctionne pas actuellement)	Lima (Pérou)	1952 Accord international	Pacifique sud (non délimité)	Toutes les ressources halieutiques	Déterminer les mesures à prendre pour la réglementation et la conservation des pêcheries; organiser l'échange de renseignements; encourager la recherche.	Etats signataires de l'Accord	Chili, Equateur, Pérou.
Commission de la recherche halieutique dans le Pacifique ouest	Pékin (Chine continentale)	1956 Convention	Pacifique ouest, y compris la mer du Japon, la mer Jaune, et les mers de Chine orientale et méridionale (y compris les eaux territoriales des Etats membres)	Toutes les ressources halieutiques	Elaborer des plans communs de recherche et de prospection; organiser l'échange de renseignements; mettre au point les mesures de conservation nécessaires.	Tous Etats dont le territoire est situé dans la région du Pacifique ouest	Chine continentale, Corée du Nord, Mongolie, U.R.S.S., Viet-Nam du Nord.
Inter - American Tropical Tuna Commission (Commission interaméricaine du thon tropical) (IATTC)	La Jolla, Californie (Etats-Unis)	1949 Convention	Pacifique oriental (sans délimitation précise)	Thon à nageoires jaunes (albacores) et bonite à ventre rayé, espèces utilisées comme appât pour la pêche du thon et autres poissons capturés par les thoniers	Organiser des recherches sur le thon entreprises par son propre personnel, notamment des pêches exploratoires. Recommander des mesures conjointes en vue de la conservation des ressources; publier des rapports et des statistiques.	Etats signataires et autres Etats ayant reçu le consentement unanime des Parties contractantes	Costa Rica, Equateur, Etats-Unis, Mexique, Panama.
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)	A déterminer	1966 Convention	Toutes les eaux de l'Atlantique, y compris les mers adjacentes	Thonidés divers et autres espèces exploitées dans les pêcheries de thon	Organiser et encourager la recherche sur les stocks; réunir et diffuser des renseignements; recommander des études; recommander des mesures de conservation.	Tous les Etats Membres de l'ONU ou de l'une ou l'autre de ces institutions spécialisées.	Pays ayant signé la Convention au 1er mars 1967: Brésil, République de Corée, Espagne, Etats-Unis, Japon.
Commission des pêcheries des Grands Lacs	Ann Arbor, Michigan (Etats-Unis)	1954 Convention	Grands Lacs et les eaux qui les relient	Toutes les ressources halieutiques	Coordonner la recherche; recommander des mesures de conservation; lutter contre les prédateurs.	Etats signataires	Canada, Etats-Unis.
Commission mixte des pêcheries de la mer Noire	Se réunit à tour de rôle dans chacun des Etats membres	1959 Convention	Mer Noire	Toutes les ressources halieutiques	Mettre au point des mesures coordonnées visant la réglementation des pêches et élaborer des techniques de pêches commerciales; régler la taille du poisson; coordonner la recherche.	Les Etats riverains de la mer Noire	Bulgarie, Roumanie, U.R.S.S.

TABLEAU ANNEXE 16. - ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX DES PÊCHES (fin)

Nom de l'organisme	Siège	Date et instrument de création	Zone de compétence	Ressources	Fonctions	Composition	
						Etats pouvant être admis	Composition effective
Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIEM)	Monaco	1919 Conférence	Mer Méditerranée et eaux adjacentes	Non spécifiées	Encourager les études océanographiques et biologiques.	Tous les Etats riverains de la zone	Algérie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monaco, République arabe unie, Roumanie, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.
Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM)	Siège de la FAO, Rome (Italie)	1949 Accord international conclu sous l'égide de la FAO (Article XIV de l'acte constitutif de l'Organisation)	Eaux intérieures des Etats membres; mer Méditerranée et eaux adjacentes	Toutes les ressources halieutiques	Surtout consultatives. Encourager et coordonner la recherche sur les méthodes de pêche et leur amélioration; aider les gouvernements dans la planification du développement; diffuser des renseignements.	Tous les Etats Membres de la FAO et autres Etats Membres de l'ONU (sous réserve que leur admission soit approuvée à la majorité des deux tiers par le Conseil)	Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, République arabe unie, Royaume-Uni, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.
Commission européenne consultative des pêches dans les eaux intérieures (CECPI)	Siège de la FAO, Rome (Italie)	1957 Organisme régional de la FAO (Article VI)	Eaux intérieures des Etats membres	Toutes les ressources halieutiques	Encourager l'amélioration des pêches intérieures en diffusant des renseignements, en organisant des réunions et en coordonnant le développement.	Tous les pays européens Membres de la FAO	République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie, Yougoslavie.
Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP)	Bureau régional de la FAO, Bangkok (Thaïlande)	1948 Accord international conclu sous l'égide de la FAO (Article XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation)	Eaux intérieures des Etats membres et zone indo-pacifique, sans délimitation précise vantes	Toutes les ressources aquatiques vivantes	Surtout consultatives. Encourager et coordonner la recherche sur les méthodes de pêche et leur amélioration; aider les gouvernements dans la planification du développement; diffuser des renseignements.	Tous les Etats Membres de la FAO et autres Etats Membres de l'ONU (sous réserve que leur adhésion soit approuvée à la majorité des deux tiers par le Conseil)	Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, République de Corée, Etats-Unis, France, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Thaïlande, République du Viet-Nam.
Commission consultative régionale des pêches de l'Atlantique sud-ouest (CARPAS)	Bureau régional de la FAO, Rio de Janeiro (Brésil)	1961 Organisme régional de la FAO (Article VI)	Atlantique sud-ouest et eaux intérieures des Etat membres (y compris la mer territoriale)	Toutes les ressources halieutiques	Surtout consultatives. Encourager la coopération, promouvoir la liaison et les échanges de vues.	Tous les Etats Membres de la FAO dont le territoire est riverain de l'Atlantique ouest, au sud de l'Equateur	Argentine, Brésil, Uruguay.
Commission régionale des pêches pour l'Afrique de l'Ouest	Non encore déterminé	1961 Organisme régional de la FAO (Article VI)	Eaux intérieures et mers territoriales des Etats membres et eaux de l'Atlantique sud-est, sans délimitation précise	Toutes les ressources halieutiques	Surtout consultatives. Encourager la coopération en matière d'exploitation halieutique, promouvoir la recherche, la liaison et les échanges de vues.	Tous les Etats Membres de la FAO ayant des territoires dans la région ou qui ont la charge des relations internationales de territoires non autonomes de cette région	Cameroun, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Côte-d'Ivoire, Espagne, Gabon, Guinée, Libéria, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Portugal, Royaume-Uni, Sénégal.

LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

CHAPITRES SPÉCIAUX

Depuis 1956, ce rapport présente chaque année, outre l'étude habituelle de la situation récente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, un ou plusieurs chapitres spéciaux consacrés à des problèmes d'intérêt plus permanent. Les sujets ainsi traités ont été les suivants:

- 1956** Certains facteurs qui influent sur le développement des échanges de produits agricoles.
Pêches mondiales: tendances et perspectives - Exemples pris dans certains pays.
- 1957** Facteurs influençant les tendances de la consommation alimentaire.
Changements survenus après la guerre dans certains facteurs institutionnels affectant l'agriculture.
- 1958** Evolution de la situation alimentaire et agricole en Afrique au sud du Sahara.
Le développement des industries forestières et ses répercussions sur les forêts du monde.
- 1959** Revenus et niveaux de vie agricoles dans des pays à différents stades d'évolution économique.
Etude de certains problèmes généraux de développement agricole dans les pays insuffisamment développés, à la lumière des enseignements de l'après-guerre.
- 1960** Les programmes de développement agricole.
- 1961** La réforme agraire et l'évolution des institutions.
Vulgarisation, éducation et recherche agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- 1962** Le rôle des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement économique.
La production animale dans les pays insuffisamment développés.
- 1963** Principaux facteurs influant sur le développement de la productivité agricole.
L'utilisation des engrais: à la pointe du développement agricole.
- 1964** Nutrition protéique: besoins et perspectives.
Les produits synthétiques et leurs effets sur le commerce des produits agricoles.
- 1966** Agriculture et industrialisation.
Le riz dans l'économie alimentaire mondiale.
-

PUBLICATIONS DE LA FAO - AGENTS ET DÉPOSITAIRES

Liban	Dar Al-Maaref Liban S.A.L., place Riad El-Solh, B.P. 2320, Beyrouth.
Malaisie	Caxton Stationers Ltd., 13 Market Street, Kuala Lumpur.
Maroc	Librairie « Aux Belles Images », 281 avenue Mohammed V, Rabat.
Maurice	Nalanda Company Limited, 30, Bourbon Street, Port-Louis.
Mexique	Manuel Gómez Pezuela e Hijo, Donceles 12, México, D.F.; Editorial Iztacchhuati, S.A., Miguel Schultz, 21, Mexico 4, D.F.; Av. Morelos Ote 437, Monterrey, N.L.; Colón, 175, Guadalajara, Jal.
Nicaragua	Librería Universal, 15 de Septiembre 301, Managua.
Nigeria	University Bookshop Nigeria Ltd., University College, Ibadan.
Norvège	Johan Grundt Tanum Forlag, Karl Johansgt. 43, Oslo.
Nouvelle-Zélande	Government Printing Office: Government Bookshops at State Advances Building, Rutland Street, P.O. Box 5344, Auckland; 20 Molesworth Street, Private Bag, Wellington; 112 Gloucester Street, P.O. Box 1721, Christchurch; Stock Exchange Building, corner Water and Bond Streets, P.O. Box 1104, Dunedin.
Ouganda	The E.S.A. Bookshop, P.O. Box 2615, Kampala; University Bookshop, Makerere University College, P.O. Box 16031, Kampala.
Pakistan occidental	Mirza Book Agency, 65 The Mall, Lahore 3.
Pakistan oriental	Shilpa Niketan, 29, D.I.T. Super Market, Mymensingh Road, Dacca-2.
Panama	Agencia Internacional de Publicaciones J. Menéndez, Apartado 2052, Panama.
Paraguay	Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco 39-43, Asunción.
Pays-Bas	N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, La Haye.
Pérou	Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima; Librería La Universidad, Av. Nicolás de Piérola 639, Lima; Librería Studium, Amargura 939, Lima; Distribuidora Inca, Emilio Althaus 470, Lince, Lima.
Philippines	The Modern Book Company, 928 Rizal Avenue, Manille.
Pologne	Ar's Polona, Krakowskie Przedmiescie 7, Varsovie; Ruch Export-Import Enterprise, Ul. Wronia 23, Varsovie.
Portugal	Livraria Bertrand S.Á.R.L., Rua Garrett 73-75, Lisbonne.
République arabe unie	Librairie Hachette, 45 bis rue Champollion, Le Caire.
Roumanie	Cartimex, P.O. Box 134-135 Bucarest.
Royaume-Uni et Colonies de la Couronne	Her Majesty's Stationery Office, 49 High Holborn, Londres, W.C. 1; 423 Oxford Street, Londres, W. 1; P.O. Box 569, Londres, S.E. 1 (Commandes commerciales et expédiées par poste, Londres et région); 13a Castle Street, Edimbourg, 2; 109 St. Mary Street, Cardiff CF1 1JW; 7-11 Linenhall Street, Belfast BTZ 8AY; Brazennose Street, Manchester, 2; 258-259 Broad Street, Birmingham 1; 50 Fairfax Street, Bristol 1.
Suède	C.E. Fritze, Fredsgatan 2, Stockholm 16; Universitetsbokhandel, Sveavägen 166, Stockholm Va.; Gumperts A.B., Gøteteberg.
Suisse	Librairie Payot S.A., Lausanne et Genève; Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
Syrie	Librairie Internationale, B.P. 2456, Damas.
Taiwan	The World Book Company Ltd., 99 Chungking South Road, Section 1, Taïpeh.
Tanzanie	Dar es-Salaam Bookshop, P.O. Box 9030, Dar es-Salaam.
Thaïlande	Bureau régional de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Maliwan Mansion, Bangkok; Suksapan Panit, Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.
Togo	Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164, Lomé.
Turquie	Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
Uruguay	Editorial Losada Uruguay S.A., Colonia 1060, Montevideo; Barreiro y Ramos, 25 de Mayo esq. J.C. Gómez, Montevideo; Librería Albe, Soc. Com., Cerritos 566, Montevideo.
Venezuela	Suma S.A., Calle Real de Sabana Grande, Caracas; Librería Politécnica, Apartado del Este 4845, Caracas; Librería del Este, Pericás S.A., Av. Fco. de Miranda 52, Edificio Galipán, Caracas; Librería Técnica Vega, Plaza Las Tres Gracias, Edificio Odeón, Los Chaguaramos, Caracas.
Yougoslavie	Jugoslovenska Knjilga, Terazije 27/11, Belgrade; Prosveta Export-Import Agency, Terazije 16, Belgrade; Cankarjeva Založba, B.P. 201 - IV, Ljubljana.
Autres pays	Les commandes ou les demandes de renseignements émanant de pays pour lesquels des agents ou des dépositaires n'ont pas encore été désignés peuvent être adressées à: Section de distribution et de ventes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

Le prix des publications de la FAO est indiqué en dollars U.S. et en francs français; le paiement peut être fait aux dépositaires en monnaie locale.

Prix: \$5,75 ou FF 28,75

PP74303/8.68/F/1/2400